

Mosaïques du paysage



Pensées et propositions
pour la mise en œuvre
de la Convention du Conseil de l'Europe
sur le paysage

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mosaïques du paysage

Pensées et propositions
pour la mise en œuvre
de la Convention européenne
du paysage du Conseil de l'Europe

Édition anglaise : *Landscape mosaics – Thoughts and proposals for the implementation of the European Convention of the Council of Europe*
ISBN 978-92-871-9222-6

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe F-67075 Strasbourg Cedex, ou publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée au Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex.

Conception de la couverture : Service de production des documents et publications (SPDP)
Mise en page : Jouve, Paris
Photo : Mosaïque romaine antique (Thugga-Dougga), Musée national du Bardo de Tunis, Tunisie
© Shutterstock, Photo Tomasz Szymanski

Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int/fr/>

ISBN 978-92-871-9221-9
© Conseil de l'Europe, novembre 2022
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Conseil de l'Europe
Secrétariat de la Convention européenne du paysage
<https://www.coe.int/fr/web/landscape/home>

Directrice de rédaction: Maguelonne Déjeant-Pons
avec la collaboration de Susan Moller

Les photos sans indication de crédits iconographiques ont été données par les auteurs.

Cette publication a été réalisée dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, avec le soutien du ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable de l'Andorre, du ministère de l'Environnement de la Finlande, du ministère de la Transition écologique de la France, du ministère du Gouvernement local et de la Modernisation de la Norvège, du ministère de la Protection de l'environnement de la Serbie et de l'Office fédéral de l'environnement de la Suisse.

Table des matières

Préface	5
Chapitre 1 – Vers une grammaire des paysages européens	7
Introduction	8
1. Références méthodologiques	8
2. Orientations méthodologiques	16
Conclusions	28
Chapitre 2 – Dessiner des paysages agricoles pour un développement durable	33
Introduction	34
1. Paysage et agriculture : une longue histoire	34
2. L'apport du paysage à l'agriculture	53
3. Diagnostic et projet agroécologique et territorial	64
Conclusions	75
Chapitre 3 – Le paysage des territoires ruraux en transition énergétique, agricole et démographique	77
Introduction	78
1. Les paysages ruraux dans la transition énergétique	82
2. Les paysages ruraux dans la transition agricole	85
3. Les paysages ruraux dans la transition démographique	91
4. Les paysages ruraux dans la transition numérique	93
Conclusions	94
Chapitre 4 – Expériences de paysages ruraux	97
1. L'expérience de la Toscane, Italie	98
2. Le Manifeste pour la beauté des paysages en Campanie, Italie	101
Chapitre 5 – Urbanisation, urbanisme et paysage	105
Introduction	106
1. Urbanisation, urbanisme et paysage : les données d'une équation complexe	106
2. Les effets négatifs de l'urbanisation et de l'urbanisme contemporains sur le paysage	110
3. Le paysage comme fondement, moyen et finalité d'un urbanisme renouvelé	114
4. Des principes pour un urbanisme renouvelé par le paysage	118
Conclusions	124
Chapitre 6 – Une présentation des approches intégrées pour le suivi des paysages	131
Introduction	132
1. Contexte théorique	132
2. Principes du suivi du paysage	134
3. Organismes et initiatives de suivi du paysage	138
4. Proposition d'une topologie des suivis du paysage	143
5. Défis futurs du suivi du paysage	145
Conclusions	147
Chapitre 7 – Expériences de fonds publics concernant le paysage	155
Introduction	156
1. Autriche	156
2. France	156
3. Irlande	158
4. Lettonie	158
5. Pologne	158
6. Suisse	159
7. Royaume-Uni	160
8. Canada	161
9. États-Unis	161

Chapitre 8 – Paysage et responsabilité	163
Introduction	164
1. Notion de responsabilité	164
2. Responsabilité et paysage	173
3. Vers une responsabilité partagée	177
4. Responsabilité, paysage et bien-être	179
Conclusion	188
Chapitre 9 – Reconnaissance professionnelle des architectes paysagistes	191
Introduction	192
1. Organismes professionnels nationaux et internationaux, et reconnaissance à l'échelle mondiale	194
2. Formations et pratiques professionnelles	196
3. Reconnaissance de la profession	199
4. Investissement dans le paysage	202
Conclusions	208
Annexes	213
Chapitre 10 – La pierre sèche dans le paysage, ancestrale et innovante pour des territoires durables	215
Introduction	216
1. La pierre sèche, un usage universel et intemporel	216
2. L'usage de pierre sèche, une contribution au développement durable	220
3. Diversité des usages du système constructif en pierre sèche	230
Conclusion	241
Chapitre 11 – Marcher dans le paysage	247
Introduction	248
1. Petite histoire de la marche	248
2. De la marche à la randonnée – les effets de l'industrialisation	253
3. Le développement des associations de randonnées	255
4. Marcher dans le paysage – une impression	258
5. Marcher dans le paysage industriel	261
6. Marcher dans le paysage urbain	264
7. Promenade organisée dans le paysage	266
Conclusions	268
Chapitre 12 – Formes traditionnelles de pensée et de spiritualité	271
Introduction	272
1. La région du Waldviertel en Autriche	272
2. Les itinéraires chantés en Australie	272
3. Ise, au Japon	273
4. Conceptions traditionnelles chinoises	274
Conclusions	279
Chapitre 13 – Paysages urbains et changement climatique : la contribution des architectes paysagistes à l'amélioration de la qualité de vie	281
Introduction	282
1. La qualité de vie en milieu urbain – études scientifiques	284
2. Les solutions paysagères	287
3. Apprendre du paysage	296
4. Perspectives et problèmes	298
Conclusions	300
Chapitre 14 – Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux	305

Préface

Le paysage reflète un présent qui interagit avec une mosaïque de traces de mémoire qui ont diverses valeurs symboliques.

Valerio Di Battista

La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe (STE n° 176)¹ a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et de favoriser la coopération internationale. Elle s'applique à tout le territoire des Parties à la Convention et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne aussi bien les paysages pouvant être considérés comme remarquables que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. La Convention représente le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage, considéré dans une perspective de développement durable.

Le Conseil de l'Europe poursuit le travail entrepris depuis l'adoption de la Convention en l'an 2000, afin d'examiner et d'illustrer certaines approches du paysage². Le présent ouvrage, intitulé *Mosaïques du paysage – Pensées et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe*, explore certaines manières d'appréhender le paysage et formule des propositions afin qu'une plus grande attention y soit portée

Il rassemble les rapports présentés par des experts du Conseil de l'Europe à l'occasion des conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, organisées au Palais de l'Europe à Strasbourg les 23 et 24 mars 2017, les 6 et 7 mai 2019, et 26 et 27 mai 2021. Les représentants des gouvernements et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ayant participé à ces réunions ont pu débattre des sujets traités et progresser dans la mise en œuvre de la Convention³.

Les experts ayant contribué à la réalisation de cet ouvrage sont bien vivement remerciés pour la qualité de leurs réflexions et de leurs propositions :

- ▶ Valerio Di Battista – Vers une grammaire des paysages européens ;
- ▶ Régis Ambroise – Dessiner des paysages agricoles pour un développement durable ;
- ▶ Patrice Collignon – Le paysage des territoires ruraux en transition énergétique, agricole et démographique ;
- ▶ Mauro Agnoletti – L'Observatoire du paysage de la Toscane ;
- ▶ Carmine Nardone – Le Manifeste pour la beauté des paysages ruraux ;
- ▶ Jean Noël Consalès – Urbanisation, urbanisme et paysage ;
- ▶ Félix Kienast – Une présentation des approches intégrées pour le suivi des paysages ;
- ▶ Barry Hynes, Valentin Riehm, Maguelonne Déjeant-Pons, avec la contribution de Enrico Buergi – Expériences de fonds publics concernant le paysage ;
- ▶ Yves Luginbühl – Paysage et responsabilité ;
- ▶ Michael Oldham – Reconnaissance professionnelle des architectes paysagistes ;
- ▶ Claire Cornu – La pierre sèche dans le paysage, ancestrale et innovante pour des territoires durables ;
- ▶ Gerhard Ermischer – Marcher dans le paysage ;

1. Adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000, la Convention européenne du paysage – à présent intitulée « Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage » (<https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176>, STE n° 176) – a été ouverte à la signature des États européens à Florence le 20 octobre 2000. Un Protocole portant amendement à la Convention (<https://www.coe.int/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=219>, STCE n° 219), entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021, a pour objet de promouvoir la coopération européenne avec des États non européens qui souhaiteraient mettre en œuvre les dispositions de la Convention, en ouvrant celle-ci à leur adhésion.

2. Voir les ouvrages précédents : *Paysage et développement durable – Les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, 2006 ; *Facettes du paysage – Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, 2012 ; *Dimensions du paysage – Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, 2017. www.coe.int/fr/web/landscape/publications.

3. Rapports des conférences : documents CEP-CDPATEP (2017) 19 ; CEP-CDPATEP (2019) 20 ; CEP-CDPATEP (2021) 16. www.coe.int/fr/web/landscape/conferences.

- ▶ Klaus Fürst-Elmecker – Formes traditionnelles de pensée et de spiritualité ;
- ▶ Michael Oldham, avec la contribution de Ana Luengo, Niek Hazendonk, Leor Lovinger, Indra Purs : Paysages urbains et changement climatique – la contribution des architectes paysagistes à l'amélioration de la qualité du cadre de vie ;
- ▶ Régis Ambroise – Paysage et responsabilité des acteurs pour un développement durable et harmonieux.

Maguelonne Déjeant-Pons

Secrétaire de la Convention européenne du paysage, chef de la Division du paysage, de l'environnement et des risques majeurs, Conseil de l'Europe

Sanja Ljeskovic Mitrovic

Vice-ministre du Développement durable et du Tourisme, Monténégro, présidente de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Krisztina Kincses

Conseillère gouvernementale principale, ministère de l'Agriculture de la Hongrie, présidente de la 11^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Chapitre 1

Vers une grammaire des paysages européens

Valerio Di Battista, expert du Conseil de l'Europe

Professeur émérite de technologie architecturale, vice-doyen
de la faculté d'architecture et de société de l'École polytechnique de Milan
et directeur national de la Recherche.

Introduction

Une vision systémique

L'état de l'art en matière d'études paysagères, dans la recherche académique et sur le terrain, rassemble un ensemble de connaissances (littérature, programmes et projets paysagers) fournies par de nombreux contributeurs et provenant d'approches si diverses qu'elles sont parfois à la fois disparates et contradictoires. Cela montre la nécessité d'orientations méthodologiques plus conformes aux concepts de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, et donc plus proches d'une vision systémique.

La Convention reconnaît le rôle essentiel du paysage dans la relation fondamentale que les populations entretiennent avec leur cadre de vie. Elle indique : « "Paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (article 1.a).

La prise en compte du paysage transcende le domaine des « experts » et de la spécialisation, et nécessite une interprétation et des décisions éclairées qui doivent, dans la mesure du possible, être partagées, afin de confirmer la nature du paysage en tant qu'œuvre collective ouverte, continue, riche de la symbolique et du sens nécessaires à l'existence.

C'est dans ce contexte que ce rapport a été entrepris, afin de commencer à systématiser certaines références méthodologiques (principalement axées sur la théorie) et, à partir de là, d'identifier des orientations méthodologiques (axées sur la mise en œuvre). Les concepts généraux énoncés devraient pouvoir être appliqués à différents cadres culturels et contextes opérationnels.

Dans la logique d'une interaction étroite entre connaissances et décisions, les phases d'analyse et de projet se complètent tout au long de l'intervention planifiée. Il s'agit de développer des approches collaboratives et interactives entre les autorités publiques, les professionnels et le public, afin de promouvoir des actions et des réalisations en faveur du paysage. Il s'agit de faciliter des processus ouverts, continus et interactifs qui donnent de meilleures perspectives et des conditions propices à l'auto-organisation.

La valeur symbolique du paysage

De nos jours, le paysage, en tant que forme symbolique, peut assumer le rôle que la perspective jouait pour les gens de la Renaissance (Panofsky 1927). Selon Guido Neri, dans l'optique de Panofsky :

deux conceptions essentiellement différentes ont vu le jour. ... L'une qui correspond à l'objectivisme

disjoint, contradictoire, « fini » du monde antique, et l'autre qui correspond au subjectivisme moderne homogène et « infini » ... et cela nous accompagnera jusqu'au début de ce siècle (Neri 1961).

De même que la perspective est devenue à l'époque une forme symbolique en ce qu'elle exprimait une certaine conception du monde, le paysage véhicule aujourd'hui un concept ouvert, complexe, discontinu dans ses signes et ses significations, et aussi instable, mais continu dans le temps. Le paysage en vient à représenter une « réalité » relative qui correspond à certaines interactions cognitives avec les progrès de la connaissance et le langage de l'art contemporain. Il assume désormais un rôle culturel et opérationnel très pertinent. Se référer aux perceptions des populations permet l'émergence d'un nouvel équilibre des usages, des décisions et des actions impliquant le paysage, tout en ouvrant d'autres perspectives, dont certaines peuvent être difficiles à accepter.

Il est possible d'identifier des contradictions et des divergences entre les différentes approches, ainsi qu'entre ces approches et les pratiques opérationnelles quotidiennes appliquées dans les paysages. Ceci est le résultat d'une culture de la séparation – voir le paradigme cartésien (distinction entre *res cogitans* et *res extensa*) examiné de manière critique dans Morin 1999 – et de notre double rôle de bénéficiaires et d'opérateurs du paysage. L'être humain est ainsi porteur de concepts, d'opinions et d'actions qui ont toujours un impact sur le paysage. Cet impact est un résultat non intentionnel des actions et interactions cumulées de processus aléatoires, qui dissipent souvent l'énergie, la cohérence et d'autres ressources matérielles et immatérielles. Il existe également des éléments cohérents qui expliquent les valeurs positives de nombreux paysages spontanés, créés par l'homme, et de processus à partir desquels des formes d'auto-organisation ont émergé (Gutkind 1958).

Ces remarques préliminaires, ainsi que la correspondance du paysage avec les « identités basées sur le lieu » de la psychologie environnementale (Bonnes et Secchiaroli, 2005), suggèrent qu'une plus grande attention devrait être accordée aux différents types de processus non intentionnels.

1. Références méthodologiques

L'expérience du paysage

Le concept de paysage tel qu'il est perçu par les populations implique de prendre en compte l'ensemble des références cognitives qu'ont les notions de « territoire » et d'« environnement », en les complétant par des valeurs symboliques que ces références ne possèdent pas (Changeux, 2012).

Qui observe quoi ?

Le public – les individus et les groupes sociaux, avec leurs récits et leurs représentations, ainsi que les organismes et institutions scientifiques – sont tous des systèmes engagés dans l'observation, des systèmes qui décrivent et utilisent les paysages et prennent des décisions et des actions les concernant. Ils ont différents niveaux d'expertise et de conscience. Certains dirigent et gèrent des processus et des projets intentionnels. Tous sont des utilisateurs du paysage et sont parfois des acteurs involontaires.

Qu'observons-nous ?

Le paysage est le système de signes et de significations qui nous entoure. L'expérience sensorielle du paysage est globale. En d'autres termes, ce que nous voyons est accompagné de sons, de bruits, de parfums ou d'odeurs dans une dimension multiscalaire. Par « multiscalaire », nous entendons la coexistence perceptive de signes très et/ou assez proches, avec des signes assez et/ou très éloignés. C'est l'image unique que l'être humain construit à partir de toutes les visions et représentations disponibles (dans les cartographies informatisées, il est possible d'utiliser des effets de zoom ou une vision depuis différents points). L'être humain est toujours et uniquement entouré de paysages.

Comment observons-nous ?

Les paysages ne peuvent être observés qu'en parcourant un territoire. Les vues aériennes, satellitaires ou cartographiques, décrivant des positions et des distances qui ne sont pas identifiables par l'observation directe, sont des descriptions opérationnelles nécessaires, mais elles ne correspondent pas à la perception des bénéficiaires, car elles ne parviennent jamais à retrouver l'impact émotionnel et cognitif de la perception directe.

Les territoires et l'environnement sont analysés à l'aide d'une variété de méthodes issues de nombreuses disciplines scientifiques – environnementales, anthropologiques et économiques – à travers différentes approches (perceptive-visuelle, psychologique, sociale, historique et culturelle, descriptives). Ces dernières sont principalement associées à des représentations picturales, photographiques et littéraires. Toutes ces approches fournissent des connaissances précieuses, mais parce qu'elles sont partielles et disjointes, elles peinent à saisir l'intégralité d'un système. Comme ce schéma d'unités isolables agissant dans une causalité à sens unique s'est révélé insuffisant dans la science moderne, les notions de globalité, holistique, organisationnelle ou de Gestalt, ont exprimé la nécessité de penser en termes de systèmes d'éléments en interaction mutuelle (Bertalanffy, 1968 ; voir également Farina, 2006).

Visibilité et perception visuelle

La visibilité concerne la vue telle qu'elle est observée, libre de toute signification et valeur. Son évaluation à l'échelle d'un territoire est essentielle pour identifier les différentes faiblesses visuelles (zones visibles ou non visibles depuis des points donnés). Elle peut être réalisée par une analyse ou une interprétation : indirecte (la visibilité est évaluée à l'aide de bases cartographiques et de différents types de représentations, comme des photos ou des vidéos) ; directe (elle est réalisée sur le terrain par des experts avec des représentants de la population) ; passive (elle tient compte des modes et des probabilités d'être observé).

Au-delà de la visibilité

Reconnaissance

La reconnaissance est essentielle pour une perception complexe. Elle permet à une personne d'identifier et d'attribuer une valeur (un nom et une signification) aux différents paysages. La reconnaissance associe sensations et mémoire, active les fonctions cognitives et organise les jugements complexes à partir de la délimitation de la zone d'observation.

Délimitation

La fonction première de l'information visuelle, pour l'être humain comme pour les animaux, est de permettre la reconnaissance et la délimitation d'un territoire à des fins de survie (alimentation, sécurité, bien-être). De nos jours, pour les êtres humains, délimiter les frontières implique de reconnaître le contexte des interactions sociales, émotionnelles et identitaires.

Un contexte se définit par des caractéristiques physiques particulières dans lesquelles les participants sont engagés dans des activités particulières, des rôles particuliers, pendant une période particulière. Les facteurs de lieu, de temps, de caractéristiques physiques, d'activités, de participants et de rôle constituent les éléments du contexte (Bronfenbrenner, 1979).

Documentation

La perception visuelle d'un territoire n'est pas complète sans la prise en compte des nombreuses informations et du cadre descriptif ou interprétatif généralement disponibles. Chaque lieu est un référentiel culturel d'informations qu'il serait par ailleurs utile de collecter et d'organiser (documents cartographiques et autre documentation provenant de musées, d'écomusées et autres sources). La documentation peut être informative, descriptive ou interprétative.

La plupart du temps, des documents informatifs ou descriptifs existent déjà. Cependant, ils sont parfois difficiles à identifier ou ne sont pas toujours connus. Ils peuvent également être discontinus, dans le

temps ou au regard des arguments présentés. Cependant, ils sont toujours utiles et peuvent être mis à jour.

La documentation interprétative concerne les textes historiques et littéraires, des représentations picturales, photographiques et filmées et autres. Le récit et l'iconographie, y compris les interprétations modernes, offrent d'importants points de comparaison historiques et géographiques.

Identification

Ce qui est visible ou invisible permet d'identifier des lieux et rappelle les lois de la *Gestalt*. Les occurrences, les quantités, les caractéristiques physiques (spécificités, géométrie, dimensions, matériaux, couleurs) et leur disposition donnent au système son nom et son sens premier (par exemple un paysage agricole, urbain, marin, de montagne ou fluvial). Prenons un paysage dans lequel se trouvent une plaine, une rivière et une colline. L'observateur estime qu'il est dans une plaine ou une colline en fonction du lieu à partir duquel il observe (loi de la proximité). Mais si, par exemple, il se trouve dans une plaine, dans une grande vallée au milieu des montagnes, il identifiera le paysage comme montagneux (loi de la prégnance). De même, il définira le paysage comme étant uniquement fluvial s'il voit la rivière ou a le souvenir d'en être proche même sans la voir (loi de l'expérience passée). Les mêmes paysages, dans une vision indirecte, perdent ces dénominations.

Les caractéristiques visuelles, temporelles et associatives d'un paysage représentent des facteurs structurants qui permettent d'identifier un paysage en organisant les nombreuses variables qui le composent (Norberg-Schulz, 1979; Lynch, 1960). Elles déterminent ses composantes dominantes en lui donnant une spécificité.

- ▶ Les caractéristiques visuelles dérivent de signes : formes, figures, volumes, surfaces (planes, inclinées, concaves, convexes), textures (épaisses, fines), profils, lignes, points, qui configurent les éléments (sol, eau, arbres, nuages, constructions, routes, bâtiments) dans des conditions d'observation (directions, lumière, ombres) et en matière de distance, d'horizon, de limites, de position, de dimensions, de matériaux ou de couleurs.
- ▶ Les caractéristiques temporelles dérivent des périodes d'observation (durée, fréquence, nature cyclique de l'utilisation, perceptions dynamiques, conditions saisonnières, cycle diurne), ainsi que de la mémoire visuelle et culturelle accumulée. Cette dernière est déterminée non seulement par les différentes durées de vie au sein des systèmes observés, mais aussi par les différentes identifications faites par des observateurs. Par conséquent, le paysage reflète un

présent qui interagit avec une mosaïque de traces de mémoire qui ont diverses valeurs symboliques.

- ▶ Les caractéristiques associatives sont observées par des associations d'images (des vues qui se « ressemblent » peuvent être perçues comme ayant des significations similaires) ou de situations (des vues peuvent prendre un sens ou varier en fonction de situations ou d'événements particuliers vécus ou mémorisés : synchroniques, diachroniques, mnémoniques).

Intervisibilité

L'être humain voit, dans chaque paysage, des espaces (ouverts, fermés ou autre), ainsi que de nombreuses « choses ». Leurs combinaisons changent avec les conditions d'observation visuelle (positions, type de mouvement, variations saisonnières, luminosité), qui interagit avec les autres sens, avec la mémoire (émotions et connaissances), ainsi qu'avec différentes intentions et informations, ce que traduit la notion d'« intervisibilité ».

Du fait de l'importance des expériences visuelles, toute analyse de paysage doit considérer la question de l'intervisibilité, directe et indirecte. Il convient de procéder à des cartographies de vues, de et en différents lieux. Le traitement des informations qui en résulte doit tenir compte de la perception directe, la plus commune, que chaque personne a de son paysage et de son lieu de vie. Il est important de ne pas restreindre l'appréciation du paysage aux seuls éléments remarquables et de ne pas mettre d'obstacles entre la connaissance et l'expérience, entre l'usage et la réglementation.

Il convient d'appliquer les méthodes d'intervisibilité indirecte, tout en les intégrant aux perceptions d'intervisibilités directes locales.

L'interprétation des conditions de l'intervisibilité d'un territoire permet de réguler l'observation par rapport à ce que l'on veut percevoir, et d'améliorer la perception du système fonctionnant à travers les vues et à travers les champs de vision avec des accentuations, des corrections et des réductions des conditions de visibilité.

L'analyse de l'intervisibilité (indirecte et directe) est une base de travail nécessaire à l'accomplissement de nombreuses opérations (identification des sensibilités paysagères d'un territoire ; sélection de vues panoramiques avec différents degrés d'aptitude ; sélection de champs de vision actifs et passifs, comme base du fonctionnement du paysage ; valorisation de paysages, naturels, ruraux ou urbains, avec la création de chemins et de points d'arrêt).

En travaillant essentiellement sur la question de la perception, ces différentes options permettent de concevoir un projet de paysage sans que le paysage

en tant que tel soit transformé, et de l'améliorer en tenant compte de ses caractéristiques.

La perception complexe

Qualification

Chaque paysage offre une multitude de stimuli primaires nécessaires à la survie (usage, sécurité) – « Il s'agit de comprendre les relations ambivalentes qui se tissent entre les éléments du paysage et le corps » (Galimberti, 2010) –, et donne des informations permettant de reconnaître des lieux, des éléments, et nous-mêmes.

Le « lieu » fait référence au caractère essentiel d'un endroit qui le différencie de tous les autres. Le « lieu » est la façon dont les dimensions du paysage se combinent et se localisent pour donner un environnement distinct et un sentiment de localité particulier (Cante, 1984).

En tant que « systèmes observateurs », nous recueillons, sélectionnons, élaborons, mémorisons, confrontons les stimuli et les informations visuelles que nous utilisons pour contrôler les réactions instinctives, activer des émotions et des « sentiments », et accumuler des connaissances (Peirce, 1980). Mallgrave dit des émotions que selon la plupart des définitions, elles précèdent notre conscience des sentiments et codent initialement si un environnement est agréable ou non (Mallgrave, 2013).

L'interprétation des interactions entre les positions (proche/lointain, en dessous/au-dessus), les configurations dominantes (paysage de montagne ou paysage urbain) et les caractéristiques dominantes (collines boisées, construction dense, plaines ouvertes à cultiver) suggère des formes de reconnaissance (connue/inconnue) et d'identification, et génère les « premières impressions », appréciations et dénnotations (paysage harmonieux ou discordant, cohérent ou incohérent ; approbation, indifférence ou désapprobation ; sécurité ou danger ; bien-être ou gêne) que l'on peut avoir d'un paysage.

Dans le paysage, ces formes de reconnaissance et d'appréciation concernent toujours de nombreux observateurs aux différents degrés d'expertise. Les individus développent différents niveaux d'appréciation et de bien-être. Les professionnels (analystes, décideurs, opérateurs) ciblent leurs appréciations pour confirmer ou modifier leurs intentions et donc exprimer des dénnotations conscientes. Les professionnels et les habitants d'un lieu (souvent les mêmes personnes) interfèrent constamment dans leurs qualifications mais se rencontrent avec difficulté. L'expert perçoit le paysage (systèmes et sous-systèmes abiotiques, biotiques et humains) en utilisant des méthodes scientifiques qui « colorent » le paysage sur la base de leurs propres contenus et termes. Cependant, il existe également des contributions pluridisciplinaires traitant des problèmes

spécifiques de chaque territoire qui utilisent un langage mutuellement convenu résultant de la comparaison des qualifications.

Ces dénnotations inconscientes et conscientes, dont le degré d'intention varie, incluent des processus de conservation ou de transformation du paysage avec des cohérences ou des incohérences internes, disparates et variables.

L'attribution des valeurs dépend d'un grand nombre de variables individuelles (connaissances, motivations, conditions physiques et psychologiques) et sociales (modèles culturels, coutumes, appréciations partagées).

Les valeurs les plus communes attribuées au paysage sont d'ordre esthétique : approbation et acceptation (beau, agréable) ; indifférence (banal, insignifiant) et la désapprobation et le rejet (laid, désagréable).

En fait, il y a plus de valeurs mixtes impliquées. Les valeurs subjectives (affectives, émotives) et sociales (naturalistes, religieuses, liées à la culture matérielle et immatérielle) reflètent le consensus local et les modèles culturels dominants et forment ensemble la perception complexe d'un lieu (Donadieu et Périgord, 2007).

Perception par la population

Une première approche de la participation du public envisage « un effort conjoint entre les universitaires dans les domaines des sciences naturelles et humaines, les planificateurs, les administrateurs et les populations locales ; un effort d'éducation et de formation, lié à des projets sur le terrain » (MAB, 1988 ; Bonnes et Secchiarioli, 2005). La perception d'un paysage est un processus cognitif et comprend la reconnaissance, l'identification et la qualification (Bateson, 1979 ; Maturana, Varela, 1980 ; Varela, Shear, 1999 ; Neisser, 2014). Elle se produit de différentes manières et à différents niveaux d'interaction entre les observations « savantes » et sociales, et entre les perceptions expertes et émotionnelles (CM, 2008 : II.2.1 ; Changeux, 2008). Dans tous les cas, elle fournit des analyses interprétatives essentielles pour exploiter les signes et les significations du paysage.

Chaque paysage apporte une grande quantité d'informations dont la sélection et le décryptage dépendent de ce que nous voulons savoir, de ce que nous savons déjà et des niveaux d'implication émotionnelle.

De nombreux acteurs (aux âges, activités et intérêts divers), ainsi que de nombreuses structures (politiques, administratives, scientifiques) – aux expériences, compétences et intérêts divers et variés, sinon conflictuels –, procèdent à des observations ciblées, en fonction de leurs motivations spécifiques.

Souvent, chacune de ces observations a pour effet de limiter les relations émotionnelles et les expériences qui génèrent des processus cognitifs, mais, prises dans leur ensemble, elles offrent une perception composite, bien que souvent spécifique. Le cheminement qui va de la perception « élémentaire », à la perception « complexe », puis « interactive », traduit de façon simplifiée mais réelle le débat scientifique entre sciences cognitives et sciences neurologiques. « À travers le paysage, il y a cet échange entre l'homme et l'environnement par lequel se fait l'adaptation (qui est aussi et surtout psychologique et mentale) de l'homme à son propre monde ». (Turri, 1974)

Tous les individus, en tant que bénéficiaires du paysage, décrivent des perceptions globales (sensorielles, psychologiques, émotionnelles, agréables, bénéfiques, économiques, etc.) et mentionnent toujours, individuellement ou en tant que communauté, leur cadre de vie. La perception sociale qui découle des diverses observations et expériences locales est donc toujours hétérogène, incertaine et fluctuante. Elle repose sur les reconnaissances de la perception visuelle, mais est influencée par les identifications d'experts et varie en ce qui concerne les qualifications générales, souvent imprécises et parfois porteuses d'idées préconçues. L'analyse de cette perception est toutefois nécessaire, car elle représente le point de départ des actions qui produisent et modifient les paysages.

Population et experts

Chacun est à la fois usager et acteur du paysage (CM, 2008 : II.2.1). Chacun gère les espaces et les éléments du paysage dans lequel il vit. Chacun prend soin de « son » espace privé et/ou le modifie (choix des couleurs, objets, dispositions) et interagit avec l'espace public (en plantant des fleurs, mais aussi en jetant des déchets).

En tant qu'observateurs, les usagers et acteurs du paysage ont l'impression de proposer des descriptions du paysage sectorielles ou insuffisantes. Ce sentiment peut susciter des méfiances, conduisant à écarter la reconnaissance du concept de paysage comme bien commun important. Les différences de perception, de motivation et de langage peuvent provoquer des malentendus entre le public, les experts et les institutions.

Usage utilitaire

L'usage utilitaire est toujours l'une des raisons de l'interaction entre le public et les espaces de vie (milieux, territoires, paysages) et revêt souvent des valeurs symboliques (Magnaghi, 1998). Des variations de facteurs, dans le lieu et dans le temps, interagissent avec toutes les caractéristiques du paysage et ont des implications quantitatives et qualitatives avec les valeurs symboliques positives et/ou négatives du paysage.

Les usages utilitaires et symboliques sont toujours présents et dérivent de motivations individuelles et sociales (activités, intérêts, opportunités, manifestations d'appartenance, richesse, pouvoir). Ils varient selon leurs causes et leurs niveaux d'intensité ; ils sont aléatoires ou se construisent et génèrent des habitudes (inertie), deviennent des coutumes locales (pas toujours positives), mettent en évidence des liens et offrent des degrés de liberté. Ils produisent des rencontres positives (expériences partagées) et négatives (rejets), des relations sociales propices à la coopération, mais aussi au conflit.

La personne en tant qu'agent social cherche et crée des sens dans l'environnement [...] un second aspect important concerne la compréhension des interrelations entre environnement d'un côté et formation et maintien des groupes de l'autre (Saegert, Winkel, 1990).

Cohérence entre les interactions

Dans les paysages, nous pouvons percevoir des signes et des éléments d'information avec une signification cohérente (généralement compréhensible et bien acceptée) ou incohérente (difficile à saisir et avec un faible niveau d'acceptation).

Les difficultés de cohérence entre les intentions des différents acteurs, les décalages entre les interprétations expertes et les perceptions pratiques, entre les valeurs utilitaires et les valeurs symboliques ou émotionnelles associées aux espaces de vie engendrent, involontairement, des processus non intentionnels.

La perception d'un paysage, ainsi que son concept, fluctue donc avec l'instabilité des interactions entre des systèmes qui manquent de cohérence. Mais cet état même d'instabilité pourrait générer une auto-organisation.

Les conditions et les niveaux d'incohérence – présence de signes montrant des configurations ou des matériaux incompatibles avec le contexte – peuvent perturber la perception (visuelle et issue des dénominations). L'incohérence visuelle résulte de signes et de significations qui diminuent ou déforment les valeurs du système, comme cela se produit, par exemple, avec un élément « désaccordé » dans un morceau de musique ou une œuvre littéraire.

Processus intentionnels et involontaires

Différents processus d'analyses, de décisions ou d'actions sont à l'œuvre dans les paysages : intentionnels, partiellement régulés (« effets implicites ») ou non intentionnels (spontanés, hétérogènes et disparates). Les projets intentionnels sont des projets (gérés par des institutions ou des opérateurs) qui sont soutenus par des techniques de planification, d'ordonnement et de conception avec des relations de cause à effet efficaces et efficientes.

Dans les processus partiellement réglementés, les règles et les programmes ne génèrent pas de relations sûres et certaines, mais permettent de réaliser des probabilités (effets implicites) (Dematteis, 2007). Les projets non intentionnels sont fortement axés sur les émotions et ont des relations de cause à effet incertaines. La psychologie sociale définit les processus « spontanés » comme ceux qui se produisent « sans aucun effort cognitif et sans réflexion approfondie ; les attitudes sont automatiquement déclenchées et ont une influence directe sur le comportement. Plus les attitudes sont accessibles, plus le comportement spontané est prévisible » (Boca et al., 2010).

Tous ces processus interagissent les uns avec les autres dans l'espace et dans le temps, engendrant un enchevêtrement de relations indéterminées, imprévisibles et seulement partiellement contrôlables – en d'autres termes, un processus essentiellement non intentionnel. Cela peut susciter des difficultés et nécessiter l'élaboration de nouveaux concepts, de nouveaux niveaux d'interprétation et des modes d'organisation des actions, qui à leur tour ont un impact sur le concept du projet.

Les processus intentionnels peuvent également, dans leur ensemble, provoquer des événements non intentionnels. Cela signifie qu'il est très restrictif d'appliquer au paysage la logique et les procédures d'un projet intentionnel. Aucun projet intentionnel ne peut résister à la puissance du processus non intentionnel qui a un effet continu sur le paysage. Les paysages contemporains créés par l'homme semblent en grande partie provenir de processus mondiaux involontaires, guidés par des modèles culturels (produits, techniques disponibles, coutumes et goûts) qui deviennent de plus en plus homogènes et standardisés.

Les processus non intentionnels ont facilement des effets négatifs : banalisation, « bruit », gaspillage, négligence. Ils reflètent également le rejet culturel et les limites des modèles dissipatifs. Cependant, dans certains cas, une forte interaction entre la communauté et les caractéristiques naturelles des lieux a donné naissance à des paysages involontaires avec une cohérence significative entre les éléments architecturaux et le paysage (Rudofsky, 1964).

Il est donc encore possible d'envisager que des processus qui se développent de manière plus consciente puissent améliorer les conceptions et les comportements dans le rapport entre l'homme et le territoire, l'environnement et le paysage.

Le projet de paysage

Questions

Le paysage présente toujours une accumulation de projets. Certains d'entre eux sont intentionnels,

menés par des spécialistes techniques (infrastructures, constructions), ayant souvent un impact sur le paysage environnant et toujours sur le paysage proche, et produisant, dans l'ensemble, des résultats non intentionnels.

De nombreux projets suivent la tendance culturelle de la « nouveauté » qui sous-estime très souvent l'importance d'une bonne connaissance des interactions physiques et dénotatives encore présentes dans chaque lieu. Cependant, une prise en compte insuffisante de l'histoire des lieux génère plus souvent des attitudes d'indifférence, voire des erreurs au niveau local.

Comment en sommes-nous arrivés au point de condamner la théorie et la pratique de la construction comme les symboles de tout ce que nous considérons le plus destructeur [...] de la pire laideur, vénalité sordide [...] énormes projets qui détruisent la vie de l'homme ordinaire, malveillance organisée qui n'est atténuée par aucune valeur sociale ? (Blake, 1978)

Il convient dès lors d'adopter une approche de projet privilégiant la culture de l'existant (Battista, 2006).

Cette approche comprend des analyses – allant des analyses perceptives à l'identification, la qualification et finalement aux diagnostics opérationnels – et des stratégies pour planifier les interventions et sélectionner des pratiques opérationnelles plus adaptées.

Paysages uniformisés

De nos jours, de nombreux paysages reflètent une forme omniprésente de déclassement par la normalisation, qui se produit à deux niveaux parallèles : la négligence des paysages existants et l'arrogante banalité de nouveaux paysages. Les paysages existants (naturels ou anthropisés) incarnent des valeurs identitaires, qui se fragilisent lorsque les formes d'usage et d'appréciation qui prévalent résultent de nouveaux types de consommation (tourisme de masse). Le « nouveau » est souvent accepté comme tel, même s'il est agressif dans un contexte.

Les paysages urbains se ressemblent de plus en plus dans le monde, et il est significatif que cela affecte autant les zones à valeur immobilière potentiellement élevée que des bidonvilles. Trop souvent, seules les zones préexistantes ont encore des caractéristiques distinctives ; cependant, partout, des transformations assez similaires ont lieu.

Les paysages ruraux sont marqués par la présence envahissante de monocultures, de nouvelles installations de production (hangars), de systèmes énergétiques et d'habitations (logements et petits immeubles).

Participation

La présence de processus non intentionnels dans le paysage nécessite une participation du public. Aujourd'hui, celle-ci a lieu principalement pendant les phases analytiques, mais est peu présente dans le processus de décision. Cela montre la prévalence des modèles ascendants, qui ne semblent surmontables qu'à petite échelle, par exemple dans un village ou un quartier où il est plus facile d'initier des analyses participatives du paysage existant et d'impliquer les utilisateurs dans les décisions et les processus opérationnels.

Même dans ces cas, la participation nécessite que les « facultés » soient aussi réceptives que possible, et un élargissement de l'appréciation – qui, en plus de l'appréciation visuelle, émotionnelle et symbolique, embrasse toutes les autres valeurs (propriété, utilisation, disponibilité, efficacité, performance, économie, relations sociales). Cet élargissement de l'appréciation englobe des décisions qui sont l'apanage de ceux qui ont des mandats politiques et techniques, et modifie la culture du projet.

Méthodes

La culture de l'existant

Dans la culture de l'existant, nous sommes tout aussi responsables qu'acteurs et usagers de ce qui nous entoure (maisons, rues, quartiers, villages et territoires). En ce qui concerne le paysage, la culture de l'existant (en termes d'analyse et de qualification) nécessite des connaissances d'experts et la perception de la population :

La participation implique une communication dans les deux sens, des experts et des scientifiques vers les populations et vice versa. Les populations possèdent des connaissances empiriques (savoirs locaux et naturalistes) qui peuvent être utiles pour compléter et relativiser les savoirs savants (CM, 2008 : II.2.3.A).

Les analyses fournissent la structure des qualifications qui définissent les objectifs. Ce processus (analytique/décisionnel) se fait par des moyens intentionnels (informés et experts) et non intentionnels (spontanés, peu informés), qui coexistent mais ne collaborent pas.

Tout projet doit donc se fonder sur la situation existante et considérer que chaque action entreprise affecte et produit le paysage (Morris, 1881). L'évaluation de projets doit constamment guider la projection de ce qui va être, la vision du futur. Le projet organise un processus (intention, préparation des actions, mise en place, contrôle des résultats et tout retour d'expérience) qui fournit un contexte spécifique pour les relations de cause à effet. Ce concept permet d'obtenir de meilleurs résultats,

basés sur quelques variables et des objectifs simples. Dans le cas d'éléments complexes, le projet organise des processus séparés. Cette procédure, lorsqu'elle est appliquée aux villes, aux territoires et aux paysages, s'avère insuffisante pour réguler des processus indéterminés et obtenir les résultats souhaités (Dematteis, 2007).

Le projet à partir de l'existant

Ce concept permet de s'inspirer de certaines procédures établies dans le domaine de l'architecture (ANCSA, 1986), afin de prendre en compte les éléments suivants dans un contexte paysager :

- ▶ la connaissance et l'évaluation des conditions d'utilisation (diagnostic) ;
- ▶ la prise en compte de la diversité des personnes, de leurs rôles et des nécessités ;
- ▶ la complexité des processus (interactions, durées, instabilité) ;
- ▶ la complexité des choix à opérer entre conservation et transformation, identité et utilité ;
- ▶ les procédures itératives impliquées dans le diagnostic et la prise de décision ;
- ▶ la nécessité d'orientations pragmatiques, participatives, ouvertes et continues.

Dans le paysage, comme dans l'environnement bâti, apparaissent des processus continus et diffus qui reflètent les organisations sociales, les méthodes de production et les développements culturels, et qui interagissent également avec les systèmes abiotiques et biotiques. La gestion du paysage unifie l'éventail des options politiques et culturelles sur le terrain et nécessite des méthodes opérationnelles compatibles avec les variables à long, moyen et court terme présentes dans les systèmes d'implantation.

Perception interactive et projets involontaires

Le paysage implique toutes les conditions environnementales (climat, sol, eau) et tous les organismes vivants (de la bactérie à l'être humain), et met en évidence, à différentes échelles, des perceptions et des projets interactifs (intentionnels et non intentionnels) qui fonctionnent à des fins, selon des modes, et dans des délais qui sont différents.

Dans ce réseau dense de processus, les objectifs intentionnels ne peuvent pas simplement donner lieu à des instructions et des vérifications ad hoc, mais l'objectif doit être de créer une culture diffuse (matérielle et immatérielle) de compétences et de sensibilités pour guider les processus d'amélioration. Cela nécessite un auto-ajustement progressif (comme en politique et dans les programmes des grands groupes d'entreprises), afin d'identifier des stratégies et de mener des projets.

Stratégies du paysage

Le terme « stratégie » est utilisé pour désigner un processus qui influence les interactions entre tous les individus dans leurs relations (utilitaires et symboliques) avec les différents lieux (paysages, environnements et territoires). Les stratégies paysagères nécessitent des approches « autopoïétiques », à savoir des pratiques flexibles et adaptables à la perception des valeurs et des enjeux critiques dans le contexte opérationnel, en vue d'auto-ajustement et d'intégration de projets intentionnels, d'une atténuation des effets néfastes des facteurs non intentionnels, et du déclenchement de processus d'amélioration.

Il s'agit, en première approximation, de réseaux de processus de gestion (signes, signifiés et utilité) qui, en interagissant entre eux, réorganisent et caractérisent le système (Donato, 2010).

Ce sont des processus difficiles, mais simples à initier en fonction des ressources humaines les plus concernées (presque toujours présentes dans chaque communauté) et des objectifs d'amélioration et/ou de valorisation les plus réalisables. Il convient de procéder par étapes, en impliquant tout à la fois la population et des experts.

Sensibilisation

Les interprétations de l'« intervisibilité » (l'exploration experte des perceptions visuelles) mettent en évidence des valeurs incontestables (zones sensibles et cachées, lieux et biens symboliques) qui peuvent susciter des perceptions de la population devenant progressivement plus complexes et interactives. L'article 6.B (Mesures particulières) de la Convention européenne du paysage recommande des approches qui créent une sorte de complicité, avec le paysage, comme la sensibilisation dans les écoles, les musées et les écomusées (voir CM, 2014).

Évaluation

Afin d'identifier les valeurs et de clarifier les forces et les faiblesses d'une manière ouverte et participative, les méthodes suivantes peuvent être utilisées : analyses FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces), groupes de discussion, enquêtes, entretiens et « cartes paroissiales » (concept issu des expériences anglophones de cartographie culturelle dans les années 1980). Il est également possible de réaliser des évaluations post-occupation (EPO) ; des procédures similaires peuvent être appliquées en interrogeant les utilisateurs sur la situation des zones qu'ils utilisent, afin de vérifier et de rectifier les faiblesses techniques.

Concevoir des stratégies

Les analyses ci-dessus identifient les domaines nécessitant un examen plus approfondi et suggèrent des

priorités et des alternatives pour maintenir les forces et les valeurs positives, et réduire les faiblesses et les valeurs négatives. L'évaluation participative multicritères de ces options peut permettre d'élaborer des stratégies communes.

Politiques de mise en œuvre

Il incombe aux administrations publiques, dans leurs territoires respectifs, de formuler un cadre réglementaire, de fixer des objectifs de qualité, d'adopter des stratégies (communes) à traduire en politiques de mise en œuvre, à court, moyen et long termes (CM, 2008 : II.2.2). En même temps, elles devraient faciliter et initier des formes de participation publique. Cela produira des effets directs (dans les réévaluations, la réutilisation des biens publics) et des effets implicites (induits par les règles), qui peuvent être combinés avec les processus non intentionnels découlant des besoins locaux et de la culture existante.

Suivi

Chaque niveau institutionnel peut, au fil du temps, suivre les résultats positifs et négatifs, mettre à jour les objectifs et ajuster les actions intentionnelles (programmes, plans et projets). Il est important de savoir que chaque décision ou action peut préserver ou modifier, améliorer ou dégrader les signes et les significations du paysage.

Plan et projet ouverts et continus

Les méthodes déjà éprouvées pour l'environnement bâti débouchent sur des programmes rigoureux de diagnostic et de décision itératifs qui expliquent où et quoi préserver et/ou transformer, et comment identifier les différents types d'intervention pour obtenir des résultats compatibles avec les objectifs (Di Battista, 2006). En ce qui concerne la programmation, se référer par exemple à la norme italienne UNI 10914/21 et, en ce qui concerne les projets, se référer aux normes italiennes UNI 11150 (1-2-3-4) et 11151. Dans les différents systèmes paysagers (macro, méso, micro), chacun des acteurs (à son niveau d'influence) détermine des éventualités sur la base d'évaluations du statu quo ; la comparaison des différentes évaluations génère des décisions qui nécessitent une médiation. Si l'évaluation est satisfaisante, elle aura tendance à favoriser la conservation et si elle est insatisfaisante, elle aura tendance à favoriser la transformation.

Les décisions prises concernant le patrimoine existant vont générer des processus avec différents niveaux de motivation et de conscience (intentionnels et non intentionnels) et vont interagir avec les systèmes abiotiques et biotiques, même s'ils sont partiellement contrôlés par des évaluations d'impact environnemental ou des évaluations

environnementales stratégiques. Dans un paysage, ces processus reflètent les identités, ainsi que l'état de l'environnement vivant. À cet égard, le paysage offre une occasion unique d'adopter une approche intégrée pour interpréter et régir les interactions matérielles et immatérielles des systèmes d'établissement.

L'amélioration de la qualité et des rôles des parties prenantes

Il s'agit de promouvoir l'amélioration de la qualité et des rôles :

- ▶ des institutions ayant des responsabilités politiques ou techniques (phases d'analyses expertes, simulations et suivi) ;
- ▶ des utilisateurs/opérateurs ayant une responsabilité sociale dans l'interprétation des valeurs et des exigences (sociales, économiques, culturelles, psychologiques) et dans d'éventuelles formes d'auto-organisation à la base.

Développer la dialectique coévolutive

Le développement d'une dialectique coévolutive des parties prenantes permettrait de rassembler, à propos du paysage, différentes politiques liées à l'habitat (paysagères, environnementales et territoriales) et de promouvoir un projet ouvert et continu, afin :

- ▶ d'interpréter des diagnostics, positifs ou négatifs (les diagnostics opérationnels sont encadrés par la stratégie, mais permettent un retour d'expérience) ;
- ▶ de simuler des choix et de conseiller sur des hypothèses alternatives ;
- ▶ de réguler des cycles de vie (continuité et/ou changement) des signes et significations présents dans le paysage.

Si une simulation est nécessaire, les logiciels de rendu actuels permettent de présenter des environnements, même des paysages urbains complexes, depuis différents points de vue et à différents niveaux de détail, et de simuler des explorations en se déplaçant dans le modèle.

Au départ, un projet ouvert et continu peut être fastidieux et lent à mener. Il s'accompagne cependant d'un grand nombre d'effets positifs en matière de sensibilisation et de formation, qui sont moins visibles mais essentiels. Ils peuvent en effet contribuer à la valorisation de la qualité des modèles culturels, des techniques utilisées et des « goûts ». Il est utile de définir des orientations méthodologiques permettant d'améliorer les processus non intentionnels qui ont des effets sur le paysage et le cadre de vie.

2. Orientations méthodologiques

Des orientations méthodologiques peuvent être consultées pour tout type de paysage, à toute échelle et avec différents modes de participation. Les orientations méthodologiques présentées ci-après sont des indicateurs ouverts qui peuvent être utilisés ensemble ou séparément, de façon irrégulière ou périodiquement. Il est suggéré de n'utiliser que les approches qui ont une forte probabilité de succès ; il est inutile de perdre du temps avec des résultats inutilisables. Les résultats obtenus pourront ensuite nécessiter des analyses plus approfondies. Elles peuvent être adaptées à la situation spécifique de chaque État ou territoire, en tenant compte du cadre juridique applicable.

La sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques est une condition nécessaire afin de renforcer l'attention et l'intérêt portés aux questions de paysage. Le paysage représente en effet une ressource et une opportunité.

Prendre soin du paysage devrait, comme le demande la Convention européenne du paysage, imprégner les processus de formation et d'éducation. Des cours de spécialisation et de recyclage utilisant des méthodes pédagogiques adéquates pour le personnel technique et les professionnels des pouvoirs publics peuvent ainsi s'avérer utiles.

La participation du public est un processus complexe, différent à chaque fois et portant sur une zone délimitée.

Elle implique une reconnaissance des droits et des devoirs des populations à jouer un rôle actif dans les processus d'acquisition des connaissances, de décision et de gestion de la qualité des lieux (CM, 2008 : 1.2).

Dans les petits villages, où des associations actives coopèrent avec les autorités, les possibilités de participer à l'ensemble du processus sont plus grandes mais dépendent dans une large mesure de la disponibilité des capacités nécessaires. Dans les centres de taille moyenne et grande, les organismes représentant des intérêts bénéfiques et les associations mieux organisées semblent prédominer.

La présence d'observateurs locaux et le soutien apporté par la recherche universitaire et les activités pédagogiques sur le terrain jouent ici un rôle important. La participation peut être renforcée en impliquant la population dans la collecte de données, le développement de projets et la gestion du paysage. La participation à l'analyse et à l'évaluation des cartes et des stratégies ultérieures peut orienter les politiques (intentionnelles) par une gestion mieux informée, lancer des actions, améliorer les comportements (involontaires) et permettre une interprétation continue des processus en cours. Les

observatoires, centres ou instituts du paysage, ainsi que les spécialistes et les professionnels, peuvent soutenir ce travail.

Analyse du paysage

Perception visuelle

Pour définir ce qui est vu dans un paysage, il convient de procéder à des analyses de visibilité permettant de comprendre comment le paysage est perçu, puis de procéder à des qualifications. Celles-ci sont indirectes, lorsqu'elles sont effectuées à partir de représentations du paysage, ou directes, lorsqu'elles sont faites sur le terrain.

Analyses indirectes de visibilité

Les analyses indirectes de la visibilité sont réalisées à partir de graphiques, de photographies et d'autres représentations, en association avec des analyses d'intervisibilité indirecte. Cette forme d'analyse sélectionne des points d'observation et identifie ce qui peut être vu depuis ces points (le *viewshed*), en tenant compte des altitudes et des formes du terrain. De même, un modèle numérique de terrain (MNT) peut être utilisé pour calculer les lignes de vue au moyen d'algorithmes. Dans les deux cas, le cône de vue est défini à partir du point considéré.

L'intervisibilité théorique (hors obstacles probables) permet de mesurer la probabilité de voir les différentes parties du terrain lors de la traversée d'un territoire. La méthode des ruptures naturelles (*natural breaks*) permet d'obtenir des valeurs normalisées entre 0 et 1 et de les classer en cinq intervalles. Il s'agit de mesurer les différences de sensibilité visuelle théorique pour les différents cônes de vue du territoire. À grande échelle, ces techniques permettent d'établir une base pour la sensibilisation des individus et l'identification de zones paysagères, ou d'unités territoriales (en termes de caractère, d'identité, etc.), et de promouvoir des stratégies de gestion.

Analyses directes de visibilité

Il s'agit d'identifier les lieux, les chemins et les points présentant diverses qualités paysagères, puis de décrire les paysages visibles depuis les champs de vision et les cônes de vue.

- **Champ de vision.** Le champ de vision définit ce qui se trouve devant une personne, à droite et à gauche, en haut et en bas, par rapport à une directrice (cône optique). Dans les plans verticaux et horizontaux, un cône optique a une génératrice faisant un angle de 30° avec la directrice principale de la ligne droite. Il permet d'estimer les distances, les positions et les conditions de déplacement. Il est unidirectionnel et sélectionne les vues d'intérêt depuis chaque point. Le champ de vision d'un paysage à partir

de chaque point peut être utilisé pour déterminer différents niveaux de plaisir visuel, en utilisant des paramètres tels que : l'étendue, qui indique la distance totale de la vue sur l'horizon (éventuellement mesurée en degrés) ; et la profondeur, qui est la distance du profil le plus éloigné (dans des conditions de clarté définies et éventuellement mesurée en kilomètres ou en miles, vérifiée par cartographie).

- Les cônes de vue sont des zones délimitées par des points présentant une intervisibilité bidirectionnelle. Ils sont utiles pour vérifier les visibilités (c'est-à-dire les différentes probabilités qu'une zone soit observée). Cependant, les paysages ne sont pas qualitativement similaires. C'est pourquoi, dans l'intervisibilité directe, il est utile de distinguer la visibilité active de la visibilité passive. Le cerveau, dans son traitement sensoriel et sa production d'images, fonctionne selon un processus de reconnaissance des formes, pour lequel les métaphores semblent être un principe d'ordonnement (Edelman, 2007). Haut/bas, avant/arrière, statique/mouvement, autant de catégories métaphoriques ou existentielles émanant du corps et à travers lesquelles nous lisons les événements du monde (Mallgrave, 2013).

Visibilité active

La vision active crée une interaction avec les éléments du paysage et avec le paysage dans son ensemble. Une vue peut être vécue directement par des personnes ayant des niveaux d'expertise différents. Lors de l'organisation des observations, il convient de noter les données suivantes : la zone concernée (qui peut correspondre à une unité de paysage ou non) ; le transport (en voiture, à pied) ; les moyens d'enregistrement (photo, audio, vidéo, notes, dessins) ; les points d'identification sur une carte indiquant le chemin suivi et les points d'observation ; l'identité de l'observateur ; la direction des champs de vision, les caractéristiques et les problèmes des paysages à différentes distances ; diverses notes (par exemple, la saison et l'heure de l'observation, les conditions de lumière, la clarté). Si l'observation est effectuée par plusieurs personnes, la composition de l'échantillon doit être précisée. Des notes peuvent être utilisées pour enregistrer d'autres conditions pertinentes (sons, odeurs), qui peuvent être positives ou négatives, permanentes ou occasionnelles. Les observations nécessitent toujours des documents iconographiques (photos, vidéos) et peuvent être étayées par des mesures (largeur et profondeur), des cartes (papier ou numériques) et des symboles pertinents, ainsi que par des protocoles spécifiques, si des comparaisons et un suivi doivent être effectués.

- La multiscalarité est un « regard actif », qui place les personnes dans un espace défini par différentes

dimensions, chacune contenue dans une autre. Un tel regard peut donner accès à des paysages d'étendue variable et peut se concentrer sur des sections de l'espace placées dans des positions différentes et avec des caractéristiques variables.

- ▶ Les paysages d'arrière-plan sont déterminés par le dernier profil visible, qui peut coïncider avec les limites successives mais peut aussi, avec des systèmes de haute montagne et une bonne visibilité, se trouver à plus de 150 km de distance.
- ▶ Les paysages de grande étendue ont des horizons très éloignés (entre 5 et 15 km) et comprennent des territoires étendus qui présentent parfois des caractéristiques hétérogènes. Ils peuvent être reconnus par le public comme étant identitaires. Les limites d'un paysage différent selon qu'il est perçu en termes de visibilité ou comme un espace identitaire.
- ▶ Les paysages contextuels permettent une reconnaissance visuelle des signes présents, qui diminue avec la distance. Il convient de distinguer les paysages proches (0 à 1,2 km de distance), intermédiaires (1,2 à 2,5 km) et éloignés (2,5 à 5 km). Les paysages « proches » comprennent les paysages à portée de main (à quelques mètres près, où le concept de proxémie est pertinent)⁴ et ceux à courte distance, qui offrent la meilleure analyse des détails (jusqu'à 0,5 km). Ces distances influencent la perception de tous les paysages mentionnés ci-dessus. Dans chaque type, les distances différentes amènent l'observateur à marquer des positions et à distinguer des signes en utilisant des définitions, des traits et des caractéristiques visuelles différents.
- ▶ Perception visuelle, vue passive. La vision passive correspond à la façon dont un lieu apparaît lorsqu'il est observé de l'extérieur. Tout système de signes ne peut être vu (avec des probabilités différentes) que depuis certaines positions. Il ne sera pas visible des autres, comme s'il n'existait pas (ainsi, on accorde plus d'attention aux façades des rues qu'aux cours intérieures). Une vue passive permet d'identifier les sensibilités passives. Par exemple, un village historique peut avoir des façades de rue particulièrement visibles (et donc à soigner avec une attention particulière), ou à l'inverse un territoire peut comprendre des zones peu visibles (où peuvent se concentrer des objets ayant un impact visuel négatif).

4. La proxémie étudie l'utilisation humaine de l'espace et l'effet de la densité de population sur le comportement, la communication et l'interaction sociale (Argyle, 1988 ; Bechtel, 1997 ; Bell *et al.* 1996).

La sensibilité visuelle

Une plus grande sensibilité visuelle est associée aux lieux qui sont plus faciles à observer et plus susceptibles d'être observés. Cela signifie que certains lieux peuvent être visibles depuis davantage de voies, pendant plus longtemps et par un plus grand nombre de personnes.

Intervisibilité

Lors de l'analyse du paysage, il est nécessaire de prendre en compte les interactions entre le système observé (distance, reconnaissabilité des configurations et des profils) et les observateurs (positions, moyens, probabilité). Le résultat de cette analyse permet de produire une première carte (réseaux ou séquences de points et de voies), avec des zones de sensibilité visuelle variable, permettant de vérifier auprès d'autres individus si les éléments visibles indiqués sont significatifs du caractère et de l'identité du territoire concerné. Cette première exploration (phase au cours de laquelle on peut recourir à des observations indirectes réalisées par des experts) découvre et dénote le territoire et constitue une base indispensable pour amener les administrations et les citoyens à s'intéresser, même si très lentement au début, à leur propre paysage et à établir des programmes de conservation ou de transformation.

Perceptions complexes

Reconnaissance

La reconnaissance orientationnelle traite les informations relatives à la position et au mouvement de l'observateur. Elle implique des fonctions limbiques qui déclenchent des réactions instinctives et des qualifications émotionnelles, et activent les sens de la sécurité ou de la peur, du bien-être et du plaisir ou de l'inconfort. Elle peut découler du rôle de repères clés et d'éléments dominants, et être modifiée par les distances. Nous pouvons distinguer les trois types de reconnaissance telles que décrites ci-après.

- ▶ La reconnaissance primaire non intentionnelle et involontaire permet de comparer les interactions émotionnelles avec le paysage.
- ▶ La reconnaissance comparative compare des systèmes de signes ; elle est à la fois volontaire et involontaire, et peut dépendre des raisons de l'observation, de la mémoire et des modèles culturels existants.
- ▶ La reconnaissance intentionnelle est volontaire et consciente. Elle utilise généralement des modèles culturels très structurés (scientifiques, philosophiques, religieux, etc.) et fonctionne par le biais d'observations sélectives visant à acquérir des connaissances spécifiques.

Délimitation visuelle

La délimitation visuelle permet de délimiter des zones avec des vues actives (champs de vision et cônes de vue). Les zones observées n'ont souvent pas de limites bien définies ; elles peuvent changer lorsque l'observateur change de position. La délimitation peut être ouverte ou fermée, en fonction des types de mouvement impliqués, tels que linéaire ou circulaire. Les lignes de délimitation peuvent se chevaucher et être perméables (zones dont les attributs sont structurés par des liens avec les territoires voisins). Certains liens peuvent être perçus d'un point de vue social et non pas visuellement.

Matériel d'information

Chaque unité de paysage, quelle que soit sa définition (elle peut, par commodité, coïncider avec une zone administrative), est liée à une énorme quantité d'informations, dont une grande partie est à peine connue ou utilisée. Chaque étude paysagère nécessite des informations générales (géographie, histoire, anthropologie) et des informations spécifiques (pédagogiques, typologiques, dépositaires de la culture locale : collections thématiques, découvertes, documents, entretiens ciblés).

Il est conseillé de consulter les documents d'urbanisme (généraux et sectoriels), les études et rapports (y compris la littérature grise produite par les institutions, les centres de recherche, les universités), les statistiques, les cartes de base et thématiques, les archives, les descriptions, la littérature et autres sources disponibles. Il est utile de disposer d'une base de données cartographique (cartes, registres historiques de propriété, relevés) et d'une base de données bibliographique (histoire, climat, géologie) comprenant les titres et les sources des résultats généraux et spécifiques concernant la zone d'observation, et de disposer d'un dépôt d'images historiques et actuelles pour les peintures, les dessins, les photographies, les vidéos et les extraits de films.

La tâche de collecte et d'organisation du matériel peut être réalisée au niveau de la communauté locale avec l'aide des bibliothèques locales, des écoles et d'autres groupes, et aider à la formation des acteurs et à la sensibilisation aux caractéristiques et aux enjeux du territoire (CM, 2014).

Identification, sensibilité qualitative

Le « caractère » d'un paysage provient des éléments dominants, des points de repère clés et de la présence physique des éléments l'identifiant. Les caractéristiques peuvent être visuelles et temporelles.

Caractéristiques visuelles

Chaque vue fournit une quantité d'informations (Lynch 1960 ; Cullen 1961 ; Bishop et Lange 2005 ; Gombrich 1985 ; Fiorani 1998 ; Arnheim 1954) :

positions (de face, de côté, au-dessus, au-dessous, alignements), dimensions (grandes, petites), distances (proches, lointaines), signes (formes, figures, masses, volumes, superficies, profils, lignes, points), éléments et matières (sols : roche, terre, sable, gravier ; eau : calme, lente, rapide, vapeur, glace ; arbres, buissons, prairies ; routes, bâtiments, voies, installations ; tout ce qui a des textures, des grains, des couleurs de surface), les conditions de lumière (direction, intensité, réflexion).

La perception visuelle directe du paysage dépend des ouvertures ou des obstructions (compactes ou semi-transparentes) qui structurent le paysage, donnant accès ou non à certaines vues depuis un point donné ou le long d'un parcours. Cette perception permet de synthétiser des informations sur le paysage et de les analyser, en mettant en évidence des zones de sensibilité différente.

Le premier et le plus connu des systèmes d'interprétation est celui proposé par Lynch (1960) qui, dans le cas des paysages urbains à grande échelle, distingue les voies, les bords, les quartiers, les nœuds et les points de repère.

- ▶ Les voies sont des lieux où l'observateur se déplace (régulièrement, occasionnellement, potentiellement). Ce sont des rues, des allées, des canaux, des chemins de fer ou d'autres voies. Les personnes observent le paysage en se déplaçant à l'intérieur de celui-ci. Les éléments du paysage sont disposés et reliés le long des voies.
- ▶ Les bordures sont des éléments linéaires qui définissent les limites : rives, talus de chemin de fer, murs, crêtes, etc. Elles séparent différents éléments physiques (eau, terre) ou forment des fermetures verticales (construites ou vertes) le long d'un parcours.
- ▶ Les quartiers (et les paysages contextuels) sont des zones dans lesquelles l'observateur se déplace, entre ou sort. Ils sont reconnaissables à quelques caractéristiques facilement identifiables (éléments dominants et prédominants). Les zones urbaines sont principalement identifiables de l'intérieur.
- ▶ Les nœuds sont des points focaux vers lesquels les observateurs se dirigent ou dont ils s'éloignent. Ce sont des points accessibles et stratégiques d'une ville ou d'un territoire. Ils peuvent être des points où se croisent ou convergent des voies provenant de contextes ou de quartiers différents. Ce sont également des concentrations d'activité, des lieux d'utilisation plus dense ou des lieux très visibles (éléments ouverts ou construits), jouant un rôle dominant.
- ▶ Les points de repère clés sont définis comme des références ponctuelles externes et très visibles. Ce sont des éléments dominants et directeurs,

des stimuli visuels à différentes distances, qui fournissent des informations de base pour établir la position et la direction du mouvement. Comme ils permettent des ajustements pour obtenir une plus grande fiabilité et réduire les difficultés (choix des voies, des directions, des arrêts), ils sont plus faciles à mémoriser ; en adaptant nos actions, nous devons distinguer les distances des éléments qui nous donnent des informations, ce qui explique les significations et les implications des relations de distance. Un élément contextuel dominant est toujours l'élément orographique du terrain (plat, ondulé, abrupt, crêtes, escarpements, aspects), ainsi que la présence de plans d'eau ou de grandes zones bâties.

Plusieurs facteurs permettent d'interpréter les structures du paysage :

- ▶ Caractéristiques dominantes et points de repère clés : éléments à forte « intensité » visuelle (grands fonds, contours du terrain, proéminences et points de repère) qui assument des fonctions d'orientation, de polarité et/ou d'identité ;
- ▶ Caractéristiques dominantes : les dispositions, textures, matériaux, couleurs, etc. les plus courants en termes de continuité et d'homogénéité. Ils sont importants pour la catégorisation des paysages (sauvages, cultivés, urbains) ;
- ▶ Caractéristiques naturelles : la présence et la combinaison de composantes naturelles (abiotiques et biotiques) et anthropiques ; chaque groupe d'éléments doit faire l'objet d'une description analytique et articulée.

Caractéristiques temporelles

Chaque paysage comprend des éléments physiques dont la durée varie dans le temps (cycles de vie), ce qui nécessite « l'examen des processus évolutifs et la mise en évidence des dynamiques temporelles, passées, présentes et prévisibles, dues à des facteurs humains ou naturels, ainsi que des possibles pressions qui s'exercent sur les paysages et les risques qui peuvent en résulter » (CM, 2008 : II.2.1). L'analyse et le suivi des évolutions (cartographie des périodes) sont particulièrement importants car ils rendent possibles les stratégies opérationnelles (qualifications, projets et mises à jour). Dans chaque paysage, les différents groupes d'éléments (abiotiques, biotiques, anthropiques) ont des cycles temporels différents.

- ▶ Cycles temporels des composantes abiotiques (voir Scesi *et al.*, 2003 ; Selby, 1985 ; Chorley *et al.*, 1984 ; Scheidegger, 2004 ; Barry et Chorley, 1998 ; Elías et Castellvi, 1996 ; Guyot, 1999 ; Castiglioni, 1982 ; Persicani, 1989). Les conditions tectoniques révèlent les activités sismiques et orogéniques qui ont eu lieu sur une longue

période. Les systèmes lithologiques montrent une érosion de durée et de fréquence variables. Les conditions climatiques et les phénomènes hydrogéologiques suivent des cycles périodiques avec des phénomènes et des interdépendances variables. La terre, l'eau et l'atmosphère révèlent des formes locales majeures de fragilité (glissements de terrain, inondations, pollution).

- ▶ Cycles temporels des composantes biotiques. La faune et la flore constituent des écosystèmes ouverts produisant des échanges de matière et d'énergie. Leurs cycles de vie sont extrêmement variés (de quelques heures à plusieurs siècles), tout comme les taux et l'intensité de reproduction. Leurs différentes vies sont interdépendantes et soumises aux impacts des actions humaines. Les organismes comprennent des autotrophes (plantes vertes, certaines bactéries), qui produisent des substances organiques à partir de substances inorganiques ; des consommateurs hétérotrophes (animaux, parasites, plantes saprophytes), qui se nourrissent d'autres organismes ou de substances produites par ceux-ci ; des décomposeurs hétérotrophes (bactéries, champignons, autres organismes saprobie), qui dégradent les molécules organiques et libèrent des substances plus simples. Les écosystèmes peuvent subir des processus de dégénérescence, entraînant la destruction ou l'extinction d'espèces. L'observation des écosystèmes est nécessaire, et elle est essentielle pour les zones naturelles et cultivées (Rosenberg *et al.*, 1983 ; Strahler, 1969 ; Bras, 1990 ; Cunningham *et al.*, 2003 ; Alcock, 2005).

- ▶ Cycles temporels des éléments anthropiques. Les utilisations du sol et les artefacts humains apportent avec eux des matériaux, des signes, des significations et des valeurs de durées variables – à court terme (saisonnier dans l'agriculture), à moyen terme (bâtiments) et à long terme (routes, subdivisions du sol, bâtiments particuliers). La datation de ces éléments reflète les systèmes sociaux et les cultures (matérielles et immatérielles) qui les ont produits. Ces cycles de vie dépendent de la décomposition des différents matériaux et surtout des usages humains, qui varient dans le temps et selon les méthodes employées (Lepetit et Pumain, 1993 ; Balbo, 1991 ; Bonfiglioli, 1990).

Qualification et perception

Qualification

La qualification consiste à attribuer des adjectifs qui complètent l'identification (CM, 2008 : II.2.1.b). Chaque fois qu'un paysage est observé, un processus volontaire et/ou involontaire d'attribution de significations et de formation de jugements a lieu.

Plus ou moins conscient, le processus de qualification est néanmoins important car il permet d'attribuer des valeurs au paysage et de structurer les perceptions. Les qualifications (émotives et/ou réflexives) font état de conditions positives ou négatives. Elles résultent des modèles culturels dominants, des motivations et des préférences, inhérents aux systèmes d'observation. Le lieu observé influence l'observateur dans la définition du champ d'observation (direction et technique d'observation, délimitation des frontières, caractéristiques dominantes, analyse la plus pertinente), et suggère une première attribution de valeurs communes.

Valeurs communes de base

Dans le cas des paysages, l'impact émotionnel déclenche une appréciation intuitive, qui se traduit par différents types de valeurs attribuées par les individus et les communautés. Des interactions cohérentes et des attributions explicites permettent de catégoriser sans ambiguïté l'ensemble du système (agriculture, ville, mer, eau douce), tandis que des interactions incohérentes et peu claires produisent des dénominations vagues, incertaines, voire inconfortables (paysages périurbains).

- ▶ Les vues positives sont généralement appréciées : les paysages naturels (plus que les paysages urbains, peut-être parce qu'ils évoquent des relations ancestrales avec la nature), les vues étendues et profondes en hauteur (elles évoquent le sentiment de contrôle et de possession de vastes territoires) et les vues variées (étendues d'eau reflétant la lumière du ciel, paysages vallonnés aux caractéristiques différentes). Les vues monotones et banales suscitent peu d'intérêt ou de l'indifférence.
- ▶ Les représentations négatives, telles que les lieux sombres et menaçants, qui suscitent un sentiment d'inconnu et de risque, sont considérées comme désagréables. Les lieux dégradés évoquent le manque d'attention, le déclin, l'abandon et l'insécurité. L'attribution de valeurs négatives résulte souvent d'une incohérence visuelle entre différents éléments du paysage. La présence d'une raffinerie, par exemple, peut être dérangement le long d'une côte mais être cohérente avec un paysage industriel. Le niveau d'incohérence visuelle dépend de la visibilité et de la place qu'occupent les éléments discordants dans le paysage (compte tenu de leur taille et de leur distance). Un arbre mort parmi des arbres en fleurs et un très petit bâtiment parmi des gratte-ciel sont des éléments discordants mais conformes à leur contexte, mais un hangar industriel dans un contexte agricole semble déplacé. Une installation de traitement des déchets est plus déplacée dans un centre historique prestigieux que dans une zone abandonnée. Les

éléments en interaction discordante produisent un sentiment d'incohérence (alors que la cohérence est attendue). La discordance n'est cependant pas toujours négative ; un signe fort et contradictoire dans un paysage banal peut le rendre plus significatif et intéressant. Le sentiment d'agacement, ou éventuellement de plaisir, dérivé de l'incohérence provient de l'analyse individuelle, mais peut apporter avec lui des possibilités de trouver un terrain d'entente (positif ou négatif), ce qui doit être pris en compte dans le cadre des processus de conservation ou de transformation du paysage.

- ▶ Les valeurs complémentaires (positives ou négatives) dépendent de facteurs individuels et/ou sociaux, ainsi que de la psychologie et/ou de phénomènes. Les valeurs individuelles et sociales varient et interagissent les unes avec les autres. Leur présence, leur intensité et leurs combinaisons déterminent souvent « l'esprit » des lieux (Norberg-Schultz, 1979).
- ▶ Des valeurs affectives sont attribuées aux lieux d'habitation et aux lieux liés aux souvenirs familiaux, au travail et aux événements importants. Elles conduisent à la reconnaissance de soi et à un sentiment d'identité. Elles renforcent également les valeurs symboliques, historiques et autres. Elles peuvent être interprétées à partir de points de reconnaissance locaux partagés au moyen d'enquêtes et d'entretiens.
- ▶ Les valeurs associatives consistent en l'attribution d'adjectifs au paysage (sur une base individuelle ou partagée) qui servent à rappeler des images (par exemple de lieux, « ressemble à la Provence »), des situations (lieux associés à des événements quotidiens, des fêtes, des accueils, des dangers) et des références (picturales, historiques, littéraires, religieuses, militaires).
- ▶ Valeurs documentaires. Tous les éléments et signes créés par l'homme sont des biens culturels matériels. Certaines transformations entraînent la perte d'informations, qui auraient pu apporter des connaissances.

Valeurs des biens

Les biens peuvent revêtir une valeur documentaire rare (par exemple, les biens archéologiques) mais n'ont de valeur que s'ils sont reconnus comme tels. Sinon, ils risquent d'être détruits ; ce sont donc des valeurs qui doivent être gérées avec soin (De Marine, 2005). Le paysage accumule des éléments culturels matériels qui acquièrent plus de valeur avec le temps.

- ▶ Valeurs à long terme. Les éléments paysagers (signes) les plus durables acquièrent une valeur car ils confirment et transmettent un sentiment de reconnaissance et une identité. L'absence de

changement dans le temps devient une valeur qui favorise la conservation et l'entretien des éléments existants, mais qui peut aussi susciter une certaine méfiance à l'égard des signes et des significations nouvelles et diverses. S'il y a un changement d'identité avec une nouvelle exigence de transmettre un statut social différent (par exemple, un passage du travail agricole à l'industrie ou au secteur des services), les signes et les significations précédents deviennent des non-valeurs et conduisent à une transformation.

- Valeurs économiques. Le paysage est aussi toujours un système de biens économiques, avec des valeurs qui dépendent des possibilités et/ou des limites d'utilisation du territoire (ressources minérales, cultures, zones urbanisées). Les valeurs et les tendances des biens immobiliers (terrains, bâtiments) dépendent du marché, des équipements et des services disponibles, et reflètent les attentes et les variations déclenchées par les règles et les réglementations (toute la législation relative aux droits et aux devoirs liés à la propriété du sol et de ses biens) et leur gestion politique. Les valeurs économiques sont des indicateurs significatifs des processus à l'œuvre sur un territoire (Roscelli, 2005 ; Jacobs, 1969). Une étude des changements de localisation et des tendances des valeurs immobilières dans le temps peut expliquer de nombreux processus dynamiques affectant les paysages.
- Valeurs esthétiques. L'ouvrage *Aesthetica* (1750) de A. G. Baumgarten définit l'esthétique comme la « science de la connaissance sensible – *cognitio inferior* (cognition inférieure) – qui s'obtient par la sensation ». Actuellement, la prise en compte des valeurs esthétiques peut conduire à suivre une tendance proposant de transformer quelque chose en art, comme le suggère William Morris. La prise en compte de ces valeurs peut cependant aussi conduire à définir l'esthétique comme une possibilité de « regarder à travers » quelque chose, selon la proposition de Garroni, empruntée à Heidegger et Wittgenstein.
- Les paysages, comme les systèmes de signes correspondant à leurs représentations picturales, peuvent susciter en nous des émotions au même titre que les sons (musique) et les mots (poésie). Les paysages peuvent donner lieu à des combinaisons harmonieuses, cohérentes et émouvantes de configurations, de matériaux et de couleurs, ainsi qu'à des capacités humaines extraordinaires.

Selon R. Thom, « les vagues de la mer, les petites ondulations du rivage, la courbe de la baie de sable entre les promontoires, le contour des collines, la forme des nuages, tout cela constitue autant d'énigmes de formes, autant de problèmes de morphologie ».

Les valeurs esthétiques (« beau » et « laid ») peuvent également découler de la traduction de diverses autres valeurs. Une chose qui paraît saine, en bon état et en « ordre » nous procure du plaisir et devient « belle », tandis qu'une chose dégradée, délabrée ou en ruine nous inquiète, ne nous procure pas de plaisir et devient « laide ». Les appréciations que l'on peut appliquer au paysage trouvent leur origine dans les filtres émotifs, cognitifs/culturels, personnels ou collectifs que nous utilisons pour identifier les différents degrés de plaisir que nous procure notre environnement.

W. Morris (1883) a indiqué : « Et d'abord, je dois vous demander d'étendre le mot "art" au-delà de ce qui est consciemment une œuvre d'art, pour y inclure non seulement la peinture, la sculpture et l'architecture, mais aussi les formes et les couleurs de tous les articles ménagers, voire même la disposition des champs pour le labourage et le pâturage, la gestion des villes et des routes de toutes sortes ; en un mot, de l'étendre à l'aspect extérieur de notre vie ».

- Les valeurs esthétiques sont également affectées par : les cultures emblématiques (historiques et modernes) ; un large éventail de langages scéniques – appréciés sur la base du goût élitiste ou du « goût envahissant » du modèle culturel commun (le sens de la « bienséance » des lieux publics), qui est le filtre que nous utilisons pour investir les émotions de nos valeurs ou non-valeurs personnelles et/ou socialement partagées – des langages qui varient en durée, en distribution et en intensité (« Klee nous a parlé de valeurs expressives, nous a dit que les choses doivent avoir une forme et un sens, que la fonction de l'image est d'exprimer quelque chose », pour citer Hertel dans Klee 1956-64). Les cultures structurent les configurations des paysages créés par l'homme avec des connaissances, des intentions et des capacités, dans des combinaisons intentionnelles et aléatoires et avec des degrés de cohérence variables.
- Les valeurs naturalistes englobent à la fois la longue tradition du paysage « artificiel » des jardins, qui a fait son retour à la Renaissance sous la forme de structures géométriques puis au XIX^e siècle sous une forme romantique, et la culture écologique qui prévaut aujourd'hui et qui affirme la valeur de la nature sauvage. Cette dernière suscite un intérêt scientifique et politique particulier (développement durable) mais est également considérée comme un bien de consommation pour le tourisme et comme un concept destiné à remplacer l'ancien caractère « naturaliste » du paysage agricole. Il est possible de noter que le concept de paysage est fortement lié aux valeurs naturalistes (il est moins fréquemment fait référence au concept

de paysage urbain). Ces valeurs naturalistes sont attribuées aux paysages sauvages et intacts (zones désertiques, volcaniques, alpines, fluviales, marines, forestières), mais aussi aux zones naturelles protégées (parcs), aux paysages agricoles et aux caractéristiques naturelles des paysages anthropiques (rives des lacs, côtes marines) ou des parties des paysages urbains (parcs, jardins). Les valeurs naturalistes découlent des caractéristiques (et aussi de la rareté) des systèmes abiotiques (roches, terre, eau) et des systèmes biotiques, et en particulier des écosystèmes végétaux et de la présence d'animaux sauvages.

- ▶ Valeurs symboliques. Selon C. G. Jung (1964), « le concept d'archétype, qui est un lien indispensable avec l'idée d'inconscient collectif, indique l'existence dans le psychisme de formes déterminées qui semblent être présentes en toutes circonstances et en tout lieu ».
- ▶ Tous les paysages ont des valeurs symboliques fortes dans les relations entre l'homme et la nature, les lieux d'habitation, le travail. Le paysage, en tant que résultat polysémique des cultures matérielles et immatérielles du passé et du présent, véhicule des métaphores positives et négatives (Ricœur, 2006) pour l'appartenance, la communauté et l'identité. Elles peuvent être consolidées ou contingentes (Galimberti, 1984), conscientes (lieux liés à la vie quotidienne, lieux de culte, de pouvoir, de douleur, de passion sportive) ou inconscientes (valeurs des relations sociales non institutionnelles, partagées à des degrés divers, et effets de foule : lieux de rencontre et de convivialité, mais aussi ceux associés à des expériences désagréables, à l'abandon et à l'effet de vitrine brisée). La connaissance et la prise en compte des valeurs symboliques locales (à obtenir par la participation aux travaux de qualification) sont d'une importance capitale pour l'orientation des projets, y compris leur définition détaillée.
- ▶ Valeurs sociales. Les paysages reflètent les différences sociales et les niveaux de bien-être ou de mal-être sur l'ensemble de la planète, dans les pays, régions, zones, villages ou districts. Les zones à forte et/ou faible concentration de population génèrent des paysages dégradés par la surpopulation ou l'abandon. Les images contrastées de zones opulentes et de bidonvilles sont des symboles sociaux forts. Ces déséquilibres dans l'habitat, même s'ils sont atténués, se retrouvent sur tous les territoires et se manifestent par l'entretien ou la négligence, l'affection ou l'absence d'affection, pour ces lieux, qui évoluent souvent vers le bien-être ou le mal-être social. C'est pourquoi la perception que les gens ont de leurs propres paysages et cadres de vie

interagit avec les formes de démocratie et alimente des demandes collectives d'évaluation et de gouvernance des paysages. Ces demandes s'affranchissent des modèles devenus obsolètes pour rechercher des réponses plus adaptées aux valeurs affectives et symboliques des territoires, et pas seulement à leurs valeurs utilitaires, de manière encore confuse mais croissante.

- ▶ Les valeurs historiques sont attribuées à des éléments reconnus du passé, dont les significations actuelles sont très différentes de leurs significations originelles (sites archéologiques, châteaux). Il s'agit d'ancrages identitaires essentiels à chaque système de peuplement. La confirmation de leur valeur sociale dans le temps est propice à la préservation des signes correspondants. Selon A. Magnaghi (2015), « le concept d'"histoire en action", appliqué au territoire (Muratori, 1967) en affirmant la conséquentialité entre les fonctions territoriales et le développement morphotopologique des établissements (Cataldi, 1977), présente le risque de générer des interprétations déterministes ».

Perception de la population

Les perceptions du public et les actions menées sur le paysage sont interdépendantes. L'implication de la population locale peut se faire de différentes manières, en fonction d'une multitude de facteurs : nature et qualification des opérateurs, compétences, ressources et documentation disponibles, taille et caractéristiques de la population.

Les premières analyses de visibilité (et des lieux d'intérêt) permettent d'impliquer le public de multiples façons, notamment par l'appréciation visuelle et par une enquête ou un entretien. La première met en évidence des catégories et des tendances, et peut être obtenue par des visites directes et la collecte d'images photographiques appropriées (représentatives de la diversité du lieu et prises selon des normes appropriées) à classer et à évaluer (y compris l'utilisation de la notation). La seconde (réalisée séparément ou en parallèle) comprend des questionnaires et/ou des entretiens ouverts, et explique les raisons de l'appréciation des personnes. Ces deux analyses permettent d'établir des cartes (montrant les lieux et les chemins de grande valeur et/ou d'importance critique) afin d'initier des processus d'attention.

Les étapes à suivre peuvent être classées par ordre de priorité en considérant les valeurs (positives et négatives) en jeu. Il s'agit essentiellement de sensibiliser, en utilisant des méthodes appropriées au cas par cas, afin d'améliorer les perceptions et d'accroître, d'élargir et de maintenir l'attention du public et de l'administration sur le paysage. À cette fin, il est particulièrement important de dépêcher sur place

des parties prenantes et des personnes activement impliquées dans cette tâche. Leur identification, leur formation et leur implication est un objectif stratégique qui doit faire partie du plan. Ces analyses ne doivent pas être complètes, parfaites et approfondies. Leur rôle est plutôt de lancer un processus qui peut être amélioré et poursuivi dans le temps.

Analyses des perceptions du public

- ▶ L'analyse du public et des professionnels consiste à mobiliser un échantillon significatif de la population locale (y compris de personnes dont les opinions et les attentes sont opposées au développement du territoire), qui sera amenée à coopérer avec les professionnels pour expliquer le caractère du paysage en fonction de son utilisation et de ses significations (CM, 2019). Les cartes et les images sont propices à l'échange d'informations. Il est utile de sensibiliser et d'impliquer les écoles et les associations locales dans l'analyse des cartes pour indiquer les valeurs et les non-valeurs perçues sur le territoire. Ces cartes (indiquant les lieux, les évaluations et les projets d'intervention) peuvent être présentées lors de réunions publiques destinées aux bénéficiaires et aux opérateurs. Leur portée peut être élargie pour prendre en compte les problèmes nécessitant une attention particulière au niveau local (utilisations privées, services publics).
- ▶ L'analyse du paysage est importante pour analyser les interactions avec le paysage et impliquer les parties prenantes. Il est possible d'utiliser les documents relatifs aux plans territoriaux, les analyses ciblées disponibles et de mener des réunions de travail appropriées.
- ▶ L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) est souvent utilisée pour évaluer les entreprises. Cet outil d'évaluation très flexible peut être utilisé à différents moments et de différentes manières par les parties prenantes, les associations et les groupes de citoyens. Il vise à recueillir des informations sur les forces et les faiblesses actuelles, les opportunités et les menaces futures. Différentes périodes peuvent être considérées, en fonction des enjeux, mais les prévisions à dix ans sont habituelles pour les zones territoriales. Cette méthode peut également être utilisée pour produire des interprétations sommaires ou analytiques pour chaque valeur examinée (Hill et Westbrook 1997). Les résultats obtenus à partir d'une analyse peuvent indiquer des problèmes, des conditions, des objectifs et des priorités, à juxtaposer à la cartographie des municipalités en vue de l'élaboration de stratégies.
- ▶ L'analyse de l'utilisation des biens publics (évaluation « post-occupation ») vise à évaluer l'état

actuel et le fonctionnement des biens publics (zones, routes, installations, bâtiments). Il y a lieu de noter que les méthodes d'interprétation de l'évaluation de l'état technique des bâtiments varient selon les États. Une analyse condensée permet ainsi d'évaluer l'opinion des usagers (par exemple, dans le cas d'une école, il s'agit des élèves, des parents et de l'ensemble du personnel, enseignant et non enseignant). Elle est utile lorsqu'il s'agit d'examiner les besoins et les possibilités des différents types d'intervention (entretien, modernisation) afin d'évaluer les priorités de programmation. Une analyse similaire peut être réalisée pour des biens privés, en commençant par les locaux ouverts au public et les zones ou façades des espaces publics importants.

Intervention dans le paysage

Connaissance du territoire

Afin d'évaluer la nécessité de réaliser un projet de paysage et de le développer, il faut tout d'abord acquérir une connaissance du territoire en collectant et en organisant la documentation, en établissant des cartes communautaires et en préparant des présentations publiques.

Herméneutique du paysage

Une intervention dans le paysage doit être basée sur l'analyse du paysage existant. L'interprétation d'un paysage est un processus complexe. Elle doit réunir des analyses de différentes natures – territoriales, urbaines, environnementales, anthropologiques, sociologiques, psychologiques et environnementales – dans le but de reconnecter les lieux et les populations, de mettre en évidence l'inconscient collectif (qui donne lieu à des comportements négatifs) et de sensibiliser les personnes qui ont des liens étroits et vitaux avec les lieux. Aujourd'hui, il existe de premiers indicateurs opérationnels pertinents à cet égard, mais leur orientation et leur approche nécessitent encore des recherches (Magnaghi, 2015). La première étape de l'interprétation détermine la zone d'intérêt. Cette tâche peut prendre en compte des zones délimitées visuellement, des zones paysagères (définies par des plans de paysage généralement basés sur des méthodes indirectes), des limites administratives et des perceptions partagées liées à l'identité.

Développement d'un projet

Le développement d'un projet implique une étude plus approfondie et une extension de l'approche pour inclure les différentes problématiques présentes sur le territoire, qui ont un impact sur le paysage : état et utilisation des espaces publics, problèmes liés aux activités de production, comportements privés. L'analyse des forces, faiblesses,

opportunités et menaces, réalisée avec les acteurs de manière générale puis thématique, est un outil utile pour cette activité.

Diagnostic

Les phases de sensibilisation et d'évaluation fournissent des indications initiales pour envisager d'autres options, identifier les priorités et concevoir des stratégies opérationnelles. La première étape peut nécessiter des études complémentaires et des analyses sectorielles : territoriales, environnementales, techniques, économiques – c'est-à-dire les pratiques de diagnostic nécessaires pour se concentrer sur les problèmes et les opportunités. Les études complémentaires peuvent être diverses analyses visuelles expertes (inspections, cartes géoréférencées, orthophotos, vues des rues) ; inventaire des biens culturels matériels et immatériels ; localisation et documentation des biens matériels et des biens culturels immatériels sur le territoire ; analyses sociales (enquêtes par sondage, interviews, cartes communautaires) visant à comprendre les niveaux d'équivalence entre les valeurs (forces et faiblesses) perçues et/ou déjà connues (opinions d'évaluation et justification des actions) ; interprétation des niveaux de perception sociale omniprésente, qui varient dans le temps en interaction avec de nombreuses conditions dans et hors du système.

- ▶ Le diagnostic spécialisé est ciblé sur des problèmes identifiés. Il peut être utilisé pour interpréter les causes d'un problème, les conditions d'état du paysage, l'importance des valeurs et des prévisions positives ou négatives qui peuvent être définies à différents niveaux de précision. Les réponses obtenues laissent envisager des actions de conservation ou de transformation sur les divers systèmes (abiotiques, biotiques, anthropiques). Les actions nécessitent une coopération avec les autorités publiques et, si nécessaire, en fonction de leurs caractéristiques techniques, elles sont entamées pendant les phases de développement et actualisées pendant la phase de gestion. Les professionnels doivent être consultés pour les décisions les plus importantes.
- ▶ Le diagnostic du système implique la collecte de tous les diagnostics et évaluations spécialisés effectués (au niveau approprié d'exhaustivité ou d'approximation), ainsi que la conception et l'évaluation des interactions (lorsqu'elles sont jugées utiles) entre les analyses, même si elles sont diverses. Périodiquement, il est nécessaire d'intégrer les analyses et les évaluations, afin d'ajuster les relations interactives entre connaissances et décisions et d'actualiser les processus.
- ▶ Le diagnostic opérationnel synthétise les lieux identifiés au sein de la zone définie et les évaluations produites lors de la phase analytique. Il

facilite la réinterprétation ascendante, à l'échelle locale, des grandes conclusions du plan général du paysage (ou du territoire). Il met donc en évidence des situations d'urgence, des besoins et des opportunités par rapport au paysage, qui ne peuvent être perçus que sur place. Il fournit des informations qui soutiennent ou s'intègrent à la mise à jour des différents niveaux d'un plan local et peut contribuer aux décisions politiques du programme. Le diagnostic opérationnel peut orienter la programmation à l'échelle locale en définissant les objectifs, le calendrier et les méthodes des travaux publics. Les décisions politiques prévoyant la mise en place de projets techniques ainsi que l'adoption de mesures d'intervention doivent se fonder sur ces diagnostics.

Pratiques d'intervention

L'action sur le paysage est un assemblage de mesures de protection, de gestion et d'aménagement sur un même territoire : certaines parties et éléments peuvent être protégés, d'autres aspects, en particulier les processus, gérés et d'autres transformés volontairement (CM, 2008 : 1.5). La grande variété d'objectifs et de pratiques que l'on retrouve dans les interventions humaines dans le paysage peut toujours se résumer à la dialectique entre les deux approches fondamentales : la conservation et la transformation (Di Battista, 2006 ; Gambino, 1997 ; Magnaghi, 2005). Celles-ci coexistent toujours. Leurs combinaisons impliquent l'ensemble du système de signes et de significations, avec des taux d'inertie et d'accélération variables. Dans un paysage, il est utile de reconnaître les lieux et les moments des actions conservatrices et/ou transformationnelles et leurs raisons : intentionnelles, implicites et involontaires (Dematteis, 1995). Les pratiques opérationnelles impliquent tous les acteurs (et certains bénéficiaires proposent également des actions), mais sont gérées par des techniciens d'agences administratives publiques et d'autres professionnels. La prise de conscience des interactions et de la possibilité d'évaluer des options alternatives joue un rôle considérable.

Conservation

La conservation, intentionnelle ou inintentionnelle, conduit à préserver les éléments existants (matériaux, signes) par des actions visant à prolonger leur cycle de vie. La Recommandation CM/Rec(2008)3 évoque « La conservation et le maintien des caractéristiques de qualité (morphologies, éléments constitutifs, couleurs, etc., compte tenu des techniques et des matériaux de construction, mais aussi des caractères et des lieux symboliques...) » (annexe 1.2), et note que « les mesures devraient permettre la conservation et le maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage ;

cette protection devrait s'accompagner d'un plan de gestion dans le temps » (II.3.1).

- ▶ La conservation intentionnelle reprend des éléments, des conditions et des modes d'intervention du diagnostic. Elle englobe différents types d'actions plus ou moins continues et complexes, ainsi que les interventions conservatrices suivantes :
 - La maintenance occasionnelle fait référence à des actions discontinues qui impliquent la réinitialisation de fonctions, la réparation de dommages et la réintégration de matériel.
 - La maintenance préventive ou programmée consiste en des activités régulières et continues destinées à éviter les dommages et à maintenir ou prolonger les cycles de vie. Elle vise à prévenir les problèmes, les dégradations ou les pertes (d'objets, de matériel ou d'informations existants). Elle peut être organisée à tout moment du cycle de vie. Elle demande un calendrier et la programmation d'interventions préventives, ce qui implique des étapes organisationnelles et opérationnelles ardues et généralement coûteuses (facilitées si elles sont organisées pendant la phase de projet). Dans le contexte du paysage, cette maintenance peut être appliquée afin de mettre en place les conditions et/ou les éléments qui limitent le risque (plantations d'arbres pour contrer la dégradation hydrogéologique).
- ▶ La conservation inintentionnelle concerne tout ce qui reste en place par inertie ou par habitude, et les actions, quelle que soit la raison pour laquelle elles sont réalisées, qui contribuent à préserver dans leur ensemble, à différentes échelles, de différentes manières et à différents moments, l'état et l'esprit des lieux. Parmi ces actions, on peut citer les activités forestières et d'irrigation (pratiques de défrichage et de nettoyage, décapage, élagage approprié et activités de drainage), les activités agricoles (labourage, semis, récolte) et les activités urbaines (nettoyage, peinture, pavage), tant dans le secteur public que privé. Ces pratiques n'ont pas toujours un impact positif.

Transformation

Même si toute chose est destinée à changer avec le temps, les pratiques d'intervention dans le paysage devraient tendre à l'améliorer plutôt qu'à le dégrader. La Recommandation CM/Rec(2008)3 indique que « le concept de protection intègre l'idée que le paysage est soumis à des évolutions qu'il est nécessaire d'accepter, dans certaines limites. Les actions de protection, qui font l'objet d'un grand nombre d'expériences, ne peuvent pas avoir la finalité d'arrêter le temps, ni de reconstruire des caractères naturels ou anthropiques qui ont disparu ; elles peuvent

en revanche orienter l'évolution des lieux pour transmettre aux générations futures leurs caractères spécifiques, matériels et immatériels (I.5) ; [...] la prévision de transformations du paysage en accord avec les objectifs de qualité paysagère, n'affectant pas la qualité du paysage ; la requalification et/ou la réhabilitation des parties dégradées ou posant des problèmes afin de rétablir leurs qualités ou d'en créer de nouvelles » (annexe 1.2.2).

Amélioration

- ▶ Le réaménagement intentionnel se base sur des évaluations diagnostiques et détermine ce qui doit être amélioré (matériaux, configurations, performances, significations) et comment intervenir, sur la base de critères de bénéfice, de portée, d'intensité, de faisabilité et de commodité. Plusieurs actions peuvent être menées.
 - La restauration rétablit le système aux configurations et aux niveaux de performance qui s'appliquaient à des étapes antérieures du cycle de vie (dans le cas des significations et des valeurs, il convient d'évaluer les variations en termes d'information et de signification induites par l'intervention).
 - Le réaménagement axé sur les performances vise à améliorer les niveaux de service déficients (en raison d'une exploitation réduite et/ou de l'émergence de nouvelles exigences) ou à garantir la mise en place des services qui font défaut.
 - Le redéveloppement esthétique renforce l'approbation et l'appréciation des bénéficiaires. Il peut prendre la forme d'une réhabilitation, d'une correction ou d'un remodelage complet. Cela peut se faire par la réorganisation, la suppression, l'ajout, l'intégration ou le remplacement de composants, de matériaux et de couleurs.
 - L'amélioration de la valeur et/ou de la qualité perçue est obtenue par des interventions matérielles (conservation/réaménagement) et/ou immatérielles (connaissance, sensibilisation, promotion, communication).
- ▶ Le réaménagement inintentionnel est le résultat aléatoire de diverses pratiques intentionnelles, qui contribuent conjointement à améliorer l'état et/ou la perception des lieux sans aucune intentionnalité ni contrôle complexe. Ces pratiques intentionnelles peuvent être : des activités individuelles d'agriculture, de sylviculture et d'irrigation, qui entraînent conjointement des améliorations imprévues de l'état du système ; des activités urbaines individuelles, publiques et/ou privées qui contribuent conjointement, à des échelles et des moments différents et de différentes manières, à améliorer l'état, la signification et la perception sociale des lieux.

Dégradation

- ▶ La dégradation intentionnelle résulte des besoins de transport et/ou des projets de reconversion ou d'utilisation plus lucrative, qui entraînent l'élimination, l'abandon et la négligence.
- ▶ La dégradation inintentionnelle correspond aux résultats générés par des processus transformationnels ou mixtes qui entraînent une diminution de qualité. Il peut résulter de conditions extérieures ou intérieures au système (réduction des revenus, abandon d'activités) qui ne sont pas destinées à provoquer l'abandon ou le déclin mais réduisent la part d'entretien accordé aux lieux.

Réutilisation

La réutilisation est une variation de l'utilisation d'éléments et/ou d'interactions – par exemple, dans l'extraction, les activités énergétiques et touristiques, l'utilisation des sols, les types de cultures ou de produits manufacturés, et dans les bâtiments ou les zones urbaines. Tous les systèmes (abiotiques, biotiques, anthropiques) d'un paysage sont soumis, à différents moments, en différents lieux et de différentes manières, à des processus impliquant une réutilisation, plus ou moins intensive et/ou extensive. Ceux-ci transforment toujours les significations du paysage, avec des augmentations et/ou des réductions de valeur.

- ▶ La réutilisation intentionnelle est basée sur des diagnostics et implique l'identification des opportunités, des éléments impliqués, de leur adéquation et de la faisabilité des modifications mises en œuvre (ou de leurs interactions et/ou combinaisons) au sein d'un système, générant des variations de valeur et de perceptions sociales, créant des augmentations ou des réductions de valeur.
- Les augmentations de valeur se produisent généralement lorsque de nouvelles activités augmentent la valeur en termes d'utilisation, d'échanges et de perception sociale (par exemple, la transformation d'un entrepôt en habitation), bien que ces augmentations proviennent parfois de la dilapidation d'éléments de grande valeur, avec la seule survie de rares éléments d'information à valeur documentaire (concernant par exemple des zones archéologiques).
- Les réductions de valeur sont constatées lorsque de nouvelles activités génèrent une valeur réduite en termes d'utilisation, d'échanges et de perception sociale (par exemple, un site de production désaffecté).
- ▶ La réutilisation inintentionnelle résulte soit de l'accumulation aléatoire d'interventions intentionnelles qui entraînent des interactions d'utilisation imprévues, soit de variations d'utilisation

(type d'utilisateurs) qui produisent des valeurs supplémentaires pouvant varier dans le temps. Dans ces cas également, la variation des significations et des perceptions sociales peut être positive (amélioration) ou négative (dégradation). Un élément, tout en conservant les mêmes usages, peut avoir une signification constante pour certains utilisateurs et une signification modifiée pour d'autres.

Enlèvement et substitution

L'enlèvement et la substitution s'appliquent à la réutilisation de zones ou de complexes urbains (par exemple, terrains déclassés, bâtiments, zones industrielles, terminaux ferroviaires, zones militaires).

- ▶ L'enlèvement consiste à retirer les éléments qui, à la fin de leur cycle de vie, ne se prêtent à aucune forme de survie. Il entraîne des pertes irréversibles, mais peut également générer de nouveaux avantages et/ou valeurs potentiels.
- ▶ La substitution offre la possibilité de nouvelles configurations et significations avec des impacts positifs ou négatifs (économiques, sociaux, émotionnels) à différentes échelles (zones déclassées, bâtiments).

Les activités humaines transforment les paysages, avec leurs configurations, interactions et valeurs existantes, en ajoutant constamment de nouveaux éléments (routes, ponts, chemins de fer, barrages, canaux, installations, infrastructures ; établissements de production, commerciaux et résidentiels). Chacun de ces éléments, à toutes les échelles, est planifié et répond à des intentions spécifiques. Cependant, il est difficile de contrôler toutes les interactions qui se produisent. Même dans des circonstances optimales (évaluation des incidences sur l'environnement et évaluation environnementale stratégique), nombre d'entre elles échappent à tout contrôle. En général, les nouveaux éléments se limitent à assurer une cohérence fonctionnelle et à produire un impact sur leur environnement direct ou dans un contexte de voisinage local. Ils produisent des effets non intentionnels non seulement de manière cumulative, mais aussi souvent de manière individuelle.

Les résultats sont également indéterminés. Toutes les actions de conservation et de transformation ont configuré le paysage dans le passé et continuent de le faire aujourd'hui. Chaque projet comporte des intentions limitées à son objectif spécifique. Cependant, l'accumulation chaotique de divers projets produit des effets non intentionnels qui sont constamment visibles et présents dans le paysage. En outre, dans tout paysage, la combinaison incessante de processus abiotiques, biotiques et anthropiques produit des changements continus de configuration et de signification. Ces changements, qui diffèrent d'un endroit à l'autre et dans le temps,

interagissent de différentes manières avec la population et génèrent de nouvelles perceptions qui, à leur tour, déclenchent des activités de conservation et de transformation aux résultats indéterminés.

Suivi et retour d'information

Un suivi régulier peut être utilisé pour comparer les processus attendus avec ceux qui se produisent réellement et peut contribuer à garantir des ajustements continus et appropriés des programmes et des projets. Le suivi (par exemple, sur des cartes thématiques avec accès en ligne) peut, au fil du temps, permettre à tous les opérateurs publics et privés de vérifier les interactions et les résultats des différents processus intentionnels et non intentionnels.

Cette possibilité d'évaluation (causes et résultats) peut aider à améliorer les décisions et les actions. Aujourd'hui, la documentation, les simulations et le suivi sont déjà possibles au moyen des réseaux informatiques. À l'avenir, des outils de plus en plus efficaces et simples seront disponibles pour élaborer des stratégies ouvertes et communes, qui pourront être plus larges et plus étendues. Les pratiques globales d'analyse et de décision permettent de promouvoir des interventions favorables à une meilleure gestion du cadre de vie, avec la participation de la population.

Une prise de conscience simple, mais croissante, du paysage en tant que résultat des choix effectués par de nombreux individus peut être obtenue par la perception de ses nombreuses valeurs et opportunités. À cette fin, l'implication des parties prenantes dans le processus, même si elle nécessite des procédures plus laborieuses, permet de comparer des alternatives et d'améliorer progressivement la relation entre les populations et leur cadre de vie.

Abandon

L'abandon est le résultat de pratiques intentionnelles et/ou non intentionnelles concernant les écosystèmes (même ceux qui s'autorégulent), les environnements créés par l'homme (avec de fréquentes pertes irréversibles de matériel et d'informations) et les établissements humains.

Conclusions

Le paysage est un bien facile à percevoir pour tous.

Le langage évocateur, symbolique et riche utilisé à l'égard de chaque paysage peut donner lieu à des processus plus conscients de nos interactions avec ce qui existe.

Au sein des paysages, de nombreuses interactions environnementales, fonctionnelles, économiques, sociales et psychologiques, intentionnelles ou non, peuvent être prises en compte et explorées par les différents opérateurs et bénéficiaires.

Les procédures méthodologiques présentées visent à proposer une « grammaire » qui peut contribuer à augmenter le niveau de conscience et de responsabilité des acteurs intervenant dans le paysage.

Chaque intervention créée et adaptée sur la base des spécificités locales (étendue et nature du territoire, interaction avec les plans et politiques déjà adoptés, relativisation de la hiérarchie des enjeux) peut ainsi être initiée de manière très progressive. Ce sont ces interventions distinctives (pour les domaines, les enjeux et les opportunités locales) qui deviennent systématiquement des « grammaires » spécifiques aux différents paysages.

Ces procédures itératives, qui doivent devenir très ouvertes et flexibles tout en permettant une structuration interne, pourraient à terme rendre possible une évolution vers des formes d'autorégulation qui renforcent la conscience, la responsabilité et l'efficacité. En d'autres termes, elles pourraient générer des formes d'autogouvernance et de démocratie interactive qui reflèteraient à terme de nouvelles relations bénéfiques entre les territoires, leurs populations, les nouvelles méthodes et les outils techniques.

Ce processus de réflexion ouvert et continu, valorisant les interactions entre les processus biotiques, abiotiques et anthropiques et entre les approches environnementales, territoriales – qu'elles soient liées à la planification ou au paysage – et symboliques, a déjà été initié dans différents domaines (Magnaghi, 2015).

Ces systèmes de valeurs appartiennent à la culture savante comme à la culture populaire ; elles sont qualitatives et non pas quantifiables, certaines sont parfois en opposition entre elles. Le concept de participation implique la prise en compte de la perception sociale du paysage et des aspirations des populations dans les choix de protection, de gestion et d'aménagement des paysages. Dans ce sens, le concept de paysage proposé par la convention implique un exercice de démocratie qui transcende les différences pour trouver les traits communs, jusqu'à la formulation de synthèses opérationnelles ; cela constitue une alternative à la formulation de classifications hiérarchiques des qualités paysagères par des experts (CM, 2008 : II.2.3.A).

De nombreux moyens de communication peuvent être utilisés pour transmettre des informations sur les problèmes et les résultats identifiés par le suivi, et pour prendre des décisions de manière participative en ce qui concerne les hypothèses et les options. L'information – ainsi qu'une sensibilisation plus large aux problèmes et aux réponses potentielles – peut, à partir du paysage et comme le stipule la Convention européenne du paysage, favoriser de nouvelles formes de gouvernance du paysage qui semblent devenir de plus en plus nécessaires pour la gestion du cadre de vie.

Références

- Alcock J. (2005). *Animal Behavior*, Sinauer, Massachusetts.
- ANCSA, Associazione Nazionale dei Centri Storico-Artistici (1986). 10^e congrès, conférence « Città esistente e città future: innovare il recupero », Bergamo, 13-14 juin 1986.
- Argyle M. (1988). *Bodily Communication*, traduit en italien par Zanichelli, Bologne.
- Arnheim R. (1954). *Art and Visual Perception*, University of California Press, Berkeley.
- Balbo L. (dir.) (1991). *I tempi di vita*, Feltrinelli Editore, Milan.
- Barry G.B., Chorley R.J. (1998). *Atmosphere, Weather and Climate* (7^e éd.), Routledge, Londres.
- Bateson G. (1979). *Mind and nature*, Dutton, New York.
- Bechtel R.B. (1997). *Environment and Behaviour*, Sage, Londres.
- Bell P.A., Greene T.C., Fisher J.D., Baum A. (1996). *Environmental psychology*, Harcourt Brace, New York.
- Bertalanffy L. von (1968). *General system theory*, Braziller, New York.
- Bishop I.D., Lange E. (2005). *Visualization in landscape and environmental planning*, Taylor & Francis, New York.
- Blake P. (1978). *Form follows fiasco*, Little, Brown & Company, Boston.
- Blanchard S.B. (1978). *Design and Manage to Life Cycle Cost*, Weber System, Forest Grove.
- Boca S., Bocchiaro P., Scaffidi Abbate C. (2010). *Introduzione alla psicologia sociale*, Il Mulino, Bologne.
- Bonfiglioli S. (dir.) (1990). *Il Tempo nello spazio*, Franco Angeli, Milan.
- Bonnes M., Secchiaroli G. (2005). *Psicologia ambientale*, Carocci, Rome.
- Boucly F., Ogas A. (1995). *La gestione della manutenzione*, Franco Angeli, Milan.
- Bras R. (1990). *Hydrology. An introduction to hydrologic science*, Addison-Wesley, Boston.
- Bronfenbrenner H. (1979). *The Ecology of Human Development*, Harvard University Press, Cambridge.
- Canter D. (1984). « Putting situations in their place: foundations for a bridge between social and environmental psychology », dans Furnham A., *Social behaviour in context*, Allyn and Bacon, Londres.
- Castiglioni G.B. (1982). *Geomorfologia*, Utet, Turin.
- Changeux J.-P. (2008). *Du vrai, du beau, du bien. Une nouvelle approche neuronale*, Odile Jacob, Paris.
- Chorley R., Schumm S., Sugden D. (1984). *Geomorphology*, Methuen, Royaume-Uni.
- Comité des Ministres (2008). Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.
- Comité des Ministres (2014). Recommandation CM/Rec(2014)8 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation.
- Comité des Ministres (2019). CM/Rec(2019)8 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – Paysage et démocratie : participation du public.
- Conseil de l'Europe (2000). Convention européenne du paysage, STE n° 176, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Cullen G. (1961). *Townscape*, Architectural Press, London.
- Cunningham W.P., Cunningham M.-A., Saigo B. (2003). *Environmental Science. A Global Concern*, McGraw-Hill, New York.
- Collectif (2002). *La qualità edilizia nel tempo*, Hoepli, Milan.
- De Marine Varine H. (2005). *Radici del futuro. Il patrimonio culturale al servizio dello sviluppo locale*, Cooperativa Libreria Universitaria Editrice Bologna, Bologne.
- Dematteis G. (1995). *Progetto implicito*, Angeli, Milan.
- Dematteis G. (2007). « Paesaggio come "codice genetico" », dans Balletti F. (dir.), *Sapere tecnico, sapere locale. Conoscenza, identificazione, scenari per il progetto*, Alinea, Florence.
- Di Battista V. (2006). *Ambiente costruito*, Alinea, Florence.
- Di Battista V. (2006). « Relazioni lineari e non lineari nel progetto di architettura », dans Di Battista V., Giallocosta G., Minati G. *Architettura e approccio sistemico*, Polimetrica, Milan.
- Donadieu P., Périgord M. (2007). *Le paysage entre natures et cultures*, Armand Colin, Paris.
- Donato F. (2010). *Le amministrazioni pubbliche verso logiche di governo partecipato*, Giuffrè Editore, Milan.
- Edelman G. (2007). *Second Nature. Brain Science and Human Knowledge*, Yale University Press.

- Elías F., Castellvi F. (1996). *Agrometeorología*, Mundi-Prensa, Madrid.
- Ente Nazionale Italiano di Unificazione (UNI) UNI 10914/21 ; UNI 11150 (1/2/3/4) ; UNI 11151.
- Farina A. (2006). *Principles and Methods in Landscape Ecology. Toward a science of landscape*, Springer, Berlin.
- Ferracuti G. (1994). *Tempo Qualità Manutenzione. Scritti sulla manutenzione edilizia, urbana e ambientale (1982-1992)*, Alinea Editrice, Florence.
- Fiorani E. (1998). *Grammatica della comunicazione*, Lupetti, Milan.
- Galimberti U. (1984). *La terra senza il male. Jung. Dall'inconscio al simbolo*, Feltrinelli, Milan.
- Galimberti U. (2010). *Il corpo*, Feltrinelli, Milan.
- Gambino R. (1997). *Conservare, innovare. Paesaggio, ambiente, territorio*, UTET, Turin.
- Garroni E. (2005). *Immagine, linguaggio, figura*, Laterza, Bari.
- Generalitat Valenciana (2012). *Guia metodològica. Estudios de paisaje*.
- Gombrich E.H. (1985). « The Visual Image: its Place in Communication », *The Image and the Eye*, édition italienne, Turin.
- Gottfried A. et al. (2003). *La qualità edilizia nel tempo*, Hoepli, Milan.
- Gutkind E. A. (1958). *Architettura e società*, Edizioni di Comunità, Milan.
- Guyot G. (1999). *Climatologie de l'environnement. Cours et exercices corrigés*, Dunod, Paris.
- Hill T., Westbrook R. (1997). *SWOT Analysis : It's Time for a Product Recall*, Long Range Planning.
- Jacobs J. (1969). *The Economy of Cities*, Random House, New York.
- Jung C. G. (1964). *Man and His Symbols*, Aldus Books Limited, Londres.
- Keizer K., Lindenberg S., Steg L. (2008). « The spreading of disorder », *Science*, vol. 322, n° 5908, décembre.
- Klee P. (1956/1964). *Schriften zur Form und Gestaltungslehre (Writings on Form and Design Theory)*, dir. Spiller J., 2 vol. (traduits en anglais par « The thinking eye » et « The nature of nature ») Benno Schwab, Bâle.
- Klee P. (1921-1931). *Writings on Form and Design Theory*.
- Lepetit B., Pumain D. (1993). *Temporalités urbaines*, Anthropos, Paris.
- Lewin K. (1951). *Field Theory in Social Sciences*, Arper, New York.
- Luginbühl Y. (2012). *La mise en scène du monde. Construction du paysage européen*, CNRS Éditions, Paris.
- Lynch K. (1960). *The Image of the City*, Harvard University Press, Cambridge.
- Magnaghi A. (2015). *Il progetto locale. Verso la coscienza di luogo*, Bollati Boringhieri, Turin.
- Magnaghi A. (dir.) (1998). *Il territorio degli abitanti. Società locali e autosostenibilità*, Dunod, Milan.
- Magnaghi A. (dir.) (2005). *La rappresentazione identitaria del territorio. Atlanti, codici, figure, paradigmi per il progetto locale*, Alinea, Florence.
- Mallgrave H.F. (2013). *Architecture and Embodiment. The Implications of the New Sciences and Humanities for Design*, Routledge, New York.
- Maturana H., Varela F. (1980). *Autopoiesis and cognition*, Reidel, Dordrecht.
- Morin E. (1977). *La Méthode : la nature de la nature*, Éditions du Seuil, Paris.
- Morin E. (1999). *Les Sept Savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Unesco.
- Morris W. (1883). « Art under plutocracy », conférence prononcée à l'université d'Oxford, novembre 1883.
- Morris W. (1881). *The prospect of architecture in civilization*, Londres.
- Neisser U. (2014). *Cognitive Psychology*, Psychology Press, New York.
- Neri G. D. (1961). « Il problema dello spazio figurativo e la teoria artistica di E. Panofsky », dans Panofsky E., *La prospettiva come forma simbolica*, Feltrinelli, Milan.
- Norberg-Schulz C. (1979). *Genius Loci*, Rizzoli International Publications, New York.
- Panofsky E. (1927). *Die Perspektive « Symbolische-form »*, Teubner, Leipzig-Berlin.
- Peirce C. S. (1980). *Semiotica. I fondamenti della semiotica cognitive*, Einaudi, Turin.
- Persicani D. (1989). *Elementi di Scienza del Suolo*, Casa Editrice Ambrosiana, Milan.
- Piano paesaggistico regionale del Piemonte (2015), Région du Piémont.
- Piano di indirizzo territoriale con valenza di piano paesaggistico (2013), Région de la Toscane.
- Piano paesaggistico territoriale regionale della Puglia (2015), Région des Pouilles.
- Ricœur P. (2006). *La sfida semiologica*, Armando, Rome.
- Roscelli R. (dir.) (2005). *Misurare l'incertezza*, Celid, Turin.

- Rosenberg N.J., Blad B.L., Verma S.B. (1983). *Microclimate. The biological environment*, John Wiley & Sons, New York.
- Rudofsky B. (1964). *Architecture without Architects*, livre et exposition de Bernard Rudofsky au Museum of Modern Art de New York de novembre 1964 à février 1965.
- Saegert S., Winkel G. (1990). « Environmental psychology », *Annual review of psychology*, 1990.
- Scesi L., Papini M., Gattinoni P. (2003). *Fenomeni di erosione superficiale dei versanti in Geologia Applicata*, Casa Editrice Ambrosiana, Milan.
- Scheidegger A. E. (2004). *Morphotectonics*, Springer-Verlag, Berlin.
- Selby M. J. (1985). *Earth's Changing Surface. An Introduction to Geomorphology*, Clarendon Press, Oxford.
- Strahler A.N. (1951). *Physical Geography*, Wiley, New York, et Chapman & Hall, Londres.
- Strahler, A. N. (1969) *Physical Geography*, 3^e édition, John Wiley & Sons, New York.
- Thom R. (1972). *Stabilité structurelle et morphogénèse*, InterEditions, Paris.
- Turri E. (1974). *Antropologia del paesaggio*, Comunità, Milan, p. 101.
- Varela F., Shear J. (1999). « First-person methodologies: what, why, how? », *Journal of Consciousness Studies*, 6, n° 2-3, 1999, pp. 1-14.

Chapitre 2

Dessiner des paysages agricoles pour un développement durable

Régis Ambroise, expert du Conseil de l'Europe

Ingénieur agronome et urbaniste, ancien chargé de mission paysage et agriculture auprès des ministères en charge de l'Équipement, de l'Environnement puis de l'Agriculture, France.

Introduction

Les paysages sont l'expression de projets d'aménagement dont la traduction spatiale a été, selon les périodes historiques, soit réfléchi, soit subie. L'art de l'aménagement des territoires s'est développé en Europe de façon plus ou moins affirmée selon les pays et les époques, nous laissant un paysage souvent remarquable et diversifié dont nous profitons encore aujourd'hui. Ce que nous cherchons à présent à protéger est le résultat du meilleur de ce qui a été réalisé et nous a été laissé par les générations précédentes. Travailler avec des historiens capables d'expliquer la façon dont ces paysages ont été conçus pour résoudre les problèmes de leur époque permet de s'inspirer de ces méthodes. Les paysages nous rappellent que, pour trouver des solutions aux enjeux actuels, nous avons tout intérêt à imaginer un projet spatial, adapté à chaque contexte, de façon à faciliter une transition efficace et désirable.

Les paysages sont aussi un capital collectif. Chaque région, chaque exploitation hérite d'un paysage plus ou moins riche qu'il convient de reconnaître et de gérer sans le dilapider mais au contraire en le faisant fructifier dans l'intérêt des générations présentes et futures. L'extrême variété des paysages européens constitue une grande richesse qui permet une gamme très étendue d'expériences sensibles et de façons d'appréhender la réalité. Il s'agit également d'un capital écologique, car sur la mosaïque paysagère façonnée par l'homme se sont développées des espèces animales et végétales, sauvages et domestiques, qui sont venues renforcer la biodiversité locale inféodée aux contextes naturels de chaque région. Enfin, il s'agit d'un capital économique et technique contribuant à fournir une grande palette de productions indispensables à l'indépendance de notre continent. En lien avec cette fonction directement productive, les paysages ruraux constituent une valeur à prendre en compte dans les politiques de développement local pour offrir aux habitants une qualité de vie plus calme qu'en ville, favoriser le tourisme, attirer des entreprises soucieuses de leur image de marque et du cadre de travail offert à leurs salariés.



Fig. 1. Paysage agricole. (Photo X. Remongin, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, France)

1. Paysage et agriculture : une longue histoire

Les grandes périodes de construction des paysages ruraux européens

De nombreux historiens ont identifié le début du Moyen Âge comme une période où l'agriculture, dans son développement, a réussi à marquer de vastes zones de son empreinte, transformant les paysages forestiers autour de clairières habitées en territoires ouverts, largement humanisés. Aux périodes fastes d'expansion démographique succèdent des époques plus difficiles, sujettes aux épidémies et aux guerres durant lesquelles la pression sur l'espace se relâchait, les paysages se refermaient en même temps que s'accroissait la misère dans les campagnes. Puis, de nouveau, quand les conditions le permettaient, les hommes recommençaient à défricher leur milieu et, à partir d'une observation attentive, l'organisaient pour qu'il satisfasse leurs besoins. C'est dans les périodes de rupture, quand il fallait trouver de nouveaux modes d'organisation sociale et économique pour échapper à la misère, que la question du paysage, formalisée ou non, est intervenue pour faciliter la mise en œuvre de solutions inventives.

Le projet paysager de l'ordre des Cisterciens

Ainsi, lorsque les premiers moines défricheurs, et notamment les cisterciens, ont commencé à mettre en culture des terrains à l'abandon, ils organisèrent l'espace selon les meilleures techniques agronomiques de l'époque afin d'obtenir les produits nécessaires pour se nourrir eux-mêmes ainsi que tous les paysans qui travaillaient pour leurs monastères. En même temps qu'ils facilitaient une bonne agronomie, les principes d'organisation spatiale qui les inspiraient faisaient référence à la Jérusalem céleste, pleine de la lumière et de la clarté divine auxquelles ils aspiraient, et c'est cette idée qu'ils voulaient rendre immédiatement sensible dans leur façon d'aménager le territoire : le cloître au milieu des bâtiments devenait le puits de lumière en connexion avec le ciel, l'ordonnement des parcelles agricoles s'opposait aux forces du Mal qui régnaient dans les friches et auxquelles il fallait s'opposer sans relâche (Duby, 1979). Ces valeurs à la fois techniques et mystiques se sont répandues à travers toute l'Europe. Des monastères ont été construits selon les mêmes principes partout, du sud de l'Espagne à la Baltique, des zones de marais aux montagnes des Alpes. Dans bien des régions, le paysage actuel conserve encore des marques de cette période faste pour les paysages agraires alors que les moines ont cessé d'exploiter eux-mêmes leurs domaines et que les terres ont été le plus souvent partagées et distribuées aux paysans locaux.



Fig. 2. Jörg Breu l'Ancien (1475-1537), *cisterciens travaillant aux champs*, Scène de la vie de saint Bernard.

Le projet paysager de la Renaissance italienne

Avant même l'apparition du terme paysage, à la fin du Moyen Âge, alors qu'une grande partie de l'Europe était en pleine récession, épuisée par les épidémies de peste et les guerres, les notables de Sienne commandent au peintre Ambrogio Lorenzetti deux fresques représentant les allégories du Mauvais et du Bon Gouvernement et une troisième où les princes de l'époque discutent de leur avenir. Alors que la fresque du Mauvais Gouvernement, moins bien conservée, illustre la situation des campagnes à l'époque (inondations, pillages, érosion, incendies...), celle du Bon Gouvernement, en excellent état, décrit un paysage rêvé dont l'observation attentive donne les clés pour s'engager vers un futur meilleur. Tout d'abord, la fresque est divisée en deux parties d'égale surface, une moitié consacrée à la ville, l'autre à la campagne, la porte au milieu des remparts organisant les échanges. Dans chacune de ces deux parties sont mis en scène les messages politiques, techniques, et culturels nécessaires pour dépasser les malédictions représentées dans la fresque du Mauvais Gouvernement. Ainsi voit-on dans la ville les marchands et les banquiers qui ont remplacé les princes féodaux s'allier aux artisans pour développer le commerce et faciliter la construction de la cité dont on observe les nouveaux bâtiments aménagés selon les techniques les plus modernes de l'époque. On remarque également un maître d'école qui enseigne aux jeunes dans une salle de classe.

La représentation des personnages accorde une place importante aux visages et aux corps,

exprimant ainsi le rôle que chaque être humain doit jouer dans la création. Dans la partie consacrée à la campagne, le peintre figure la libération des paysans de leur état de serfs. Ils obtiennent le statut de métayers, vivent dans des maisons soignées et cultivent les champs selon les principes de la *cultura promiscua* qui associe sur la même parcelle céréales, oliviers et vignes. L'aménagement du territoire passe par la construction de terrasses dans les parties les plus en pente ; en plaine, une place est donnée aux animaux qui servent aux travaux des champs et aux transports. Mais l'organisation générale du territoire est pensée par les nouveaux propriétaires fonciers venant de la ville qui installent leurs villas d'été en haut des collines en les entourant de jardins d'agrément. Le pont tout nouveau qui franchit le fleuve indique l'importance des échanges avec l'extérieur dans ce projet de développement durable du territoire. Alors que la perspective n'a pas encore été inventée, la fresque utilise un système de représentation tout à fait avant-gardiste pour donner de la profondeur au paysage dessiné et mélanger les échelles (Sérén, 1965).

Cette fresque pourrait être classée au patrimoine mondial de l'humanité au titre du paysage. Elle représente en effet un modèle de ce que l'on nomme aujourd'hui un « projet de paysage territorial » qui allie à la fois des aspects politiques et sociaux, techniques et économiques, esthétiques et culturels. La fresque a contribué à ce que les notables de l'époque se tournent vers les solutions préconisées par l'artiste et ses commanditaires, et aujourd'hui encore, plus de sept siècles plus tard, il est possible de trouver dans la campagne de Sienne des morceaux de paysages ruraux similaires à certains détails de la fresque.



Fig. 3. Ambrogio Lorenzetti, *détail agricole de la fresque du Bon Gouvernement*, Sienne. (Photo Scala)



Fig. 4. Ambrogio Lorenzetti, détail agricole de la fresque du Bon Gouvernement, Sienne. (Photo Scala)

L'aménagement des polders dans les Pays-Bas à partir du XVI^e siècle

D'autres exemples provenant de différents pays et de différentes périodes historiques montrent comment des approches paysagères se sont combinées avec des projets de transformation des sociétés pour contribuer, dans le meilleur des cas, à améliorer la situation d'une importante partie de la population, tout en nous laissant des formes paysagères de grande qualité. C'est le cas des projets des ingénieurs hydrauliciens hollandais, extrêmement attentifs à l'organisation de l'espace, qui ont réussi à mettre en valeur des polders, augmentant ainsi le domaine agricole productif grâce à la construction de digues, de chenaux et de pompes actionnées par des moulins à vent pour évacuer l'eau de mer. Les peintres se sont joints à eux pour donner à voir l'intelligence des solutions imaginées et la qualité paysagère qui en résultait. Ces ingénieurs ont ensuite été invités dans toute l'Europe pour mettre en culture marais et zones humides ou créer de nouveaux polders bien adaptés à chaque contexte.



Fig. 5. Anonyme hollandais, vers 1600.

La généralisation du système des enclosures en Angleterre au XVIII^e siècle

Le mouvement des enclosures a débuté au XVI^e siècle en Grande-Bretagne, mais ne s'est pas vraiment généralisé avant que la Chambre des communes n'adopte l'Enclosure Act en 1773. Cette loi a transformé de vastes étendues de terre en un système productif de terres agricoles, sillonnées de haies et d'arbres au profit d'une aristocratie terrienne sensible à la qualité de son cadre de vie. Mais ce choix a contribué à vider les campagnes d'une bonne partie des paysans, obligés d'aller travailler dans les nouvelles usines ou de s'exiler. En effet, les enclosures marquent la fin des droits d'usage, en particulier sur les communaux, dont la vie de bon nombre de paysans dépendait. L'art des jardins anglais s'est nourri de l'aménagement de l'espace agricole et l'a inspiré. Aujourd'hui encore, du fait d'une politique assidue de protection des espaces ruraux, les paysages agricoles anglais conservent une grande beauté et sont utilisés comme des lieux de détente et de ressourcement pour les citadins.



Fig. 6. Anonyme anglais (XVIII^e siècle), La Moisson à Dixton, Gloucestershire, Cheltenham Art Gallery and Museum. (Photo Bridgeman/Giraudon)

Le projet agronomique et paysager de polyculture-élevage en France au XIX^e siècle

En France, à la fin du XVIII^e siècle et durant la période révolutionnaire, de grands débats eurent lieu pour définir les orientations agricoles à mettre en place dans l'objectif de mieux nourrir les populations. Pour les physiocrates inspirés par le modèle anglais, une agriculture moderne passait par une transformation

des systèmes de production avec l'instauration d'un système de polyculture-élevage, la suppression de la jachère, le défrichage des zones humides, la mise en production des terres incultes et l'intéressement des paysans aux profits ainsi réalisés. Le projet révolutionnaire s'appuyait sur les mêmes principes agronomiques, mais avec la volonté de donner la terre des seigneurs et de l'Église aux paysans. La réalité ne fut pas aussi radicale, mais néanmoins, du fait de ces orientations, les campagnes françaises sont restées très peuplées au XIX^e siècle. Les anciennes formes communautaires des villages permettant aux plus humbles de survivre ont progressivement été éliminées au bénéfice de ceux qui parvenaient à devenir de petits propriétaires ou des fermiers des grands domaines qui se reconstituaient progressivement. Ce fut une grande période de transformation du territoire français dont les principes ont été énoncés à la fois dans des directives administratives telles que celles édictées en 1797 par François de Neufchâteau, alors ministre de l'Agriculture et des Arts (Luginbühl, 1989), en collaboration avec André Thouin professeur au Muséum d'histoire naturelle (Boons, 2013), et dans les ouvrages techniques, par exemple le *Cours complet d'agriculture...* de l'abbé Rozier dont le premier volume fut publié en 1781 ou les *Annales européennes de physique végétale et d'économie publique* éditées de 1821 à 1827 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées F.-A. Rauch (Cabanel, 2006). Dans tous ces documents, on peut noter le lien que ces auteurs faisaient entre leurs propositions agronomiques fondées sur la mise en place de nouveaux systèmes de culture et les préconisations concernant l'aménagement de l'espace. Celui-ci devait être organisé au service du projet agricole mais aussi de la beauté du paysage. Joindre l'utile à l'agréable, cultiver le beau et le bon, telles étaient les valeurs de ceux qui ont façonné, sans pétrole, les admirables paysages humanisés et cultivés qui forment le paysage et sont la marque d'une mise en valeur harmonieuse de la nature.



Fig. 7. Mise en œuvre du projet de fructification des terres arides et des eaux vides de la France. (Photo Bibliothèque nationale de France)



Fig. 8. Le résultat espéré. *Annales européennes de physique végétale et d'économie publique*, revue publiée par F.-A. Rauch de 1821 à 1827. (Photo Bibliothèque nationale de France)

Le projet agronomique

Le projet agronomique va se traduire par une remise en cause du système qui prévalait sous l'Ancien Régime dans lequel l'espace agricole se répartissait en deux catégories : l'*ager* regroupant les terres cultivées, et le *saltus* ayant très souvent le statut de bien communal laissé à un usage extensif et communautaire pour nourrir les quelques animaux des familles et les bêtes de trait et de labour. Le peu de fumier récolté et la jachère installée dans l'assolement des cultures ne suffisaient pas à maintenir la fertilité de l'*ager*, le taux de matière organique baissait et donc les rendements diminuaient. Une innovation venant de Flandres et d'Angleterre va permettre de révolutionner le système de culture. L'introduction de plantes nouvelles – le trèfle et le navet, et plus tard le colza, les haricots, les pommes de terre, les betteraves – ainsi que l'installation de prairies temporaires dans l'assolement vont améliorer la productivité des terres grâce notamment à l'azote apporté par les légumineuses dans le sol. Combiné à l'appropriation privée des communaux et à la construction d'enclos, ce système rend la jachère inutile, car il devient possible de cultiver toutes les parcelles chaque année grâce à l'élevage des animaux destinés à la vente de lait ou de viande et dont le fumier sert à engraisser les sols. Ainsi, la polyculture-élevage se généralise progressivement en s'adaptant à toutes les configurations climatiques, topographiques et sociales. Une attention toute particulière est accordée à l'arbre champêtre qui constitue une composante à part entière de ces nouveaux systèmes agraires au même titre que les cultures et l'élevage (Papy, Ambroise, 2012).



Fig. 9. Représentation d'un pré-verger (prime d'honneur en Normandie). (Photo CMRSH Caen, fonds ancien du ministère de l'Agriculture)

Le réaménagement du territoire

En complément à tous les conseils concernant la façon de travailler les cultures et d'élever les animaux, des chapitres entiers dans les traités d'agronomie de l'époque sont consacrés à la façon d'aménager l'espace agricole selon les contraintes et atouts de chaque petite région. Des croquis illustrent comment réorganiser le parcellaire, dessiner le réseau de rigoles pour drainer et irriguer les terres, aménager les chemins de desserte, monter des murs de soutènement, installer des clôtures, aménager des abreuvoirs.

Le paysage du XIX^e siècle en France est le résultat d'un véritable « projet de paysage agronomique » (ministère de l'Agriculture, 1866-1872). Il a été porté à la fois par les élites (on peut citer les descriptions des exploitations ayant obtenu les prix accordés aux meilleures fermes dans chaque département et dont les dossiers sont illustrés par des plans techniques très précis et aussi par des dessins colorés exprimant les valeurs esthétiques revendiquées pour ces nouveaux aménagements) et par les petits paysans, qui n'ont pas laissé beaucoup d'écrits mais dont la sensibilité à l'espace s'exprimait directement dans le soin qu'ils apportaient à soigner leurs terres en bons pères de famille.



Fig. 10. Plan d'une exploitation ayant reçu la Prime d'honneur départementale dans le pays de Caux en 1868. (Photo CMRSH Caen, fonds ancien du ministère de l'Agriculture)



Fig. 11. Commune de Bellecombe, Haut-Jura, France. (Photo R. Ambroise)

Dans certaines régions, la toponymie reflète la culture paysagère des habitants. Ainsi trouve-t-on des villages ou des lieux-dits dont les noms expriment la sensibilité à la beauté qui animait ces habitants : par exemple, Bellecombe, Bellefosse, Pré-Coquet, Beaujolais, Champfleuri, Bellevue, Beaupré.

D'autres exemples en Europe montrent également le lien étroit entre la capacité à produire dans des conditions difficiles et la fierté que les paysans éprouvent d'avoir su aménager des paysages de haute qualité. On peut citer ainsi les peintres paysans de la vallée de Gruyère, en Suisse, qui dessinent au-dessus de la porte de leur chalet d'hiver des fresques représentant des motifs agricoles plein de charme tels que la montée aux alpages de leurs troupeaux. De même, dans le Douro au Portugal, on peut observer, dans chaque gare desservant les villages de la région, des *azulejos*, sortes de peinture sur céramique représentant les paysages exceptionnels des vignobles en terrasses qui font honneur au travail des paysans. Dans ces régions de montagne ou de pente, les pratiques collectives rendues plus nécessaires qu'ailleurs ont renforcé le développement de productions particulièrement typiques liées aux singularités de chaque terroir.



Fig. 12. Fresque réalisée par un peintre paysan dans la région de Gruyère, Suisse.



Fig. 13. Fresque dans une gare du Douro, Portugal.
(Photo R. Ambroise)

Les constructions agricoles

On peut citer également les magnifiques constructions agricoles en bois, ouvrages d'une ingéniosité et d'une beauté prodigieuses que l'on trouve dans de nombreuses régions des pays de l'Est et notamment en Roumanie. Les bâtiments agricoles constituent d'ailleurs un élément fort de la diversité des paysages agraires européens. En général, ils étaient construits en employant les matériaux disponibles localement, seuls ou en association : la pierre calcaire, granitique ou schisteuse, le bois, taillé, scié, éclaté, sculpté, selon les usages recherchés, la terre séchée ou cuite, la paille ou le chaume. À cette diversité de matériaux, il faut ajouter la diversité des formes architecturales liée aux fonctions auxquelles les bâtiments étaient destinés : maison d'habitation, logement des animaux, granges pour stocker le fourrage ou les récoltes, caves pour produire et conserver le vin ou l'huile, salles destinées à la transformation du lait en fromage, appentis pour ranger les outils... L'eau doit également être disponible pour les besoins des familles et des animaux, et la création d'aménagements, parfois très sophistiqués, s'avère nécessaire : citernes, fontaines, mares, réseaux d'évacuation. Là encore, des éléments de décoration viennent souvent égayer les constructions elles-mêmes. L'architecture rurale traditionnelle encore visible aujourd'hui constitue ainsi un élément identitaire qui mérite d'être conservé et pas seulement, comme on le verra plus tard, pour son aspect patrimonial.



Fig. 14. Grange en pierres et briques en Normandie, France.
(Photo R. Sauvaire)

Au ^{xix}^e siècle, à l'image de la Grande-Bretagne, la polyculture et l'élevage se sont développés en France et dans de nombreux autres pays, en s'adaptant aux caractéristiques naturelles et humaines de chaque territoire. Il en est résulté une grande diversité de productions et de paysages agraires qui, de la Méditerranée à la Baltique, des bocages atlantiques aux grandes plaines de l'Est, des montagnes pâturées aux vastes deltas aménagés, constituent une grande richesse pour l'Europe.

Les composantes des paysages agricoles traditionnels

Longtemps, les paysans n'ont disposé pour vivre que des ressources naturelles locales : l'eau, le sol, la flore et la faune, les pierres, le vent et le soleil.

L'eau

On devait s'en procurer quand elle manquait et il fallait s'en protéger quand il y en avait trop. Les paysans ont alors canalisé les rivières pour éviter les inondations, construit des canaux pour irriguer les terres trop sèches, créé des réserves, drainé les zones humides, dirigé et maîtrisé la force hydraulique grâce aux moulins pour transformer leurs récoltes en farine ou en huile, aménagé les cours d'eau pour les rendre navigables, construit des ponts pour faciliter les échanges, défini des droits d'usage de l'eau pour la répartir entre eux.



Fig. 15. Mare dans une doline. (Photo R. Sauvaire)

Le sol

Il a été défriché, aménagé, cultivé, amendé, mis en défense contre les prédateurs ou l'érosion. Les paysans ont organisé leur parcellaire en fonction des potentiels agronomiques de chaque type de sol pour y définir au mieux leurs assolements et cultiver les productions agricoles nécessaires à leur alimentation.



Fig. 16. Paysan remontant de la terre mélangée à du fumier. (Photo R. Ambroise)



Fig. 17. Paysage de plaine avec des cultures.

Les cultures

Les cultures étaient choisies et les semences sélectionnées par les paysans en fonction du climat et de la connaissance empirique qu'ils avaient des potentiels agronomiques de leurs sols. Chaque petite région pouvait se prévaloir de posséder des sortes particulières de pommes de terre, des espèces distinctives de fruits et de légumes, des cépages originaux à l'origine de recettes spécifiques. Les paysans faisaient des jus de fruits, des huiles, des vins ou des alcools caractéristiques de chaque terroir.



Fig. 18. Plantation de phacélie comme engrais vert. (Photo P. Xicluna, ministère de l'Agriculture, France)

Les animaux

Les animaux ont également été sélectionnés pour répondre aux usages auxquels ils étaient destinés (races à viande, races à lait, races mixtes, animaux de trait, animaux pour l'armée) et aux conditions de milieu (adaptation aux régions de montagne, de plaine, aux zones humides ou sèches...). Le XIX^e siècle a été celui de la sélection des races animales dont est issue la diversité des fromages. Lors de grandes fêtes, les concours agricoles consacraient les paysans ayant réussi à améliorer les races et les produits locaux portant souvent le nom de la région ou de la ville voisine (gouda, gruyère, gorgonzola, charollais, highland cattle, montbéliarde...) qui les différençait des régions voisines.



Fig. 19. Race vosgienne. (Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche/J.-S. Laumond)

Les arbres

Les paysans ont utilisé les arbres pour aménager l'espace agricole, protéger les sols et les animaux contre les excès du climat, obtenir du bois d'œuvre ou de chauffage ainsi que des fruits. Haies, alignements, arbre signal, prés-bois, prés-vergers, bosquets, forêts pâturées forment une typologie de motifs arborés utilisés par les paysans pour leurs fonctionnalités mais aussi pour en faire des éléments de décor.



Fig. 20, 21. Arbres de haies. (Photo R. Sauvaire)

La pierre

Dans les régions où elle affleure et rend les terres moins fertiles, les paysans ont appris à s'en servir pour transformer cette contrainte en une ressource au service d'autres usages : les murets en pierres sèches pour délimiter les parcelles, les chemins empierrés, les soutènements des rivières et canaux, les constructions auxquelles elles donnent une patine particulière et les magnifiques aménagements en terrasses visibles sur le pourtour méditerranéen et dans certaines montagnes ou vallées en pente, plus au nord, en Moselle allemande par exemple. Parfois ces aménagements, comme à Majorque, datent des invasions arabes et sont toujours en état, preuve de leur durabilité.



Fig. 22, Mur de clôture. (Photo R. Ambroise)



Fig. 23, 24. Borie et chemin en pierres. (Photo R. Ambroise)

Le vent

Au même titre que l'eau, il est utilisé dans certaines régions afin de faire fonctionner des moulins qui fournissent l'énergie nécessaire pour faire tourner les meules et obtenir de la farine ou de l'huile. Ailleurs, il faut protéger du vent les cultures, les animaux et les habitations, ce qui détermine une organisation particulière du parcellaire agricole pour profiter des abris qu'offre le relief. Sinon, des haies brise-vent sont plantées pour se protéger.



Fig. 25. Petite éolienne pour remonter l'eau de la nappe phréatique. (Photo F. Bonneaud)

Le soleil

Le soleil, enfin, à l'origine de la photosynthèse, peut être valorisé dans des systèmes de production complexe de type agroforestier dans lesquels arbres et cultures sur une même parcelle utilisent le maximum de rayons lumineux. Par ailleurs, dans les régions de montagne aux forts contrastes de lumière entre l'adret et l'ubac, les cultures sont positionnées en fonction de leur besoin de chaleur.



Fig. 26. Jacob Philipp Hackert (1737-1807), vignes cultivées en hautains, Saint-Marin.

Ainsi les sociétés rurales traditionnelles, dans les périodes où elles étaient en plein essor, ont-elles su utiliser de façon remarquable l'ensemble des ressources naturelles locales dont elles disposaient.

Les structures paysagères agricoles

Pour rendre utilisables ces ressources naturelles locales, les paysans ont organisé l'espace selon quelques grands modèles d'aménagement qu'ils adaptaient à leur propre contexte. Ce que nous appelons aujourd'hui « structures paysagères agricoles », ce sont ces grands types d'organisation spatiale mis en œuvre par les paysans pour se protéger des risques naturels et tirer parti au mieux des ressources. Chaque grande structure paysagère regroupe toute une série de déclinaisons locales mais dont les logiques de fonctionnement reposent sur des principes identiques. Certaines d'entre elles sont mentionnées ci-après.

Les bocages

Ils se composent d'une série de cellules cultivées ou pâturées entourées de haies et bordées de chemins creux pour assurer le drainage des terres en période humide. Ces haies servent de clôtures pour les animaux, les protègent ainsi que les cultures contre le vent ou le soleil trop violent, fournissent le bois de charpente et de chauffage pour les constructions souvent isolées dans un habitat dispersé. La nature des arbres, la façon dont ils sont disposés, en creux, sur des talus enherbés ou attenants à des murets de pierre, leur mode de taille varient d'une région à l'autre, attribuant à chacune une ambiance paysagère particulière : plus fermée quand

les arbres sont menés hauts donnant l'aspect d'une lisière forestière et bloquant les vues lointaines, plus ouverte quand ils sont taillés bas et que le regard passe au-delà, comme par-dessus une clôture, dominant le grand paysage dont le tracé des haies surligne le dessin. Une grande diversité de bocages s'est développée dans l'Ouest européen, au Royaume-Uni, en France, en Belgique, au Danemark, mais aussi dans certaines régions de montagne ou de colline. La présence des arbres et les animaux toujours visibles dans les prairies donnent un aspect très naturel à ces territoires. Sur la bordure atlantique, de l'Irlande jusqu'au Portugal, on observe des bocages lithiques fondés sur les mêmes principes mais dans lesquels les arbres sont remplacés par des murets de pierres sèches offrant au paysage un aspect plus architecturé.



Fig. 27. Bocage haies basses. (Photo R. Sauvaire)



Fig. 28. Bocage haies hautes. (Photo R. Ambroise)



Fig. 29. Bocage lithique. (Photo R. Sauvaire)

Les marais et les polders

Les marais et les polders constituent une autre structure paysagère qui a permis de mettre en valeur agricole des zones humides ou la mer. La gestion

des niveaux d'eau y est fondamentale et l'espace est structuré par des digues et des canaux permettant à l'eau de pénétrer ou de quitter les parcelles cultivées ou les prairies. Selon les cas, les marais peuvent être inondés ou asséchés, les canaux ou les rigoles bordé(e)s d'arbres taillés ou non, mais, toujours, leur usage agricole demande une grande discipline collective pour la gestion hydraulique. L'omniprésence de l'eau confère à ces paysages une richesse en biodiversité exceptionnelle et une grande qualité naturaliste du fait de l'abondance des poissons et des oiseaux. On en trouve bien sûr aux Pays-Bas, dans l'ouest de la France, dans le sud du Portugal, dans les pays Baltes – Lituanie, Lettonie, Estonie –, en Pologne et au Bélarus.



Fig. 30. Prairie humide. (Photo R. Sauvaire)



Fig. 31. Marais salant. (Photo H. Cividino)



Fig. 32. Marais pâturé. (Photo P. Xicluna/ministère de l'Agriculture, France)

Les vallées

Les vallées se retrouvent dans la plupart des régions dans lesquelles circulent une rivière ou un fleuve avec un lit majeur et un lit mineur bien marqués. L'observation de la limite entre zone inondable et zone sèche fait découvrir, en général, une rigole permettant d'évacuer les eaux en excédent après une période d'inondation. Les sédiments déposés alors sur les zones inondables vont enrichir les sols, consacrés le plus souvent aux prairies permanentes ou aux cultures d'été, alors que les cultures d'hiver et les prairies temporaires sont placées sur les coteaux avec éventuellement les vergers et la vigne. L'organisation spatiale linéaire donnée par la rivière, de l'amont vers l'aval, est souvent renforcée par la présence des réseaux de communication qui la longent, en limite de la zone inondable. Les moulins avec leur système de captage de l'eau par des canaux et des réserves ponctuent la descente des cours d'eau.



Fig. 33. Vallée cultivée et ripisylve boisée. (Photo R. Sauvaire)

Les champs ouverts ou openfields

Les champs ouverts ou openfields sont caractérisés par leurs grands espaces ouverts. Ce système provient de l'ancien assolement triennal avec jachère, mis en place après les défrichements réalisés autour des villages groupés. On le retrouve dans toutes les grandes plaines du Bassin parisien jusqu'aux grandes zones céréalières d'Allemagne, de Pologne, de Hongrie, d'Ukraine, de Moldavie et de Russie. Les structures foncières de ces fermes sont en général plus imposantes et la taille des parcelles est plus importante qu'ailleurs. L'abandon de la jachère a conduit à une réorganisation du parcellaire et à l'implantation de troupeaux plus importants. La présence et l'immensité du ciel sont une caractéristique impressionnante de ces paysages.



Fig. 34. Grandes cultures. (Photo R. Sauvaire)

Les terrasses

Les terrasses couvrent une bonne part des zones en pente du Bassin méditerranéen, de l'Espagne à la Grèce en passant par l'Italie, Malte, la Crète et l'Albanie, ainsi que de nombreuses îles de ces pays : Majorque, Corse, Sicile, Pantelleria. On en trouve également dans les montagnes cultivées des Cévennes en France, dans le Piémont italien, le Valais suisse et, plus au nord, dans les vignobles qui bordent le Rhin et la Moselle en Allemagne, au Luxembourg, et dans le Grand Est (Alsace et Lorraine) en France. Ce système est organisé de façon que les murs, bâtis avec les pierres arrachées à la roche mère, retiennent horizontalement le sol provenant de l'érosion et le fumier apporté par les paysans, tout en laissant passer l'eau en excédent à travers les interstices entre les pierres non maçonnées. Par fortes pluies, non seulement l'aménagement des pentes en escalier permet de ralentir le ruissellement rapide de l'eau qui a le temps de s'infiltrer à travers chacune des banquettes, mais, de plus, les interstices sur toute la surface du mur et dans toute son épaisseur sont autant de mini-barbacanes qui facilitent le rejet de l'eau en excédent. Ce système diminue la pression de l'eau et évite l'arrachement des murs. Dans certains cas, la largeur des parcelles cultivées est plus faible que la hauteur des murs qui les soutiennent. Les viticulteurs de ces régions parlent d'ailleurs de viticulture héroïque. Par une maîtrise remarquable du système hydraulique, les paysans ont pu mettre en valeur des montagnes arides et peu productives. Ils ont ainsi creusé collectivement des canaux de plusieurs kilomètres de longueur pour amener l'eau, créé des réservoirs en pierre et terre battue pour la stocker, aménagé des exutoires pour évacuer l'eau en excédent lors des orages, tracé un réseau de chemins d'accès à chaque niveau. Comprendre l'organisation du cheminement de l'eau est essentiel quand on agit sur de tels secteurs pour éviter de détruire la logique fonctionnelle du site (Ambroise *et al.*, 1989).



Fig. 35. Ribeira Sacra, Espagne. (Photo R. Ambroise)



Fig. 36. Douro, Portugal. (Photo R. Ambroise)



Fig. 37. Val d'Aoste, Italie. (Photo R. Ambroise)

Les systèmes herbagers montagnards

Dans les zones de montagne produisant, en plus des cultures destinées à l'alimentation familiale, du lait transformé en fromage pour être vendu sur les marchés extérieurs, les paysages sont aménagés de façon à offrir aux troupeaux de l'herbe en été et du fourrage en hiver. À partir de cette exigence, des solutions très diversifiées ont été trouvées en fonction des conditions naturelles et humaines de chaque territoire. Des systèmes d'organisation sociale complexes ont été mis en place pour assurer collectivement à la belle saison la montée des animaux vers les pâturages de montagne pendant que, plus bas, les familles restent pour faucher l'herbe et stocker le foin dans les chalets. Dans certains cas, les troupeaux viennent de beaucoup plus loin avec un système de transhumance interrégionale. Ainsi, que ce soit dans les Pyrénées espagnoles, françaises ou d'Andorre, dans les Alpes italiennes, suisses, françaises, autrichiennes, slovènes ou du Liechtenstein, dans le Jura suisse et français, dans les Carpates polonaises, tchèques, slovaques, ukrainiennes ou roumaines, dans la région des Balkans, en Croatie, au Monténégro, en Serbie, en Bosnie-Herzégovine et en Macédoine du Nord, dans le Caucase d'Azerbaïdjan et de Géorgie et dans le haut plateau arménien en Arménie et en Turquie, tous ces paysages de montagne ont été forgés par les agriculteurs malgré des conditions de climat et de relief particulièrement difficiles.

Paysages de montagne. (Photos R. Ambroise)



Fig. 38. Pyrénées-Orientales françaises.



Fig. 39. Béarn, France.



Fig. 40. Jura, Suisse.

Les vergers ou huertas

Dans les zones méditerranéennes se sont développées des *huertas* dans les territoires pouvant être irrigués de façon constante grâce à la mise en place de tout un système de canaux plus ou moins enterrés se divisant à l'extrême pour amener l'eau dans chaque petite parcelle. L'origine de ces systèmes remonte à la période du VII^e au XIV^e siècle, au temps

où les Arabes ont développé certaines formes de culture en Espagne. Cette agriculture jardinée qui nécessite une organisation très réglementée des tours d'eau a permis de fournir aux villes de ces régions les fruits et les légumes nécessaires à l'alimentation des habitants et a contribué à leur développement.

Les agriculteurs ont aussi mis en valeur leurs territoires par d'autres modes d'organisation de l'espace. Ils sont arrivés à développer des systèmes d'élevage extensif dans les steppes du sud-est de l'Espagne, dans les causses calcaires du sud de la France, de Slovénie, de Serbie, de Bosnie-Herzégovine ou dans la Dobroudja roumaine et bulgare et la puszta hongroise. Ailleurs, ce sont les systèmes agro-sylvo-pastoraux tels que les *dehesas* en Espagne ou les *montados* du Portugal qui allient, sur des terres communales, l'élevage dans les sous-bois à la production de bois et à la cueillette de fruits. Dans le nord de la Finlande, de la Norvège et de la Suède ou en Sibérie, des éleveurs se consacrent à l'élevage des rennes qui se nourrissent l'été des herbes, mousses et lichens de la toundra, avant de rejoindre les espaces forestiers de la taïga en hiver. Dans d'autres territoires, tels que les régions françaises d'outre-mer des Antilles et de la Guyane, ce sont d'autres systèmes agricoles adaptés aux conditions tropicales ou équatoriales qui ont été inventés.

Ainsi, les paysans européens ont su, notamment dans les périodes d'expansion démographique, aménager leurs territoires selon quelques grandes structures paysagères particulières qu'ils ont adaptées aux caractéristiques de leur région et qui ont contribué à en renforcer l'image. Pour réaliser ces aménagements, ils ne disposaient que de leur savoir empirique, de leur force physique et de quelques outils, de leur capacité d'observation, et des ressources naturelles locales : l'eau, les sols, la biodiversité cultivée ou sauvage, animale, végétale et arborée, la pierre, les vents, le soleil. Ils ont créé des systèmes performants et des références esthétiques que des artistes ont su mettre en valeur et qui constituent un fonds culturel partagé en bonne partie par les populations.

Comprendre les logiques de fonctionnement de ces structures paysagères permet d'éviter les catastrophes écologiques lorsqu'on est amené à aménager ces paysages. Il faut être capable de détecter ce qui constitue les « murs porteurs » du paysage, dont le maintien est essentiel au bon fonctionnement du territoire, comme certaines haies, murets ou fossés, et faire la différence avec les « cloisons » au rôle secondaire qui peuvent être supprimées sans risque au gré des évolutions de l'histoire, des partages liés aux héritages et des projets d'aménagement.

Aujourd'hui, un intérêt nouveau pour ces aménagements apparaît avec la recherche de systèmes de production agroécologiques. Ils sont la preuve qu'il est possible, sans avoir recours à l'usage de ressources fossiles, d'alimenter des populations rurales nombreuses. Mais les paysages ne sont pas qu'une résultante de choix techniques correspondant à des territoires donnés, ils sont également le résultat de choix culturels.

Le paysage agricole du xx^e siècle

Les progrès de la science agronomique, démarrés au cours du xix^e siècle, vont conduire à des modifications extrêmement profondes dans la façon d'envisager les processus de production agricole et en même temps dans la façon d'organiser les territoires. La « fertilisation minérale » médiatisée par Liebig à partir de 1840, à l'origine de l'emploi des engrais minéraux pour améliorer les rendements des cultures, se fait connaître progressivement dans les milieux savants de l'agronomie et trouve des expérimentateurs dans les fermes pilotes qui peuvent se procurer ces nouveaux engrais grâce à l'abaissement des coûts de transport liés à l'exploitation du charbon.

Généralisation de l'usage des ressources fossiles et de la génétique

Les succès en matière de productivité sont tels que l'usage des engrais chimiques va se développer durant tout le siècle suivant. Le phosphore, élément déterminant de la production végétale, provient tout d'abord des mines locales puis progressivement de mines de plus en plus lointaines, notamment du Maghreb. Les engrais minéraux à base d'azote sont principalement fabriqués à partir d'ammoniac, obtenu par synthèse de l'azote de l'air et de l'hydrogène du gaz naturel.

Au départ, le phosphore était importé du Chili ; puis, après la première guerre mondiale, fabriqué dans les usines qui avaient produit de façon industrielle de l'ammoniac pour les explosifs. Une seconde innovation va contribuer à transformer l'agriculture et à favoriser le progrès agricole : la génétique, qui rend possible la création de variétés à haut rendement. Ces progrès vont se développer de façons différentes selon les régions d'Europe, plus rapidement là où les structures foncières sont plus vastes et où les propriétaires disposent de capitaux pour investir, moins rapidement là où l'agriculture familiale domine. En France, par exemple, l'agriculture ne commence réellement à se mécaniser qu'après la seconde guerre mondiale avec les aides du plan Marshall apportées aux agriculteurs pour acheter les tracteurs américains. En vingt ans, les chevaux de trait disparaissent.



Fig. 41. Publicité pour les engrais phosphatés, Maroc. (Photo R. Ambroise)

L'usage des engrais puis des pesticides se généralise. La facilité d'accès aux nouveaux moyens de transport et les découvertes simplifiant la conservation des produits par le froid changent profondément les systèmes de collecte, de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Dans les États concernés par la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne qui est créée en 1957 lors du Traité de Rome, les agriculteurs bénéficient d'une garantie d'écoulement de leurs produits sur les marchés internationaux et de soutiens pour acheter du foncier, construire des bâtiments et s'équiper en matériel. Ces aides favorisent les plus gros paysans au détriment des petits paysans dont les enfants doivent partir en ville et y chercher du travail. Le nombre d'agriculteurs va diminuer de 90 % entre le début et la fin du xx^e siècle.



Fig. 42. Publicité présentant les nouveaux produits, issus de matières fossiles, nécessaires à l'agriculture moderne.

Des États qui ne bénéficient pas des aides de la PAC, comme la Suisse, mettent également en place des politiques de soutien des agricultures pour assurer au pays une plus grande indépendance alimentaire. Dans les pays de l'Est, la collectivisation des terres transforme les paysages en les simplifiant. La taille des parcelles augmente avec la mécanisation qui remplace progressivement le travail manuel. L'agriculture se modernise, mais moins rapidement que dans l'ouest de l'Europe.

Ainsi, de façon générale, l'usage des matières et énergies fossiles en agriculture va transformer radicalement les paysages ruraux et les organisations sociales des paysans.

Banalisation des paysages

Cette transformation des paysages se réalise selon trois orientations qui toutes ont pour conséquence d'en banaliser leur aspect.

Simplification et agrandissement du parcellaire

Dans les zones facilement mécanisables, les parcelles s'agrandissent grâce à d'importants programmes d'amélioration foncière tels que les remembrements, le drainage, l'irrigation, la rectification des cours d'eau. Ces aménagements se traduisent par la suppression des éléments semi-naturels qui parsemaient les prairies et les terres cultivées, comme les mares, les arbres isolés, les bosquets, les vergers, les pierriers, ou qui les entouraient : les haies, les murets, les chemins en terre. Tous ces motifs paysagers, dont la présence et les formes particulières identifiaient chaque région, perdent de leur utilité et deviennent au contraire une gêne pour le travail avec les tracteurs. Ils vont donc progressivement être éliminés pour faciliter l'agrandissement des parcelles et le passage des engins. Du coup, on assiste à une perte très importante de la diversité paysagère des régions de plaine, accentuée par la réduction de la diversité des cultures dans les assolements.



Fig. 43. Paysage d'après remembrement. (Photo R. Sauvaire)

Fermeture des paysages

Dans les zones en pente ou trop humides, là où la mécanisation se révèle difficile à mettre en œuvre ou trop coûteuse, la rentabilité du travail manuel n'est

plus suffisante pour que les agriculteurs de ces territoires puissent continuer à y travailler traditionnellement. Des régions entières vont subir un exode rural brutal se manifestant par un abandon de l'entretien des terres agricoles, notamment dans les régions de moyenne montagne et plus particulièrement dans les zones de montagnes sèches du pourtour méditerranéen. Il faut souligner que ces régions avaient permis de nourrir des populations très importantes ; les gens y travaillaient durement mais ils y vivaient. Leur départ vers la ville et l'abandon de leurs terres imposèrent une intensification des autres zones de culture pour pouvoir nourrir ces populations jusqu'alors en auto-suffisance alimentaire. Du point de vue spatial, cela s'est traduit par la fermeture physique et visuelle de paysages parfois magnifiques, accentuant les difficultés à vivre de ceux qui s'acharnaient à vouloir y rester.



Fig. 44. Enrésinement d'une vallée de moyenne montagne après une période de déprise agricole. (Photo R. Ambroise)

Brouillage du paysage

Vers la fin du ^{xx}e siècle, une évolution majeure commence à s'opérer dans les dynamiques territoriales de plusieurs États de l'Ouest européen. Après une longue période durant laquelle les villes et leurs banlieues voyaient leur population augmenter au détriment des villages plus lointains, les nouveaux recensements font apparaître un retour des citadins vers les campagnes. La création de nombreuses voies routières et autoroutières à la sortie des villes permet, sans allonger le temps de transport entre lieu d'habitation et lieu travail, de venir s'installer à la campagne dans des villages situés jusqu'à 50 kilomètres et plus du centre-ville. Selon certains, il s'agit d'un choix afin de profiter d'une vie plus paisible, d'un jardin et de la nature, tandis que, pour d'autres, c'est d'abord un moyen de se loger à un coût moindre qu'en ville. Les États les moins bien organisés pour protéger les terres agricoles contre l'urbanisation ont vu fleurir ainsi de nouvelles constructions s'installant au gré des opportunités foncières sans qu'il y ait de plan d'urbanisme. Il en résulte une sorte d'anarchie urbaine supprimant les anciens repères qui rendaient lisibles la séparation entre les villages et les terres agricoles. Et là où aucune loi ne vient

réglementer la publicité, on assiste à un brouillage complet du paysage traditionnel sans que le nouveau paysage ainsi créé apporte le moindre attrait quant à la qualité du cadre de vie. Ces évolutions ont tendance à converger sur un même territoire quand des terres sont abandonnées à des fins de spéculation en attendant une urbanisation espérée alors que, sur des parcelles voisines, les agriculteurs tentent de résister par une intensification toujours plus forte. Pour finir, on observe des parcelles de grandes cultures qui arrivent en bordure immédiate de nouveaux lotissements installés à la place des anciens jardins et zones maraîchères qui entouraient les villes et les villages.



Fig. 45. Urbanisation des campagnes. (Photo F. Bonneaud)

Le renouveau des projets de paysage en agriculture

Devant ces évolutions, des agriculteurs, des collectivités territoriales, des associations, de simples citoyens ont tenté de réagir. Et c'est dans les secteurs où l'industrialisation de l'agriculture était le plus difficile à mettre en œuvre qu'ont eu lieu les premières réactions.

Les zones de montagne

Dans les pays essentiellement montagneux, comme en Suisse ou en Autriche, puis en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne, en Andorre, des politiques en faveur de l'agriculture de montagne se sont mises en place. Les États ont cherché à garder leurs paysans dans les montagnes pour des raisons multiples : garantir un minimum d'indépendance alimentaire pour le pays, maintenir une population suffisante pour assurer les conditions d'une vie sociale acceptable par tous, entretenir les paysages comme fondement du développement touristique. Les modes de soutien ont également été multiples :

- ▶ aides directes aux agriculteurs pour prendre en compte la difficulté supplémentaire du travail en montagne par rapport à celui effectué en plaine ;
- ▶ orientation vers des systèmes de production plus proches de la nature, voire biologiques, utilisant au maximum les ressources naturelles locales ;

- ▶ valorisation de la qualité ainsi produite par des appellations d'origine protégée (AOP) ou des marques identifiant la qualité ;
- ▶ enfin, rémunération des services rendus par l'agriculteur pour le bien commun, qu'ils soient effectués en lien avec des logiques agricoles, comme la fauche de terrains communaux, ou pour des activités de services (désenneigement, entretien de chemins, double activité touristique).

Le rôle des agriculteurs dans l'entretien et la gestion des paysages est devenu une évidence dès que leur départ laissait place au développement de friches ou à des plantations d'arbres forestiers qui assombrissaient les paysages et bloquaient les points de vue. La protection des terrains agricoles contre l'urbanisation touristique est très rapidement apparue comme un enjeu important après les premiers exemples de destructions paysagères dues à la spéculation immobilière sans bornes qui a sévi dans les premières stations de sports d'hiver. Les collectivités territoriales, et pas seulement les ministères en charge de l'agriculture, se sont alors dotées de politiques paysagères favorisant la protection des terres agricoles et le maintien de l'agriculture de montagne.



Fig. 46. Passage permettant aux randonneurs de pénétrer dans les prairies d'alpage dans le Jura suisse. (Photo R. Ambroise)

Les zones d'agriculture intensive

Là où une agriculture industrielle dominait, des réactions ont eu lieu contre l'élimination des arbres, des haies, des murets dans les champs ou sur leurs bords. Mais la remise en cause principale de ce modèle agricole est apparue lorsque les pollutions de l'eau et des sols ainsi que l'érosion de la biodiversité qu'il engendrait sont devenues des problèmes économiques et sanitaires majeurs pour l'ensemble de la société. Quand l'eau des robinets trop chargée en nitrates ne pouvait plus être consommée, quand les abeilles disparaissent, quand les pesticides épanchés sur les cultures engendrent des pollutions des sols, de l'air et même des aliments et généraient des

maladies graves que les agriculteurs étaient les premiers à subir, des réactions se sont manifestées pour demander la suppression de ces pollutions. Les premières recherches, les premières réglementations ont alors tenté de trouver les moyens de protéger quelques zones de nature au sein du parcellaire agricole et de limiter les pollutions en installant des bandes enherbées pour servir de filtres le long des rivières, en traitant les excédents d'engrais dans des usines de dénitrification de l'eau ou en optimisant les doses et les dates d'épandage des engrais et des produits.

L'objectif était de régler les problèmes tout en maintenant un niveau élevé de rendement. Mais ces actions n'étaient pas à la hauteur des enjeux, les pollutions ont continué, ainsi que la dépendance des systèmes de production aux ressources fossiles. Les projets de paysage qui se sont développés ici et là, notamment à l'occasion de la réalisation d'aménagements fonciers, se situaient le plus souvent dans une logique défensive de protection des éléments du paysage traditionnel qui risquaient de disparaître. Sans s'intéresser à la transformation des systèmes de production agricole, ils n'arrivaient pas, sauf exception ou forte rémunération, à entraîner les agriculteurs à agir d'eux-mêmes pour définir un nouveau paysage correspondant à un nouveau projet agricole.



Fig. 47. Publicité John Deere. (Photo John Deere)

Les aides à l'agriculture

En 1992, à Rio de Janeiro, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement fait découvrir l'expression « développement durable ». Ces mots remettent en cause le mode de développement fondé sur une appropriation privée et un usage inconsidéré des ressources fossiles conduisant à une destruction de la biodiversité. Le développement durable promeut un mode de développement qui favorise un usage plus économe et un meilleur partage, dans le temps et dans l'espace, des ressources naturelles. Les enjeux sont tels qu'il n'est plus possible de se contenter de confier à quelques personnes spécialisées la gestion d'espaces remarquables à protéger. Tous les territoires et tous les acteurs sont concernés par le développement durable.

À cette même époque, les politiques agricoles commencent à évoluer au sein de l'Union européenne et dans d'autres États européens, notamment en Suisse. Dans le cadre de l'Union européenne, pour limiter les excédents agricoles, les soutiens à l'agriculture qui étaient intégrés directement dans le prix des produits, sous forme de prix garantis, sont dorénavant apportés sous forme de primes identifiées calculées en fonction des surfaces cultivées et sous condition de respect de conditions environnementales. Celles-ci se sont progressivement renforcées mais, présentées comme des contraintes, elles n'ont jamais permis d'inverser la tendance à l'industrialisation de l'agriculture : les exploitations ont globalement continué à s'agrandir ainsi que les parcelles agricoles, et le paysage agricole s'est encore simplifié. Parallèlement, des aides particulières ont été proposées aux agriculteurs prêts à s'engager dans des pratiques favorables à l'environnement : les mesures dites agroenvironnementales. Malheureusement ces primes, calculées selon le principe du surcoût ou du manque à gagner que l'agriculteur allait subir, laissaient entendre qu'une pratique en faveur de l'environnement était obligatoirement défavorable économiquement à l'agriculture. Or l'eau, les sols, la biodiversité, le paysage constituent des facteurs de production utiles à l'agriculteur engagé dans l'agriculture durable. Ce mode de présentation a sûrement retardé les évolutions qu'il aurait été nécessaire de soutenir depuis longtemps. Cependant, en ayant permis à des agriculteurs motivés de préserver certaines structures paysagères, ces mesures les ont mis en meilleure position pour démarrer une reconversion plus profonde de leur système de production. Leur mise en place dans les territoires a également été l'occasion de faire se rencontrer agriculteurs, agronomes, spécialistes de l'environnement et du paysage, et de proposer les premiers projets de paysage en agriculture (Ambroise *et al.*, 2000). Aujourd'hui, des mesures agroenvironnementales plus « systémiques » tentent de remédier à ces défauts. Les cahiers des charges mis au point en Suisse ou en Autriche servent de modèles en la matière.

Les enjeux paysagers du XXI^e siècle

Très rapidement à partir des années 2000, la question du réchauffement climatique est venue rebattre les cartes. Les énergies fossiles qui ont été l'un des principaux fondements de l'émergence de l'agriculture industrielle sont remises en cause du fait des émissions de gaz carbonique (CO₂) et autres gaz à effet de serre qu'elles entraînent en plus des autres pollutions. En 2015, la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP 21, a fixé pour objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à 2°C d'ici à la fin du XXI^e siècle. C'est donc le cœur même du développement agricole moderne qui

est remis en cause. Il va falloir apprendre ou réapprendre à produire en limitant autant que faire se peut l'usage de ces matières et énergies fossiles, par ailleurs non renouvelables et polluantes. En outre, les méthodes permettant à l'agriculture de stocker les gaz à effet de serre devraient être encouragées. Dans le même temps, la population mondiale va continuer à augmenter et la tâche de l'agriculture est donc de trouver les moyens de la nourrir mais en évitant de polluer. Dans ce nouveau contexte, le paysage peut devenir un outil au service d'un projet de transition et en être le révélateur. Par ailleurs, les enjeux de développement durable n'intéressent pas uniquement l'agriculture, c'est toute la société qui est concernée et qui va faire pression pour définir de nouvelles règles entre le monde agricole et le monde urbain.

Augmenter la production agricole et limiter les intrants chimiques

Depuis maintenant une quinzaine d'années, on parle très communément d'agriculture durable, d'agriculture de conservation, d'agriculture biologique, d'agriculture biodynamique, d'agroécologie. De nombreux programmes de recherche et de développement ainsi que de nouvelles réglementations s'intéressent à faire évoluer les pratiques des agriculteurs en allant au-delà d'une simple optimisation de l'usage des intrants chimiques (engrais et phytosanitaires). Allongement des rotations, non-labour, couverture des sols en hiver, compost, agroforesterie constituent une palette d'outils techniques que les agriculteurs motivés pour aller dans le sens d'une transition vers le développement durable utilisent de plus en plus fréquemment aujourd'hui. Et certains font la preuve qu'il est possible de produire autant qu'avant en limitant de façon très notable la consommation des intrants fossiles.

Paradoxalement, alors que la transition vers une agriculture industrielle s'était, dans de nombreux États, accompagnée de grandes politiques d'aménagement foncier au service de la modernisation (remembrement, rectification des cours d'eau, drainage, irrigation...), les programmes en faveur de l'agroécologie abordent très rarement la question du paysage, comme s'il était possible de modifier l'orientation de l'agriculture tout en conservant le cadre spatial imaginé pour instaurer une agriculture industrielle ! De manière plus spécifique, on incite par exemple les agriculteurs à diminuer l'usage des traitements phytosanitaires issus de la chimie en allongeant les rotations des cultures, mais sans modifier leur parcellaire. Or, dans les régions céréalières, la taille des parcelles peut dépasser 40 hectares.

Pour que les auxiliaires des cultures puissent coloniser l'ensemble du territoire agricole et détruire, par

exemple les pucerons nuisibles, compensant ainsi en partie l'abandon des phytosanitaires, ils doivent pouvoir bénéficier d'espaces refuges (bandes enherbées, haies, bosquets, mares, murets en pierres sèches...). Ces espaces refuges ne doivent plus être présentés aux agriculteurs comme une compensation pour répondre aux dégradations environnementales résultant de leur activité, mais comme une composante essentielle et positive de leurs systèmes de production pour qu'ils soient plus rentables économiquement tout en conduisant à réduire l'usage des produits chimiques. Ainsi peuvent émerger des possibilités nouvelles de projets de paysages beaucoup plus diversifiés, en lien avec les caractéristiques du territoire, conçus avec et pour les agriculteurs.



Fig. 48, 49. Réaménagement foncier agroécologique dans la ferme du Vernand, département de la Loire, France. (Photo R. Janin)

Dans les zones d'élevage où l'enjeu de l'autonomie alimentaire pour les animaux apparaît de plus en plus comme un objectif à atteindre en matière de développement durable et de transition énergétique, le retour à l'herbe constitue un axe de travail pour les éleveurs. Plutôt que d'utiliser des tourteaux provenant d'autres continents et du maïs dont le système de culture entraîne des pollutions fréquentes, il est préférable de favoriser un élevage à l'herbe bien moins consommateur en intrants chimiques (engrais, fioul...) et dont la valeur alimentaire est meilleure. La taille et la forme des champs de culture doivent alors être revues non plus par rapport à des logiques de mécanisation du travail du sol, mais par rapport à des logiques de pâturage. Pour que les animaux puissent

profiter au maximum de l'herbe dehors, au printemps comme à l'automne, ou même, dans certaines régions, vivre en plein air intégral, il faut alors recomposer l'espace en apportant aux animaux en pâture des moyens de se protéger des vents et du soleil grâce à la plantation d'arbres ou de haies, en installant des points d'eau pour les abreuver, en inventant des systèmes de clôtures facilement déplaçables, en adaptant les chemins au déplacement des troupeaux. De même, dans l'élevage laitier, cette approche met au défi les grandes exploitations qui concentrent de nombreux animaux dans un espace restreint, confinés dans leurs bâtiments et nourris avec des produits inappropriés.

Par ailleurs, des chercheurs nous indiquent que la société va devoir faire évoluer ses nouveaux modèles alimentaires, qui génèrent de graves problèmes de santé (obésité, cholestérol...), en diminuant la part des productions animales et en augmentant celle des productions végétales pour l'alimentation humaine (Afterres2050, 2013). Sans remettre en cause l'intérêt de la polyculture-élevage, cette exigence va plutôt pousser les agriculteurs à mieux adapter leurs cultures aux potentiels agronomiques de chacune de leurs parcelles, à augmenter la diversité des cultures tout en utilisant de façon plus systématique l'arbre dans leurs systèmes de production de façon à y diminuer, quand ils le pourront, la part de l'élevage.

Ainsi les évolutions à venir concernant l'avènement d'une agriculture durable offrent-elles de vastes champs d'action, encore peu travaillés, pour tester la mise en œuvre de nouveaux paysages agricoles en lien avec les mutations des systèmes de culture et d'élevage. Alors que l'agriculture industrielle avait entraîné et entraîne toujours une transformation des paysages allant dans le sens d'une simplification, d'une banalisation, d'une dénaturation, il devient de nouveau possible et même nécessaire d'imaginer des paysages s'appuyant sur les singularités naturelles des terroirs, avec une diversité végétale plus importante, la présence visible des animaux au pâturage, une nouvelle place donnée aux arbres et aux autres motifs paysagers propres à chaque région.



Fig. 50. Élevage à l'herbe. (Photo P. Xicluna/ministère de l'Agriculture, France)

Ces changements promettent de nouveaux défis aux agriculteurs. D'abord, ils devront adapter leurs types de cultures et d'élevage, ainsi que leurs systèmes de commercialisation, aux nouvelles conditions climatiques, tout en devenant beaucoup plus économes dans l'utilisation des intrants fossiles, à la fois pour éviter la pollution et pour laisser des réserves aux générations futures. De nombreux agriculteurs expérimentaux, bien que minoritaires, prouvent que cela est possible, et encore plus facilement s'ils intègrent la réflexion sur l'avenir de leurs paysages dans l'équation. Mais en plus de nourrir les hommes, les agriculteurs ont un rôle à jouer dans la production d'énergie renouvelable et dans le stockage des gaz à effet de serre.

Produire des énergies renouvelables et stocker les gaz à effet de serre

Les agriculteurs sont bien placés pour fabriquer de la biomasse en tenant compte du fait que cette production ne doit pas se faire au détriment de leur fonction première, qui est de nourrir l'humanité. Par ailleurs, les installations de méthanisation liées aux déjections animales ou à certaines cultures ont l'avantage de produire de l'énergie tout en conservant les éléments minéraux que l'on peut restituer aux sols. Les toitures de hangars et autres bâtiments agricoles occupent de vastes surfaces qui peuvent être consacrées à de la production photovoltaïque de façon à couvrir les besoins des exploitations et bien davantage. Enfin, dans certaines régions, les terres agricoles sont utilisées pour installer des éoliennes. Il s'agit de nouveaux motifs paysagers qui apparaissent dans le paysage agricole et dont les formes et la localisation méritent d'être réfléchies pour qu'ils soient considérés comme des éléments symboliques d'une réorganisation de l'agriculture au service du bien commun et non comme des objets dégradant encore plus la qualité des paysages. Vu l'importance et la taille de telles constructions, il serait légitime de faire systématiquement appel à des paysagistes, architectes et urbanistes pour participer aux débats entre agriculteurs, ingénieurs, propriétaires, élus et population.



Fig. 51. Éoliennes. (Photo P. Xicluna, ministère de l'Agriculture, France)



Fig. 52. Silos pour la production de méthane.
(Photo C. Saidou/ministère de l'Agriculture, France)



Fig. 53. Panneaux solaires sur le toit d'un hangar.
(Photo P. Xicluna/ministère de l'Agriculture, France)

Il est désormais connu que les systèmes de culture qui n'utilisent pas d'intrants chimiques et adoptent des méthodes de production agroécologiques (n'ayant pas de terre nue en hiver, intégrant des prairies semi-permanentes dans les rotations de cultures et laissant une place aux arbres pour se développer) stockent des quantités substantielles de gaz à effet de serre dans le sol (Papy, 2016).

L'agriculture durable devient ainsi une des solutions au réchauffement climatique au lieu d'apparaître comme un problème. De ce point de vue, toutes les recherches récentes sur les bénéfices des systèmes agroforestiers de culture et d'élevage (Dupraz et Liagre, 2008) donnent des résultats très intéressants, élargissant les possibilités d'imaginer de nouveaux systèmes agricoles plus diversifiés et de nouveaux paysages en phase avec les enjeux du moment.

Selon les États, la présence de l'arbre dans les parcelles agricoles est possible juridiquement ou au contraire constitue une difficulté provenant de la séparation qui a pu exister entre Code rural et Code forestier. Dans l'agriculture industrielle, l'arbre champêtre, considéré comme une gêne à la production agricole, n'avait plus sa place. Il n'y a pas si longtemps encore, dans certains États, l'attribution de primes octroyées par la PAC aux cultures des agriculteurs était réservée aux seules surfaces cultivées et les agriculteurs devaient défalquer les parties couvertes de haies. Aujourd'hui, au contraire, la présence d'éléments semi-naturels dans la surface agricole utile conditionne l'obtention des primes.



Fig. 54. Troupeau de brebis à l'abri sous une peupleraie.
(Photo R. Sauvaire)

Définir de nouveaux rapports entre la ville et la campagne

Une autre évolution importante impose d'imaginer de nouvelles manières de concevoir le rapport de l'agriculture à la société. Alors que l'exode rural allait de pair avec l'industrialisation des villes, on a pu observer dans de nombreux pays un retour des citadins vers les campagnes. Ces nouvelles installations se réalisent le plus souvent sur d'anciennes terres agricoles et, en l'absence de règlement d'urbanisme, on observe alors un étalement anarchique des constructions qui déstructure l'ancienne logique urbaine des villages sans apporter un bénéfice nouveau. Parallèlement, à la sortie des villes, s'installent des zones commerciales ou zones d'activités, bien desservies par les réseaux de transport, qui banalisent les caractéristiques paysagères de chaque cité et conduisent à vider les centres-villes de leurs commerces. Les gares de trains à grande vitesse, les aéroports avec leurs parkings immenses s'installent en périphérie des villes sur des terres agricoles. Cette urbanisation des campagnes se réalise le plus souvent sur de très bonnes terres et les propriétaires sont tentés de vendre leurs terrains pour des projets immobiliers. Protéger ces parcelles de la spéculation foncière demande que la profession agricole participe à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Des États comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark et la Suisse ont réussi, grâce à une réglementation efficace, à protéger leurs espaces ruraux et à contenir l'étalement urbain. Leurs exemples devraient inspirer d'autres États soumis à une pression similaire et dont les paysages se détériorent rapidement. S'il est légitime que les citadins puissent trouver la nature près de chez eux, il n'est pas nécessaire qu'ils en soient propriétaires, ni qu'ils aient tous des jardins privés.

Densifier les constructions dans les secteurs urbanisés, rendre accessible la nature en ville, y voir même pousser des produits de l'agriculture, organiser des cheminements faciles et non motorisés entre la ville

et la proche campagne, faciliter la vente directe de produits agricoles, aménager des espaces d'accueil dans les fermes font partie des pistes sur lesquelles travaillent aujourd'hui urbanistes et paysagistes. Ils aident les agriculteurs à mettre en valeur les singularités paysagères de leur territoire tout en les incitant à s'engager vers des pratiques agroécologiques. Cette orientation vers la qualité des produits, de l'environnement, des paysages, de l'accueil est un choix économique qui trouve un bon écho auprès des consommateurs urbains. Des collectivités territoriales de plus en plus nombreuses, concernées par des réflexions sur la transition vers un développement durable de leur territoire, s'intéressent au maintien de leur agriculture et proposent des outils de protection des terres agricoles ainsi que des financements particuliers pour soutenir cette activité, sous condition que les agriculteurs s'engagent, à leur niveau, dans cette transition. L'agriculture devient ainsi non seulement une activité produisant des ressources primaires, essentiellement alimentaires, mais aussi un élément de la composition urbaine ou, plus largement, de la composition paysagère des territoires. Des villes importantes, telles que Milan, Munich, Lille, ont développé des travaux de requalification paysagère de leurs espaces agricoles à leur périphérie.

Ainsi, contrairement à sa situation au XIX^e siècle, le paysage a-t-il été globalement oublié des politiques agricoles durant la seconde moitié du XX^e siècle puisqu'il n'était pas utile à la mise en œuvre d'une agriculture et d'une société industrielles. Aujourd'hui, dans un contexte d'engagement pour une transition vers un développement durable des territoires, le besoin de redéfinir un nouveau rapport entre les agriculteurs, la nature et la société nous incite à renouer des liens étroits entre agriculture et paysage.



Fig. 55. Chemin « tour de village » formant une lisière entre les jardins d'un lotissement et les champs cultivés. (Photo R. Sauvaire)

Les considérations qui précèdent font ressortir deux idées principales : les paysages reflètent des systèmes d'agriculture autonomes qui ont évolué au niveau local ou régional jusqu'à ce que l'industrialisation les

fragilise ainsi que les sociétés sur lesquelles ils reposaient. Aujourd'hui, les priorités « vertes » favorisent un retour au développement durable.

2. L'apport du paysage à l'agriculture

La Convention européenne du paysage fait référence aux valeurs du développement durable et c'est dans cet esprit que seront présentés les éléments principaux de ce que nous appelons des démarches paysagères en agriculture, « afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales » (article 1.e). La mise en œuvre de telles démarches constitue une clé pour engager un processus de transformation de l'agriculture en apportant à la fois l'envie et les moyens de sa mutation. Le paysage ainsi utilisé devient un outil au service de l'agriculture pour qu'elle contribue à un développement durable des territoires et non pas une contrainte imposée aux agriculteurs. Le paysage est également l'objet d'un projet au service du bien-être des populations.

Une fois présentés les éléments communs de ces démarches, il sera possible d'envisager comment les utiliser à l'échelle d'un projet de développement durable mené par un agriculteur sur son exploitation, puis comment les utiliser pour engager les agriculteurs d'une région dans un processus de reconnaissance de leur activité en lien avec les autres acteurs de leur territoire.

Le paysage, une question de points de vue

La Convention européenne du paysage fait référence aux valeurs du développement durable et précise l'esprit d'une approche paysagère en agriculture : « "Paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » La reconnaissance de la dialectique qui existe entre un espace objet et des observateurs sujets, de la matérialité du territoire et de la diversité des perceptions que souligne cette définition conduit à prendre en compte les points de vue des agriculteurs, des autres acteurs de l'aménagement ainsi que des populations pour imaginer des projets bien territorialisés, plus cohérents et en phase avec les enjeux la société actuelle. Si, pour l'agriculteur en tant que professionnel, la « partie de territoire » recouvre l'espace de production qu'il aménage et modèle selon des objectifs agronomiques, cette même « partie de territoire » est vécue et « perçue par les populations » comme un cadre de vie. Cette remarque demande que l'on soit capable d'articuler approches objectives et approches subjectives pour enclencher une dynamique de projet s'appuyant sur les savoirs et les sensibilités de chacun.

Approches sensibles

À la différence des approches plus techniques, les approches sensibles s'intéressent à la façon dont le paysage est apprécié. Beau, laid, attirant, repoussant... sont des qualificatifs employés par les agriculteurs, les habitants ou les visiteurs d'une région lorsqu'ils caractérisent telle ou telle partie d'un territoire, tel ou tel aménagement. Ces appréciations, pas toujours exprimées ni débattues, influent sur l'attachement des résidents à leur cadre de vie ou sur l'attrait d'un territoire pour y établir de nouvelles activités ou faire venir des touristes. Savoir composer de beaux paysages devient une compétence à part entière, indispensable à un certain art de vivre ainsi qu'à une bonne économie. Les approches sensorielles des paysages mobilisent les émotions, les sensations et les sentiments pour faciliter l'inventivité, la créativité et pour imaginer de nouveaux paysages. S'intéressant à tous les sens mais surtout au regard, ces approches utilisent des notions valorisées dans l'art des jardins, telles que l'harmonie, le contraste, la résonance, l'ouverture ou la fermeture, l'alternance, la profondeur, la transparence, l'équilibre, le point de vue... Elles s'intéressent notamment à la perception des volumes, à l'organisation des limites et à la mosaïque du parcellaire avec ses textures, ses couleurs et ses odeurs qui évoluent au cours du temps. Le monde agricole ne revendique plus cette compétence, alors que les agriculteurs individuels interrogés à ce propos montrent souvent extrêmement sensibles aux évolutions paysagères souvent négatives qu'ils subissent ou génèrent.



Fig. 56. Dégustation devant une fresque d'un paysage viticole. (Photo R. Ambroise)

Approches géomorphologiques et climatiques

Un sous-sol calcaire ou granitique, un relief plissé ou légèrement vallonné, une montagne ou une côte découpée constituent le socle sur lequel se construisent les paysages. Avec le climat, qu'il soit méditerranéen, continental ou atlantique, ce sont

des données que toutes les sociétés ont dû prendre en compte pour aménager leur territoire en cherchant à transformer en atouts ce qui pouvait apparaître comme des contraintes. La connaissance du système hydrographique de chaque bassin versant, avec ses pentes et son réseau de ruisseaux, de rivières et de fleuves, est fondamentale car ce système organise tout le fonctionnement d'un territoire, avec une influence essentielle sur la localisation des bâtiments, des chemins et des terres cultivées. Certaines figures géologiques aux contours particuliers, exceptionnels ou pittoresques sont devenues des références paysagères et culturelles : l'île volcanique grecque de Santorin au cœur de la mer Égée, qui abrite un des plus vieux vignobles européens, les fjords norvégiens ou les sources chaudes d'Islande, qui frappent l'imagination... Les approches paysagères donnent une place importante à la connaissance géomorphologique et climatique d'un territoire en tant que base indispensable pour comprendre les choix techniques à mettre en œuvre et saisir l'importance culturelle de certaines formes géologiques singulières.



Fig. 57. Carte des sols.



Fig. 58. Moutons de prés-salés. (Photos X. Remongin, ministère de l'Agriculture, France)

Approches par écosystème

À partir du fondement géomorphologique et en fonction d'un climat donné, une flore et une faune particulières vont pouvoir se déployer, de façon

différente du sud au nord et de l'est à l'ouest de l'Europe, du bord des mers au sommet des montagnes, en s'adaptant aux spécificités de chaque territoire. Les sociétés qui ont prospéré dans chaque région ont cherché à limiter la présence des plantes et des animaux dangereux pour elles, et à favoriser les espèces utiles. Ce faisant, à partir du moment où l'agriculture a commencé à se développer, elles ont aménagé l'espace, défriché une partie des forêts pour cultiver des plantes utiles, planté, labouré, sélectionné, acclimaté... Elles ont créé de nouveaux milieux permettant une diffusion de certaines espèces au détriment d'autres. Flux, maillage, linéaire, couloir, trame, fractionnement, effet d'île ou de clairière... constituent les notions utilisées par l'écologie du paysage qui permettent de réfléchir à des aménagements à l'échelle d'un territoire ou d'une exploitation agricole pour faire de la nature une alliée.

Les aménagements réalisés pour répondre aux besoins d'une société pétrolière ont eu pour conséquence de détruire nombre de continuités écologiques et de structures paysagères essentielles au bon fonctionnement d'un territoire ; les modes de production agricole fondés sur l'usage de pesticides font disparaître une partie importante des espèces utiles à l'homme et aux grands équilibres. Changer nos rapports avec la nature demande de renouer avec des connaissances perdues. Agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, naturalistes, apiculteurs, amoureux de la nature ont tous un point de vue et des savoirs sur l'écologie de leur région. Les mettre ensemble sur le terrain pour déterminer des principes d'aménagement, dans une logique de multifonctionnalité d'un territoire, est une méthode qui a fait ses preuves : le savoir de chacun enrichit le savoir de tous et permet de définir un projet collectif.



Fig. 59. Richesse biologique d'un bocage, avec ses haies, ses prairies et ses chemins creux. (Photo R. Ambroise)

Approches historiques

Chaque territoire possède une histoire que l'on peut lire à travers les traces laissées dans l'organisation du foncier et du bâti. Elles révèlent les rapports entre les

possédants du sol et ceux qui le travaillaient, et nous rappellent des conflits pas toujours réglés à l'origine de certains blocages actuels concernant des propositions d'aménagements. Elles révèlent aussi l'intelligence dont les anciens ont su faire preuve pour aménager l'espace collectif ou privé et rendre la vie possible sur ces territoires ; de ce point de vue, elles nous inspirent pour trouver de nouvelles solutions techniques. La connaissance du passé peut en effet conduire les aménageurs à adapter certaines pratiques éprouvées et à les réutiliser au service d'équipements fonctionnant sans matières fossiles.

Toutes les associations et les entreprises qui s'intéressent à la réintroduction de l'arbre champêtre dans les systèmes de production agricole, pour les multiples rôles qu'il peut jouer, ou toutes celles qui redonnent un avenir à la pierre sèche, pour remplacer l'usage du béton dans les murs de soutènement ou de terrasses, fournissent de bons exemples de la façon dont il est possible de réutiliser les leçons de l'histoire au service de projets contemporains. Afin que la société puisse mieux connaître les réalités du monde agricole et d'éviter des blocages entre « protecteurs » et « aménageurs », il convient d'encourager les agriculteurs à parler de l'histoire de leur territoire et de leur profession. Protecteurs et aménageurs deviendront ainsi tous acteurs d'un nouveau projet, enrichi de la connaissance du passé.



Fig. 60. Plan du système de drainage et d'irrigation (en rouge) d'une ferme ayant obtenu la prime d'honneur en Haute-Loire en 1857, France. (Photo CMRSH Caen, fonds ancien du ministère de l'Agriculture)

Approches géographiques

Si l'agriculture constitue une part souvent importante des paysages ruraux, d'autres activités participent au paysage et la façon dont elles s'implantent influence les perceptions positives ou négatives qu'éprouvent les habitants et les visiteurs. Les réseaux routiers ou ferroviaires, les canaux et les rivières aménagées, les lignes électriques ou téléphoniques et aujourd'hui les éoliennes facilitent les échanges, assurent la circulation des flux et permettent la communication entre les hommes tout en restructurant le paysage. Le bâti est le fruit d'une histoire souvent

ancienne, expression d'une relation étroite avec le contexte local qui s'exprime dans l'usage des matériaux de construction et dans les principes de localisation retenus pour éviter les risques naturels et s'adapter aux contraintes climatiques. Alors que de nouveaux logements s'implantent dans le monde rural du fait de l'urbanisation des campagnes, la structure des constructions agricoles traditionnelles mérite d'être protégée pour guider la création de nouveaux modes d'urbanisation qui soient économes en énergie car bien adaptés aux lieux et aux climats. Les autres activités, telles que la forêt, l'industrie, l'artisanat, le commerce, les services, le tourisme, la publicité, les installations énergétiques, influent également sur la qualité des paysages et les démarches paysagères prennent en compte leur influence positive ou négative sur les paysages ruraux pour découvrir comment intégrer de nouveaux aménagements en cohérence avec l'existant et de façon à renforcer l'autonomie énergétique de la région.



Fig. 61. Paysage rural composé d'agriculture, de forêts, d'usines et de routes. (Photo R. Ambroise)

Approches sociologiques

Chaque individu perçoit le même paysage d'une façon particulière. Son enfance, sa formation, les valeurs qui lui ont été inculquées, le milieu social dans lequel il évolue, ses connaissances, voire ses intérêts, le rendent sensible à certains éléments que d'autres ne remarquent même pas. Des appréciations différentes en découlent, souvent complémentaires mais qui peuvent devenir conflictuelles si l'on n'y prête pas attention. Les professionnels peuvent considérer qu'il n'y a qu'une façon d'aborder un problème et que les solutions qu'ils préconisent doivent s'imposer du fait de leur justesse. Il en résulte des méthodes de travail fondées sur l'exclusion et le rapport de force. Or, les démarches paysagères qui reconnaissent la diversité des perceptions s'appuient sur l'expression des différents points de vue et sur la discussion pour trouver des solutions plus riches auxquelles le plus grand nombre pourra adhérer.



Fig. 62. Différents regards sur le paysage. (Photo R. Ambroise)

Il est ainsi nécessaire de rassembler et faire connaître les différents points de vue qui s'expriment sur les relations entre paysage et agriculture.

Principes paysagers au service d'un développement durable

Pour que le travail sur le paysage soit utile à la mise en place de projets de développement durable harmonieux et favorise la transition énergétique, cela demande qu'il soit fondé sur le respect de quelques principes essentiels (Ambroise, Marcel, 2015).

Contextualiser l'analyse et les projets

Du fait de la normalisation requise par l'efficacité technique et la puissance de ses moyens d'intervention, l'ère du pétrole a privilégié des modes de production standardisés sur des espaces aménagés de façon homogène pour favoriser la mécanisation du travail. L'usage massif d'intrants chimiques dispense de prendre en considération les différences de potentiels agronomiques des sols au sein même de chaque parcelle. Or, les conséquences environnementales, énergétiques et sociales de ces choix imposent que l'on découvre des alternatives à ces façons de faire. Comment maintenir une productivité mondiale suffisante pour répondre aux besoins fondamentaux de l'humanité tout en diminuant fortement la consommation de ressources fossiles, largement responsable du réchauffement climatique et de la pollution ? Une première piste consiste à repenser l'avenir du monde à partir de ses différences plutôt que de vouloir les abolir et d'imposer partout un modèle unique. Chaque territoire est le résultat d'un contexte naturel et humain particulier qu'il convient tout d'abord de comprendre puis de valoriser en ayant pour objectif de s'engager dans une transition vers un développement durable.

S'appuyer sur l'histoire et la géographie des territoires

S'attacher à ce qui fait la singularité de chaque territoire en s'appuyant sur la connaissance de l'histoire agraire des périodes antérieures et sur la géographie

est une piste de travail féconde. Comprendre comment les sociétés ont pu se déployer en utilisant seulement les ressources et les énergies disponibles localement, comment elles ont su ordonnancer l'espace pour rendre ces ressources utilisables libère l'inspiration pour imaginer des solutions du futur autres que les modèles actuels. Bien sûr, les conditions ont changé, le nombre d'agriculteurs s'est considérablement réduit, les modifications climatiques commencent déjà à influencer sur les choix possibles de certaines cultures ou de certains élevages, les modes de commercialisation se sont profondément concentrés. Néanmoins l'attention portée à l'inventivité des adaptations passées permet d'anticiper avec confiance les choix décisifs à entreprendre pour faire émerger l'agriculture de demain. Ces analyses conduisent, par exemple, à réhabiliter et à réutiliser pour de nouveaux aménagements les murs porteurs des anciennes structures paysagères dont la cohérence et la fonctionnalité avaient été perdues du fait de la modernisation du territoire.



Fig. 63. Paysage transfrontalier hongrois-slovène de la « fabuleuse Hetés ». (Photo M. Kempf)

Réaménager le parcellaire agricole en fonction des potentiels agroécologiques

La mécanisation de l'agriculture a eu pour conséquence une modification importante du foncier. Les agriculteurs adaptaient la forme de leurs anciennes parcelles pour qu'elles correspondent à des sols aux potentiels agronomiques homogènes. Leur taille correspondait au travail qu'un homme pouvait réaliser en une journée avec ses bœufs ou ses chevaux. L'usage des engrais et des tracteurs a permis de s'affranchir de ces contraintes et, depuis, la taille des parcelles agricoles n'a cessé de s'agrandir. En conséquence, les risques d'infestation des cultures par les parasites augmentent et les agriculteurs sont amenés à traiter toujours plus leurs champs.

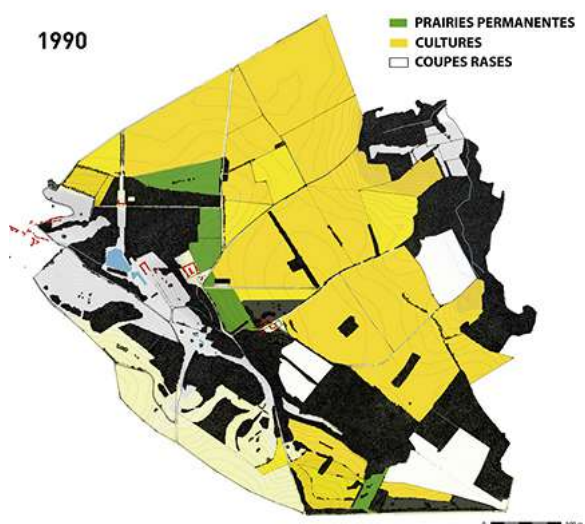
L'orientation vers l'agroécologie prise par des agriculteurs de plus en plus nombreux questionne sur la forme du parcellaire la mieux adaptée pour faciliter l'usage des ressources naturelles en remplacement des engrais et des traitements phytosanitaires.

Le premier point consiste à relocaliser les cultures, les prairies, la vigne, les arbres sur les terrains qui leur sont le plus favorables et donc à s'intéresser de

nouveau aux potentiels agronomiques (sans intrants) des sols. Diverses rotations seront alors définies selon les caractéristiques des parcelles. Cela conduira dans bien des cas à une transformation importante du paysage, et redonnera notamment une plus grande place à l'herbe et aux systèmes d'élevage herbage ainsi qu'une plus grande diversité des cultures. Grâce au compostage des déjections animales et à la production de légumineuses, il devient possible de réduire l'utilisation d'engrais chimiques sur les cultures.

Le second point consiste à organiser le parcellaire de façon que les auxiliaires des cultures puissent coloniser l'ensemble du territoire agricole, ce qui permet d'éviter les chutes de rendement lorsque l'agriculteur s'engage dans une diminution importante de ses apports en traitements phytosanitaires. Les travaux des chercheurs en écologie du paysage convergent pour dire que les auxiliaires des cultures colonisent les parcelles jusqu'à environ 60 mètres de leur abri. Ces abris sont constitués par des zones semi-naturelles, comme les bandes enherbées, les haies, les bosquets, les murets de pierre sèche, les mares, qui malheureusement trop souvent n'existent plus dans les exploitations modernisées.

La réorganisation de la répartition des terres peut être réalisée en prenant ce principe et en tenant compte des caractéristiques locales, dans l'intérêt d'une plus grande efficacité agroécologique. En effet, l'agriculteur est alors moins sujet à des pertes de rendement quand il diminue ses traitements phytosanitaires. Réorganiser le parcellaire agricole pour produire en s'appuyant sur les ressources locales et en dépendant au minimum des intrants chimiques constitue un axe de travail trop souvent ignoré par les agronomes. Ce principe mérite d'être remis à l'honneur pour installer des systèmes agroécologiques adaptés à chaque terroir.





Ferme de Villarceaux, Chaussy, France. (Dessin de B. Gallineau)
Fig. 64. Parcellaire en 1990.

Fig. 65. Parcellaire en 2000 recomposé pour mettre en œuvre une conversion à l'agriculture biologique. La taille moyenne des parcelles est passée de 20 hectares à 8 hectares.

L'association française concernée par l'arbre champêtre, l'Afac-Agroforesteries, propose de prendre en compte les résultats des travaux réalisés en écologie du paysage pour définir de nouvelles règles sur les conditions d'octroi de primes accordées aux agriculteurs (dans le cadre de la PAC par exemple, ou de façon plus générale par les États).

L'adoption de cette proposition permettrait d'éviter que des agriculteurs ne soient amenés à maintenir un faible pourcentage de surfaces d'intérêt écologique dans leur surface agricole utile (SAU) pour obtenir des primes. Cette mesure, qui ne s'intéresse pas à la localisation des éléments naturels, est considérée comme une contrainte par les agriculteurs et jugée inefficace par les environnementalistes. L'Afac-Agroforesteries propose de calculer le rapport entre la surface agricole potentiellement colonisable par les auxiliaires, ou surface favorable aux auxiliaires (SFA), et SAU. Ce rapport SFA/SAU ne devrait pas dépasser un certain taux fixé de façon à satisfaire les intérêts agricoles et environnementaux. Cette mesure, si elle était reprise, donnerait une légitimité agroécologique aux mesures fixant les conditions des aides et faciliterait grandement l'acceptation de cette contrainte par les agriculteurs. Le calcul, effectué directement par des photographies aériennes figurant sur les déclarations des primes, ne conduit pas à une surcharge administrative. Conçue à partir d'une démarche agropaysagère, une telle mesure présente l'intérêt de s'adapter aux différents contextes tout en renforçant les

singularités qui font l'identité des territoires. La recomposition foncière qui en résulterait contribuerait à améliorer la rentabilité agricole, aiderait à résoudre un certain nombre de problèmes écologiques liés à la biodiversité et à la qualité de l'eau, et, dans certains cas, favoriserait la lutte contre l'érosion.

Il est ainsi nécessaire de doter les agriculteurs d'outils et de moyens pour recomposer leur parcellaire au service de l'agroécologie.

Améliorer le système des appellations d'origine protégée

Le système des appellations d'origine protégées (AOP), qui s'appuie sur la reconnaissance du lien étroit entre les caractéristiques naturelles d'un terroir, les pratiques traditionnelles et les spécificités gustatives d'un produit, est un exemple de système agricole contextualisé. Lorsque les cahiers des charges de ces produits sont restés trop laxistes par rapport à l'utilisation des intrants chimiques et à l'évolution de la taille des parcelles agricoles, ce lien a pu se distendre. Les changements en faveur du goût du produit et de la qualité du paysage ont fait réagir de nombreux agriculteurs eux-mêmes, qui ont développé des cahiers des charges plus exigeants nécessitant une moindre dépendance aux intrants chimiques et une réorganisation du parcellaire agricole. Ainsi, pour certains fromages de montagne en AOP, le cahier des charges impose dorénavant que l'alimentation des animaux provienne essentiellement de l'herbe et du fourrage produit dans le périmètre d'appellation, ce qui oblige les éleveurs à utiliser tout le territoire disponible plutôt que seulement les zones les plus faciles à travailler, en complétant cette alimentation avec des produits en provenance d'autres régions. Certains syndicats de vignobles en AOP agissent de façon active pour persuader les agriculteurs d'utiliser moins d'intrants et de reconsidérer la taille et la forme des aménagements fonciers de façon à éviter les trop grandes parcelles propices à l'érosion et à l'élimination des zones semi-naturelles favorables aux auxiliaires des cultures. Toutes ces modifications des pratiques et du foncier agricoles s'inspirent de la connaissance des formes du passé et s'adaptent aux conditions agroécologiques actuelles et à la main-d'œuvre disponible. Alors que la diminution des intrants chimiques joue un rôle favorable sur la typicité des produits, les nouveaux aménagements conduisent à renforcer le caractère singulier du paysage, le tout permettant de mieux valoriser les produits en s'appuyant sur la relation inconsciente que font les consommateurs entre qualité des produits, qualité des paysages et qualité de l'environnement.



Fig. 66. Châtaigneraie en Corse, cultivée pour fabriquer de la farine en AOP et pâturée. (Photo X. Remongin, ministère de l'Agriculture, France)

Il est ainsi nécessaire de défendre le système des AOP dans les relations internationales, et de renforcer la prise en compte du paysage dans les cahiers des charges.

Renforcer les approches intégrées et multifonctionnelles

Le zonage monofonctionnel des espaces qui est la norme dominante de l'aménagement du territoire du xx^e siècle induit une consommation foncière et énergétique très importante. Si l'on affectait chaque portion de territoire à une fonction unique, qu'elle soit alimentaire, énergétique, écologique, hydraulique, urbanistique, industrielle ou de loisir, il faudrait la surface de plusieurs planètes pour satisfaire l'ensemble des besoins de l'humanité. À l'inverse, une connaissance ajustée des données locales de chaque territoire permet de trouver des façons de régler plusieurs problèmes sur un même espace. Les approches intégrées propres aux démarches paysagères proposent des solutions spatiales capables de résoudre diverses exigences en même temps. Le paysage qui les organise devient la source d'une nouvelle économie agricole et énergétique, mais aussi en matière de transport, d'urbanisme, d'environnement...

La relance de l'arbre champêtre

L'agroécologie propose aux agriculteurs un certain nombre de mesures techniques pour les aider à diminuer leur consommation en engrais, en traitements phytosanitaires et en fioul, sans que cela entraîne une baisse trop importante des rendements. Le principe de base repose sur l'idée d'une diversification des ateliers (élevage et culture) et, au sein de chacun de ces grands ateliers, une diversification des productions. Ainsi, les déjections animales concentrent l'azote de l'herbe et du foin que les animaux ont consommés dans les prairies ; une fois compostées, elles servent à engraisser les champs de culture et remplacent en partie

les engrais. Ce système est encore plus efficace si plusieurs troupeaux se succèdent dans les prairies. Par ailleurs, diversifier les cultures conduit à des rotations plus longues qui limitent les possibilités de développement des parasites inféodés à une seule culture, ce qui rend possible une diminution des traitements phytosanitaires. D'autres actions renforcent l'efficacité de ces systèmes : couverture des sols en hiver, non-labour, choix de semences et de races plus résistantes. Cette agronomie s'appuie sur les bénéfices réciproques d'une association sur le même territoire de cultures et d'élevages.

Pourtant certains agriculteurs ne sont pas prêts à passer à des systèmes de polyculture-élevage qu'ils jugent trop contraignants en temps de travail. Les solutions proposées sont alors moins convaincantes et l'appel aux intrants leur apparaît comme une obligation économique. Réintroduire l'arbre dans les systèmes agricoles peut leur apporter une solution.

Les arbres champêtres n'ont en général plus été étudiés par les agronomes contemporains qui, jusqu'à il y a encore peu, les considéraient comme des obstacles à la production agricole. Ce sont les diagnostics de paysagistes travaillant chez des agriculteurs qui ont montré l'importance dans chaque petite région des arbres champêtres associés, selon différentes formes, au terroir agricole. Malgré leur disparition progressive, ces arbres procuraient encore aux paysans des revenus et des services multiples : le bocage, les prés-vergers, les prés-bois, les arbres d'alignement, la forêt pâturée. Cette observation a fait évoluer les idées sur ce que pourrait être un système agroécologique « idéal » à l'échelle d'une exploitation. Il combinerait cultures annuelles, cultures pérennes (avec prairies et arbres) et élevages. Un tel schéma offre alors la possibilité à un agriculteur qui ne peut ou ne veut, par exemple, élever des animaux ou qui souhaite diminuer l'importance de son troupeau de s'engager dans un système comportant des cultures et des arbres et d'aller beaucoup plus loin dans une réduction de ses intrants.

Les expériences d'agroforesterie intraparcellaire sont, de ce point de vue, assez enthousiasmantes. Les arbres placés en ligne, de façon régulière, au sein même de parcelles de culture ou de prairies apportent, d'après les chercheurs et les agriculteurs expérimentateurs, des avantages incontestables en matière d'économie et d'agroécologie. Ramenée en argent, la production globale (revenus du bois et des cultures) d'une parcelle agroforestière bien conduite est supérieure d'au moins 30 % à la somme des revenus de la production agricole sur la moitié d'une parcelle équivalente et des revenus de la production forestière sur une autre moitié.



Fig. 67. Agroforesterie intraparcellaire.
(Photo X. Remongin, ministère de l'Agriculture, France)



Fig. 68. Verger linéaire au milieu des cultures.
(Photo C. Saidou, ministère de l'Agriculture, France)

Dans les zones d'élevage, les pâturages et leurs haies retrouvent une modernité pour les éleveurs qui souhaitent revenir aux systèmes de pâturage ouverts afin d'éviter de nourrir leur bétail avec des suppléments tels que l'alimentation en soja de pays lointains ou le maïs, culture qui requiert l'utilisation de traitements phytosanitaires. La présence de l'arbre va protéger les animaux contre le vent et le soleil, et là encore redonner une place à la biodiversité, agrémente le paysage, améliorer l'environnement.

Ainsi, des agriculteurs toujours plus nombreux s'intéressent à réimplanter l'arbre pour les nombreux impacts positifs qu'il apporte sur le territoire en matière d'agronomie, d'économie, d'hydraulique, d'écologie, d'énergie, et pour ce qui est du climat et des paysages. Ils s'engagent dans la réalisation de plans de gestion spatialisés des arbres comportant une carte avec les plantations, les abattages et des préconisations d'entretien (taille de formation, d'entretien, balivage...). L'analyse paysagère permet de proposer un projet de replantation multifonctionnel capable de remplir au mieux l'ensemble des fonctions souhaitées. Pour cela, elle accorde une grande importance : à la localisation des arbres, qui est raisonnée de façon différenciée selon chaque parcelle en fonction de la qualité des sols ; au choix de leur association : arbre isolé, alignement, haie, agroforesterie intraparcellaire, prés-vergers, prés-bois, bosquets ; et au mode de taille et d'entretien.

En s'appuyant sur de tels plans de gestion, l'arbre champêtre redevient une source de revenu non négligeable pour l'agriculteur tout en lui rendant d'autres services et en lui permettant de réaliser des économies ; en matière agroécologique, il offre un abri pour les auxiliaires des cultures, autorisant une diminution des traitements phytosanitaires ; en matière hydraulique, il contribue à mieux faire pénétrer l'eau dans le sol et à contrôler les flux ; il limite la pollution de l'eau, des sols et de l'air en fixant et en recyclant les éléments polluants et notamment le gaz carbonique (CO_2) de l'air et le protoxyde d'azote (N_2O) ; par ses racines et ses feuilles mortes, il enrichit le sol en matière organique et favorise le travail des vers de terre ; il bloque l'érosion, fournit du bois de chauffage de façon régulière, abrite les cultures et les animaux du vent et du soleil, embellit le paysage en apportant à sa composition du volume, des couleurs et des odeurs. L'arbre redevient ainsi une composante à part entière d'un système de production agricole durable.



Fig. 69. Agroforesterie sur prairie. (Photo R. Sauvaire)

La Fédération européenne d'agroforesterie (EURAF) rassemble des associations travaillant dans différents États pour réintroduire des arbres champêtres et proposer des mesures pour que les arbres retrouvent toute leur place au sein des systèmes de production agricole :

- ▶ des mesures juridiques pour que le statut de l'arbre champêtre soit reconnu dans le Code rural de façon à éviter que sa présence au sein ou au bord des parcelles ne se traduise par la diminution des surfaces recevant des primes ou des aides agricoles ;
- ▶ des mesures concernant la propriété foncière pour définir précisément les droits et les devoirs du propriétaire et du fermier par rapport à l'arbre ;
- ▶ des mesures scientifiques, pédagogiques et techniques pour donner des moyens à la recherche en agroforesterie, pour sensibiliser les étudiants en agronomie, en foresterie et en paysage, pour former des conseillers capables d'aider les agriculteurs dans leur projet d'implantation ou de réimplantation d'arbres dans leur système de production agricole ;

- des mesures économiques enfin, pour mettre en place tous les éléments d'une nouvelle filière économique allant de la production de plants locaux de qualité jusqu'à la valorisation des arbres selon différentes options (bois d'œuvre ou bois énergie).

Ces conditions remplies, l'arbre deviendra un atout pour aider tous les agriculteurs à devenir plus autonomes en intrants. Sa présence contribuera à redonner à chaque région une singularité particulière fondée sur des espèces et des formes arborées bien adaptées au territoire.

Il est ainsi nécessaire de faciliter la relance de l'arbre champêtre comme élément d'un système de production agroécologique en l'adaptant à chaque contexte.

La relance de la technique de la pierre sèche

Dans d'autres contextes, c'est la pierre sèche qui retrouve une place dans les systèmes de production. Cette technique très ancienne qui a permis de mettre en culture des espaces difficiles retrouve aujourd'hui sa légitimité pour toutes les fonctions qu'elle assure. Que ce soit en matière de soutènement, de drainage, de réserve biologique, de plasticité antitellurique, et même d'économie de construction, les aménagements de pierres sèches apportent des solutions pour lesquelles les murs en béton ne peuvent être concurrentiels. Comme pour l'arbre champêtre, de nouveaux savoir-faire se constituent, des métiers qui avaient presque totalement disparu renaissent. La maîtrise des approches paysagères leur est indispensable et des associations, comme la Fédération française des professionnels de la pierre sèche, s'activent dans toute l'Europe à redonner vie à un milieu professionnel de haute qualité.

Dans certains secteurs viticoles en pente, il a pu être tenté d'installer des murs en béton avec des barbacanes pour faire passer l'eau. Des catastrophes ont eu lieu lors de forts orages quand l'eau a fait tomber les murs. Aujourd'hui, de plus en plus de viticulteurs préfèrent se former dans la construction de murs en pierres sèches qu'ils jugent plus efficaces, plus économiques et bien préférables en matière d'image de marque et de paysage.



Fig. 70. Cultures d'oignons sur terrasses en AOP.
(Photo X. Remongin, ministère de l'Agriculture, France)



Fig. 71. Culture d'oliviers sur terrasses.
(Photo R. Ambroise)

Il est utile de développer des stages de formation à la pierre sèche pour les agriculteurs ainsi que leurs conseillers dans les régions concernées.

Les trames vertes et bleues

À l'échelle d'un territoire plus vaste que celui d'une exploitation agricole, les démarches paysagères permettent également d'aborder les enjeux de façon plus intégrée et multifonctionnelle. Ainsi, à la suite du fractionnement du territoire par les routes, autoroutes, voies ferrées et autres réseaux qui strient le paysage moderne, des programmes sont engagés dans différents États pour créer des trames vertes et bleues ou des couloirs écologiques pour permettre aux espèces naturelles protégées de se déplacer d'un espace refuge à un autre. Les débats qui ont cours lors de l'installation de ces trames sont très révélateurs des inconvénients et des risques d'en rester à une vision sectorisée du territoire se traduisant par un zonage monofonctionnel : agriculture sur certaines parcelles, urbanisation ailleurs, réseaux naturels encore ailleurs. Une façon simpliste d'envisager le positionnement de ces trames serait de les localiser sur la ligne la plus courte entre deux zones refuges. Une telle méthode conduirait à considérer ces trames comme des espaces consacrés spécifiquement et uniquement à la protection de la nature. Il en résulterait un renforcement du zonage, confortant la conception d'un aménagement du territoire qui ne serait que l'expression de règles, de lois et de rapports de force entre lobbies. Une autre méthode consiste à réfléchir à l'utilité de ces trames, entendues dans un sens élargi, pour les aménageurs engagés dans le développement durable de leur territoire. Il s'agit alors d'élaborer un projet de protection de la biodiversité qui soit simultanément favorable aux objectifs des environmentalistes, des agriculteurs, des syndicats ou des sociétés en

charge de l'hydraulique, des services des espaces verts dans les villes, des responsables de l'urbanisme et des populations elles-mêmes. Il s'agit alors de mettre en place un projet de protection de la biodiversité qui soit également en phase avec les objectifs des écologistes, des agriculteurs, des sociétés d'approvisionnement en eau, des services des parcs urbains, des urbanistes et des citoyens eux-mêmes.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le fait de chercher à comprendre les logiques de l'ancien parcellaire agricole constitue une bonne clé d'entrée pour mettre en route un projet de trame verte en zone rurale. Les formes de ce parcellaire n'étaient pas forcément rectilignes, puisqu'elles s'adaptèrent au relief et aux variations pédologiques, et résultaient des divisions ou des regroupements successifs liés aux héritages. Les agriculteurs qui s'engagent dans l'agroécologie ont besoin d'espaces semi-naturels en bordure des parcelles pour abriter les insectes auxiliaires des cultures et les oiseaux, et pour nourrir les abeilles et autres pollinisateurs. Une enquête sur les cartes et les photographies anciennes, des discussions avec ceux qui ont gardé en mémoire l'organisation du parcellaire d'avant les remembrements peuvent aider à définir des localisations pertinentes pour les nouvelles trames. Si ces zones semi-naturelles qui servent de refuges sont suffisamment présentes et correctement dispersées sur le territoire agricole, les auxiliaires pourront coloniser l'ensemble de l'espace de production et s'opposer efficacement aux prédateurs des cultures ; l'agriculteur pourra fortement diminuer sa consommation de pesticides sans craindre de trop grosses chutes de rendement. Par ailleurs, à l'intérieur même des parcelles cultivées, une plus grande diversité animale et végétale va pouvoir se développer sans constituer pour autant une concurrence excessive pour les cultures. L'eau provenant de la pluie tombée sur ces zones n'aura plus besoin d'être dépolluée. La reconnaissance du rôle favorable exercé par les agriculteurs à l'égard de l'environnement aidera alors à réduire les tensions qui peuvent exister entre le monde agricole et les écologistes. Parce qu'elle permet de limiter l'usage des traitements chimiques, une telle politique intégrée de trame verte favorise la biodiversité et contribue en même temps à réduire la dépendance de nos économies à l'égard des ressources fossiles.

Une connaissance plus fine du territoire et une réflexion sur le multiusage des sols sont ainsi des moyens pour imaginer des solutions plus performantes que celles qui proviennent de l'application de règles et de modèles d'aménagement zonés, même « verts ».



Fig. 72. Trame verte constituée par les parcelles agricoles en prairie permanente et les arbres de la ripisylve. (Photo R. Ambroise)

Il est important de renforcer la place des agriculteurs et des paysagistes dans les organismes en charge de définir et mettre en œuvre des trames vertes et bleues ou des couloirs écologiques.

Impliquer les populations locales

Dès lors que l'on cherche à favoriser des systèmes plus complexes, fondés sur un multiusage des sols, la participation de différents acteurs devient indispensable. Les démarches paysagères, on l'a vu plus haut, convoquent les savoirs de disciplines différentes qu'une seule personne ne possède généralement pas. Il est donc nécessaire de s'entourer de plusieurs compétences pour réaliser des diagnostics et ensuite réfléchir aux projets.

Dans les années de modernisation de l'agriculture, les agriculteurs se sont groupés pour se former, s'équiper et se développer. Ils ont ainsi créé des groupes de réflexion, avec des conseillers en agronomie et en gestion, sous des formes variées selon l'histoire de chaque État. Mais, en général, le monde agricole est resté assez refermé sur lui-même. Aujourd'hui, l'avenir de l'agriculture dépendra de la façon dont les agriculteurs sauront développer des partenariats avec les autres acteurs de la société et définir ensemble des projets. Inversement, l'avenir des territoires dépendra de la façon dont les élus s'intéresseront aux logiques des agriculteurs quand ils occupent et exploitent l'espace dont ils ont la gestion. Les élus des collectivités territoriales s'engagent de plus en plus dans des programmes d'action qui concernent l'espace agricole. Ainsi, ils ont en charge les questions d'accès à l'eau et de sa répartition, de la production d'énergies renouvelables, du traitement des déchets urbains, les questions d'urbanisme pour installer des nouvelles habitations et des zones d'activité, l'amélioration du cadre de vie des populations, du développement touristique, des nouvelles formes de transport... Toutes ces questions sont en lien direct avec l'espace agricole.



Fig. 73, 74. Réunion entre éleveurs, élus, habitants et consommateurs, et visite sur le terrain pour parler des intérêts multiples des prairies dans le territoire. (Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche/J.-S. Laumond)

Le paysage est le substrat matériel et culturel qui rassemble les populations vivant sur le même territoire. Poser la question de son avenir constitue un excellent moyen pour faire se rencontrer tous les habitants et les usagers intéressés par l'avenir de ce bien commun. Le paysage est l'affaire de tous. Chacun à sa manière en est un expert. Qu'il le pratique à pied, en vélo, en voiture, en train, qu'il soit jeune ou plus âgé, sportif ou handicapé, chacun a une façon particulière d'utiliser le territoire, de l'apprécier ou d'en être critique. Chacun possède des connaissances sur son fonctionnement, sur son histoire. Tous ces savoirs demandent d'être partagés pour enrichir la connaissance globale et réaliser des aménagements plus riches, plus complexes, plus accueillants, capables d'entraîner l'adhésion du plus grand nombre.

Ainsi, agriculteur, expert, élu, habitant, touriste, chacun détient un avis légitime sur l'avenir du paysage qui mérite d'être exprimé, entendu, pris en compte pour imaginer ensemble les formes à inventer qui sauront faciliter et agrémenter la vie collective aussi bien qu'individuelle.

Il est essentiel d'impliquer les populations dans l'élaboration de projets agricoles.

Le Concours des prairies fleuries

Le Concours général agricole des prairies fleuries vient d'Allemagne, et plus spécifiquement de la

Forêt-Noire. Un travail important y avait été mené pour définir une mesure agroenvironnementale destinée à soutenir les agriculteurs qui voulaient conserver des prairies permanentes en utilisant peu ou pas d'intrants chimiques. L'idée d'un concours a été reprise en France tout d'abord par le parc naturel régional des Bauges, puis par celui du Haut-Jura. Aujourd'hui, il concerne des prairies naturelles provenant de tout le territoire français, fait partie du Concours général agricole – concours des pratiques agroécologiques prairies et parcours – et s'organise de façon transfrontalière avec la Suisse, l'Italie, la Belgique et l'Espagne. Les prairies sont jugées par rapport à leur valeur fourragère, floristique et faunistique, apicole et paysagère. Dans chaque région volontaire, les membres du jury local, qui regroupe des personnes qualifiées dans ces différents domaines, visitent, selon une méthode bien établie, toutes les parcelles proposées. Les éleveurs primés font la preuve qu'il est possible d'entretenir et d'aménager les prairies en maintenant une bonne productivité fourragère tout en favorisant la biodiversité des espèces indigènes et en contribuant au maintien ou à la création de paysages ouverts et à leur mise en scène. L'observation sur le terrain, les discussions, toujours très enrichissantes, les articles dans la presse et les émissions de télévision qui s'ensuivent permettent de valoriser les éleveurs engagés dans des pratiques agroécologiques et de sensibiliser les autres agriculteurs, la population et les élus à la diversité des fonctionnalités des prairies naturelles et à l'importance de leur maintien.



Fig. 75, 76. Jury d'un concours de prairies fleuries et flore d'une parcelle analysée. (Photos R. Ambroise)

Oser parler de beauté

La prise en compte de la dimension paysagère, telle qu'elle est inscrite dans la Convention européenne du paysage, peut aider les agriculteurs et, plus largement, les aménageurs à trouver des solutions plus efficaces, à la hauteur des enjeux de la transition des territoires vers la durabilité. Cette qualité économique à long terme du paysage doit être affirmée et mieux comprise par les agriculteurs et leurs conseillers, afin qu'ils puissent l'utiliser pour améliorer leurs projets.

Mais le terme « paysage » a aussi une dimension sensible, émotionnelle, liée à un sentiment d'épanouissement, à une réussite de qualité évidente. Face à ce que nous appelons beauté ou harmonie, nous ressentons tous un attachement puissant au monde et un respect pour ceux qui ont forgé cette harmonie. La recherche de la beauté est l'un des besoins essentiels de l'humanité. Elle s'exprime à toutes les époques de l'histoire et révèle les valeurs qui l'animent. Elle implique de dépasser les simples considérations fonctionnelles pour s'intéresser à ce qui détermine notre condition humaine et nous rassemble au-delà de nos différences. En ce qui concerne la composition des paysages, la diversité des points de vue individuels n'empêche pas de parvenir à un large consensus sur leur beauté, car les habitants de chaque ville et région sont aussi membres d'une société qui partage des valeurs communes, des formes culturelles héritées et un patrimoine symbolique. Pour inventer ensemble les formes de l'avenir, les agriculteurs pourront s'appuyer sur ces ressources.

Au fil du temps, les artistes et les paysans s'influencent mutuellement pour façonner les paysages dont nous sommes les héritiers. Ce lien étroit a connu au ^{xx}e siècle une éclipse au moins partielle. Les œuvres de cette période, qui montrent des paysages issus du projet d'agriculture intensive, marquent plutôt une dénonciation de ces évolutions – exploitation de la nature, développement de l'individualisme, profit maximal –, car elles n'ont jamais réussi à enthousiasmer qu'une très faible partie de la population. Pour autant, il n'est pas légitime de vouloir cantonner le besoin de beauté à la seule observation des réussites du passé qui, une fois protégées, servent de caution au « laisser-faire » partout ailleurs. Pourquoi notre époque ne saurait-elle pas produire un peu partout des paysages de haute qualité, reconnus comme tels et capables de répondre aux enjeux de notre époque ?

Devant l'éclatement des logiques qui organisent les nouveaux paysages à travers les actions des différents aménageurs, les paysagistes ou les architectes qui portent l'exigence de qualité voient leur rôle évoluer. Ils n'ont plus un seul commanditaire : le propriétaire intéressé par son jardin, l' élu concerné par la restructuration d'une place, l'industriel qui veut améliorer l'image de son entreprise, le promoteur à la recherche

d'un décor pour vendre plus rapidement ses biens, parfois l'agriculteur désireux d'améliorer l'intégration de ses bâtiments pour faciliter l'accueil du public. Il s'agit maintenant de réunir tous ces protagonistes et de les mettre en situation de s'engager dans un travail de composition tenant compte des logiques de chacun et des singularités du territoire. Avec des croquis, des dessins, des photographies, l'homme de l'art donne forme aux intentions et aux attentes diverses, il nourrit l'imaginaire et formule des propositions qui ouvrent de nouveaux possibles capables de rendre désirables ces projets, d'enthousiasmer les populations et de les rendre fières d'y avoir contribué. La redécouverte sensible du territoire, le travail sur les représentations, l'analyse prospective constituent des méthodes pour s'aventurer dans des projets qui tendent à relier le beau et le bon, l'utile et l'agréable.

Il est utile de favoriser les échanges entre agriculteurs et artistes.



Fig. 77. Observatoire du paysage contemporain, vallée de la Bruche, Vosges. (Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche/J.-S. Laumond)

3. Diagnostic et projet agroécologique et territorial

L'application à l'agriculture des démarches et des principes évoqués demande une connaissance minimale des particularités du fonctionnement des exploitations agricoles et notamment des exploitations en transition vers des systèmes agro-écologiques (Ambroise, Toublanc, 2015).

Méthode de diagnostic paysager en agriculture

Toute démarche paysagère débute par la prise de contact avec le paysage concerné.

L'observation du paysage

L'observation du paysage peut se faire de diverses manières et notamment par une visite sur le terrain ou en appliquant la méthode des regards et des savoirs croisés.

La visite de terrain constitue l'outil de base d'une démarche paysagère. Lors d'un diagnostic réalisé à l'échelle d'un territoire ou d'une exploitation, il est

important de faire participer, aux côtés de l'agriculteur, d'autres acteurs ou utilisateurs du territoire ainsi que des experts. La visite en groupe permet de rassembler toutes ces personnes en réunissant le ou les agriculteur(s) concerné(s), leurs familles, les techniciens en agriculture ou en environnement et, si possible, des élus, des voisins. En combinant perceptions sensibles et perceptions rationnelles, la visite permet d'aborder une réalité dans toute sa complexité. Chacun peut ainsi contribuer à définir les enjeux du territoire à partir de ce qu'il en connaît et parler de son point de vue. Il ne s'agit pas de faire un « tour de plaine » classique tel que ceux menés par les agronomes, qui se préoccupent essentiellement du comportement des parcelles cultivées et de l'espace de production entretenu par l'agriculteur. Les démarches paysagères demandent un regard plus vaste et s'attachent également aux liens qui existent entre les espaces agricoles et le territoire environnant. Par exemple, il est important d'observer les éléments qui encadrent les parcelles : les haies, les talus et les fossés, les murets, les chemins, les boisements pour leurs différents aspects fonctionnels, agronomiques, écologiques, mais aussi quant à leur qualité. C'est l'occasion également d'observer comment l'exploitation étudiée se situe par rapport aux bâtiments voisins, à l'agencement des infrastructures, aux aménagements prévus par la commune ou par des entreprises, aux singularités paysagères de la petite région. La visite de terrain utilise le regard et les autres sens comme des outils de connaissance, elle permet de diminuer les incompréhensions de langage, elle donne des références communes, facilite le dialogue, relativise les avis trop tranchés ou péremptifs, aide à saisir les logiques des uns et des autres, suscite des envies d'agir. Elle offre un contact direct qui évite le filtre des chiffres, des discours, de l'image, de l'ordinateur. Elle fait gagner du temps.



Fig. 78. Réalisation d'un diagnostic d'exploitation.
(Photo R. Ambroise)

La méthode des regards et des savoirs croisés s'appuie sur le constat que chacun voit la même chose avec un point de vue qui lui est propre selon son histoire, sa culture, ses savoirs, et sur le fait que prendre

connaissance de ce que pensent les autres est un facteur d'enrichissement personnel et collectif. Les regards d'un hydrologue, d'un élu, d'un naturaliste, d'un simple citoyen peuvent élargir la vision de l'agriculteur et lui faire découvrir des opportunités ou des problèmes auxquels il n'était pas sensible. La discussion sur le terrain entre les différents participants offre à ceux qui vivent et travaillent dans les fermes l'occasion de formuler leurs préoccupations et leurs centres d'intérêt. Elle aide les autres à comprendre leurs choix (productions et ateliers, organisation du parcellaire, pratiques annuelles...) ainsi que leurs logiques (souhaits personnels, contraintes liées au marché, aux réglementations ou aux spécificités du territoire). Elle permet, grâce notamment aux regards extérieurs, de détecter un certain nombre de contraintes et d'atouts agroécologiques ou territoriaux.



Fig. 79. Différents points de vue sur un paysage analysé ensemble.
(Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche/J.-S. Laumond)

Le travail complémentaire d'analyse documentaire

À l'échelle d'un diagnostic de territoire il est possible, dans de nombreuses régions, de trouver des chartes, des plans ou des atlas de paysage, ou des documents d'urbanisme qui renseignent sur l'histoire et la géographie des lieux, sur les enjeux économiques et environnementaux, et sur les projets concernant l'agriculture et l'aménagement du territoire. Certains de ces documents offrent de bonnes synthèses spatialisées sur la plupart des thématiques environnementales, sociales et économiques qui peuvent conforter ou infirmer les intuitions entrevues lors de la visite. Ils permettent de comprendre et de visualiser ce que sont les singularités de la région, de saisir les évolutions en cours et d'orienter les projets agricoles en fonction des enjeux de développement durable du territoire.

À l'échelle d'un diagnostic d'exploitation, des documents habituels d'enregistrement des données agricoles sont un complément indispensable pour mieux quantifier les enjeux : plan parcellaire, photographies aériennes liées à des demandes de subventions, plans de pâturage ou d'assolement. Certains agriculteurs possèdent des photographies anciennes ou des plans utiles pour une approche historique.

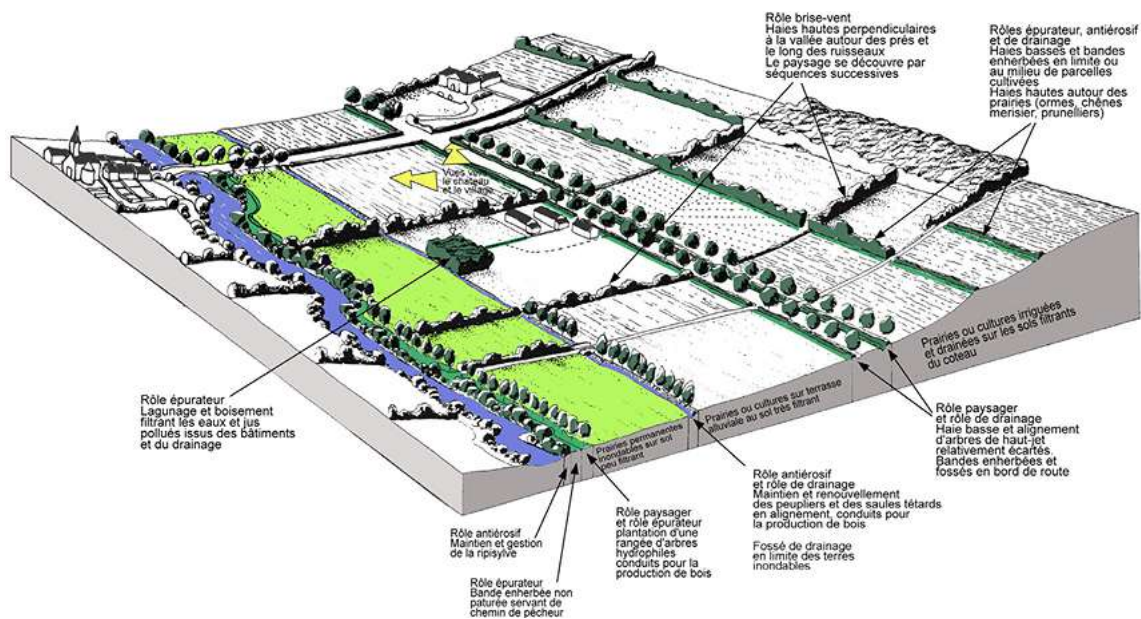


Fig. 80. Bloc-diagramme. (Dessin F. Bonneaud)

La formulation et la présentation du diagnostic

La présentation du diagnostic peut rassembler deux types de documents : des documents thématiques, et un document de synthèse spatialisé.

La méthode de décomposition du paysage permet de regrouper les observations concernant chaque grande thématique agroécologique (sols, eau, biodiversité, pierre, bâti, énergie...) sur des fiches comportant des informations et une carte ou une photographie aérienne les localisant de façon précise.

Le diagnostic proprement dit est une synthèse de toutes les informations techniques, économiques, sociales, environnementales et spatiales collectées dans les documents thématiques précédents. Il ne s'agit pas de simplement les superposer, mais de donner un avis intégrant et articulant ces différentes données pour dégager les principaux atouts et les problèmes à résoudre, et pour engager les agriculteurs dans une démarche de développement durable. Une carte permet de localiser ces enjeux. La compréhension de l'organisation spatiale du territoire est indispensable pour améliorer les réponses techniques sur l'espace de production et les réponses plus qualitatives en matière de qualité du cadre de vie.

L'approche paysagère dans le projet d'exploitation

Une fois le diagnostic établi, les démarches paysagères s'intéressent à traiter des questions agronomiques ainsi que du cadre de vie des populations, en lien avec les projets agricoles.

Le paysage, outil au service du projet agroécologique

À partir des remarques formulées dans le diagnostic et des cartes localisant les éléments à protéger ou à faire évoluer et les éléments à planter, l'agriculteur

et ses conseillers réfléchissent aux évolutions possibles du système de production en analysant les conséquences spatiales qu'elles induiraient ou les actions qui pourraient les faciliter. Ainsi, quelle recomposition du parcellaire faudrait-il envisager pour s'orienter vers un système de culture plus autonome en engrais chimiques et en traitements phytosanitaires ? Comment repenser le système de pâturage en laissant plus longtemps les animaux à l'herbe de façon à être moins dépendant d'achats d'aliments importés ? Chaque hypothèse est spatialisée sur une carte, ce qui aide à vérifier sa faisabilité, à détecter les éventuelles incohérences et à améliorer les solutions.

Ainsi conçue, la démarche paysagère permet d'améliorer les réponses techniques en les adaptant au contexte agroécologique local.

Le paysage, composante du cadre de vie aménagé par les agriculteurs

Généralement, les choix techniques concernant l'espace de production ne sont qu'en partie le résultat d'une analyse paysagère. Or, les choix opérés ont des incidences sur le paysage, qui est le cadre de vie de l'agriculteur et de sa famille, de la population locale et des visiteurs.

L'orientation vers une agriculture durable s'appuyant sur l'utilisation des ressources renouvelables locales va déjà dans le sens d'un renforcement des liens au territoire et donc accentue plutôt les singularités du paysage. Mais des actions particulières peuvent être réalisées pour améliorer les impacts de ces mutations quant à la qualité du cadre de vie. Des points sensibles sont détectés et traités de façon particulière pour mettre en scène le paysage et le rendre plus ouvert, plus accueillant, plus agréable à vivre : aménagements de chemins, des bordures des routes et des cours d'eau, embellissement du bâti et

des abords de ferme, installation de passages à travers les clôtures, réhabilitation de murets et autres éléments du patrimoine vernaculaire, dégagement de points de vue, plantations d'arbres identitaires. Ces actions sont réfléchies en liaison avec celles concernant le projet agronomique, mais sans qu'il y ait obligatoirement un rapport direct entre elles.

En matière de méthodologie, les approches paysagères insistent sur la connaissance des singularités spatiales des territoires et sur les façons dont elles sont perçues. Elles méritent d'être plus largement utilisées par les conseillers en agriculture et par les enseignants dans les formations en agroécologie qu'ils assurent auprès des agriculteurs et des étudiants. Fondées sur les visites collectives, la méthode des regards croisés, l'usage de documents iconographiques, les interviews, ces approches sont finalement assez simples mais leur maîtrise demande de la pratique. Des stages de formation interdisciplinaires, réunissant agriculteurs, agronomes, paysagistes, architectes, environnementalistes, faciliteront l'insertion du paysage comme un outil au service de la transformation des systèmes de production et comme un élément du projet agricole. Le paysage est ainsi considéré non pas comme une contrainte, mais comme une préoccupation de nature à enrichir les conseils et le projet agricole au bénéfice de tous.

Il est ainsi nécessaire d'impliquer des paysagistes lors de l'élaboration des diagnostics et des projets en agroécologie, et de former les paysagistes aux spécificités du milieu agricole.

DIAGNOSTIC ET PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE - VOILET PAYSAGER
L'approche paysagère dans le diagnostic d'exploitation
Document de synthèse

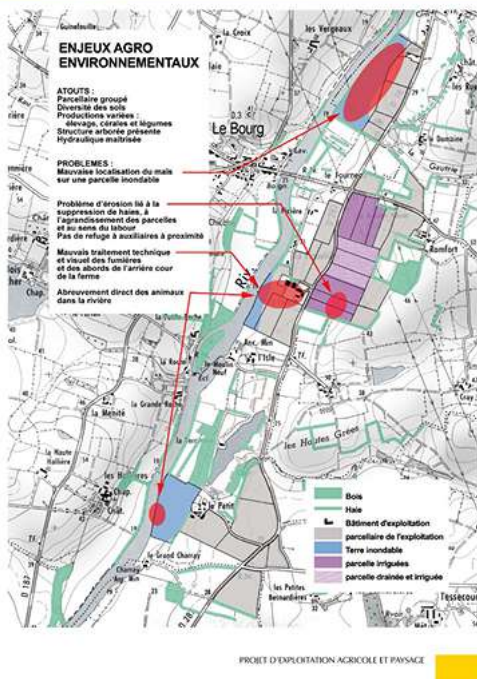
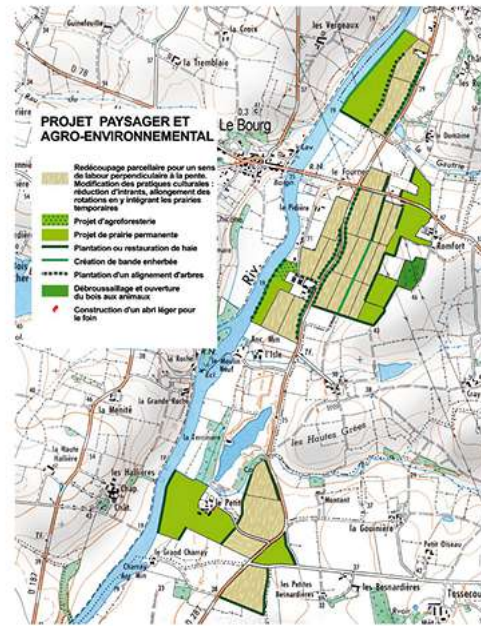


Fig. 81. Exemple d'un diagnostic agropaysager. (R. Ambroise, M. Toublanc, F. Bonneau, 2009)

DIAGNOSTIC ET PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE - VOILET PAYSAGER
L'approche paysagère dans le projet d'exploitation
Le projet paysager et agro-environnemental



26 PROJET D'EXPLOITATION AGRICOLE ET PAYSAGE

Fig. 82. Exemple d'un projet agropaysager. (R. Ambroise, M. Toublanc, F. Bonneau, 2009)

Les bâtiments agricoles

À la croisée des approches techniques, patrimoniales et de création architecturale, les constructions agricoles méritent qu'on leur consacre une attention particulière. Les bâtiments anciens sont le résultat d'usages, de styles, de cultures, de matériaux particuliers ; ils ont longtemps contribué à la constitution des identités locales. Les plus beaux, les mieux conservés sont d'ailleurs utilisés dans les documents de promotion des territoires. À l'inverse trop souvent, les bâtiments contemporains n'ont pas bénéficié d'une grande attention architecturale. Les problématiques sont différentes selon le type des bâtiments.

Les bâtiments traditionnels

Trop petits ou mal adaptés à la modernisation des exploitations, ils ne sont plus entretenus et peuvent même être abandonnés ; pourtant d'autres solutions s'offrent aux agriculteurs.

Réhabiliter

Dans certains cas, la réutilisation des bâtiments à des usages d'exploitation ou d'habitation est envisageable sous réserve de travaux de mise aux normes pour le confort actuel. Certains États ont mis en place des politiques incitatives pour aider les agriculteurs à faire appel à des architectes-conseils spécialisés dans les bâtiments agricoles qui les aident à moderniser, consolider, valoriser ce capital architectural sans détruire ses éléments les plus identitaires.

Changer l'affectation

Quand les bâtiments n'ont plus d'intérêt pour un usage agricole ni pour l'habitation des agriculteurs, il peut être envisagé de les réaffecter en habitations locatives, en hébergements touristiques, voire, s'ils n'émettent pas de nuisances incompatibles avec les usagers voisins (bruit, odeur, poussière, rejet), en ateliers artisanaux ou en entrepôts industriels, notamment quand ils présentent une valeur patrimoniale particulière ou lorsqu'ils constituent un élément essentiel de la composition globale de l'ensemble du bâti encore en service.



Fig. 83. Deux fois deux platanes encadrant un bâtiment agricole traditionnel transformé en maison d'habitation. (Photo R. Ambroise)

Protéger le petit patrimoine vernaculaire

Les nombreuses petites constructions qui parsèment les territoires ruraux constituent des éléments de mémoire. Elles rappellent les projets, le travail, le mode de vie des anciens : cabanes de vigne, moulins, bergeries isolées, greniers forts méritent d'être entretenus et sont des sources d'inspiration pour imaginer le futur. Ainsi, toutes les constructions en pierres sèches, en bois, en terre crue que des associations remettent en état avec l'appui d'artisans réutilisent des techniques fondées sur l'usage des ressources locales (savoir-faire, matériaux et système de construction) et se les réapproprient dans leurs projets contemporains.



Fig. 84. Protection d'une source. (Photo R. Ambroise)

Démolition

Lorsque les bâtiments sont constitués de matériaux polluants, comme l'amiante, et qu'aucune solution de réhabilitation ne semble possible, la meilleure solution est de les démolir et de récupérer les matériaux plutôt que de les laisser se dégrader, avec les problèmes de sécurité et de responsabilité que cela pose.

Les bâtiments contemporains

Les bâtiments contemporains souffrent malheureusement trop souvent de médiocrité architecturale et d'absence de réflexion quant à leur implantation. Le modèle du hangar métallique posé sur une dalle en béton a été adapté pour stocker les récoltes, ranger les matériels, loger les animaux. Ce système de construction et ses volumes sont en rupture totale avec le modèle traditionnel du reste de la ferme. Quand le hangar s'inscrit dans un relief, le talus qu'il génère accentue très souvent l'effet négatif sur le paysage. Pour ce type de bâtiment, la tonalité et la couleur des enduits ou le mode de réfection du bardage demandent d'être choisis avec minutie. Avec peu d'investissement, il est pourtant possible d'améliorer l'aspect général grâce à la plantation de quelques arbres ou de plantes grimpantes, ou en dégagant, nettoyant et rangeant les abords de la ferme.

Les nouveaux projets

Avec leurs tailles souvent imposantes, les nouveaux projets marquent fortement le paysage. L'importance des investissements réalisés et leur impact sur le paysage imposent que les agriculteurs aient recours à un architecte. Le rôle de ce professionnel consiste à répondre au programme fonctionnel posé par l'agriculteur par des propositions prenant en compte également l'implantation, les abords, la volumétrie, les lignes de faitage, le choix quant à la construction et celui des matériaux, le traitement des abords, les circulations, le temps de travail, le confort des animaux et celui des travailleurs. L'architecte apporte sa culture technique et architecturale pour donner une cohérence globale au projet en lien avec les objectifs du développement durable. En effet, aujourd'hui, la conception architecturale s'inscrit dans le cadre d'une contribution à la résolution des enjeux de transition énergétique.





Fig. 88, 89. Nouveaux bâtiments d'élevage en Allemagne et en Suisse. (Photos H. Cividino)



Fig. 85, 86, 87. Nouveaux bâtiments d'élevage en Suisse, en Autriche, en France. (Photos H. Cividino)

Le choix des matériaux

Le choix des matériaux intégrera autant que faire se peut les enjeux de durabilité. De ce point de vue, les matériaux biosourcés (paille, bois) et géosourcés (terre, pierre) présentent des avantages en matière de durabilité, de recyclage ou de réemploi, d'isolation, de respiration, d'esthétique que des architectes toujours plus nombreux apprennent à maîtriser. Ces solutions alternatives requièrent de réels savoir-faire dont les apprentissages doivent être proposés dans les enseignements de la filière du bâtiment. Ces savoir-faire sont issus des techniques traditionnelles oubliées du fait de l'industrialisation et de la standardisation des matériaux, et des systèmes de construction qui se sont généralisés après la seconde guerre mondiale. Ces choix confortent le développement de productions en circuits courts et d'économies nouvelles sur les territoires. Ils favorisent non seulement une intégration et une mise en valeur améliorées des bâtiments, mais aussi le recours à des professionnels de proximité fiers de participer avec les agriculteurs à la découverte de solutions qui vont marquer de façon positive les territoires. Les abords méritent également un traitement particulier, qui peut très souvent utiliser ces matériaux ou des végétaux locaux en s'inspirant de formes plus anciennes.

Le site d'implantation

Plusieurs critères seront à prendre en compte : les données naturelles, telles que le relief, les masques formés par les lignes de crête ou les boisements avoisinants, la courbe saisonnière du soleil, l'exposition, le climat, les vents dominants – ces éléments sont déterminants aussi bien dans la conception bioclimatique qu'en rapport avec les productions ou les économies d'énergie qu'elles peuvent rendre possibles – et les circulations dans et autour des bâtiments pour limiter les pollutions et améliorer les conditions de travail.



Fig. 90. Toiture enherbée en Allemagne. (Photo H. Cividino)

La qualité architecturale

La qualité architecturale se développe également avec l'organisation de concours, la remise de prix et la mise en place dans les écoles d'architecture de modules d'enseignement faisant découvrir aux étudiants les spécificités des bâtiments agricoles et du milieu rural. Les visites de réalisations exemplaires sont l'occasion pour les agriculteurs de s'extraire des modèles prêts à l'emploi qui leur sont proposés et de rechercher des solutions mieux adaptées à leurs contextes.



Fig. 91. Bâtiment avec bardage en bois et plantes grimpantes en France. (Photo R. Ambroise)

Enfin, les architectes peuvent être amenés à discuter avec les agriculteurs du programme envisagé. Le choix d'un type de bâtiment peut générer des conséquences sur le mode d'utilisation de l'espace et rendre l'exploitant agricole encore plus dépendant des intrants provenant de ressources fossiles. Ainsi, quand la concentration de troupeaux laitiers dans des bâtiments toujours plus grands empêche l'utilisation directe de tout le territoire disponible pour la pâture des animaux, des systèmes de traite portative peuvent s'avérer dans certains cas plus intéressants pour ce qui est de l'usage des ressources fourragères locales et pour éviter des constructions trop importantes.



Fig. 92. Salle de traite mobile permettant aux animaux de mieux utiliser l'espace, France. (Photo H. Cividino)

Le monde rural dispose d'un patrimoine bâti, souvent sobre et de qualité, qui participe de l'intérêt des paysages ruraux dont nous héritons. Des constructions agricoles fonctionnelles et économes trouveront leur place dans les paysages ruraux de demain et exprimeront, par leur aspect, la qualité du projet d'agriculture durable auquel ils contribuent.



Fig. 93. Nouveau bâtiment d'élevage en Autriche. (Photo H. Cividino)

Il est ainsi nécessaire d'intégrer des architectes dans l'élaboration des projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments agricoles, et de former les architectes aux spécificités du monde agricole.

Paysage, agriculture et aménagement du territoire

Les rapports entre ville et campagne, agriculture et urbanisme, agriculteurs et consommateurs ont profondément évolué au xx^e siècle. Dans de nombreuses régions, une reconquête des campagnes par les villes succède à l'exode rural alors que le nombre d'agriculteurs continue de diminuer. Les produits agricoles sont transformés par de grands groupes agroalimentaires et leur commercialisation s'effectue dans des supermarchés disposés en périphérie des villes.

La protection des terres agricoles

Ces dynamiques deviennent extrêmement coûteuses en matière d'énergie et du point de vue de la consommation des terres agricoles.

Passer d'une logique d'étalement urbain à une logique de densification

Pour infléchir ces évolutions négatives, une modification des modes de production par les agriculteurs est indispensable de façon que ces méthodes s'inscrivent dans le cadre de la nécessaire transition énergétique et environnementale, mais ce n'est pas suffisant. Il convient de défendre la place de l'agriculture pour l'ensemble des fonctions qu'elle peut être amenée à jouer au profit de

l'ensemble de la société. Dans ce contexte, l'enjeu du paysage peut aider les agriculteurs à éclairer les collectivités territoriales sur l'importance de protéger leur activité, notamment contre l'urbanisation. En effet, les arguments purement techniques en matière de production agricole sont parfois insuffisants pour convaincre un maire de protéger les terres agricoles de sa commune lorsqu'un investisseur immobilier vient proposer aux propriétaires d'en acheter une partie pour créer une zone d'activité ou un projet de lotissement. Les propriétaires, qu'ils soient ou non agriculteurs, peuvent préférer vendre leurs terres agricoles au prix du terrain à bâtir, en général bien plus élevé. L'avenir de l'agriculture et la qualité de vie de la population vont dépendre de la façon dont les documents d'urbanisme sont réalisés, de la part laissée aux discussions avec les agriculteurs lors de leur élaboration, de la capacité des élus à se saisir de l'ensemble des enjeux concernant leur commune, et bien sûr du système de taxation de la plus-value foncière propre à chaque État.

Les documents d'urbanisme

Alors que l'espace agricole a été réorganisé au ^{xx}e siècle pour faciliter l'usage des énergies et ressources fossiles, le territoire urbain, lui, a été transformé au service de la voiture et des constructions préfabriquées. L'orientation nouvelle des cités vers des logiques de développement durable demande de redéfinir ses formes. C'est l'objet des documents d'urbanisme qui ont en charge d'organiser l'avenir des territoires. Les nouveaux urbanistes cherchent à densifier le tissu urbain pour éviter l'étalement vers les franges agricoles. Leur travail consiste aujourd'hui à refaire la ville sur la ville, à densifier l'espace urbain, à qualifier les espaces publics, à donner une place à la nature en ville. Ces mesures permettent de limiter les dépenses énergétiques et les temps de déplacement entre l'habitat et les lieux de travail. Les agriculteurs n'ont pas l'habitude de présenter en quoi et à quelles conditions leur activité remplit une fonction paysagère en plus de leur fonction nourricière. Des professionnels du paysage peuvent, avec leurs croquis, dessins, photographies, les aider à montrer pourquoi l'agriculture ne doit plus être considérée comme un simple lieu d'expansion de la ville en présentant les rôles multifonctionnels que les agriculteurs sont susceptibles de jouer, notamment en faveur de la qualité du cadre de vie des citoyens. Avec le soutien de paysagistes, la présence des agriculteurs dans les commissions en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme est indispensable pour qu'ils fassent entendre leur voix et leurs propositions en matière d'autonomie alimentaire et de cadre de vie.



Fig. 94. Défrichage par des bénévoles d'un terrain communal proche du village pour le rétrocéder à un éleveur. (Photo communauté de communes de la vallée de la Bruche/J.-S. Laumond)

Il est ainsi nécessaire de renforcer la protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme.

Les atouts de l'agriculture pour un développement durable des territoires

Au-delà des documents d'urbanisme, les élus engagés dans la transition énergétique et le développement durable de leur commune cherchent à promouvoir les transports en commun plutôt que l'usage de la voiture individuelle et prévoient des pistes cyclables pour les vélos ; ils engagent des programmes pour faciliter l'isolation des bâtiments privés ou publics et soutiennent les constructions de bâtiments à énergie positive. Pour rendre ces politiques plus efficaces, ils s'appuient de plus en plus fréquemment sur des approches paysagères de façon à tenir compte des caractéristiques naturelles et humaines de leurs territoires et à trouver ainsi les solutions les mieux adaptées au relief, au climat, à l'environnement naturel, à l'histoire des lieux, à la sociologie des habitants. Dans cette réorganisation spatiale des territoires, l'agriculture a une place à trouver. Si à l'avenir les citoyens ne peuvent plus bénéficier d'un jardin individuel, le travail des urbanistes sera de leur fournir des solutions alternatives, que ce soit en proposant des appartements bénéficiant de terrasses qu'ils pourront aménager, voire cultiver, selon leurs sensibilités ou en offrant des jardins partagés et des espaces publics de bonne qualité permettant aux habitants de se rencontrer, se détendre, se promener, jardiner.

Les nouveaux modes de vie génèrent par réaction un goût pour des lieux dans lesquels il est possible de voir, sentir, goûter les composantes naturelles les plus rares en ville : les plantes, les animaux, l'eau, la terre, les arbres, la pierre, l'espace. Dans ce nouveau contexte, l'agriculture présente deux spécificités par rapport aux autres activités, qui ont une grande importance du point de vue du paysage : elle occupe et gère de vastes espaces ; et la nature constitue son premier capital.



Fig. 95. Ramassage de pommes de terre par les adhérents d'une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. (Photo R. Ambroise)

En tenant compte de ces caractéristiques et des nouveaux besoins des citoyens, les agriculteurs ont tout intérêt à s'engager dans des partenariats avec les collectivités territoriales. De cette façon, il leur sera plus facile d'obtenir la mise à disposition de certains terrains communaux, le financement de programmes d'aménagement foncier ou l'inscription, dans les documents d'urbanisme, de protections fortes des terres agricoles. En contrepartie, ils peuvent s'engager à valoriser la multifonctionnalité potentielle de leur activité par la mise en place de systèmes de production agroécologiques qui faciliteront l'obtention d'une eau de qualité, le maintien d'une biodiversité, un faible usage d'intrants d'origines fossiles, des produits agricoles sains. Ils peuvent également créer des aménagements permettant aux citoyens de venir profiter de cette nature qu'ils réclament et de l'attrait pour les paysages agricoles : mise en valeur d'aires de repos, ouverture de points de vue, accueil et vente à la ferme, entretien de chemins pour les piétons. Cette « mise en scène » du territoire agricole, dont Olivier de Serres parlait déjà en 1600 dans son ouvrage *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, valorise et fait découvrir aux citoyens la qualité du système agroécologique mis en œuvre et l'attention portée à la qualité du cadre de vie.



Fig. 96. Coexistence harmonieuse entre élevage et urbanisme en Autriche. (Photo H. Cividino)

Il est ainsi nécessaire de faciliter les partenariats entre agriculteurs et collectivités territoriales autour du paysage.

Les plans de paysage, les sites protégés, l'aménagement foncier

Différentes procédures se mettent en œuvre dans les États européens pour protéger, gérer et aménager les paysages, souvent sous l'impulsion de la Convention européenne du paysage. Les quelques exemples suivants peuvent être pris en compte pour travailler sur la relation entre le paysage et l'agriculture.

Les plans ou chartes de paysage

Dans de nombreux États, des démarches de type plan ou charte de paysage sont mises en œuvre à la demande d'élus concernés par la transition vers un développement durable et harmonieux de leur territoire. Un plan de paysage comprend :

- ▶ une étude paysagère qui précise les caractéristiques essentielles de la région et les évolutions auxquelles elle risque d'être confrontée, ainsi que les points de vue des populations. Ce document est présenté aux élus, aux habitants et à tous les acteurs du territoire pour validation ;
- ▶ la définition d'un parti pris paysager partagé par le plus grand nombre ;
- ▶ l'élaboration d'un programme de travail adapté à chaque acteur et à chaque partie du territoire ;
- ▶ la création d'une structure de suivi avec des animateurs chargés d'aider à la mise en œuvre de ce programme et à sa cohérence.

De tels plans sont l'occasion de donner une traduction concrète aux objectifs de « protection, de gestion et d'aménagement des paysages » que promeut la Convention. Ils sont également le moyen de formuler ensemble les « objectifs de qualité paysagère », afin de parvenir au « développement durable [...] [et] harmonieux » du territoire. À l'occasion de ces travaux, le plan de paysage précise :

- ▶ les éléments les plus remarquables qui bénéficieront d'une attention particulière, voire d'une protection, en tant que motifs paysagers identitaires du site ;
- ▶ les principes de gestion facilitant l'orientation vers le développement durable des différentes activités, notamment agricoles ;
- ▶ les zones demandant la mise en œuvre de projets de requalification ou d'aménagement pour permettre à de nouvelles activités de s'installer en profitant des singularités du site et en mettant en valeur la qualité du cadre de vie des populations.

Les plans de paysage reprennent les principes des démarches paysagères citées plus haut : des diagnostics contextualisés en fonction de l'histoire et

de la géographie des lieux ; la recherche de solutions intégrées et multifonctionnelles ; et l'implication des populations et le souci de qualité paysagère.

Dans chacune des phases de ces travaux, les agriculteurs sont appelés à participer et à devenir des forces de proposition pour imaginer des formes de protection, de gestion et d'aménagement qui conviennent à tous. Dans certains cas, les agriculteurs peuvent être à l'origine de plans de paysage, notamment lorsque la part de l'agriculture tient une place éminente dans la qualité du paysage et que des dynamiques contemporaines viennent menacer cette qualité. Ainsi le Réseau international paysages viticoles, qui anime et promeut la Charte internationale de Fontevraud⁵, donne un bon exemple de la façon dont des viticulteurs impulsent une politique paysagère dans des régions de vignobles en s'inspirant de la méthode des plans de paysage. Cette charte se traduit par un engagement des syndicats viticoles, des élus, des organismes économiques et de la recherche-développement à travailler ensemble pour la protection, la gestion et l'aménagement du patrimoine paysager que constitue le vignoble, en lien avec le reste du territoire. À partir d'un diagnostic partagé, chaque acteur met en œuvre un programme d'action dans son domaine de compétence et participe au financement d'une structure d'animation chargée de veiller à la cohérence de l'ensemble (Herbin, 2015). Les élus responsables des documents d'urbanisme peuvent, par exemple, s'engager à libérer de toute construction nouvelle les vues sur le vignoble ; les organismes chargés du tourisme, réaliser des sentiers viticoles ; les viticulteurs, s'orienter vers l'agroécologie.

Quoi qu'il en soit, un plan de paysage effectué en préalable à un document d'urbanisme, à une procédure de classement ou à une opération d'aménagement constitue une belle opportunité pour replacer ces actions dans une logique de transition plus efficace, mieux partagée et plus harmonieuse du territoire.

La protection des sites

Certains sites ou certains éléments patrimoniaux demandent à être protégés. Lieux de mémoire, ils sont aussi des lieux d'inspiration. L'agriculture est alors concernée quand la qualité du site dépend d'un type de culture ou d'élevage qui en devient l'écrin ou parfois même le joyau (champs de lavande, vignobles, fruitiers, race originale...), de structures paysagères agricoles dont la cohérence est particulièrement bien conservée (terrasses, bocage, marais...) ou de pratiques agricoles exceptionnelles. Les agriculteurs se

sont souvent opposés à la protection de leurs territoires craignant qu'elle ne bloque pour eux toute possibilité d'évolution ou de modernisation. Aujourd'hui, ils sont de plus en plus favorables à ce type de protection qui met en valeur leurs savoir-faire agroécologiques et valorise leurs produits. Le classement d'un territoire au patrimoine mondial de l'Unesco ou plus modestement une reconnaissance nationale ou régionale constituent un atout pour les agriculteurs qui en bénéficient. Lorsque ces productions sont liées à l'obtention d'un label « appellation d'origine protégée » (AOP) – de montagne, fermier ou biologique –, reconnaissant l'origine des produits ou leurs modes de production, l'image de marque qu'elles en retirent les place sur des créneaux de qualité souvent très rentables. Mais elle oblige les agriculteurs, plus qu'ailleurs soumis au regard de la société, à développer une exigence de qualité.

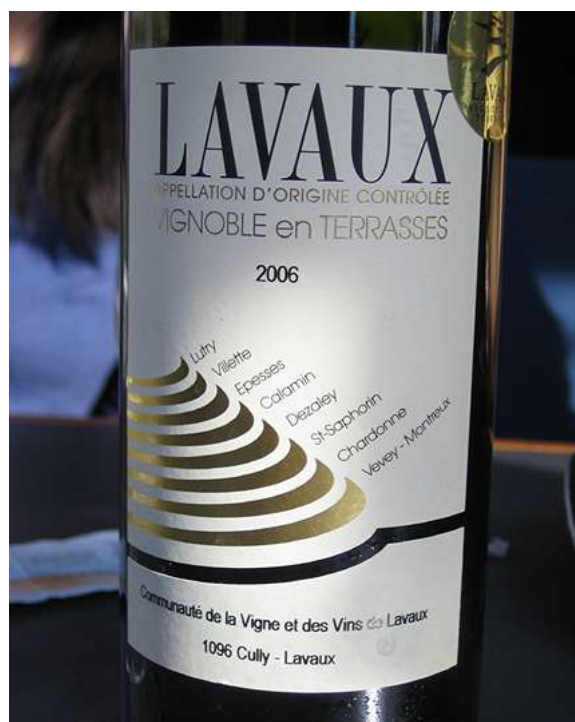


Fig. 97, 98. Le vignoble de Lavaux en Suisse, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco et adhérent à la Charte internationale de Fontevraud. (Photos A. Brochot)

5. La Charte internationale de Fontevraud a été élaborée sous l'impulsion de l'Interprofession InterLoire et de la Mission du Val de Loire à la suite de l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco en 2000 et du colloque international de Fontevraud « Paysages de vignes et de vins » qui s'est tenu en juillet 2003.

L'aménagement foncier agroécologique et territorial

Durant la période de son industrialisation, l'agriculture a bénéficié dans de nombreux pays de politiques d'aménagement foncier pour adapter le parcellaire agricole au projet de modernisation agricole. La plus connue est celle des remboursements. Aujourd'hui, il conviendrait de mettre en place avec la même opiniâtreté des procédures de réorganisation foncière au service de systèmes de production agroécologiques et d'un développement durable des territoires. En effet, les enjeux actuels demandent de réfléchir à de nouveaux parcellaires qui facilitent le travail des agriculteurs tout en leur donnant la possibilité de limiter leur consommation en intrants chimiques. En même temps, cette réorganisation spatiale a pour objet de contribuer à régler au mieux les problèmes environnementaux du territoire concernant l'eau, les sols, la biodiversité, et de renforcer la qualité du paysage. L'évolution des rapports entre ville et campagne nécessite que cette réorganisation foncière intègre les demandes provenant de la société concernant la qualité du cadre de vie des populations, l'offre de chemins, le traitement des franges, le partage de l'espace et des lisières, le multiusage du sol. L'instauration d'approches paysagères dans les études préalables d'aménagement foncier agroécologiques et territoriales facilite grandement le succès de telles démarches. L'ouverture des commissions en charge de ces nouveaux aménagements fonciers à des acteurs non agricoles du territoire constitue un bon moyen pour imaginer des solutions partenariales plus durables.

Analyse préalable à un aménagement foncier et installation d'une passerelle pour les randonneurs dans une prairie humide, ferme du Vernand, département de la Loire, France.

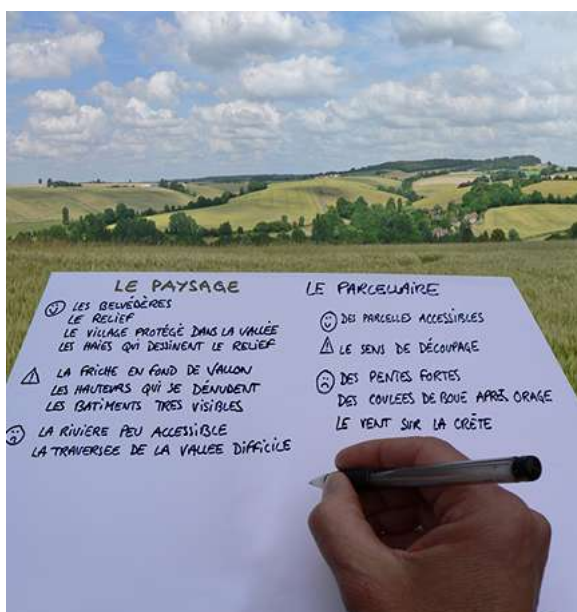


Fig. 99 (Photo F. Bonneaud)



Fig. 100 (Photo R. Janin)

Il est ainsi nécessaire de favoriser la prise en compte du paysage comme moyen de simplifier les relations entre ville et campagne, agriculteurs et citoyens.

L'agriculture urbaine ou périurbaine

Les agriculteurs les plus concernés par les démarches paysagères sont souvent ceux qui commercialisent directement leurs produits ou offrent des services rémunérés à leurs clients (chambres d'hôtes, gîtes ruraux, auberges rurales...). La proximité avec leur clientèle, en zone touristique, périurbaine ou parfois même urbaine, devient ainsi pour eux un atout qui leur permet de s'investir dans la production, la transformation et jusqu'à la vente de leurs produits en récupérant l'ensemble de la plus-value. La qualité du paysage constitue alors une composante essentielle qu'ils prennent en compte dans leurs aménagements. De nouveaux paysages agricoles voient ainsi le jour dans les villes elles-mêmes, dans leurs bordures ou dans des parcs urbains. Dans certains cas, les collectivités territoriales, des syndicats des eaux ou des fondations mobilisant l'épargne publique s'engagent dans l'acquisition foncière de terres agricoles qu'elles rétrocèdent ensuite à des agriculteurs sous condition du respect d'un mode de gestion agroécologique et paysager. Cette mainmise collective sur le foncier est un gage de pérennité des terres agricoles. L'appropriation publique n'ayant pas vocation à se généraliser sur tout le territoire, des analyses agropaysagères peuvent aider à définir les espaces qui stratégiquement méritent d'être protégés de cette façon.



Fig. 101. Jardins familiaux. (Photo X. Remongin, ministère de l'Agriculture, France)



Fig. 102. Maraîchage sur terrasse urbaine.
(Photo X. Remongin, ministère de l'Agriculture, France)

Les jardins familiaux, les jardins partagés, les jardins d'insertion, qui traditionnellement entouraient les villes et les villages et qui ont souvent été urbanisés, retrouvent aujourd'hui une modernité au sein même ou autour des villes, voire sur des toitures ou des terrasses. Ces espaces deviennent des lieux de grande créativité pour imaginer des formes nouvelles de maraîchage mises en œuvre par des populations d'origines variées intéressées pour recréer du lien social dans un environnement de qualité.

Conclusions

Le lien étroit qui existait entre paysage et agriculture s'est fortement distendu au ^{xx}^e siècle. Il est à présent nécessaire de renforcer la connaissance des rapports entre paysage et agriculture. Pour arriver à résoudre les défis liés au réchauffement climatique, à la pollution des eaux, des sols et de l'air, à l'augmentation de la population mondiale, aux tensions internationales, il est indispensable de changer de modèle agricole. L'intensification fondée sur l'usage des ressources fossiles ne peut pas durer, car elle contribue à accentuer tous ces problèmes. Dans ce contexte, les recherches et les expérimentations menées en agroécologie apportent des solutions intéressantes en faisant la preuve qu'il est possible de produire en réduisant de façon notable l'appel aux intrants chimiques grâce à une utilisation bien raisonnée des ressources naturelles disponibles. L'organisation spatiale des champs et des prairies va devoir être repensée pour s'adapter à ces nouveaux modèles agricoles et les rendre plus efficaces. Les approches paysagères retrouvent donc toute leur pertinence pour aider les agriculteurs à aménager leur espace de production de façon à adapter au mieux ces systèmes innovants aux singularités naturelles et humaines de chaque territoire.

Parallèlement à ces mutations techniques, les relations entre ville et campagne continuent d'évoluer et les agriculteurs ont une carte à jouer pour trouver de nouveaux partenariats auprès des citoyens en présentant les fonctions environnementales, énergétiques et paysagères qu'ils sont capables de remplir

quand ils se tournent vers l'agroécologie. Renforcer les relations entre agriculteurs, agronomes, environnementalistes, énergéticiens, architectes, urbanistes et paysagistes constitue donc une nécessité. Former les jeunes de ces différentes disciplines à travailler ensemble sur le terrain devient pour les enseignants un objectif pédagogique demandant un décloisonnement des savoirs et des méthodes de travail. Les élus et la population ont également un rôle essentiel à jouer pour envisager les transitions nécessaires de l'espace agricole et fabriquer ensemble les paysages de demain dont la beauté exprimera le bien-fondé des mesures engagées pour un développement durable et harmonieux des territoires.

Le paysage peut devenir ce qui rassemble tous les acteurs d'un territoire.

Références

- Afterres2050, Scénario novateur pour l'utilisation des terres agricoles, entreprise associative Solagro, 2013.
- Ambroise R., Frapa P., Giorgis S. (1989). *Paysages de terrasses*, Edisud.
- Ambroise R., Bonneaud F., Brunet-Vinck V. (2000). *Agriculteurs et paysages, dix exemples de projets de paysage en agriculture*, Educagri éditions, Dijon.
- Ambroise R., Toublanc M., Bonneaud F. (2009). *Projet d'exploitation agricole et paysage*, « APPORT Agriculture et paysage », Institut français de la vigne et du vin.
- Ambroise R., Marcel O. (2015). *Aménager les paysages de l'après-pétrole*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris.
- Ambroise R., Toublanc M. (2015). *Paysage et agriculture pour le meilleur !*, Educagri éditions, Dijon.
- Bonneaud F., Schmutz T. (2010). *Paysage et aménagement foncier agricole et forestier*, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, France.
- Boons H. (2013). « La France, un vaste jardin. Progrès agricole, botanique et espoirs révolutionnaires : autour d'André Thouin (1789-1815) », École nationale supérieure de paysage.
- Cabanel J. (éd.) (2006). *Pays et paysages de France*, Éditions du Rouergue, Arles et Rodez.
- Cividino H. (2012). *Architectures agricoles – La modernisation des fermes – 1945-1999*, Presses universitaires de Rennes.
- Conseil de l'Europe (2021). Recommandation CM/Rec(2021)11 du Comité des Ministres aux États membres pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – Paysage et agriculture

- Conseil de l'Europe (2000). Convention européenne du paysage, STE n° 176, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Duby G. (1979). *Saint Bernard – L'art cistercien*, Flammarion, coll. « Champs », Paris.
- Dupraz C., Liagre F. (2008). *Agroforesterie – Des arbres et des cultures*, Éditions France Agricole.
- Educagri éditions (2002). La Terre récompensée. Primes d'honneur, prix et médailles agricoles en France de 1857 à 1895, Educagri éditions, CD-Rom.
- Herbin C. (2015). *Méthodologie de gestion des paysages viticoles à l'échelle des territoires*, Institut français de la vigne et du vin, Tours.
- Luginbühl Y. (1989). *Paysages, textes et représentations du paysage du siècle des Lumières à nos jours*, La Manufacture, Lyon.
- Papy F. (2016). « Le défi climatique, nouvelle donne pour l'agriculture », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 66.
- Papy F., Ambroise R. (2012). « Projets agricoles, projets de paysage, entre découplage et jointure », dans S. Lardon (éd. scientifique), *Géoaquonomie, paysage et projets de territoire*, Éditions Quæ.
- Sérén E. (1965). *Histoire du paysage rural italien*, Julliard, Paris.
- Sites internet d'organismes cités :
- L'Afac-Agroforesteries : <http://afac-agroforesteries.fr>.
- Collectif Paysages de l'après-pétrole : www.paysages-apres-petrole.org.
- EURAF (European Agroforestry Federation) : <http://euraf.isa.utl.pt/welcome>.
- Fédération française des professionnels de la pierre sèche : www.professionnels-pierre-seche.com.
- Institut français de la vigne et du vin : www.vignevin.com.
- Réseau international paysages, ou Charte de Fontevraud : www.vignevin.com/paysages/reseau-international-paysages.
- Société scientifique internationale pour l'étude pluridisciplinaire de la pierre sèche : www.pierreseche-international.org.

Chapitre 3

Le paysage des territoires ruraux en transition énergétique, agricole et démographique

Patrice Collignon, expert du Conseil de l'Europe

Administrateur de l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement, Belgique.

Crédits photographiques : P. Collignon (sauf mention contraire).

Introduction

Le paysage rural a déjà fait l'objet de travaux (Conseil de l'Europe, 2009) qui ont souligné ses racines historiques profondes comme témoin des mutations des sociétés rurales au cours des siècles. Dans l'esprit de beaucoup de personnes, il s'agit d'un cadre bucolique et verdoyant parsemé de quelques villages, entouré de zones agricoles et de poches de bois, sur un fond agréable de collines et de montagnes.

Le paysage est aussi un cadre de vie et un vecteur potentiel de développement, qui s'inscrit dans les dynamiques sociales, économiques, environnementales et culturelles propres aux territoires ruraux. Par l'introduction de cette dimension locale et régionale, le thème s'enrichit de la complexité et de la diversité des zones rurales, et acquiert une dimension tout à la fois politique et technique.



Fig. 1. Paysage renaturé en vallée de Semois, Belgique.



Fig. 2. Paysage de montagne à Gsteig, Suisse.



Fig. 3. Village de Biertan, Roumanie.



Fig. 4. Allée d'arbres en Lorraine, France.



Fig. 5. Patrimoine et produits du terroir à Lectoure, France.

Que sont les territoires ruraux en Europe ? La définition du rural a varié selon les époques mais, le plus usuellement, le territoire rural est défini par rapport aux grands centres urbanisés et densément peuplés. Une autre approche consiste à définir le territoire rural par ses caractéristiques.

L'expression « espace rural » s'entend d'une zone intérieure ou côtière, y compris les villages et les petites villes, dans laquelle la majeure partie des terres sont utilisées pour : l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche ; les activités économiques et culturelles des habitants de cette zone (artisans, industries, services, etc.) ; l'aménagement de zones non urbaines de loisirs et de distractions ou de réserves naturelles ; d'autres usages tels que le logement (Conseil de l'Europe, 1996).

Le territoire rural ne se résume pas aux zones agricoles et forestières et aux espaces naturels. Il inclut également les villages et petites villes imbriqués dans ces zones, ainsi que des espaces dédiés à d'autres activités économiques. Les territoires ruraux restent bien évidemment les lieux principaux de productions de denrées alimentaires et de matières premières, mais ils sont, comme l'ensemble de la société, en mutation : ils assurent aujourd'hui de nombreuses autres fonctions de production, de loisir et d'accueil... Dans le débat émergent sur les changements climatiques et sur une société bas carbone, ils constituent d'indispensables réserves de ressources renouvelables et d'importantes capacités de captation de carbone.



Fig. 6. Les territoires ruraux accueillent de nombreuses zones d'activités offrant un grand nombre d'emplois, Allemagne.

Au niveau européen, les zones rurales offrent une grande diversité, allant des zones très faiblement peuplées aux zones périurbaines. Leurs habitants présentent également une grande variété de cultures, qui sont l'héritage de sociétés étroitement liées aux caractéristiques, aux atouts et aux difficultés de leur milieu de vie. Le monde rural abrite également une grande partie du patrimoine naturel, architectural et historique de l'Europe. Ces aspects se conjuguent à certaines caractéristiques socio-culturelles plus subjectives, qui font que leurs habitants entretiennent une relation particulière avec l'espace, la nature, le passage du temps et le climat.



Fig. 7. Chapelle Saint-Nicolas-de-Flue, Wachendorf, Allemagne. (Photo P. Zumthor)



Fig. 8. Village de Valea Viilor, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, Transylvanie, Roumanie

Originellement consacrés aux fonctions primaires liées à l'alimentation et à la fourniture de biens élémentaires, les territoires ruraux sont aujourd'hui des

espaces d'activités, de productions et de services beaucoup plus diversifiés. Ils offrent des réponses à des demandes sociétales nouvelles, mais aussi de plus en plus qualitatives (sécurité alimentaire, ressourcement et loisirs, environnement, bien-être animal...).

Le paysage rural reste fortement impacté par les activités agricoles et forestières qui sont menées sur le territoire. Cette caractéristique visuelle biaise le regard porté en général sur les territoires ruraux, dont les seuls vecteurs économiques et sociaux seraient par analogie liés à ces deux secteurs. Mais la réalité socio-économique des territoires ruraux a changé et continue sa mutation. La part de l'agriculture et de la foresterie se réduit, d'autres activités secondaires et surtout tertiaires se développent. De même, les pratiques professionnelles des habitants se modifient. Le tourisme en milieu rural, avec ses offres diversifiées, s'est fortement développé en s'appuyant largement sur la qualité des paysages.

La dimension « verte » des paysages ruraux est une composante fondamentale de leur qualité et de leur attractivité, d'où l'intérêt et la valorisation du travail des agriculteurs dans ce domaine. Toutefois, cette dimension ne doit pas faire oublier le changement et la diversité croissante de la vie rurale au xx^e siècle, au moins sur les plans économique et culturel.

Les territoires ruraux constituent aujourd'hui pour le continent européen un capital à la fois inscrit dans l'histoire et capable d'apporter une croissance résiliente aux défis actuels.

Des diversités rurales aux contours évolutifs

En 1991, dans le but de catégoriser les zones géographiques, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a adopté une approche statistique basée sur les degrés d'urbanisation, approche qui est devenue un point de référence largement utilisé et reconnu. Elle a identifié trois degrés d'urbanisation : les zones densément peuplées, les zones relativement rurales (rebaptisées zones intermédiaires en 1997) et les zones faiblement peuplées.

Ces zones, étudiées à travers le prisme de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS), correspondant au niveau provincial ou départemental, étaient considérées comme à dominante urbaine si moins de 15 % de leurs habitants vivaient dans des unités administratives locales, intermédiaires si ce chiffre était compris entre 15 et 50 % et à dominante rurale s'il était supérieur à 50 %. En 2014, en réponse à une incapacité à refléter les conditions locales réelles découlant d'incohérences statistiques, Eurostat a adopté une nouvelle approche statistique combinant les notions de densité et de contiguïté. Celle-ci est basée sur une analyse des « cellules de grille », qui sont des zones

de 1 km² pouvant être utilisées pour mesurer les degrés d'urbanisation. Une maille rurale a une densité inférieure à 150 habitants par km² tandis qu'une maille urbaine a une densité supérieure à 300 habitants par km².

Dans cette classification, une région est dite :

- ▶ essentiellement rurale si plus de 50 % de sa population vit dans des cellules rurales ;
- ▶ intermédiaire si entre 20 et 50 % de ses habitants vivent dans les cellules rurales ;
- ▶ essentiellement urbaine si moins de 20 % de sa population vit dans les cellules rurales.

De plus, une population est dite « urbaine » si sa zone d'habitat incluant des cellules contiguës dépasse un seuil minimal de 5 000 habitants, cela pour intégrer la notion de « grappe urbaine ».

Cette nouvelle approche a livré des modifications statistiques relativement stables au niveau global, mais elles illustrent au plan national les diversités territoriales.

Les approches statistiques fournissent des indicateurs utiles pour la conduite et l'évaluation des politiques régionales, mais elles ne peuvent pas refléter les circonstances réelles et les points de vue inévitablement subjectifs des habitants, qui considèrent leur environnement comme rural, semi-rural ou urbain. Elles illustrent cependant l'importance de la part du territoire européen consacrée à la vie rurale.



Fig. 9. Loch Katrine, parc national Loch Lomond et Trossachs, Royaume-Uni.



Fig. 10. Maar de Meerfelder, dans le géoparc Vulkaneifel, Allemagne.



Fig. 11. Paysage viticole dans le parc naturel Schwarzwald Mitte/Nord, Allemagne.



Fig. 12. Saint-Cirq-Lapopie, dans le parc naturel régional des Causses du Quercy, France.

Les territoires ruraux occupent ainsi la plus grande partie de l'espace européen. Dans le cadre des États membres de l'Union européenne (UE), 56 % de l'espace est classifié comme rural et 34,9 % considéré comme intermédiaire. Ces classifications offrent un visage paysager tantôt urbain tantôt semi-rural, comme le sont de nombreuses zones autour des grands centres. Avec une extrapolation prudente, la thématique des paysages dans les territoires ruraux concerne donc au moins 75 % du territoire rural européen. La gestion, la protection et l'aménagement du paysage de la presque totalité de ce territoire représentent un enjeu majeur.

Territoires et paysages ruraux, une réalité multiforme

La diversité des territoires ruraux est une richesse dont la valeur a été longtemps sous-évaluée, mais qui retrouve en ces temps de mondialisation et d'uniformisation un statut de ressource presque structurelle.

Les territoires ruraux : des espaces territoriaux habités dotés d'une personnalité propre et de potentialités spécifiques de développement et qui font partie de la solution parce qu'ils ont une énergie et un génie propres à mobiliser ; une mosaïque de territoires qui maillent l'espace européen et participent voire structurent la diversité des cultures qui caractérise l'Europe (RED, 2016).

Ces espaces sont évidemment riches en aménités et en ressources naturelles reconnues aujourd'hui comme faisant partie des enjeux du futur : eau, air, biodiversité. Ils sont aussi les gardiens de ressources patrimoniales et culturelles indispensables à une compréhension intelligente de la ligne du temps et de l'évolution du cheminement humain.

Le paysage rural est ainsi un livre offert à la lecture de ses habitants et de ses visiteurs leur permettant de comprendre les rouages du passé pour mieux mesurer les menaces et perspectives du futur.

Les parcs naturels (nationaux, régionaux...) et autres espaces naturels reconnus (réserves de la biosphère, zones paysagères protégées...) représentent une part remarquable des territoires ruraux. La décision de leur création ou de leur agrément est liée pour l'essentiel à leurs qualités environnementales, paysagères ou biologiques. Le maintien de ces qualités ou leur accentuation sont au cœur des critères qui guident leurs orientations de développement. Il s'agit également de territoires où une approche stratégique globale est attendue, même si elle est sans doute davantage centrée sur le devenir environnemental et naturel que sur l'aspect économique. Ces territoires recouvrent jusqu'à 25 % du sol dans certains États membres de l'Union européenne. En France, les domaines terrestres et maritimes des 52 parcs naturels régionaux et des 10 parcs nationaux recouvrent quelque 148 728 km², soit 24,5 % du territoire. En Écosse, les 40 Zones panoramiques nationales (*National Scenic Areas*) recouvrent 13 % du territoire.

Ces territoires bénéficient, par nature, d'un environnement naturel et d'un cadre politique favorables qui leur donnent une mission et un caractère d'excellence en matière paysagère. Ce sont aussi souvent des territoires d'expérimentation pour des approches ou des outils nouveaux (chartes...) en matière de paysage. Les États et les régions, lorsqu'ils évoquent la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, illustrent d'ailleurs souvent leurs propos par des actions sur ces territoires privilégiés.

Il faut cependant éviter de réfléchir à la question des paysages des territoires ruraux exactement de la même manière que pour des parcs naturels ou autres espaces naturels à haute qualité environnementale. Comme la Convention européenne du paysage s'applique aux paysages qui peuvent être considérés comme remarquables ainsi qu'aux paysages quotidiens ou dégradés, cette approche tendrait à écarter les paysages ordinaires ou de faible qualité. Or, ceux-ci sont aussi au cœur des efforts que la Convention doit soutenir. Ils rassemblent en effet une part importante de la population rurale et accueillent de très nombreuses activités

et possibilités d'emplois. La gestion, la protection et la valorisation de ces paysages ruraux ordinaires constituent donc une question majeure, non seulement pour les habitants et les visiteurs mais aussi pour les acteurs économiques.

Les dynamiques participatives de développement rural

Les réalités des espaces ruraux, qu'elles soient d'ordre physique, climatique et socio-économique, sont variées, voire opposées, en matière d'accessibilité, d'attrait, de densité démographique, de richesses et de conditions naturelles. Quoi de plus dissemblable qu'une vallée norvégienne, une terre semi-désertique de la péninsule Ibérique, une île grecque ou un territoire agricole ukrainien ?

Pour surmonter cet obstacle par une politique cohérente de soutien au développement rural basée sur des sources de pouvoir centrales, les régions rurales testent depuis longtemps des formes de développement innovantes leur permettant de construire des stratégies en adéquation avec leur potentiel et leurs aspirations. Après une phase exploratoire commencée dans les années 1970 dans un certain nombre de communautés rurales européennes – notamment en France et en Belgique – une méthode de développement local intégré a été mise en place dans de nombreux États. Elle promeut une approche holistique du développement, dans laquelle les acteurs locaux jouent un rôle actif et décisif.

Cette méthodologie a été transposée au plan européen à partir de 1991 sous le nom de LEADER – Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (*Links between actions for the development of the rural economy*). Ces démarches de développement local se sont enrichies et consolidées au fil des années d'expérimentations. Lors de la dernière programmation européenne (2014-2020), cette approche a évolué en Développement local mené par les acteurs locaux (*Community-Led Local Development* – CLLD), sans perdre ses caractéristiques mais en diversifiant les sources de financement.

Les principales caractéristiques de cette méthodologie sont les suivantes (Parlement européen, 2013) :

- ▶ une stratégie locale de développement au niveau d'un territoire pluricommunal ou sous-régional, élaborée selon une approche intégrée et multisectorielle, et dans une démarche ascendante et participative ;
- ▶ un partenariat local public-privé de décision, formalisé au sein d'un groupe d'action locale (GAL) dans lequel les acteurs privés ont une place au moins égale à 50 % ;
- ▶ un soutien à l'innovation, entendue au sens large (de nouveaux produits, des processus ou

marchés, l'adaptation d'innovations développées ailleurs...);

- une mise en réseau facilitant les échanges de bonnes pratiques et une démarche de coopération avec d'autres territoires ruraux.

L'intérêt de cette démarche par rapport à la thématique de ce rapport est multiple :

- l'approche globale demandée pour les stratégies locales inclut bien évidemment l'enjeu paysager : la protection, la gestion et l'aménagement du paysage figurent ainsi parmi les actions fréquemment engagées ;
- la démarche participative emblématique de cette méthodologie répond aux dispositions mentionnées dans la Convention européenne du paysage, notamment à son article 5 sur la participation locale ;
- elle place le paysage à la fois comme un cadre de référence et comme un facteur de développement, en valorisant les connaissances et les travaux sur le paysage, mais aussi en permettant l'élaboration de projets ou de produits s'appuyant sur la qualité paysagère.

L'enjeu majeur n'est donc pas de confronter les stratégies de développement rural aux objectifs de maintien, de gestion ou de conservation des paysages, mais bien de faire en sorte que ces objectifs fassent partie des facteurs d'élaboration de ces stratégies locales. Le paysage devient un élément constituant des réflexions et des conclusions stratégiques. Cela modifie la perception que ce paysage renvoie lors des étapes de travail collaboratif. Il apparaît non comme un critère de validation a posteriori, mais comme un facteur de développement intégré aux choix à prendre.

1. Les paysages ruraux dans la transition énergétique

Le contexte énergétique et climatique

La transition énergétique vers une société à faible intensité de carbone (à « bas carbone ») est largement guidée par des considérations liées au climat. Autant, il y a quelques décennies, les orientations énergétiques ont pu être décidées essentiellement par rapport au contexte géopolitique, autant aujourd'hui les nouvelles contraintes pesant sur l'avenir énergétique émanent du besoin urgent de limiter l'ampleur du phénomène climatique et de s'y adapter.

Cette nécessité, ressentie au niveau mondial avec des intensités diverses mais parfois vitales, a réveillé une mobilisation presque planétaire dont l'Accord sur le climat adopté à Paris (dit Accord de Paris) le 12 décembre 2015 à l'occasion de la 21^e Conférence

de Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et entré en vigueur en novembre 2016, a marqué une étape importante. Ce texte ne fait pourtant nullement mention du paysage et ne se réfère pas aux territoires ruraux.

Cependant, le 5^e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies (2014) décrit les menaces qui pèsent sur les zones rurales. Cette situation a été ainsi résumée :

Les zones rurales sont, pour leur part, exposées à des risques à très court terme, comme une baisse drastique de l'approvisionnement en eau, mais aussi une baisse de la sécurité alimentaire, une baisse des revenus issus de l'agriculture. Cela aurait pour effet des déplacements des zones de production et des zones de récolte, et par extension, des déplacements de population (Caroli, 2014).

Dans le prolongement des accords internationaux ratifiés ou de leurs engagements volontaires, les États et les régions se sont engagés en faveur d'une mutation forte et accélérée de leur paysage énergétique : il s'agit d'accorder une part croissante aux énergies renouvelables, de réduire les émissions de gaz carbonique (CO₂), et de renforcer sa captation. À ces orientations stratégiques s'ajoute la volonté d'améliorer la résilience des territoires aux événements climatiques, et d'en réduire les risques.

Ces choix, subis ou volontaires, nécessitent la mobilisation de tous les territoires. Tout comme les acteurs des zones urbaines, les acteurs des zones rurales doivent contribuer à la résolution des problèmes résultant du changement climatique (tant par des actions visant à réduire le changement climatique que par l'adaptation au changement climatique). Les zones rurales doivent également prendre part au débat sur le climat, et la question doit être incluse dans les discussions sur la gestion des paysages. L'enjeu majeur n'est pas seulement de prendre des mesures de protection, de gestion ou de conservation des paysages permettant de limiter l'impact du changement climatique, mais aussi de les gérer de manière à intégrer les zones rurales dans les moyens de relever les défis posés. L'objectif, par exemple, ne doit pas être de s'opposer à l'installation d'éoliennes ou de champs photovoltaïques, mais de rechercher des solutions techniques et réglementaires qui permettent de les installer avec un impact minimal sur le paysage. Pour ne pas risquer de marginaliser encore plus les zones rurales, la gestion du paysage doit être conçue comme une attitude proactive face aux défis à relever.

Ce changement de perspective sur l'importance des zones rurales dans le débat sur le climat conduira à terme à une nouvelle reconnaissance de leur rôle. Il pourrait constituer la base d'un

nouveau pacte rural porteur d'une nouvelle vision et d'une reconnaissance claire de la contribution spécifique de tous les territoires. Il s'agirait, à travers une approche dynamique et proactive de la planification prospective du paysage, de répondre aux préoccupations que le changement climatique suscite chez les acteurs publics et économiques en plaçant le devenir du monde rural parmi les sujets centraux.

Les approches intégrées comme réponses méthodologiques

La croissance attendue des différents types d'énergies renouvelables pourrait inciter à aborder ce développement par secteur (les principaux secteurs étant l'énergie solaire et éolienne, la biomasse et l'énergie hydraulique). Cela reviendrait à ignorer les solutions énergétiques régionales qui combinent toutes les formes de consommation et de production d'énergie dans une approche intégrée, augmentant ainsi leur efficacité et leur caractère innovant. Le défi est de parvenir à des solutions qui, en réduisant la consommation d'énergie et en diversifiant la production d'énergie alternative dans une région, permettent de réduire d'autres formes d'investissement qui exercent une plus grande pression sur le paysage. Cette réponse étant avant tout territoriale, c'est l'ensemble des opportunités du territoire (dont certaines peuvent être des solutions très spécifiques comme la géothermie, l'hydroélectricité, la biomasse ou des dispositifs adaptés de chauffage urbain) qui doit être mobilisé pour faciliter une transition bas carbone, et traiter la question énergétique.

Ces approches globales se sont multipliées au niveau local sous la forme de plans climat régionaux et locaux, de pactes énergétiques et du réseau européen des petites communautés rurales engagées dans la transition énergétique (www.rurener.eu). Parmi les types d'activités qu'elles soutiennent, il est possible de mentionner les projets communs visant à tirer pleinement parti de la biomasse locale, qui sont plus propices aux décisions d'implantation visant à réduire la pression sur les paysages.

Ce type de réflexion et d'action globale a le mérite de permettre d'identifier le potentiel local et de surmonter les obstacles spécifiques sans recourir aux solutions clés en main standardisées mais pas toujours optimales proposées par les opérateurs commerciaux. Elle permet d'impliquer les habitants et les acteurs locaux, ce qui signifie que le programme énergétique qui en résulte sera plus adapté aux circonstances locales et suscitera davantage de soutien. Elle ouvre également la voie à une vision intégrée de la consommation d'énergie sur l'ensemble d'un territoire, et donc à des mesures qui dépassent les schémas classiques de l'énergie en développant

des moyens « rural intelligent » permettant d'accroître la viabilité des déplacements des flux de biens et de personnes, afin de limiter les besoins en infrastructures et de favoriser le maintien des habitants sur place.

La promotion d'approches participatives en matière de développement stratégique conjoint permet de limiter les effets négatifs sur les paysages, car l'importance du paysage apparaît beaucoup plus rapidement lorsqu'il fait partie d'une approche régionale que dans le cadre d'une forme de développement construite uniquement autour des secteurs énergétiques, où le paysage peut sembler sans intérêt. L'approche sectorielle de l'énergie est souvent basée sur la mise en commun de divers investissements individuels, qui finiront par produire plus d'effets négatifs qu'une forme de solution intégrée.

Cette approche locale et régionale permet de concilier les obligations nationales et internationales, ainsi que les enjeux locaux et la prise en compte des paysages. Elle bénéficie d'un soutien politique croissant, qui va au-delà des activités sectorielles promues par le secteur privé.

Le Parlement européen [...] convient de l'importance que revêtent des mesures, stratégies et plans effectifs et efficaces en matière d'adaptation, y compris le recours à des solutions écosystémiques pour améliorer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique dans le cadre de l'accord de Paris (Parlement européen, 2018 : par. 39).

Contribution à la production d'énergies renouvelables

La part des énergies renouvelables dans le bilan global des productions énergétiques primaires est croissante. La production d'énergie renouvelable dans l'UE des Vingt-huit a progressé de 71 % entre 2005 et 2015, soit une augmentation moyenne de 5,5 % par an. En 2015, les États membres de l'Union européenne figurant parmi les plus grands producteurs d'énergie renouvelable étaient l'Allemagne (19 % du total), l'Italie (11,5 %), la France (10,4 %) la Suède (9 %) et l'Espagne (8,2 %). Il est intéressant d'analyser comment se répartissent ces différentes sources par rapport à leur impact paysager. Les biocarburants et les déchets recyclables sont les principales sources d'énergie renouvelable, pour un total proche des deux-tiers.

Bien que l'énergie hydraulique occupe la deuxième place en importance, elle n'a guère augmenté car elle a déjà été largement exploitée au moyen d'infrastructures majeures. Son impact paysager reste donc inchangé. Une évolution, toutefois mineure en valeurs absolues, pourrait se faire jour à travers une exploitation croissante de potentiels

hydrauliques locaux par la mise en œuvre ou la réhabilitation de petites infrastructures locales (microcentrales) sans réel impact paysager.

La production d'énergie par l'intermédiaire de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire est certes moins répandue, mais elle se développe rapidement. Elle a également un impact important sur les paysages, notamment dans les zones rurales

Les conditions climatiques et les ressources naturelles sont en effet des facteurs déterminants pour la production de certaines sources renouvelables. Ainsi, la part d'énergie hydraulique dépasse le tiers de la production renouvelable totale dans des États relativement montagneux, comme l'Autriche, la Slovénie, la Suède, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Turquie. Elle culmine même au-delà des deux tiers en Albanie et en Norvège. Cette diversité s'exprime également pour la part d'énergie solaire, qui atteint par exemple 83,1 % à Malte et 66,8 % à Chypre.

Il n'est guère surprenant que la part de l'énergie éolienne soit particulièrement élevée en Irlande (57,6%), au Danemark (34,4%), en Espagne (25,1%), au Royaume-Uni (29,3%) et au Portugal (19,3%). Il convient également de mentionner certaines circonstances atypiques liées aux caractéristiques naturelles particulières des États, telles que la prévalence de l'énergie géothermique en Italie (23,2%), en Turquie (30,8%) et en Islande (75,8%).

Cette même disparité se retrouve dans les croisances moyennes, mais celles-ci sont évidemment à mettre en relation avec les valeurs absolues de production. Parmi les États où sont constatés des taux de croissance de plus de 10 %, il est possible de citer le Royaume-Uni, la Belgique, la Hongrie, la Bosnie-Herzégovine et l'Irlande.

L'énergie éolienne

La mise en place de sites éoliens s'inscrit le plus souvent dans le cadre de projets industriels comportant plusieurs éoliennes. Ils sont régulièrement confrontés à des réactions citoyennes de type « pas dans mon arrière-cour » (*Not in my back yard – NIMNY*), fondées sur des données objectives ou sur des considérations politiques locales.



Fig. 13. Paysage au nord de Vienne, Autriche.



Fig. 14. Recherche de performance, éolienne, col des Bagenelles, France.

Ces implantations sont encadrées, à des niveaux divers selon les États et leurs régions, par une réglementation normative contraignante et par un zonage territorial qui traduit des contraintes de sécurité, de confort visuel ou sonore, ainsi que des préoccupations environnementales (biodiversité...) et paysagères. Il convient sur ce point de rendre opérationnelles le plus rapidement et largement possible les connaissances nouvelles qu'impulse la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage dans le domaine de l'analyse paysagère des territoires (au moyen des atlas de paysages, par exemple).

Par leur capacité à ouvrir et nourrir des dialogues, les démarches territoriales participatives orientées vers la transition énergétique facilitent l'acceptation locale et l'intégration paysagère, car elles présupposent des échanges plus en amont du projet. Elles donnent, de plus, de meilleures perspectives pour dégager des retombées financières pour les territoires d'accueil et pour offrir des possibilités locales d'investissement partagé.

Des recherches devraient être menées sur le développement des éoliennes, en les évaluant non seulement en fonction de leur rentabilité ou de leur efficacité technique, mais aussi en fonction de leur impact sur les paysages. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait de réfléchir davantage à l'installation de petites éoliennes, ce qui ouvrirait des possibilités de croissance dans ce domaine, soutenues par des travaux de recherche et de développement plus actifs.

L'énergie solaire et les panneaux photovoltaïques

Une autre source d'énergie renouvelable impactant les paysages des territoires ruraux est bien évidemment l'énergie solaire. La production photovoltaïque d'électricité s'est fortement développée ces dernières années, avec l'appui fréquent de politiques de soutien à cette forme alternative.

En ce qui concerne l'impact paysager des panneaux solaires sur les zones rurales, deux aspects doivent être pris en compte, en fonction de l'échelle de l'installation.

La pose de panneaux sur une toiture individuelle engendre une perturbation visuelle largement dépendante de leur intégration (couleur, emplacement...). Leur installation anarchique constitue une menace pour la qualité paysagère des nombreux villages dont le caractère patrimonial est un facteur essentiel d'attractivité. La recherche en cette matière doit, et c'est valable pour le bâti rural comme pour l'urbain, s'orienter activement vers des panneaux plus discrets s'intégrant mieux dans le bâti : cela est plus facile à concevoir dans le cas de constructions neuves, mais, pour le bâti existant, le design des panneaux devrait évoluer vers des formes plus en adéquation avec les caractéristiques régionales. Cela implique une meilleure connaissance des spécificités locales, sans doute bien difficiles à discerner pour des sites de production non européens.



Fig. 15. Unité photovoltaïque sur un bâtiment agricole, Allemagne.



Fig. 16. Panneaux photovoltaïques mutualisés discrètement installés sur le toit d'un hall multisport à Beckerich, Luxembourg.

Concernant la construction d'installations, ces dernières sont souvent le fruit de partenariats entre organismes publics et habitants, offrant des sites d'installation en regroupant des panneaux financés par des particuliers, avec une gestion centralisée des coûts et des recettes. Outre la mise à disposition de facilités d'exploitation et de gestion, ces dispositifs peuvent s'accompagner de formes de financement conjoint, permettant aux particuliers de privilégier des investissements communs sur des sites partagés, en évitant les impacts visuels indésirables. Les panneaux peuvent par exemple être placés, avec un faible impact sur le paysage, sur les toits inutilisés des bâtiments publics.

Les champs photovoltaïques (aussi appelés parcs solaires ou champs solaires) sont de plus en plus implantés en Europe et une réflexion approfondie sur leur impact paysager est indispensable. Les projets de champs photovoltaïques sont l'une des solutions les plus rentables dans ce secteur, mais ils doivent être précédés d'études d'impact, incluant le plus grand nombre possible de points de vue, et de mesures de protection du paysage mises en œuvre et respectées sur le long terme. Une contribution financière pour soutenir les paysages lors de la mise en place de telles installations pourrait être envisagée. Dans certains États, un pourcentage de l'investissement total dans les infrastructures routières est consacré à l'aménagement du paysage.



Fig. 17. Champ photovoltaïque en bordure d'autoroute, Portugal.



Fig. 18. Eifel, Allemagne.

De nombreuses zones rurales ont déjà été dégradées par des infrastructures d'énergie ou de mobilité qui portent atteinte aux paysages, mais ces infrastructures peuvent aussi offrir des possibilités de nouvelles formes de production d'énergie solaire (comme les routes solaires et les structures d'ombrage) ou d'implantations innovantes (comme les accotements d'autoroute). La recherche dans ce domaine est particulièrement active ; elle pourrait s'orienter vers des solutions dans lesquelles la réduction de l'impact sur le paysage est l'un des critères à appliquer.

2. Les paysages ruraux dans la transition agricole

Le secteur agricole joue un rôle essentiel dans l'évolution des paysages des zones rurales. Dans l'Union européenne, les forêts et les terres agricoles couvrent

84 % de la surface totale. Les agriculteurs gèrent près de 50 % des terres européennes, sans compter les zones forestières : les agriculteurs et les gestionnaires de forêts sont des acteurs clés des paysages des zones rurales.

L'Europe présente une grande variété de types d'exploitations agricoles, qui se différencient sensiblement par leur sol, leur climat, leur situation géographique et leur altitude. La diversité des paysages ruraux, qui résulte des types d'agriculture pratiqués localement, fait partie de la richesse de l'Europe.

Une évolution peu favorable aux paysages

L'agriculture européenne est largement conditionnée par les politiques agricoles européennes et nationales et le cadre établi par les accords commerciaux internationaux. On a assisté au cours des dernières décennies à une diminution sensible du nombre d'agriculteurs et de travailleurs agricoles. Cela s'est accompagné d'un élargissement de la surface moyenne des exploitations. La recherche d'une productivité maximale a également conduit à l'utilisation croissante de techniques et d'intrants mécanisés qui nuisent à la qualité des sols et à la préservation de la biodiversité.



Fig. 19. Agriculture intensive et perte de qualité paysagère.



Fig. 20. Culture sous serre en Costa Almeria, Espagne.

Une autre évolution majeure, plus récente, est l'entrée de la spéculation financière mondiale dans la

sphère agricole, qui se traduit par une plus grande volatilité des prix multipliant les risques pour les gestionnaires d'exploitations. S'y ajoute, en lien avec la recherche d'une hausse de la productivité et avec la pression pour faire baisser les prix, l'importance du volume d'investissements financiers à consentir pour répondre à ces deux objectifs. En découle un niveau d'endettement souvent important des exploitations, rendant toute évolution stratégique plus difficile.

Depuis une décennie se conforte un élan en faveur d'une agriculture plus respectueuse des sols, du bien-être animal et de l'environnement en général. Cette transition verte est lente : le pourcentage d'exploitants développant cette approche agroécologique ou biologique reste faible, même s'il est en croissance continue. L'agriculture plus intensive est elle aussi marquée, par choix ou par obligation, par des pratiques plus respectueuses de l'environnement, même si ce verdissement des politiques agricoles n'induit encore qu'un glissement relativement faible vers des « bonnes » pratiques.

Il s'agit là d'une question intimement liée à la qualité et à l'évolution des paysages. Plus les moyens financiers de soutien à l'agriculture seront orientés vers un modèle d'exploitation familiale et des pratiques raisonnées de gestion, plus les paysages agricoles pourront retrouver leur qualité en matière de diversité, d'accueil de biodiversité, de résilience par rapport aux événements climatiques.

Il semble y avoir un consensus politique sur le fait que le modèle d'agriculture familiale est le plus adapté et le plus propice à la préservation de la biodiversité et de la diversité des paysages et au contrôle de la qualité des produits. L'évolution des conditions structurelles et financières de l'agriculture européenne, réalisée dans un environnement toujours plus compétitif, ne va pas encore dans ce sens, comme le soulignent les nombreuses études ou rapports sur la situation environnementale et faunistique des zones agricoles. Et ce, malgré le fait que des études montrent que les petites et moyennes exploitations agricoles contribuent davantage à la croissance globale du secteur agricole que les grandes exploitations. Une étude préparée pour la commission AGRI du Parlement européen a déclaré :

La promesse des petites exploitations devient encore plus évidente lorsque l'on prend en compte la contribution qu'elles apportent à la croissance globale du secteur agricole. Nos données montrent que les petites et moyennes exploitations contribuent bien plus à la croissance agricole globale que les grandes exploitations, et ce de plusieurs fois. Stimuler et soutenir principalement, ou uniquement, les grandes exploitations est un cas évident de pari sur le mauvais cheval (Ploeg *et al.*, 2016).

La situation du paysage agricole est donc quelque peu morose. Les caractéristiques du paysage sont encore souvent considérées par les agriculteurs comme un frein à la productivité et à la mécanisation, qui est toujours vue comme un générateur de croissance. Curieusement, les politiques agricoles européennes qui, comme les politiques nationales et régionales, sont liées aux pratiques commerciales internationales, semblent en conséquence adopter une approche quelque peu paradoxale. D'une part, elles génèrent et amplifient les évolutions négatives qui affectent de nombreux aspects environnementaux (tels que la biodiversité, la qualité des sols, le paysage et l'eau), mais d'autre part, elles allouent des fonds pour protéger l'environnement, comme en témoigne par exemple le soutien accru aux mesures agroenvironnementales.



Fig. 21. Cultures et éoliennes, Allemagne.



Fig. 22. Prairies jurassiennes, France.

L'exemple des prairies est particulièrement instructif. Elles jouent un rôle essentiel dans la séquestration et la capture du carbone dans le sol. Elles occupent une place centrale dans les paysages ruraux de nombreuses régions. Lorsqu'elles sont gérées de manière rationnelle, elles peuvent apporter une contribution majeure à la préservation de la biodiversité et aux efforts pour contenir les inondations grâce à leur effet limitant sur le ruissellement. Cependant, les secteurs de l'élevage laitier et de la viande qu'ils soutiennent sont parmi les plus exposés à la concurrence mondiale et à celle des élevages en claustration. Les accords déjà négociés et les termes attendus des négociations futures montrent que l'exposition de ces secteurs à une concurrence accrue – concurrence qui pourrait être considérée

comme presque déloyale si l'on tient compte des restrictions à l'élevage dans de nombreux États européens – est considérée comme une question mineure. Pourtant, l'augmentation des importations en provenance des États non européens dans ces secteurs constituera une menace encore plus grande pour les exploitations qui protègent les prairies.

Une dynamique politique et sociale

La déclaration de Cork 2.0 « Pour une meilleure vie en milieu rural », adoptée le 6 septembre 2016 lors de la conférence organisée par la Commission européenne, a donné une impulsion à la prise en compte des réalités du monde rural. L'idée a été avancée d'une forme de « test rural » (*rural proofing*), qui établirait le principe selon lequel les décisions les plus importantes doivent être évaluées en fonction de leur impact sur les zones rurales. Pour que cette idée puisse être mise en œuvre avec succès, il faudrait toutefois qu'un cadre de référence stratégique rural soit adopté et approuvé conjointement par les gouvernements nationaux et les institutions européennes (NAT-RED, 2017). Cet agenda rural européen traduirait l'ambition de l'UE de favoriser le développement de ses zones rurales. Il fournirait un cadre politique et des orientations opérationnelles pour une future politique spécifiquement axée sur le développement des zones rurales, en tenant compte de leur diversité et des aspects multisectoriels de leurs économies (RED, 2020).



Fig. 23. Replantation d'arbres fruitiers en prairie, Luxembourg.

En outre, les attentes de la société dans le domaine agricole évoluent. De plus en plus de consommateurs s'interrogent sur l'équilibre à trouver entre le prix le plus bas possible et le niveau de qualité du produit et sont plus attentifs à l'environnement et au bien-être des animaux. La dynamique politique pourrait être propice à une évolution majeure des pratiques agricoles vers un modèle d'agriculture familiale plus durable et plus respectueux de son environnement. Les paysages ruraux y gagneraient, car un tel engagement se traduirait par un positionnement plus stratégique

et plus affirmé des mesures agricoles en faveur de l'environnement et des paysages.

Une phase de transition est nécessaire – pour que les finances, la gestion des sols et les pratiques agricoles soient transformées – mais il doit être clair que c'est la conséquence d'un choix stratégique, et non une mesure opportuniste découlant de considérations financières ou tactiques.

Une agriculture en transition

À l'instar d'autres secteurs, l'agriculture européenne est touchée, bien que probablement plus intensément, par les diverses manifestations du changement climatique. L'Europe est suffisamment vaste pour que ces changements impactent les territoires ruraux selon des formes qui présentent, selon les zones, des impacts d'intensité fort variables et parfois opposés.

Variable	Impact climatique	Sud	Nord	Ouest	Est
Température	Stress thermique pour la production végétale (fortes variations régionales).	--		-	
	Augmentation des températures et réduction de la période de gel entraînant une augmentation de la gamme de cultures et leur adéquation.		+		
	Augmentation de la température et de l'humidité menant au stress et à la mortalité du bétail.	--	-	-	-
Disponibilité en eau	Réduction des pluies estivales, diminution globale de la disponibilité en eau + sécheresses. Le taux de recharge des nappes aquifères et des eaux souterraines est réduit.	--	-	-	-
	Augmentation et fréquence des inondations. Dommages aux cultures et limites au travail du sol. Impact exacerbé par les défenses contre les inondations dans les zones urbaines, par exemple, canalisation des rivières, restrictions de débit, apport d'eau dans des zones rurales et plaines inondables.		-	--	--
Qualité de l'eau	Salinisation et augmentation des problèmes de ravageurs et de maladies dans les cours d'eau.	--	-	-	-
Ravageurs et maladies	Propagation des ravageurs et des maladies à partir d'une gamme élargie variant selon l'agent pathogène (des conditions plus chaudes et plus sèches favorisent les maladies transmises par les arthropodes, tandis que le mildiou et la pourriture des tiges des céréales peuvent diminuer en raison de l'augmentation des températures). Impacts sur les récoltes et le bétail.	-	--	--	-
Risque d'incendies	Augmentation de la fréquence du risque d'incendie avec une forte variation selon les années. Principalement sur les forêts mais aussi sur les terres cultivées.	---			
Dégâts causés par le vent	Risque accru de dommages causés par le vent aux cultures et aux forêts.	-	-	-	-

Synthèse des impacts prévus des changements climatiques sur l'agriculture de l'Union européenne par région

Légende : La puissance de l'impact est traduite par le type et le nombre de symboles

- signifie un impact négatif
- ou --- signifie un impact encore plus négatif
- + signifie un impact positif

Source : Comité Research for Agri – Les conséquences du changement climatique pour l'agriculture de l'Union européenne. Suivi de la conférence COP 21-ONU de Paris sur le changement climatique (IEEP). Kaley Hart, Ben Allen, Clunie Keenleyside, Silvia Nanni, Anne Maréchal, Kamila Paquel, Martin Nesbit, Julia Ziemann, © Union européenne, 2017.

Les paysages ruraux sont étroitement liés aux pratiques agricoles et subissent les effets du changement climatique. Ceux-ci sont principalement liés à des événements (notamment les incendies, les inondations et les tempêtes) ou à des adaptations (modifications forcées des cultures ou ajustements structurels préventifs).

Dans la recherche de l'atténuation des causes de l'effet de serre et donc du changement climatique, les options les plus bénéfiques sont la reforestation – et dans certaines régions, l'arrêt de la déforestation – et l'adoption de nouvelles techniques culturales restaurant la qualité organique des sols (restriction des intrants industriels). Les formes d'agroforesterie qui réintroduisent des plantations d'arbres dans les terres cultivées ou les pâturages contribuent également à la capture du carbone. Ces choix ont également une incidence directe sur la qualité des paysages ruraux.

Il existe un lien fort et positif entre les mesures visant à améliorer la qualité des sols, à préserver la biodiversité et à lutter contre le changement climatique, ce qui profite aux paysages ruraux. Cela confirme la nécessité d'une réorientation majeure des politiques de soutien à l'agriculture vers des mesures présentant un intérêt conjoint pour l'environnement, le climat et la qualité des produits.

Biomasse et paysage

Les efforts pour réduire l'effet de serre et les considérations géopolitiques qui y sont liées ont conduit à l'adoption d'objectifs contraignants en matière de diversité des sources d'énergie. La part des sources renouvelables est en augmentation. L'UE s'est fixé pour objectif de produire 20 % de l'énergie qu'elle consomme à partir de sources renouvelables d'ici à 2020. Pour 2030, l'objectif est de 27 %.



Fig. 24. Usine de biométhanisation, Jura, Suisse.

Parmi les principales sources renouvelables, la biomasse occupe une place importante. Elle se présente sous différentes formes ayant un impact plus ou moins important sur les paysages, comme le bois énergie, les plantes ligneuses à haut rendement, les cultures énergétiques et les taillis à courte rotation. Lorsque des objectifs encourageant l'utilisation de biocarburants sont fixés, les cultures agricoles

sont fortement touchées, ce qui suscite de grandes inquiétudes quant à la qualité de l'environnement. Le maintien par l'UE d'un objectif de 7 % pour l'incorporation des biocarburants dits de première génération dans le secteur des transports a eu un fort impact sur les paysages ruraux d'un nombre important de pays non européens en favorisant la déforestation. Le transfert d'une partie de la production agricole des objectifs alimentaires vers l'utilisation énergétique entraîne souvent des changements dans le choix des cultures à effectuer. Lorsque la spéculation entre en jeu, les modifications du paysage qui en résultent sont encore plus marquées.

Ce qui frappe dans l'adoption d'objectifs énergétiques nationaux ou européens, c'est le peu d'attention accordé à l'impact régional de ces choix. Il est nécessaire d'introduire des mécanismes permettant d'évaluer cet impact, en particulier dans les zones rurales.

Le rôle de l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique

Les zones rurales apportent une contribution majeure à la lutte contre le changement climatique en atténuant ses effets négatifs. La prévention des incendies nécessite, bien entendu, de prendre des mesures spécifiques pour limiter les sources d'incendie et leur propagation. Les effets négatifs sur le paysage qui peuvent résulter de ces précautions – notamment les fossés ou la plantation de certaines espèces d'arbres au détriment d'autres – sont mineurs par rapport aux enjeux de la prévention des risques.



Fig. 25. Dégâts d'incendie à la frontière franco-espagnole.

La prévention des inondations est une préoccupation pour les zones urbaines autant (voire plus) que pour les zones rurales. Cependant, les zones rurales devraient pouvoir contribuer davantage à la prévention des catastrophes en fournissant des zones tampons pour l'augmentation du débit des rivières et en ralentissant les débits. Il est facile d'imaginer que les zones rurales seront plus fréquemment sollicitées à cet égard à l'avenir, éventuellement par la construction de nouvelles infrastructures pour entraver ou réduire les flux. Les impacts paysagers devront bien sûr être étudiés et réduits, mais il est également possible d'envisager cette contribution climatique sous un angle plus sociétal et politique,

en y voyant le reflet d'un souci de coopération solidaire entre diverses régions. Des pratiques agricoles plus réfléchies et des équipements de prévention assez peu coûteux devraient également permettre de prévenir l'érosion des sols et les coulées de boue.

Les acteurs ruraux comme partenaires

Les diverses contributions des zones rurales à la lutte contre le changement climatique et à la réponse au défi énergétique en font des partenaires, au même titre que les centres urbains. Ces contributions doivent conduire à une meilleure prise en compte des zones rurales et du cadre de vie qu'elles offrent à leurs habitants, qui sont les clés de leur vitalité et de leur contribution à la société.

Ce travail de persuasion devrait s'intensifier par l'adoption de politiques plus directives pour faire évoluer les pratiques agricoles. Le défi climatique, auquel la politique énergétique doit être mieux adaptée, la nécessité d'une agriculture plus respectueuse des sols et de la biodiversité et d'un réajustement aux attentes sociales sont autant d'arguments qui appellent une réinterprétation des politiques agricoles, dont le paysage bénéficiera également. Si ce changement est associé à un engagement fort en faveur des stratégies de développement local, cela permettra également de renforcer les liens entre les agriculteurs et les autres habitants des campagnes, augmentant ainsi la cohésion des sociétés rurales.

Cette réorientation est devenue d'autant plus nécessaire en raison de l'affaiblissement des politiques publiques de soutien financier aux agriculteurs, notamment face à l'émergence de nouveaux besoins. Avoir moins d'argent signifie que les financements doivent être plus précisément ciblés, surtout au vu des changements déjà constatés dans le climat et qui s'installeront encore plus à l'avenir, malgré les efforts consentis. Si les changements défavorables sont inévitables, il faut les anticiper par des investissements tournés vers l'avenir, plutôt que d'essayer sans réelle perspective de succès de prolonger des activités que les effets du changement climatique (comme la sécheresse ou l'érosion) rendront bientôt obsolètes en termes de localisation, de produits ou de pratiques. Si nous poursuivons ce raisonnement, les paysages des zones rurales devront également changer, car c'est la clé pour préserver leur vitalité et leur importance politique et sociétale.

La plupart des paysages ruraux dont la qualité est aujourd'hui reconnue sont le résultat de pratiques anciennes, et certains craignent que les réponses agricoles au changement climatique ne menacent ces paysages. Ces craintes doivent être relativisées car les réponses au changement climatique s'inspirent souvent de ces pratiques anciennes. Rendre les zones rurales résilientes au changement

climatique et rechercher la qualité des paysages semblent véritablement être des objectifs non seulement compatibles mais convergents.

La prise en compte du paysage dans le cadre de la Politique agricole commune de l'Union européenne

Haies, arbres isolés, arbres d'alignement, bosquets, mares, terrasses et fossés sont autant d'éléments qui façonnent les paysages. Ils sont davantage valorisés depuis 2014, à la suite du verdissement de la politique agricole commune (PAC). En français, on les appelle des éléments topographiques alors qu'en anglais on parle de caractéristiques des paysages (*landscape features*), ce qui met beaucoup plus l'accent sur leur dimension paysagère. Bien qu'ils ne contribuent pas directement à la production agricole, ils sont pris en compte à différents niveaux :

- ▶ par les exigences liant l'octroi d'aides européennes au maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales : les agriculteurs sont notamment tenus d'éviter de porter atteinte aux habitats et de préserver les caractéristiques du paysage, et la bonne pratique n° 7 porte sur la préservation d'éléments topographiques particuliers ;
- ▶ par les règles d'éligibilité aux mesures agro-environnementales et climatiques du deuxième pilier de la PAC ;
- ▶ par les paiements directs verts qui constituent 30 % du premier pilier de la PAC : pour être éligibles à ces aides liées aux surfaces exploitées, les agriculteurs doivent s'engager à réaliser un certain nombre d'actions en faveur de l'environnement (habitat, eau, sol) et du climat, comme la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes et la transformation de 5 % des terres arables en surfaces d'intérêt écologique (SIE), s'ils ne l'ont pas déjà fait.

Pour satisfaire à cette dernière exigence, les agriculteurs disposant de plus de 15 hectares de terres arables doivent veiller à ce qu'au moins 5 % de ces terres forment une SIE composée d'éléments bénéfiques pour l'environnement choisis par l'autorité nationale dans une liste standard établie par l'UE.

La liste de l'UE contient les types de SIE suivants : les terres en jachère ; les cultures en terrasses ; les éléments topographiques, incluant des éléments adjacents aux terres arables de l'exploitation mais non inclus dans la surface éligible ; les bandes tampons, incluant des bandes couvertes par des prairies permanentes, pourvu qu'elles soient distinctes des terres agricoles contiguës éligibles ; les zones d'agroforesterie qui reçoivent un soutien via les mesures forestières des programmes de développement rural ou qui ont reçu des aides sous ces

programmes ; les bandes d'hectares bordant des forêts ; les taillis à courte rotation où il n'est pas fait usage d'engrais minéraux et/ou de produits phytosanitaires ; les zones boisées encore éligibles aux paiements directs ; les cultures dérobées (espèces à croissance rapide implantées entre deux cultures principales) ou couvertures végétales par plantation et semis ; les cultures fixant l'azote (Commission européenne, 2017). Les États membres de l'UE et les agriculteurs ont bénéficié d'une grande souplesse quant aux moyens de respecter leurs obligations en matière de SIE. Il faut dire aussi que ces zones renforcent la résilience des exploitations face au changement climatique. Une indication de l'intérêt porté aux paysages peut être déduite des choix effectués entre les différents types de SIE possibles. En 2015, les types de SIE déclarés le plus souvent sont ceux liés aux surfaces agricoles productives ou potentiellement productives : les cultures fixatrices d'azote (37,4% des SIE physiques au sol), les cultures dérobées (33,2%) et les terres en jachère (25,9%). Ces choix semblent en fait déterminés par le désir des agriculteurs de bénéficier d'une flexibilité maximale et de procédures administratives simples. Les autorités et les agriculteurs de quelques États seulement, à l'exception de l'Irlande, ont accordé beaucoup d'importance aux caractéristiques du paysage lors du choix des SIE.

Diverses mesures du deuxième pilier de la PAC, telles que les paiements agroenvironnementaux et climatiques, peuvent fournir un financement pour les paysages. Les investissements non productifs liés aux mesures agroenvironnementales attirent des financements et ceux-ci concernent souvent des éléments d'intérêt pour le paysage tels que les marges et les murs des champs, les bandes tampons vertes, les haies, les bosquets et les zones humides. La mesure spécifique à l'entretien, la restauration et la réhabilitation du patrimoine culturel et des paysages ruraux a également un impact positif majeur sur les paysages. L'aide ciblant les zones affectées par des inconvénients naturels permet de prévenir la perte de paysages agricoles à haute valeur naturelle en limitant le risque majeur d'abandon des terres agricoles.



Fig. 26. Murs de pierre récemment restaurés, France.

En outre, le paysage est pris en compte dans les programmes Liaison entre actions de l'économie rurale (LEADER) de l'UE. Leur approche participative inclut presque systématiquement les paysages comme points de référence pour les stratégies de développement local. De nombreux produits portant un label les reliant à une zone géographique spécifique proviennent de régions aux paysages de bonne qualité. Il est d'ailleurs courant que la commercialisation de ces produits mette en avant cet aspect dans leur publicité. Dans les régions où les conditions locales sont peu propices à l'agriculture, la valeur économique ajoutée de ces produits permet de maintenir les exploitations agricoles et donc d'éviter l'abandon de ces zones, qui constitue une menace latente pour le paysage dans de nombreuses régions où l'agriculture est difficile. Des politiques plus volontaristes en faveur des produits liés à des zones géographiques spécifiques pourraient avoir un impact positif sur le paysage.

3. Les paysages ruraux dans la transition démographique

Les évolutions démographiques en Europe rurale montrent des tendances diverses selon les États et leurs régions et au sein de ces États et régions. Alors que les zones rurales à fort handicap naturel ou à accessibilité difficile subissent presque partout une diminution de population interrogeant leur capacité endogène, d'autres territoires ruraux voient au contraire leur population augmenter. La proximité avec un centre urbain semble constituer un facteur important.

Une donnée démographique commune marque toutefois les territoires européens : il s'agit du vieillissement de la population, en lien notamment avec l'allongement de la durée de vie. Ce phénomène est plus apparent dans les territoires ruraux où la part de la population âgée est significativement plus élevée que dans les zones urbaines. À cela s'ajoute le départ, peut-être temporaire, des jeunes générations. Cela soulève de nombreuses questions, non seulement en ce qui concerne le besoin de services adaptés à cette population plus jeune, mais aussi quant à la pérennité des activités économiques de ces territoires. Dans certaines zones rurales, la diminution de la population active constitue même une menace pour la survie des activités sur le territoire et a donc un impact potentiel sur la préservation des paysages. Trouver de nouveaux agriculteurs est une question clé pour l'agriculture européenne.

L'impact sur les paysages ruraux en lien avec la transition démographique peut être illustré, avec des intensités diverses, par deux situations, certes stéréotypées :

- des zones de croissance endogène attractives (grâce à leurs atouts naturels ou spécifiques, ou à

leurs dynamiques territoriales) ou de croissance exogène bénéficiant de leur proximité avec des pôles urbains et en voie de rurbanisation ;

- des zones de déprise (en matière d'activités, d'emploi, de population, de vieillissement...), souvent excentrées.

Dans les deux cas, le paysage rural, extérieur au centre bâti et à l'intérieur des villages, est soumis à des pressions fortes qui peuvent en menacer la qualité, voire l'identité.

Des territoires sous pression démographique

Le processus croissant de métropolisation en Europe s'accompagne de déplacements de la population en direction des plus grandes villes, et surtout de leurs périphéries. Outre les déplacements quotidiens entre centres urbains et territoires proches qu'elle multiplie, cette tendance impacte lourdement le paysage des entités rurales en périphérie. Ces communes connaissent de fortes croissances démographiques qui s'accompagnent d'un bouleversement de leurs espaces bâtis ainsi que d'un besoin de nouveaux logements et d'infrastructures publiques.

Cette pression démographique se traduit par une consommation persistante de l'espace agricole, forestier ou naturel, due à l'étalement urbain. Celui-ci peut prendre la forme d'extensions de l'habitat, mais aussi se traduire par la création d'infrastructures de communication ou d'implantations commerciales et industrielles, souvent quelque peu anarchiques. La qualité de la composition urbanistique de ces nouvelles zones d'habitat est un élément clé de l'évolution paysagère. Considérant l'interrelation entre le tissu existant et les nouvelles implantations, il convient d'éviter la facilité de la simple juxtaposition de maisons individuelles, qui peut conduire à une dégradation de la cohésion territoriale et sociale. Il est aussi devenu urgent de repenser l'installation des commerces en périphérie des centres urbains en y intégrant à la fois des objectifs de réduction de la consommation des terres agricoles et des considérations paysagères portant sur les caractères individuels et collectifs de leurs implantations.



Fig. 27. Intégration de nouvelles constructions à Vianden, Luxembourg.

L'enjeu fondamental pour les paysages de ces territoires ruraux sous pression est d'abord la maîtrise du foncier, dans le sens où le développement spatial doit être encadré par des outils de gestion et des démarches de programmation prospective auxquels les nouveaux outils numériques apportent une efficacité accrue.

Ces processus de collecte de connaissances, de suivi et de gestion de l'utilisation des sols doivent inclure une composante paysagère, avec un rôle préventif avant l'adoption de stratégies d'utilisation des sols et un rôle créatif, de conseil ou de critique, lorsque des investissements ayant un impact sur les paysages sont décidés. Il est important de fournir aux décideurs locaux un ensemble d'informations et de connaissances sur le paysage (y compris les bonnes pratiques et les recommandations), leur permettant d'étayer leurs choix par des arguments lorsqu'ils sont confrontés à des demandes de nouvelles implantations.

Les acteurs du paysage n'ont pas seulement à observer les changements, ils ont aussi la mission de nouer des partenariats pour promouvoir la qualité paysagère. Ainsi, sur la thématique de l'extension urbaine, il existe une potentielle communauté d'intérêts entre les défenseurs d'un paysage rural de qualité et les agriculteurs soucieux de garder des espaces rationnels de production. Il s'agit là d'un espace de coopération sous-exploité qui permettrait de mieux prendre en compte les réelles préoccupations agricoles et paysagères dans les démarches de planification périurbaine.

Des territoires ruraux en déprise démographique

De nombreux territoires ruraux, principalement les moins accessibles et les plus isolés, subissent un déclin démographique souvent conjugué à un vieillissement plus important de leur population. Cette évolution marque le paysage à de nombreux titres : la mise en jachère ou l'abandon des espaces agricoles ; la reforestation sauvage du paysage, ou sa désertification, en cas de conditions climatiques sévères ; la dégradation, l'abandon ou le délabrement du bâti.

L'avenir de ces territoires en difficulté, parfois en déshérence, est une véritable question politique. Il soulève des questions de solidarité territoriale et d'égalité des citoyens devant l'offre de services. Il est très difficile de mobiliser des territoires et d'y relancer des dynamiques locales sous un certain seuil de population et d'actifs. La réimplantation des démarches participatives de développement, par nécessité supracommunales, ne peut se faire qu'avec un soutien financier inscrit dans des politiques volontaristes de cohésion et d'équité territoriales.

Le maintien d'atouts paysagers peut en constituer un des arguments. De même, le souci de prévention de risques naturels majeurs répond également au besoin de telles interventions. L'accessibilité à ces espaces et un entretien de leurs paysages, même à une petite échelle, répondent à la capacité de gérer des événements majeurs, dont les incendies ne sont que les plus médiatiques.

Une qualité du paysage intérieur des petites villes et des villages menacée

Le « paysage intérieur » d'un village peut être divisé en deux aspects :

- ▶ le cadre visuel des rues, avec ses nombreuses composantes, notamment les routes et les chemins, les façades des bâtiments, les éléments naturels, les parcelles non bâties, les jardins et les équipements publics ;
- ▶ les points de vue vers l'extérieur du village, qui forment la transition scénique vers la campagne.

Dans les communes rurales en expansion, la qualité du paysage intérieur doit faire l'objet d'une attention particulière pour conserver les caractères architecturaux ou patrimoniaux qui lui sont propres. Elle constitue une clé de la perception positive du cadre de vie par l'habitant ou le visiteur : elle est en quelque sorte la muse du génie du lieu. La densification, surtout si la promotion immobilière y génère de fortes plus-values, risque de peser sur le paysage intérieur par un nombre inadapté de nouvelles constructions, souvent mal localisées ou peu intégrées, et par une occupation renforcée de l'espace public du fait de l'augmentation du nombre de voitures qui en découle. La tentation y sera forte d'évoluer vers une approche « urbaine » de l'aménagement des lieux, avec une minéralisation importante de l'espace public.

Un aménagement ou une revitalisation des centres urbains de petites villes ou des centres des villages réalisé(e) de manière harmonieuse implique qu'une attention soit portée de manière simultanée à plusieurs objectifs non nécessairement convergents, mais qu'il s'agit de concilier :

- ▶ le maintien d'une polyvalence d'usage de l'espace qui doit faire coexister les flux multimodaux de circulation et leurs points d'arrêt, des espaces de loisirs, des éléments d'information ou d'usage communal ;
- ▶ une prise en compte des temporalités collectives pour permettre l'accueil des diverses activités qui rythment le calendrier des villages, tels que marchés, manifestations diverses ;
- ▶ le maintien d'un caractère rural, marqueur de l'interrelation historique entre l'habitat et son cadre naturel et paysager, à traduire par une attention aux éléments topographiques forts ou

par la prise en compte des caractéristiques du lieu à travers le choix des matériaux, des formes et des essences. Cette préoccupation ne doit pas empêcher la création contemporaine de qualité ;

- ▶ un souci de fonctionnalité durable, avec l'usage d'éléments techniques combinant longévité et faibles coûts d'entretien ;
- ▶ un souci de cohésion sociale et de convivialité, générant une attention à l'accessibilité et à la sécurité des usagers.



Fig. 28. Aménagement au bord du pont sur la Loue, Orans, France.

Mêlant la perception d'espaces publics et privés, le paysage intérieur est *de facto* un support naturel pour générer autour de son aménagement des démarches locales de participation. Une réflexion concertée sur l'évolution du paysage intérieur des petites villes et des villages s'inscrit naturellement dans une démarche locale de développement grâce à son potentiel de questionnement citoyen. Elle peut conduire à l'adoption d'une charte encadrant ou conseillant les aménagements du paysage intérieur des villages.

4. Les paysages ruraux dans la transition numérique

Il est difficile d'évoquer l'avenir des zones rurales sans parler également de la transition numérique, qui devrait favoriser l'émergence de territoires « intelligents ». Si le concept de « villes intelligentes » est déjà très répandu, sa transposition aux campagnes gagne également du terrain.

Le terme de « village intelligent », souvent utilisé, est réducteur car réduire la volonté d'intelligence spatiale à l'échelle d'un village privilégie les actions médiatiques souvent éphémères au détriment des démarches durables qui nécessitent davantage de potentiel spatial et humain. Les « zones rurales intelligentes » sont des zones rurales ou semi-rurales dotées d'une stratégie de développement intégré faisant un usage socialement responsable des nouvelles technologies – en termes de protection des données personnelles – selon les axes suivants :

- ▶ améliorer les prestations de services publics existantes, notamment pour dépasser les handicaps

de faible densité et de distance (santé, formation, administration, culture) ;

- ▶ développer de nouvelles activités (mobilité des biens et des personnes, tourisme) ;
- ▶ améliorer la gestion quotidienne et prospective du territoire et du paysage ;
- ▶ faciliter les processus démocratiques d'accompagnement au développement local participatif (« laboratoire vivant ») et dynamiser le maillage interne du territoire ;
- ▶ renforcer les liens avec les acteurs extérieurs indispensables pour enrichir les processus de développement (recherche) ou pour augmenter les plus-values (marchés).

Deux conditions essentielles de la transition finale en « territoire rural intelligent » sont d'avoir une infrastructure de communication performante (accès au très haut débit, 5G) et de disposer d'une ingénierie d'accompagnement orientée vers les habitants et vers les acteurs économiques. Les champs d'évolution des applications, des pratiques sociales et des outils techniques sont tellement vastes qu'il est bien difficile d'en mesurer les limites.

Conclusions

L'attention politique qui est et sera portée aux paysages des territoires ruraux, tant ordinaires que remarquables, est corrélée à l'importance de l'enjeu rural auprès des décideurs. La valeur que la société, tant rurale qu'urbaine, et ses élus accordent au potentiel économique et aux aménités naturelles et culturelles des territoires ruraux est évidemment un facteur déterminant de l'attention et de l'impulsion que les politiques nationales, régionales et locales vont porter aux dynamiques rurales et à leurs paysages.

Une meilleure reconnaissance politique, un objectif commun

La manière dont les politiques perçoivent l'enjeu rural diffère selon les États, mais elle subit le plus souvent les effets du message dominant répandu dans les milieux économiques : la croissance se construit sur la vitalité des métropoles et autres villes principales, le reste de l'espace étant associé à des territoires considérés comme simples accompagnateurs de la démarche économique.

Dans ce contexte, l'attention politique et les moyens financiers qui l'accompagnent se focalisent d'abord sur les dynamiques urbaines et la mise en réseau internationale de leurs acteurs économiques. Cette prééminence donnée aux pôles urbains entraîne une marginalisation des territoires ruraux, perçus davantage comme des territoires d'accompagnement, voire des espaces en voie de déshérence. Ce déséquilibre territorial, qui existe déjà et menace

de s'accroître, met en danger les bases mêmes sur lesquelles reposent l'identité européenne et son développement historique. Le déséquilibre régional compromet également les possibilités locales de gérer correctement les écosystèmes et les ressources liées à l'eau, à la terre et à la biodiversité, ainsi que les biens patrimoniaux nombreux et répandus dans les zones rurales, et il constitue une menace pour les paysages ruraux, car les questions paysagères sont banalisées au même titre que les autres préoccupations des zones dans lesquelles elles se trouvent.

Les citoyens sont confrontés à une mondialisation dont ils ne perçoivent pas tous les codes, mais dont ils subissent les impacts et les incertitudes avec un sentiment de plus en plus fort de marginalisation dans les prises de décisions. En ce sens, ils retrouvent dans les aménités offertes par les territoires ruraux un point d'ancrage renforçant un sentiment de sécurité et une capacité d'adaptation. Un « ressourcement » en lien avec un séjour en zones rurales n'est-il pas souvent évoqué ? Ce mouvement, qui se traduit par des attitudes nouvelles en matière d'alimentation et de pratiques de loisir, pourrait constituer à l'avenir un facteur d'attention renouvelée portée aux territoires ruraux comme territoires d'enjeu pour un bien-être meilleur.

Des interrelations positives entre pôles urbains et ruraux pour en valoriser les paysages

L'avenir qualitatif des paysages ruraux apparaît lié à la reconnaissance des territoires ruraux comme partenaires du développement territorial, au même titre que les centres urbains.

La qualité future des paysages ruraux semble liée à une reconnaissance de l'importance des territoires ruraux comme « partenaires » du développement territorial, au même titre que les centres urbains.

Si les opportunités que les zones rurales peuvent offrir sont mieux reconnues, ces zones peuvent servir de terreau d'idées pour répondre aux grands défis européens et mondiaux auxquels nous sommes confrontés dans les domaines de la cohésion sociale et spatiale et du changement climatique (RED, 2016; RED, 2020). Ces domaines, dont l'histoire témoigne de leur capacité à s'adapter ou à anticiper les changements, doivent être identifiés comme des pôles de développement social et économique et d'innovation. En conséquence, cette vision pourrait se fonder sur des relations équilibrées, positives et respectueuses entre les pôles urbains et ruraux.

Un pôle de développement rural doit se fonder sur une vision stratégique riche de potentiel et conduire à un développement harmonieux de l'espace et de ses paysages. Le Glossaire CEMAT des expressions clés utilisées dans les politiques de développement territorial en Europe, présenté à la 14^e session de la

Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) du Conseil de l'Europe, en donne une définition explicite :

Un pôle de développement rural est un espace habité à dominante rurale, où les évolutions sociales, économiques et spatiales sont conduites dans le cadre d'un projet intégré et prospectif de développement. Le pôle rural n'est pas une agglomération mais un territoire rural dans son ensemble qui peut donc inclure une ou plusieurs petites villes.

Le projet territorial de développement détermine les objectifs de résultat à court, moyen et long terme. Il précise les orientations de développement, les moyens humains et matériels pour atteindre les objectifs de résultat fixés. La société civile, acteurs publics et privés, doit être le partenaire de son élaboration et de sa conduite (Conseil de l'Europe, 2007).

Cette approche stratégique offre un cadre qui permet, tant au quotidien que dans une réflexion à plus long terme, de considérer la « qualité paysagère » comme un critère de décision dans le questionnement si diversifié de l'aménagement du territoire et du développement économique. Elle permet d'identifier, sans les opposer, les pôles urbain et rural, et de prendre des décisions au sujet de l'étalement urbain. L'avenir des terres rurales en périphérie des villes peut être considéré d'une manière autre que conflictuelle. L'adoption d'une stratégie de pôle de développement rural permet en outre de concilier l'optimisation d'une activité agricole, sa viabilité et l'usage stratégique du foncier pour les acteurs ruraux et, partant, la qualité paysagère dans l'espace.

Il conviendrait de prendre en considération les éléments suivants : les interrelations fortes existant entre les capacités locales de gestion et d'aménagement des paysages ruraux, ainsi que la vitalité des territoires ruraux ; la nécessité de protéger les nombreux paysages ruraux de qualité sans les muséifier, mais en les inscrivant dans une perspective de consolidation des atouts des territoires ruraux en réponse aux attentes citoyennes ; la cohérence entre l'esprit participatif prôné par la Convention européenne du paysage et les démarches de développement local expérimentées dans les territoires ruraux ; et l'objectif consistant à induire le plus tôt possible dans les projets d'aménagement et de développement économique la préoccupation paysagère plutôt que de l'engager en aval dans une démarche d'opposition contre-productive.

La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage dans les territoires ruraux est ainsi étroitement liée, en matière de résultats concrets, à la reconnaissance des territoires ruraux comme des pôles de développement et d'initiative, et à la mise en œuvre de procédures de développement local intégrées et participatives.

Références

Collignon P. (2012). « Le paysage intérieur des villages », dans Espace public et paysage : l'échelle humaine, revue Futuropa. Pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, n° 3, Conseil de l'Europe, <https://rm.coe.int/090000168093e66d>.

Commission européenne (2017). Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre de l'obligation en matière de surfaces d'intérêt écologique au titre du régime des paiements directs verts – SWD(2017)121final, 29 mars 2017. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52017DC0152&from=FR>.

Conseil de l'Europe. Recommandation 1296 (1996) de l'Assemblée parlementaire sur une Charte européenne de l'espace rural. www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTMLen.asp?fileid=15330&lang=fr.

Conseil de l'Europe (2007). *Glossaire du développement territorial*, Éditions du Conseil de l'Europe, série « Territoire et paysage », n° 2. <https://rm.coe.int/16804895e5>.

Conseil de l'Europe (2009). Actes de la 6^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysage et patrimoine rural » (Sibiu, Roumanie, 20-21 septembre 2007), Éditions du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire européen et paysage, n° 88. <https://rm.coe.int/168048948e>.

Conseil de l'Europe (2019). Recommandation CM/Rec(2019)7 en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – L'intégration du paysage dans les politiques relatives aux territoires ruraux en transition agricole et sylvicole, énergétique et démographique, adoptée par le Comité des Ministres le 16 octobre 2019. <https://search.coe.int/16809841bf> https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?objectid=09000016809841bf.

Déclaration (2016). « Pour une vie meilleure en milieu rural », Conférence européenne sur le développement rural, 5-6 septembre 2016. www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-fr.asp?fileid=15330&lang=fr.

Dumitru M. (2016). « Le paysage dans la programmation 2014-2020 de la Commission européenne », dans *Le paysage au cœur des dynamiques d'intelligence territoriale*, RED, décembre 2016. www.grande-region.net/Mediatheque/Publications/Le-paysage-au-coeur-des-dynamiques-d-intelligence-territoriale.
Parlement européen (2013). Règlement (UE) 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil, 7 décembre 2013. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=celex%3A32013R1303>.

NAT-RED (2017). Commission des ressources naturelles (NAT) du Comité européen des régions et

Ruralité-Environnement-Développement (RED), Conférence pour un agenda rural européen, 4 mai 2017, Bruxelles.

Parlement européen (2018). Résolution sur la diplomatie climatique, 3 juillet 2018.

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0280_FR.html.

Ploeg, J. D. van der *et al.* (2016). *Structural change in EU farming: how can the CAP support a 21st century European model of agriculture?*, Commission AGRI du Parlement européen, document de référence de l'atelier « Effects of the structural changes on EU

farming: How to better support the European model of agriculture of the 21st century with the CAP ? » [www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_STU\(2016\)573428](http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_STU(2016)573428)

Réseau Action Climat France. <https://leclimatchange.fr/>

Ruralité-Environnement-Développement (RED) (2016). « Faire grandir l'Europe avec les territoires ruraux. Une stratégie politique européenne à l'horizon 2030 », avril 2016. www.ruralite.fedelima.org/?mdocs-file=558.

Ruralité-Environnement-Développement (RED) (2017). « Call for a European Rural Agenda post-2020 », avril 2017. www.ruraleurope.ovh/wp-content/uploads/2018/04/RED-Com2017-1-E-1.pdf.

Chapitre 4

Expériences de paysages ruraux

1. L'expérience de la Toscane, Italie

Mauro Agnoletti

Président de l'Observatoire du paysage du gouvernement régional de Toscane et coordonnateur scientifique à l'Observatoire national du paysage rural au sein du ministère des Politiques agricoles, alimentaires et forestières, Italie.

Le paysage dans la politique agricole italienne

En Italie, la Convention européenne du paysage est mise en œuvre par le ministère du Patrimoine et des Activités culturelles, ainsi que par le ministère des Politiques agricoles, alimentaires et forestières depuis 2007, date à laquelle le paysage a été reconnu comme un objectif par le Plan stratégique national de développement rural (PSNDR). Le paysage était ainsi pour la première fois considéré comme une ressource stratégique pour le développement rural. Un groupe de travail a été constitué pour dresser un rapport sur l'état des connaissances, promouvoir une nouvelle réglementation ainsi que des stratégies et des actions pour les Plans régionaux de développement rural (PRD). Ces plans définissent les stratégies de développement rural pour chacune des régions italiennes et prévoient des aides pour les agriculteurs prêts à réaliser les objectifs fixés par les PRD, aides financées par les fonds de la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne.

Le rapport sur l'état des connaissances établi pour le PSNDR a fait apparaître que les outils de conservation existants n'étaient pas adaptés au paysage rural. Les caractéristiques de ce paysage découlent de l'exploitation agricole et forestière ; les règles fondées sur les restrictions d'utilisation ou la protection de la nature ne sont donc d'aucune utilité pour limiter les processus de dégradation liés à l'abandon et à l'industrialisation ; elles permettent seulement de lutter contre les processus liés à l'étalement urbain. En conséquence, le groupe de travail a commencé par rédiger un rapport sur l'état du paysage ainsi qu'un document formulant des stratégies et des lignes d'action visant à le préserver et à le valoriser dans les stratégies nationales. Le PSNDR a défini le paysage rural comme « la résultante de l'intégration de facteurs économiques, sociaux et environnementaux dans l'espace et le temps », soulignant sa nature dynamique et la nécessité de politiques interventionnistes, et pas seulement restrictives, pour en assurer la conservation et la valorisation.

Paysage et compétitivité de l'économie rurale

Dans le Plan stratégique national de développement rural, la qualité du paysage est considérée comme une valeur ajoutée qui ne peut être reproduite par un concurrent pour le développement de

l'économie rurale, surtout lorsqu'elle est associée aux produits locaux et au tourisme. Selon cette vision, le milieu rural n'est plus considéré simplement comme un lieu de production alimentaire, mais comme un système complexe dans lequel différentes activités contribuent au développement et où le concept de qualité s'applique au paysage tout entier.

L'industrie alimentaire est le secteur le plus important de l'économie rurale italienne ; son succès tient de plus en plus à la qualité, et non à la quantité des produits ou à la modicité des prix. À cet égard, les pratiques traditionnelles en usage dans l'agriculture et la foresterie ne sont pas seulement plus durables sur le plan environnemental ; elles sont aussi d'une importance fondamentale pour la qualité de l'alimentation et le caractère unique du paysage. L'Italie est l'État qui compte le plus grand nombre de produits alimentaires labellisés (574), ce qui assure un lien étroit entre la qualité d'un produit et le lieu de production. Les produits locaux sont de plus en plus appréciés par les Italiens et par les touristes étrangers. Les 511 millions de touristes en 2014 (54,3 % Italiens, 45,7 % étrangers) ont par exemple généré 75 milliards d'euros de dépenses, mais l'alimentation constitue à elle seule 24% des motifs d'arrivée et 16% des dépenses des touristes (CREA 2015). Que les voyages se fassent pour des raisons culinaires, culturelles ou pour la beauté des paysages, ils ont des retombées sur de nombreux autres secteurs économiques et contribuent au développement de tout le territoire, en particulier dans le cas des séjours chez l'habitant et de l'agrotourisme. En 2014, les revenus moyens des entreprises d'agrotourisme ont été d'environ 56 000 euros, en hausse de 33 % par rapport à 2013. Les forêts et l'activité sylvopastorale contribuent à l'attractivité du paysage ainsi qu'à la qualité gastronomique (champignons, baies), avec des pâturages offrant des produits laitiers, de la viande et des fromages de grande qualité.

La prise en compte du paysage dans le PSNDR conduit à proposer un nouveau concept de qualité, intégrant la qualité de la production alimentaire à la qualité du paysage. En d'autres termes, la même denrée produite avec des pratiques agricoles différentes dans des conditions environnementales différentes aboutit à une qualité différente, qui valorise le caractère unique d'un terroir et de sa culture, et confère une nouvelle valeur de marché au territoire et à ses produits. Il s'agit, dans cette perspective, de promouvoir une approche de la compétitivité reposant sur le territoire, la qualité de l'environnement, la qualité de vie et la diversification de l'économie rurale.

Paysage et qualité de l'environnement

La diversité des espèces animales et végétales présentes dans l'espace rural italien, combinée à des facteurs culturels, explique ce qui a amené à développer une approche basée sur le territoire plutôt

que sur les seules valeurs écologiques ou naturelles. La nature bioculturelle des paysages repose sur le rôle central joué par les agriculteurs, non seulement en faveur de la biodiversité associée aux paysages ruraux, mais aussi pour le contrôle des risques hydrogéologiques et le maintien d'une agriculture à faible consommation d'intrants. Ce facteur est particulièrement important dans les régions montagneuses et vallonnées qui ne se prêtent pas à l'industrialisation et où la seule alternative est l'abandon des terres et la diminution de la production alimentaire. La nécessité d'importer des produits alimentaires qui en résulte accroît l'empreinte écologique. Face au problème de la faim dans le monde, une agriculture de basse intensité est probablement l'une des solutions les plus efficaces pour continuer à allier production alimentaire et qualité de l'environnement dans de nombreuses parties du monde.

Les pratiques traditionnelles sont les plus adaptées pour protéger la diversité génétique associée aux variétés traditionnelles d'espèces domestiquées, par rapport que celles développées pour la production industrielle. Parmi de multiples exemples, les nombreuses variétés historiques de blé, autrefois cultivées dans différentes régions d'Italie, sont peut-être moins productives en termes de rendement à l'hectare, mais elles sont mieux adaptées aux caractéristiques de l'environnement local, notamment aux sols plus riches en nutriments. Plus généralement, les objectifs de biodiversité doivent tenir compte des différentes caractéristiques du territoire dans les différentes parties du monde et le rôle différent que ces territoires peuvent jouer dans ce contexte. Reproduire une chaîne trophique idéale qui est typique d'un environnement naturel intact dans des territoires densément peuplés et façonnés par des facteurs culturels créera souvent des problèmes, plutôt que de les résoudre. Dans cette perspective, les forêts peuvent jouer un rôle crucial dans le soutien de la qualité environnementale et de la qualité alimentaire.

En matière de risques hydrogéologiques, on dénombre chaque année environ 500 000 glissements de terrain en Italie, dont de nombreux surviennent même dans des zones forestières. Des études ont été réalisées dans les zones en terrasses des Cinque Terre après l'épisode de pluies diluviennes de 2011 ; elles ont montré que 85 % des glissements d'ampleur se sont produits sur des terrasses de pierre sèche à l'abandon, et couvertes de végétation secondaire. Ce type d'événements est celui qui risque de se produire le plus fréquemment en Italie du fait du changement climatique ; il nécessite donc des stratégies d'adaptation. Les résultats de ces études tendent à montrer qu'une végétation à l'état sauvage n'est pas toujours la meilleure solution pour réduire les risques hydrogéologiques, en particulier dans les zones où l'intervention de

l'homme est nécessaire pour stabiliser des milieux fragiles. Il s'agit de l'une des principales raisons pour lesquelles il est nécessaire d'avoir des politiques agricoles de soutien aux agriculteurs, étant donné les rôles multiples qu'ils jouent dans la protection de l'environnement. La variété des modes de répartition des terres et des pratiques de gestion forestière et de production développées en fonction des conditions environnementales locales dans les différentes régions favorise la diversité des paysages, riche d'enseignements pour les stratégies d'adaptation et de mitigation visant à lutter contre le changement climatique. La préservation de ces systèmes, rarement formalisée par la recherche scientifique, est l'un des objectifs de l'aménagement du territoire et de programmes internationaux tels que le Système ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) des Nations Unies et la Liste du patrimoine mondial (LPM) de l'Unesco.

La préservation du paysage figure parmi les objectifs déclarés de la Politique agricole commune (PAC) 2014-2020, notamment dans son premier pilier. Le développement d'infrastructures locales et de services locaux de base en milieu rural, en particulier dans le secteur des loisirs et de la culture, la revitalisation des villages et les activités de restauration et de modernisation du patrimoine culturel et naturel des villages et des paysages ruraux sont des éléments essentiels de tout effort visant à réaliser le potentiel de croissance des zones rurales et à en promouvoir la durabilité. Le sujet est aussi mentionné dans le cadre des « surfaces d'intérêt écologique ». Il s'agit d'espaces qui ont une incidence directe sur la biodiversité – comme les terres en jachère, les éléments paysagers, les terrasses, les zones tampons, les zones reboisées et agroforestières –, ou indirecte. Cette référence à la biodiversité dans la PAC explique aussi pourquoi le ministère italien de l'Agriculture a soutenu, en 2014, une déclaration sur la biodiversité culturelle de l'UNESCO-CDB, en tentant de définir plus clairement le type de biodiversité à associer aux zones rurales.

L'introduction du paysage dans les politiques de développement rural peut être considérée comme une étape fondamentale dans les tentatives pour passer de stratégies cherchant simplement à préserver le paysage en limitant les activités économiques qui pourraient le dégrader à des stratégies envisageant le paysage comme une ressource pour le développement de l'économie rurale.

L'Observatoire national du paysage rural

Après l'introduction de stratégies pour le paysage dans le PSNDR, le ministère Politiques agricoles, alimentaires et forestières a créé l'Observatoire national du paysage rural (décret ministériel n° 17070), dont la mission est d'observer l'évolution

du paysage, d'instaurer une collaboration entre l'aménagement du territoire et le développement rural, de définir des objectifs de qualité pour le paysage, de développer la collaboration internationale et d'administrer le Registre national des paysages ruraux historiques et des pratiques agricoles traditionnelles. La création de cet observatoire est intervenue après la signature d'un décret du président de la République autorisant le ministère de l'Agriculture à développer des politiques du paysage dans le cadre du développement rural (décret présidentiel n° 41). Il s'agit d'une étape importante dans la reconnaissance de la dimension économique du paysage rural et de sa contribution au développement rural. La création de cet observatoire au ministère de l'Agriculture a également permis une collaboration avec l'Observatoire de la qualité du paysage, établi par le ministère de la Culture, ouvrant ainsi la voie à une collaboration sur un sujet jusque-là ignoré par les dispositifs traditionnels de conservation.

Le Registre national a été développé à l'issue d'un projet de recherche qui a identifié 120 sites historiques agricoles et forestiers potentiels dans toute l'Italie. À ce jour, cinq paysages ont été officiellement inscrits au registre. Un protocole d'accord entre l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Italie a été signé au sujet du Registre national et du programme de la FAO intitulé Système ingénieux du Patrimoine agricole mondial (SIPAM), qui compte plus de 55 paysages agricoles dans le monde. Le Registre national propose une alternative au système de parcs et de zones protégées, axé essentiellement sur la conservation de la nature, en privilégiant une conservation dynamique des paysages agricoles représentant des exemples de formes d'agriculture et de foresterie durables.

Grâce à la collaboration établie avec l'Observatoire national du paysage rural, l'Agence nationale de la statistique a introduit en 2014 la qualité des paysages ruraux au nombre des indicateurs nationaux du bien-être de la population, de même que la conservation des paysages historiques. Il s'agit d'une étape majeure dans la reconnaissance du rôle des paysages ruraux dans la qualité de vie, qui fait également écho à l'inquiétude croissante face aux processus de dégradation à l'œuvre. En réponse à la nécessité de préserver la diversité de la mosaïque paysagère et de réduire les effets de l'abandon de terres, le système de protection du paysage a en outre été modifié en 2012 afin de permettre la restauration de zones précédemment cultivées, même si elles ont été reconquises par la forêt après leur abandon, ainsi que la restauration de forêts présentant des caractéristiques culturelles spécifiques. L'observatoire du paysage dépendant du ministère de l'Agriculture a également développé une collaboration formelle avec l'Observatoire du paysage de la Toscane.

Le Plan pour le paysage de la Toscane

Le Plan pour le paysage de la Toscane a été adopté conformément à un acte législatif prévu par le Code national du patrimoine culturel. Ce code autorise les régions italiennes à élaborer des plans pour le paysage indépendamment des plans territoriaux ordinaires découlant de la planification urbaine, ou à les intégrer en un plan unique. Dans le cas de la Toscane, le conseil régional a décidé d'intégrer les deux niveaux de planification dans le cadre d'une seule loi, la loi n° 65 de 2015 fixant les normes de gestion du territoire. Cette loi a pour objectif de contrôler les transformations induites par les activités économiques afin de parvenir à un développement durable en favorisant l'entretien, la réutilisation et la restauration des paysages ainsi que la création de nouveaux paysages. Elle envisage le capital paysager comme un bien commun, reconnaissant l'égalité des droits des citoyens à l'utiliser et à en profiter, respectant leur aspiration à une meilleure qualité de vie pour les générations actuelles et futures. Le Plan pour le paysage de la Toscane définit le capital paysager comme l'ensemble des structures résultant de la coévolution sur le temps long de la nature et de la société humaine, et comme une valeur importante pour les générations futures.

L'orientation générale de ce plan repose sur une conservation active des ressources du paysage, jointe à la protection du patrimoine naturel et culturel de la région. À cet égard, le plan a retenu l'idée d'incorporer le paysage au modèle de développement en tentant de contrer les tendances générales à la réduction de la diversité culturelle et économique, en privilégiant les ressources paysagères et en rejetant l'idée de « territoire » considéré comme une plateforme anonyme dépourvue d'identité dans lequel n'importe quelle évolution peut survenir sans la moindre réglementation. De manière plus générale, le plan se veut un outil centralisé et complet de gestion du territoire.

Les quatre invariants structurels

Conformément aux indications énoncées au niveau national et aux trois approches – esthétique, écologique et structurelle –, la structure du plan s'articule autour de quatre « invariants », considérés comme des valeurs fondamentales associées à la Toscane et qui ne peuvent être dégradés. Ceux-ci sont aussi considérés comme des règles qui s'imposent dans le processus de planification et qui régissent la transformation du territoire. Ils représentent le niveau régional du plan, tandis que les unités de paysage représentent le niveau local :

- Les caractéristiques hydrogéomorphologiques des systèmes morphogénétiques et des bassins fluviaux. Cet invariant représente la structure physique fondamentale à partir de

laquelle se sont développées les différentes identités du paysage toscan.

- ▶ Les caractéristiques écosystémiques du paysage. Cet invariant représente la structure biotique supportant les espèces animales et végétales, composée de mosaïques complexes dans la matrice agricole et forestière et la biodiversité associée. Dans cet invariant, les forêts et les zones boisées sont décrites.
- ▶ Les caractéristiques polycentriques et réticulaires des systèmes urbains, infrastructurels et de peuplement. Il s'agit de la structure prédominante d'établissement héritée de la période étrusque (VI^e siècle av. J.-C.), qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle est constituée de petites agglomérations dispersées, et est affectée seulement en partie par les processus d'urbanisation, qui ont généralement lieu en périphérie des grandes villes.
- ▶ Les caractéristiques des paysages ruraux. Cet invariant concerne les caractéristiques fines de la mosaïque d'utilisation des sols et des cultures agricoles affectant la qualité et la biodiversité du territoire rural. Il englobe les relations avec les établissements humains et les caractéristiques architecturales du bâti en milieu rural.

L'état détaillé des connaissances sur chaque invariant est décrit dans un programme d'étude spécifique pour chacun d'entre eux. Ces programmes décrivent les méthodologies suivies, les caractéristiques des invariants, les différentes typologies, ainsi que les caractéristiques de chaque type. La description de chaque type comprend les valeurs et les criticités, ainsi que les objectifs paysagers spécifiques. Les programmes sont accompagnés d'une série de cartes, notamment géomorphologiques, à l'échelle 1/250 000 et 1/50 000, des réseaux écologiques, des types d'établissements humains et des types ruraux.

Les quatre invariants apparaissent dans les 20 unités paysagères constituant le découpage du territoire toscan en vertu du Code national du patrimoine culturel. La logique du Plan pour le paysage de la Toscane impose que chaque unité puisse incorporer tous les éléments les plus importants du territoire inclus dans le périmètre délimité par l'unité. Dans un souci d'efficacité du processus de planification, les limites administratives des communes ont été prises en compte lors de la délimitation de chaque unité. Pour chacune de ces unités, un chapitre décrit les valeurs et criticités relatives à chaque invariant, ainsi que les objectifs de qualité paysagère et les règles de gestion du territoire. Chaque chapitre comprend aussi des cartes diachroniques d'utilisation des sols depuis le relevé cadastral de 1823, ainsi que des cartes géologiques. Toutes les cartes servant de base

au plan sont créées par le bureau du Système d'information territoriale, qui est chargé d'actualiser les informations au moyen de systèmes d'information géographique. Ce bureau dispose d'un site internet public où toute personne ou institution peut télécharger les documents produits par le plan. Le territoire rural est décrit sous l'invariant IV, mais aussi sous l'invariant II, entièrement consacré aux zones forestières. Le plan intègre également la loi nationale qui permet la restauration de terres anciennement cultivées et laissées à l'abandon, où la forêt s'est régénérée.

Autres documents

Le niveau régional du plan propose aussi la carte des « Paysages ruraux historiques de Toscane ». Cette approche prend en considération le Registre national des paysages ruraux historiques développé par le ministère de l'Agriculture. Ce document cherche à mettre en évidence les origines du paysage toscan de manière à améliorer la connaissance du territoire et à favoriser la restauration et la protection de caractéristiques historiques importantes. Le plan a incorporé les modifications apportées à la loi nationale 227/2001 sur les forêts, autorisant la restauration de terres à des usages antérieurs et de forêts présentant des caractéristiques historiques, de même que l'identification de paysages ruraux historiques. Le niveau régional du plan prévoit aussi l'exploration des sources iconographiques du paysage toscan ainsi qu'une évaluation de sa visibilité et de ses caractéristiques perçues.

Référence

CREA (2015) Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria. www.crea.gov.it/web/agricoltura-e-ambiente

2. Le Manifeste pour la beauté des paysages en Campanie, Italie

Carmine Nardone

Président honoraire de la province de Bénévent, Campanie, et président de l'association Futuridea, Italie.

Le Manifeste pour la beauté des paysages ruraux a été adopté en 2018 par le Comité d'études scientifiques du paysage rural, incluant le Laboratoire de paysage rural Futuridea, en collaboration avec la région de Campanie, le Conseil national de la recherche (ISAFOM) et l'université de Sannio, dirigés par Rossella Del Prete, Antonio Leone et Carmine Nardone. Il a été présenté avec la participation de Felice Spingola, sociologue et économiste du paysage, Centro Studi Pan, Calabre, Italie.



Fig. 1. Le 12 avril 2019, le Manifeste pour la beauté des paysages ruraux a été signé par les cinq municipalités qui composent Sannio Falanghina (ville du vin 2019).



Fig 2. Publication La bellezza del paesaggio rurale.

Manifeste pour la beauté des paysages ruraux

1. Bioplanification intelligente des zones rurales, capable de protéger les identités historiques et le caractère distinctif des zones rurales.
2. Énergie renouvelable à l'échelle de l'entreprise comme alternative à la consommation de terres agricoles pour les parcs solaires et les parcs éoliens.
3. Priorité donnée à la réutilisation des bâtiments ruraux abandonnés selon l'innovation et des critères écologiques.
4. Maximisation de la biodiversité historique du cadre agricole de la mosaïque rurale (frontières, zones thématiques, etc.).
5. Création et planification d'un chemin écologique (bioarchitecture) pour les nouveaux bâtiments résultant de la nouvelle multifonctionnalité des zones rurales.
6. Un service régional de surveillance par satellite pour lutter contre tous les types d'activités illégales.
7. Promotion de la beauté du paysage rural (art et paysages ruraux, en tenant compte de l'éclairage et de la régénération rurale, atténuation naturelle des infrastructures rurales, etc.).
8. Création d'une « Carte régionale de la nature ».
9. Promotion d'un observatoire régional du paysage rural (interdisciplinaire et multidisciplinaire).
10. Réalisation d'un recensement régional du patrimoine culturel rural et création d'un catalogue spécifique pour les sites agricoles et industriels abandonnés, et création d'archives documentaires et visuelles sur tout le territoire rural, déjà commencées dans la zone du Cilento et le parc national du Vallo di Diano et dans les zones des sept parcs régionaux.

Source : Del Prete R., Leone A., Nardone C. (dir.), *La bellezza del Paesaggio Rurale, région de la Campanie*, 2018.

Le paysage rural est une ressource extraordinaire de l'Italie, et de la Campanie en particulier.

La singularité et la beauté du patrimoine paysager constituent une ressource riche en potentiel pour le développement éco-durable, de sorte qu'il est possible de proposer une nouvelle culture du paysage rural qui soit originale, mais qui se développe à partir des identités culturelles historiques. Cette nouvelle culture peut être un remède aux phénomènes destructeurs résultant de la négligence individuelle

et des intérêts commerciaux qui transforment les « lieux » en « non-lieux » sans identité.

La Campanie offre un patrimoine incomparable de paysages construits par la richesse multiculturelle de l'homme au fil des siècles, à la recherche d'idées nouvelles orientées vers la beauté et une mise en valeur plus incisive. Le thème du paysage rural s'exprime donc dans une complexité croissante (en multifonctionnalité, durabilité, dualismes territoriaux, nouvelles technologies) de manière à rendre

indispensable une approche durable axée sur l'évolution afin de surmonter à la fois des contenus purement nostalgiques ou des visions conservatrices et des idées totalisantes ou idéologiques de soustraction totale de la nature à l'action de l'homme. Voici donc que le « non-lieu » est, en reprenant les mots d'Augé, « un monde promis à l'individualité solitaire, au passage, au temporaire et à l'éphémère ». Donc, « si les lieux anthropologiques créent du social organique, les non-lieux créent de la contractualité solitaire » (Augé, 2015).

À cet égard, une nouvelle orientation consciente est nécessaire pour pouvoir augmenter la spécificité des lieux (ou des identités historiques) avec la créativité et le caractère unique des innovations. Ces dernières peuvent devenir des instruments de diversité et de beauté et la base d'un nouveau cycle identitaire. Actuellement,

les « non-lieux » représentent l'époque, ils donnent un élément quantifiable obtenu par une certaine conversion entre éléments de surface, volume et distance – des voies aériennes, des voies ferrées, des autoroutes et des armoires mobiles appelées « moyens de transport » (avions, trains, voitures), aéroports, gares de chemin de fer, grandes chaînes d'hôtels, installations de loisirs, grands espaces commerciaux et, enfin, l'enchevêtrement complexe de réseaux câblés ou sans fil qui mobilisent des espaces extraterrestres dans le but d'une communication si particulière qu'elle ne met souvent l'individu en contact qu'avec une autre image de lui-même (Augé, 2015).

Une fois définis les « lieux » et les « non-lieux », il reste à expliquer ce qu'est le paysage rural. La définition du paysage rural est complexe dans la mesure où elle prend en compte plusieurs composantes. La composante naturelle (eau, sol, climat, biodiversité végétale et animale, etc.), la composante culturelle (peinture, photographie, cinéma, musique, poésie, etc.), la composante représentée par l'activité humaine sur le territoire rural (systèmes de culture, architecture rurale, etc.), la composante de la « perception » de l'observateur.

La question qui se pose est de savoir comment distinguer les « lieux » des « non-lieux » dans le paysage rural. Une réflexion de Gilles Clément, dans le livre *Manifeste du tiers paysage*, peut être citée :

Si l'on cesse de regarder le paysage comme l'objet d'une industrie on découvre subitement – est-ce un oubli du cartographe, une négligence du politique ? – une quantité d'espaces indécis, dépourvus de fonction sur lesquels il est difficile de porter un nom. Cet ensemble n'appartient ni au territoire de l'ombre ni à celui de la lumière. Il se situe aux marges (Clément, 2005).

La diversité biologique contribue à sortir le territoire de l'impasse de l'anonymat, en lui donnant une identité et en en faisant un lieu. Ainsi, tout endroit

où la biodiversité demeure – par exemple, là où les champs cultivés sont bordés de haies ou d'alignements d'arbres – peut être considéré comme un « lieu » du paysage rural.

À côté du concept de biodiversité considéré comme un facteur d'identification des « lieux » du paysage rural, il existe d'autres concepts ayant les mêmes caractéristiques d'identification, à savoir le concept d'agriculture durable et le concept de bioterritoire intelligent. Sans oublier l'existence d'artefacts architecturaux ruraux liés à la tradition des lieux qui s'inscrivent dans un contexte fait d'histoire et de relations sociales et qui appartiennent donc certainement à l'idée de « lieu » (Del Prete, Leone, 2017).

En ce qui concerne l'agriculture durable, on peut dire que « comme la vie, elle n'est pas durable, mais nous pouvons chaque jour la rendre plus durable » (Conti, 1997). Il faut donner au concept de « plus grande durabilité » un double sens : celui de plus grande disponibilité de terres cultivables et celui de possibilité plus longue de cultiver la même terre sans diminuer la productivité d'aucun des facteurs de production – travail, capital, énergie, terre (Nardone, 1997). Un bioterritoire ou biorégion est généralement défini comme un modèle de gestion durable des ressources naturelles d'un territoire par les communautés locales. La gestion d'un bioterritoire nécessite une forme d'innovation qui peut être résumée dans sa politique de « gestion intelligente ».

L'analyse des composantes naturelles du paysage (relief, sol, géolithologie, climat) est de plus en plus considérée comme une condition essentielle pour une planification spatiale intelligente, fondée sur l'équilibre entre la valeur agronomique et la qualité du paysage, le développement durable, et la valorisation des zones urbaines et des zones rurales de la Campanie. De nombreuses enquêtes effectuées (Leone, 2014; Leone *et al.*, 2016 b) ont mis en évidence l'importance de cette analyse dans la valorisation des zones agricoles prestigieuses de la Campanie.

La défense de la biodiversité, l'adoption d'une agriculture durable, la création de bioterritoires intelligents ont conduit à l'identification de « lieux » dans le paysage rural. En revanche, les « non-lieux » d'un même paysage peuvent être considérés comme la négation d'une approche qualitative. Le paysage rural italien est un paysage richement articulé, composé de zones avec leurs particularités géographiques, de productions locales typiques, de traditions, d'architecture rurale, qui, ensemble, qualifient un territoire en lui donnant souvent le caractère de « lieu ». Le caractère de « non-lieu », en revanche, peut être associé, plus généralement, à un mauvais usage et à une exploitation aveugle des ressources dont un territoire est pourvu.

En partant des lieux et des non-lieux, nous parvenons à l'identification de l'histoire des territoires afin de déterminer une évolution des contextes sociaux et économiques au niveau régional.

La multifonctionnalité, selon la manière dont elle sera exprimée par les formes concrètes d'organisation et de peuplement dans les zones rurales, produira des effets négatifs ou positifs sur la qualité du paysage. Ce dernier deviendra-t-il l'outil d'un nouveau modèle industriel d'urbanisation ou sera-t-il orienté conformément aux nouvelles réglementations en matière de construction rurale durable vers une spécificité écocpatible avec le paysage rural (Fichera, 2007).

L'objectif est de créer une voie écodurable vers la nouvelle multifonctionnalité. La multifonctionnalité de l'agriculture doit être comprise non seulement comme un secteur primaire capable de produire des denrées alimentaires, mais également comme un secteur capable de fournir des services à l'environnement : conservation de la biodiversité et des paysages, sécurité hydrogéologique, services à la population, culture et traditions.

Références

- Augé M. (2015). *Nonluoghi*, Eleuthera, Milan.
- Clément G. (2005). *Manifesto del Terzo paesaggio*, Quodlibet, Macerata.
- Conti L. (1997). « Riflessioni sulle condizioni di sostenibilità dell'agricoltura », dans Nardone C. (1997). *Cibo. Biotecnologico: globalizzazione e rischio di sviluppo agro alimentare insostenibile*, Hevelius Edizioni, Bénévent.
- Fabrizi P. (1997). *Natura e cultura del paesaggio agrario. Indirizzi per la tutela e la progettazione*, Citta Studi Edizioni, Milan.
- Fichera C.R. (dir.) (2007). *Multifunzionalità dell'agricoltura e sviluppo sostenibile. Innovazione tecnologica e valorizzazione delle tipicità nelle aree marginali*, Iiriti Editore, Région Calabre.
- Gennaro A. (2008). *La misura della terra. Crisi civile e spreco del territorio in Campania*, CLEAN.
- Leone A. (2004). *Ambiente e territorio agroforestale: linee guida per la pianificazione sostenibile e gli studi di impatto ambientale*, Franco Angeli.
- Leone A.P., Buondonno A., Aucelli P.P.C. (dir.) (2014). *Paesaggi e suoli del Basso Volturno per una frutticoltura innovativa*, Assessorato all'Agricoltura, Région Campanie, p. 116.
- Leone A. P. et al. (2016 a). « Paesaggi e suoli dei territori viticoli del Sannio Beneventano », dans *Nel Sannio coltiviamo emozioni : Viaggio attraverso la storia, la cultura e i paesaggi del Sannio Beneventano*, ed. Sannio Consorzio Tutela Vini, di Matarazzo N. and Sarrapochiello L.N., Arti Grafiche luorio, Benevento, pp. 135-99.
- Leone A. P. et al. (2016 b). « Il territorio del Solopaca », dans *I 50 anni della Cantina di Solopaca – La storia del vino Solopaca nella cooperazione*, pp. 69-123.
- Matassino D. (2015). *Sostenibilità globale per un mondo di bioterritori intelligenti*, Milan, intervento Expo.
- McHarg I.L. (2007), *Progettare con la natura*, Franco Muzzio Editore, Padoue.
- Nardone C. (1997). *Cibo biotecnologico*, Hevelius Edizioni, Bénévent.
- Nardone C., Rampone S. (dir.) (2014). *Global Sustainability Inside and Outside the Territory World Scientific*, Singapour.
- Prete R. (2011). *Tabacchine : luoghi, archivi e memoria del lavoro delle donne*, CRACE.
- Prete R. et Leone A. (dir.) (2017), *Paesaggi rurali – percezione, promozione, gestione, evoluzione*, Futuridea, Naples, Région Campanie.
- Rapport ISPRA 128 (2010). *Multifunzionalità dell'azienda agricola e funzionalità ambientale*, Institut supérieur pour la protection et la recherche environnementales, Rome.
- Steiner F. (2000). *Costruire il paesaggio. Un approccio ecologico alla pianificazione*, McGraw-Hill.

Chapitre 5

Urbanisation, urbanisme et paysage

Jean Noël Consalès, expert du Conseil de l'Europe

Maître de conférences en aménagement du territoire, urbanisme et géographie à l'université d'Aix-Marseille, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional de l'université d'Aix-Marseille et à l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille, France.

Dessins de Jean Noël Consalès.

Introduction

Depuis le milieu du ^{xx}^e siècle, le processus d'urbanisation, qui touche désormais l'ensemble de la planète, enregistre une croissance soutenue et continue (+ 3 % par an en moyenne dans le monde). En dépit de disparités de rythmes et de formes (urbanisation formelle/urbanisation informelle), notamment entre les pays développés et les pays en développement (l'Europe a, par exemple, un taux d'urbanisation qui dépasse les 75 %, alors que la moyenne mondiale n'est que de 55 %), il tend à modifier radicalement les rapports des sociétés humaines au monde et à engendrer de plus en plus de problèmes environnementaux, climatiques et écologiques.

Pris comme expressions territoriales à la fois concrètes, perceptibles et sensibles de ces rapports qu'entretiennent les sociétés humaines avec la portion de croûte terrestre qu'elles occupent, les paysages subissent tout autant les effets de l'urbanisation. Néanmoins, pour des raisons difficiles à définir, ces profondes mutations paysagères occupent relativement peu le devant de la scène médiatique. Force est pourtant de constater que, suivant l'acception qui lui est donnée par le Conseil de l'Europe, le paysage apparaît bel et bien comme le révélateur privilégié des dynamiques territoriales à l'œuvre, parmi lesquelles domine donc le processus d'urbanisation. En effet, selon la Convention européenne du paysage, le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». À cet égard, il existe des paysages ruraux et des paysages urbains, des paysages bâtis et des paysages non bâtis, et tous doivent désormais composer avec les effets de l'urbanisation contemporaine.

Malgré de grandes différences de conceptions et de considérations en fonction des États, ce processus tend à être universellement encadré par un ensemble de sciences, de techniques et d'arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, l'urbanisme. De fait, derrière ce terme générique se cachent de nombreuses approches desquelles se dégagent, néanmoins, deux types de démarches complémentaires :

- ▶ l'urbanisme de planification (*urban planning*) qui, à une échelle territoriale large (la région, l'agglomération urbaine, la ville, le quartier, le secteur), conçoit, programme, organise, gère et régule l'agencement et les usages des espaces urbains, en s'appuyant, le plus souvent, sur des outils réglementaires qui déterminent l'occupation et la constructibilité des sols ;
- ▶ l'urbanisme de projet (*urban design*) qui, à une échelle plus restreinte (quartier, district, îlot, espace public, etc.), conçoit, dessine, forme, met

en œuvre et soutient l'aménagement physique et l'utilisation des espaces urbains sur la base de divers outils de conception urbaine.

Il semble évident que les modes opératoires de l'urbanisme contemporain, qu'il soit de planification ou de projet, sont responsables des formes actuelles de l'urbanisation et de leurs conséquences paysagères. Quels rapports l'urbanisme contemporain entretient-il alors réellement avec le paysage ? Sont-ils antagoniques, ambigus ou simplement distants ? En tout état de cause, comment les mécanismes urbanistiques aujourd'hui à l'œuvre conduisent-ils à la fragilisation des paysages ? Cet état de fait est-il structurel ou conjoncturel ? S'inscrit-il dans le temps long ou est-il relativement récent ? Comment peut-on surtout faire évoluer cette situation et réfléchir aux conditions d'un rapprochement constructif entre urbanisme et paysage ?

Autant de questions auxquelles il y a lieu de répondre en se fixant pour principal objectif de donner un éclairage sur les liens, certes distendus mais ô combien essentiels, qui unissent l'urbanisme et le paysage. Si l'urbanisme et ses modes d'exercice contemporains constituent aujourd'hui une menace pour l'équilibre des paysages, le paysage peut représenter le fondement, le moyen et la finalité d'un urbanisme renouvelé, en phase avec les enjeux de son époque. À cet égard, le paysage doit désormais être considéré comme le trait d'union entre des problématiques anthropiques et écologiques. Il convient de promouvoir des modes de penser et d'agir relevant de la planification paysagère et du projet de paysage afin de garantir une urbanisation équilibrée et respectueuse de toutes les formes du vivant.

1. Urbanisation, urbanisme et paysage : les données d'une équation complexe

Pour comprendre les relations qu'entretient l'urbanisme avec le paysage, il convient d'appréhender les formes et les mécanismes de l'urbanisation actuellement à l'œuvre. Pour ce faire, il s'agit, avant toute autre chose, d'analyser les processus centrifuges d'étalement urbain mais aussi les processus centripètes de densification qui touchent de nombreux États européens sur la totalité de leurs territoires, en interrogeant l'histoire récente de ces territoires. Il convient également de comprendre les effets urbanistiques du développement touristique pour finalement interroger en profondeur les modes opératoires de la fabrique urbaine contemporaine.

L'édification des banlieues

Au sortir de la seconde guerre mondiale, dans un monde en pleine reconstruction, l'espace rural européen est considéré comme le milieu de la

paysannerie et de la nature cultivée, chargé de subvenir aux besoins des nations, tandis que l'espace urbain, densément peuplé, se concentre sur la production de biens de consommation et de services. Villes et campagnes sont alors régies par des rapports de domination placés sous l'influence de l'urbain. Dans ce schéma, la campagne non seulement approvisionne la ville en denrées alimentaires, mais lui fournit de plus de la main-d'œuvre en raison d'un exode rural plus ou moins affirmé selon les États. De fait, ce processus participe d'une certaine « agricolisation » de l'espace rural et de ses paysages, c'est-à-dire d'un renforcement de leurs caractères productifs.

Ces années d'après-guerre marquent également un renouveau démographique qui se répercute d'abord sur la reconstruction puis sur la croissance des villes. Dans leurs extensions spatiales, ces dernières commencent, dès cette époque, à consommer des espaces naturels et agricoles de proximité et à affecter leurs paysages. Car l'Europe, notamment dans sa partie occidentale, connaît une période d'essor économique sans précédent. Emplois, niveau de vie, consommation sont devenus en pleine croissance au cours des années qui suivent la fin de la seconde guerre mondiale. L'ensemble des sociétés se transforme donc, happé par cette spirale de développement. De nouveaux besoins apparaissent, notamment en matière d'activités économiques, de déplacements et d'habitat. Réunissant tous les facteurs du dynamisme (innovations, industries, nouveaux services), seule la ville semble pouvoir répondre à ces attentes. De ce fait, elle devient très vite le symbole spatial du progrès et l'Europe tout entière s'engage dans un puissant processus d'urbanisation. Ce dernier se caractérise non seulement par la croissance des villes, des surfaces qu'elles occupent et des populations qui les composent, mais aussi par l'invention d'un mode de vie en voie de généralisation. Ainsi, l'avènement des déplacements individuels grâce à l'automobile permet-il un desserrement urbain au sein de banlieues désormais bien plus résidentielles qu'agricoles. Dès lors, le fait urbain se caractérise par de plus faibles densités de bâti qu'à l'accoutumée. À la périphérie des villes, les grands ensembles d'habitation se déploient, en effet, de manière diffuse suivant des modèles urbanistiques fonctionnels qui, lorsqu'ils ne réduisent pas la nature au rang de simple décor, donnent lieu à de nouveaux types de paysages urbains. À la périphérie des villes commencent aussi à s'implanter de nouvelles activités commerciales et industrielles qui ont besoin d'espace pour se développer.

Ces prémices de l'urbanisation centrifuge contemporaine sont alors largement suscitées et encadrées par de grandes politiques de planification s'appuyant sur l'utilisation d'outils de programmation et de régulation de l'usage et de la constructibilité des sols.

L'avènement de la périurbanisation

Le milieu des années 1970 marque la fin d'une période de croissance. Les malaises sociaux exprimés à la fin des années 1960, les chocs pétroliers successifs de 1973 et 1979 ainsi que les difficultés du secteur industriel sont autant de problèmes qui plongent l'Europe dans une crise généralisée, sur fond de récession économique et de montée en puissance du chômage. Dans des pays en totale rupture avec leur passé récent, les modèles et les conceptions de la veille sont fortement remis en cause. Sur le plan territorial, la prépondérance et la domination de l'espace urbain semblent, en apparence, dépassées. L'exode rural, qui depuis le XIX^e siècle était une tendance lourde, ralentit, voire disparaît totalement dans certains États.

En Europe occidentale, cette situation pose les bases d'un nouveau processus d'urbanisation : la périurbanisation. Sous les effets conjugués du néoruralisme et de l'émergence des conceptions environnementales, l'espace rural est revalorisé par la société urbaine. Mieux, il redevient attractif. Des régions rurales reculées drainent de nouveaux flux touristiques, tandis que les campagnes proches des villes se transforment en pôles de résidence pour une population plutôt aisée, désireuse de trouver des alternatives au mode de vie urbain. Ce nouvel attrait pour la ruralité et la campagne révèle la crise de la ville traditionnelle, crise qui ne va cesser de s'amplifier au cours des années à venir. Le « tout urbain » ne satisfait plus des sociétés urbaines en quête de qualité et d'authenticité de leur vie. Dans ce contexte, les espaces naturels et agricoles retrouvent une certaine importance et de nouvelles considérations à l'égard de ces paysages émergent. De fait, les citoyens veulent désormais vivre à leur contact tout en profitant des avantages de la ville. Ils inventent, pour ce faire, un mode de vie fondé sur l'individualisation du logement et des mobilités. Car, contrairement aux décennies précédentes, les aspirations citadines ne se tournent plus vers le modèle de l'habitat collectif mais bel et bien vers le modèle du pavillon avec jardin. Grâce au développement routier et autoroutier, de plus en plus de néoruraux peuvent ainsi accéder au rêve pavillonnaire en profitant de prix fonciers et immobiliers bien moins élevés qu'à proximités des centres urbains. Ils peuvent, de ce fait, travailler à la ville tout en résidant loin d'elle. Ils conçoivent, notamment par leurs déplacements pendulaires, d'autres manières d'habiter et de pratiquer l'espace, redonnant aux campagnes les valeurs paysagères que les décennies précédentes avaient fait oublier.

Les schémas classiques d'urbanisation s'en trouvent, par conséquent, bouleversés. Dorénavant la ville ne s'étend plus en continuité avec les espaces urbains existants, mais plutôt de manière éclatée, sous forme

de petits regroupements bâtis (lotissements) ou de constructions isolées (mitages), disposés autour des noyaux des anciens villages ruraux. Une nouvelle couronne périphérique, caractérisée par de faibles densités de bâti, voit le jour à plus ou moins grande distance des centres-villes. Elle devient le lieu privilégié d'une nouvelle forme de combinaison spatiale entre l'urbain et le rural, le périurbain, sous-tendue par le processus de périurbanisation. Ce dernier s'exerce alors au détriment des espaces naturels et agricoles, qui restent toutefois prépondérants au sein de paysages de plus en plus composites. Dans ce contexte, ce sont les terres agricoles qui font le plus souvent les frais de cette évolution. Perçues comme de véritables réserves de terrains à bâtir (moins chères, moins protégées et plus facilement urbanisables), elles mettent souvent les agriculteurs face à une alternative : disparaître ou subir les conséquences d'une pression foncière évoluant au gré des spéculations.

Dans ces territoires périurbains, l'uniformisation et l'urbanisation des modes de vie s'accompagnent d'autres besoins et de nouvelles constructions. Peu à peu, la population résidente ne se contente plus des seuls attraits du paysage et du cadre de vie. La périurbanisation résidentielle entraîne une périurbanisation des activités et notamment des activités commerciales. Les supermarchés puis les hypermarchés deviennent l'apanage de modes de consommation périurbains fondés sur les déplacements automobiles. De la même manière, des zones d'activités et des équipements collectifs se déploient dans ces périphéries à grand renfort de développement routier et autoroutier. Cette dynamique donne lieu à une figure urbaine grandement standardisée : l'entrée de ville marquée par les mêmes formes architecturales simplistes mises au service des mêmes enseignes commerciales.

À partir du milieu des années 1970, le processus de périurbanisation s'installe progressivement mais durablement dans l'ensemble des États européens. Le passage d'économies planifiées à des économies de marché s'accompagne d'une libéralisation et d'une privatisation des sols et de leurs usages. Ce phénomène va dans le sens de l'adoption du mode de vie périurbain par une part croissante de la population de ces pays, et donc d'une poussée centrifuge de villes.

De fait, la périurbanisation constitue bel et bien une tendance territoriale lourde et généralisée. Malgré quelques mesures éparées et le plus souvent cosmétiques de lutte contre cette forme d'étalement urbain, elle ne faiblit pas, répondant sans nul doute à des aspirations sociales répandues. Elle s'explique certainement aussi par le changement de positionnement stratégique des États. En effet, plutôt que de continuer à organiser la production de l'habitat collectif, ces derniers encouragent plus ou moins

directement l'accès à la propriété individuelle, notamment par l'intermédiaire de politiques d'aides fiscales. Par ailleurs, dans un contexte de décentralisation, de libéralisation et/ou de désengagement financier, les États délèguent de plus en plus aux collectivités territoriales les compétences en matière de planification, favorisant en cela des dynamiques centrifuges. À une échelle territoriale circonscrite, l'urbanisation se pense en fonction d'intérêts géographiquement délimités et donc limités. Pour des raisons démographiques et économiques, les collectivités locales situées à la périphérie des villes ont tendance à encourager l'urbanisation. Force est alors de reconnaître que plus l'échelon est petit, plus la périurbanisation est confuse et mal contrôlée. Les États qui ont su très tôt anticiper ce processus, en créant notamment des entités de gouvernance adaptées par leur taille et leurs prérogatives, semblent avoir une périurbanisation mieux maîtrisée.

L'ère de la métropolisation

Depuis les années 1990, corrélativement à la mondialisation, se développe de surcroît un phénomène de concentration des populations, des activités et des valeurs au sein de très grands ensembles urbains, phénomène que l'on nomme la métropolisation. En effet, l'accroissement de la concurrence des territoires, aux échelles mondiale et régionale, conduit à une polarisation et à une intensification, tant économiques que démographiques, autour de certaines agglomérations déjà constituées. Ce processus mène également à la mise en réseau d'entités urbaines d'importances diverses, généralement organisées autour d'un centre principal et de plusieurs centres secondaires. À ce titre, la métropolisation peut générer des mégapoles (gigantesques agglomérations de portée mondiale), des métropoles (grandes agglomérations de moindre portée) ou des aires métropolitaines (réseau d'entités urbaines disparates, fonctionnant comme un tout). Dans tous les cas, l'attractivité de ces territoires sous-tend une multiplication de flux et une amplification de l'étalement urbain. La dispersion des activités économiques, des lieux de vie et de loisir, qui se fait au gré des opportunités foncières et de la distribution des axes de communication, induit d'importants déplacements depuis les centres vers les périphéries, mais aussi depuis certaines périphéries vers d'autres périphéries. Avec leurs complexes commerciaux diversifiés et leurs immenses zones d'activités, ces dernières constituent de véritables centres périphériques, des polarités à part entière, des formes de villes désormais plus qu'émergentes. Cette tendance à la dilution des activités se traduit par un accroissement problématique des mobilités individuelles motorisées et de leur corollaire, à savoir le développement du réseau routier et autoroutier.

L'édification de couronnes périurbaines toujours plus éloignées des centres-villes constitue, de ce fait, l'une des conséquences majeures de la métropolisation. Car, loin de disparaître, le rêve pavillonnaire se démocratise et ne trouve à s'exercer qu'avec des biens fonciers ou immobiliers relativement peu chers et donc plus distants des centres-villes. Initialement, la périurbanisation se réalisait à l'initiative de populations plutôt aisées (classes moyennes et supérieures) par du mitage sur de grandes parcelles (plusieurs dizaines d'ares). Par la suite, la dynamique s'est beaucoup plus transcrite par des lotissements pavillonnaires inscrits sur des découpages parcellaires de quelques ares et destinés à des populations appartenant aux classes moyennes et populaires. Aujourd'hui, la tendance va même jusqu'à des formes d'autoconstruction plus ou moins partielles. Celles-ci sont générées par des populations peu aisées sur de très petites parcelles (quelques ares) dont la valeur foncière constitue le principal poste d'investissement, au regard du faible coût des constructions.

Finalement, la constitution et le fonctionnement des grands ensembles métropolitains génèrent des territoires hyperurbains constitués non seulement de villes denses et de couronnes périurbaines beaucoup plus lâches, mais aussi d'espaces naturels et agricoles interstitiels. La nature participe ainsi pleinement du processus de métropolisation, mais de manière ambivalente, structurant, d'un côté, des paysages appréciés, mais suscitant, d'un autre côté, de l'attractivité, de la spéculation et de l'urbanisation. À cet égard, si les paysages remarquables composés d'une nature tenue pour exceptionnelle restent globalement protégés, ils génèrent autour d'eux une pression foncière défavorable aux paysages plus banals composés d'une nature tenue pour ordinaire.

Du développement durable à la densification

La métropolisation ne se traduit pas que par des dynamiques centrifuges. Elle génère également des processus d'urbanisation centripètes consistant en une densification des espaces urbains déjà constitués. Au-delà des seules conséquences induites par la concentration des populations, des activités et des valeurs au sein de centres existants, cet état de fait s'explique par la mise en œuvre du concept de développement durable, depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. En effet, pour répondre aux défis écologiques et climatiques du ^{xxi} siècle, l'évolution de la ville doit désormais être pensée dans le respect de l'environnement. À cet égard, la lutte contre l'étalement urbain, contre l'hypermobilité qu'il entraîne et contre les gaz à effet de serre qui en découlent constitue un impératif de plus en plus prégnant pour l'aménagement des territoires.

Parmi les réponses qui sont alors évoquées pour faire face à cet épineux problème figure en bonne

place la densification des tissus urbains déjà constitués. Il s'agit, pour ce faire, d'intensifier l'existant et de construire la ville sur la ville, quitte à s'affranchir des règles qui ont présidé à l'édification de ces espaces ou à rompre avec elles. Il apparaît nécessaire, par exemple, de construire en hauteur pour répondre aux besoins croissants de surfaces de logements ou d'activités tout en s'adaptant au manque de foncier disponible. De fait, pour le moment, ce principe de densification s'applique principalement aux espaces centraux. Quelques dents creuses résiduelles, certains bâtiments, îlots ou secteurs hérités du passé et en perte de vocation y donnent lieu à de vastes opérations d'urbanisation. Ces dernières sont tantôt destinées à édifier de nouveaux quartiers d'affaires sur le modèle des *Central Business Districts* nord-américains, tantôt appelées à former des éco-quartiers suivant des critères environnementaux en vigueur. Dans un cas comme dans l'autre, ce mouvement ne va pas sans s'appuyer sur l'articulation d'une grande diversité d'acteurs, au premier rang desquels se placent les collectivités locales elles-mêmes. Il ne va pas, surtout, sans générer des changements de physionomie pour les centres-villes anciens. Souvent, il sous-tend une nouvelle esthétique urbaine fondée sur la verticalité (déclinaisons du vocabulaire architectural de la tour) ou sur la durabilité (déclinaison du vocabulaire de l'architecture environnementale : panneaux solaires, matériaux écologiques, intégration du végétal, etc.), voire sur les deux à la fois.

Dans une moindre mesure, la densification s'applique également dans les proches périphéries urbaines. Dans ces banlieues, ce principe s'établit alors beaucoup plus sur des logiques privées et sur des opérations de constructions de petites résidences collectives, de lotissements pavillonnaires ou de maisons individuelles, fixées au gré des opportunités foncières. Dans certains cas, cette dynamique peut être portée par des logiques totalement illicites et donner lieu au développement de quartiers ou de blocs d'habitat informel.

Urbanisation et tourisme

L'urbanisation va encore de pair avec un processus tout aussi mondialisé : le tourisme. Depuis les années 1960, celui-ci s'est développé et démocratisé, donnant lieu à une véritable civilisation des loisirs, dont l'une des conséquences manifeste réside dans la multiplication des voyages, des séjours et des visites d'agrément, hors des lieux de résidence habituel, pour une part toujours plus croissante de populations. L'activité économique qui en résulte atteint désormais une telle ampleur qu'elle est considérée comme une industrie à part entière, générant des flux, des mobilités, des besoins de toutes sortes et, plus spécifiquement, en matière de construction.

Le tourisme est, de fait, un facteur d'urbanisation qui s'exerce dans différents contextes territoriaux et, par voie de conséquence, sur plusieurs types de paysages. Sur les littoraux, tout d'abord, le tourisme bleu est un phénomène spatial relativement ancien qui ne cesse de s'affirmer depuis la fin du XIX^e siècle. Il entraîne une urbanisation intense qui se trouve renforcée par des processus d'héliotropisme et de « littoralisation » des populations et des activités. Sur certaines côtes, il existe une sorte de quasi-continuum urbain reliant des agglomérations, soit organisées en conurbation, soit structurées de façon multipolaire, dont l'influence tend à se diffuser vers les arrière-pays. Dans ce cas, l'urbanisation massive de ces littoraux leur confère un caractère définitivement métropolisé. Dans les montagnes, le tourisme blanc est lui aussi assez ancien. Il a donné lieu à des aménagements massifs destinés à accueillir et à satisfaire des visiteurs de moins en moins cantonnés à la seule saison des sports d'hiver. Dans les campagnes, le développement du tourisme vert, malgré des exigences de plus en plus éthiques ou écologiques, s'accompagne souvent de certaines formes d'urbanisation. Il n'est alors pas rare que ces dernières viennent se conjuguer avec des dynamiques de périurbanisation, y compris dans des espaces ruraux qui comptent parmi les plus reculés.

Une urbanisation sans urbanisme ?

L'urbanisation européenne va donc en s'intensifiant selon des processus essentiellement centrifuges, mais parfois centripètes, qui s'expliquent par des combinaisons favorables de facteurs sociologiques, économiques et environnementaux.

Force est alors de constater que cette dynamique s'opère parallèlement à une mise en retrait volontaire des acteurs publics dans la fabrique urbaine. Pour la maîtrise des finances publiques, les États, tout d'abord, et les collectivités territoriales, ensuite, tendent, en effet, à abandonner les modèles interventionnistes de type socialiste, à l'est, ou keynésien, à l'ouest. Ils le font au profit de modèles néolibéraux prônant une certaine dérégulation du système de production urbaine et une plus grande intégration du secteur privé en son sein. Cet état de fait induit, par conséquent, un changement de logiques. Désormais, les acteurs publics ne sont plus les seuls garants du bien commun dans l'édification de la ville. Ils doivent composer avec les impératifs économiques et financiers des acteurs privés qui participent pleinement de ce mécanisme et, si besoin, négocier, voire arbitrer, pour assurer l'intérêt collectif. De fait, ils ne sont plus les seuls à être à l'initiative de la construction d'un quartier, d'un îlot ou d'un bâtiment. De même, ils ne maîtrisent plus totalement les tenants et les aboutissants, tant formels que fonctionnels, des projets d'urbanisme car, de manière générale, leur incidence à l'échelle de

l'opération immobilière est devenue trop indirecte. Elle ne s'exerce qu'en amont, au travers d'outils et de documents de planification qui restent globalement bien plus régis par des logiques de zonage des constructibilités et des inconstructibilités que par des logiques de projet.

En réalité, il existe bien souvent une mauvaise articulation entre l'urbanisme de planification pensé par les acteurs publics et l'urbanisme mis en œuvre par les acteurs privés. Si un certain consensus semble s'établir pour la réalisation de grands projets de création *ex nihilo* ou de requalification de quartiers centraux ou péricentraux, l'urbanisation diffuse des périphéries paraît relever de ce hiatus. Au sein de ces espaces périurbains et métropolisés, la marge de manœuvre des acteurs privés s'avère bien plus grande. Les entreprises de la promotion immobilière, en particulier, se présentent sans nul doute comme les moteurs de la dynamique urbaine. En fonction des opportunités foncières fixées par le droit des sols, elles conçoivent, réalisent et vendent leurs biens marchands, à savoir des opérations immobilières, dans un souci de rentabilité maximale et immédiate. Située entre les besoins du marché de la construction et le coût de production et de promotion, cette rentabilité fixe réellement les règles de la fabrique urbaine. Par conséquent, l'urbanisation qui en découle dépend de données bien plus techniques qu'esthétiques, et ses dimensions architecturales et urbanistiques sont réduites à leur plus simple expression, aux seules approches ingénieriales, économiques et financières du programme. Dans ce type d'opérations, la place somme toute réduite qu'occupent les architectes, urbanistes et paysagistes, au regard du rôle prépondérant accordé aux ingénieurs, témoigne sans nul doute de cette situation problématique. Cette urbanisation se fait souvent sans réel souci d'urbanisme (c'est-à-dire de qualité urbanistique) et ne crée finalement que peu d'urbanité. Elle se contente de répondre aux exigences d'une clientèle en garantissant des retours sur investissements à des promoteurs, sans pour autant anticiper les impacts paysagers qu'elle génère sur le territoire. Ses conséquences sont tout aussi préoccupantes lorsqu'elles sont fondées sur des initiatives privées d'autoconstruction plus ou moins légales et formelles.

2. Les effets négatifs de l'urbanisation et de l'urbanisme contemporains sur le paysage

Les logiques d'urbanisation massive actuellement à l'œuvre sont intimement corrélées aux modes opératoires, souvent brutaux, de l'urbanisme contemporain. Leurs effets conjugués tendent à se répercuter, de manière excessivement rapide, sur des paysages qui se sont constitués de façon extrêmement lente.

Ce changement de rythme est à l'origine de mutations paysagères notables qu'il est difficile d'envisager sous un angle positif. Toutes déséquilibrent les caractères profonds qui qualifient les territoires et que traduisent les paysages à l'échelle locale. Ces effets négatifs ne s'expriment jamais de manière univoque et peuvent se combiner les uns avec les autres. Ils peuvent être classés de façon graduelle, du moins impactant au plus dommageable pour les paysages.

La privatisation du paysage

La privatisation du paysage intervient lorsque l'urbanisation d'un secteur, d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle cantonne la perception de tout ou partie d'un paysage aux seuls bénéficiaires de l'aménagement. Dans ce cas, le paysage n'est pas nié, ni forcément altéré. Il sert, au contraire, de moteur à la dynamique d'édification et d'argument à l'opération d'urbanisme aux alentours de l'unité paysagère. Par elle, il s'agit en effet de vendre un accès privilégié à des panoramas agréables et à un cadre de vie de qualité. Outre la marchandisation discutable de ces aménités, ce type d'urbanisme conduit surtout à la fermeture ou à l'obturation plus ou moins progressives du paysage. Car, pour garantir les meilleures vues à leurs occupants, les constructions sont disposées de telle manière qu'elles obstruent partiellement ou totalement les perceptions paysagères du plus grand nombre, notamment depuis l'espace public. Le paysage n'apparaît donc plus comme un bien commun mais plutôt comme le bien de quelques-uns. Sur le territoire, cet état de fait pose alors des problèmes tant en matière d'équité qu'en matière d'habitabilité. En matière d'équité, la privatisation du paysage pour et par quelques privilégiés vient renforcer les inégalités environnementales. Celles-ci restent marquées par de réelles différences socio-spatiales souvent quant à l'accès aux ressources naturelles et aux services écosystémiques. En matière d'habitabilité, cette confiscation des aménités territoriales peut aboutir à une certaine déconsidération de l'espace vécu par les catégories de population matériellement et symboliquement dépossédées des éléments positifs de leur cadre de vie.

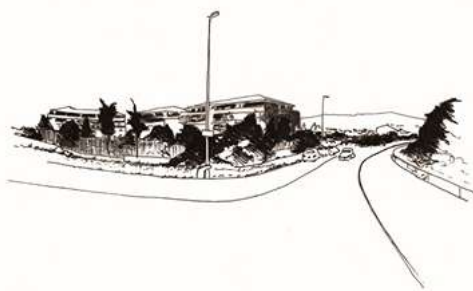


Fig. 1. La privatisation du paysage.

La figure 1 témoigne de cette possible privatisation du paysage qu'induisent l'urbanisme contemporain et l'urbanisation qu'il sous-tend. Elle présente une vue caractéristique de la périphérie d'une grande ville. Ici, la densification de la banlieue se fait sous la forme de lotissements pavillonnaires ou de petits collectifs organisés au sein de résidences fermées. Particulièrement visibles au premier plan, ceux-ci viennent s'arrimer à une structure paysagère quasi campagnarde dominée par les massifs calcaires que l'on aperçoit à l'arrière-plan. Marquées par leur géomorphologie singulière et par leur végétation de garrigue, ces collines représentent un facteur d'attractivité prépondérant et, par voie de conséquence, un motif d'urbanisation du secteur. Or, cette dynamique en cours de réalisation contribue à progressivement masquer les attraits du paysage depuis la rue, non seulement par l'orientation de ses bâtiments, mais encore par l'édification des éléments de mise en défense de ses résidences (barrières, grilles, plantations). Les collines restent en revanche pleinement visibles et peuvent être appréciées depuis l'intérieur des appartements, par leurs occupants. Finalement, le paysage concourt bien plus à qualifier les opérations immobilières que leur quartier d'implantation. S'il est une valeur ajoutée de l'urbanisation ici à l'œuvre, il n'ajoute malheureusement rien à la valeur de l'urbanisme qui la régit.

De la décontextualisation à la banalisation : l'altération du paysage

L'altération du paysage intervient lorsque l'urbanisation d'un secteur, d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle perturbe plus ou moins fortement la perception de tout ou partie d'un paysage. Celui-ci n'est pas forcément nié, mais donne lieu à des interprétations urbanistiques qui rompent brutalement avec ses caractères intrinsèques et donc avec le sens profond des lieux. Empreinte d'une grande subjectivité, puisqu'elle tend à mettre en tension des représentations individuelles et collectives souvent contradictoires, cette dynamique peut objectivement se mesurer tant par la perte de cohérence, de lisibilité et d'harmonie du paysage que par la désagrégation de son appréhension collective par la population. De fait, avec ce processus, le paysage agit beaucoup moins comme facteur d'unité territoriale. Pire, il peut faire l'objet de controverses. Son altération relève alors de la combinaison de mutations temporelles et spatiales. De mutations temporelles, tout d'abord, parce que l'urbanisation actuelle s'imprime de façon très rapide sur des territoires qui se sont constitués dans le temps long. Elle impose ainsi son rythme et son immédiateté. De mutations spatiales, ensuite, parce que l'urbanisme contemporain tend à déstructurer les paysages au fur et à mesure qu'il lui oppose sa propre signature ou qu'il fixe un

vocabulaire urbanistique qui se conjugue fort mal avec l'existant. Il procède, en effet, soit d'une réelle décontextualisation, soit d'une profonde banalisation du paysage.

La décontextualisation de l'urbanisme

La décontextualisation de l'urbanisme contemporain s'exerce lorsque les modes d'urbanisation d'un secteur, d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle ne prennent peu ou pas en compte les caractéristiques du paysage local, provoquant, par voie de conséquence, sa dégradation. Ce processus s'explique alors par des choix urbanistiques en matière de formes bâties, de matériaux et de couleurs des constructions, des types d'organisation et d'usages des aménagements qui s'intègrent peu ou pas à l'existant et participent mal aux équilibres paysagers établis. Ces choix peuvent être tout à fait volontaires et relever de gestes urbanistiques et architecturaux qui proposent de rompre délibérément avec le contexte. Cela est par exemple le cas pour la réalisation de certains projets au sein de paysages urbains déjà constitués (espaces centraux notamment). Ces projets donnent lieu à des conceptions dont les résultats sont plus ou moins heureux. Parfois, l'œuvre urbanistique et architecturale est une totale réussite et impulse une nouvelle dynamique paysagère. Parfois, elle est médiocre et altère plus ou moins gravement le paysage urbain. Néanmoins, ces choix urbanistiques décontextualisés procèdent le plus souvent d'un manque de considération pour le paysage, de sa méconnaissance, voire de sa totale ignorance en matière de paysage. En réalité, ces manières de faire sont dictées par des considérations principalement économiques. Il s'agit de produire des opérations à coûts restreints, quitte à se fonder sur des modèles, des compositions, des techniques et des matériaux qui tranchent avec les caractéristiques du territoire. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle ne laisse que peu de place à l'expression des professionnels de la conception urbaine (architectes, urbanistes, paysagistes), susceptibles de mieux appréhender l'intégration paysagère pour fonctionner tant bien que mal à l'intérieur de leur périmètre. En revanche, leurs impacts paysagers à une échelle plus vaste ne sont que rarement évalués en amont de la construction. Les effets de cette forme d'urbanisme décontextualisé sont surtout observables au sein des périphéries urbaines, tant par la réalisation de tissus pavillonnaires que par l'édification de zones d'activités et/ou commerciales en entrées de villes. À la faveur de modes de production peu qualitatifs, des zones pavillonnaires sont de plus en plus conçues avec des stratégies individualisées hétéroclites. Pour des raisons économiques et commerciales qui

consistent à construire à bas coûts des locaux fonctionnels et identifiables, la construction de zones d'activités engendre des aménagements particulièrement décontextualisés.

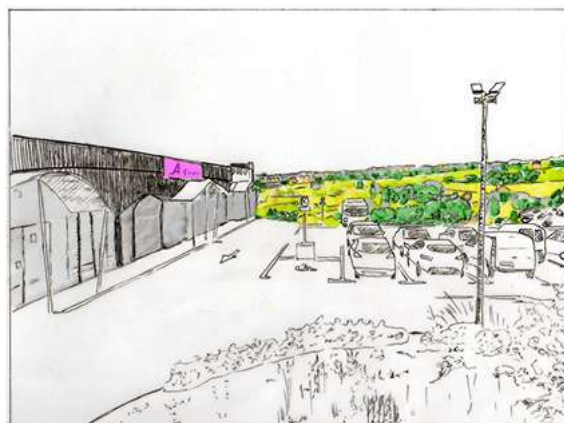


Fig. 2. La décontextualisation de l'urbanisme.

La figure 2 témoigne de cette possible décontextualisation de l'urbanisme contemporain. Elle présente une vue d'une entrée de ville. Ici, une petite cité médiévale de caractère s'est développée en harmonie avec un terroir agricole remarquable. Celui-ci donne à voir un paysage de bocage semi-ouvert, formé de prairies naturelles fauchées ou pacagées, délimitées par des haies vives composées de noyers et de pruniers. Sur les pentes se distinguent, par ailleurs, des bois de chênes. Or, en raison du déploiement d'une petite industrie très spécialisée, la ville enregistre un mouvement de périurbanisation assez marqué. Le mitage de maisons individuelles autoconstruites à très bas coût s'accompagne ainsi de l'essor de multiples zones d'activités et commerciales périphériques. Le paysage s'en trouve, par conséquent, altéré et les entrées de ville, particulièrement propices à l'urbanisation, deviennent de véritables points noirs paysagers, visibles depuis l'ensemble du finage. En effet, sur ces espaces s'agglutinent autour de ronds-points des hangars commerciaux dont la forme (de simples boîtes), les matériaux bas de gamme (constructions en parpaings ou métalliques) et les couleurs (criardes pour attirer le client) ne s'intègrent absolument pas au paysage. Cette figure montre ainsi un décalage paysager flagrant entre la zone commerciale du premier plan et la structure agraire du second, entre des constructions inscrites dans la rapidité, voire dans l'éphémère, et une agriculture aux caractères multiséculaires.

La banalisation du paysage

La banalisation du paysage intervient lorsque l'urbanisation d'un secteur, d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle se fait selon des modes

de production standardisés que révèle, notamment, la mobilisation de formes, de techniques et de matériaux de construction non seulement très répandus mais encore fortement dissociés du contexte territorial et paysager. Ce processus apparaît ainsi comme l'une des conséquences flagrantes de la globalisation de la fabrique urbaine. Les modes d'habiter et de vivre la ville sont, en effet, de plus en plus normés et généralisés. Ils s'expriment donc au travers de formes d'aménagements qui tendent à devenir tout aussi communes. De fait, pour garantir des constructions à coûts maîtrisés, l'urbanisation s'exerce suivant des modèles très établis, souvent uniques. Les formes traditionnelles de l'habitat font, par exemple, place à des configurations très courantes. L'emploi de matériaux régionaux, voire locaux, qui jusqu'à instaurait une certaine harmonie paysagère entre les caractéristiques physiques et culturelles d'un territoire, est remplacé par l'utilisation des marchandises standards produites en masse, en divers endroits de la planète, et commercialisées par de grandes enseignes de distribution de portée internationale. Ce faisant, les spécificités du paysage sont progressivement gommées, même si parfois certains traits locaux sont conservés et plus ou moins bien réinterprétés. La répétition grandissante des mêmes motifs urbains aux faibles qualités paysagères conduit à la banalisation du territoire, à sa perte d'identité. Ce phénomène est ainsi particulièrement observable au sein des périphéries urbaines en proie au développement du tissu pavillonnaire.

La figure 3 ci-après en témoigne. Elle représente un fragment périurbain résultant d'un processus d'urbanisation périphérique d'un territoire – dont la matrice paysagère est une riche plaine agricole structurée – dans lequel s'intercalent des boisements. Le développement démographique et économique des « villes-centre » se traduit en effet très souvent par une poussée urbaine centrifuge et diffuse. Un tissu pavillonnaire lâche vient ainsi s'immiscer au sein des finages, transformant les champs en support foncier dédié au déploiement des routes de desserte, des jardins privatifs et surtout des maisons individuelles. Celles-ci sont édifiées, dans le cadre de programmes de promotion immobilière, suivant des principes d'urbanisme standardisés : les aménagements sont ramenés à des formes extrêmement simples, réalisés de manière contiguë pour faire baisser les coûts de production et construits avec des matériaux communs (parpaings pour l'extérieur, placoplâtre pour l'intérieur et plaques de PVC imitant l'ardoise sur les toits). La multiplication de cette figure urbaine au sein du territoire contribue alors fortement à la banalisation de son paysage.



Fig. 3. La banalisation du paysage.

De la négation à la destruction du paysage

La destruction correspond au niveau ultime de la dégradation du paysage. Elle intervient lorsque l'urbanisation d'un secteur, d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle condamne à plus ou moins long terme les caractères intrinsèques d'un paysage. Celui-ci est, dans ce cas, totalement nié par les choix urbanistiques à l'œuvre. Ces derniers ne se fondent pas sur des particularités endogènes du territoire ni sur le sens des lieux, mais bel et bien sur des logiques exogènes propres, dépendant notamment de paramètres économiques. Pour les promoteurs de cet urbanisme, il s'agit en effet, le plus souvent, de profiter au maximum de la constructibilité d'un secteur afin d'y implanter des édifices qui sont censés répondre aux besoins locaux en matière de croissance et de développement. Se dessine ainsi une dynamique massive et brutale qui, à l'échelle du territoire, s'imprime dans l'espace tout en imposant sa temporalité. Ce faisant, l'urbanisation à l'œuvre non seulement ne s'intègre pas à l'armature paysagère existante, mais de plus, elle conduit à l'effacement progressif et définitif de sa matrice perceptible. Certes, elle peut donner lieu à un tout autre paysage urbain produisant ses propres effets, ses propres aménités et ses propres impressions, mais cela se fait au mépris de l'existence et de la perpétuation d'un autre paysage déjà constitué.

Ce processus soulève de véritables enjeux patrimoniaux car, pour répondre à des attentes qui, à bien des égards, peuvent apparaître comme temporaires et peut-être même comme évolutives, il condamne à jamais les structures territoriales héritées dont les paysages témoignent en tant que liens entre le passé et le présent des lieux. Cette négation absolue du paysage pouvant aboutir à sa disparition reste notamment associée à l'urbanisation touristique et, plus particulièrement, à l'urbanisation touristique littorale. Sur les côtes, en effet, l'industrie touristique génère de telles plus-values qu'elle continue d'être le moteur d'une artificialisation agressive du rivage et de ses paysages.

La figure 4 en témoigne. Elle présente une vue de ville littorale. Ici, un petit port de pêche traditionnel s'est vu totalement transformé en une station balnéaire de premier plan. À la faveur de plans d'urbanisme permissifs, une cité verticale entièrement tournée vers le tourisme de masse s'est ainsi développée. Sa trame urbaine orthogonale, organisée parallèlement au rivage, s'est alors complètement surimposée à la matrice paysagère locale. À grand renfort de terrassements, une véritable concentration de tours s'est implantée sur la bande littorale, non seulement en gommant les caractéristiques patrimoniales du site, mais aussi en limitant ses rapports au grand paysage. Focalisée sur son industrie touristique, la ville n'instaure, en effet, que peu de relations paysagères avec les montagnes de son arrière-pays. Pis, la plage et la mer y semblent cantonnées à leurs seules dimensions fonctionnelles et notamment ludiques.



Fig. 4. La transformation du paysage.

La dégradation des paysages urbains révélatrice de problèmes écologiques

Les modes opératoires de l'urbanisme contemporain, qui sous-tendent donc plusieurs dégradations paysagères, ne s'exercent pas sans engendrer de profonds problèmes environnementaux, au premier rang desquels figure l'érosion dramatique des différentes formes de natures urbaines et de leur biodiversité. Force est alors de reconnaître que le paysage et l'écologie sont confrontés, face à l'urbanisation, aux mêmes difficultés, aux mêmes menaces. Bien que dépendant de champs conceptuels distincts, ils peuvent, à ce titre, être envisagés de manière unitaire. Mieux, la détérioration du paysage au sein des différents territoires de l'urbain peut, à bien des égards, être considérée comme révélatrice d'un déclin plus ou moins profond de leurs richesses et de leurs fonctionnements écologiques. Ainsi la privatisation d'un paysage naturel urbain traduit-elle assurément la fermeture d'un milieu pouvant conduire, à terme, à la constitution d'un isolat écologique menacé par son confinement. Dans le même ordre d'idées, l'altération d'un paysage urbain composé en partie de divers espaces à caractère naturel témoigne certainement de la fragmentation du

milieu et donc de la remise en cause de son fonctionnement écologique. Enfin, il va sans dire que la destruction d'un paysage naturel sous les effets de l'urbanisation s'accompagne inévitablement de la disparition des milieux qui lui sont associés. À l'inverse, les politiques publiques et les stratégies de planification et de projet en faveur du paysage sont souvent garantes de l'amélioration de la biodiversité des territoires. Dans un contexte de crise environnementale, le paysage et l'écologie relèvent donc d'approches communes qu'il convient de traiter conjointement dans le cadre de nouvelles pratiques de développement urbain.

3. Le paysage comme fondement, moyen et finalité d'un urbanisme renouvelé

Les modes opératoires de l'urbanisme contemporain ont donc des effets négatifs sur les paysages. Aussi préoccupant soit-il, ce constat ne pourrait à lui seul justifier et défendre l'idée vaine d'un arrêt ferme et définitif de toute forme d'urbanisation. Au nom de sa préservation, il ne s'agirait pas, en effet, d'enfermer le paysage dans une vision non seulement fixiste (car le paysage est aussi une dynamique en perpétuelle évolution), mais encore trop naïve des réalités urbaines (car le paysage ne peut se penser en opposition avec les besoins croissants des populations en matière de logements et d'activités). Il n'est pas exclu, en revanche, d'envisager des approches d'urbanisme plus respectueuses du paysage. Cela semble d'autant moins illusoire que, par le passé, quelques grandes figures de la conception ont grandement œuvré à ce rapprochement. Loin des courants de pensée dominant encore largement la planification et le projet, quelques propositions théoriques plus ou moins récentes continuent, en outre, à influencer certaines expériences d'urbanisme que nous pouvons qualifier de volontairement paysagères. Dès lors, il convient ici d'en témoigner, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. Il s'agit surtout de mettre en évidence des logiques opératoires renouvelées et favorables au paysage, celui-ci étant dorénavant considéré comme le trait d'union entre des problématiques anthropiques et écologiques.

Les précurseurs du dialogue entre urbanisme et paysage

Si, aujourd'hui, le dialogue entre urbanisme et paysage relève d'enjeux particulièrement importants, il ne découle pas pour autant d'une pensée exclusivement inscrite dans le présent. Au cours de l'histoire de la fabrique urbaine, certains grands théoriciens et praticiens de l'architecture de l'urbanisme et du paysagisme ont, en effet, dressé des ponts entre ces deux champs d'application, par-delà les

segmentations disciplinaires stériles. Ils ont ainsi agi en faveur de ce rapprochement à travers leurs projets. À cet égard, avec l'édification au ^{xvii}^e siècle des jardins de Versailles et de la promenade connue de nos jours sous le nom de Champs-Élysées, d'aucuns attribuent au jardinier-paysagiste André Le Nôtre la paternité d'un urbanisme qualifié de végétal. Mais c'est certainement au cours du ^{xix}^e siècle que ce type de conceptions paysagères se généralise et donne lieu, partout en Europe, à de multiples applications. C'est ainsi qu'en Espagne le pionnier de l'urbanisme contemporain, Ildefonso Cerdà, introduit, dans son projet de cité intégrale, la devise « ruraliser l'urbain, urbaniser le rural », principe fondamental selon lequel est établi, en 1859, le plan d'extension de Barcelone (quartier de l'Ensanche). En France, dans le Paris du Second Empire et d'Hausmann, Alphand et Barillet-Deschamps conçoivent des projets d'aménagements paysagers novateurs. Les espaces publics ainsi établis, parmi lesquels figurent de nombreux jardins (bois de Boulogne et de Vincennes, parc Monceau, parc des Buttes-Chaumont), fixent un archétype urbain qui s'exporte dans toute l'Europe. Celui-ci perdure sous diverses formes tout au long de la première moitié du ^{xx}^e siècle, notamment à travers les grands plans d'urbanisme mis en œuvre par l'Anglais Raymond Unwin ou les Français Jean-Claude Nicolas Forestier et Henri Prost, dont les travaux sur les systèmes de parcs s'inspirent des *parkways* de l'Américain Frederick Law Olmsted. Parallèlement, en Angleterre, un projet urbain original voit le jour sous l'impulsion d'Ebenezer Howard. Celui-ci propose, en effet, de créer de véritables cités-jardins, cumulant à la fois les bienfaits de la ville et ceux de la campagne, selon la théorie des trois aimants. Lancé en 1898, ce projet d'urbanisme se propage en Europe, en influençant l'édification de quartiers et de villes où construit et non-construit tendent à s'unir dans une relation d'équilibre. Cette expérience préfigure en quelque sorte le travail des concepteurs qui, après la seconde guerre mondiale, participeront à la construction ou au réaménagement de lotissements de banlieue, en utilisant le paysage comme modèle pour créer un cadre de vie de qualité. Bernard Lassus, Michel Corajoud et Jacques Simon sont quelques-uns des grands paysagistes français qui ont travaillé sur des projets de ce type. Aujourd'hui, les différentes théories de l'urbanisme se tournent à nouveau vers le paysage pour répondre aux défis de la périurbanisation et de la métropolisation.

La métropole-jardin : le paysage comme fondement, moyen et finalité de la planification

Parmi les idées structurantes et porteuses d'espoir pour l'affirmation d'une planification paysagère figure un concept, presque oublié, issu de l'aménagement du territoire français des Trente Glorieuses :

la métropole-jardin. Bien que formulé il y a 50 ans par l'Organisation d'études d'aménagement de la Loire moyenne (OREALM) dans le cadre particulier de l'aménagement de la Loire moyenne et malgré le relatif échec de sa mise en œuvre, ce concept relève d'une réelle actualité. Comme oxymore, il ose en effet accoler deux termes qui renvoient à des réalités territoriales supposément opposées : la métropole, d'une part, prise en tant que vaste réseau urbain caractérisé par la complexité, la vitesse et les flux, et le jardin, d'autre part, pris en tant que lieu restreint et circonscrit caractérisé par la simplicité, la lenteur et l'intime. Comme projet, le concept de métropole-jardin propose, dès son origine, de conjuguer les possibilités qu'offre l'infiniment grand avec le confort que sous-tend l'infiniment petit. À partir de 1968, il considère ainsi le développement des villes d'Orléans, Blois et Tours au sein d'un réseau métropolitain interdépendant du Bassin parisien, car relié à la capitale par un mode de transport à très grande vitesse : l'aérotrain de Jean Bertain. Dans le même temps, il introduit le principe de coupures vertes dans l'aménagement du territoire et annonce, par conséquent, l'idée de « vide structurant ». En outre, l'expérience de la métropole-jardin figure parmi les premiers projets territoriaux à formellement mobiliser le paysage comme élément conceptuel à une échelle aussi vaste, en formulant des réponses de planification paysagère adaptées au contexte local et en s'appuyant sur une figure professionnelle émergente : le paysagiste d'aménagement.

A posteriori, le concept de métropole-jardin apparaît donc comme anticipateur, stimulant et pleinement adapté aux enjeux tant territoriaux qu'environnementaux de notre époque. Dès lors, sa réinterprétation dans le contexte actuel suppose de dresser un trait d'union entre des logiques de projet désormais inscrites à l'échelle métropolitaine et des modes écologiques de penser l'aménagement du territoire. À cet égard, la métropole-jardin pose le paysage non seulement comme le mode d'interrogation, voire de dépassement, des rapports traditionnels à la nature, mais encore comme le fondement, le moyen et la finalité de la planification et de l'urbanisme. Le projet de métropole-jardin fait donc du paysage la matrice du cadre de vie métropolitain, mais mobilise aussi la figure du jardin pour caractériser l'habitabilité d'espaces urbains réticulaires et composites. De fait, avec lui, le paysage s'incarne dans le jardin. Ce dernier apparaît alors comme l'expression d'une volonté de changement dans la manière de concevoir et de gérer la nature, en général, et le vivant, en particulier, au sein des territoires métropolisés.

En effet, la métropolisation telle que nous la connaissons aujourd'hui produit, incorpore et ajoute des espaces bâtis et non bâtis de types et de fonctions très différents. Cette diversité se traduit

généralement par des approches fragmentaires et partielles ainsi que par des politiques sectorielles qui empêchent de traiter tous les aspects de la nature et de la biodiversité de manière cohérente et conjointe. Partant de ce constat, le projet de métropole-jardin nous invite à adopter une vision globale de la nature et de la biodiversité, à travers le prisme du jardin. Quelle que soit leur échelle ou leur situation, ces éléments de nature sont en effet des composantes à part entière du grand jardin métropolitain : ils fonctionnent en réseau sur le plan écologique et interagissent entre eux sur le plan paysager. Il convient donc de les traiter avec le même soin que l'on accorde à un jardin, en respectant leur spécificité mais aussi en les considérant comme faisant partie de l'ensemble territorial. Pour ce faire, il s'agit de renouer avec un paysagisme d'aménagement fondé sur la transdisciplinarité des sciences du paysage.

La planification écologique : connaître les paysages pour agir sur les territoires

La planification écologique est une méthode d'élaboration de projets d'aménagement du territoire inventée au cours des années 1960. Elle a été formulée dans l'ouvrage *Design with Nature* (1969) par le professeur et praticien Ian McHarg, fondateur du département d'architecture paysagiste de l'université de Pennsylvanie.

Cette approche représente un tournant marquant dans l'histoire de la planification, en ce sens qu'elle substitue, très tôt, les valeurs d'une certaine éthique environnementale aux traditionnels principes esthétiques de fabrique urbaine et territoriale. Elle prône, à cet égard, une connaissance poussée de la nature et, de fait, une réelle reconnaissance de ses fonctions au sein de processus d'urbanisation. Pour ce faire, elle mobilise la carte non seulement comme élément d'analyse d'un territoire donné (prérequis à l'action), mais encore comme outil de projet (finalité de l'action). En matière d'analyse du territoire, la carte devient un outil de croisement de différentes couches d'informations issues d'expertises relevant de disciplines scientifiques variées (géographie, sociologie, économie, écologie, hydrologie, pédologie...). Cette méthode préfigure, à ce titre, les études paysagères aujourd'hui réalisées à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG). Ces différentes données cartographiées sont ainsi superposées pour produire une analyse spatiale multicritère dont découlent des choix d'aménagement. Ceux-ci ont pour avantage principal de permettre le croisement, voire la mise en adéquation, dans un même cadre territorial, de considérations anthropiques et écologiques. En matière de projet, cette méthode revêt un caractère profondément déductif qui la singularise d'approches paysagistes plus traditionnellement inductives.

Elle a été appliquée dans de nombreux projets aux États-Unis et a suscité l'intérêt d'aménageurs européens, notamment en France, au sein de la Société du canal de Provence, où elle a directement inspiré l'aménagement de Toulon-Est et la ville nouvelle de Vitrolles.

Des sociotopes aux biosociotopes : la valeur des lieux de nature comme fondements de la planification paysagère

En référence au biotope, le sociotope se définit comme « un lieu tel qu'il est utilisé par les gens » (ADEUPa, 2016). Ce concept est issu du travail conjoint de deux architectes paysagistes suédois : Alexander Ståhle (Ståhle, 2011) et Anders Sandberg. Il est expérimenté pour la première fois de 1996 à 2002, dans le cadre de la planification de Stockholm. La méthode des sociotopes cherche ainsi à favoriser le développement des parcs et des espaces naturels, tout en permettant la densification et la croissance urbaines. Pour ce faire, elle se fonde, dans un premier temps, sur un recensement exhaustif des espaces à caractère naturel au sein d'un territoire donné (intercommunalité, commune, quartier, etc.). Sur la base de cet inventaire, elle requiert, dans un deuxième temps, l'avis d'experts qui, grâce à l'utilisation d'un protocole d'observation normée, déterminent les modes d'utilisation et surtout la valeur sociale de chaque lieu identifié, de chaque sociotope. Dans un troisième temps, elle s'appuie sur la réalisation d'une enquête auprès des usagers afin de faire remonter du terrain les valeurs réelles des espaces étudiés, qu'elles soient matérielles (pratiques) ou immatérielles (représentations). Forte de cette démarche, la méthode des sociotopes se concrétise, dans un quatrième temps, par une synthèse exprimée sous la forme d'une carte : la carte des sociotopes. Celle-ci permet alors de révéler des paysages et des lieux urbains par les usages qui en sont faits. Elle permet surtout aux acteurs du territoire d'effectuer des choix de planification : densifier les espaces ayant une faible valeur sociale ou, à l'inverse, créer, protéger et améliorer le fonctionnement des lieux de nature consacrés par les usagers.

Partie de Stockholm, la méthode des sociotopes a influencé l'aménagement de plusieurs territoires urbains, notamment en France avec l'adoption de documents d'urbanisme. Elle s'est révélée être un bon moyen de donner un sens social aux injonctions spatiales des dispositifs concernant les corridors écologiques ou les trames « vertes et bleues ». Elle a permis, en effet, de mettre en exergue les pratiques et les représentations associées aux espaces à caractère naturel participant du fonctionnement écologique du territoire. À cet égard, la méthode des sociotopes peut a priori être perçue comme une façon d'équilibrer les rapports nature/culture dans une démarche de planification. Pourtant, en mettant

la valeur d'usage au centre du processus de décision spatiale, elle peut aussi sembler procéder d'un certain anthropocentrisme. C'est pourquoi d'aucuns préconisent d'adjoindre à sa démarche une analyse plus précise du fonctionnement écologique des espaces à caractère naturel identifiés. Entre valeurs d'usage et valeurs écologiques, la méthode des biosociotopes ainsi créée permettrait de faire des choix de planification paysagère répondant à des impératifs à la fois naturels et humains.

La biorégion urbaine : l'approche territoriale comme méthode de planification paysagère

La biorégion, telle qu'elle a été conçue à l'origine par Peter Berg et Raymond Dasmann, désigne une zone définie non pas par des choix politiques mais par ses propres caractéristiques naturelles et habitée, dans un profond respect des équilibres écologiques, par des communautés tant humaines que non humaines. Issu d'un mouvement écoanarchiste américain des années 1970 (le biorégionalisme), ce concept tend à mettre l'accent sur des modes de vie pleinement adaptés et attentifs aux richesses naturelles des lieux qu'ils investissent.

Ce ne sont pourtant ni cette origine ni cette acception qui sont généralement associées à la biorégion. La parution de *La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, de l'architecte, urbaniste et chercheur italien Alberto Magnaghi (Magnaghi, 2014) marque, en effet, le concept de son empreinte, sans pour autant s'inscrire dans la continuité des premiers écrits des biorégionalistes américains. De fait, la définition qui en résulte participe bien plus d'une vision influencée par l'approche « territorialiste » italienne. En tant que démarche renouvelée de planification, cette dernière considère le territoire comme l'unité de base d'un projet résolument ancré dans le local (Magnaghi, 2003). Elle se fonde ainsi sur une mise en exergue et une mise en valeur de ses ressources spécifiques, qu'elles soient sociales, culturelles, politiques, économiques ou naturelles. Dès lors, dans l'approche territorialiste, la région devient une échelle de référence, un bien commun, garant par sa taille d'interactions positives et dynamiques entre les composantes urbaines et rurales de l'espace vécu. En ce sens, elle se présente comme une alternative à la métropole et à son modèle d'urbanisation généralisé. Par ailleurs, créant en son sein les conditions nécessaires à l'équilibre des milieux qui la composent, la région défendue par l'approche territorialiste s'affirme en tant que biorégion. Son fonctionnement et son développement se renforcent du respect des richesses écologiques locales et de ses paysages.

De façon concrète, le concept de biorégion urbaine a d'ores et déjà influencé la planification de certaines aires métropolitaines marquées par le polycentrisme

et la polyculture. Il permet de s'appuyer sur des diagnostics territoriaux multidisciplinaires et de décliner des choix de planification en fonction des échelles territoriales, en vue de les transcrire dans des documents d'urbanisme. Les acteurs de terrain se montrent généralement intéressés par les questions de paysage dans les débats relatifs à la mise en place de corridors écologiques ou de trames vertes et bleues.

L'urbanisme paysager (*landscape urbanism*) : le paysage comme moteur d'un urbanisme de projet

Affilié à la pensée de Ian McHarg, l'urbanisme paysager est intimement lié au travail théorique de Charles Waldheim, James Corner et Mohsen Mostafavi, praticiens, enseignants et chercheurs américains. Il reste également associé à la publication d'un ouvrage de référence : *The Landscape Urbanism Reader* (Waldheim, 2006). Par rapport aux offres précédentes, l'approche de l'urbanisme paysager est beaucoup plus orientée vers la conception que vers la planification. Elle repose ainsi sur l'affirmation de démarches paysagères, en lieu et place des traditionnels apports de l'architecture, au sein des processus de la fabrique urbaine. Ce faisant, elle défend une vision plus radicalement écologique de l'aménagement. Bien que ses frontières soient encore floues, l'urbanisme paysager est une nouvelle forme d'urbanisme, qui se caractérise donc par une attention particulière portée, au stade de la conception, aux caractéristiques inhérentes des sites et aux systèmes paysagers déjà en place. Tentant d'apporter des réponses communes aux impératifs anthropiques et environnementaux de notre époque, il appelle à penser et à agir par-delà la dichotomie nature/culture.

Il s'appuie, pour ce faire, sur quelques principes :

- ▶ mieux adapté au contexte environnemental actuel, le paysage remplace l'architecture comme fondement du projet d'urbanisme ;
- ▶ le paysage est source de potentiels et d'opportunités ;
- ▶ pris comme contexte de projet, le paysage peut, néanmoins, contenir des logiques architecturales et d'ingénierie ;
- ▶ le paysage fait le lien entre les différents éléments qui le composent ;
- ▶ l'urbanisme paysager répond à des situations territoriales, urbaines et écologiques complexes ;
- ▶ dépassant le périmètre du site pour atteindre la totalité du paysage, l'urbanisme paysager est efficient à toutes les échelles d'un projet, des plus fines aux plus vastes ;
- ▶ loin de toute considération nostalgique ou rétrograde, l'urbanisme paysager rejette

l'opposition entre ville et paysage et les considère comme un tout ;

- ▶ l'urbanisme paysager sous-tend des opportunités favorables aux interactions sociales ;
- ▶ l'urbanisme paysager favorise les interactions, voire l'hybridation, entre les systèmes naturels et les systèmes d'ingénierie ;
- ▶ l'urbanisme paysager se préoccupe tout à la fois du fonctionnement et de l'apparence du projet ;
- ▶ l'urbanisme paysager s'attache à dévoiler l'invisible, et notamment les infrastructures.

Bien qu'encore peu mobilisé par les acteurs de la fabrique urbaine, l'urbanisme paysager fait écho à des manières de penser et de faire qui relèvent, depuis longtemps, de la pratique paysagiste et procèdent d'un certain « urbanisme de la révélation ». Ce dernier tend, en effet, à qualifier des approches qui puisent dans le substrat et la réalité du site pour faire émerger le projet et établir ses principes d'évolution dans le temps. D'aucuns considèrent, à cet égard, que le travail de grandes figures françaises du paysagisme international, telles que Bernard Lassus, Michel Corajoud ou Michel Desvigne, s'apparente directement à l'urbanisme paysager.

4. Des principes pour un urbanisme renouvelé par le paysage

À contre-courant des réalités de terrain, les quelques propositions théoriques et pratiques développées précédemment témoignent de la possible alliance entre urbanisme et paysage. Mieux, au-delà de leur seule valeur illustrative, ces exemples démontrent que le paysage se présente bel et bien comme le fondement, le moyen et la finalité d'un urbanisme renouvelé, c'est-à-dire d'un urbanisme capable d'intégrer à la fois les nécessités anthropiques et les impératifs écologiques de l'époque. En se fondant sur leurs enseignements, il est alors possible de décliner des principes structurants de cet urbanisme renouvelé par le paysage.

Le paysage pour penser et agir par-delà nature et culture

Face à l'urgence environnementale que caractérise, par exemple, l'érosion dramatique de la biodiversité, il devient nécessaire de repenser les relations qu'entretiennent les hommes avec la nature. Cet impératif s'impose notamment aux disciplines impliquées dans la construction territoriale et urbaine où l'obsolescence programmée des corpus conceptuels et de projet appelle, sans nul doute, à une importante mise à jour écologique. En effet, l'urbanisation actuellement à l'œuvre s'exerce encore grandement au détriment de l'équilibre ou, pire, de la pérennité des milieux. Cet état de fait résulte assurément de considérations, très occidentales,

séparant nettement la nature et la culture et définissant l'homme comme le centre de référence de l'univers. Pourtant, de récentes avancées, formulées par d'éminents penseurs contemporains, au premier rang desquels figure l'anthropologue Philippe Descola (2005), invitent à relativiser ces conceptions. Elles appellent surtout à envisager la distinction nature/culture comme une simple construction culturelle et sociale qu'il convient de pouvoir dépasser pour concevoir des rapports à l'environnement plus équilibrés. S'émancipant de l'anthropocentrisme forcené qui caractérise encore trop souvent les postures courantes, une telle affirmation requiert de supplanter les schèmes de pensée traditionnels qui opposent, par exemple, intérêts anthropiques et intérêts écologiques, bonnes et mauvaises espèces ou encore nature extraordinaire et nature ordinaire. Avec humilité, il convient, à cet égard, d'établir une véritable éthique du vivant dans l'urbanisme et l'aménagement, c'est-à-dire d'inventer des manières de penser et de faire une urbanisation qui répondent aux besoins des hommes sans compromettre totalement ceux des autres espèces. Il reste, cependant, à trouver le bon canal d'expression de ce type d'approches qui, pour l'heure, butte encore trop souvent sur les atermoiements de parties prenantes enfermées dans des conceptions datées.

Le paysage peut indubitablement être ce canal d'expression. Parce qu'il repose sur un système de perceptions à la fois individuelles et collectives, il peut être, en effet, l'instrument dont se saisissent les individus, les groupes sociaux et les sociétés non seulement pour penser ces nécessités, à l'échelle globale, mais encore pour appréhender et entreprendre les changements écologiques de leur territoire, à l'échelle locale. L'intérêt croissant des sociétés urbaines pour la nature, la biodiversité et l'écologie ne peut donc s'abstraire de préoccupations à l'égard du paysage. À ce titre, les politiques publiques et les stratégies de planification ou d'urbanisme en faveur du maintien et du développement de la biodiversité urbaine (par exemple les dispositifs de corridors écologiques ou les trames vertes et bleues) doivent gagner en efficacité en étant abordées sous l'angle intégrateur du paysage. En effet, à l'échelle locale, les approches strictement écologiques de l'aménagement restent encore trop souvent perçues, par les acteurs du développement territorial, comme de véritables injonctions faisant prévaloir les équilibres naturels sur les besoins humains. En revanche, les approches paysagères suscitent beaucoup plus de consensus. Le paysage est perçu, il est vrai, de manière assez diverse pour être saisi par tout un chacun et pour finalement apparaître comme un objet de médiation entre les impératifs écologiques et les nécessités anthropiques d'un territoire. Incarnant les interactions qui se tissent entre des facteurs naturels et humains,

il ne saurait désormais se contenter de démarches qui le limitent uniquement à des considérations esthétiques, alors qu'il revêt également des dimensions économiques, sociales, culturelles, environnementales, écologiques, politiques et éthiques. En matière de planification et de projet urbains, il appelle ainsi à un urbanisme profondément renouvelé, à un urbanisme qui pense et agit par-delà nature et culture.

Composer avec l'histoire et la géographie du territoire : le paysage comme socle d'un urbanisme renouvelé

À l'échelle des territoires et des lieux, le paysage est le résultat, à la fois perceptible et tangible, de l'interprétation que fait, à travers l'histoire, chaque société locale de la géographie qu'elle habite. Pendant longtemps, les hommes ont su être attentifs aux caractéristiques physiques de leur environnement (les climats, les sols, les dénivelés, la végétation, etc.) afin d'en tirer le meilleur parti et d'entretenir des paysages témoignant de leur attachement à leur portion de la croûte terrestre. Le projet d'urbanisme renouvelé ici proposé doit ranimer ce sens de « l'habiter » et de la symbiose. Car, en s'exerçant de manière rapide sur des paysages qui se sont constitués lentement, les formes d'urbanisation actuellement à l'œuvre s'inscrivent le plus souvent en rupture avec les dynamiques territoriales qui les ont précédées. De fait, elles impriment, à l'échelle locale, des logiques d'urbanisme globalisées qui tendent non seulement à gommer les spécificités des lieux, mais encore à imposer des compositions urbaines banales qui rendent invisibles les trajectoires du territoire, ses héritages du passé et ses aspects sensibles.

Pour en finir avec ces manières délétères, il convient de proposer un urbanisme qui s'appuie sur des relations toujours établies dans le contexte du paysage. Cela peut passer par une série de mesures très concrètes, comme la lutte contre l'homogénéisation des constructions par l'accompagnement des filières locales d'approvisionnement en matériaux. Cela peut surtout passer par de nouveaux modes de penser et de faire. À ce titre, le paysage doit être considéré comme le fondement, le moyen et la finalité d'une démarche urbanistique renouvelée. Celle-ci doit ainsi tracer un trait d'union entre la géographie et l'histoire des territoires et des lieux. Il ne s'agit pas, pour autant, de l'inscrire dans une reproduction étriquée de l'existant qui consisterait à caricaturer à l'extrême les particularités territoriales tout en profitant des moyens standardisés de construction. Il s'agit, au contraire, de proposer un urbanisme innovant qui se place, tant sur le fond que sur la forme, en continuité avec l'existant, dans le sens des dynamiques du territoire mais en harmonie avec ses paysages. Pour cela, il convient sans nul doute d'interroger

les modes de faire actuels d'un urbanisme progressivement délégué à des opérateurs privés bien plus guidés par des logiques de rentabilité et de profit que par un souci d'intégration et de contextualisation de leurs programmes. Sans obligatoirement remettre en cause ces mécanismes, il faut renforcer la capacité de maîtrise des parties prenantes publiques en inventant des formes d'urbanisme qui repensent la planification paysagère et le projet de paysage. À cet égard, il semble important de réaffirmer la présence d'hommes de l'art (architectes, urbanistes, paysagistes) dans le développement urbain contemporain, face à la domination de plus en plus prégnante de la technique et de la finance. Si cette culture de planification et de conception arrive encore à s'exprimer dans le cadre de grandes opérations réalisées au sein des centres-villes, elle reste bien trop marginale dans l'encadrement de l'urbanisation périphérique qui pose pourtant de nombreux problèmes paysagers. Dans ce contexte particulier, il s'agit de réinsuffler de l'intelligence, de la sensibilité et de la créativité à la fois à l'échelle du grand paysage pour asseoir des logiques d'(a)ménagement des territoires et à l'échelle des paysages quotidiens pour améliorer la qualité des cadres de vie.

Gérer et aménager les paysages pour conforter la nature dans les villes

Face aux dérives de l'urbanisme contemporain, il faut désormais adjoindre, voire substituer, aux logiques d'aménagement du territoire de véritables logiques de ménagement du paysage. Cet impératif est particulièrement prégnant en matière d'écologie urbaine. En effet, si certaines démarches de planification en faveur du fonctionnement écologique des territoires urbains (comme les dispositifs concernant les corridors écologiques ou les trames vertes et bleues) tendent timidement à s'affirmer, elles ne se fondent bien souvent que sur l'identification, la protection et la mise en réseau de grands éléments de nature remarquable, voire extraordinaire. L'aménagement urbain, lui aussi, intègre de plus en plus la nature dans les programmes d'urbanisme. On voit ainsi naître divers projets pour réintroduire la nature dans la ville, parfois à des endroits intensément urbanisés. On tend alors à recréer de la nature, des dynamiques naturelles même là où tout était minéralisé et inerte. Ces projets se font parfois à grand frais et sur la base de logiques très horticoles. L'accent est toujours mis sur la création d'effets esthétiques à l'aide d'une sélection de plantes plutôt que sur la mise en place d'une véritable dynamique écologique. Mais dans le même temps, sur les mêmes territoires, les mêmes outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme sont utilisés pour éliminer des éléments de nature plus ordinaires.

Parmi ces exemples plus ordinaires, on trouve notamment les espaces ouverts constitués de tiers-paysage (friches et espaces envahis par la végétation) mais aussi les jardins. Au sein des mêmes zones urbaines et souvent sous la bannière du développement durable, on se retrouve donc dans une situation paradoxale où la nature est recrée artificiellement là où elle n'existait pas et « artificialisée » là où elle était déjà bien vivante.

Pour répondre à ce paradoxe résultant de conceptions obsolètes de l'aménagement du territoire, il convient donc d'affirmer des logiques de ménagement du paysage. Il ne s'agit plus, en effet, de considérer l'espace, le sol et la nature comme des ressources infinies, comme des biens de consommation illimités. Il faut prendre conscience, au-delà de leur seule utilité, de leur grande valeur intrinsèque. Passer de l'aménagement du territoire au ménagement du paysage requiert de questionner profondément les paradigmes, même si ceux-ci sont considérés comme des solutions concrètes à la durabilité des territoires. Ainsi en va-t-il, par exemple, du dogme de la densification qui est continuellement présenté comme une solution urbaine à l'hypermobilité et donc aux émissions de gaz à effet de serre, mais qui, dans les faits, condamne irrémédiablement des espaces ouverts urbains, des sols qui sont les supports d'une riche nature ordinaire et dont les effets écologiques sont indéniables. À cet égard, il s'agit aussi de changer de regard sur ces espaces et sur ce type de biodiversité ordinaire car, à peu de frais et avec peu d'entretien, ils sont garants de services écosystémiques multiples dans le milieu très contraint qu'est l'urbain.

Connaître et reconnaître la valeur écologique des paysages urbains

Les processus de périurbanisation et de métropolisation produisent, incorporent et ajoutent non seulement des « pleins » (espaces bâtis) mais aussi des « vides » (espaces non bâtis) de types et de fonctions très différents. Ces différences conduisent à des approches parcellaires et partielles ainsi qu'à des politiques sectorielles qui empêchent de traiter l'ensemble des caractéristiques d'un territoire de manière globale et intégrée. Partant de ce constat, le nouvel urbanisme envisagé ici propose de les considérer comme une seule entité, à travers le prisme du paysage. Quelle que soit leur échelle ou leur situation, ces éléments font en effet partie intégrante de la complexité territoriale : ils fonctionnent en réseau et interagissent entre eux en termes de paysage. Il est donc important de les aborder avec la même attention, et sans a priori. Il s'agit notamment de dépasser la hiérarchie qui existe entre les différents éléments de la nature, en distinguant la nature « remarquable » de la variété plus ordinaire. Car la nature ne peut servir un territoire que si ce dernier sert à son tour la

nature. Loin d'avoir une fonction purement décorative, la nature doit être considérée dans ses fonctions écologiques, et notamment dans la mobilité de sa faune et de sa flore. Chaque élément naturel, aussi petit ou banal soit-il, doit être compris, resitué et géré en tenant compte de sa situation et de son rôle dans le réseau écologique du territoire concerné. En matière d'urbanisme, il est donc essentiel de remettre en cause les hiérarchies spatiales préconçues afin d'établir de véritables continuités écologiques au sein de la matrice urbaine.

Pour ce faire, la gestion du paysage doit s'appuyer sur un inventaire complet de tous les phénomènes naturels et sur une meilleure compréhension de leurs caractéristiques, afin d'élaborer des réponses d'aménagement et de conception parfaitement contextualisées, c'est-à-dire totalement adaptées aux spécificités socio-écologiques de chaque territoire. Ces efforts pour découvrir et faire reconnaître la valeur du paysage doivent être entrepris sans tenir compte des distinctions habituelles qui sont encore faites entre le beau et le laid, l'utile et l'inutile, ou l'extraordinaire et l'ordinaire. Par exemple, il est important de cartographier toutes les zones sauvages, y compris les espaces ouverts tels que les friches, les zones délaissées et les jardins privés. Les ressources (eau, air, terre) et leurs services écosystémiques potentiels doivent également être cartographiés. Dans tous les cas, l'objectif est d'améliorer la compréhension de ces phénomènes naturels et de leurs fonctions écologiques au niveau territorial, car ils offrent des solutions pratiques aux problèmes d'urbanisme contemporains. Les sols urbains, par exemple, sont intimement liés aux défis agricoles et alimentaires de notre époque.

Connaître et reconnaître la valeur agronomique des paysages urbains

Contrairement aux idées reçues qui les opposent, la ville et l'agriculture ont, dès l'origine, entretenu une relation de réciprocité, même si cette réciprocité a été plus présente à certains moments de l'histoire qu'à d'autres. En Europe, la faiblesse des moyens de transport a fait que, jusqu'à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, la fonction première des banlieues agricoles était d'approvisionner les citadins en produits frais. En retour, les zones en question bénéficiaient d'un afflux de capitaux et de matières organiques en provenance de la ville. Après la Seconde Guerre mondiale, ces interdépendances se sont toutefois atténuées. Le développement des moyens de transport a permis l'arrivée sur les marchés urbains de denrées alimentaires provenant de zones de production spécialisées, situées de plus en plus loin. Dès lors, villes et agriculture se sont concrètement et symboliquement éloignées. Dans ce contexte, les espaces agricoles intra-urbains et périurbains sont très vite apparus

comme des réserves foncières, destinées à l'urbanisation. Or, avec les crises sanitaires et agricoles des années 1990 (au premier rang desquelles figure la crise de « la vache folle »), l'agriculture est redevenue une question non seulement sociétale mais aussi pleinement urbaine. Depuis, elle se voit investie, par des citoyens de plus en plus nombreux, de nouveaux rôles qui ne sauraient se limiter au simple cadre de la production. Garantie de la qualité des marchandises, valorisation des goûts, prise en compte des terroirs et des savoir-faire traditionnels, entretien des cadres de vie et de l'environnement, telles sont, notamment, les missions territoriales confiées à l'agriculture par un grand nombre de citoyens. Ces derniers sont alors particulièrement exigeants envers les espaces cultivés qu'ils connaissent le mieux et fréquentent le plus : les espaces agricoles intra-urbains, périurbains et métropolitains. Accompagnant cette dynamique, nombre de collectivités territoriales principalement urbaines tentent de mettre en œuvre des politiques de maintien, de gestion et de développement de ces espaces, à des fins essentiellement alimentaires.

Aussi louables que soient ces politiques, elles ont toujours tendance à aborder l'agriculture de manière sectorielle et fragmentaire. En l'absence d'une approche générique de la question, elles conduisent à des approches soit économiques, soit sociales et environnementales, créant ainsi des divisions entre les parties prenantes. Mais là encore, le paysage peut être mis à profit pour sa capacité à être un facteur d'intégration, y compris spatiale, car l'urbanisation qui se produit aujourd'hui englobe différents types de zones agricoles. Les responsables de la gestion des paysages urbains doivent donc saisir cette opportunité pour développer une véritable agriculture de proximité qui réponde aux différents défis alimentaires, parmi lesquels la réduction de l'empreinte carbone des chaînes d'approvisionnement, la réduction de la dépendance des grandes villes vis-à-vis des sources d'approvisionnement lointaines (les villes ne stockent actuellement que pour quelques jours) et la satisfaction des attentes sociales croissantes, tant en termes de produits agricoles locaux, identifiés comme sains et de qualité supérieure, que d'opportunité de renouer directement avec le sol. Tout effort de gestion responsable du paysage urbain doit donc se concentrer sur le maintien et le développement des exploitations agricoles existantes en les remettant en contact avec les consommateurs locaux (chaînes d'approvisionnement courtes et localisées) et en les encourageant à adopter des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement. Parallèlement, il faut encourager de nouvelles formes d'appropriation par les entreprises et les habitants des zones intra-urbaines, en réservant des

espaces d'expérimentation à l'agriculture urbaine. Mais surtout, il faut veiller à la protection du foncier, bien commun territorial au sens propre du terme. Trop souvent, les acteurs de l'urbanisme ont encore tendance à considérer les terres comme de simples parcelles capables d'accueillir l'urbanisation, alors qu'il s'agit en réalité d'une ressource et d'un lieu qui soutient de multiples services écosystémiques, dont la production de biomasse et le maintien de la biodiversité. Compris comme un moyen efficace de réinventer l'urbanisme, la gestion du paysage urbain appelle donc au développement d'approches transdisciplinaires des différentes formes de nature en ville, dont le sol.

Développer des approches transdisciplinaires du paysage

Pris en tant qu'élément d'intégration et de croisement de problématiques anthropiques et écologiques en faveur d'un urbanisme renouvelé, le paysage doit apparaître comme une réponse globale aux différents enjeux territoriaux. En effet, il doit composer non seulement avec la complexité du phénomène urbain, mais aussi avec celle d'une nature plurielle, porteuse de nombreux services écosystémiques. Il requiert, par conséquent, des compétences et des approches diverses relevant tant de champs scientifiques (sciences du vivant et sciences humaines et sociales) que de champs opérationnels et techniques (spécialités en lien avec le projet). Il nécessite alors des démarches décloisonnées, pluri-ou interdisciplinaires, portant des regards divers sur la réalité urbaine, mais il requiert aussi, et peut-être surtout, des approches transdisciplinaires capables d'hybrider les savoirs et les savoir-faire pour penser au-delà des limites traditionnelles et agir de manière structurelle sur le territoire.

Dès lors, le paysage doit dépasser le simple champ de compétences de quelques spécialistes pour devenir le socle commun de réflexion et d'action des différentes parties prenantes de la fabrique urbaine. Il s'agit, pour ce faire, d'encourager le déploiement d'une véritable culture du paysage au sein des disciplines scientifiques et professionnelles, appelées à participer au renouvellement de l'urbanisme de planification et de projet. Cela passe par un effort d'éducation et de formation.

Le paysage doit dès lors devenir un sujet transversal capable de susciter l'intérêt des architectes, urbanistes et paysagistes pour l'écologie urbaine et, inversement, de sensibiliser les experts de l'environnement aux mécanismes de l'urbanisation. En s'appuyant sur cette culture commune, les uns et les autres doivent pouvoir répondre aux défis actuels de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'espace. Il semble indispensable de favoriser ce brassage disciplinaire dans le cadre

des programmes de recherche et de formation de l'enseignement supérieur. Il faut notamment s'efforcer d'organiser des cours communs sur le paysage, mais aussi des ateliers qui examinent comment le paysage s'intègre dans la pratique de l'urbanisme. Par exemple, l'écologie et l'agronomie urbaines devraient être développées en tant que partie intégrante de la planification et de la conception. Il est également important que cette culture transdisciplinaire du paysage sorte du domaine de la théorie et soit mise à l'épreuve des réalités locales et régionales. Elle doit ainsi devenir une véritable exigence dans les plans d'urbanisme, notamment ceux commandés par les autorités publiques, mais aussi dans les projets de développement impliquant des opérateurs privés. À cette fin, le processus d'acculturation au paysage, synonyme d'actualisation des pratiques existantes, doit être proposé aux acteurs de la ville tout au long de leur carrière, qu'ils soient commanditaires ou maîtres d'ouvrage. La prise en compte du paysage implique un rapprochement des deux hémisphères de l'urbanisme contemporain et permet par conséquent une plus grande réciprocité entre planification et projet.

Poser le paysage comme trait d'union entre planification et projet

L'une des causes notables des dérives paysagères que sous-tend l'urbanisation contemporaine réside dans une certaine déconnexion entre l'urbanisme de planification, organisé autour d'acteurs publics, et l'urbanisme de projet, organisé autour d'acteurs privés. Porté par des collectivités territoriales qui abandonnent progressivement la production urbaine concrète, l'urbanisme de planification peut encore aisément apparaître comme en surplomb et décontextualisé notamment parce qu'il fixe, à l'échelle locale, les modes d'applications de lois, de règles et de mesures déterminées à une échelle plus globale. Il continue d'ailleurs à s'exprimer au travers des documents de planification et d'urbanisme qui, malgré quelques évolutions, demeurent généralement bien plus régis par des logiques de zonage des constructibilités et des inconstructibilités que par des logiques de projet. Parallèlement, l'urbanisme de projet est de plus en plus dominé par des opérateurs entrepreneuriaux, au premier rang desquels figurent les promoteurs, qui doivent répondre à leurs propres nécessités économiques et financières tout en assurant l'intérêt collectif. De fait, la fabrique urbaine contemporaine se trouve écartelée entre différents impératifs qui non seulement s'expriment de manière désordonnée, mais tendent aussi à accentuer la fracture entre les maîtrises d'ouvrage et les maîtrises d'œuvre.

Dans ce contexte, le paysage peut constituer le fil conducteur d'une démarche innovante, de la part de ceux qui la conçoivent, permettant de

transcender les échelles et les acteurs. Comme outil opérant depuis l'échelle du territoire jusqu'à celle du lieu, le paysage mobilise, en effet, des positionnements complémentaires qu'il convient de finement coordonner. Il doit, à ce titre, s'appuyer sur une bonne articulation entre les normes à respecter et le projet d'urbanisme. Car, sans cette complémentarité, il est impossible de faire participer chaque élément paysager aux fonctionnements territoriaux et écologiques. Comme outil transversal, le paysage appelle, par ailleurs, à un dialogue accru entre des maîtrises d'ouvrage éclairées et des maîtrises d'œuvre éclairantes. En la matière, il ne peut y avoir de bons projets d'(a)ménagement sans la formulation d'une bonne commande. Eu égard à la complexité territoriale et écologique à laquelle il renvoie aujourd'hui, le paysage tend, par conséquent, à réhabiliter la pratique d'un paysagisme d'aménagement (traitant du paysage à l'échelle territoriale) en particulier au sein des maîtrises d'ouvrage, afin de programmer, planifier et créer les conditions de projets respectueux de l'équilibre entre les besoins anthropiques et les exigences écologiques de l'époque. Le renouveau de l'aménagement paysager axé sur le développement, qu'il convient de saluer, doit ainsi donner lieu à une planification paysagère qui, par et pour le paysage, s'érige en véritable trait d'union entre les logiques réglementaires descendantes et les logiques territoriales ascendantes. En d'autres termes, la planification paysagère doit permettre d'incarner et de contextualiser, en fonction des spécificités locales, les grands préceptes du ménagement du territoire. Elle doit encore créer les conditions d'affirmation et de contrôle d'opérations d'aménagement qui, loin d'altérer le paysage, l'exalte.

Faire émerger, par le paysage, de nouvelles formes urbaines sur la base de l'hybridation ville-nature

Souhaiter l'avènement d'un urbanisme renouvelé, garant d'une certaine équité entre toutes les formes du vivant, et par conséquent soucieux des équilibres paysagers, ne suppose pas, pour autant, de prôner une vision fixiste des territoires. En constante évolution, ces derniers nécessitent des démarches d'(a)ménagement dynamiques qui s'adaptent perpétuellement aux nécessités anthropiques et écologiques. Sous couvert de protéger les paysages et les écosystèmes dont ils témoignent, il ne s'agit pas, à cet égard, de nier les réels besoins en matière d'urbanisation engendrés par la croissance régulière de la population urbaine. Mais il ne s'agit pas non plus d'abandonner ces paysages et ces écosystèmes aux seules exigences anthropocentrées. Sans doute convient-il de forger des démarches urbanistiques qui concilient urbanisation et ménagement du territoire, y compris à l'échelle du projet et de la réalisation.

Pour ce faire, le paysage peut être utilisé comme le fondement, le moyen et la finalité d'un urbanisme renouvelé. Il doit servir de référence permanente au sein du processus de conception et de réalisation des opérations. Ici encore, il ne s'agit pas d'imposer des visions arrêtées, nostalgiques ou rétrogrades de l'aménagement. Il s'agit, au contraire, de trouver dans la géographie et l'histoire du territoire des idées de compositions et d'édification qui s'inscrivent en continuité, en harmonie avec l'existant, tout en répondant de manière performante aux impératifs écologiques de l'époque. En tant que fil conducteur des projets, le paysage doit répondre aux besoins d'activités, de logements et de mobilités des populations, dans le respect absolu des ressources naturelles locales. Plus question, en effet, de sacrifier des espaces et des espèces sur l'autel d'un développement prétendument durable. De fait, le ménagement du territoire invite à de profonds changements de paradigmes quant à la croissance et aux manières d'y accéder. Il ne repose pas, pour autant, sur la seule sanctuarisation des espaces naturels. Il sous-entend également une sorte de « mise en nature » des tissus bâtis existants. Le ménagement du territoire appelle ainsi à des projets de régénération urbaine innovants définissant, par des compositions urbaines novatrices et respectueuses du vivant, de nouvelles formes d'hybridations entre ville et nature. La fabrique urbaine doit, en effet, pleinement participer au fonctionnement écologique des territoires. Elle doit aussi répondre aux attentes sociales en matière de qualité des cadres de vie et des environnements habités, qualité qui est désormais totalement inféodée à celle des paysages.

Composer avec les paysages quotidiens pour intégrer les habitants dans les choix urbanistiques

Synonyme de lourdes conséquences paysagères, le processus d'urbanisation actuellement à l'œuvre n'est pas seulement imputable aux orientations des collectivités territoriales ou à celles des opérateurs privés de l'urbanisme. Il doit aussi beaucoup aux aspirations sociales quant aux manières d'habiter les territoires. À bien des égards, celles-ci peuvent apparaître comme paradoxales, en recherchant de plus en plus le contact avec une nature magnifiée mais en contribuant, dans le même temps, à son altération par leurs modes d'expression urbanistiques, notamment lorsqu'ils sont centrifuges. Dans ce contexte, le ménagement du territoire passe indubitablement par une meilleure prise de conscience des enjeux environnementaux et écologiques de la part des habitants. Et le paysage peut, là encore, en être un excellent vecteur. Toutefois, il ne s'agit pas ici de faire référence à des paysages exceptionnels, composés d'éléments remarquables voire extraordinaires, mais bel et bien à des paysages bien plus ordinaires qui composent le cadre de vie

quotidien des habitants et définissent, de fait, leur rapport sensible au territoire. C'est, en effet, à travers ces paysages ordinaires et quotidiens que se détermine l'attachement des habitants à l'environnement perçu et vécu. C'est donc à travers eux que peuvent se dessiner de potentiels leviers de mobilisation et d'entraînement citoyens en faveur du ménagement du territoire.

Sur cette base, ces paysages ordinaires et quotidiens devraient finalement être considérés comme le reflet spatialisé de la volonté de prendre soin de la nature en général et du vivant en particulier. Dans un projet d'urbanisme et de conception renouvelé, cela implique que, malgré leur diversité, tous les acteurs du territoire puissent s'engager symboliquement ou matériellement à prendre en considération les divers éléments qui composent les paysages locaux. Symboliquement, il s'agit de susciter l'inclination et la bienveillance à l'égard de ces différentes composantes. Matériellement, il s'agit d'introduire des modes de conception et de gestion, ainsi que des pratiques plus respectueuses de tous les types de paysages auprès de leurs parties prenantes directes : acteurs de la fabrique territoriale (et urbaine), gestionnaires, habitants, etc. Il s'agit encore d'accompagner ou de susciter des appropriations sociales plus larges. Pour ce faire, il faut encourager le développement d'une véritable culture du paysage auprès du grand public. Cet effort de démocratisation passe par l'éducation. L'enseignement du paysage doit ainsi pouvoir intervenir dès le plus jeune âge et se poursuivre tout au long de la vie car, pour les citoyens, son étude constitue sans nul doute une clef de compréhension du monde qu'ils habitent, et plus particulièrement de la portion de la croûte terrestre qu'ils occupent. À l'heure où l'urbanisme tend à vouloir intégrer les habitants dans ses modes de conception, le paysage apparaît donc comme un moyen efficace d'atteindre cet objectif, non seulement en révélant les enjeux de territoires locaux pris dans des changements globaux, mais aussi en donnant d'eux une vision dynamique. À ce titre, l'affirmation d'une culture citoyenne du paysage doit permettre d'insuffler des logiques d'urbanisme ascendantes pleinement conscientes des impératifs de l'époque et inscrites en continuité avec les fondements géographiques et historiques des territoires, sans pour autant être enfermées dans des considérations fixistes et passéistes des réalités de terrain.

Affirmer le ménagement du territoire et des paysages comme projet politique

L'avènement du ménagement du territoire repose sur des choix sociaux et politiques en totale rupture avec les modes de fonctionnements actuels. Relèvet-il pour autant de la simple utopie ? Force est de constater que cette manière renouvelée de concevoir et d'aborder l'urbanisme de planification et de

projet apporte bel et bien des éléments de réponse concrets et réalistes aux questions que posent les urgences environnementales de l'époque. Mieux, elle apparaît comme le fil conducteur d'un projet territorial cohérent, comme une sorte de feuille de route face aux incertitudes urbanistiques actuelles. Le ménagement du territoire permet, en effet, de poser le paysage non seulement comme un moyen permettant d'interroger, voire de dépasser les rapports traditionnels à la nature mais aussi comme le fondement, le moyen et la finalité d'un urbanisme en phase avec les impératifs de l'époque. Ce projet, d'ordre résolument politique, fait ainsi du paysage la nouvelle matrice du cadre de vie. Il le mobilise, en outre, pour caractériser l'habitabilité d'espaces urbains de plus en plus réticulaires et composites. De fait, avec lui, le paysage est pris comme l'expression territoriale de rapports nature/culture apaisés, voire dépassés. À cet égard, le ménagement du territoire fondé sur un urbanisme renouvelé par le paysage réclame, dès aujourd'hui, des choix politiques clairs et responsables. Ceux-ci engagent, en premier lieu, toutes les instances représentatives des peuples à tous les échelons territoriaux et, par conséquent, les hommes et les femmes démocratiquement élus pour porter des changements de paradigmes devenus plus que nécessaires.

Conclusions

Dans l'ensemble des États européens, l'intense urbanisation actuellement à l'œuvre résulte de processus centrifuges d'étalement urbain (périurbanisation et métropolisation), mais aussi de processus centripètes de densification. Sur certains territoires, elle reste encore liée au développement appuyé du tourisme. Portée par des logiques de plus en plus dépendantes du secteur privé, cette urbanisation massive est, dans tous les cas, intimement corrélée aux modes opératoires, souvent brutaux, de l'urbanisme contemporain. Leurs effets conjugués tendent ainsi à se répercuter, de manière excessivement rapide, sur des paysages qui se sont constitués de façon extrêmement lente. Ce changement de rythme est à l'origine de mutations paysagères aussi notables que néfastes : privatisation, décontextualisation, banalisation, négation ou encore destruction des paysages. Ces dynamiques négatives entraînent inévitablement de graves problèmes environnementaux, au premier rang desquels l'érosion dramatique des différentes formes de nature urbaine et de leur biodiversité.

Bien qu'appartenant à des champs conceptuels distincts, paysage et écologie relèvent donc, dans l'actuel contexte d'urgence environnementale, de logiques communes qui appellent à un traitement conjoint au sein de pratiques urbanistiques renouvelées. Mieux, comme le montrent quelques

propositions urbanistiques plus ou moins récentes, le paysage peut s'ériger en véritable trait d'union entre des problématiques anthropiques et écologiques. Parce qu'il repose sur un système de perceptions à la fois individuelles et collectives, il peut, en effet, apparaître comme l'instrument dont se saisissent les individus, les groupes sociaux et les sociétés pour penser les nécessités environnementales à l'échelle globale, et pour appréhender et entreprendre les changements écologiques à l'échelle locale. À cet égard, le paysage peut être un moyen efficace pour passer de logiques d'aménagement à des logiques de ménagement du territoire. Il peut également constituer le fil conducteur de démarches de projet innovantes permettant de transcender les échelles et les acteurs. Comme outil opérant depuis l'échelle du territoire jusqu'à celle du lieu, le paysage mobilise, il est vrai, des positionnements complémentaires et sous-tend une bonne articulation entre la planification et le projet d'urbanisme. Pour toutes ces raisons, il peut bel et bien être mobilisé à la fois comme fondement, moyen et finalité de pratiques urbanistiques renouvelées. Celles-ci doivent alors être garantes de modes de conception et de gestion plus respectueux de tous les types de paysages, y compris des plus ordinaires. Elles doivent également être garantes de modes d'appropriation large auprès de l'ensemble de leurs parties prenantes directes : acteurs de la fabrique territoriale (et notamment urbaine), gestionnaires, et surtout habitants. Pour ce faire, il s'agit non seulement de susciter le développement d'une culture transdisciplinaire du paysage, mais encore d'encourager sa démocratisation auprès d'un vaste public.

L'avènement de logiques de ménagement du territoire fondées sur un urbanisme renouvelé par le paysage réclame ainsi des choix politiques clairs et responsables qui engagent, en premier lieu, les États Parties à la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe. En la matière, ces derniers ont, en effet, toujours fait montre de leurs capacités d'anticipation, d'engagement, d'exemplarité et de démonstration.

Références

- ADEUPa (2016). Agence d'urbanisme Brest, Bretagne, CD-DVD, www.adeupa-brest.fr/basedoc/manuel-des-sociotopes-cd-rom.
- Alonso W. (1964). *Location & Land Use*, Harvard University Press, Cambridge, MA.
- Alphand J.-C. A. (1867-1873). *Les Promenades de Paris*, Rothschild, Paris.
- Ascher F. (1995). *Métapolis ou l'Avenir des villes*, Odile Jacob, Paris.

- Bauer G., Baudez G., Roux J.-M. (1980). *Banlieues de charme ou l'Art des quartiers-jardins*, Pandora, Aix-en-Provence.
- Bauer G., Roux J.-M. (1976). *La Rurbanisation ou la Ville éparpillée*, Éditions du Seuil, Paris.
- Béal V. (2014). « Trendsetting cities : les modèles à l'heure des politiques urbaines néolibérales Métropolitiques (30 juin 2014), www.metropolitiques.eu/Trendsetting-cities-les-modeles-a-l-heure-des-politiques-urbaines-neoliberales.html.
- Berg P., Dasmann R. (1977). « Reinhabiting California », *The Ecologist*, vol. 7, n° 10, décembre 1977.
- Berger M. et al. (1980). « Rurbanisation et analyse des espaces ruraux périurbains », *L'Espace géographique*, n° 4, pp. 303-313.
- Berger M., Gillette C., Robic M.-C. (1997). « L'étude des espaces ruraux en France à travers trois quarts de siècle de recherche géographique », *Strates*, <http://journals.openedition.org/strates/634>.
- Berlan-Darque M., Luginbühl Y, Terrasson D. (2007). *Landscapes from knowledge to action*, Éditions Quæ, Versailles.
- Berry L., Dauvergne P. (1973). « Introduction du facteur paysager dans les plans d'occupation des sols de la métropole-jardin », *Urbanisme*, n° 138, pp. 32-33.
- Besse J.-M. (2009). *Le Goût du monde : exercices de paysage*.
- Bigando E. (2006). « La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle) », thèse, université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III.
- Bigando E., Bercovitz R. (2012). « Paysage en partage, partage des savoirs. Le paysage comme clé de la participation habitante dans le projet de création d'un parc naturel urbain des berges du Gave de Pau », Fondation Braillard architectes, Genève.
- Blanc N. (2009). « Vers un urbanisme écologique ? », *Urbia*, n° 8, pp. 39-60.
- Blanchart A. et al. (2019). « Consideration of soil in urban planning documents – a French case study », *Journal of Soils and Sediments*, 19, p. 3235-3244, <https://doi.org/10.1007/s11368-018-2028-x>.
- Blanchart A. et al. (2017). « Contribution des sols à la production de services écosystémiques en milieu urbain – une revue », *Érudit*, n° 11, <https://doi.org/10.7202/1050486ar>
- Blanchon B. (1999). « Les paysagistes français de 1945 à 1975, l'ouverture des espaces urbains », *Annales de la recherche urbaine*, n° 85, pp. 20-29, www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1999_num_85_1_2275.
- Blanchon B. (2007). « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975 », *Strates*, n° 13, <https://journals.openedition.org/strates/5723?lang=en>.
- Bonerandi E., Landel P.-A., Roux E. (2003). « Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville », *Revue de géographie alpine*, t. 91, n° 4, pp. 67-79.
- Bonneau E. (2016). « L'urbanisme paysager : une pédagogie de projet territorial », thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, université Bordeaux Montaigne, Bordeaux.
- Borsdorf A., Salet W. (2007). « Spatial reconfiguration and problems of governance in urban regions of Europe. An introduction to the Belgeo issue on advanced service sectors in European urban regions », *Belgeo, Revue belge de géographie*, vol. 1, n° 1, pp. 1-12.
- Brundtland G. H. (1989). *Notre avenir à tous. Rapport de la Commission mondiale sur l'Environnement et le développement*, Les Éditions du Fleuve, Paris (traduction française de Our Common Future-1987).
- Bureau de l'urbanisme de la ville de Stockholm (2012). *Manuel des sociotopes*, traduit par le Syndicat mixte du SCoT du Pays de Lorient, 84 p.
- Cadene P. (1997). « Les couronnes périurbaines, des périphéries au cœur des agglomérations », in Jacques Bourdreux, Centre d'enseignement zootechnique. *Agriculture, forêt et périurbanisation*, actes du séminaire Bergerie nationale de Rambouillet, 6 novembre 1997, pp. 16-24.
- Cerdà I. (1979). *La Théorie générale de l'urbanisation (1867)*, Éditions du Seuil, Paris.
- Chalas Y. (2010). « La ville de demain sera une ville-nature », *L'Observatoire*, 2010/2, n° 37, pp. 3-10.
- Charmes E. (2005). *La Vie périurbaine face à la menace des gated communities*, L'Harmattan, Paris.
- Charmes E. (2011). *La Ville émietlée. Essai sur la club-bisation de la vie urbaine*, PUF.
- Choay F. (1979). *L'Urbanisme : utopies et réalités*, Éditions du Seuil, Paris.
- Choay F. (1999). « Le xx^e siècle : de la ville à l'urbain », *Urbanisme*, n° 309, pp. 6-8.
- Clément G. (2004). *Manifeste du Tiers paysage*, Paris, Éditions Sujet/Objet.
- Clergeau P. (2007). *Une écologie du paysage urbain*, Éditions Apogée.
- Clergeau P. (2015). *Manifeste pour la ville biodiversitaire*, Éditions Apogée, Rennes.

- Clergeau P., Blanc N. (dir.) (2013). *Trames vertes urbaines : de la recherche scientifique au projet urbain*, Le Moniteur, Paris.
- Consalès J.N., Goiffon M., Barthélémy C. (2012). « Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille : la trame verte à l'épreuve du local », *Développement durable et territoires*, vol. 3, n° 2, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/9268>.
- Consalès J.N., Millias A. (2020). « Aix-Marseille Provence : une métropole-Jardin », *Urbanités*, revue-urbanites.fr/vm-consales-millias.
- Conseil de l'Europe (2000). Convention européenne du paysage, STE n° 176, www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176 et www.coe.int/fr/web/landscape/.
- Conseil de l'Europe (2006). *Paysage et développement durable, les défis de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, <https://rm.coe.int/16804897bd> et www.coe.int/fr/web/landscape/publications.
- Conseil de l'Europe (2010). *Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Textes fondamentaux 1970-2010*, Éditions du Conseil de l'Europe, série « Territoire et paysage », n° 3, <https://rm.coe.int/16804897ba> et www.coe.int/fr/web/landscape/publications.
- Conseil de l'Europe (2012). *Facettes du paysage : réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, <https://rm.coe.int/16802f299c> et www.coe.int/fr/web/landscape/publications.
- Conseil de l'Europe (2017). *Dimensions du paysage : réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, <http://rm.coe.int/1680714486> et www.coe.int/fr/web/landscape/publications.
- Conseil de l'Europe (2018). *Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage. Contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable*, Éditions du Conseil de l'Europe, <https://rm.coe.int/16807bffdb> et www.coe.int/fr/web/landscape/publications.
- Conseil de l'Europe (2017). *L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe*, série « Territoire et paysage », vol. 1, n° 105, <https://rm.coe.int/168075f021> et www.coe.int/fr/web/landscape/publications.
- Conseil de l'Europe (2020). *L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe*, série « Territoire et paysage », vol. 2, n° 120. <https://rm.coe.int/16809ce3d5> et www.coe.int/fr/web/landscape/publications.
- Conseil de l'Europe (2021). Recommandation CM/Rec(2021)10 du Comité des Ministres aux États membres pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – Urbanisme et paysage
- Cormier L. (2015). « Les urbanistes et l'approche écologique de la nature en ville : une conciliation possible ? », *Innovations agronomiques*, n° 45, pp. 83-93, www.inrae.fr/ciag/Revue/Volumes-publies-en-2015/Volume-45-October-2015.
- Couch C., Leontidou L., Petschel-Held G. (2007). *Urban Sprawl in Europe Landscapes. Land-Use Change and Policy*, Blackwell Publishing Ltd.
- Cueille S. (dir.) (1989). *Le Vésinet, modèle français d'urbanisme paysager : 1858-1930*, Imprimerie nationale et Association pour le patrimoine de l'Île-de-France, Paris.
- Da Cunha A. (2009). « Introduction : urbanisme végétal et agriurbanisme. La ville entre artifice et nature », *Urbia*, n° 8, pp. 1-20.
- Dacheux-Auzière B., Petit-Berghem Y. (2016). « La Grande-Motte et Sophia Antipolis : deux projets de paysage pour deux socio-écosystèmes forestiers méditerranéens », *Forêt méditerranéenne*, vol. 37, n° 3, pp. 185-198.
- Darques R. (2015). « Mediterranean cities under fire. A critical approach to the wildland – urban interface », *Applied Geography*, 59, pp. 10-21, <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2015.02.008>.
- Dasmann R. F. (2000). *A Life in Conservation Biology, entretien et publication par Jarrell R.*, University Library, UC Santa Cruz, 232 pages.
- Davodeau H. (2005). « Les paysages, une nouvelle préoccupation dans la gestion des espaces périurbains », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 77, pp. 65-84.
- Déjeant-Pons M. (1987). *Protection et développement du bassin méditerranéen – Textes et documents internationaux*, Éditions Economica, Paris.
- Déjeant-Pons M. (1990). *La Méditerranée en droit international de l'environnement*, Éditions Economica, Paris.
- Déjeant-Pons M. (2002). *Les droits de l'homme et l'environnement*, Éditions du Conseil de l'Europe. <https://rm.coe.int/168059ab30>.
- Delpirou A., Rivière D. (2013). « Réseau urbain et métropolisation en Italie : héritages et dynamiques », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/articles-scientifiques/reseau-urbain-et-metropolisation-en-italie-heritages-et-dynamiques>.

- Descola P. (2005). *Par-delà nature et culture*, Gallimard, Paris.
- Desjardins X. (2014). « Aménager pour se déplacer autrement dans les espaces périurbains : panne d'idées ou de volonté ? », http://encyclopedie-dd.org/spip.php?page=telecharger&id_article=272.
- Desjardins X. (2017). *L'Aménagement du territoire*, Armand Colin, Paris.
- Donadieu P. (2002). *La Société paysagiste*, Actes Sud, Arles, 150 p.
- Donadieu P. (2009). *Les Paysagistes ou les métamorphoses du jardinier*, Actes Sud-ENSP, Arles-Versailles.
- Donadieu P. (2012). *Sciences du paysage, entre théories et pratiques*, Lavoisier TEC & DOC, Paris.
- Dorier-Apprill E. et al. (2008). « Ensembles résidentiels fermés et recompositions urbaines à Marseille », *Pouvoirs locaux*, n° 78, pp. 92-98.
- Dubois-Taine G., Chalas Y. (dir.) (1997). *La Ville émergente*, Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues.
- Duchemin E., Wegmuller F., Legault M. (2010). « Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers », *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 2, en ligne.
- Dumazedier J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?*, Éditions du Seuil, Paris.
- Dumont M., Hellier E. (2010). *Les nouvelles périphéries urbaines. Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*. Rennes, coll. « Espaces et Territoire », Presses universitaires de Rennes.
- Ernst I. (1991). « La planification spatiale allemande. Contexte et valeurs, historicité », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 51, pp. 82-92, <https://doi.org/10.3406/aru.1991.1602>.
- Fertner C. (2012). « Urbanization, Urban Growth and Planning in the Copenhagen Metropolitan Region, with Reference Studies from Europe and the USA », *Forest and Landscape Research*, n° 154, Forest and Landscape Denmark, Frederiksberg.
- Fischler R. (2015). « Cinquante thèses sur l'urbanisme et les urbanistes », *Revue internationale d'urbanisme*, n° 1.
- Fleury A. (2010). « Istanbul : de la mégapole à la métropole mondiale », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/doc/typespace/urb1/MetropScient9.htm>.
- Forestier J. C. N. (1997). *Grandes Villes et systèmes de parcs* (1906), Norma, Paris.
- Fromonot F. (2011). « Manières de classer l'urbanisme », *Criticat*, n° 8, pp. 41-61.
- Gallent N., Andersson J., Bianconi M. (2006). *Planning on the edge: the context for planning at the rural-urban fringe*, Routledge.
- Guilluy C. (2010). *Fractures françaises*, Les Pérégrines, Paris.
- Hall P., Pain K. (2006). *The polycentric metropolis : learning from mega-city regions in Europe*, Earthscan, Londres.
- Hervieu B., Viard J. (2001). *Au bonheur des campagnes*, 2^e éd., Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues.
- Hodebert L. (2014). « Les influences théoriques et pratiques du système de parcs de Jean Claude Nicolas Forestier sur le travail d'Henri Prost en France. Expériences croisées 1913-1934 », *Cahiers thématiques*, n° 3, pp. 85-95.
- Hubert J.-P. (2006). « La périurbanisation vue à travers la concentration de la population en Europe occidentale et son évolution depuis un siècle », *Belgeo, Revue belge de géographie*, pp. 393-406, <https://doi.org/10.4000/belgeo.11735>.
- Jollivet M., Mathieu N. (dir.) (1989). *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, L'Harmattan.
- Kayser B. (dir.) (1996). *Ils ont choisi la campagne*, Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues.
- Lang J. (2005). *Urban design a typology of procedures and products*, Elsevier, Oxford.
- Lardon S., Loudiyi S. (2013). « Agriculture urbaine et alimentation : entre politiques publiques et initiatives locales », *Géocarrefour*, en ligne.
- Le Dantec J.-P. (2003). *Jardins et paysages : textes critiques de l'Antiquité à nos jours* (1996), Éditions de la Villette, Paris.
- Leger-Smith A. (2013). « Analyse interprétative du discours du Landscape Urbanism et impact sur le développement des pratiques des paysagistes dans le contexte français », *Projets de paysage*, n° 9, www.projetsdepaysage.fr/fr/analyse_interpretative_du_discours_du_landscape_urbanism_et_impact_sur_le_developpement_des_pratiques_des_paysagistes_dans_le_contexte_francais.
- Le Grontec P. (1977). « Les coupures vertes de la métropole-jardin en val de Loire : rêve et réalité ? », *Économie rurale*, n° 120, pp. 26-33.
- Lévy A. (1999). « Urban morphology and the problem of the modern urban fabric some questions for research », *Urban Morphology*, vol. 3, n° 2, pp. 79-85.
- Lévy J., Lussault M. (2013). « Périphérisation de l'urbain », *EspacesTemps.net*.
- Lizée M.-H. et al. (2011). « Relative importance of habitat and landscape scales on butterfly

- communities of urbanizing areas », *Comptes Rendus Biologies*, n° 334 (1), pp. 74-84.
- Loubière A. Vanier A. (dir.) (2018). « La planification à bout de souffle ? », *Urbanisme*, printemps 2018, pp. 30-63.
- Luginbühl Y. (1974). « Du jardinier au paysagiste », *Sciences et Avenir*, n° 31, pp. 22-25.
- Luginbühl Y. (1991). *Le paysage rural, la couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ?*, *Études rurales*, n° 121-124, pp. 27-44, DOI : 10.3406/rural.1991.3308.
- Luginbühl Y. (dir.) (2013). *Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages. Des liaisons dangereuses ?* PREDIT, programme de recherche ITTECOP du MEDDE, La Documentation Française, Paris.
- Luginbühl Y. (dir.) (2015). *Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique*, Éditions Place des Victoires, Paris.
- Luginbühl Y., Guillaumin G., Terrasson D. (dir.) (2012). *Paysage et développement durable*, Éditions Quæ, Versailles.
- Magnaghi A. (2003). *Le Projet local. Manuel d'aménagement territorial*, Mardaga, coll. « Architecture + Recherches », 123 p.
- Magnaghi, A. (2014). *La Biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Eterotopia France, 176 p.
- Mariage T. (1990). *L'Univers de Le Nostre : les origines de l'aménagement*, Mardaga, Liège.
- Marié M. (1985). « Aménagement et ménagement du territoire en Provence », *Le Genre Humain*, n° 12, pp. 71-92.
- Marot S. (1995). « L'alternative du paysage », *Le Visiteur*, n° 1, pp. 54-81.
- Marot S. (1995). « Sub-urbanisme/super-urbanisme : de Central Park à la Villette », *Marnes : documents d'architecture*, n° 1, pp. 300-353.
- Masboungi A. (dir.) (2002). *Penser la ville par le paysage*, Éditions de la Villette, Paris.
- Masboungi A. (2008). *Faire la ville avec les lotissements*, Le Moniteur, Paris.
- Mathieu N. (1990). « La notion de rural et les rapports villes-campagnes en France, des années cinquante aux années quatre-vingt », *Économie rurale*, n°97, pp. 35-41.
- Mathieu N. (1998). « La notion de rural et les rapports villes-campagnes en France, des années quatre-vingt aux années quatre-vingt-dix », *Économie rurale*, n° 247, pp. 11-20.
- Mathis C.-F., Pépy É.-A. (2017). *La Ville végétale. Une histoire de la nature en milieu urbain : France XVII^e-XX^e siècle*, Champ Vallon, Ceyzérieu.
- McHarg I. (1992). *Design with Nature* (1969), Wiley, New York.
- Mendras H. (1991). *La Fin des paysans*, Actes Sud, Arles, 434 p.
- Millennium Ecosystem Assessment (2005). *Ecosystems and Human Well-being-Synthesis*, Island Press, Washington.
- Mollie C. (2012). *Des arbres dans la ville : l'urbanisme végétal* (1993), Actes Sud, Arles.
- Mostafavi M., Doherty G. (dir.) (2016). *Ecological Urbanism*, Lars Müller, Zurich.
- Mougenot C. (2003). *Prendre soin de la nature ordinaire*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- Novarina G., Métails D., Micheletto M. (2004). *La planification paysagère. Approche comparée France-Italie*, CRESSON – ministère de l'Écologie et du Développement durable, Grenoble.
- Pernet A. (2014). *Le Grand Paysage en projet : histoire, critique et expérience*, MetisPresses, Genève.
- Phlipponneau M. (1956). *La Vie rurale dans la banlieue parisienne*, Armand Colin, Paris.
- Pinson D. (2004). « Urban planning an "undisciplined" discipline ? », *Futures*, vol. 36, n° 4, pp. 503-513, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0016328703001915.
- Poulot M. (2008). « Les territoires périurbains : "fin de partie" pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? », *Géocarrefour*, vol. 83/4.
- Poulot M. (2008). « Des territoires de projet en périurbain », *Historiens & Géographes*, n° 403, pp. 159-172.
- PUCA (2016). Cycle de séminaires, www.urbanisme-puca.gouv.fr/cycle-de-seminaires-retour-sur-vingt-ans-d-a797.html.
- Ratouis O., Vallet B. (2019). *La Ville standardisée*, PUCA, Paris-La Défense.
- Rollot M. (2018). « Aux origines de la "biorégion". Des biorégionalistes américains aux territorialistes italiens », *Métropolitiques*, www.metropolitiques.eu/Aux-origines-de-la-bioregion.html.
- Romeyer B. (2018). « Le paysagisme : source et ressource pour l'urbanisme ? Classification et état des lieux d'une fertilisation croisée », *Projet de paysage*, <https://doi.org/10.4000/paysage.1131>.
- Roux E., Vanier M. (2008). « La périurbanisation : problématiques et perspectives », *Travaux*, n° 8, La documentation française, DATAR, 87 p.
- Salvati L. (2019). « Farmers and the city Urban sprawl, socio-demographic polarization and land fragmentation in a Mediterranean region, 1961-2009 », *City, Culture and Society*, vol. 18, article 100284, <https://doi.org/10.1016/j.ccs.2019.03.001>.

- Santini C. (2011). « "Les promenades de Paris" de Charles-Adolphe Alphand. Communiquer le projet de paysage à l'époque de Napoléon III », *Projets de paysage*, n° 6, www.projetsdepaysage.fr/fr/_les_promenades_de_paris_de_charles_adolphe_alphand_.
- Sari O.B.O., Ozdemir S., Uzun N. (dir.) (2019). *Urban and Regional Planning in Turkey*, The Urban Book Series, Springer International Publishing, <https://doi.org/10.1007/978-3-030-05773-2>.
- Schneider A., Woodcock C. (2008). « Compact, dispersed, fragmented, extensive? A comparison of urban expansion in twenty-five global cities using remotely sensed, data pattern metrics and census information », *Urban Studies*, n° 45, pp. 659-692.
- Semoud N. et al. (2014). *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours.
- Simeonova V., van der Valk A. (2016). « Environmental policy integration: Towards a communicative approach in integrating nature conservation and urban planning in Bulgaria », *Land Use Policy*, no 57, pp. 80-93, <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2016.05.017>.
- Slak M. F. (2000). « Vers une modélisation du mitage, périurbanisation et paysage », *Études foncières*, n° 85, pp. 33-38.
- Soulard C.-T. (2014), « Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes », mémoire d'HDR de géographie, université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III, 189 p.
- Stähle A. (2011). « Les sociotopes et le paysage des habitants », *Les Cahiers de l'IAU*, n° 159, pp. 80-83.
- Tarlet J. (1985). *La Planification écologique : méthodes et techniques*, Éditions Economica, Paris.
- Tashi I. (1998). « Potentiel et développement du tourisme urbain en Albanie : le cas de Korça », *Persée*, www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1998_num_178_1_6872.
- Thibault S., Verdelli L. (2007). « La Métropole jardin, un projet urbain régional jamais officiellement abandonné », *La Loire et ses terroirs*, n° 60, pp. 19-24.
- Thibault S., Verdelli L. (2008). « La Métropole-jardin du bassin de la Loire, un projet anticipateur ? », *Urbanisme*, n° 363, pp. 87-92.
- Tokarczyk-Dorociak K., Kazak J., Szewrański S. (2018). « The Impact of a Large City on Land Use in Suburban Area – the Case of Wrocław (Poland) », *Journal of Ecological Engineering*, vol. 19, no 2, pp. 89-98, <https://doi.org/10.12911/22998993/81783>.
- Toublanc M., Bonin S. (2012). « Planifier les trames vertes dans les aires urbaines : une alliance à trouver entre paysagisme et écologie », *Développement durable et territoires*, vol. 3, n° 2.
- Vandermotten C. (2010). « L'interaction urbain-rural : une problématique renouvelée », *Articulo – Journal of Urban Research*, <https://doi.org/10.4000/articulo.1604>.
- Vanier M. (2000). « Qu'est-ce que le tiers espace : territorialités complexes et construction politique », *Revue de géographie alpine*, vol. 88, n° 1, pp. 105-113.
- Waldheim C. et al. (dir.) (2006). *The Landscape Urbanism Reader* (2000), Princeton Architectural Press, New York.
- Waldheim C. (2016). *Landscape as Urbanism – A General Theory*, Princeton University Press, New York.
- Zamboni I. et al. (2018). « Soil Matters? A Multivariate Analysis of Socioeconomic Constraints to Urban Expansion in Mediterranean Europe », *Ecological Economics*, 146, pp. 173-183, <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon>.
- Zaninetti J.-M., Berry L. (2017). « Qu'est la métropole-jardin devenue ? », *Noroi – Environnement, Aménagement, Société*, n° 242, 2017/1, pp. 83-96.

Chapitre 6

Une présentation des approches intégrées pour le suivi des paysages

Félix Kienast, expert du Conseil de l'Europe, en collaboration avec F. Wartmann, A. Zaugg et M. Hunziker

Professeur d'écologie du paysage au Département des sciences de l'environnement en écologie du paysage, ETH Zurich, ancien président de l'Association internationale pour l'écologie du paysage (IALE) et membre de l'Institut fédéral suisse de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf, Suisse.

Les idées et opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas obligatoirement la politique officielle ou la position de l'Institut fédéral suisse de recherches sur la forêt, la neige et le paysage.

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement de la Suisse.

Introduction

On s'accorde généralement à dire que le paysage est un bien commun, très important pour la biodiversité et le bien-être des personnes, et également une ressource essentielle pour le tourisme. Il est donc primordial que les décideurs politiques soient informés de la qualité physique des paysages, mais aussi de l'évolution des perceptions et significations des paysages. Un suivi de ce type est une obligation pour tous les États parties à la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe qui stipule que chaque Partie s'engage : « à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ; [et] à en suivre les transformations ».

Il existe des définitions variées du paysage (Turner, Gardner et O'Neill 2001), allant des visions écologiques aux visions artistiques et scéniques, en passant par des définitions qui soulignent les formes géomorphologiques d'une région, ou encore qui insistent sur les interactions entre les personnes, les cultures et les éléments sous-jacents biotiques et physiques des paysages. Parmi toutes ces variations, le mérite de la Convention européenne du paysage est de donner une définition solide du paysage, largement partagée et soulignant les aspects naturels, sociaux, visuels et empiriques des paysages. La Convention définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Le paysage est constitué d'éléments physiques, tels que des montagnes, des lacs, des routes ou des villages, qui sont perçus et façonnés par les personnes.



Fig. 1. Les paysages sont façonnés par les interactions entre la nature et les populations. La vallée de Domleschg en Suisse. (Photo F. Wartmann)

La Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (II.3.3 et annexe 1.10) considère que les observatoires, centres ou instituts du paysage sont des structures importantes pour suivre les évolutions des paysages. En conséquence, il existe

plusieurs observatoires, centres ou instituts du paysage en Europe, la plupart d'entre eux se référant à la Convention européenne du paysage. Certaines de ces structures sont publiques et d'autres ont été mises en place par des organisations non gouvernementales.

Les analyses qui suivent ont pour objet :

- ▶ de fournir une vue d'ensemble des observatoires et des initiatives de suivi du paysage (surtout en Europe, mais avec quelques exemples particulièrement notables dans d'autres parties du monde) dont les objectifs sont de suivre les changements des composantes physiques et culturelles historiques des paysages et la perception du paysage par les populations. Une attention spéciale sera donnée aux approches qui combinent les deux aspects, car elles sont indispensables pour répondre aux exigences de suivi de la Convention ;
- ▶ d'identifier les conditions préalables à de telles approches intégrées (théories, exigences et applicabilité des données, critères) qui permettent de surmonter la dichotomie entre les paysages physiques et les paysages perçus.

Les termes « programme de surveillance du paysage » et « observatoire centres et instituts du paysage » sont utilisés ci-après sans différenciation. Il est toutefois reconnu que le terme « observatoire » a généralement un sens plus large que celui de « suivi » et implique une composante participative, voire orientée vers l'action, qui va au-delà de l'évaluation politique typique de suivi. En outre, les exemples et les études de cas présentés constituent un ensemble d'approches visant à montrer les principales tendances, mais ils ne reflètent en aucun cas toutes les approches existantes.

1. Contexte théorique

Quelques théories et concepts sur les relations entre populations et paysage seront présentées, en partant des concepts d'espace et de lieu jusqu'aux processus de négociation des paysages et de leurs modifications en passant par la perception et l'interprétation des paysages.

Le paysage en tant qu'intégration des concepts d'espace et de lieu

La définition exhaustive du paysage dans la Convention européenne du paysage est compatible avec le concept d'espace et de lieu présenté par différents universitaires (voir notamment Hunziker *et al.*, 2007). Le concept d'espace concerne les éléments biotiques et abiotiques des paysages (naturels et artificiels), qui constituent une base essentielle sur laquelle s'établit la façon dont les populations perçoivent les paysages et interagissent avec eux. Le concept de lieu souligne les liens individuels et culturels des personnes avec les paysages et certains lieux particuliers.

L'interaction entre ces deux concepts – l'espace, configuration environnementale et caractéristiques physiques du paysage ; et les notions culturelles et la façon dont les personnes perçoivent les paysages et interagissent avec eux – est illustrée ci-dessous.

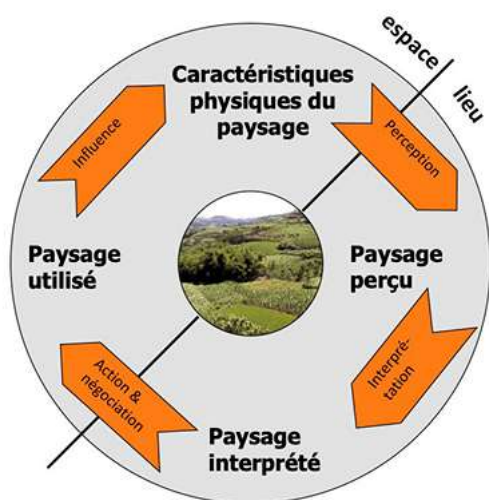


Fig. 2. Le concept d'espace et de lieu.

Au sommet se trouve l'environnement physique, qui peut être conceptualisé comme un « espace », représenté principalement pour les humains par des éléments physiques tels que le tissu urbain, les infrastructures, les champs agricoles, les routes, etc. Ces éléments physiques sont souvent très présents dans le suivi du paysage. Ils sont généralement bien compris et couverts par la littérature sur l'écologie du paysage ainsi que par le cadre des services écosystémiques. L'autre moitié de la figure illustre le concept de lieu par rapport au paysage, qui se concentre sur la manière dont les populations attribuent des significations culturelles, sociales ou individuelles aux éléments du paysage, et sur la manière dont ces significations sont partagées entre les groupes de personnes. Dans la littérature actuelle sur les services écosystémiques, cet aspect est considéré comme couvert par les services écosystémiques culturels, où les valeurs récréatives, les valeurs esthétiques ou le sens du lieu sont évalués.



Fig. 3. Des lieux et éléments de paysage particuliers contribuent à l'identité des personnes. Style architectural traditionnel à Marthalen, Suisse. (Photo F. Wartmann)

La psychologie environnementale étudie l'importance de la signification du lieu et de l'attachement à ce dernier pour la formation et le maintien de l'identité des individus et des groupes sociétaux, le paysage étant considéré comme un pilier important du processus de construction de cette identité. La littérature voit s'affronter différents concepts théoriques. En général, l'identité par rapport au lieu est définie comme cette partie de notre identité qui est reliée à un lieu. Des conceptualisations plus spécifiques de l'identité par rapport au lieu comprennent la notion de « continuité en référence aux lieux », ce processus par lequel les personnes maintiennent une continuité de leur identité par l'intermédiaire de lieux spécifiques ayant une importance émotionnelle pour eux, notamment des éléments de paysages ou des bâtiments particuliers, et la « continuité congruente par rapport aux lieux », c'est-à-dire des caractéristiques génériques et transférables des lieux (par exemple région montagneuse) qui aident à maintenir la continuité.

Le processus qui mène de l'espace au lieu est souvent désigné comme « créateur de lieu », c'est-à-dire comme construction sociétale du lieu. Celle-ci dépend de la façon dont les personnes perçoivent et interprètent leur environnement physique, et de la façon dont elles s'intègrent socialement dans le voisinage et la collectivité locale. Il est largement reconnu que ces deux composantes sont influencées par la durée de résidence. La recherche montre que l'attachement à un lieu est une composante clé du bien-être, impliquant des sensations de sécurité, d'appartenance, de contrôle, d'estime de soi et de plénitude de vie. Le processus d'affectation de significations aux paysages – les significations de lieux représentant des cognitions que les individus ou les groupes associent à une région – a été décrit dans différents contextes par la littérature. Sur la base des liens des individus et des sociétés avec les paysages, les changements qui résultent de disruption de lieux ou d'identité par rapport à un lieu ont des impacts majeurs sur les individus et les collectivités.

Perception et interprétation des paysages

Pour qu'un espace devienne un lieu, les personnes doivent percevoir le paysage. La recherche sur la perception des paysages s'incorpore dans les concepts théoriques bien connus de la perception. Dans la littérature, on distingue trois piliers qui gouvernent la perception du paysage : un pilier universel/biologique/évolutionnaire, un pilier socioculturel, et un pilier individuel. Le pilier universel/biologique/évolutionnaire est fondé sur des théories comme celle de la savane, celle de la « vision-refuge » et celle du traitement de l'information. Ces théories affirment qu'une certaine partie du comportement humain est universelle, car déterminée par la biologie et l'évolution. Toutefois, il existe également des preuves empiriques

de la variation culturelle dans les préférences de paysages, c'est pourquoi l'importance du pilier universel/biologique/évolutionnaire pour la perception du paysage est actuellement débattue. La recherche pour le pilier socioculturel suggère que l'expérience du paysage est le résultat d'influences et de concordances culturelles, tandis que le pilier individuel se base sur le fait que les attitudes et préférences individuelles, mais aussi les facteurs individuels comme les activités extérieures préférées, vont façonner la perception des paysages. Les éléments paysagers qui sont perçus et interprétés dans un contexte culturel rendent un cadre unique ou donnent un caractère à une zone donnée.

Le concept de préférence se réfère principalement au niveau des personnes. Si les individus partagent des valeurs communes du fait de leur appartenance à un groupe social donné, leurs préférences peuvent être agrégées à différents niveaux spatiaux de l'organisation sociétale, allant du local au global, par exemple. Au niveau local, c'est celui du groupe territorialisé, qui renvoie à la mémoire sociale du lieu, à la culture de la nature et aux éléments symboliques du paysage. Dans l'analyse des paysages, le niveau spatial de l'organisation sociétale est l'aire des caractéristiques du paysage (ACP). Au niveau global, c'est l'histoire des relations sociales avec la nature, comme le modèle pastoral ou bucolique, le modèle du pays de cocagne, du sublime et du pittoresque ou le modèle régional. Ces agrégations de préférences individuelles forment la signification du lieu et les valeurs culturelles (représentations sociales du paysage). Les significations d'un lieu peuvent être contradictoires, car les individus se réfèrent à différents niveaux d'organisation sociétale.



Fig. 4. Le type préféré d'activité extérieure peut influencer la manière dont un paysage est perçu par un individu. Piste de ski à Heinzenberg, Suisse. (Photo S. Gosteli)

La négociation des paysages et de leurs modifications

Des individus, des groupes ou des sociétés entières répondent à leurs besoins et déterminent leurs exigences sur les paysages, qui sont, dans le meilleur des cas, transformées en actions d'aménagement par l'intermédiaire de multiples formes

de négociations. On observe que ces négociations ne portent pas seulement sur des aspects fonctionnels, elles insistent de plus en plus sur les significations des lieux, en impliquant des discours sociétaux sur les modes de vie. Les processus de négociation peuvent être très différents selon la culture d'aménagement d'une région. Il peut s'agir d'approches descendantes, lorsque l'aménagement est délégué à des experts techniques essayant de répondre aux demandes de la population, ou encore de participations ascendantes, institutionnelles, dans de nombreux États. Il existe également tout un éventail de processus de planification spontanés, qui s'organisent d'eux-mêmes lorsque des citoyens lancent des activités d'aménagement individuelles, dont on trouve des exemples dans des villes qui sont réputées pour ne plus pouvoir être planifiées.



Fig. 5. Les paysages évoluent et sont refaçonnés en permanence. Le suivi des paysages vise à capturer ces évolutions et à informer les décideurs et les planificateurs. Zone industrielle à Thusis. (Photo F. Wartmann)

Toutes les manières de façonner le paysage – que ce soit de manière organisée ou spontanée – amènent des changements dans l'occupation des sols, qui peuvent être plus orientés vers l'aspect d'espace. De nombreux programmes de suivi, par exemple Coordination de l'information sur l'environnement (CORINE), s'intéressent aux évolutions de l'occupation des sols. Ces types de suivi sont d'une extrême importance pour surveiller l'évolution des paysages. Cependant, en raison de leur intérêt strict pour l'occupation des sols, ils ne sont pas étudiés dans ce rapport.

2. Principes du suivi du paysage

La question du suivi du paysage

Le suivi au sens strict et classique du terme doit faire partie de toute procédure globale d'évaluation de la politique environnementale nationale ou internationale qui conduit finalement à une gestion adaptative. La gestion adaptative consiste à améliorer

progressivement l'état de l'environnement en réduisant continuellement les écarts entre les résultats et les objectifs de la politique environnementale. Elle est basée sur le cycle suivi, évaluation, rapport (SER) (*monitoring, evaluation, reporting – MER*). Le cycle commence par des buts de planification stratégique ou des objectifs de politique environnementale, suivis d'activités. Ces activités se manifestent par un certain produit ou effet/résultat.

Ensuite, les réalisations et/ou les résultats sont mesurés au moyen d'un suivi (en haut à droite de la figure 6) et comparés aux objectifs visés. Les rapports fournissent aux décideurs les informations dont ils ont besoin pour apporter les changements nécessaires à la planification stratégique ou à la politique environnementale. Conformément à la pratique de l'Agence européenne pour l'environnement, diverses méthodes d'évaluation et de collecte de données doivent être appliquées, afin de fonder le rapport sur le plus de connaissances possible. Ces méthodes comprennent les analyses coûts-avantages, la surveillance de l'environnement ou les analyses documentaires, ainsi que l'analyse ou la modélisation des indicateurs. Le cycle MER s'intègre bien dans des approches relativement technocratiques dans des domaines tels que la pollution de l'air ou la purification de l'eau.



Fig. 6. Le cycle de suivi-évaluation-rapport (SER). (Adapté du gouvernement de Victoria, Australie, 2012)

Cependant, dans le cadre de politiques ou de projets portant sur les paysages et leur évolution, les approches technocratiques peuvent s'avérer insuffisantes, car :

Les objectifs ultimes [de l'aménagement du paysage] sont souvent difficiles à définir. Ces objectifs s'appliquent à long terme et sont influencés par de nombreuses forces pouvant être hors du contrôle de ceux qui pilotent le processus d'aménagement (Sayer, 2017).

Par conséquent, Sayer *et al.* décrivent une « théorie du changement » pour retracer la relation entre une intervention et son impact final et, surtout, ils abordent explicitement la nécessité de négocier les demandes des parties prenantes et les objectifs de planification avec une coalition de gestion. Cette dernière fixe des objectifs qui sont examinés à l'aide d'indicateurs appropriés. L'amélioration la plus importante apportée par la « théorie du changement » de Sayer est donc le caractère participatif à la fois de la négociation de la planification et des activités de suivi du cycle SER.

Le travail de recherche des observatoires, centres et instituts du paysage

Actuellement, la communauté de recherche sur le paysage se mobilise pour développer des outils de surveillance qui correspondent à une définition holistique du paysage et qui s'intéressent réellement au paysage et non exclusivement à l'utilisation des terres. Cela est en effet nécessaire, car les programmes de surveillance de l'utilisation et de la couverture des sols tels que CORINE détectent la manière dont la composition du paysage évolue, mais ils ne nous permettent pas d'évaluer comment ces changements affectent la perception des paysages. En général, le suivi du paysage s'appuie fortement sur le suivi de l'utilisation et de la couverture des sols et les données correspondantes sont généralement accessibles pour établir des indicateurs dérivés. Cependant, dans l'idéal, les programmes de surveillance du paysage devraient dériver des indicateurs qui mesurent des propriétés spécifiques du paysage.

La Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage prévoit un point spécifique consacré aux observatoires, centres et instituts du paysage (annexe 1.10) :

Les fortes dynamiques des paysages contemporains et les nombreux problèmes liés à la protection, à la gestion et à l'aménagement des paysages nécessitent une observation continue et un lieu d'échanges ; à cet effet, la création d'observatoires, de centres ou d'instituts du paysage peut s'avérer pertinente. Ces observatoires, centres ou instituts du paysage permettraient cette observation sur la base de protocoles d'étude appropriés et mobilisant divers types d'indicateurs ; ils permettraient également de rassembler et d'échanger des informations sur les politiques et les expériences. Ils pourraient être autonomes ou faire partie intégrante d'un dispositif d'observation plus large.

Ces observatoires, centres ou instituts du paysage pourraient être créés à diverses échelles – locale, régionale, nationale ou internationale – en mettant en œuvre des dispositifs d'observation à échelles

emboîtées. Un échange continu entre eux devrait être possible. Ces observatoires devraient permettre :

- de dresser l'état des paysages à des périodes données ;
- d'échanger les informations sur les politiques et les expériences de protection, de gestion et d'aménagement, de participation du public et de mise en œuvre à différents niveaux ;
- d'utiliser et, si nécessaire, de rassembler les documents historiques relatifs aux paysages qui peuvent être utiles à la connaissance des processus d'évolution des paysages (archives, textes, iconographie, etc.) ;
- d'élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant l'évaluation de l'efficacité des politiques paysagères ;
- de fournir des éléments permettant de comprendre les tendances, et de réaliser des prévisions ou des scénarios prospectifs.

Les échanges d'information et d'expériences entre États, régions et collectivités territoriales, qui se pratiquent déjà, devraient reposer sur l'exemplarité mais être toujours replacés dans le contexte politique, social, écologique et culturel du paysage d'origine.

Le choix de la composition des observatoires revient aux organismes administratifs, mais ils devraient permettre la collaboration de scientifiques, de professionnels et de techniciens des administrations et du public (CM, 2008 : annexe 1, par. 10).

De nombreux observatoires, centres ou institut servent de plate-forme d'information et jouent un rôle transdisciplinaire actif. Ils initient ou facilitent la participation des habitants, entre autres par des actions liées au paysage. Des programmes portant sur des sujets spécifiques sont par ailleurs menés pendant des périodes limitées.

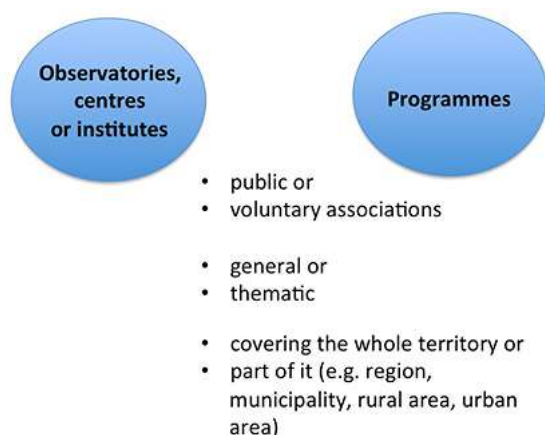


Fig. 7. Suivi du paysage.

Le suivi du paysage fondé sur des indicateurs

Les indicateurs sont au cœur de nombreuses activités de suivi. Ils constituent une manière simple et fiable de mesurer des processus complexes. Il est possible de

distinguer les indicateurs « génériques » qui agrègent de nombreux processus dans une seule mesure, et des indicateurs spécifiques, qui relèvent d'un seul processus. Par exemple, un indicateur sur la pollution lumineuse est un indicateur purement « générique » : il mesure de nombreux processus, comme l'urbanisation, l'abandon des terres ou l'éloignement, sans être capable de distinguer entre les processus ; un indicateur sur les « rivières accessibles au public » est, lui, un indicateur spécifique et mesure le potentiel récréatif d'un élément important du paysage.

En général, un indicateur fournit des informations quantifiées pour aider les acteurs à communiquer, à négocier et à prendre des décisions. Les indicateurs sont généralement reconnus comme jouant un rôle majeur dans les évaluations des politiques, et il existe une littérature importante sur la sélection des indicateurs.



Fig. 8. Les indicateurs du paysage peuvent fournir des informations impartiales aidant les acteurs à discuter et à prendre des décisions pour les interventions sur le paysage. Revitalisation d'une rivière à Fribourg, Suisse. (Photo S. Gosteli)

D'excellentes synthèses ont été rédigées (Hasund, 2011 ; Sang, Miller et Ode, 2008, par exemple). De nombreuses analyses basées sur des indicateurs choisissent ces derniers conformément au modèle

« Facteurs, pressions, états, impacts, réponses » (FPEIR), proposé par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE, 1997; Holten-Andersen *et al.*, 1995). Comme règle empirique, les indicateurs doivent être complets, sans être toutefois exhaustifs ni redondants. Ils doivent donc toujours être vérifiés. Ils doivent par ailleurs répondre à certaines exigences en étant :

- ▶ mesurables et sensibles à des modifications extérieures ;
- ▶ adaptés à des mesures à long terme ;
- ▶ représentatifs d'un processus et d'une région géographique spécifique ;
- ▶ intégrés à des cadres financiers pour réduire le risque d'une couverture temporelle et spatiale incomplète en raison de restrictions financières éventuelles.

Il est important de noter qu'il existe également des observatoires du paysage tout aussi efficaces dont le travail ne se base pas sur des ensembles d'indicateurs spatio-temporels stricts, mais plutôt sur des données assemblées de manière ad hoc.

Les atlas de paysages et évaluations des caractéristiques paysagères

Tout suivi de paysages, qu'il soit réalisé sous l'égide d'un observatoire, d'un centre, d'un institut ou d'un programme, dépend de connaissances et de descriptions complètes des types de paysages dans la région ou le territoire couvert. Ces connaissances doivent être rassemblées avant toute identification d'indicateurs du paysage ou de méthodes de suivi. Il existe en géographie une longue tradition de description des paysages à la fois d'un point de vue culturel et d'un point de vue naturaliste. Paul Vidal de La Blache (1845-1918) et Carl Otwin Sauer (1889-1975) sont d'excellents représentants de la discipline de la « géographie régionale », qui fonde les descriptions de paysages sur une base scientifique. Plus récemment, c'est-à-dire après 1950, des géographes français et allemands, tels que Georges Bertrand, Thierry Brossard, Carl Troll et Wolfgang Haber, ont souligné l'utilisation du paysage dans le contexte de l'aménagement du territoire et de la protection des paysages culturels.

Dans les années 1990, la Countryside Agency du Royaume-Uni a lancé plusieurs activités visant à établir la méthodologie de l'évaluation des caractéristiques du paysage, une tentative de décrire des paysages aux propriétés similaires dans un but de planification et de protection du patrimoine culturel et naturel. En 2002, la Countryside Agency et le Scottish Natural Heritage ont publié une méthode de travail remarquable, appelée par la suite « Évaluation des caractéristiques du paysage » (*Landscape character assessment* – LCA). Celle-ci a été réévaluée à

de nombreuses reprises et constitue un excellent instrument pour une description large et holistique, mais toujours reproductible, des paysages dans des régions spécifiques. En 2005, un effort a été fait par le cinquième programme-cadre de l'UE sur l'énergie, l'environnement et le développement durable pour obtenir une vue d'ensemble des activités LCA en Europe. Le rapport correspondant (Wascher, 2005) est resté pendant longtemps l'une des meilleures références. Il a été suivi d'un excellent manuel sur l'évaluation du caractère paysager qui décrit comment la méthode a été appliquée dans différents États (Fairclough, Sarlöv Herlin et Swanwick, 2018).

Des travaux ont également été menés dans le cadre du ministère de l'Environnement français, qui constitue la base de la méthodologie de l'Atlas des paysages. Cette méthode permet d'identifier des unités paysagères, des zones de tailles diverses mais présentant des caractéristiques similaires en termes de paysage. Les atlas de paysages ont un lien plus fort avec l'architecture du paysage et l'aménagement du territoire que les LCA. De plus en plus d'atlas de paysages intègrent une forte composante ascendante de la perception du paysage. La méthodologie des atlas paysagers s'est développée dans de nombreux territoires en France. En Belgique, la Wallonie et la Flandre ont également développé des atlas de paysages. Une excellente synthèse méthodologique (Raymond *et al.*, 2015) insiste sur la nécessité de mettre à jour les atlas de paysages tous les dix ans. Il s'agirait alors bel et bien d'une forme de suivi des paysages similaire au programme Comptes de la qualité de la campagne (*Countryside Quality Counts* – CQC). Les atlas de paysages constituent une source principale de données pour de nombreuses initiatives de surveillance du paysage.

Bien que la méthode *Landscape character assessment* (LCA) du Royaume-Uni et celle de l'atlas des paysages de la France soient différentes, elles identifient toutes deux des unités de paysage aux caractères plus ou moins homogènes. La méthode LCA définit les unités de paysage à l'échelle du comté, tandis que celle des atlas des paysages identifie des unités à l'échelle du département ou de la région, ou parfois même à l'échelle d'un bassin hydrographique et de son bassin versant. Il est essentiel que les atlas de paysages soient réalisés par des équipes interdisciplinaires. Cette méthode, après une mise à jour en 2015, a davantage intégré les représentations sociales des paysages auprès des populations concernées. Il existe également des atlas de paysages dans plusieurs régions d'Italie (*Atlante di paesaggio*), dont le Val d'Aoste et l'Émilie-Romagne, et en Espagne avec des atlas régionaux en Andalousie, Catalogne et Galice, ainsi qu'un Atlas national de paysages, réalisé avec le Portugal, par une équipe de l'université autonome de Madrid.

3. Organismes et initiatives de suivi du paysage

Une sélection d'organismes et d'initiatives de suivi du paysage est présentée ci-après. Des synthèses précédentes avaient été réalisées (Cassatella et Peano, 2011). L'Observatoire international du paysage du Conseil de l'Europe (Conseil de l'Europe, 2020) est désormais complété par les Parties à la Convention afin de refléter la diversité des approches suivies.

La sélection effectuée n'est pas complète mais a pour objet de mettre en évidence les approches adoptées. Les précurseurs de nombreuses initiatives de suivi ont réalisé des évaluations des caractéristiques du paysage ou des atlas de paysages, périodiquement mis à jour pour refléter l'évolution du paysage. Cependant, certaines n'ont pas été conçues pour être des programmes de suivi au sens strict du terme.

D'excellentes études sur les atlas et les caractéristiques des paysages ont été signalées dans plusieurs États. Tous les programmes de surveillance purement liés à la couverture et à l'utilisation des sols sont exclus, même s'ils jouent un rôle important dans la fourniture de données de base physiques et liées à l'utilisation des sols pour les évaluations des paysages. Voir en particulier deux activités de l'Union européenne : Coordination de l'information sur l'environnement (CORINE) et Surveillance européenne harmonisée des terres (*Harmonised European Land Monitoring* – HELM), dont les grands efforts en matière d'activités de surveillance doivent être reconnus. Sans ces initiatives de surveillance, il ne serait pas possible de faire des déclarations quantitatives sur les ressources paysagères physiques et liées à l'utilisation des sols, ni des extrapolations spatiales de préférences paysagères empiriques (par exemple, sous la forme de cartes de préférences).

Sélection d'expériences de suivi des paysages

Une sélection d'expériences de suivi des paysages, menées en Europe ainsi que dans d'autres États non européens, est présentée.

Allemagne

Le Parc national de Berchtesgaden en Allemagne effectue un suivi du paysage pour identifier et interpréter ses évolutions. Des enquêtes régulières sont menées, centrées presque entièrement sur des aspects écologiques. Les aspects sociaux jouent un rôle annexe, car le parc est une zone protégée IUCN de catégorie II. Le suivi est concentré sur la zone centrale, où il n'existe que peu ou pas du tout d'interactions humaines. Afin de pouvoir comparer les résultats au niveau national, le parc de Berchtesgaden aimerait encourager l'idée

d'un « jeu essentiel de données », ensemble standardisé d'indicateurs pouvant être comparés aux niveaux national et international (Nationalpark Berchtesgaden, 2001).

Belgique

Des travaux importants ont été réalisés par le service public de Wallonie et l'Agence flamande du patrimoine pour la constitution d'atlas de paysages (www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-observatory – Belgique).

L'Observatoire citoyen du paysage est une initiative de suivi du paysage en Belgique, dans la région de Wallonie. Il est piloté par la fédération Inter-Environnement Wallonie en coopération avec la région wallonne et avec des parcs naturels locaux. Pour évaluer les évolutions du paysage, il est demandé aux personnes concernées (citoyens et associations) de prendre chaque année une photo du même site, de comparer la nouvelle avec l'ancienne et d'évaluer les paysages. L'observatoire suit une approche subjective, en se penchant plus sur les aspects sociaux que sur les aspects écologiques (Observatoire citoyen du paysage, 2013; Inter-Environnement Wallonie, 2012; Hess, 2011).

Espagne

Le suivi des paysages est conduit par le ministère de la Culture et du Sport de l'Espagne et de son Institut du patrimoine culturel, porte sur les activités développées au niveau national et régional (www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-observatory – Espagne).

Des observatoires, tels que l'Observatoire du paysage de la Catalogne et l'Observatoire du paysage des Canaries ont par ailleurs été institués (Observatoire du paysage de la Catalogne, 2005; Observatoire du paysage des Canaries, 2018). Des travaux d'inventaire, comme l'Inventaire du paysage de la Galice, sont réalisés (Gouvernement de la Galice, 2016, 2017; Santé *et al.*, 2018).

L'Observatoire du paysage de la Catalogne a été établi en 2004 par le Gouvernement régional de la Catalogne. Il vise à promouvoir une meilleure connaissance du paysage local dans la société catalane. Conjointement à l'étude et au suivi du paysage, un aspect important est une sensibilisation de tous les corps de la société pour une meilleure gestion et un meilleur aménagement du paysage. Pour évaluer le paysage, différents indicateurs (notamment diversité, fragmentation, valeur économique) sont utilisés en tenant compte des aspects sociaux et économiques du paysage (Bru 2009). Les paysages évalués sont décrits dans des catalogues du paysage. En outre, un rapport sur l'état du paysage est rédigé tous les quatre ans.

Estonie

Le suivi du paysage fait partie du programme agro-environnemental d'Estonie. Il se concentre sur les paysages agricoles. Les évolutions de la couverture ou de l'utilisation du territoire ainsi que les impacts humains sont étudiés en mesurant la structure spatiale du paysage, en prenant des photos aériennes et en évaluant des indicateurs liés à la biodiversité (par exemple, nombre et diversité des vers de terre dans le sol). Ainsi, ce programme de suivi basé sur des indicateurs a une forte priorité culturelle et biologique. La perception et les composants sociaux sont moins prononcés, mais clairement énoncés dans les objectifs. Il existe un aspect de la perception visuelle du paysage dans ce suivi, dans la mesure où l'apparence des fermes étudiées ainsi que les zones de compensation agroécologique ont été choisies comme indicateurs de l'attractivité du paysage pour les populations (Sepp, 2018; Sepp et Külvik, 2018; Mücher, 2015; Sepp et Roose, 2010).

Finlande

La Finlande a un excellent système de suivi environnemental (Finnish Environment Institute – SYKE, 2018). Il existe déjà une vue d'ensemble de zones du paysage finlandais, gérée par environment.fi (Département de l'environnement du Gouvernement finlandais, 2018), ainsi qu'une documentation photographique exceptionnelle.

L'Observatoire du paysage de Finlande est un organisme de l'université d'Aalto qui a pour objectif d'établir un système de suivi piloté par indicateurs, avec des données représentatives pour l'ensemble de l'État. Avec une vision narrative exhaustive (sociale et économique) du paysage, un système proactif d'aménagement du paysage peut être obtenu.

France

Des travaux importants sur les atlas de paysage ont été menés par le ministère de la Transition écologique (www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-observatory – France). De plus en plus d'atlas de paysages intègrent un composant fort de perception du paysage selon une approche ascendante. La méthodologie des atlas de paysages a été développée dans de nombreux départements français et insiste sur le besoin de mettre à jour les atlas de paysages tous les dix ans. Les atlas de paysages représentent des outils importants de suivi du paysage.

En parallèle des atlas de paysages, la France a encouragé la mise en place d'un Observatoire photographique national du paysage (OPNP), dont le cadre en a été établi en 1989. Le principe consiste à choisir, sur un territoire donné, des points de vue qui feront l'objet d'une série de photographies prises à l'identique mais espacées dans le temps. L'observatoire est composé d'itinéraires photographiques. Dans chaque

itinéraire, un artiste prend 40 photographies du même site chaque année. Ces photos sont ensuite comparées les unes avec les autres. De nombreux territoires se sont depuis engagés dans la démarche, en complément de l'Observatoire photographique national. Un inventaire conduit à l'initiative du ministère a ainsi permis de recenser l'existence de plus d'une centaine d'observatoires photographiques du paysage locaux (même si tous ne sont pas nécessairement actifs). Ce bilan témoigne d'un intérêt grandissant pour ce mode de suivi de l'évolution des paysages, qui s'est accompagné d'une diversification des méthodes et des finalités lui étant associées, au-delà de l'aspect artistique initial (Ayrolles 2017; Mocquet, 2016; Observatoire photographique national du paysage de la France, 2018).

Italie

L'Italie a établi un Observatoire national du paysage ainsi que plusieurs observatoires du paysage à différentes échelles spatiales. La plupart d'entre eux utilisent des indicateurs pour exprimer les évolutions temporelles. L'Observatoire national du paysage rural est fortement lié à la surveillance des pratiques agricoles et des connaissances traditionnelles considérées comme ayant une valeur particulière pour l'Italie. Les activités de surveillance de la région du Piémont, notamment, peuvent être présentées comme un excellent exemple du fait qu'une surveillance scientifiquement solide ne doit pas exclure une forte composante ascendante et l'implication de la population. D'une part, il existe plusieurs observatoires locaux qui couvrent des zones importantes du Piémont. D'un autre côté, il existe une approche de surveillance basée sur des indicateurs, bien élaborée et bien documentée, qui relie tous les aspects des paysages, des aspects biologiques aux perceptions (Cassatella et Larcher, 2017; Cavaliere, 2010; Osservatorio, 2018; Agnoletti, 2018).



Fig. 9. Le paysage du Piémont, Barolo (x1klima sur Flickr, CC BY-ND 2.0)

Norvège

3Q est le programme national de suivi de la Norvège établi en 1998 et organisé par l'Institut norvégien de recherches bioéconomiques (NIBIO). Il se base sur 1 000 carrés d'un kilomètre de côté

tirés au hasard et contenant des terrains agricoles. Il analyse le paysage agricole dans son ensemble et il est conçu pour mesurer les incidences des politiques. Pour cela, l'utilisation des sols, la biodiversité, le patrimoine culturel et l'accessibilité sont suivis grâce à des indicateurs. Les méthodes sont entre autres des analyses SIG de photographies aériennes et d'autres données, des photographies du paysage, des observations sur le terrain de la biodiversité et des sites de patrimoine culturel, des questionnaires et entretiens, et des analyses de documents et de données statistiques. Le programme est évalué scientifiquement et vise à relier l'apparence physique du paysage à la perception de celui-ci, par l'intermédiaire d'une métrique du paysage et de photos présentées à des autochtones et à des étudiants. Dramstad *et al.* (2006) ont identifié « des corrélations positives significatives entre les préférences et les métriques spatiales, y compris le nombre de types de sites, le nombre de parcelles et la diversité des types de terrains. Par ailleurs, les notes de préférence étaient élevées quand l'eau était présente dans la zone cartographiée de l'image, même si l'eau n'était pas visible dans cette image ». Pour compléter cet aspect de perception du paysage, la Norvège possède un plan scientifique de documentation photographique historique sur les évolutions du paysage.

Pays-Bas

L'Observatoire national du paysage aux Pays-Bas est un programme de suivi du paysage en cours, organisé par LandschappenNL, le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences ainsi que des universités locales. Il a une forte composante de sensibilisation, tout en bénéficiant d'une bonne assistance scientifique. Le suivi est basé sur une évaluation de qualité du paysage qui comprend des indicateurs, des évaluations visuelles et opinions d'experts sur une grande variété d'aspects du paysage, comprenant l'histoire culturelle. La perception du paysage par la population n'est pas recueillie par des questionnaires, mais des évaluations d'experts sont collectées (Roos-Klein Lankhorst *et al.*, 2013; Van Herwaarden, 2017; LandschappenNL, 2018).

Portugal

L'Observatoire du paysage du Tage collabore avec la nouvelle université de Lisbonne (NOVA) et l'université autonome de Madrid. Il procède aux travaux de caractérisation du paysage dans le cadre de la sensibilisation et de l'éducation, et étudie la dynamique culturelle et socioterritoriale de la zone du Tage. Un référentiel de connaissances des paysages de la rivière a été établi, ainsi qu'un observatoire photographique pour suivre le paysage et pour publier des photographies témoins et des photographies suggérées par le public pour présenter différents

aspects d'intérêt reconnu. La participation du public joue un rôle important dans les travaux de cet observatoire (Oliveira et Mata Olmo 2015 ; Ribeiro, 2018).

Royaume-Uni

En 2002, l'Agence de la campagne (Countryside Agency) et le Patrimoine naturel écossais (Scottish Natural Heritage) ont publié un outil remarquable – appelé ultérieurement Évaluation du caractère du paysage (*Landscape Character Assessment – LCA*) – pour « nous aider à comprendre et articuler le caractère du paysage. Il nous aide à identifier les éléments qui donnent à une localité sa "signification de lieu" et à déterminer ce qui la rend différente des zones voisines » (Natural England, 2014). La LCA a été appliquée en de nombreuses circonstances en Angleterre, en Écosse et ailleurs. La LCA aide à impliquer les collectivités et les personnes dans la définition et la description de leurs paysages avec des outils officiels bien déterminés. Le cœur de la LCA est une caractérisation sans jugement de valeur des aspects du paysage par l'intermédiaire de cartes, de qualités perçues, de photographies et de données d'occupation des sols, assemblée par des pairs ou des représentants locaux impliqués dans l'évaluation du paysage. Chaque évaluation de caractère du paysage a un objectif clairement défini. Une LCA résulte souvent en un certain nombre de cartes délimitant des zones présentant un caractère de paysage homogène. Sur la base des aires nationales de caractères de paysages (*National Landscape Character Areas – NCAs*), le projet a évalué les évolutions des caractères du paysage en Angleterre pour deux périodes, 1990-1998 et 1999-2003, grâce à des études complètes des données, photographies et cartes, ainsi que des entretiens avec des experts. Pour la première évaluation des évolutions (1990-1998), une série de huit consultations régionales a été entreprise à l'automne 2003. Des connaissances locales ont été recueillies auprès de différents experts impliqués à qui on a demandé de considérer l'adéquation et la précision des mentions d'évolution trouvées dans les descriptions originales des caractères du paysage. Puis on leur a demandé de passer en revue les informations statistiques et géographiques associées et d'arriver à une conclusion sur l'importance des évolutions pour les caractères du paysage représentées par ces données. C'est grâce à cet exercice de consultation que le jugement sur les changements et sur leur importance a été déterminé en partie. Pour la première évaluation, les zones de caractère paysager ont été classées selon qu'elles avaient été soumises à : un changement marqué incohérent avec le caractère ; un changement limité incohérent avec le caractère ; et un changement limité ou pas de changement cohérent avec le caractère. La deuxième évaluation des changements a étendu la base des constatations

et donné même une plus grande importance à la consultation des personnes impliquées (notamment les professionnels du paysage).

L'étude des caractéristiques du paysage de la Cornouailles a été effectuée en 2005-2007 et financée par le Cornwall County Council et d'autres instances. Il s'agit *stricto sensu* d'une évaluation actualisée du paysage, et non d'un suivi du paysage en soi. Toutefois, comme elle a été effectuée deux fois (en 1994 et en 2007), elle peut être considérée comme un suivi. L'objectif de l'évaluation est de guider le développement des politiques et stratégies du paysage. Ainsi, pour chaque zone du paysage (40 zones de caractères), un rapport est disponible sur internet et présente les aspects écologiques et sociaux du paysage et de son développement (biodiversité, géologie, occupation des sols, localités, traits historiques et esthétiques).

Suède

L'Évaluation et le suivi environnementaux de Suède (EMA) sont menés par l'Université suédoise des sciences agricoles et sont financés par le Gouvernement suédois. Ils sont organisés en dix programmes différents (forêt, paysage agricole, lacs et cours d'eau, zones côtières et maritimes, environnement construit, climat, biodiversité, eutrophisation, acidification et environnement non toxique).

Pour analyser le secteur des paysages agricoles, par exemple, l'Inventaire national des paysages de Suède a été lancé en 2003. Il est piloté comme un inventaire stratifié sur des échantillons, dans lequel des photographies aériennes sont combinées avec un inventaire de terrain. En cinq ans, l'ensemble des 631 unités-échantillons a été étudié (Swedish University of Agricultural Sciences, 2016, 2018).

Suisse

L'Observation du paysage suisse – LABES (l'abréviation provient de l'allemand *Landschaftsbeobachtung Schweiz*) est un programme national systématique de suivi du paysage qui mesure les propriétés physiques du paysage ainsi que leur perception par la population locale. Le suivi systématique du paysage prend en considération les notions suivantes : formes et paradigmes de processus en écologie du paysage ; théories des perturbations en écologie ; services des écosystèmes ; théories de la perception ; théories de l'attachement au lieu ; théories de l'environnement réparateur ; concept centre-périphérie en aménagement du territoire ; cadre forces motrices, pressions, état, impact et réponses.

Un jeu d'indicateurs prend en considération des données concernant la couverture des sols, les images satellitaires, les statistiques de recensement et les cartes numériques ; d'autres indicateurs sont fondés

sur des enquêtes sur les perceptions et l'attachement aux lieux. Chaque indicateur est utilisé pour mesurer un aspect spécifique du paysage. Les indicateurs couvrent un à cinq intervalles de temps sur une durée maximale d'environ soixante-dix ans. Ils couvrent l'ensemble du territoire ou une partie de territoire. Environ 50 % des indicateurs (la plupart physiques ou d'occupation des sols) couvrent une période allant de 1970 à nos jours, avec deux à quatre intervalles de temps. Environ 20 % des indicateurs couvrent une période allant de 1990 à nos jours, avec deux à quatre intervalles de temps. Certains indicateurs couvrent des périodes plus longues (de 1930 à nos jours pour l'étalement urbain) ou ont une résolution annuelle (émissions lumineuses). Les indicateurs de perception et d'attachement au lieu (environ 30 % des indicateurs) ont été évalués pour la première fois en 2011. La plupart des indicateurs concernant le paysage physique et l'utilisation des sols sont explicites. Les indicateurs de perception et d'attachement au lieu ont été rassemblés dans un questionnaire standardisé qui a été envoyé à un échantillon représentatif de 8 700 foyers, en trois langues (allemand, français, italien). 2814 questionnaires ont été renvoyés, soit un taux de retour de 35 %. Les personnes interrogées étaient priées de s'exprimer sur le paysage et les lieux de leur commune de résidence. En outre, elles devaient indiquer l'importance pour elles de chaque concept d'évaluation du paysage (par exemple lisibilité ou beauté), pour leur lieu de résidence. Les énoncés ont été testés au préalable pour leur fiabilité d'échelle et leur validité. L'évaluation est basée sur les images mentales des personnes pour les lieux situés dans leur commune de résidence, et non sur des photographies, vidéos ou croquis manuels.

Les mérites de l'utilisation des visualisations pour l'aménagement et la conception ont été documentés dans la littérature (Neuenschwander *et al.*; 2012 ; Donaldson-Selby *et al.*, 2012). Ils présentent un grand potentiel d'utilisation pour l'aménagement local, lorsque les photographies ou les vidéos répondent au contexte local. Les indicateurs permettent de mesurer à la fois les aspects physiques et les aspects socioculturels de la qualité du paysage. La manière dont les habitants perçoivent le paysage de leur lieu d'habitation en matière de beauté, de fascination ou d'authenticité est analysée, ce qui peut être considéré comme une étape importante en suivi du paysage. Le jeu d'indicateurs permet d'identifier un gradient dominant urbain-rural dans les données (Wu *et al.*, 2011).

La qualité de cette activité de suivi est maintenue par un examen périodique des thèmes et des indicateurs ainsi que des concepts et méthodes utilisés. Certaines thématiques émergentes du paysage ne font pas encore l'objet d'indicateurs. Il en est ainsi du thème de la production d'énergie durable, qui

influencera considérablement les aspects visuels des paysages (par exemple, l'énergie éolienne, les réseaux électriques), ou de la question du paysage et de la santé, qui n'est que partiellement couverte par les indicateurs sur les loisirs. Les nouvelles méthodes comprendront l'analyse de sources de données émergentes, telles que les médias sociaux, pour établir des informations complémentaires sur la perception du paysage et l'attachement aux lieux. D'autres sources de données novatrices comprennent des données satellitaires à haute résolution spatiale et temporelle pour rendre compte de la dynamique d'utilisation des terres agricoles. Les partisans d'un suivi narratif complet considèrent que les indicateurs devraient prendre davantage en considération les approches qualitatives du paysage, en considérant la science citoyenne (Kienast *et al.*, 2015).

Le programme couvre une surface totale d'environ 40 000 km² et la perception du paysage est systématiquement suivie avec des enquêtes représentatives. Le suivi consiste en une trentaine d'indicateurs intégrés dans le cadre conceptuel du modèle FPEIR. Approximativement 25 % des indicateurs mesurent les propriétés de perception, notamment le contenu informatif du paysage et la fascination qu'il exerce, sa beauté et son authenticité. Les personnes interrogées reçoivent comme consigne de baser leur jugement sur le paysage et les lieux de leur commune actuelle de résidence, plutôt que sur des images de paysages spécifiques. Un indicateur innovant de l'espace physique concerne les émissions lumineuses, très corrélées avec l'urbanisation et les activités humaines. Le suivi mesure également la fragmentation du paysage et le mitage urbain, ainsi que les zones sans constructions ou infrastructures. Les indicateurs sont disponibles sous forme de séries temporelles. Une procédure stricte de contrôle de qualité a montré que les indicateurs sont représentatifs géographiquement pour la Suisse, et un noyau d'indicateurs indispensables a été déterminé. Le programme est évalué constamment scientifiquement (Office fédéral de l'environnement – OFEV et Institut fédéral suisse de recherches sur la forêt, la neige et le paysage – WSL, 2013 ; 201 ; Bundesamt für Umwelt, 2017 ; Swiss Federal Institute, 2018).

D'autres initiatives peuvent être mentionnées. L'observatoire photographique du paysage, par exemple, est un projet développé conjointement par les parcs du Doubs et Chasseral (Jura). Il développe des travaux porteurs qui favorisent la sensibilisation et l'éducation aux valeurs du paysage (Parc du Doubs et Parc Chasseral, 2017 ; Parc naturel régional du Doubs, 2018).

Australie

Le Programme de suivi social et économique à long terme de la Grande Barrière de corail (SELTMP) a

été créé en 2011 par le Gouvernement australien. Il est dirigé par des chercheurs de l'université locale et par l'Organisation de recherches scientifiques et industrielles du Commonwealth. L'Autorité du parc marin de la Grande Barrière de corail, des organisations locales, des collectivités et des industries sont impliquées dans ce projet.

L'objectif consiste à informer les gestionnaires de la Grande Barrière de la situation actuelle, ainsi que des aspects historiques et des tendances futures éventuelles des industries locales, des collectivités et des utilisateurs du parc. Le programme vise à fournir des informations sociales et économiques pour une gestion et une planification effectives. C'est pourquoi les personnes concernées (touristes, pêcheurs, résidents...) sont questionnées sur leurs affinités, leurs expériences et leurs valeurs concernant la Grande Barrière, l'accent étant mis plutôt sur les aspects sociaux et économiques que sur les aspects écologiques (eAtlas, 2018 ; Reef & Rainforest, 2012).

Nouvelle-Zélande

Rotorua est un district de 2 614,9 km² sur l'île du Nord, en Nouvelle-Zélande, avec une population permanente estimée de 58 800 personnes. Il s'agit de la dixième zone urbaine de l'État. Rotorua est une destination majeure pour les touristes, nationaux et internationaux, avec une industrie du tourisme majoritaire dans le district. Compte tenu de sa petite taille, ce district dispose d'un système de surveillance de l'environnement basé sur des indicateurs remarquablement large, dans lequel les aspects physiques du paysage tels que les changements dans l'utilisation et la couverture des terres ou la biodiversité sont surveillés, mais aussi les valeurs d'agrément du paysage et les autorisations d'utilisation des ressources par les groupes autochtones (*Tangata Whenua*). Ce système, piloté par indicateurs, présente un cycle allant d'une à cinq années. Chaque indicateur montre si le bien ou le service qu'il représente reste stable, ou bien croît ou décroît, en quantité ou en qualité. Des indicateurs comme la qualité de l'eau, la qualité de l'air et les terrains ruraux et urbains, ainsi que le patrimoine culturel et le tourisme sont utilisés pour soutenir un environnement, une économie et une infrastructure durables. En outre, pour une zone spécifique appelée zone « lacs A », les évolutions du paysage sont fixées en détail grâce à des photographies prises tous les deux ans de 24 points de vue. Ces photographies sont ensuite comparées par des experts pour identifier des modifications visuelles, qui sont enregistrées et leurs impacts, ou les menaces qu'elles laissent supposer, sont quantifiés. Le schéma de suivi du district de Rotorua est une approche basée sur des indicateurs, prenant des aspects sociaux et économiques en compte (Rotorua, 2013, 2014).

Pérou

L'Observatoire des paysages en terrasses a été établi en 2014. Il s'agit d'un projet participatif ascendant, ayant pour objectif d'améliorer la vie des habitants des paysages en terrasse du Pérou. L'accent principal est mis sur la gestion de l'eau, l'hygiène de l'eau potable, l'amélioration des pratiques agricoles et des stratégies commerciales, et le renforcement du pouvoir d'action de la population rurale (Bueno de Mesquita, 2018).

Expériences de coopération pour le suivi du paysage

Quelques exemples de coopération en matière de surveillance du paysage peuvent être présentés.

Le suivi du paysage de la vallée de la Semois en France et en Belgique fait partie du programme de coopération territoriale européen (Interreg III et IV). Il a été démarré comme un programme de restauration transfrontalier pour le cours d'eau, et a résulté en une collaboration à l'échelle du paysage. Pour identifier l'évolution du paysage, des photos du même site ont été prises au cours des saisons, et d'anciennes photographies et cartes postales ont été étudiées et comparées avec la situation actuelle. Pour compléter, des photographies ont été prises au hasard sur un itinéraire suivant la vallée de la Semois. L'étude a pris en compte l'agriculture, la forêt, la rivière et les habitations et autres infrastructures

(par exemple routières) (Rosillon, 2007; Guittet et Le Dû-Blayo, 2015).


Le projet « La culture européenne exprimée dans les paysages insulaires » (ESLAND) a eu pour objet d'examiner les paysages insulaires européens, avec leurs identités uniques et la valeur qu'ils représentent (ESLAND Project, 2011).

L'Observatoire du paysage de la Méditerranée orientale (EMLO) a des partenaires à Chypre, en Grèce, en Jordanie et au Liban. Il est piloté par la Fondation Laona pour la conservation et la régénération de la campagne chypriote à Chypre, en partenariat avec le projet MEDSCAPES financé par l'Union européenne. L'objectif est d'améliorer la sensibilité et les connaissances sur le paysage, de protéger le patrimoine paysager et d'assurer le suivi et la documentation des évolutions du paysage pour encourager l'adoption d'instruments fonciers gouvernementaux. Le suivi a une forte composante de sensibilisation (Université américaine de Beyrouth, 2018).

4. Proposition d'une topologie des suivis du paysage

Critères de suivi du paysage

Différents critères, présentés ci-dessous, peuvent aider à caractériser et à classer les approches de suivi du paysage.

Critère	Pôle 1		Pôle 2
1. Type d'évaluation du paysage	Piloté par indicateurs		Évaluation narrative exhaustive du paysage, centrée sur des études de cas décrites avec des caractéristiques variant pour chaque cas
2. Réplicabilité et ambitions scientifiques	Forte composante scientifique (biologie, géographie, sociologie)		Forte composante artistique (photographies, dessins, objets architecturaux)
3. Couverture spatiale et représentativité	Statistiquement représentatif d'une région		Études de cas sans représentativité statistique
4. Conformité avec la définition du paysage de la Convention européenne du paysage	Approche intégrée (couvrant tous les aspects de la définition du paysage de la Convention européenne du paysage)		Approche sectorielle (couvrant certains aspects de la définition du paysage de la Convention européenne du paysage)
5. Cadre légal	Entériné par un organisme national ou régional officiel		Entériné par des organisations non gouvernementales ou des mouvements citoyens
6. Statut de protection de la zone couverte	Zone totalement protégée		Zones protégées en mosaïque avec des zones non protégées

Critères de suivi du paysage (Deux pôles opposés sont donnés pour chaque critère)

L'orientation des pôles n'est ni positive ni négative ; ils représentent des manifestations distinctes du même critère. Cela signifie que l'évaluation qui est faite dans le tableau ci-dessus de la position d'une activité de suivi du paysage par rapport à ces pôles ne concerne pas la qualité de l'activité de suivi, mais est plutôt une tentative de proposition de topologie de différentes approches de suivi. En utilisant ces six critères, il est possible de placer les approches de suivi le long de ces axes, sur la base de nos connaissances. Cette analyse représente parfois un défi, dans la mesure où chaque approche est unique en son genre, et difficile à réduire à ces six catégories. Toutefois, la typologie proposée améliore la compréhension en systématisant différentes approches selon des critères bien définis. Plusieurs types d'approches peuvent être considérés :

- ▶ les approches pilotées par indicateurs ;
- ▶ les approches considérant des récits du paysage ;
- ▶ les évaluations du caractère du paysage avec une composante de suivi ;
- ▶ les approches de surveillance des aires protégées.

Approches basées sur des indicateurs

Les approches basées sur des indicateurs essaient de refléter tous les aspects du paysage par le biais d'indicateurs, statistiquement représentatifs de la région considérée, et s'accompagnent d'évaluations scientifiques des données. Les indicateurs ne sont pas simplement des données scientifiques, ils sont aussi des séries temporelles de données qui décrivent des processus complexes avec les mesures les plus simples possible. Tous les systèmes de suivi de ce groupe sont conformes à ces exigences. Cela ne signifie pas que les autres systèmes de suivi n'utilisent pas des données scientifiques, mais qu'elles sont souvent utilisées directement, et non pas sous la forme d'indicateurs stricts. La télédétection est utilisée dans un grand nombre de ces approches pour la mesure des aspects physiques du paysage.

Un certain nombre de systèmes de surveillance de ce type sont issus d'expériences menées pour les territoires ruraux. Les raisons sont évidentes : il existe généralement de bonnes statistiques sur les terres agricoles, ce qui facilite le suivi des éléments liés à la biodiversité, mais aussi des aspects culturels du paysage. Cependant, en raison de la prise en compte prédominante des paysages agricoles, ces programmes de surveillance du paysage ont tendance à négliger les paysages urbains. Il existe un risque que ces systèmes de surveillance restent enfermés dans des hypothèses stéréotypées selon lesquelles les zones rurales représentent

toujours « le paysage en tant que tel », alors que la qualité des paysages urbains et périurbains est bien moindre. Si cette hypothèse peut se vérifier dans de nombreux cas, elle doit néanmoins être étayée par des enquêtes représentatives au sein de la population. Les évaluations qui incluent directement la population doivent être préférées aux évaluations entièrement basées sur des experts que l'on trouve encore dans de nombreux programmes.

Les approches basées sur des indicateurs présentent de nombreux avantages mais aussi quelques inconvénients. L'un des principaux avantages est que les différents aspects du paysage, tels que la présence d'habitats et la configuration du paysage, ou sa perception, sont mesurés quantitativement et enregistrés indépendamment. Cela permet de formuler des recommandations politiques distinctes, sur la base d'un programme de surveillance commun. L'inconvénient de cette approche est qu'il est difficile de parvenir à une synthèse globale de l'évolution des paysages.

Un autre défi pour les approches basées sur des indicateurs est qu'elles sont relativement coûteuses à maintenir. En effet, ces approches comprennent la documentation des données, l'évaluation continue de l'utilisation des dernières technologies, la collecte et l'analyse de données d'enquête représentatives et la garantie de séries chronologiques cohérentes. C'est pourquoi les programmes de surveillance basés sur des indicateurs doivent être approuvés par un organisme officiel, national ou régional. Il n'est pas surprenant que certaines approches présentent des lacunes en ce qui concerne le maintien du programme sur plusieurs années et sa bonne documentation à l'aide d'informations disponibles dans des rapports écrits ou en ligne. Laisser le suivi basé sur des indicateurs entièrement entre les mains d'organisations non gouvernementales comporte le risque d'une production de données incohérentes ou de l'arrêt du projet.

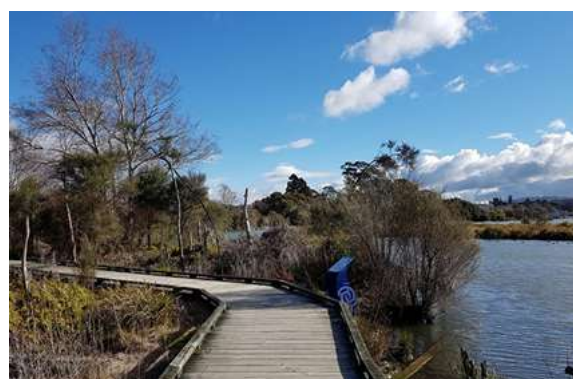


Fig. 10. Les paysages de Rotorua en Nouvelle-Zélande sont suivis par une approche intégrée comprenant des indicateurs physiques et sociaux. (Photo Pia Bereuter)

Approches prenant en compte les récits de paysages

L'objectif des approches prenant en compte les récits de paysage est de suivre l'évolution du paysage de régions plus ou moins grandes au moyen de descriptions du paysage qui ne suivent pas strictement les indicateurs mais sont néanmoins des récits complets du paysage. La plupart utilisent des photographies, certaines presque exclusivement. Il existe souvent un lien étroit avec l'art. Certains utilisent des photographies téléchargées et interprétées par le public, d'autres s'appuient sur des photographies professionnelles. Il y a souvent une forte composante ascendante et participative. L'objectif le plus important des descriptions n'est pas la représentativité. Il s'agit plutôt de fournir une description des caractéristiques typiques du paysage telles qu'elles sont perçues par le public ou par les experts.

Les avantages de ces systèmes de surveillance comprennent la caractérisation rapide des caractéristiques paysagères importantes d'une zone, et le fait qu'il n'y a souvent pas de recherche fastidieuse de données ou de longues séries chronologiques (à l'exception des séries chronologiques de photos professionnelles). En outre, grâce à l'apport de la base, cette approche prend en compte les points de vue de la population et se prête bien à une mise en œuvre par les associations.

Parmi les inconvénients, le développement et les changements du paysage sont difficiles à justifier sur une base quantitative, ce qui est souvent exigé par les décideurs, et les recommandations sectorielles sont difficiles à formuler. Un autre inconvénient est la forte concentration sur les aspects visuels du paysage à travers l'utilisation de photographies, négligeant potentiellement d'autres valeurs importantes.

Évaluations du caractère du paysage avec une composante de suivi

L'idée de base ici est de répéter les évaluations des caractéristiques du paysage (Swanwick, 2002) à des étapes de temps données et de comparer les changements à travers le temps (Petit, 2009 ; Haines-Young *et al.*, 2008). Le processus de suivi analyse les changements physiques du paysage qui se produisent dans chaque zone de caractéristiques paysagères et l'évolution du paysage dans son ensemble. Ces changements sont comparés à la vision commune, telle qu'elle a été formulée par les parties prenantes. Cette dernière reflète la manière dont la zone à caractère paysager devrait se développer à l'avenir.

Approches de surveillance des aires protégées

Les approches de surveillance des aires protégées ont en commun le fait que leur étendue géographique est clairement définie et qu'un organe de gestion est en charge du programme de surveillance. Cependant, les approches peuvent différer considérablement entre les différentes aires protégées.



Fig. 11. La Grande Barrière de corail est une zone protégée, et l'objectif du suivi est d'informer les gestionnaires. (Photo Kyle Taylor, Flickr, CC BY 2.0)

5. Défis futurs du suivi du paysage

Le suivi du paysage doit également pouvoir couvrir tous les processus futurs, dont les effets ne seront visibles qu'après des années, voire des décennies. Si l'on tient compte de l'énorme impact de la mondialisation, du changement climatique et des migrations, de l'évolution des technologies de la communication et du découplage mondial entre le capital terre et l'homme, le suivi du paysage doit continuellement s'efforcer d'identifier comment ces processus auront un impact sur les sociétés et leur relation avec le paysage. De nouveaux thèmes, tels que ceux présentés ci-dessous, pourraient également être introduits dans les instruments de surveillance existants.

Paysages lumineux et sonores

Peu d'activités de surveillance du paysage portent sur les paysages lumineux et sonores. Le paysage nocturne est souvent complètement négligé, ce qui laisse dans l'ombre un aspect important de l'environnement pour l'écologie, la santé humaine et la culture (Cho *et al.*, 2015 ; Navara et Nelson, 2007 ; Claudio, 2009). Les émissions lumineuses éclairent de plus en plus le ciel nocturne. Une forte augmentation a été observée dans le monde entier au cours des 20 à 30 dernières années (Cinzano, Falchi et Elvidge, 2001).



Fig. 12. Le bruit de l'eau qui coule d'une fontaine est un exemple d'élément agréable d'un paysage sonore : fontaine à Zurich, Suisse. (Photo S. Gosteli)

Une luminosité nocturne excessive peut affecter les habitats des animaux nocturnes, avec des conséquences parfois fatales pour les populations d'insectes et d'animaux. Par exemple, la pollution lumineuse peut perturber l'orientation des animaux volants comme les oiseaux ou les chauves-souris (Polak *et al.*, 2011 ; Rydell, Eklöf et Sánchez-Navarro, 2017 ; Russo *et al.*, 2017 ; Azam *et al.*, 2018), mais les mammifères marins comme les tortues sont également désorientés par les lumières nocturnes artificielles (Lorne et Salmon, 2007 ; Silva *et al.*, 2017 ; Hu, Hu et Huang, 2018). La perte du paysage nocturne pose également des problèmes aux humains. L'observation des étoiles en Europe devient presque impossible pour les astronomes et le fait que 60 % des habitants ne puissent pas voir la Voie lactée, ou seulement de manière limitée, constitue une perte culturelle (Cinzano, Falchi et Elvidge, 2001). Un excès de lumière la nuit peut également être néfaste pour la santé. L'« horloge interne » régule diverses fonctions corporelles et est étroitement liée au passage quotidien de la lumière à l'obscurité. L'hormone mélatonine, par exemple, n'est produite que dans les phases d'obscurité. Si cette production est perturbée, des troubles du sommeil ou des modifications du système immunitaire peuvent survenir (Chepesiuk, 2009). Une étude économique estime que les dommages causés par la pollution lumineuse aux États-Unis seulement s'élèvent à quelque 7 milliards de dollars par an (Gallaway, Olsen et Mitchell, 2010).

Outre ces aspects négatifs de l'éclairage artificiel nocturne, on observe dans de nombreuses sociétés une tendance à utiliser la lumière de manière artistique afin d'améliorer l'expérience des paysages nocturnes, où une utilisation durable de la lumière peut améliorer l'expérience d'un paysage nocturne et créer un lien avec un lieu (Zumthor, Beer et Mathieu, 2005).

Concernant les paysages sonores, il existe très peu de systèmes de surveillance qui observent les sons du paysage. Le réseau d'observation de l'environnement d'Okinawa en constitue un bon exemple.

Il serait souhaitable de rendre opérationnelle la recherche écologique sur les paysages sonores (Farina et Pieretti, 2012) dans le cadre d'une surveillance à grande échelle du paysage sonore qui nous permettrait de relier les propriétés visuelles et biologiques des paysages aux aspects sonores et d'ajouter cette composante importante (Watts et Pheasant, 2013, 2015). En outre, des recherches prometteuses démontrent comment les aspects sonores des paysages peuvent être extraits de textes générés par les utilisateurs au Royaume-Uni, fournissant une évaluation citoyenne des sons dans le paysage (Chesnokova et Purves, 2018).

Attachement aux lieux

Diverses approches globales – narratives et partiellement axées sur l'art et l'action – sont basées sur les concepts d'attachement à un lieu, de création d'un lieu et de sens du lieu. Ces approches sont souvent positionnées comme des projets novateurs visant à promouvoir le sens du lieu par le biais de la participation. Cependant, étant donné que les décideurs politiques exigent des indicateurs quantitatifs, il est nécessaire d'intégrer des évaluations qualitatives de l'attachement au lieu dans des systèmes de mesure qui permettent de prendre en compte ces aspects, faute de quoi ils risquent d'être négligés au profit d'indicateurs plus facilement quantifiables, tels que les activités de loisirs. Ces approches pourraient introduire des indicateurs d'attachement aux lieux (Raymond, Brown et Weber, 2010) et mesurer cet attachement dans le temps. Elles pourraient être complétées par des approches qualitatives et artistiques pour une évaluation plus holistique de cet aspect important des relations entre les personnes et les paysages.

Intégration des migrants

Des études montrent que plus les personnes résident longtemps dans un lieu, plus leur attachement au lieu devient fort (Lewicka, 2011, 2013), mais il est également prouvé que l'attachement au lieu se développe plus immédiatement (Raymond, Kyttä et Stedman, 2017). Avec la mondialisation des lieux de travail et les migrations volontaires et forcées dans nos sociétés globales, les gens ont de plus en plus besoin de lieux auxquels ils peuvent se sentir liés et auxquels ils peuvent accéder facilement et rapidement, indépendamment de leurs propres antécédents sociodémographiques et culturels. Aucune des approches examinées n'a pris en compte le caractère inclusif des paysages, bien qu'un examen récent éclaire le rôle des paysages dans la promotion de l'inclusion (Egoz et De Nardi, 2017). Permettre des expériences inclusives dans les paysages – et créer des paysages qui permettent cette inclusion – est primordial dans nos sociétés en mutation.

Instruments juridiques

Peu d'activités de suivi s'intéressent explicitement aux instruments juridiques de protection et de gestion du paysage et à leurs effets.

Conclusions

Les paysages évoluent rapidement. Les États parties à la Convention européenne du paysage s'engagent à identifier les paysages sur l'ensemble de leur territoire, à analyser leurs caractéristiques, avec les dynamiques et les pressions qui les modifient, et en suivre les transformations. Fondées sur la définition du paysage intégré de la Convention, ces activités doivent prendre en compte à la fois les aspects physiques du paysage et la façon dont les paysages sont perçus par les populations.

Une grande variété d'approches de surveillance des paysages peut être observée; certaines ont été présentées ici dans une synthèse qui inclut également des exemples particulièrement remarquables provenant de différentes parties du globe. Ces approches ont été regroupées en différentes catégories (approches basées sur des indicateurs, récits complets, évaluations du caractère du paysage, etc.) Une série de facteurs clés pour la mise en œuvre réussie d'un programme de suivi a été identifiée. Il est essentiel d'obtenir l'aval des organes officiels (gouvernementaux) pour garantir la mise en œuvre à long terme d'un programme de suivi, ainsi que pour assurer la disponibilité rapide des données nécessaires pour que le suivi soit efficace et opportun pour informer les politiques et les décisions. La participation du public et la production d'informations à partir de la base sur la façon dont les personnes perçoivent le paysage (et ses transformations), plutôt que de procéder uniquement à des évaluations d'experts, revêtent également une importance majeure. Des méthodes novatrices, telles que les approches basées sur l'art et l'action, ont été utilisées avec succès et présentent un potentiel considérable. Les tendances sociétales, telles que l'utilisation des médias sociaux pour poster des expériences et des impressions sur les paysages et les lieux, nous permettent d'évaluer la perception du paysage ainsi que les relations entre les populations et les lieux de manière favorable sur de grandes échelles spatiales, ce qui n'était pas faisable auparavant.

Il est important de noter que les activités de surveillance du paysage doivent être constamment adaptées afin de saisir les aspects pertinents de l'évolution du paysage. Il est essentiel de surveiller les changements dans les paysages nocturnes, qui sont affectés par l'éclairage artificiel de nuit, et de développer et appliquer des indicateurs mesurant les changements dans les paysages sonores. En

outre, dans nos sociétés en mutation, il est également nécessaire de réfléchir à la manière dont les paysages peuvent devenir des lieux inclusifs permettant à des personnes issues de milieux culturels et socio-économiques différents de se connecter et de s'identifier au paysage.

Références

Agence européenne pour l'environnement (1997). *Air Pollution in Europe 1997*, Copenhague.

Agence européenne pour l'environnement (2016). *Environment and climate policy evaluation*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Agnoletti M. (2018). *Experiences with the National Observatory of Rural Landscape and the Regional Landscape Observatory of Tuscany*. www.landschapsobservatorium.nl/Uploaded_files/agnolettiamersfoort.42e9ca.pdf.

Agnoletti M. (2018). « National Observatory of Rural Landscape », université de Florence. www.landscapeunifi.it/en/national-observatory-of-rural-landscape.

Antrop M., Van Eetvelde V. (2007). « The implementation of the Landscape Atlas of Flanders in the integrated spatial planning policy », dans Berlan-Darqué M., Luginbühl Y., Terrasson D. (dir.), *Landscape: from knowledge to action*, Éditions Quæ, Versailles, pp. 137-145.

Appleton J. (1975). « Landscape evaluation: the theoretical vacuum », *Transactions of the Institute of British Geographers*, n° 66, pp. 120-123.

Appleton J. (1984). « Prospects and refuges revisited », *Landscape Journal*, vol. 3, n° 2, pp. 91-103.

Ayroles V. (2017). « Observatoire photographique du paysage », Der Greif. <https://dergreif-online.de/artist-blog/observatoire-photographique-du-paysage>.

Azam C. et al. (2018). « Evidence for distance and illuminance thresholds in the effects of artificial lighting on bat activity », *Landscape and Urban Planning*, vol. 175, pp. 123-135.

Barry S. J. (2014). « Using social media to discover public Values, Interests, and perceptions about Cattle Grazing on Park Lands », *Environmental Management*, vol. 53, n° 2, pp. 454-464.

Bottero M. (2011). *Indicators Assessment Systems*, Springer Netherlands, Dordrecht.

Brady E. (2003). *Aesthetics of the natural environment*, Edinburgh University Press, Édimbourg.

Brandenburg A. M., Carroll M. S. (1995). « Your place or mine? The effect of place creation on environmental

- values and landscape meanings », *Society & Natural Resources*, vol. 8, n° 5, pp. 381-398.
- Brehm J.-M., Eisenhauer B.W., Stedman R.C. (2013). « Environmental concern: Examining the role of place meaning and place attachment », *Society & Natural Resources*, vol. 26, n° 5 pp. 522-538.
- Bru J. (2009). « Indicators de paisatge – Abstracts in English », Observatori del Paisatge. www.catpaisatge.net/fitxers/publicacions/indicadors/Resums_en_angles.pdf.
- Bueno de Mesquita M. (2018). *The Andean terraced landscape, a future with risks and opportunities*. www.landschapobservatorium.nl/Uploaded_files/ppt-mourik-conferencia-observatorio-e-paisajes-def.c7c5fd.pdf.
- Bundesamt für Umwelt (2017). *Landschaftsbeobachtung Schweiz (LABES)*. www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/landschaft/zustand/-landschaftsbeobachtung-schweiz--labes.html.
- Burkhard B. et al. (2012). « Mapping ecosystem service supply, demand and budgets », *Ecological Indicators*, vol. 21, pp. 17-29.
- Cassatella C., Larcher F. (2017). *Overview of Landscape Observatories in Europe*, International Conference on Landscape Observatories. www.landschapobservatorium.nl/Uploaded_files/casatella.b7eb5f.pdf.
- Cassatella C., Peano A. (2011). *Landscape indicators: Assessing and monitoring landscape quality*, Springer Netherlands, Dordrecht.
- Cavaliere A. (2010). « Osservatori del paesaggio: una rete piemontese che nasce dal basso ». www.greenews.info/rassegna-stampa/osservatori-del-paesaggio-una-rete-piemontese-che-nasce-dal-basso-20100707/.
- Chepesiuk R. (2009). « Missing the dark: health effects of light pollution », *Environmental Health Perspectives*, vol. 117, n° 1, p. A20.
- Chesnokova O., Purves R. S. (2018). « From image descriptions to perceived sounds and sources in landscape: Analyzing aural experience through text », *Applied Geography*, vol. 93, pp. 103-111.
- Chesnokova O., Nowak M., Purves R. S. (2017). « A crowdsourced model of landscape preference », *LIPICs-Leibniz International Proceedings in Informatics*, vol. 86, pp. 19: 1-13.
- Cho Y. et al. (2015). « Effects of artificial light at night on human health: A literature review of observational and experimental studies applied to exposure assessment », *Chronobiology International*, vol. 32, n° 9, pp. 1294-1310.
- Cinzano P., Falchi F., Elvidge C. D. (2001). « The first world atlas of the artificial night sky brightness », *Monthly Notices of the Royal Astronomical Society*, vol. 328, n° 3, pp. 689-707.
- Claudio L. (2009). « Switch on the night: Policies for smarter lighting », *Environmental Health Perspectives*, vol. 117, n° 1, p. A28.
- Comité des Ministres (2008). Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.
- Conrad C. C., Hilchey K. G. (2011). « A review of citizen science and community-based environmental monitoring: issues and opportunities », *Environmental Monitoring and Assessment*, vol. 176, n° 1-4, pp. 273-291.
- Conseil de l'Europe (2000). Convention européenne du paysage, STE n° 176, Conseil de l'Europe, Strasbourg. www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176; www.coe.int/fr/web/landscape/; https://elcl6.coe.int/WebForms/Public_List.aspx et www.coe.int/fr/web/landscape/publications.
- Conseil de l'Europe (2012). 12^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Visions de l'Europe du futur sur la démocratie territoriale: le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire », Thessalonique, Grèce, 2-3 octobre 2012. <https://rm.coe.int/16806483c6>.
- Conseil de l'Europe (2013). 13^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Les territoires du futur: identification et qualification des paysages, un exercice de démocratie », Cetinje, Monténégro, 2-3 octobre 2013. <https://rm.coe.int/16806f21d4>
- Conseil de l'Europe (2015). 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Paysages et coopération transfrontalière: le paysage ne connaît pas de frontière », Andorre-la-Vieille, Andorre, 1-2 octobre 2015. <https://rm.coe.int/168093c3ce>.
- Conseil de l'Europe (2016). 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage: défis et opportunités », Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016. <https://rm.coe.int/168093c78e>.
- Conseil de l'Europe (2017). 19^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « La mise

- en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale », Brno, République tchèque, 5-6 septembre 2017. <https://rm.coe.int/168093c3af>.
- Conseil de l'Europe (2019). Mémento contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – Vers des approches intégrées pour la surveillance du paysage, adoptée par la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, à Strasbourg le 7 mai 2019.
- Cresswell T. (2014). *Place: An introduction*, John Wiley & Sons, New York.
- Daniel T.C. *et al.* (2012). « Contributions of cultural services to the ecosystem services agenda », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 109, n° 23, pp. 8812-8819.
- Department for Environment Food and Rural Affairs (DEFRA) (2004). « Quality of life counts. Indicators for a strategy for sustainable development for the United Kingdom. 2004 Update. Updating the baseline assessments made in 1999 », National Statistics, Londres.
- Devine-Wright P., Howes Y. (2010). « Disruption to place attachment and the protection of restorative environments: A wind energy case study », *Journal of environmental psychology*.
- Devine-Wright P. (2009). « Rethinking NIMBYism: The Role of Place Attachment and Place Identity in Explaining Place-protective Action », *Journal of Community and Applied Social Psychology*, vol. 19, janvier 2009, pp. 426-441.
- Diacono Associates and White Consultants (2007). *Cornwall and Isles of Scilly Landscape character study – overview and technical report: final report*. <https://scilly.gov.uk/sites/default/files/planning-apps/Historic%20Landscape%20Character%20Assessment%20Final%20Report%202005.pdf>.
- Dietzel C. *et al.* (2005). « Diffusion and coalescence of the Houston Metropolitan Area: evidence supporting a new urban theory », *Environment and Planning B: Planning and Design*, vol. 32, n° 2, pp. 231-246.
- Donaldson-Selby G. *et al.* (2012). « Testing Public Preferences for Future Land Uses and Landscapes », *Proceedings of the GIS Research UK 20th Annual Conference*, pp. 139-144.
- Dramstad W. E. *et al.* (2001). « Integrating landscape-based values – Norwegian monitoring of agricultural landscapes », *Landscape and Urban Planning*, vol. 57, n° 3-4, pp. 257-268.
- Dramstad W. E. *et al.* (2006). « Relationships between visual landscape preferences and map-based indicators of landscape structure », *Landscape and Urban Planning*, vol. 78, n° 4, pp. 465-474.
- Dunkel A. (2016). *Assessing the Perceived Environment Through Crowdsourced Spatial Photo Content for Application to the Fields of Landscape and Urban Planning*, Technische Universität Dresden, Dresde.
- eAtlas (2018). « The Social and Economic Long-Term Monitoring Programme (SELTMP) for the Great Barrier Reef ». <https://seltmp.eatlas.org.au/seltmp>.
- Egoz S. et Nardi A. (2017). « Defining landscape justice: the role of landscape in supporting well-being of migrants, a literature review », *Landscape Research*, vol. 42, n° sup1, pp. S74-S89.
- Environmental Administration (2018). « Nationally valuable landscapes ». www.ymparisto.fi/en-US/Nature/Landscapes/Nationally_valuable_landscapes
- ESLAND Project (2011). *Concept and Goals*. www.eslandproject.eu/index.php/goals-2.
- Fairclough G., Sarlöv Herlin I., Swanwick C. (2018). *Routledge Handbook of Landscape Character Assessment: Current Approaches to Characterisation and Assessment*, Routledge, Londres.
- Farina A., Pieretti N. (2012). « The soundscape ecology : A new frontier of landscape research and its application to islands and coastal systems », *Journal of Marine and Island Cultures*, vol. 1, n° 1, pp. 21-26.
- Finnish Environment Institute – SYKE (2014). « Welcome to explore the Finnish agricultural landscape! ». www.muuttuvamaalaismaisma.fi/en.
- Finnish Environment Institute – SYKE (2018). « Publications ». www.syke.fi/en-US/Publications.
- Finnish Government, Environmental Administration (2018). « Nationally valuable landscapes ». www.ymparisto.fi/en-US/Nature/Landscapes/Nationally_valuable_landscapes.
- Fry G. *et al.* (2009). « The ecology of visual landscapes: Exploring the conceptual common ground of visual and ecological landscape indicators », *Ecological Indicators*, vol. 9, n° 5, pp. 933-947.
- Fürst C., Volk M., Makeschin F. (2010). « Squaring the circle? Combining models, indicators, experts and end-users in integrated land-use management support tools », *Environmental Management*, vol. 46, n° 6, pp. 829-833.
- Galan Vivas J. J. (2017). « Towards a Landscape Observatory of Finland? », Conference Landscape Observatories, Landschappen Netherlands. www.landschapsobservatorium.nl/Uploaded_files/juanjo-galan.6c89b6.pdf.
- GalanVivasJ.J.(2018).«LandscapeObservatoryexplored the state of landscape planning in Finland ». www.aalto.fi/news/landscape-observatory-explored-the-state-of-landscape-planning-in-finland.

- Galloway T., Olsen R.N., Mitchell D. M. (2010). « The economics of global light pollution », *Ecological Economics*, vol. 69, n° 3, pp. 658-665.
- Gee K., Burkhard B. (2010). « Cultural ecosystem services in the context of offshore wind farming: A case study from the west coast of Schleswig-Holstein », vol. 7, n° 3, pp. 349-358.
- Gliozzo G., Pettorelli N., Haklay M. M. (2016). « Using crowdsourced imagery to detect cultural ecosystem services: a case study in South Wales, UK », *Ecology and Society*, vol. 21, n° 3, art. 6.
- Government of Victoria Department of Sustainability and Environment (2012). *Monitoring, evaluation and reporting framework – Land, water and biodiversity*, Melbourne, Australie.
- Groot R.S. de *et al.* (2010). « Challenges in integrating the concept of ecosystem services and values in landscape planning, management and decision making », *Ecological Complexity*, vol. 7, n° 3, pp. 260-272.
- Guerrero P. *et al.* (2016). « Revealing Cultural Ecosystem Services through Instagram Images: The Potential of Social Media Volunteered Geographic Information for Urban Green Infrastructure Planning and Governance », *Urban Plan*, vol. 1, n° 2, p. 1.
- Guittet C., Le Dû-Blayo L. (2015). « Vers une meilleure intégration des Observatoires photographiques du paysage (OPP) dans la gouvernance territoriale : de l'OPP des experts à l'OPP des habitants ? », *Belgeo, Revue belge de géographie*. <https://journals.openedition.org/belgeo/17585?lang=fr>.
- Hägerhäll C.M. *et al.* (2018). « Do humans really prefer semi-open natural landscapes? A cross-cultural reappraisal », *Frontiers in Psychology*, vol. 9.
- Haines-Young R., Langanke T., Potschin M. (2008). « Landscape character as a framework for the assessment of environmental change », *Use of landscape sciences for the assessment of environmental security*, Springer, pp. 165-174.
- Haines-Young R., Potschin M., Kienast F. (2012). « Indicators of ecosystem service potential at European scales: Mapping marginal changes and trade-offs », *Ecological Indicators*, vol. 21, pp. 39-53.
- Hasund K.P. (2011). « Developing environmental policy indicators by criteria – indicators on the public goods of the Swedish agricultural landscape », *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 54, n° 1, pp. 7-29.
- Helfenstein J., Kienast F. (2014). « Ecosystem service state and trends at the regional to national level: A rapid assessment », *Ecological Indicators*, vol. 36, janvier 2014, pp. 10-18.
- Hess V. (2011). « L'observatoire citoyen du paysage », Fédération Inter-environnement Wallonie. www.iew.be/-Observatoire-citoyen-du-paysage.
- Hidalgo M.C., Hernández B. (2001). « Place attachment: conceptual and empirical questions », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 21, n° 3, pp. 273-281.
- Hirsch E., O'Hanlon M. (1995). *The Anthropology of Landscape. Perspective on Place and Space*, Clarendon Press, Oxford.
- Holten-Andersen J. *et al.* (1995). « Recommendations on Strategies for Integrated Assessment of Broad Environmental Problems: Report Submitted to the European Environment Agency (EEA) », National Environmental Research Institute, Danemark.
- Hu Z., Hu H., Huang Y. (2018). « Association between night-time artificial light pollution and sea turtle nest density along Florida coast: A geospatial study using VIIRS remote sensing data », *Environmental Pollution*, vol. 239, pp. 30-42.
- Hunziker M., Bucheker M., Hartig T. (2007). « Space and place – two aspects of the human-landscape relationship », *A changing world: challenges for landscape research*, *Landscape Research*, n° 8, pp. 47-62.
- Institut fédéral suisse de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) (2018). *Landscape monitoring*. www.wsl.ch/en/landscape/landscape-development-and-monitoring/landscape-monitoring.html.
- Inter-Environnement Wallonie (2012). *Arrêts sur paysages... 2 ans de regards citoyens sur le cadre de vie*. www.iew.be/IMG/pdf/livretok_ocp.pdf.
- Jacobsen J.K.S., Tømmervik H. (2016). « Leisure traveller perceptions of iconic coastal and fjord countryside areas: Lush naturalness or remembrance of agricultural times past? », *Land use policy*, vol. 54, pp. 38-46.
- Johnson L.M., Hunn E.S. (2010). *Landscape ethnoecology : concepts of biotic and physical space*, Berghahn Books, New York.
- Kaplan R., Kaplan S. (1989). *The experience of nature: a psychological perspective*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Kianicka S. *et al.* (2006). « Locals' and tourists' sense of place: A case study of a Swiss Alpine village », *Mountain Research and Development*, vol. 26, n° 1, pp. 55-63.
- Kienast F. *et al.* (2015). « The Swiss Landscape Monitoring Programme – A comprehensive indicator set to measure landscape change », *Ecological Modelling*, vol. 295, pp. 136-150.
- Komossa F. *et al.* (2018). « Mapping landscape potential for outdoor recreation using different

- archetypical recreation user groups in the European Union », *Ecological Indicators*, vol. 85, pp. 105-116.
- L'observatoire citoyen du paysage en Région wallonne (2013). « Observatoire du paysage en Brabant wallon ». www.paysagesdubrabantwallon.be/des_photographies_de_la_region_wallonne.shtml.
- Landscape Institute (2016). *Landscape Character Assessment – Technical Information Note 08/2015*. https://landscapewpstorage01.blob.core.windows.net/www-landscapeinstitute-org/2016/01/Landscape-Character-Assessment-TIN-08_15-20160216.pdf.
- LandschappenNL (2018). *Landschapsobservatorium*. www.landschapsobservatorium.nl/engels.
- Le Dù-Blayo L. (2018). « Atlas du paysage. Landscape Atlases in France and Wallonia », dans *Routledge Handbook of Landscape Character Assessment: Current Approaches to Characterisation and Assessment*, Routledge, Londres, pp. 143-153.
- Lewicka M. (2011). « Place attachment: How far have we come in the last 40 years? », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 31, n° 3, pp. 207-230.
- Lewicka M. (2013). « In search of roots: Memory as enabler of place attachment », dans *Place Attachment: Advances in Theory, Methods and Applications*, Taylor & Francis, pp. 49-60.
- Lorne J., Salmon M. (2007). « Effects of exposure to artificial lighting on orientation of hatchling sea turtles on the beach and in the ocean », *Endangered Species Research*, vol. 3, n° 1, pp. 23-30.
- Low S. (2009). « Towards an anthropological theory of space and place », *Semiotica*, n° 175, pp. 21-37.
- Manzo L., Devine-Wright P. (dir.) (2013). *Place Attachment: Advances in Theory, Methods and Applications*. Taylor & Francis, pp. 49-60. <https://doi.org/10.4324/9780203757765>
- Massey D. (2013). *Space, Place and Gender*, New York, John Wiley & Sons.
- Merriam-Webster (2018). Définition de « landscape ». www.merriam-webster.com/dictionary/landscape.
- Milcu A. I. et al. (2013). « Cultural Ecosystem Services: A Literature Review and Prospects for Future Research », *Ecology and Society*, vol. 18, n° 3, p. 44. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05790-180344>
- Mocquet F. (2016). *L'Observatoire photographique national du paysage : archive rétrospective et prospective des territoires*, Livraisons d'histoires de l'architecture. <http://journals.openedition.org/lha/589>.
- Mücher S. (2015). *UAV supports Estonian Landscape Monitoring Programme*. www.wur.nl/en/newsarticle/UAV-supports-Estonian-Landscape-Monitoring-Programme.htm.
- Müller F., Lenz R. (2006). « Ecological indicators: Theoretical fundamentals of consistent applications in environmental management », *Ecological Indicators*, vol. 6, n° 1, pp. 1-5.
- Nationalpark Berchtesgaden (2001). *Nationalparkplan Berchtesgaden – Regionalisierte Leitziele für den Nationalpark*. www.nationalpark-berchtesgaden.bayern.de/medien/publikationen/nationalparkplan/doc/regionalisierte_leitziele.pdf.
- Nationalpark Berchtesgaden (2001). *Nationalparkplan Berchtesgaden – Übrige Nationalpark-funktionen : Forschung und Umweltbeobachtung*. www.nationalpark-berchtesgaden.bayern.de/medien/publikationen/nationalparkplan/doc/forschung_und_umweltbeobachtung.pdf.
- Natural England (2014). *Landscape Character Assessment*, The National Archive.
- Navara K. J., Nelson R. J. (2007). « The dark side of light at night: physiological, epidemiological and ecological consequences », *Journal of Pineal Research*, vol. 43, n° 3, pp. 215-224.
- Neuenschwander N., Hayek U. W., Grêt-Regamey A. (2012). *Integrated multi-criteria modeling and 3D visualisation for informed trade-off decision-making on urban development options*, in The 30th International Conference on Education and Research in Computer Aided Architectural Design in Europe (eCAADe 2012).
- Newman G. et al. (2012). « The future of citizen science: Emerging technologies and shifting paradigms », *Frontiers in Ecology and the Environment*, vol. 10, n° 6, pp. 298-304.
- Niemeijer D., de Groot R. S. (2008). « A conceptual framework for selecting environmental indicator sets », *Ecological Indicators*, vol. 8, n° 1, pp. 14-25.
- Norsk institutt for skog og landskap (2018). www.tilbakeblikk.no.
- Norwegian Institute of Bioeconomy Research (2018). « Landscape Monitoring ». <https://www.nibio.no/en/about-eng/our-divisions/division-of-survey-and-statistics/landscape-monitoring>.
- Observatoire du paysage de Catalogne (2005). « Presentation : What is the Landscape Observatory? ». www.catpaisatge.net/eng/observatori.php.
- Observatoire photographique national du paysage de la France (2018). « Terra – la Phototèque ». <https://terra.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-photo-paysage/home>.
- Observatori del Paisatge (2006). *Landscape Observatory*, brochure informative. www.catpaisatge.net/fitxers/OBS_eng.pdf.
- Observatorio del Paisaje de Canarias (2018). « Publications ». www.observatoriodelpaisajedecanarias.es/en/publicaciones.php?t=publicaciones.

- Office fédéral de l'environnement de la Suisse (FOEN) et Institut fédéral suisse de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) (2013). *Neue Ansätze zur Erfassung der Landschaftsqualität. Zwischenbericht Landschaftsbeobachtung Schweiz (LABES)*, BAFU, Berne. www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/landschaft/publikationen-studien/publikationen/neue-ansaeetze-zur-erfassung-der-landschaftsqualitaet.html.
- Office fédéral de l'environnement de la Suisse (FOEN) et Institut fédéral suisse de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) (2017). *Wandel der Landschaft. Erkenntnisse aus dem Monitoring programme Landschaftsbeobachtung Schweiz (LABES)*, BAFU, Berne. www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/landschaft/uz-umwelt-zustand/wandel-der-landschaft.pdf.download.pdf/UZ-1641-D.pdf.
- Oliveira R., Mata Olmo R. (2015). *The Landscape Observatory of Tagus River: Relevance of Transfronter Co-operation between Spain and Portugal*. <https://rm.coe.int/168048d8cf>.
- Oliveira V., Pinho P. (2010). « Evaluation in urban planning: Advances and prospects », *Journal of Planning Literature*, vol. 24, n° 4, pp. 343-361.
- Orians G.H. (1986). *An ecological and evolutionary approach to landscape aesthetics*, in *Landscape Meanings and Values*, dir. Penning-Rowsell E. C. et Lowenthal D., Allen & Unwin, Londres, pp. 3-25.
- Osservatorio del Paesaggio per il Monferrato Casalese (2018). *Coordinamento Osservatori Piemontesi*. www.odpm.it/wp/attivita/coordinamento-osservatori-piemontesi.
- Observatoire du paysage de Finlande (2018). *The Landscape Observatory of Finland*. www.landscapeobservatoryfinland.com.
- Parc du Doubs et parc Chasseral (2017). *Flyer parrains du paysage pour observatoire*. www.parcdoubs.ch/upload/projects/flyer_parrains_du_paysage_pour_observatoire.pdf.
- Parc naturel régional du Doubs (2018). *Observatoire du paysage*. www.parcdoubs.ch/fr/engagement/nature-paysage-et-education-a-lenvironnement/observatoire-du-paysage.
- Pedroli B., Antrop M., Pinto Correia T. (2013). « Editorial: Living Landscape: The European Landscape Convention in Research Perspective », *Landscape Research*, vol. 38, n° 6, pp. 691-694.
- Pedroli B., Pinto-Correia T., Cornish P. (2006). « Landscape – what's in it? Trends in European landscape science and priority themes for concerted research », *Landscape Ecology*, vol. 21, pp. 421-430.
- Petit S. (2009). « The dimensions of land use change in rural landscapes: Lessons learnt from the GB Countryside Surveys », *Journal of Environmental Management*, vol. 90, n° 9, pp. 2851-2856.
- Polak T. et al. (2011). « Differential effects of artificial lighting on flight and foraging behavior of two sympatric bat species in a desert », *Journal of Zoology*, vol. 285, n° 1, pp. 21-27.
- Politecnico di Torino (2018). *Landscape Observatory Documentation*. <https://areeweb.polito.it/LOD/who.htm>.
- Portugali J. (2000). « Self-organizing cities », in *Self-Organization and the City*, Springer, Berlin, pp. 49-72.
- Portugali J., Alfasi N. (2008). « An approach to planning discourse analysis », *Urban Studies*, vol. 45, n° 2, pp. 251-272.
- Proshansky H.M. (1978). « The city and self-identity », *Environment and Behavior*, vol. 10, n° 2, pp. 147-169.
- Raymond C.M., Brown G., Weber D. (2010). « The measurement of place attachment: Personal, community, and environmental connections », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 30, n° 4, pp. 422-434.
- Raymond C.M., Kyttä M., Stedman R. (2017). « Sense of Place, Fast and Slow: The Potential Contributions of Affordance Theory to Sense of Place », *Frontiers in Psychology*, vol. 8.
- Raymond R. et al. (2015). « Les Atlas de paysages. Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages », ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.
- Reef & Rainforest Research Centre (2012). *Project 10.1 « Social and Economic Long Term Monitoring Programme »*. www.nerptropical.edu.au/project/seltmp.
- Relph E. (1976). *Place and placelessness*, vol. 1, Pion, Londres.
- Ribeiro O. (2018). *Projeto TEJO Paisagem Cultural*. www.aprofgeo.org/moodle_cfp/or/file.php/1/Projeto_TEJO.pdf.
- Richards D.R., Tunçer B. (2018). « Using image recognition to automate assessment of cultural ecosystem services from social media photographs », *Ecosystem Services*, vol. 31, pp. 318-325.
- Roos-Klein Lankhorst J. et al. (2013). *Kennismodel Effecten Landschap Kwaliteit – KELK versie 2.0*. www.landschapobservatorium.nl/Uploaded_files/Zelf/kennismodeleffectenlandschapkwaliteit.6a55fb.pdf.
- Rosillon F. (2007). *Valley landscape management: the context of a « river contract » in the Semois valley, Belgium*, Taylor Francis Online. www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/0142639042000289046.

- Rotorua Lakes Council (2013). *Changes to Landscapes within the Lakes A Zone*. www.rotorualakescouncil.nz/our-services/environment-and-health/theenvironment1/changes-in-land-use-within-the-lakes-a-zone.
- Rotorua Lakes Council (2014). « Indicators ». www.rotorualakescouncil.nz/our-services/environment-and-health/theenvironment1/indicators.
- Roy H.E. et al. (2012). *Understanding citizen science and environmental monitoring: final report on behalf of United Kingdom Environmental Observation Framework*, NERC/Centre for Ecology & Hydrology.
- Russo D., Cistrone L., Libralato N., Korine C., Jones G., Ancillotto L. (2017). « Adverse effects of artificial illumination on bat drinking activity », *Animal Conservation*, vol. 20, n° 6, pp. 492-501.
- Rydell J., Eklöf J., Sánchez-Navarro S. (2017). « Age of enlightenment: long-term effects of outdoor aesthetic lights on bats in churches », *Royal Society Open Science*, vol. 4, n° 8.
- Sang N., Miller D., Ode Å. (2008). « Landscape metrics and visual topology in the analysis of landscape preference », *Environment and Planning B: Planning and Design*.
- Santé I. et al. (2018). « The Landscape Inventory of Galicia (NW Spain): GIS-web and public participation for landscape planning », *Landscape Research*, vol. 44, n° 2 (2019), pp. 212-240.
- Sauer C. O. (1925). *The Morphology of Landscape*, *University of California Publications in Geography*, vol. 2, n° 2, pp. 19-53.
- Sayer J. A. et al. (2017). « Measuring the effectiveness of landscape approaches to conservation and development », *Sustainability Science*, vol. 12, n° 3, pp. 465-476.
- Scannell L., Gifford R. (2017). « The experienced psychological benefits of place attachment », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 51, pp. 256-269.
- Sepp K. (2018). *The methodology and applications of Agricultural Landscape monitoring in Estonia*. <http://slideplayer.com/slide/3379183>.
- Sepp K., Külvik M. (2018). *European Landscape Convention – approaches and solutions in Estonia*. <http://slideplayer.com/slide/2801469>.
- Sepp K., Roose A. (2010). « Monitoring Framework for Assessing Changes of the Estonian Rural Landscape in adopting European Agricultural Policies », *European Countryside*. www.degruyter.com/downloadpdf/j/euco.2010.2.issue-1/v10091-010-0004-6/v10091-010-0004-6.pdf.
- Silva E. et al. (2017). « Light pollution affects nesting behavior of loggerhead turtles and predation risk of nests and hatchlings », *Journal of Photochemistry and Photobiology B: Biology*, vol. 173 (août), pp. 240-249.
- Ståhl G. et al. (2011). « National Inventory of Landscapes in Sweden (NILS) – scope, design, and experiences from establishing a multiscale biodiversity monitoring system », *Environmental Monitoring and Assessment*, vol. 173, n° 1-4, pp. 579-595.
- Stålhammar S., Pedersen E. (2017). « Recreational cultural ecosystem services: How do people describe the value ? », *Ecosystem Services*, vol. 26, pp. 1-9.
- Stobbelaar D.J., Pedrolí B. (2011). « Perspectives on landscape identity: A conceptual challenge », *Landscape Research*, vol. 36, n° 3, pp. 321-339.
- Stokstad G., Fjellstad W., Eiter S., Dramstad W. (2017). *3Q: Monitoring agricultural landscapes in Norway*.
- Ströbele M., Hunziker M. (2017). « Are suburbs perceived as rural villages? Landscape-related residential preferences in Switzerland », *Landscape and Urban Planning*, vol. 163, pp. 67-79.
- Swanwick C. (2002). *Landscape Character Assessment Guidance for England and Scotland*, conçu pour le Countryside Agency and Scottish Natural Heritage. www.nature.scot/sites/default/files/2018-02/Publication%202002%20-%20Landscape%20Character%20Assessment%20guidance%20for%20England%20and%20Scotland.pdf.
- Swanwick C. (2012). « The assessment of countryside and landscape character in England: An overview », in *Countryside Planning: New Approaches to Management and Conservation*, Routledge, Londres, pp. 109-124.
- Swedish University of Agricultural Sciences (2016). *Evaluation of SLUs environmental monitoring and assessment programme Agricultural landscape*, www.slu.se/globalassets/ew/ew-centrala/miljo/om-miljoanalys/jordbrukslandskapsjalvvarderingutvardering2016.pdf.
- Swedish University of Agricultural Sciences (2018). « Agricultural landscape programme ». www.slu.se/en/environment/programmes/agricultural-landscape.
- Tuan Y-F. (1975). « Place: An Experiential Perspective », *Geographical Review*, vol. 65, n° 2, p. 151.
- Tulloch A. I. T. et al. (2013). « Realising the full potential of citizen science monitoring programs », *Biological Conservation*, vol. 165, pp. 128-138.
- Turner M. G., Gardner R.H. (2015). « Landscape disturbance dynamics », in *Landscape Ecology in Theory and Practice*, Springer, New York, pp. 175-228.

- Turner M. G., Gardner R. H., O'Neill R.V. (2001). *Landscape ecology in theory and practice*, Springer, New York.
- Twigger-Ross C. L., Uzzell D. L. (1996). « Place and Identity Processes », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 16, n° 3, pp. 205-220.
- Université américaine de Beyrouth (2018). « Eastern Mediterranean Landscape Observatory ». www.aub.edu.lb/fafs/Idem/emlo/Pages/default.aspx.
- Van Berkel D. B. *et al.* (2018). « Quantifying the visual-sensory landscape qualities that contribute to cultural ecosystem services using social media and LiDAR », *Ecosystem Services*, vol. 31, pp. 326-335.
- Van Herwaarden G.-J. (2017). *Development of a National Landscape Observatory in the Netherlands*, International Conference on Landscape Observatories. www.landschapobservatorium.nl/Uploaded_files/gj-van-herwaarden.df00d7.pdf.
- Verburg H. *et al.* (2013). « The representation of landscapes in global scale assessments of environmental change », *Landscape Ecology*, vol. 28, n° 6, pp. 1067-1080.
- Wartmann F. M., Purves R. S. (2018). « Investigating sense of place as a cultural ecosystem service in different landscapes through the lens of language », *Landscape and Urban Planning*, vol. 175, pp. 169-183.
- Wartmann F. M., Acheson E., Purves R.S. (2018). « Describing and comparing landscapes using tags, texts, and free lists: an interdisciplinary approach », *International Journal of Geographical Information Science*, vol. 32, n° 8, pp. 1572-1592.
- Wascher D. M. (dir.) (2005). « European Landscape Character Areas – Typologies, Cartography and Indicators for the Assessment of Sustainable Landscapes », in the EU's Accompanying Measure project European Landscape Character Assessment Initiative (ELCAI).
- Watts G. R., Pheasant R. J. (2013). « Factors affecting tranquillity in the countryside », *Applied Acoustics*, vol. 74, n° 9, pp. 1094-1103.
- Watts G. R., Pheasant R. J. (2015). « Tranquillity in the Scottish Highlands and Dartmoor National Park – The importance of soundscapes and emotional factors », *Applied Acoustics*, vol. 89, pp. 297-305.
- Williams D. R. *et al.* (1992). « Beyond the commodity metaphor: Examining emotional and symbolic attachment to place », *Leisure Sciences*, vol. 14, n° 1, pp. 29-46.
- Williams D. R., Vaske J. J. (2003). « The measurement of place attachment: Validity and generalisability of a psychometric approach », *Forest Science*, vol. 49, n° 6, pp. 830-840.
- Wu J. *et al.* (2011). « Quantifying spatiotemporal patterns and ecological effects of urbanization: A multiscale landscape approach », *Applied Urban Ecology*, pp. 33-53.
- Zumthor P., Beer I., Mathieu J. (2005). *Wieviel Licht braucht der Mensch, um leben zu können, und wieviel Dunkelheit?/ Di quanta luce ha bisogno l'uomo per vivere e di quanta oscurità?*, Zurich et Bologne, vdf-Hochschulverlag et Editrice Compositori.

Chapitre 7

Expériences de fonds publics concernant le paysage

Barry Hynes, Valentin Riehm, Maguelonne Déjeant-Pons, avec la contribution de Enrico Buergi

Rapport préparé par le secrétariat de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe – Maguelonne Déjeant-Pons, secrétaire exécutive de la Convention, Barry Hynes et Valentin Riehm – avec la contribution de Enrico Buergi, ancien président de la Commission des projets du Fonds suisse pour le paysage (FSP), président honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Introduction

Les États membres du Conseil de l'Europe, signataires de la Convention, notent que :

le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois (préambule de la Convention européenne du paysage).

Chaque Partie à la Convention européenne du paysage s'engage à « reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité » (article 5, paragraphe a).

Le financement d'initiatives favorables au paysage contribue au développement durable, en considérant tout à la fois ses dimensions environnementale, sociale, culturelle et économique.

Ce rapport exploratoire présente certaines expériences de fonds publics créés par des États membres (Autriche, France, Irlande, Lettonie, Pologne, Royaume-Uni et Suisse) et non membres du Conseil de l'Europe (Canada et États-Unis) en faveur du paysage, avec les éléments naturels et culturels qui le composent.

Les informations présentées ne sont pas exhaustives, mais ont pour objet de mettre en lumière les éléments susceptibles de permettre la création de fonds nationaux en faveur du paysage.

1. Autriche

Fonds de développement pour le paysage

En Autriche, des expériences de mise en œuvre de fonds public pour le paysage ont été développées au niveau provincial. Les fonds du paysage mis en place par les Länder de Niederösterreich et d'Oberösterreich sont présentés ci-après.

Le gouvernement local du Land de Niederösterreich a créé un fonds pour le paysage en 1993 (www.noel.gv.at/noe/Landwirtschaft/Landschaftsfonds.html). Sa dotation provient essentiellement de l'existence d'une « contribution paysage », taxe prélevée sur les extractions de ressources minérales hors sol, et redistribuée via le fonds à des projets répondant aux objectifs principaux de conservation et d'aménagement du paysage.

Le gouvernement local du Land d'Oberösterreich a également créé un fonds de développement pour le paysage (*Landschaftsentwicklungsfonds*) afin de sécuriser et de gérer des zones actuelles et potentielles de grande valeur écologique. Ce fonds relève

des Départements de la protection de la nature, de l'agriculture, de la sylviculture, de la gestion des eaux de surface et de l'entretien des routes du gouvernement local du Land. Ce partage de responsabilité permet de renforcer l'efficacité du fonds dans l'ensemble du Land et à long terme.

Le fonds vise à soutenir des projets de protection des biotopes et d'amélioration des structures des cours d'eau, ainsi qu'à créer des zones tampons entre des milieux de grande valeur écologique et des milieux intensivement exploités.

Les financements attribués par ce fonds complètent d'autres programmes d'aides financières et apportent un soutien à des projets qui ne disposent pas de subventions suffisantes pour favoriser leur mise en œuvre. Le fonds puise directement ses revenus du budget du Land d'Oberösterreich pour l'acquisition, la protection et la gestion de zones menacées. Il fournit une assistance technique à des communautés agricoles, collectivités territoriales, organisations non gouvernementales, associations actives dans le domaine de la protection environnementale, ainsi qu'à des particuliers (www.land-oberoesterreich.gv.at/landschaftsfonds.htm)

2. France

Il n'existe pas, en France, de « fonds » dédié à la politique du paysage dans le sens qui est par exemple donné à ce terme en Suisse. Le budget annuel de l'État intègre cependant des crédits destinés à répondre à deux objectifs majeurs : d'une part, garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale, d'autre part, faire du paysage un outil au service des territoires et d'une approche privilégiée en matière d'aménagement de l'espace. En 2016, le projet de loi de finance initiale avait inscrit un montant de 3,34 millions d'euros à ce titre.

La politique du paysage ainsi encouragée, directement inspirée de la Convention européenne du paysage, s'appuie sur plusieurs dispositifs structurants, permettant :

- ▶ de développer une connaissance partagée des paysages ainsi qu'une analyse de leurs transformations au moyen de l'élaboration ou l'actualisation, conjointement par l'État et les collectivités territoriales, des atlas de paysages ainsi que par la mise en place d'observatoires photographiques du paysage ;
- ▶ d'appréhender, sur un territoire donné, l'évolution de ces paysages de manière prospective et d'en orienter l'évolution en concertation avec les populations pour répondre à une exigence de qualité de cadre de vie, via un soutien méthodologique et financier aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre de plans de paysages ;

- ▶ d'apporter un soutien actif aux associations structurantes du secteur, œuvrant à la préservation, à l'aménagement et à la valorisation des paysages ;
- ▶ de promouvoir un développement des compétences au niveau national au moyen d'un soutien aux écoles de paysages.

Il importe également de mentionner l'existence de crédits engagés par les collectivités territoriales en faveur du paysage, au sujet desquels il n'existe pas cependant d'éléments de synthèse disponibles au niveau national.

Les fonds de dotation sont des instruments de financement à caractère privé, mis en place en 2008 afin de concilier le travail des associations et celui des fondations. Ils ont un statut de personne morale qui ne peut recevoir de fonds publics et ont pour objectif de réaliser une mission d'intérêt général. Ils s'apparentent à une fondation ou à une association reconnue d'utilité publique mais disposent d'une plus grande souplesse de création et de fonctionnement.

Les fonds de dotation disposent d'un conseil d'administration, dont l'un des membres assure la présidence.

Il existe deux types de fonds de dotation : des fonds à caractère consommable, dont l'organe consomme son capital pour financer des missions d'intérêt général plus répandues ; et des fonds non consommables qui ne peuvent financer des missions qu'à travers les revenus tirés du capital de ces fonds.

Les fonds de dotation sont alimentés par des mécènes qui sont des personnes morales ou privées. Des particuliers, des associations, des organisations non gouvernementales et des entreprises peuvent contribuer à leur financement. En revanche, aucune subvention publique ou cotisation ne peut être perçue par des fonds de dotation, sauf autorisation exceptionnelle explicite des ministres chargés de l'économie et du budget. Cette procédure a été utilisée en 2008 avec la création du fonds du musée du Louvre. Cette particularité garantit l'autonomie des fonds de dotation.

Les fonds de dotation peuvent avoir un statut d'opérateur, de distributeur ou un statut mixte. Ils peuvent commanditer des projets qu'ils soutiennent, ou bien financer des structures qui réalisent elles-mêmes les projets. Il est possible qu'un fonds dispose d'un double statut. Pour ce faire, le fonds peut proposer des mesures spéciales, comme des déductions fiscales. Cette défiscalisation pour les donateurs mécènes s'élève à 75 % pour tout don inférieur ou égal à 50 000 euros et elle passe à 66 % pour les dons supérieurs à 50 000 euros.

Fonds français pour l'environnement mondial

Le mode de fonctionnement du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est similaire à celui du Fonds suisse pour le paysage. Le fonds finance des projets majoritairement développés sur le continent africain et d'autres pays en développement. Il s'agit d'un outil d'aide au développement dans un contexte mondialisé.

Le fonds se compose de trois instances : une instance décisionnelle, une instance consultative et une instance opérationnelle.

En tant qu'instance décisionnelle, le comité de pilotage fonctionne comme un conseil d'administration, dont le président est désigné par le ministre en charge des questions environnementales. Le président désigne à son tour un vice-président et les membres du secrétariat. Le comité se prononce au cours de plusieurs réunions annuelles sur la politique générale du fonds, notamment ses domaines d'intervention ; les rapports d'évaluation ; le budget du secrétariat. Le comité de pilotage nomme les membres du comité scientifique et technique.

En tant qu'instance consultative, le comité scientifique et technique émet des avis sur les projets et examine les critères d'éligibilité. Il est composé de personnalités reconnues pour leurs compétences en matière environnementale et sociale. Le comité est associé au processus d'instruction et fait des observations au stade de l'engagement. Il participe également aux initiatives visant à informer et à sensibiliser les partenaires français et internationaux sur les enjeux de l'environnement.

En tant qu'instance opérationnelle, le secrétariat gère le montage et le suivi des projets. Il est rattaché à la Direction de la stratégie au sein de l'Agence française de développement (AFD). Il bénéficie de ses services administratifs, comptables et financiers, ainsi que de son réseau d'agences locales. Il se compose d'un secrétaire général, d'un chargé de communication, d'un responsable des affaires comptables et budgétaires, de trois cadres de gestion et de différents experts en matière d'environnement, de biodiversité et de changement climatique (www.ffem.fr/accueil-FFEM/ffem/faq).

Fondation du patrimoine

Le ministère de la Culture de la France a, par la loi du 2 juillet 1996, créé la Fondation du patrimoine. Celle-ci a pour objet d'impulser une politique active de mobilisation du secteur privé en faveur du patrimoine. La fondation a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997.

La participation d'organismes privés à la création d'un fonds public pour le patrimoine permet d'accroître ses capacités financières, dans un contexte économique où les fonds publics sont très limités.

La fondation a pour mission de sensibiliser le public à la nécessité d'un effort commun en faveur du patrimoine national ; d'identifier les différents sites menacés de disparition ; de susciter et d'organiser le partenariat entre associations œuvrant en faveur du patrimoine, pouvoirs publics (aux niveaux national et local) et entreprises désireuses d'engager des actions de mécénat ; et de participer à la réalisation de programmes de restauration.

Le mécénat permet à des donateurs privés de bénéficier d'avantages fiscaux et aux bénéficiaires de pouvoir mener à bien des projets. Les actions de mécénat se traduisent par des dons sans contrepartie financière. Elles n'impliquent ainsi aucune dépendance entre bénéficiaires et donateurs.

3. Irlande

Conseil du patrimoine

Le Conseil du patrimoine (Heritage Council, www.heritagecouncil.ie/) est un organe public établi par la loi sur le patrimoine de 1995 et succède au Conseil national du patrimoine (National Heritage Council), créé en 1988. Il s'agit d'une structure indépendante, subventionnée par les pouvoirs publics et la loterie nationale.

Le Conseil du patrimoine a pour mission de favoriser l'accès à l'information, de favoriser l'assistance technique, de coordonner des recherches, de promouvoir des liens entre les actions menées par les pouvoirs publics et des associations, et de soutenir des projets de loi.

Le Conseil du patrimoine a mis en place un réseau d'agents du patrimoine à travers la plupart des comtés irlandais. Cela permet d'assurer une meilleure proximité avec les communautés et les projets locaux. Les agents apportent une aide aux communautés en fournissant des conseils professionnels et en organisant des discussions.

En partenariat avec des agences nationales, les pouvoirs publics locaux et des groupes associatifs, le Conseil du patrimoine a pour objet de gérer, de conserver et de promouvoir le patrimoine national, particulièrement à l'échelle locale. Il contribue à impliquer, éduquer et engendrer un regain d'intérêt pour le patrimoine.

La vision du Conseil du patrimoine pour le paysage est celle « d'un paysage dynamique et vivant, conciliant harmonieusement les besoins physiques et spirituels des individus avec ceux de la nature, pour leur apporter, à tous deux, des avantages à long terme ».

Le Conseil du patrimoine met en exergue l'impact considérable que la défense du patrimoine et du paysage a sur le bien-être économique et social. Les secteurs des loisirs et du tourisme sont tout particulièrement concernés.

4. Lettonie

Fonds letton pour l'investissement environnemental

Le Fonds letton pour l'investissement environnemental (Latvian Environmental Investment Fund) a été établi le 28 avril 1997. Il dispose d'un statut juridique particulier puisqu'il a été créé sous la forme d'une société à responsabilité limitée. Le ministère pour la Protection environnementale et le Développement régional détient 100 % des actions de la société.

Le fonds a pour objet de réduire la pollution environnementale en soutenant la mise en œuvre de projets de protection de l'environnement, ainsi qu'en accompagnant les municipalités et les organisations commerciales dans la réalisation de projets.

Le fonds travaille pour la gestion de projets, de leur conception à leur réalisation. Son accompagnement favorise le financement en provenance d'acteurs publics et privés, ainsi qu'en provenance de l'Instrument financier pour le changement climatique (Climate Change Finance Instrument). Le fonds travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales en ce qui concerne le développement et la gestion d'un projet, ainsi qu'avec les services publics, des organisations non gouvernementales, des centres de recherche et le secteur privé.

Les financements permettent de mener à bien des projets transfrontaliers et contribuent, au-delà du développement et de la gestion des projets, à organiser des formations, des événements d'information, et à gérer des activités de communication concernant les projets. L'équipe dirigeante du fonds se conforme aux règles et exigences nationales.

Le conseil d'administration, composé de deux personnalités, est chargé d'évaluer la pertinence des projets qui lui sont soumis, ainsi que leur conformité aux objectifs et orientations du fonds. Il est responsable de l'attribution de prêts aux projets sélectionnés.

5. Pologne

Fonds national pour la protection de l'environnement et la gestion de l'eau

Le Fonds national pour la protection de l'environnement et la gestion de l'eau (National Fund for Environmental Protection and Water Management,

www.nfosigw.gov.pl/en/nfefwm) a été établi en 1989 par le Gouvernement polonais en collaboration avec le financement des autorités régionales (*voivodies*). Depuis 2001, en vertu de la loi sur la protection de l'environnement, le fonds dispose d'un statut de personne morale.

Le fonds a pour objet de créer une variété d'instruments financiers susceptibles de répondre aux besoins des bénéficiaires. Il offre en outre une assistance législative, financière et technique sur des sujets concernant l'environnement. Ses principaux bénéficiaires sont des collectivités territoriales, des entreprises, des organisations publiques ou des organisations non gouvernementales.

Le fonds est devenu l'autorité d'exécution de projets financés à la fois par des fonds nationaux et des fonds étrangers. Les fonds nationaux génèrent leurs revenus principalement d'amendes et de taxes divers sur l'environnement. Il s'agit de taxes sur le secteur énergétique ou de taxes provenant du retrait de véhicules trop polluants pour la circulation. Le fonds met ainsi en application les dispositions du principe pollueur-payeur. Les fonds étrangers proviennent de l'Union européenne ou de fonds coopératifs en faveur de la protection environnementale d'Islande, de Norvège et du Liechtenstein (*European economic area grants* et *Norwegian grants*).

6. Suisse

Fonds suisse pour le paysage

Le Parlement suisse a créé le Fonds suisse pour le paysage (FSP, www.flis-fsp.ch/francais.php) à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, en adoptant un arrêté fédéral en date du 3 mai 1991. Celui-ci accorde une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels. Le FSP, doté de 50 millions de francs suisses, a été initialement créé pour une durée de dix ans. Il représente un instrument de soutien financier à des projets de sauvegarde et de gestion du paysage qui reçoivent des aides publiques insuffisantes pour couvrir intégralement les coûts de réalisation.

Le FSP, ayant fait ses preuves sur la base de nouvelles initiatives parlementaires, a été prolongé à deux reprises pour une durée de dix ans en 2001 et 2011, et réapprovisionné par le Gouvernement suisse à hauteur de 50 millions de francs suisses pour chaque nouvelle période. La somme totale de 150 millions de francs suisses attribuée au FSP sur la période 1991-2021 correspond approximativement à 125 millions d'euros. Les financements octroyés ont généré des investissements économiques dans les régions bénéficiaires d'au moins trois fois la somme totale attribuée, c'est-à-dire de 450 millions de francs suisses. De 1991 à 2016, le FSP a soutenu financièrement un total

de 2000 projets. La plupart de ces projets ne nécessitent plus d'aide financière pour leur gestion courante et sont désormais indépendants de toute aide financière de la main publique.

Les bénéficiaires des aides du FSP sont des associations ou collectivités de droit public, des personnes privées, mais aussi des régions et des cantons souhaitant agir en faveur du paysage. Le FSP apporte des financements pour la revalorisation des paysages du quotidien dans l'espace rural traditionnel. Il prône une gestion durable des paysages et territoires dans l'optique d'une meilleure qualité de vie au moyen de la récupération d'espaces ruraux dégradés et de la reprise de l'utilisation du sol agricole en vue de la production de produits locaux. Les actions du FSP ont aussi pour objet de maintenir, voire d'améliorer, la biodiversité présente dans les paysages ruraux.

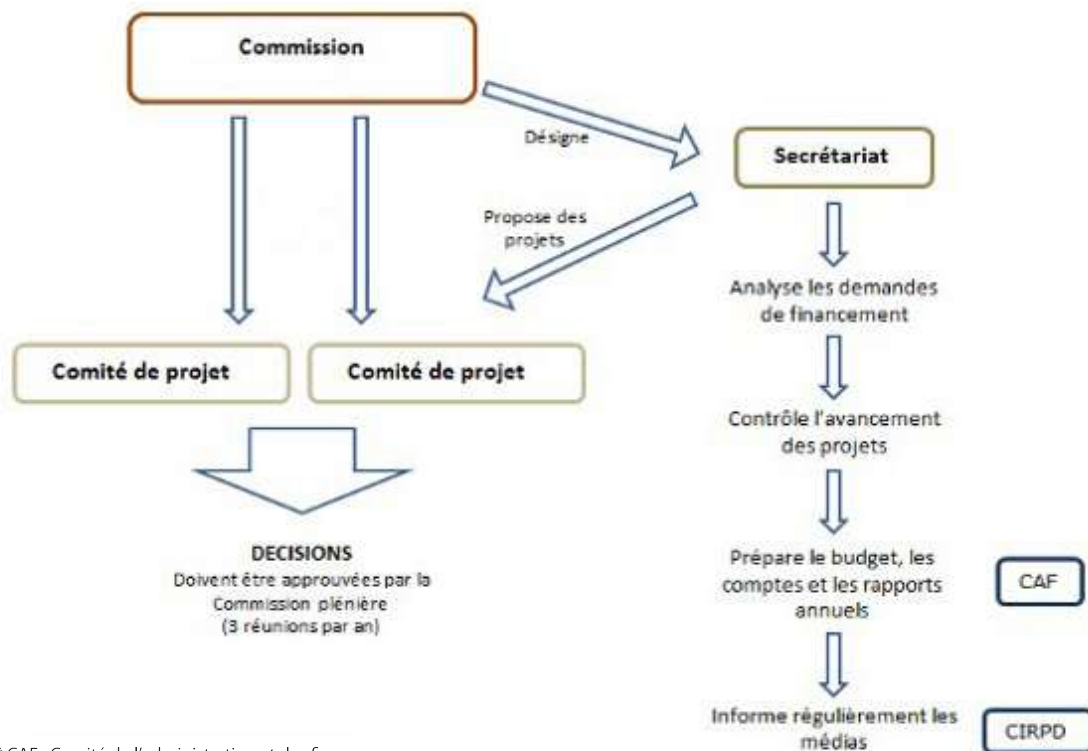
Le FSP contribue à revaloriser ces espaces, mettant en exergue le rôle multifonctionnel que ces zones peuvent avoir pour la population locale et la nature. Les caractéristiques du FSP en ont fait sa force et lui permettent de soutenir un grand nombre de projets qui n'auraient pas été réalisables sans son soutien. Le FSP peut même accorder des crédits incitatifs, à savoir un financement initial, permettant aux responsables d'un projet de réunir des fonds supplémentaires nécessaires à la réalisation d'un projet. Il permet donc de combler de grands manques financiers puisqu'il couvre en grande partie les coûts déterminants, non assurés par d'autres financements. Il peut également soutenir des projets qui ne donnent droit à aucune subvention publique du fait, par exemple, de leurs dimensions limitées. Le FSP attache une importance particulière à des projets susceptibles d'avoir un vaste rayonnement régional. À cette fin, une partie de l'aide financière allouée est destinée à la communication, notamment dans les médias locaux de la région concernée.

Le FSP est un organisme indépendant de l'administration fédérale, dont la majeure partie des contributions financières provient des pouvoirs publics, à savoir de la Confédération suisse. En résumé, les aides financières apportées aux projets peuvent être des crédits incitatifs (financement des activités nécessaires à la collecte de fonds indispensables à la réalisation du projet) ; des contributions à fonds perdu ; et des prêts sans intérêt.

Fonctionnement administratif du FSP

Le FSP est un organisme indépendant qui n'est subordonné à aucun ministère. Le Conseil fédéral procède toutefois à sa surveillance sur le plan financier, par la voie de l'Administration fédérale des finances. Le président de la Commission du FSP et les autres membres (13 personnes au total) sont nommés par le Conseil fédéral.

Organigramme du Fonds suisse pour le paysage



* CAF : Comité de l'administration et des finances

*CIRPD : Comité de l'information, des relations publiques et de la documentation

Le FSP est doté d'un règlement, qui doit être approuvé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

La décision finale portant sur les aides versées est rendue par la commission, dans laquelle sont représentés la Confédération, des cantons et des organisations de protection de la nature, du paysage et du patrimoine, ainsi que des spécialistes de gestion du paysage (paysagistes, agronomes et biologistes, et autres professionnels).

Le comité de l'information, des relations publiques et de la documentation du FSP est l'organe en charge de la communication et de la sensibilisation.

Les membres de la commission et du secrétariat jouent un rôle primordial dans le renouvellement du FSP et apportent des informations sur ses travaux.

Démarche des demandes de financement

L'obtention d'un financement du FSP nécessite que soient présentés pour examen :

- ▶ un rapport descriptif des objectifs du projet, présentant un devis estimatif pour sa réalisation ;
- ▶ l'indication des responsables du projet ;
- ▶ les sources de financement du projet (le fonds n'apportant qu'une aide complémentaire) ;
- ▶ l'indication des subventions publiques, si celles-ci existent ;

- ▶ une demande explicite, adressée au FSP, mentionnant la hauteur de la contribution financière souhaitée.

7. Royaume-Uni

Fonds commémoratif du patrimoine national

La loi sur le patrimoine national (*National Heritage Act*) a été adoptée en 1980. Elle a institué un conseil d'administration indépendant, auquel il a été décidé de verser une contribution annuelle, le Fonds commémoratif du patrimoine national (*National Heritage Memorial Fund – NHMF*).

À partir de 1994, le NHMF et ses administrateurs sont responsables de distribuer la part affectée au patrimoine issue de l'argent de la loterie nationale, une tâche qu'il opère aujourd'hui à travers le Fonds de la loterie pour le patrimoine (*Heritage Lottery Fund – HF*).

Le NHMF est une organisation publique indépendante responsable devant le parlement à travers le ministère de la Culture, des Médias et du Sport, qui lui communique des directives financières et politiques. Les décisions rendues sur les candidatures individuelles sont prises indépendamment du gouvernement. Le NHMF possède toujours le rôle de fonds de dernier recours puisqu'il est capable, en cas d'urgence, de mobiliser des ressources très

rapidement. Le Fonds de la loterie pour le patrimoine offre au contraire des opportunités de conservation du patrimoine davantage portées sur une amélioration de l'accès au patrimoine, ainsi que sur la sensibilisation et l'engagement du public en sa faveur.

Fonds de la loterie pour le patrimoine

De 2003 à 2016, le Fonds de la loterie pour le patrimoine (HF, www.heritagefund.org.uk) a investi 158 millions d'euros dans 77 projets de partenariat menés à travers tout le Royaume-Uni.

Ces projets de partenariat placent la conservation du patrimoine au cœur de la revitalisation rurale et périurbaine. Ils impliquent des organisations à la fois nationales, régionales et locales, et permettent, sur le long terme, d'apporter des améliorations au paysage ainsi qu'aux communautés locales qui y vivent. Ils contribuent à conserver les différents habitats présents dans le paysage ainsi qu'à promouvoir des compétences en faveur de la gestion des paysages.

Le HF soutient une grande variété de projets à travers le prisme de la culture, du patrimoine et du paysage. Il soutient des projets qui concernent tout à la fois le patrimoine local et national, qu'il soit naturel ou culturel. Le HF fournit par ailleurs des informations et des orientations en matière de plan de sauvegarde et d'activités, et favorise l'implication des communautés locales dans les projets de territoire. Les subventions versées par le HF peuvent aller de 3 000 livres sterling (3 400 euros) à 10 000 livres sterling (11 400 euros) sous forme de subventions initiales. Celui-ci met également à disposition des subventions plus importantes allant de 100 000 livres sterling (114 000 euros) à 5 000 000 (5 702 000 euros), destinées aux parcs historiques ou à des projets de partenariat privés concernant par exemple la restauration de monuments historiques.

Lors de leur délibération sur le choix des candidatures, les membres du comité de sélection du HF cherchent à savoir si le projet concerné est directement lié à la conservation et/ou à la restauration du patrimoine. Les effets du projet ainsi que la capacité des responsables de le mener à bien entrent également en ligne de compte.

Il est intéressant d'analyser la manière dont le HF traite les demandes de subventions comprises entre 100 000 livres sterling (114 000 euros) et 2 millions de livres sterling (2,28 millions d'euros). Le conseil d'administration, responsable du développement stratégique et du plan d'activités du fonds, délègue son pouvoir de sélection à des comités régionaux. Il existe ainsi 12 comités à travers le Royaume-Uni, composés de personnalités locales élues pour une durée de trois ans, renouvelable. Celles-ci procèdent à une sélection des projets les plus pertinents au niveau local.

Les 15 membres du conseil d'administration du Fonds de la loterie pour le paysage sont, quant à eux, nommés par le Premier ministre sur l'avis du ministre de la Culture, des Médias et du Sport. Le NHMF et le HF partagent ainsi le même conseil d'administration.

8. Canada

Le Canada dispose de plusieurs fonds, à visée particulière, portant sur des questions environnementales. L'un d'entre eux est ici présenté.

Fonds pour dommages à l'environnement

Le Fonds pour dommages à l'environnement (Environmental Damages Fund, www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/environmental-funding/programs/environmental-damages-fund.html) a été mis en place en 1995. Il est administré par le Gouvernement canadien à travers son Programme environnement Canada, afin de gérer des fonds reçus à titre de compensation pour des dommages causés à l'environnement. Ceux-ci peuvent provenir de décisions judiciaires, de règlements hors juridiction ou de subventions volontaires. Le fonds soutient principalement des projets en faveur de la conservation de ressources naturelles et environnementales, ainsi que des projets de conservation de la faune, dans des zones géographiques où des dommages ont été observés. Il contribue également à sensibiliser le public aux effets de la pollution et apporte son soutien à des recherches concernant les différentes problématiques environnementales.

Le fonds est mis à la disposition des gouvernements locaux et provinciaux, des communautés autochtones, des groupes universitaires pour l'environnement, ainsi qu'à celui des organisations non gouvernementales. Bien qu'il s'agisse d'un fonds national, il est attribué au niveau régional, ce qui limite les ressources financières par région.

9. États-Unis

Initiatives de conservation du paysage

Grâce à une loi sur l'agriculture adoptée en 2008, le ministère de l'Agriculture des États-Unis offre des programmes de conservation volontaire (Initiatives de conservation du paysage – *Landscape Conservation Initiatives*) sous forme de subventions à des propriétaires fonciers et producteurs agricoles pour gérer leurs terres et leurs cultures de façon durable et respectueuse de l'environnement. Ces programmes sont disponibles à travers le Service de conservation des ressources naturelles (Natural Resources Conservation Service – NRCS, www.nrcs.usda.gov/wps/portal/)

[nrcs/detailfull/nm/home/?cid=stelprdb1042113](https://www.nrcs.gov/detailfull/nm/home/?cid=stelprdb1042113)), qui traite de l'épuration des eaux et de l'air, de l'assainissement des sols et de l'amélioration de l'habitat de la faune. Des partenariats locaux permettent de répondre à des objectifs nationaux de conservation.

Une loi sur l'agriculture de 2014 fait état du besoin de fonder des partenariats efficaces et d'obtenir des résultats concrets. Le NRCS offre à la fois une

assistance technique et financière, et met en place des programmes de servitude.

Référence

Conseil de l'Europe (2018). Recommandation CM/Rec(2018)9 contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe: création de fonds publics pour le paysage.

Chapitre 8

Paysage et responsabilité

Yves Luginbühl, expert du Conseil de l'Europe

Directeur de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), UMR LADYSS, universités de Paris, France.

Seul celui qui a des responsabilités peut agir de façon irresponsable [...]

Le bien-être, l'intérêt, le sort d'autrui a été remis entre mes mains du fait des circonstances ou d'une convention, ce qui veut dire que mon contrôle sur cela inclut en même temps mon obligation pour cela.

Exercer le pouvoir sans observer l'obligation est alors « irresponsable », c'est-à-dire une rupture dans le rapport de confiance de la responsabilité

Hans Jonas

Introduction

La notion de responsabilité n'est pas nouvelle puisque les philosophes grecs et romains s'y sont intéressés. Pour Platon, par exemple, chacun, parce qu'il pense, est seul responsable de la sagesse ou de la folie de sa vie, c'est-à-dire de sa destinée. Cette notion était sans doute déjà mise en œuvre avant l'Antiquité sans être conceptualisée. Il peut être certain que l'homme du Néolithique se sentait responsable de l'approvisionnement de son groupe en nourriture, en abri et en protection notamment, même en l'absence du terme de « responsabilité ». Il a cependant fallu attendre longtemps pour que le mot soit analysé de manière approfondie. La réflexion de Platon souligne toutefois plusieurs concepts : la pensée, la sagesse, la folie et la destinée ; termes qui renvoient à la capacité de l'être humain de prendre de bonnes décisions, ou de mauvaises, et de réfléchir à son avenir. Ce sont donc des notions qui ont à voir avec la responsabilité et qu'il est nécessaire de retenir pour ce propos.

Cela dit, comment mettre en rapport responsabilité et paysage ? Toute l'histoire européenne révèle un continuel ajustement des pratiques sociales à l'environnement qui pouvait parfois offrir des risques pour la survie des groupes humains. Cet ajustement impliquait de la part de ces sociétés une conception certaine de leur responsabilité vis-à-vis de leur prospérité et de leur perpétuation dans l'avenir. Même si certains spécialistes ont pu estimer que la notion de temps était étrangère aux sociétés anciennes, il semble pourtant que ces dernières, d'une certaine manière, assuraient la pérennité de leur culture et de leur économie en vue de la survie et de la prospérité des générations futures. C'est dans cette orientation que le terme de « responsabilité » prend tout son sens lorsqu'il est confronté à celui de « paysage », entendu au sens de la Convention européenne du paysage, puisque le paysage y est envisagé comme le cadre de vie. L'article 2 de la Convention prévoit que celle-ci s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. La Convention inclut les espaces terrestres les eaux intérieures et maritimes. Elle

concerne, tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

En effet, par l'expression « paysages du quotidien », la Convention fait référence aux paysages vécus quotidiennement par les populations, qui représentent leur cadre de vie. Ces populations ont donc une responsabilité à l'égard de ce paysage qu'elles contribuent à construire, à transformer, et auquel elles se confrontent chaque jour dans leurs multiples activités. Il convient d'analyser la notion de responsabilité et ses corollaires, l'éthique et la connaissance, afin de mettre en relation paysage et responsabilité individuelle et/ou collective. Il faut donc se demander ce que signifie gouverner un paysage, et déterminer en quoi le paysage est un objet de responsabilité. Un objet commun, comme le paysage, conduit à une responsabilité partagée, donc également à des responsabilités en commun ; il est donc nécessaire de s'interroger sur les modalités du partage des responsabilités et sur ses acteurs : partager, certes, mais entre qui et qui ? Il est certain qu'interviennent, dans ce partage, les habitants d'un lieu, mais aussi les élus politiques concernés, les agents des administrations qui gèrent les documents de planification territoriale et les associations diverses qui contribuent à l'avenir des paysages, en œuvrant, par exemple, à la protection des sites et de la nature ou de l'environnement. Les politiques économiques liées à l'urbanisme, à l'agriculture, aux infrastructures, à la culture et au tourisme ont également, par leurs formulations et leurs évolutions, des conséquences sur les paysages.

Il y a lieu également d'examiner les relations ou interrelations entre responsabilité, paysage et bien-être (ou mal-être), et de se demander en quoi la responsabilité contribue au bien-être des citoyens et des êtres vivants. Il sera utile pour cela de se référer aux connaissances relatives à la relation entre bien-être et paysage (Luginbühl 2006). Des indicateurs de bien-être devraient être développés et leur rôle dans la responsabilité individuelle et collective déterminé.

1. Notion de responsabilité

Cette notion a fait l'objet de nombreuses réflexions, en particulier d'un ouvrage célèbre de Hans Jonas, *Le Principe responsabilité*, publié en 1993. Cet ouvrage a suscité de nombreux commentaires de chercheurs et est perçu comme le premier et principal ensemble de réflexions sur cette notion. Il a conduit à de nouvelles interrogations, souvent en lien avec la notion d'éthique.

Le domaine de la responsabilité de l'homme à l'égard de la nature et de lui-même constitue une sorte de « cité » où les groupes humains agissent

en fonction d'objectifs de pérennité de leur espèce. Avant l'ère moderne, il n'était pas question de préserver la nature, mais de l'exploiter pour les besoins essentiels de l'humanité. Comme le précise Hans Jonas, la nature n'était pas un objet de la responsabilité humaine :

Toujours est-il que cette citadelle de sa propre création, qui fut clairement distinguée du reste des choses et confiée à ses soins, forme le domaine complet et unique de la responsabilité humaine. La nature ne fut pas un objet de la responsabilité humaine – elle prenait soin d'elle-même et, en y mettant la persuasion et l'insistance nécessaires, elle prenait également soin de l'homme : à son égard étaient indiquées non l'éthique, mais l'intelligence et l'inventivité. Mais dans la cité, c'est-à-dire dans l'artefact social où les hommes ont commencé avec les hommes, l'intelligence doit se marier à la moralité, car celle-ci est l'âme de son existence. C'est bien dans ce cadre interhumain qu'habite toute éthique traditionnelle et celle-ci est adaptée aux dimensions de l'agir humain déterminées de cette façon (Jonas, 1984: 21).

Il n'était donc pas question d'éthique ; l'être humain avait confiance en son intelligence et son inventivité. Le monde humain constituait donc un artefact social, distinct de la nature qui, comme l'indique Hans Jonas, prenait soin de l'homme. Il existait d'un côté la nature, qui évoluait en elle-même, et de l'autre la cité, domaine des humains qui bénéficiait des bienfaits et des ressources de la nature. C'est avec le développement de la technique et de la technologie que la configuration d'ensemble a changé. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ce changement est intervenu à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, lorsque les sociétés, britannique d'abord, puis française et européennes se sont engagées dans le développement industriel. De nombreuses techniques ont permis l'invention de la machine à vapeur, des chemins de fer, des marteaux-pilons, l'usage des métaux dans l'industrie et la mécanique, contribuant ainsi à laisser croire à l'être humain qu'il avait accompli son rêve prométhéen, être plus puissant que la nature.

Le développement de la technique et des technologies s'est accéléré au cours des siècles précédents et surtout à partir de la seconde guerre mondiale avec l'essor de l'informatique, d'internet et des moyens de communication toujours plus puissants. Les menaces qui pèsent sur la survie des espèces animales et végétales ont été décuplées en raison de l'usage de substances toxiques dans l'agriculture, des produits ménagers, la cosmétique et la pharmacopée. De nombreuses espèces de poissons sont, par exemple, devenues stériles à cause des particules de contraceptifs qui se déversent dans les cours d'eau, et les pesticides empêchent le renouvellement des pollinisateurs. De tels exemples malheureux d'utilisation de produits dangereux pour la

santé humaine et pour celle du monde vivant sont extrêmement nombreux.

Les médias y reviennent souvent et de nombreuses polémiques sont apparues depuis plusieurs décennies à ce propos. L'herbicide glyphosate, considéré comme probablement cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer (agence spécialisée de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche sur le cancer), a ainsi été au cœur d'une polémique lorsque son usage a été prolongé pour trois ans par la Commission européenne. Ce développement des techniques et de la technologie a considérablement modifié le contexte dans lequel la question de la responsabilité s'exerce ou non chez les acteurs de la vie publique, que ce soit les citoyens eux-mêmes, les responsables politiques, le milieu associatif ou les agents des administrations qui mettent en œuvre les diverses politiques impactant les territoires et les paysages. Le contexte particulier du XXI^e siècle et les principes qui accompagnent cette responsabilité doivent être examinés.

Le contexte et les principes de la responsabilité

Les sociétés soumises au développement des technologies présentent des flux de communication à l'échelle de la planète. Elles assistent à l'essor des moyens d'agir sur la nature et les conditions de vie des êtres vivants, qu'il s'agisse des êtres humains, des animaux ou des végétaux, ou même de la matière inerte, les ressources naturelles, telles que les eaux continentales et océaniques. La question de la capacité des sociétés à maîtriser ces technologies, et notamment la chaîne de conséquences qu'elles peuvent entraîner sur le monde vivant, est donc posée. Dans ce contexte, comment ne pas s'interroger sur les questions de morale que peut soulever l'action politique dans le domaine de l'environnement ? Même si le présent texte n'a pas pour objet de développer cette notion tant cette question est difficile à manier, il contribue à en présenter quelques éléments.

La morale est une catégorie de la philosophie qui est difficile à définir. Toutefois, il est possible de l'appréhender en la rapprochant de la notion de responsabilité. Il est possible de distinguer la responsabilité légale ou sociale de la responsabilité morale. Il suffit pour cela de définir la responsabilité légale ou sociale en affirmant que chaque individu est responsable devant les tribunaux des infractions aux lois qu'il pourrait commettre. En revanche, l'individu est responsable moralement, devant sa conscience et celle de ses semblables, de tout ce qu'il entreprend. La responsabilité morale incombe à l'être humain : chaque personne, si elle s'estime à la fois libre – susceptible ainsi de choisir entre le bien et le mal –, doit se sentir engagée par son propre devoir et, en se

jugeant dès lors responsable, amenée à privilégier le bien par rapport au mal (Imago Mundi). La responsabilité morale dépend de plusieurs conditions dont la première, la plus importante, est la liberté que Hans Jonas évoque dans son ouvrage. L'individu n'est responsable que des actions qu'il a librement souhaitées, dont il a pris lui-même l'initiative et auxquelles il a donné son consentement.

Cela dit, le choix entre bien et mal est profondément ambigu ; si faire du mal à son prochain relève bien sûr du mal, et si contribuer au bien-être de ses proches peut être considéré comme une bonne action, la distinction n'est pas aussi claire dans le domaine politique : l'homme politique peut prétendre faire le bien en adoptant une décision, mais il n'est pas certain que celle-ci bénéficie à tous les citoyens. Certains pourraient la contester, estimant qu'une telle décision va à l'encontre de leurs intérêts ou de leur bien-être. La liberté étant une condition de la responsabilité morale, les objets et les animaux, qui ne présentent aucune liberté morale, sont irresponsables ; de même, comme le précise Hans Jonas, un enfant n'est pas responsable des actes que lui font commettre ses parents. La liberté est une condition de la responsabilité lorsqu'elle est également une condition de la volonté ; un individu peut souhaiter éviter des actes auxquels il est physiquement contraint et, en conséquence, il n'en est pas responsable. Un proverbe affirme : « À l'impossible nul n'est tenu. »

La distinction entre responsabilité légale et responsabilité morale se réfère donc à la volonté et non à ses conséquences extérieures. Du point de vue légal, la volonté ne suffit pas, il est nécessaire que l'action ait commencé à être mise en œuvre ; du point de vue moral, c'est l'intention qui a la même valeur que l'acte lui-même. C'est parce qu'un individu commence à penser à une action qu'il en est déjà responsable moralement. Afin d'aller plus loin dans la responsabilité morale, il est nécessaire de passer par deux notions analysées par Pierre Janet, philosophe et psychologue, se référant au mérite et au démérite. La responsabilité du bien conduit au mérite et la responsabilité du mal au démérite. Le dictionnaire *Trésor de la langue française* définit le mérite de cette manière : « Valeur morale procédant de l'effort de quelqu'un qui surmonte des difficultés par sens du devoir et par aspiration au bien » Selon le même auteur, mérite et démérite peuvent être envisagés soit en eux-mêmes, soit dans leurs effets, c'est-à-dire dans leurs relations avec la récompense ou la sanction. Le mérite, envisagé dans ses conséquences, est le rapport de l'agent moral avec la récompense, la qualité qui le rend digne d'être récompensé.

Le démérite est la relation de l'agent moral avec la punition. Il correspond, comme le disait Platon, au droit à la punition. Les individus ont du mérite

lorsqu'ils augmentent intentionnellement leur valeur morale et, à l'inverse, du démérite lorsqu'ils la diminuent. Le Dantec évoque le mérite juste, pour honorer, récompenser, chanter les louanges du mérite ; mérite et récompense, mérite et vertu, et indique : « La notion de mérite et celle de responsabilité sont des erreurs certaines, liées à la croyance erronée à une liberté absolue que nie le déterminisme universel » (Le Dantec, 1920: 81).

Il est également possible d'évoquer la dignité humaine de l'être humain, qui provient de sa nature d'être raisonnable et libre. Tous les individus étant par ailleurs égaux, ils se doivent un respect mutuel. Ils sont cependant inégaux en ce qu'ils réalisent plus ou moins l'idéal du bien. En remplissant les conditions lui permettant d'aboutir au bien, l'être humain s'assure de la dignité, d'un droit à un respect supérieur, à l'estime, à la louange, à la récompense : il s'agit alors du mérite. Mais le mérite exige de l'individu qu'il soit conscient de sa propre valeur et qu'il s'estime lui-même et se fasse valoir. Pierre Janet raconte à cet égard une anecdote qu'il a reprise de l'ouvrage de Dostoïevski, *Les Frères Karamazov* :

Aliocha, dit-il, est dédaigné partout, dans tous les mondes où il passe. C'est ainsi depuis son enfance. C'est que jamais cet individu ne songeait à se faire valoir et à s'estimer lui-même. Par conséquent, ses camarades ne pensaient jamais qu'ils fussent ses rivaux. Ce n'était pas par orgueil de sa part ; c'était cette chose naïve et charmante : il ne comprenait pas, il ne sentait pas son propre mérite (Janet, 1929).

La responsabilité liée au mérite – ou au démérite – exige donc une attitude particulière de l'individu, qui ne doit pas se sous-estimer et doit faire preuve de confiance en soi pour faire reconnaître la valeur de ses actions (Janet, 1923). Dans le contexte professionnel, le travail des responsables de projets paysagers est parfois sous-estimé par les élus par rapport à celui des architectes ou des ingénieurs.

Un autre auteur, Paul Janet, définit le mérite comme suit : « J'appelle mérite l'accroissement volontaire de notre excellence intérieure ; j'appelle démérite la diminution volontaire de cette excellence [...]. Celui qui fait le bien gagne en valeur ; il a du mérite, il est méritoire. Celui qui fait le mal perd en mérite, son action est déméritante » (Janet, 1894).

Mérite et démérite conduisent ainsi à la vertu. La théorie de la vertu constitue le pendant naturel de la théorie du mérite. La vertu correspond à un mérite durable et habituel acquis à travers la réalisation de nombreux actes par sens du devoir. La théorie de la vertu a occupé une place importante dans la philosophie antique, en particulier celle de Platon, Aristote et Socrate. La vertu à elle seule résumait la notion de moralité. L'homme vertueux était sage. Selon Socrate et Platon, la vertu est la connaissance du bien et, à l'inverse, le vice est l'ignorance.

La connaissance du bien et du mal est ainsi considérée comme la condition nécessaire et principale de la vertu, et cette connaissance est avant tout du ressort de la raison. Platon considère que la vertu est synonyme d'harmonie : celle des âmes, celle de l'individu avec la société et avec l'univers. Le terme « harmonie » peut être controversé, mais il est largement utilisé en relation avec le paysage : un paysage harmonieux est un beau paysage, qui peut contribuer au bien-être des individus et de la société. Dans le même temps, cette harmonie est celle qui règne entre les hommes eux-mêmes. Il s'agit d'un certain ordre, qui n'exclut pas l'ordre social renvoyant à une société sans heurt et sans conflit. Une société sans contestation, sans groupes marginaux, peut représenter, comme l'écrit Hans Jonas, une société dont le pouvoir est despotique. Mais est-ce là la voie vers la vertu et la responsabilité ? Rien n'est moins sûr. Platon estimait également que « la vertu est une ressemblance, une assimilation avec Dieu ; Dieu est l'idéal réalisé, l'unité dans laquelle se réunissent et se concilient toutes les perfections de la nature ». Sans doute Hans Jonas, qui se réfère à Platon, lui a-t-il emprunté cette conception de la vertu puisqu'il écrit, en conclusion de son ouvrage :

Le respect seul, dans la mesure où il nous dévoile quelque chose de « sacré », c'est-à-dire quelque chose qui en aucun cas ne doit être atteint (et cela peut être entrevu même en l'absence de religion positive), nous protégera contre la tentation de violer le présent au bénéfice de l'avenir, de vouloir acheter celui-là au détriment de celui-ci. Pas plus que l'espérance, la peur ne doit pas inciter à remettre à plus tard la véritable fin – la prospérité de l'homme sans diminution de son humanité – et, en attendant, à détruire cette même fin par les moyens. C'est ce que feraient des moyens qui ne respecteraient pas les hommes de leur temps. Un héritage dégradé dégradera en même temps les héritiers. Préserver l'héritage dans son intention qui vise « l'image et la ressemblance », donc négativement le protéger également contre la dégradation, c'est là l'affaire de tout instant : ne pas tolérer de pauses en cela est la meilleure garantie de la durée ; c'est, sinon la garantie, du moins la condition préalable même de l'intégrité future de « l'image et de la ressemblance ». Or son intégrité n'est rien d'autre que l'ouverture à l'appel toujours plus immense et incitant à l'humilité qui est adressé à son représentant toujours plus déficient. Garder cela intact à travers les vicissitudes du temps, et même contre le propre faire de l'homme, ce n'est pas un but utopique, mais bien un but assez peu modeste de la responsabilité pour l'avenir de l'homme (Jonas, 1984: 302).

Cette dernière phrase est une excellente maxime que ne nieraient sans doute pas les adeptes du développement durable. Il est également possible de noter que la vertu est définie par Aristote comme une habitude. Celui-ci considère qu'être vertueux n'implique pas que de connaître par cœur la définition de la vertu : il est nécessaire de s'astreindre

à être entreprenant dans les actes de vertu, c'est-à-dire assurer une continuité dans son entreprise : « Un acte vertueux ne fait pas plus la vertu qu'une hirondelle ne fait le printemps. » Cette habitude consiste à être mesuré, tel le Misanthrope de Molière : « La parfaite raison fuit toute extrémité. Et veut que l'on soit sage avec sobriété. » D'une certaine manière, cette mesure signifie la tempérance, terme que l'on trouve, inscrit en lettres d'or dans la célèbre fresque d'Ambrogio Lorenzetti *Les effets du Bon et du Mauvais Gouvernement*, que l'artiste a peinte en 1338 sur l'un des murs de la salle de la Pace du palais ducal de Sienne et où le pouvoir règne sur une assemblée qui juge les pillards ayant mis à sac la ville et la campagne de Sienne. En effet, il a inscrit « tempérance » sur la fresque à côté du personnage qui représente le Pouvoir, proche de ceux de la Paix, de la Justice, la Sagesse et la Concorde : beau programme pour un pouvoir responsable (Boucheron, 2013)

Toutes les vertus ne peuvent être confondues avec la tempérance qui est la vertu propre de la sensibilité : « La loi des désirs et des passions est en effet la mesure » (Lenoir, 2017). Il s'agit d'un juste milieu, la mesure et non la démesure qui se retrouve dans les excès de la technique et de la technologie. Il est possible de citer un autre philosophe, Paul Janet, dont les conceptions de la morale et de la vertu diffèrent fortement de Pierre Janet. « La vertu n'est pas la fin, ce n'est que le moyen : c'est le moyen par lequel l'homme peut s'élever à toute sa pureté, à toute son excellence, à toute sa dignité. Dans cet état de pureté et d'excellence, l'âme n'aurait plus besoin d'effort pour faire le bien, elle serait devenue bonne. Tant que la volonté lutte contre le mal, elle n'est pas encore la bonne volonté, elle aspire à le devenir : si elle lutte, c'est qu'il y a tentation ; et la tentation est évidemment exclue de la volonté parfaite. » (Janet, 1984: 452)

Paul Janet commente longuement le concept de moralité de Kant, en reconnaissant sa valeur mais aussi en le critiquant :

il y a dans la morale de Kant une sorte de jansénisme rebutant, en ce sens qu'il sacrifierait la liberté à la grâce, mais en ce sens qu'il dépouillerait la vertu de ses grâces et de sa beauté, qu'il n'y voit que contrainte et discipline, au lieu d'y voir joie, bonheur et attrait. C'est une vertu de moine, pour laquelle la règle est tout. Ce n'est pas la vertu des Grecs, d'un Platon, d'un Socrate ou d'un Fénelon (car celui-là aussi est un Grec), vertu accessible et douce, vertu aimable et noble, vertu mêlée de rythme et de poésie ; le sage est un musicien (φιλόσοφος μουσικός). Ce n'est pas la vertu chrétienne, vertu de tendresse et de cœur, vertu de dévouement et de fraternité : « Aimez-vous les uns les autres » Kant a eu raison de ne pas admettre un superflu au-dessus de la vertu ; il a eu tort de ne pas admettre ce superflu dans la vertu même. Ce superflu si nécessaire, c'est l'amour de la vertu (Janet, 1894: 455).

Cela signifie qu'il n'y a pas de vertu sans un certain plaisir à proposer des actes pour le bien d'autrui ; la vertu ne peut s'en tenir qu'au devoir. C'est notamment ce que dit Aristote : « L'homme vertueux [...] est celui qui trouve du plaisir à faire des actes de vertu. » Cela veut également dire que la vertu n'est pas lointaine de l'amour. « En résumé, la connaissance, l'amour, la volonté et l'habitude, telles sont les conditions de la vertu, que l'on peut définir avec Paul Janet : l'habitude d'obéir librement, avec lumière et amour, à la loi du devoir ». L'amour signifiant ainsi l'amour du bien que l'homme vertueux est censé apporter à autrui.

Après cette réflexion sur les attributs de la responsabilité et de ses corollaires, morale, vertu, mérite et/ou démerite, il convient de traiter de la question non moins complexe de l'éthique. Celle-ci a fait l'objet de nombreux commentaires de la part des philosophes contemporains ou du ^{xx}^e siècle et de spécialistes de l'environnement, car la crise écologique actuelle pose en effet de nombreux problèmes de position par rapport aux questions aiguës de dégradation des ressources naturelles et du paysage.

La question de l'éthique

L'un des premiers philosophes à se pencher sur la question de l'éthique est Baruch Spinoza. Son ouvrage intitulé *L'Éthique*, publié en 1677, s'inspire des principes de Descartes tout en s'en distanciant (<http://spinozaetnous.org/ethiq/expl.htm>). Spinoza analyse la composition de l'être humain, son objectif étant de montrer de quelle manière l'être humain est une partie de la nature et de s'opposer à ceux qui pensent l'homme comme un empereur dans un empire. Ce postulat a des conséquences importantes sur l'éthique. Tout d'abord, cela signifie que l'être humain n'est pas doté de la liberté, puisque l'esprit humain et les événements dans l'esprit des hommes sont des idées qui préexistent au sein de la série causale des idées qui découlent de Dieu. Les actions et les volontés humaines sont nécessairement déterminées, comme les autres événements naturels : « L'esprit est déterminé à vouloir ceci ou cela par une cause qui est également déterminée par un autre, et ce à nouveau par une autre, et ainsi à l'infini. » Selon Spinoza, la nature est toujours la même, et son pouvoir d'agir est partout le même. Les affects humains, l'amour, la colère, la haine, les envies, l'orgueil sont régis par la même nécessité. Les affects sont divisés en actions et passions. Quand la cause d'un événement réside dans la propre nature humaine, plus particulièrement les connaissances ou idées adéquates, il s'agit d'une action ; mais lorsque quelque chose se passe mais que la cause est inadéquate – c'est-à-dire en dehors de la nature humaine – l'être humain est passif. La liberté, selon Spinoza, consiste ainsi à rejeter les

mauvaises passions, celles qui rendent l'homme passif, au profit des passions joyeuses, qui rendent l'homme actif et donc autonome. Les bonnes passions sont liées à la connaissance, somme des idées adéquates emmagasinées par l'homme. Cela signifie qu'il est nécessaire de se libérer de la dépendance à l'égard des sens et de l'imagination, de ce qui affecte l'être humain, et de s'appuyer autant que possible sur les facultés rationnelles. Aussi, la joie accroît la puissance humaine d'agir. Toutes les émotions humaines, dans la mesure où elles sont des passions, sont dirigées vers l'extérieur. L'être humain cherche ou fuit les choses extérieures qu'il considère comme étant à l'origine de la joie ou de la tristesse. Le sujet est, selon Spinoza, ouvert sur le monde, affecté par les objets et les événements extérieurs, loin du sage stoïcien qui s'enferme dans sa tour d'ivoire.

Il semble qu'il y ait une contradiction entre l'affirmation selon laquelle il est nécessaire à l'homme de se libérer de sa dépendance à l'égard des sens et de l'imagination, et celle selon laquelle la joie accroît la puissance de l'homme à agir. Il convient cependant de replacer ces idées dans le contexte du ^{xvii}^e siècle et de considérer les fortes évolutions que les représentations sociales des paysages ont subies depuis quelques décennies.

Dans un ouvrage consacré à Spinoza, Frédéric Lenoir retient la réflexion suivante :

Spinoza nous enseigne qu'aucun régime politique, même démocratique, ne fonctionnera bien tant que les humains seront davantage mus par leurs passions que par leur raison. Tant que nous ne respecterons la loi de la cité que par peur de la punition et non par intime conviction, nos sociétés seront fragiles. On le constate lors de catastrophes naturelles avec les pillages qui s'ensuivent. Dès que le gendarme n'est plus là, certains individus libèrent leurs désirs déréglés, sans aucun complexe. Pour que les êtres humains soient le plus utiles les uns aux autres, il ne suffit pas qu'ils souscrivent à la même loi extérieure, il faut aussi qu'ils apprennent à régler leurs sentiments par la raison, afin de devenir libres et responsables (Lenoir, 2017: 178-9).

C'est dire que l'éthique est fortement liée aux sentiments qu'éprouve l'individu, qui ne peut se sentir libre et responsable que s'il ne s'abandonne pas à ses passions et s'en tient à la raison. D'une certaine manière, la responsabilité renvoie à la vertu : « Agir par vertu [...] n'est rien d'autre en nous qu'agir, vivre, conserver son être sous la conduite de la Raison, et cela d'après le principe qu'il faut chercher l'utile qui nous est propre » (*Ibid.*)

De la morale et de la responsabilité à l'éthique, il n'y a en effet qu'un pas à franchir. La notion d'éthique est analysée plus profondément par Hans Jonas ; ses réflexions à ce sujet ont poussé la communauté scientifique et la philosophie à s'y plonger

activement. En 1996 eut lieu à la Sorbonne à Paris un colloque organisé par le ministère français de l'Environnement, intitulé « Éthique et environnement », au cours duquel de nombreux chercheurs et philosophes prirent la parole. Georges Steiner prononça la leçon inaugurale intitulée « L'homme, invité de la vie » (Steiner, 1991: 123-4), titre révélateur des interrogations que l'être humain peut se poser, à l'égard de son action sur la Terre et de sa responsabilité en tant qu'acteur de son avenir. Il fut aussi question, lors de ce colloque, du problème de la prolifération des connaissances, de ce que l'humanité doit en retenir, et dans quels objectifs.

Comment cependant définir l'éthique ? Le dictionnaire *Trésor de la langue française* en donne la définition suivante : « Science qui traite des principes régulateurs de l'action et de la conduite morale. » Il est inutile de revenir sur la morale, mais il est nécessaire d'avancer sur cette question qui a bouleversé les rapports sociaux à la nature, à partir du moment où l'humanité et la communauté scientifique ont pris conscience de la finitude de la planète et des conséquences des activités économiques sur la nature. Le tournant s'est produit dans les années 1970 et un peu plus tard avec le premier choc pétrolier. C'est dans ces termes que Martine Rémond-Gouilloud exprime la nouveauté du regard que les sociétés portent sur leur environnement :

Lorsque l'environnement paraît, en 1970, nul sait que ce malaise présage une attente générale : à une société enivrée par sa puissance technique, il fallait une sagesse neuve, à une société ankylosée d'interdits, s'inventer de nouveaux ressorts ; à une société confinée dans l'instant et l'ego, un horizon élargi. L'environnement, mode d'emploi du monde technologique, va sécréter cette éthique, bousculant le droit. [...] Voyons le droit de la responsabilité saisi par le doute, contraint de régir l'imprévisible. Sur l'obligation de résultat, apanage d'un monde déterministe, se greffent des obligations de comportement, propres à institutionnaliser la prudence. À chacun son cercle, d'imaginer, d'informer, de s'informer. Les risques qui menacent, incontrôlables, sont donc l'affaire de tous. Et le public, se sachant voué à les subir, entend les connaître et prendre part aux choix qui pèsent sur son devenir. Étrange alchimie : voici que la philosophie entre en politique (Rémond-Gouilloud, 1996).

Dans cette allocution, dont la dernière phrase peut cependant être discutée, de nombreuses réflexions sont déjà avancées sur la responsabilité et l'éthique. Parmi ces réflexions se retrouvent la question du nécessaire changement du droit – en particulier celui de l'environnement qui émerge – et la question des risques, de la prévision de l'avenir, de la prudence (ou, en d'autres termes, la précaution qui va devenir un principe), de la participation du public, des obligations de chaque citoyen et acteur de la vie publique. L'éthique suppose une sanction ;

c'est du moins ce que les spécialistes de la question proposent :

Toute réflexion sur la responsabilité bute sur la difficile question de la sanction. L'interrogation démocratique est attirée – aujourd'hui plus que jamais – par un certain angélisme qui hypothèque les plus beaux montages théoriques et qui oblige à reprendre cette question de la sanction en comprenant les termes nouveaux dans lesquels elle se pose. Cette modernité tient tout d'abord à quatre données nouvelles dont l'environnement offre de bons exemples : l'apparition de nouveaux patients de la peine – les puissants – l'expérience tragique de la disproportion entre un acte et ses conséquences, une attente morale inédite qui s'exprime derrière les grimaces de souffrance des victimes et l'urgence politique à restaurer la confiance dans des institutions de plus en plus fragiles. Il faut se montrer imaginatif et donner un contenu moderne à la sanction dans des domaines comme l'économie ou l'écologie, où le recours à la prison est manifestement inadapté. Entre la catastrophe naturelle et l'intention criminelle aussi impuissantes l'une que l'autre à saisir les enjeux contemporains de la sanction, peut-être faut-il réhabiliter la responsabilité professionnelle ? En tout cas, nous voici mis en demeure d'inventer des sanctions intelligentes, c'est-à-dire efficaces, visibles et constructives. Elles seules éviteront le pire, c'est-à-dire le retour de la vieille mécanique sacrificielle (Garapon, 1996).

La sanction semble donc inséparable de l'éthique ; mais le terme sanction ne signifie pas exclusivement punition. La sanction d'une loi, par exemple, est l'ensemble des récompenses et des peines attachées à l'observation ou à la violation de cette loi. La raison exige de préférer son bien à tout autre, de se résigner à abandonner son propre bonheur, ce qui correspond à l'obligation morale. Il est parfaitement légitime, pour un être humain, donc un être sensible, de s'intéresser à son bonheur ; celui-ci serait ainsi la conséquence du bien dont la sanction est le bonheur. Cette notion est revenue sur le devant de la scène depuis quelque temps : elle est cependant différente de la notion de bien-être qui semble plus aisément saisissable.

Dans le contexte de crise actuelle de l'écologie, de l'économie et de la démocratie, une éthique s'impose naturellement. Il est possible de situer le début de cette crise aux années 1970. Le colloque Éthique et environnement, qui s'est tenu à la Sorbonne en 1996, soulevait la question de la prudence. La prudence conduit ainsi, dans le cadre de l'éthique, au principe de précaution, différemment adopté au niveau international et qui deviendra l'un des principes des politiques d'environnement. Le principe de précaution conduit à repousser une décision politique concernant une question d'environnement tant que le monde scientifique n'est pas informé très précisément sur le sujet. La France, par exemple, a décidé en raison du principe de précaution de ne

pas utiliser les organismes génétiquement modifiés (à l'exception de cas d'expérimentation scientifique) tant que leur usage n'est pas suffisamment contrôlé par la science. Cela n'est pas le cas de tous les États européens, ce qui pose évidemment de grands problèmes au sein de l'Union européenne.

Il est nécessaire de préciser les relations qui existent entre éthique et responsabilité. L'éthique fait référence au sens de la mesure, qui s'applique à la question du paysage, puisque toute action délibérée ne saurait être mise en œuvre de manière inconsidérée mais avec ménagement. La responsabilité, par ailleurs, peut être individuelle ou collective. Il s'agit d'une question essentielle qui se réfère à l'éthique individuelle ou collective. Julia Barrault, chercheuse au Centre national français du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts, aujourd'hui devenu Institut national de recherches en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, s'est penchée sur la question de la responsabilité dans le cas de l'usage des pesticides par des jardiniers. Elle constate que les pesticides sont largement utilisés et que des problèmes de santé en résultent. Elle note également que les jardiniers sont insuffisamment informés de la toxicité des produits qu'ils utilisent, de leurs dosages, et des risques qu'ils encourrent et font encourir à leur entourage :

Près de 10 000 tonnes de produits phytosanitaires (soit 8 % de la consommation nationale) sont répandus chaque année dans les jardins des particuliers en France. Si de nombreuses recherches se sont intéressées (et s'intéressent encore) aux usages agricoles des pesticides et à leurs impacts sanitaires et environnementaux, il s'avère important d'interroger les usages domestiques, et notamment ceux des jardiniers amateurs pour plusieurs raisons : la faible superficie d'application, les types de surfaces traitées, et les pratiques et conditions d'utilisation génèrent des risques de pollution et des risques sanitaires au même titre que les usages agricoles. Par ailleurs, ces usages des pesticides pour l'entretien du jardin interpellent particulièrement dans un contexte marqué par une forte stigmatisation de ces substances et une conscientisation grandissante à l'égard des problèmes qu'elles soulèvent. Mais à qui incombe la responsabilité de prévenir ces risques intervenant dans la sphère privée ? Aux pouvoirs publics qui devraient légiférer pour limiter voire interdire la vente et l'usage ? Aux fabricants qui devraient mettre sur le marché des produits plus « doux » ? Aux distributeurs qui devraient délivrer des conseils de qualité ou mettre sous clé les substances les plus préoccupantes ? Aux jardiniers eux-mêmes qui devraient raisonner leurs utilisations et se soucier de leurs conséquences ? (Barrault, 2009: 1)

La question posée est donc bien celle d'une responsabilité individuelle et collective, ce qui implique ainsi une éthique environnementale de la part des pouvoirs publics, des firmes de production de produits chimiques ou des jardiniers. Il s'agit d'examiner

le comportement des jardiniers, et de se poser la question de leur responsabilité face à cet usage non maîtrisé de produits chimiques. Les jardiniers semblent, en effet, particulièrement dépendants de l'attitude des vendeurs dans les magasins spécialisés, qui ont tout intérêt à leur délivrer ces produits, sans toutefois être parfaitement au courant des risques encourus par leurs clients. Les magasins sont incités à vendre ces produits par les firmes qui les leur procurent. Selon Julia Barrault, « le recours à la responsabilisation individuelle sur la question des usages amateurs des pesticides semble effectivement poser des incertitudes quant à la capacité des individus à modifier leurs pratiques au quotidien dans le contexte des messages brouillés et contradictoires qu'ils reçoivent de la part des médias, des associations, des scientifiques, et surtout du marché » (Barrault, 2009: 8). La responsabilité individuelle n'est pas forcément pertinente, alors que l'usage de ces pesticides se déroule dans un contexte d'incertitudes et de controverses entre les milieux politiques, scientifiques et industriels. Le fait, pour les pouvoirs publics, de faire porter aux jardiniers la responsabilité, tant individuelle que collective, semble tout à fait inapproprié.

La question de la connaissance est alors en jeu, et se pose au fond le problème de la diffusion de la connaissance dans le corps social, de son accessibilité.

La connaissance

Les connaissances ayant trait aux questions de responsabilité et d'éthique relèvent de disciplines issues des sciences sociales, telles que la philosophie, l'anthropologie ou la sociologie, mais aussi, d'une certaine manière, de la géographie, de l'histoire et de l'ethnologie, dans la mesure où celles-ci peuvent éclairer des choix politiques concernant l'aménagement du territoire, à diverses échelles de temps et d'espace. Ces questions d'échelle sont essentielles, la responsabilité pouvant s'exercer à l'échelle d'un État, d'une commune ou même d'une parcelle. De la même manière, la responsabilité peut s'exercer à une échelle temporelle longue, par exemple dans la longue période où les *enclosures* anglaises se sont constituées, du XIII^e au XIX^e siècle, ou à l'inverse pendant une période extrêmement courte comme dans les spéculations financières qui se déroulent à la nanoseconde près.

Les disciplines des sciences sociales ne sont cependant pas les seules dont la connaissance renvoie à des prises de responsabilité. La physique, la chimie, les mathématiques, la biologie et l'écologie sont également concernées. La physique, qui a élaboré les théories de la fission dont les applications ont conduit à la fabrication de la bombe atomique, prend une importante responsabilité.

Albert Einstein, qui a conçu la théorie de la relativité et inventé la fameuse formule $E = mc^2$, en a lui-même gardé une lourde amertume après avoir appris le bombardement de Nagasaki et Hiroshima ; Il s'est prononcé jusqu'à sa mort en 1955 pour le désarmement nucléaire. L'invention des molécules d'engrais synthétiques et des pesticides entraîne aussi de lourdes responsabilités s'agissant de la préservation des espèces animales et végétales. L'une de ces applications a conduit à la fabrication des défoliants utilisés par l'armée américaine pour lutter contre les Viêt-Cong pendant la guerre du Viêt Nam. Le déversement de ces substances a entraîné des conséquences graves sur la santé des populations civiles et, en particulier, des enfants, touchés par des malformations, des cancers ou des leucémies. Les mathématiques ont par ailleurs conduit à établir des algorithmes conduisant à la spéculation financière par les banques et les grands groupes industriels.

La biologie n'est pas en reste lorsqu'elle invente les organismes génétiquement modifiés avec sa spécialité, la génétique. La position de l'écologie, et en particulier de l'écologie du paysage, est plus ambiguë : l'approche écologique a tout d'abord consisté à nier la place de l'espèce humaine dans les processus d'évolution des écosystèmes et de la nature. En cela, l'écologie du paysage s'opposait aux sciences sociales qui revendiquaient au contraire la considération du rôle essentiel des activités sociales dans la gestion des espaces naturels et de la biodiversité. Il a fallu attendre quelques décennies pour qu'un accord intervienne entre ces disciplines sur la réciprocité des apports entre les sociétés humaines et les écosystèmes. Il est avéré, par exemple, que la présence de l'élevage dans les alpages joue un rôle essentiel dans le maintien de la qualité des herbages et de la biodiversité. Certains écologues militent cependant pour le retrait du pastoralisme dans les alpages afin de laisser la place au loup. Les sciences biologiques et de l'écologie ont bien entendu apporté de nombreux progrès en faveur de la santé humaine, de l'environnement et du paysage.

La connaissance peut avoir deux faces : elle peut apporter des innovations et des améliorations bénéfiques à la condition humaine, mais elle peut aussi être responsable d'inventions ou de découvertes qui ne sont pas de bon augure pour l'avenir de la planète. De longues années sont nécessaires pour mesurer l'effet de certaines inventions : la découverte des antibiotiques, par exemple, semblait miraculeuse lorsque les premiers antibiotiques ont été utilisés pendant la seconde guerre mondiale pour combattre les infections chez les soldats blessés. De nombreux autres antibiotiques ont été développés par la suite, mais les bactéries sont devenues résistantes à ces produits. Cette résistance constitue à long terme une menace

sérieuse pour la santé humaine, car les bactéries peuvent facilement muter.

Il n'y a donc pas de connaissances « neutres », c'est-à-dire innocentes, et c'est précisément aux producteurs de connaissances et à leurs utilisateurs qu'il revient de réfléchir à leur responsabilité et de se forger une éthique de la connaissance. C'est notamment le rôle des comités d'éthique qui se sont créés dans plusieurs États. La question du savoir est souvent abordée par Hans Jonas, qui en fait une condition de l'éthique :

le savoir devient une obligation prioritaire au-delà de tout ce qui était dans le passé revendiqué comme son rôle, et le savoir doit être du même ordre de grandeur que l'ampleur causale de notre agir. Or, le fait qu'il ne peut pas réellement être du même ordre de grandeur, ce qui veut dire que le savoir prévisionnel reste en deçà du savoir technique qui donne son pouvoir à notre agir, prend lui-même une signification éthique. Reconnaître l'ignorance devient ainsi l'autre versant de l'obligation de savoir et cette reconnaissance devient ainsi une partie de l'éthique qui doit enseigner le contrôle de soi toujours plus nécessaire de notre pouvoir excessif. [...] Je ne veux pas en dire davantage ici de cet objet spéculatif, si ce n'est que nous devrions rester ouverts à l'idée que les sciences de la nature ne livrent pas toute la vérité au sujet de la nature (Jonas, 1984: 26).

Cet auteur considère que les sciences « naturelles » ne livrent pas avec une absolue exactitude l'ensemble des informations sur le fonctionnement de la nature, et que le savoir devrait avoir un aspect prospectif. Il s'agit bien là de l'enjeu des responsabilités de la connaissance : pouvoir prévoir ce que sera l'avenir. Or, rien n'est plus difficile que la prospective, qui use des méthodes, des scénarios pour tenter d'appréhender ce qu'il se passera demain. L'avenir est le plus souvent inconnu, les scénarios de la prospective n'imaginent rien de plus que des hypothèses dont on ne peut être certain qu'elles se réaliseront ; d'où la peur qui émane de l'inconnu, mais qui peut constituer une forme de savoir : « Tant que le péril est inconnu, on ignore ce qui doit être protégé et pourquoi il le doit : contrairement à toute logique et toute méthode, le savoir à ce sujet procède de ce contre quoi il faut se protéger » (Jonas, 1984: 49).

La connaissance fait partie de la responsabilité morale : connaître le bien et le mal. Le citoyen doit connaître la loi, qui n'admet pas l'excuse de l'ignorance, trop facile à invoquer : « Nul n'est censé ignorer la loi. » Si elle est invincible et involontaire, l'ignorance doit néanmoins être considérée comme irresponsable. Cependant, plus un individu est éclairé, plus sa responsabilité est importante. Il est possible d'affirmer que la responsabilité augmente avec les progrès de la société (Imago Mundi).

Malgré tout, la connaissance n'est pas toujours savante et il existe bien d'autres savoirs que ceux des scientifiques, en particulier dans le domaine du paysage et de la nature : ne serait-ce que les savoirs populaires qui ne sont pas vérifiés par des protocoles de contrôle rigoureux, mais qui peuvent ouvrir sur des pistes de connaissance indéniable de processus d'évolution du cadre de vie.

L'efficience de la connaissance scientifique

Pourquoi convient-il de connaître les processus biophysiques et sociaux qui contribuent à ce que certains appellent le progrès si certains d'entre eux, par leurs applications, conduisent à des conséquences défavorables à la qualité de vie des populations ? La notion de progrès est parfois controversée mais continue à être utilisée dans les discours politiques et scientifiques, notamment. Ce terme est pourtant éloquent, en ce sens qu'il renvoie au verbe « progresser », souvent remplacé par avancer ou innover. Le dictionnaire *Trésor de la langue française* précise ainsi pour le terme progrès que progresser, c'est aller de l'avant. Il s'agit d'un processus évolutif orienté vers un terme idéal. Ce terme a pour synonyme : amélioration, avancement, développement, perfectionnement. « Être à la pointe du progrès, en voie de progrès ; progrès indéfini de l'homme ; progrès moral, spirituel ; progrès des lettres, des lumières » (de Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, 1794). Le progrès serait donc indissociable de l'utopie (terme idéal).

Le progrès technique a sans doute profité à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des populations, à toutes les époques et en tous lieux. Mais le progrès technique a ses revers : si l'invention de la machine à vapeur fut considérée comme un immense progrès au XVIII^e siècle car elle permettait de remplacer la force de l'homme ou de l'animal, et assurait une force et une vitesse bien plus importante, elle a accéléré le temps social, le temps de la nature, grâce à la loi de Joule, et a perverti l'action humaine. En effet, elle a abouti à la loi des flux tendus, à l'accélération du travail et à la croissance accélérée des plantes. Cela se manifeste par le gigantisme de tous les aménagements des espaces urbains (les centres commerciaux où tout est organisé pour faciliter la consommation). Dans l'agriculture, cela se manifeste par la création de structures agricoles utilisant de l'engrais et des produits phytosanitaires impactant de façon dommageable la santé humaine et la vie des animaux.

S'il est admis que la connaissance savante n'est pas toujours dépourvue de risques pour l'avenir de l'humanité et de la nature, il est essentiel de se poser la question de son efficience. L'un des problèmes de l'évaluation de l'efficience de la connaissance savante vient de l'atomisation des connaissances et

du cloisonnement des disciplines. Dans les années 1970, lorsque la question de l'environnement est apparue, la communauté scientifique a tenté de développer la pluridisciplinarité puis l'interdisciplinarité, puis la transdisciplinarité qui cherchait, quant à elle, à assurer le passage de l'acquisition de savoirs à l'action. Le développement de l'interdisciplinarité a longtemps souffert et souffre encore de cloisonnements qui peuvent exister entre des groupes de chercheurs ou des responsables. Des expériences interdisciplinaires se sont cependant révélées efficaces et des projets participatifs de gouvernance territoriale et/ou paysagère ont pu être menés.

Au-delà des questions portant sur la pertinence des méthodes de recueil des connaissances et de leur efficience pour l'action politique, il apparaît que la mise en œuvre des principes qui en découlent se heurte à de nombreux obstacles. Se pose tout d'abord la question de la réceptivité de la société civile à ces principes : rien ne dit en effet que les sociétés, dans la diversité de leurs échelles – locale, régionale, nationale, internationale – admettent sans contestation la validation de ces principes et l'inscription de ces principes dans leur vie quotidienne. Si, par exemple, la connaissance de l'évolution d'un paysage rural conduit, dans certains États, à engager des politiques allant dans le sens de la diminution de la superficie parcellaire et de la replantation de haies pour conforter le bocage et favoriser la biodiversité, il n'est pas du tout évident que les agriculteurs concernés acceptent ces principes. De même, est-il sûr que des marchands de machines agricoles, toujours plus puissantes, les acceptent également ? D'autres acteurs convaincus de leur bonne foi et en toute responsabilité pourraient également s'opposer à ces principes.

Il est donc nécessaire d'en revenir au contexte social et économique, voire politique ; contexte qui ne va pas dans le sens d'une stricte égalité des citoyens devant la mondialisation de l'économie et les effets parfois ravageurs que celle-ci provoque sur les populations. Laurent Carroué, géographe français, a publié récemment un atlas de la mondialisation où il expose quelques données révélatrices :

Si pour certains notre monde n'est qu'incertitude, désordre ou chaos, la responsabilité du géographe est bien de sérier les questions posées, d'identifier les dynamiques et de dégager les enjeux d'avenir. En particulier, une très étroite oligarchie accapare l'essentiel de la richesse mondiale : seulement 400 millions de personnes (8 % de la population mondiale) disposent de 86 % de la richesse mondiale, et en son sein une super-élite (0,7 % de la population) de 45,6 %. À l'opposé, 73 % de la population mondiale se contente des miettes (2,4 %). Ainsi, par exemple, alors que la valeur des actifs financiers bat des records historiques en atteignant 128 500 milliards d'euros en décembre 2016, les 10 % des personnes

les plus riches en détiennent 79 %, contre 1 % seulement pour les 50 % les plus pauvres (Carroué et Boissière, 2018).

Ces quelques chiffres témoignent du contexte dans lequel évoluent les sociétés du XXI^e siècle, confrontées à des inégalités croissantes. Ainsi se pose de manière urgente la question de la responsabilité des acteurs politiques et d'une éthique qui traverse l'ensemble des domaines de l'économie, de la politique, de la science et de l'environnement, y compris le paysage. C'est à ces conditions qu'il est alors possible de réfléchir à un avenir qui soit favorable à l'humanité. Il s'agit non pas d'avoir une conception catastrophique du monde, mais de réaliser qu'en jouant à l'apprenti sorcier avec le développement de la technique et des technologies, et en s'estimant plus puissant que la nature, l'espèce humaine s'est embarquée sur un navire qui tangue et risque de sombrer. Être responsable, c'est donc accepter de remettre en cause les tendances actuelles du développement économique, du gigantisme, de la course à la vitesse pour produire toujours plus en puisant dans les ressources naturelles : il est désormais possible de savoir ce qu'il en coûte.

Il convient alors d'examiner en quoi le paysage peut aider à penser un autre avenir, à une société de bien-être, de solidarité et de responsabilité collective. Même si le paysage n'est sans doute pas le seul domaine de la sensibilité et de l'action, il constitue une voie indéniablement prometteuse car, en étant le produit des interrelations entre l'homme et la nature, il permet d'aborder de nombreux secteurs de la vie quotidienne, à travers les disciplines de l'économie, de l'histoire, de la géographie, de l'écologie et de l'anthropologie notamment. La question du paysage est appréhendée par chacune de ces disciplines et est porteuse de sens allant vers plus d'humanité.

2. Responsabilité et paysage

L'application du concept de responsabilité en matière de paysage ne va pas de soi. Une réflexion attentive permet cependant de constater que chaque individu est responsable des actes qu'il commet dans la modification de son cadre de vie : le propriétaire qui construit une maison sur une parcelle porte la responsabilité de transformer le paysage. Il ne transforme pas uniquement le paysage qu'il gère et dont il profite, mais également celui de ses voisins et de la société entière. L'action individuelle dépend des savoirs dont chaque citoyen dispose ou qu'il peut lui-même élaborer dans son observation de son propre territoire de vie. C'est pourquoi la connaissance, qu'elle soit technique, scientifique, sociale ou politique, ne peut se départir des connaissances empiriques qui sont le plus souvent mobilisées dans les processus de participation citoyenne.

Les connaissances empiriques relèvent des cultures locales ainsi que des rapports sociaux (relations de voisinage, relations entretenues avec les élus de leur territoire, etc.). Ces connaissances constituent un corpus permettant de mieux connaître les représentations sociales que les habitants ont de la nature ou des paysages. Si elles ne sont pas toujours rigoureuses et relèvent parfois de croyances locales, elles permettent de mieux définir les sensibilités des sociétés à l'égard de leur environnement. Il est dès lors essentiel de recueillir et d'examiner ces connaissances afin d'analyser quelles responsabilités incombent aux individus, seuls ou en groupes, à l'égard du paysage.

Ces connaissances empiriques forment le terreau sur lequel se fonde la gouvernance paysagère d'un individu inscrit dans son environnement.

Gouverner un paysage

La gouvernance du paysage concerne chaque habitant d'un lieu, qui pourrait être qualifié d'« habitant paysagiste », appellation utilisée par Bernard Lassus (Lassus, 1977) pour désigner celui qui compose son propre paysage avec son propre imaginaire, mais elle concerne également une population locale, une commune, une institution régionale, un État et, finalement, l'humanité tout entière. Cette question dépasse d'une certaine manière le champ même de l'aménagement du territoire, car elle fait appel à des connaissances bien plus amples que les données factuelles démographiques, économiques, géographiques sur lesquelles étaient fondés les documents d'urbanisme dans les années 1960 à 1980. Ces connaissances relèvent en effet de sensibilités sociales au paysage et à la nature, auxquelles la communauté scientifique s'est vraiment intéressée à partir des années 1980. Certains géographes, tels Élisée Reclus, s'étaient toutefois auparavant penchés sur la notion de sentiment (Reclus, 1866) ; peu utilisé, ce terme n'a été repris que bien plus tard, dans les années 2000, alors qu'il aurait parfaitement permis d'expliquer ces sensibilités sociales.

La question de la gouvernance ayant fait l'objet de nombreux travaux, il s'agit de s'interroger sur ce que peut signifier « gouverner un paysage ». Comment les acteurs de l'aménagement du territoire peuvent-ils intégrer la dimension paysagère dans leurs actions, tout en développant une réflexion prospective, puisqu'il s'agit d'aménager un paysage pour l'avenir ? Les questions de responsabilité et d'éthique se posent alors. Il est à ce sujet possible de se référer à Hans Jonas selon lequel :

un autre aspect de l'éthique nouvelle de la responsabilité requise pour un avenir lointain et requise pour se justifier face à celui-ci mérite d'être mentionné : le doute quant à la capacité d'un gouvernement représentatif de rendre justice à ces nouvelles

requêtes en suivant ses principes ordinaires et ses procédures ordinaires. Car ces principes et ces procédures permettent seulement à des intérêts actuels de se faire entendre et de faire sentir leur poids et d'exiger d'être pris en considération. C'est à eux que les autorités publiques ont des comptes à rendre et c'est de cette manière que le respect des droits se réalise concrètement (à la différence de leur reconnaissance abstraite). Or « l'avenir » n'est représenté par aucun groupement, il n'est pas une force que l'on puisse jeter dans la balance. Ce qui n'existe pas n'a pas de lobby et ceux qui ne sont pas encore nés sont sans pouvoir : c'est pourquoi les comptes qu'on leur doit ne sont pas encore adossés à une réalité politique dans le processus actuel de décision et, quand ils peuvent les réclamer, nous, les responsables, nous ne sommes plus là (Jonas, 1984: 44).

L'enjeu de la gouvernance d'un territoire est donc d'arriver à prévoir un avenir qui est inconnu et qui ne peut être représenté par aucun gouvernement. La prospective est une discipline difficile qui repose sur l'élaboration de scénarios. Dans le domaine du paysage, l'élaboration de scénarios a débuté aux Pays-Bas, où une vaste étude des paysages a été engagée dans les années 1990 pour permettre d'imaginer leur avenir. Les scénarios ne sont cependant que des hypothèses, qui ne présument pas de la réalité des paysages imaginés dans l'avenir. La prospective procède souvent par la prolongation des tendances d'évolution, mais elle ne permet pas d'aboutir à des résultats incontestables, ce ne sont que des suppositions qui ne tiennent pas compte des événements pouvant surgir soudainement et modifier l'orientation des tendances. Ainsi, en observant par exemple des scénarios provenant de l'analyse des tendances d'évolution des paysages d'avant la crise économique de 2008, il est certain que ces scénarios n'aboutiront pas aux résultats escomptés puisque la crise aura modifié les tendances d'évolution.

Il est cependant possible d'aborder cette question avec des méthodes participatives qui permettent aux acteurs de se prononcer sur leurs souhaits pour l'avenir et de vérifier s'ils sont crédibles. Il est essentiel, dans ce contexte, d'analyser la question de la gouvernance des paysages à l'aune des capacités des sociétés et de leurs institutions à proposer des obligations, des contraintes ou des interdits respectant une éthique environnementale. Hans Jonas apporte quelques enseignements sur ce sujet :

Quelle force doit représenter l'avenir dans le présent ? C'est là une question de philosophie politique sur laquelle j'ai mes propres idées, probablement chimériques et certainement impopulaires. Car avant même que cette question de leur réalisation puisse devenir sérieuse en pratique, la nouvelle éthique doit trouver sa théorie sur laquelle des commandements et des interdits, un système de « tu dois » et « tu ne dois pas » puisse être fondé.

Cela veut dire qu'avant la question du pouvoir d'exécution ou celle du pouvoir d'influencer vient la question : quelle intuition et quel savoir des valeurs doivent représenter l'avenir dans le présent ? (Jonas, 1984: 44).

L'auteur du *Principe de responsabilité* soulève donc la question de l'intuition et du savoir, des valeurs qui doivent représenter l'avenir dans le présent. Autrement dit, l'intuition constitue cette capacité à supposer, à imaginer, comme le font les chercheurs. Sans intuition, en effet, il ne peut y avoir d'hypothèse, et donc de problématique ni de résultats ; c'est par l'intuition que le chercheur pose ses hypothèses et construit une problématique et un programme de recherche. Ce qui est vrai pour le chercheur ne peut-il pas être possible pour un responsable politique ? Sans doute. Un homme politique doit avoir les capacités de penser l'avenir de l'aménagement du territoire et du paysage à travers un projet. Seulement, il ne pourra réaliser seul ce projet, il lui faudra rassembler autour de lui les compétences qui l'aideront à le formuler ; parmi celles-ci, la connaissance des valeurs – en l'occurrence du paysage – est indispensable. La Convention européenne du paysage y fait référence à plusieurs reprises. Elle se réfère, à son article 1, aux dimensions du paysage et, à son article 6A (Sensibilisation), elle cite précisément les valeurs du paysage ; dans son article 6B (Formation et éducation), elle cite les valeurs attachées au paysage ; enfin, dans son article 6C (Identification et qualification), elle cite les valeurs particulières attribuées par les acteurs et les populations.

Il convient de considérer que le terme « valeur » renvoie à un système de valeurs, valeurs pouvant relever de l'esthétique, du sentiment d'appartenance, de l'affectif, des cultures locales de la nature, des rapports sociaux, en particulier de voisinage. Il est également possible d'évoquer les sentiments, dans la mesure où, dans de nombreux rapports d'étude de paysage, il est souvent fait référence à l'émotion. Or, l'émotion est imprécise et trop souvent utilisée dans le langage médiatique, mêlant sous un seul terme des perceptions très diverses ; les sentiments expriment beaucoup mieux ce que ressent l'être humain. Les individus évoquent par exemple la joie, la colère, la surprise, le dégoût, la mélancolie, la tristesse ou l'enthousiasme. En lien avec le paysage, ces sentiments signifient quelque chose de tangible, comme la joie de se sentir bien dans un paysage ou de s'estimer l'un des contributeurs de la qualité de ce paysage. En indiquant que le paysage était pour lui une joie, un vigneron de Cinque Terre (Italie) a par exemple exprimé sa satisfaction d'avoir contribué à la création et l'entretien de son paysage de terrasses viticoles. De même, un individu peut ressentir du dégoût devant un paysage dégradé ou pollué par des déchets, comme une décharge sauvage.

Gouverner un paysage, c'est donc tenir compte des sensibilités sociales à son égard, c'est-à-dire se préoccuper de les rassembler et de les comprendre pour en tenir compte. Cela n'est pas évident, surtout lorsqu'il s'agit, pour un responsable politique, de parvenir à un projet pouvant lui permettre d'être réélu. Or, les travaux permettant de recueillir ces sentiments à l'égard du paysage, ne serait-ce que par l'intermédiaire de projets d'aménagement participatifs, prennent un temps d'étude et de débat. L'exercice de la démocratie dépend à la fois des échelles de temps et des échelles spatiales ; le temps du paysage n'est pas unique : il existe de multiples temporalités. Le temps de la nature peut aller de plusieurs milliards d'années, comme la formation de l'univers, à une fraction de seconde, comme un séisme. En outre, il existe le temps social qui va de la préhistoire – l'apparition de l'espèce humaine sur la terre, un million d'années environ – au temps de l'envoi d'un message par internet, c'est-à-dire moins d'une seconde. Le temps d'un mandat électoral, le temps de l'élaboration d'un projet de paysage et le temps d'un débat public entre des élus et les citoyens se situent dans ce temps social.

La responsabilité de décider s'ils s'engagent ou non dans un débat avec les citoyens pour définir l'avenir de leur cadre de vie, leur paysage, incombe donc aux élus. Cet « engagement responsable » ne relève pas de l'obligation (« tu dois » ou « tu ne dois pas »), mais de la possibilité (« tu peux » ou « tu ne peux pas »). Il s'agit de considérer une éthique politique fondée sur le respect des règles et de la parole donnée, et le respect de l'avenir des citoyens pour leur bien-être. Il est ainsi question de responsabilité, celle-ci pouvant être individuelle ou collective.

La responsabilité individuelle et la responsabilité collective

Les dimensions individuelle et collective de la responsabilité doivent être appréhendées en relation avec le paysage. Un individu est responsable de l'évolution de son propre paysage, dans sa parcelle, dans son immeuble (lorsqu'il met par exemple des pots de fleurs à son balcon ou qu'il étend son linge à la fenêtre), dans son jardin (lorsqu'il coupe un arbre, construit une clôture, etc.). Cette responsabilité individuelle se manifeste également à l'occasion d'un vote pour un élu qui aura la charge de prendre des décisions d'aménagement et d'urbanisme (ce qui inclut des décisions concernant la modification de plan d'occupation des sols, la construction de lotissements, le tracé de nouvelles routes, la plantation d'arbres le long d'un chemin, etc.). Il est aussi de la responsabilité de l'élu de s'engager dans une association locale de protection de l'environnement ou du paysage, d'approuver ou de contester une décision d'aménagement locale adoptée par

la municipalité. Mais, dans ce cas, la frontière avec le collectif est franchie : cet individu fait partie d'un groupe qui intervient collectivement dans la commune. Responsabilité individuelle et responsabilité collective sont donc intimement liées ; il ne peut y avoir responsabilité individuelle sans responsabilité collective. La responsabilité collective peut être celle du groupe auquel appartient l'individu, ce peut être aussi celle des responsables politiques qui gouvernent le territoire dans lequel ce groupe vit et par conséquent le paysage. Il est possible de dire que les responsabilités s'exercent à plusieurs échelles : locale, régionale, nationale et internationale. Par exemple, la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage s'exerce à l'échelle internationale, plus exactement à l'échelle européenne, mais le fait que des communautés hors de l'Europe s'y intéressent montre que cette échelle dépasse celle de l'Europe.

Si l'élu politique agit en proposant un projet d'aménagement, il en est responsable individuellement, mais aussi collectivement. Dans sa relation avec le paysage, la question de la responsabilité a également trait au projet ; celui-ci renvoie non seulement aux connaissances mobilisées, mais également aux échelles de temps et d'espace. Un projet est une œuvre collective, initiée à une échelle individuelle, celle du concepteur, paysagiste, architecte, géographe ou urbaniste. Ces derniers ont ainsi une responsabilité propre, qui met en jeu leurs compétences professionnelles, leurs pratiques et leur déontologie, c'est-à-dire leur éthique. La Fédération française du paysage a par exemple élaboré une Charte de déontologie de la profession, comme le précise Pierre Donadieu, professeur émérite à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles :

Cette déontologie, elle a été pendant un temps implicite jusqu'au moment où très récemment en France, la Fédération française du paysage a écrit sa déontologie. Et cette déontologie, ce sont les principes moraux, c'est l'éthique en fait de la profession, et dans cette déclaration de la déontologie des paysagistes, il y a deux mots ; un qui revient en permanence encore aujourd'hui, c'est le mot « œuvre ». L'œuvre est une finalité de l'action paysagiste (Donadieu, 2017).

Ces propos s'inscrivent dans un débat autour de trois termes : éthique, réflexivité, responsabilité. Le sujet est bien au cœur de la question qui se pose en matière de responsabilité. Le terme d'œuvre avait par ailleurs été précédemment utilisé de la même façon par Élisée Reclus :

La nature que le Français comprend le mieux et qu'il aime le plus à regarder, c'est la campagne doucement ondulée dont les cultures alternent avec grâce jusqu'à l'horizon lointain des plaines. [...] Partout l'homme qui contemple cette scène voit des marques de l'industrie de ses semblables : la nature,

façonnée par le travail, s'est humanisée pour ainsi dire, et le spectateur aime à se retrouver lui-même dans l'œuvre commune (Reclus, 1866: 365).

Dans cette citation du célèbre géographe, il s'agit bien de l'œuvre commune, c'est-à-dire d'une responsabilité collective. Mais dans l'intervention de Pierre Donadieu, l'œuvre paysagiste peut également signifier une œuvre individuelle, comme les praticiens du paysage les concevaient et les conçoivent encore lorsqu'ils réalisent un jardin. C'est alors leur propre responsabilité qui est engagée, vis-à-vis du propriétaire ; mais encore une fois, ce jardin engage son réalisateur dans une responsabilité qui peut toucher le voisinage, ce qui revient donc à une responsabilité collective.

Les nouvelles générations de paysagistes ont développé d'autres méthodes et s'attachent désormais bien plus à des projets sur de vastes superficies dans le cadre de l'aménagement du territoire. La responsabilité est alors collective, partagée avec les commanditaires, les habitants, les agents des administrations concernées. Cette échelle d'intervention est apparue dans les années 1970, au Royaume-Uni, avec l'expression « aménagement du paysage » (*landscape planning*), et aux Pays-Bas, qui font figure de pionniers dans le développement des études paysagères. En réalité, l'aménagement du paysage était quasi sous-entendu dans les programmes d'intervention aux États-Unis avec le célèbre paysagiste Olmstead et ses voies vertes (*Greenways*), sortes de parcs qui traversaient des villes avec pour fonction de créer des coulées vertes. De même, un paysagiste français, Jean-Claude Nicolas Forestier, avait émis une théorie des villes et des parcs et a réalisé de nombreuses œuvres en Amérique du Sud et en Espagne (notamment le parc Maria-Luisa à Séville). Il a publié également un ouvrage dont se sont inspirés plus tard d'autres praticiens du paysage (Forestier, 1908). Avant les années 1970, de nombreux spécialistes sont intervenus à l'échelle des villes pour y réaliser des parcs et des promenades, à l'image de J.-C. A. Alphand (Alphand 1867-73), ami du baron Haussmann, qui, avec l'aide de son adjoint Jean-Pierre Barillet-Deschamps (Limido, 2002: 290), reconfigura le paysage urbain de Paris sous le Second Empire. Il aménagea les parcs du bois de Boulogne, du bois de Vincennes, et bien d'autres. En Angleterre, un autre théoricien du paysage, Ebenezer Howard, proposa de « marier la ville et la campagne » dans son ouvrage *Villes-jardins de demain*, imaginant trouver la voie du bonheur universel (Howard, 1902). Ce livre eut une forte influence sur ses successeurs :

La ville et la campagne peuvent être, pour cette raison, considérées comme deux aimants, chacun cherchant à attirer à lui la population, rivalité dans laquelle une nouvelle forme de vie, participant des deux premières, vient s'interposer. Cela peut être

illustré par un diagramme des « trois aimants » dans lequel les principaux avantages de la ville et de la campagne sont présentés avec leurs contre-pieds, alors que les avantages de la ville-campagne se montrent libérés des désavantages des deux premières. [...] La ville et la campagne doivent être mariées, et de cette joyeuse union jaillira un nouvel espoir, une nouvelle vie, une nouvelle civilisation (Howard, 1902).

Les idées utopiques ont été fortement utilisées, analysées et critiquées, notamment par Hans Jonas à propos de l'utopie marxiste qui a finalement conduit à un désastre. L'analyse théorique revient cependant à l'ordre du jour afin de critiquer le système politique et économique néolibéral, qui aboutit à de fortes inégalités sociales et à une injuste répartition des fruits de la croissance. Ces exemples s'inscrivent dans une perspective de responsabilité collective, le paysage étant bien un objet de responsabilité.

Le paysage, objet des responsabilités

Je suis responsable de mon paysage, tu es responsable de ton paysage, il est responsable de son paysage, nous sommes responsables de notre paysage, etc. ; ainsi pourrait s'égrener la litanie des conjugaisons enseignée à l'école. Elle rappelle que chacun est, en effet, responsable de ses actes envers son cadre de vie et devant la société. Mais tous les individus en sont-ils conscients ? Rien n'est moins certain. Tout dépend de l'éducation que les individus ont reçue, de leur implication dans l'évolution de leur paysage, du rôle que les pouvoirs publics veulent bien leur donner dans la gouvernance du territoire. Il apparaît dès lors nécessaire que les responsables politiques soient à l'écoute des citoyens et qu'ils leur accordent le droit de s'exprimer sur l'avenir de leur paysage. Les pratiques politiques, même si elles ont évolué, ne sont cependant pas encore toutes sur cette voie ; elles se contentent le plus souvent d'une enquête publique qui consiste à enregistrer les commentaires des habitants à propos d'un projet d'aménagement dans la commune ou dans une communauté de communes, dans un territoire d'échelle variée. Or, l'enquête publique n'est pas une véritable enquête auprès des habitants si elle implique un commissaire qui reçoit les avis des habitants et qui en fait une synthèse, sans débat. Elle est très différente des entretiens semi-directifs, notamment ceux que les sociologues, les anthropologues, les géographes ou parfois les paysagistes réalisent en enregistrant les paroles, en les transcrivant et en les analysant.

Afin que le paysage soit véritablement un objet de responsabilité, le plus important reste le débat public qu'il convient d'instaurer entre les élus, les habitants, les techniciens de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire et les associations de citoyens qui militent pour la défense du paysage,

de la nature ou de l'environnement. Le débat est le moment où les modalités d'un projet sont discutées, contestées, acceptées pour parvenir à un compromis et un moment où chaque participant prend conscience de son rôle, de son implication, c'est-à-dire de sa responsabilité dans la décision finale. Responsabilité individuelle et responsabilité collective permettent à chacun de se rendre compte de ce qu'il entreprend au nom de sa morale, de ses connaissances empiriques ou savantes du paysage, de la nature, dans lesquels il évolue et où il vit sa vie quotidienne. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour la qualité de vie de tous les citoyens.

C'est donc en ce sens que les responsabilités sont partagées entre les acteurs concernés et qu'elles entraînent une éthique du paysage. Cette éthique rend les citoyens responsables de leur avenir, et de l'avenir de tous, car tous sont dans la même « barque » qui tangue sur les flots de l'océan politique, contre les vagues de la mondialisation, des décisions des marchés internationaux et des incertitudes écologiques, économiques, géopolitiques et sociales qui règnent sur la planète. Ces incertitudes font partie des enjeux de l'aménagement des territoires et des paysages. Le débat doit également conduire à admettre les controverses et à accepter d'analyser ces dernières pour aboutir à un compromis. Il convient dès lors d'examiner en quoi les responsabilités sont partagées et comment et par qui les controverses peuvent se résoudre dans un objectif commun.

3. Vers une responsabilité partagée

La responsabilité envers le paysage ne peut être réservée à un seul citoyen, à un seul élu, à une seule institution. Elle doit être partagée entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire et des paysages. C'est la condition sine qua non de la réussite d'un projet ; il ne peut y avoir de projet abouti si ces acteurs ne s'accordent pas sur les termes du projet, sur ses modalités et sur sa mise en œuvre. Il faut pour cela que les tâches respectives des acteurs, habitants, élus, milieu associatif et agents des administrations soient définies à l'avance et soigneusement réparties. Cela n'est pas une opération aisée ni simple, elle nécessite un projet participatif, que les élus n'apprécient pas toujours en raison des temps de débat, des négociations qu'il faut assumer et résoudre en vue d'un compromis.

La répartition des tâches signifie également répartition des responsabilités. Chaque acteur a en effet sa propre responsabilité dans le processus d'élaboration du projet. Mais ces responsabilités ne sont pas les mêmes pour tous : un élu a la responsabilité de proposer un projet, d'en détailler le contenu, d'assurer un débat entre tous les participants, et finalement de prendre la décision en toute connaissance de cause, après avoir écouté soigneusement les

souhaits, les critiques et les propositions des acteurs présents lors de la discussion. Un simple citoyen, de même, n'aura pas de responsabilité identique : il aura la responsabilité d'examiner attentivement le projet, d'y réfléchir, de le confronter à sa propre connaissance du terrain, de penser à ce qui pourrait contrevenir à la qualité de son cadre de vie, de discuter du projet avec ses voisins et les personnes présentes lors du débat ; il devra prendre part à la discussion et émettre ses satisfactions, ses critiques ou ses doutes. Il en va de même pour les autres participants, dont la responsabilité est également spécifique. C'est ainsi qu'il est possible de parler de responsabilités en commun.

Les responsabilités en commun

Le paysage a souvent été qualifié de « bien commun ». Cette expression est utilisée par les chercheurs en sciences sociales pour désigner un bien, qu'il soit un territoire, un espace public ou un environnement quelconque qui appartient à la communauté humaine. Un bien commun doit donc être géré par cette communauté qui en a la responsabilité ; il est ainsi possible d'évoquer des responsabilités communes ou des responsabilités en commun. Mais avoir des responsabilités en commun ne signifie pas avoir les mêmes responsabilités ; celles-ci sont toutes relatives à l'acteur social qui les porte. Il y a donc une interaction de responsabilités entre les divers acteurs ou groupes sociaux concernés ; interaction signifie que l'une des responsabilités, assumée par un acteur, interagit avec celle portée par un autre acteur. Ainsi, si un agent de l'administration de l'agriculture propose par exemple un projet de replantation de haies dans un paysage rural qui a subi l'évolution de systèmes agricoles productiviste, il prend une responsabilité vis-à-vis des agriculteurs. Mais cette responsabilité interagit avec celles que les agriculteurs peuvent porter sur le même projet : certains d'entre eux peuvent s'accorder pour mettre en œuvre ce projet, mais d'autres pourront au contraire ne pas l'accepter et s'y opposer, parce qu'il ne correspond pas à leurs objectifs d'agrandir leurs parcelles et de les mécaniser. Cette illustration n'est qu'un exemple parmi d'autres dont il est aisé d'imaginer la multitude.

Le paysage, comme objet commun, implique donc un partage des responsabilités ; mais comment peut se faire ce partage dans une société diverse et au sein de laquelle les représentations sociales des paysages varient et reposent parfois sur des sensibilités différentes ? Il s'agit donc maintenant d'examiner les termes et les modalités du partage.

Le partage

Le partage peut concerner de nombreux éléments des projets de paysage (études, recherches,

connaissances nécessaires, etc.). Il s'agit d'une forme d'échange ou de « troc ».

La première forme de partage est celle des connaissances. Il y a une multiplicité de connaissances : celles du paysage lui-même, de son évolution, des éléments qui le composent, de ses structures ou des valeurs qui lui sont attribuées par les populations résidentes ou de passage. Il y a celles que la recherche produit, c'est-à-dire des connaissances savantes qui ont parfois besoin d'être explicitées pour être comprises et acceptées par les autres acteurs. La recherche utilise souvent des données statistiques de démographie, de logements, d'espaces protégés, d'établissements industriels ou encore d'agriculture. Il s'agit de les traduire en documents aisément lisibles et compréhensibles, notamment par les habitants. Les données statistiques de l'agriculture permettent, par exemple, de construire des graphiques ou des cartes qui rendent compte de l'évolution des types de cultures ou de celle du nombre d'exploitations. Leur traduction en cartes s'apparente à des documents d'occupation du sol, qui ne correspondent pas au paysage tel que les individus le perçoivent : il est alors possible d'interpréter ces cartes en les transformant en blocs-diagramme auxquels sont habitués les paysagistes.

Ces documents graphiques créés en couleur, s'ils sont bien réalisés, expliquent bien la structure paysagère et les évolutions du paysage, et sont beaucoup plus lisibles pour tous. Il est cependant nécessaire d'y faire figurer la structure géologique sous-jacente, qui permet de comprendre les interactions entre le sous-sol et les éléments du paysage qu'il supporte.

Parmi les connaissances scientifiques existent également celles qui concernent les représentations sociales des paysages, recueillies lors d'enquêtes par des géographes, sociologues ou anthropologues ; les jeunes générations de paysagistes s'y sont formées et les rassemblent aussi. Ces connaissances sont essentielles pour savoir comment les populations perçoivent leurs paysages quotidiens et quelles en sont les valeurs. C'est grâce à elles qu'un projet peut être informé et aller dans le sens du respect des souhaits des habitants. L'échange de ces savoirs empiriques peut se faire lors des rencontres entre les diverses catégories d'acteurs.

Le partage est aussi celui qui consiste à échanger les connaissances juridiques sur les documents de planification et d'urbanisme : celles-ci sont également importantes pour l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire et pour ne pas entraîner les acteurs locaux ou régionaux dans une voie qui irait à l'encontre de la loi. Il existe également le partage des méthodes d'analyse des paysages et de parcours de lecture collective des paysages ou d'ateliers

afin de construire collectivement un projet, dont le contenu sera lui aussi partagé. Il serait possible de poursuivre encore plus loin cette question du partage de responsabilité, notamment sur la mise en œuvre des mesures prises par les élus en collaboration avec les habitants, les agents des administrations et les associations diverses qui interviennent localement sur la protection du paysage, de l'environnement ou de la nature.

Une forme de partage de responsabilité, qu'il est possible d'intituler l'« esprit de la démocratie participative », conduit à se poser la question de la répartition des responsabilités entre les acteurs afin de savoir quelles sont les tâches que chaque groupe de participants est en mesure de réaliser : qui fait quoi, et comment ?

Partager entre qui et comment ?

La répartition des tâches est un moment important où se partagent, selon une décision commune, les responsabilités.

Le diagnostic

Le processus d'élaboration d'un projet de paysage commence généralement par un diagnostic de l'état du paysage. La plupart des études devant aboutir à un projet sont réalisées par des paysagistes, mais, depuis que les démarches participatives se sont répandues (CM, 2019; Prieur et Dourousseau, 2006; Luginbühl, 2017), elles font de plus en plus appel à l'interdisciplinarité en rassemblant sous l'égide d'une équipe les scientifiques, les agents administratifs et le milieu associatif. C'est ainsi que peuvent être collectées les données fondamentales pour parvenir à un diagnostic pertinent tenant compte de l'ensemble des facteurs de l'évolution du paysage. Dans les équipes scientifiques, il est également nécessaire de diversifier les disciplines (géographie, sociologie, anthropologie et écologie, mais également économie) pour couvrir au maximum l'éventail des connaissances. Les habitants sont aussi souvent les mieux placés pour apporter leurs propres savoirs empiriques des lieux, même si ceux-ci doivent être pris pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des savoirs que les chercheurs peuvent vérifier par des protocoles rigoureux, interpréter et transformer en savoirs savants sans les dénaturer.

La place et les rôles des paysagistes, des chercheurs, des habitants et des autres acteurs du territoire ne sont évidemment pas les mêmes et ne correspondent pas aux mêmes responsabilités. Mais il est essentiel que tous mettent en commun les diverses connaissances au profit d'un processus de projet rigoureux. Les démarches participatives impliquent en effet qu'un diagnostic soit non pas seulement l'œuvre d'un seul agent, mais de la communauté locale ou régionale réunie pour faire avancer le

projet. Le processus qui part du diagnostic et qui aboutit au projet accepté et validé par tous les acteurs soulève la question des méthodes d'animation des réunions organisées pour parvenir à l'objectif souhaité.

L'animation de ces réunions, qu'elles soient pour informer les acteurs et le public concerné de l'engagement d'un processus de projet, pour organiser un parcours de lecture collective du paysage ou un atelier d'élaboration des phases du projet, n'est pas une question anodine. Elle doit permettre à chaque acteur de prendre la parole, sans que ce dernier soit brimé dans son expression ; or, il se peut que certains habitants sachent moins bien s'exprimer en public que d'autres, laissant ainsi certains leaders locaux imposer leurs points de vue. La personne chargée de l'animation doit donc évaluer avec précision les moments clés de prises de parole, et les répartir avec justesse et équité. Le plus souvent, les animateurs sont des paysagistes, mais certains spécialistes estiment que ce doit être une personne complètement étrangère à la démarche engagée. Cette approche ne semble pas forcément être la plus favorable, car une personne éloignée des préoccupations des acteurs locaux ou régionaux peut être conduite à orienter la discussion dans un sens qui ne sera pas toujours le plus pertinent. Le choix de l'animateur ou de l'animatrice doit donc être discuté et examiné avec soin avant l'engagement de la démarche.

L'élaboration du projet

Il paraît essentiel que tous les documents nécessaires à l'élaboration du projet soient à la disposition de tous les acteurs présents. Ces documents peuvent être déposés dans une salle de la mairie ou de l'institution responsable de la démarche engagée, de manière que chaque habitant puisse les consulter s'il ne peut pas participer à toutes les réunions organisées. L'engagement d'un processus de projet peut par ailleurs conduire à l'acquisition de nouvelles connaissances, au fur et à mesure que le projet avance. Ces nouveaux savoirs sont utiles au projet parce qu'ils peuvent remettre en cause des mesures adoptées, qu'il est alors nécessaire de modifier. Une équipe de chercheurs autrichiens a utilisé l'expression « projet adaptatif » pour évoquer un projet qui se nourrit des savoirs qu'il produit (Tötzer et Gíglér, 2008).

Ce type de projet revient à mobiliser les acteurs territoriaux autour d'une réflexion en plusieurs temps et conduit à faire assurer à ces derniers des responsabilités propres à leurs missions spécifiques : pour les chercheurs, produire des connaissances et livrer leurs savoirs empiriques aux habitants ; pour les agents des administrations concernées, vérifier si les mesures annoncées sont conformes au droit

de l'aménagement du territoire, de la planification ou de l'urbanisme ; pour les paysagistes, imaginer les paysages qui émergeront du projet abouti ; et, enfin, pour les élus, entériner les mesures proposées et faire accepter le compromis final.

La répartition des tâches correspond ainsi à une prise de responsabilité propre à chaque acteur agissant en interaction avec celle des autres ; il n'y a pas de responsabilité propre, isolée, pour une catégorie d'acteurs. Cela rend le processus d'élaboration d'un projet complexe, mais bien plus riche et partagé entre tous les participants. C'est à ce prix que la démocratie est assurée pour l'avenir du paysage concerné. Ces démarches de projet participatif ne sont cependant pas toujours faciles à mettre en œuvre parce que de nombreux obstacles s'y opposent. Une décision politique prise directement par un élu de collectivité territoriale (municipalité, communauté de communes ou autre), seul ou avec les membres du conseil dirigeant, est certes plus rapide et n'impose pas les temps nécessaires au débat, ce qui peut susciter des controverses et des conflits. Il apparaît cependant préférable de prendre un peu de temps pour discuter des modalités d'un projet, et d'interroger tous les acteurs afin d'éviter les conflits qui ne manqueront pas de naître si aucune concertation n'est organisée. D'une certaine manière, une telle procédure de négociation sociale renforcera et confortera l'image des élus aux yeux de leurs administrés. Cette démarche conforte le bien-être que peuvent éprouver les habitants à l'égard du paysage.

4. Responsabilité, paysage et bien-être

La finalité des projets de paysage est d'améliorer la qualité de vie des populations et donc leur bien-être. Cela est clairement exprimé dans le préambule de la Convention européenne du paysage, qui met en évidence le lien entre les droits et les responsabilités qui en découlent :

Les États membres du Conseil de l'Europe signataires [de la présente Convention] ... Persuadés que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun.

Le paysage contribue au bien-être individuel et social ; sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun. Évoquer le bien-être, c'est aussi parler du mal-être, c'est-à-dire de son contraire. Penser au bien-être de l'humanité pourrait laisser penser à une visée utopique ou tout du moins à un idéal. Les sociétés humaines ne peuvent vivre sans espoir de jours meilleurs et c'est dans ce sens que l'on peut invoquer l'utopie. Dans une période dite de désenchantement du monde, un peu d'utopie pourrait

faire renaître cet espoir, alors que la démocratie est en crise, que le changement climatique menace de nombreuses populations, qu'il n'y a jamais eu d'inégalités sociales aussi importantes depuis plusieurs décennies, et que les lobbies des grands groupes industriels et financiers font pression sur des institutions politiques.

L'utopie est-elle cependant souhaitable, si l'on pense que les grandes utopies de l'histoire ont conduit à des impasses et même à des catastrophes humaines ? Le philosophe allemand Hans Jonas revient sur cette question à plusieurs reprises dans son ouvrage.

La critique de l'utopie qui est ainsi parvenue à sa fin aurait été excessivement explicite si l'utopisme marxiste, dans son alliance étroite avec la technique, ne représentait pas une version « eschatologiquement » radicalisée de ce vers quoi l'impulsion technologique mondiale allait de toute façon. En d'autres termes, la technologie pouvait être efficace en tant que telle mais n'avait pas de dynamique quasi utopique. La critique de l'utopie était donc implicitement déjà une critique de la technologie en prévision de ses possibilités extrêmes. [...] La critique de l'utopie, en tant que modèle extrême, ne sert donc pas tellement à la réfutation d'une erreur de pensée, peu importe son influence, mais plutôt à fonder son alternative fondamentale qui nous incombe : celle de l'éthique de la responsabilité qui aujourd'hui, après plusieurs siècles d'euphorie prométhéenne postbaconienne (dont est issu également le marxisme), doit contenir sa progression galopante. [...] Et il est indéniable que nous devenons progressivement les prisonniers des processus que nous avons déclenchés nous-mêmes. [...] L'esprit de la responsabilité rejette le décret prématuré d'inévitabilité – et à plus forte raison sa sanction par la volonté en raison du caractère supposé inévitable, parce qu'elle voudrait être certaine d'avoir pris le parti de « l'histoire ». [...] Pour autant que la critique de l'utopie, comme tentative de redresser la pensée et le vouloir, peut avoir une influence, elle est déjà un acte dans l'éthique de la responsabilité elle-même (Jonas, 1984: 297, 299).

Le progrès, attaché à la dynamique de la technique et de la technologie est donc une forme d'utopie qui entraîne l'espèce humaine à jouer à l'apprenti sorcier, c'est-à-dire à poursuivre son rêve prométhéen de dominer la nature et de risquer de la conduire à sa perte irrémédiable. Le progrès, vu sous cet angle, est en effet un risque de catastrophe planétaire ; mais il peut être vu sous un autre angle, celui de la recherche de voies plus mesurées d'amélioration des conditions de vie afin de contribuer au bien-être des sociétés. Comme l'écrit Hans Jonas, la critique de l'utopie peut redresser la pensée et constituer un acte dans l'éthique de la responsabilité. Il convient alors de se pencher sur ce que représente la responsabilité dans sa contribution au bien-être humain et des êtres vivants.

Responsabilité et bien-être

La responsabilité des individus à l'égard de leur paysage ou de leur cadre de vie implique un souci de leur propre qualité de vie et de celle de leurs semblables. Il ne s'agit pas de faire le bien contre le mal, puisqu'il n'y a pas le bien d'un côté et le mal de l'autre. Cette séparation est trop caricaturale, le bien et le mal dépendant de la perception que chacun s'en fait. Comment un individu peut-il cependant contribuer au bien-être de ses concitoyens ? La question est complexe et implique une responsabilité qui renvoie l'individu à son éthique personnelle et à une éthique plus générale. L'individu qui souhaite apporter du bien-être à des proches, à ses voisins, à la communauté locale, ne peut se soustraire tout d'abord aux règles juridiques et aux lois dans lesquelles il vit. Il doit toutefois les connaître, mais ce n'est pas forcément le cas, même si nul n'est censé ignorer la loi. Même en l'absence de connaissance des lois, un individu peut avoir un comportement à l'égard de ses semblables et de leur cadre de vie ou de leur paysage qui contribue au bien-être de l'ensemble de ses concitoyens, par exemple en se préoccupant du tri des déchets ménagers, ou en participant à la plantation d'arbres ou d'arbustes dans des lotissements, comme cela se fait souvent dans plusieurs pays. Un individu peut aussi avoir un comportement contraire à l'intérêt général en se débarrassant, par exemple, de ses déchets dans un fossé de route, ou en utilisant des désherbants sur un talus mitoyen avec son voisin. Tout individu porte donc la responsabilité de contribuer au bien-être ou au mal-être de ses semblables.

La question de la responsabilité à l'égard des autres êtres vivants est par ailleurs fondamentale en ce que tous les êtres vivants participent à la qualité de l'environnement et du cadre de vie. Il ne s'agit pas seulement de l'affection que l'on peut porter à un animal domestique (chat, chien, hamster par exemple) ; il s'agit de l'ensemble des animaux et des plantes qui structurent l'environnement et qui contribuent également au bien-être de l'humanité. Pendant longtemps, les animaux ont été considérés comme des biens meubles, sans aucune sensibilité. Ils sont désormais reconnus comme des êtres sensibles et l'homme doit se préoccuper de leur propre bien-être. Les conditions de vie des animaux domestiques comme les poulets, porcs ou bovins sont souvent déplorables, entassés dans des élevages hors sol avec une superficie de mouvement ridiculement exigüe. Depuis quelques années, de nombreuses associations militent pour changer la vie des animaux dans les élevages, mais, même si les choses évoluent, il reste de nombreux cas non encore résolus dans le monde entier.

L'un des cas les plus symptomatiques est celui des abeilles ; ces pollinisateurs sont indispensables à

la reproduction d'une grande partie des plantes cultivées ou sauvages. Leur survie est fondamentale pour celle de l'humanité, car elles permettent la production des fruits et de nombreuses plantes cultivées nécessaires à l'alimentation humaine. Or l'usage des pesticides, et en particulier celui de l'insecticide toxique Gaucho, décime les abeilles. Selon l'Union nationale française des apiculteurs, le nombre de ruches a diminué de 1,45 million en 1996 à 1 million en 2003. Entre 1995 et 2001, la production moyenne de miel est tombée de 30 à 24 kg par ruche. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la production nationale a quant à elle chuté, passant de 17 000 à 11 000 tonnes annuelles entre 1990 et 2012.

Une forte polémique est née de l'utilisation de ce pesticide par les agriculteurs pour traiter en particulier les cultures de semences. De nombreux procès entre l'un des principaux producteurs et les apiculteurs ont émaillé l'histoire récente de l'usage de ce produit dangereux pour les pollinisateurs. Les producteurs du Gaucho contestaient sa toxicité et affirmaient que la mortalité des abeilles était due à un parasite, le varroa, dont la larve se développe dans les ruches. Les apiculteurs, en revanche, accusaient le produit d'être la cause principale de la disparition d'une très grande quantité d'abeilles. Il a fallu une longue lutte entre les différents protagonistes pour que, après des décisions favorables au Gaucho, cet insecticide soit finalement retiré du marché (UE, 2013). La question des relations entre responsabilité, bien-être et paysage est ainsi au centre de cette problématique puisque le paysage dépend de la croissance des plantes cultivées et de leur reproduction à long terme assurée en grande partie par les pollinisateurs.

Les responsabilités entre les acteurs sont dans ce domaine mal partagées. Certains ont une responsabilité dans leur contribution au bien-être des populations humaines et des abeilles, c'est le cas des apiculteurs, par exemple. D'autres, en revanche, portent la responsabilité d'un mal-être à cause de la production d'une substance toxique, qui non seulement est la raison de la mortalité des abeilles mais aussi d'un risque de toxicité pour l'alimentation humaine, ce produit dangereux pouvant se retrouver dans le miel.

La question du bien-être est plus difficile à évaluer pour les plantes. À partir de quand peut-on en effet considérer que les végétaux éprouvent du bien-être ou du mal-être ? Si des recherches ont montré que les plantes communiquent entre elles par l'intermédiaire de leurs racines grâce à des hormones, et qu'elles peuvent prévenir leurs voisins d'attaques de parasites, il existe peu de données scientifiques permettant de considérer qu'elles ressentent de la douleur ou du stress. Il est cependant possible de

noter que, lors d'épisodes de sécheresse intenses, les chênes voient leur écorce se colorer en blanc et leurs branches se fragiliser. Ces symptômes sont le signe d'un stress hydrique connu des spécialistes. Il est certain en tout cas que les plantes peuvent souffrir d'un manque d'eau ou d'un excès d'eau, d'une blessure lorsque celle-ci est mal cicatrisée (qui est l'occasion pour un parasite de s'insinuer dans les vaisseaux du végétal), ou encore être les victimes de maladies cryptogamiques. Cette situation est paradoxale parce que, pour les guérir, il est nécessaire d'utiliser des produits qui peuvent être dangereux pour la santé humaine ou pour des insectes utiles.

Il est possible de s'interroger sur la pertinence de la notion d'utile et de nuisible pour les animaux et les plantes. Une espèce animale ou végétale est en effet parfois considérée comme utile lorsqu'elle rend des services à la société ; par exemple, une vache est utile parce qu'elle fournit du lait ou de la viande qui apportent des protéines et des vitamines (vitamine B, notamment) favorables au développement du corps humain. Elle peut être nuisible en émettant du méthane, gaz à effet de serre. À l'inverse, le renard peut être considéré comme nuisible parce qu'il chasse et s'attaque aux poulaillers, et peut être le vecteur de la rage chez les êtres humains susceptibles d'en mourir. De même, les sangliers provoquent des dégâts dans les cultures en fouillant la terre pour y trouver des racines comestibles ou même dans les jardins en provoquant des bauges dans les pelouses ; cependant, cette même espèce est utile parce qu'elle fournit de la viande appréciée par les amateurs de gibier.

Considérant que les êtres vivants non humains n'ont pas la responsabilité de leurs actes, la question se pose de savoir à partir de quel moment il est possible d'estimer qu'une espèce est utile ou nuisible. Ce problème fait l'objet d'un débat d'éthique : une espèce, quelle qu'elle soit, peut être en effet à la fois utile et nuisible : la tique qui transmet la maladie de Lyme est considérée comme nuisible parce qu'elle peut entraîner la mort des individus qu'elle pique. Mais, dans le même temps, elle fait partie de la chaîne alimentaire ; d'autres insectes s'en nourrissent, des oiseaux également, de petits rongeurs comme les musaraignes. Certains écologistes considèrent qu'il faut supprimer le mot nuisible du vocabulaire de l'écologie. Comment réagira cependant une mère de famille si son enfant est piqué par une tique et qu'il est infecté par la maladie de Lyme ? Qui peut décider de l'utilité ou de la nuisibilité d'une espèce ? Il s'agit d'une responsabilité grave, qui peut conduire à des erreurs de jugement : est-ce que les scientifiques ont davantage de légitimité pour y répondre ; ou bien est-ce que ce sont les politiques, les citoyens ou les associations de défense des animaux ou des végétaux ?

Il apparaît que ce rôle devrait être dévolu à un comité d'éthique réunissant des représentants de ces diverses catégories d'acteurs. De tels comités, ou « commissions éthiques », ont été créés dans certains États (liste sélectionnée établie par le Comité consultatif national d'éthique français : www.ccne-ethique.fr/fr/pages/liens-utiles#). Il s'agit de commissions établies par les universités ou des fédérations professionnelles, ou encore les Länder qui conseillent, contrôlent et surveillent les scientifiques d'un point de vue éthique et juridique. Dans les domaines de la médecine et de la psychologie ainsi que dans d'autres disciplines, l'examen et l'approbation par les commissions éthiques sont reconnus. Leur devoir est la protection des droits et de la sécurité des hommes, au sens de la Déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale de 1964, intitulée « Principes éthiques applicables à la recherche médicale impliquant des êtres humains ». Quelques commissions s'occupent aussi du sujet des expériences faites sur les animaux. Il existe également un conseil éthique au niveau national qui assure une double fonction : celle de forum de dialogue et celle de comité consultatif. La déclaration indique notamment que, dans la recherche médicale sur les sujets humains, les intérêts de la science et de la société ne doivent jamais prévaloir sur « le bien-être du sujet ». Elle précise que des précautions particulières doivent entourer les recherches pouvant porter atteinte à l'environnement et que le bien-être des animaux utilisés au cours des recherches doit être préservé.

La question du bien-être de l'être humain est donc un aspect majeur de la responsabilité vis-à-vis de l'environnement, mais, dans les exemples précédents, la prise en compte de la notion d'éthique concerne surtout la médecine, la santé humaine et le bien-être animal.

Paysage et bien-être individuel et social

La qualité du paysage contribue au bien-être, à travers ses capacités à offrir un cadre de vie agréable aux habitants et aux visiteurs et parce qu'il répond au système de valeurs que les populations lui attribuent. Cette appréciation dépend toutefois fortement des représentations sociales que celles-ci se construisent par rapport au paysage et qui sont diverses, dépendant de nombreux facteurs. Un paysage dégradé par des actions malencontreuses d'acteurs irresponsables peut aussi contribuer au mal-être.

Or, ces dernières années, les méthodes d'évaluation du bien-être procuré par le paysage ont fortement évolué en raison du développement de l'évaluation socio-économique des aménités, c'est-à-dire des biens non marchands, comme le paysage, la biodiversité ou l'environnement. De nombreuses études

et recherches ont été réalisées dans la dernière décennie sur ces méthodes d'évaluation. En 2008, Joseph Stiglitz, lauréat du prix Nobel d'économie, en collaboration avec Jean-Paul Fitoussi et Armatya Sen, a rédigé un rapport pour le président français sur les performances économiques et le progrès social de la France (Stiglitz *et al.*, 2009). Ce rapport examine la question du bien-être et sa relation avec l'environnement, le travail et l'éducation. Il examine et critique l'utilisation du produit intérieur brut (PIB) des États pour mesurer le bien-être, en citant l'exemple du pétrolier Exxon Valdez, qui s'est échoué au large de l'Alaska et a pollué le littoral. Les opérations de nettoyage ont entraîné une augmentation du PIB, ce qui aurait dû impliquer une augmentation du bien-être, ce qui n'était pas le cas.

Joseph Stiglitz et les membres de la commission qu'il préside recommandent l'usage de critères qualitatifs et non plus quantitatifs, comme les méthodes qui procèdent selon la méthode des prix hédonistes ou le consentement à payer, ou encore selon les coûts de déplacement. Ces méthodes reviennent à attribuer un prix à une aménité, calculé d'après des enquêtes qui consistent à demander à des individus de catégories sociales diverses le prix qu'ils seraient prêts à mettre pour préserver une espèce menacée, un site patrimonial, une réserve naturelle, etc. Le résultat est en fait toujours le même quel que soit l'objet de l'évaluation ; par exemple, pour protéger une baleine ou un paysage, le montant que ces personnes sont prêtes à mettre est proche de 20 euros, ce qui évidemment ne signifie rien dans la réalité.

D'autres économistes ont développé des méthodes qualitatives ne cherchant plus à estimer le prix d'une aménité, mais à l'évaluer selon des critères soit qualitatifs, soit quantitatifs. Le principe sur lequel reposent ces évaluations est un postulat qui consiste à évaluer l'aménité selon le bien-être qu'elle procure. D'autres formes d'évaluation partent du point de vue opposé, à savoir que les paysages sont le produit de l'économie – les activités sociales structurent le paysage et le modifient – de sorte que le bien-être découlant d'un paysage particulier en question doit être considéré et évalué, comme le résultat de l'action humaine et naturelle sur ses éléments biophysiques. Ces formes d'évaluation sont très différentes des méthodes de l'économie classique.

En France, depuis 2014, la Mission Val de Loire, organisme chargé de gérer le paysage de la vallée de la Loire inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, conduit une étude d'évaluation socio-économique du bien-être par le paysage et le patrimoine. Cette recherche est partie du postulat selon lequel le paysage est le produit de l'économie et de l'hypothèse suivante : le paysage et le patrimoine procurent du bien-être ou du mal-être aux

habitants et aux visiteurs qu'il est possible d'évaluer et de confronter à leurs évolutions, et par là même à celles des activités économiques. La recherche a suivi l'ordre suivant :

- ▶ analyse des évolutions des paysages et du patrimoine à l'aide des données statistiques démographiques, du logement, de l'agriculture, des espaces naturels, des activités industrielles et artisanales ainsi que des établissements classés (carrières et sablières et usines de productions à risque). Réalisée sur deux secteurs de la vallée de la Loire, cette analyse a permis de réaliser des cartes d'évolution sur deux périodes (l'une allant de 1975 à 2013, et l'autre de 1999 à 2013) ;
- ▶ entretiens semi-directifs auprès de deux échantillons d'habitants, d'élus municipaux ou départementaux, d'agents des administrations concernées et de membres d'associations locales ou régionales, transcription des enquêtes, analyse des propos tenus pour identifier les critères de bien-être ou de mal-être, classés par secteur d'activité ;
- ▶ parcours collectif de lecture du paysage avec les personnes interrogées lors des entretiens, débat sur les paysages procurant du bien-être ou du mal-être ;
- ▶ atelier avec les mêmes personnes permettant d'identifier les critères de bien-être et de mal-être par secteur d'activité et de les hiérarchiser ;
- ▶ analyse de synthèse fondée sur les résultats obtenus et élaboration d'une grille d'analyse des critères de bien-être et de mal-être, conclusions.

Il s'agit, d'une manière générale, d'établir des indicateurs de bien-être ou de mal-être afin de parvenir à une phase opérationnelle pouvant aller dans le sens d'une meilleure qualité de vie en considérant la responsabilité qui incombe aux habitants, aux responsables politiques et autres acteurs.

Responsabilité, paysage et bien-être

Envisager les interactions entre les concepts de responsabilité, de paysage et de bien-être n'est pas une tâche facile, car il existe des relations mutuelles entre ces questions. Il s'agit d'une question complexe au sens qu'Edgar Morin donne à cette expression dans ses réflexions sur la complexité (Morin 2005).

La première remarque qu'il est possible de faire concerne le fait qu'un individu qui se sent responsable de la qualité de son cadre de vie envisagé comme paysage doit agir pour son propre bien-être et pour celui de ses concitoyens. Ce « devoir » est le même pour les élus, pour les agents des administrations concernées et pour le milieu associatif. Le paysage implique des droits et des devoirs, qui constituent des termes de la responsabilité.

Les représentations sociales des paysages montrent qu'il convient de prendre en considération les possibilités de contradictions qui s'attachent aux prises de position des individus. Ces derniers peuvent apprécier un paysage pour son esthétique et, tout à la fois, le désapprouver parce qu'il ne correspond pas aux valeurs sociales ou écologiques auxquelles ils sont attachés. L'interaction entre la responsabilité, le paysage et le bien-être ou le mal-être peut être illustrée comme le montre la figure ci-dessous.

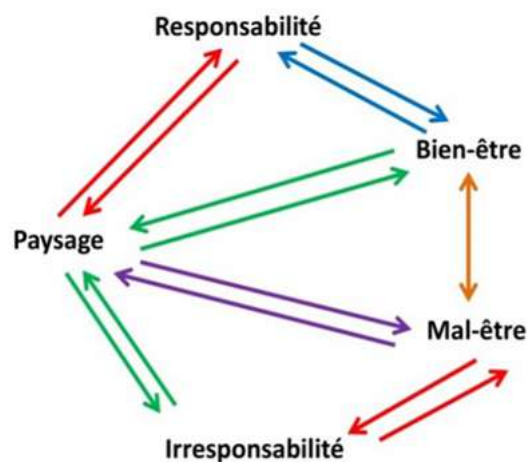


Schéma des interactions entre responsabilité, paysage et bien-être.

Les flèches à double sens représentent les interactions, qui s'établissent entre les trois termes, responsabilité, paysage et bien-être ; il en existe également entre irresponsabilité, mal-être et paysage. Entre bien-être et responsabilité, par exemple, l'interaction signifie que, d'un côté, l'individu est responsable du bien-être qu'il peut procurer par ses actes, mais le bien-être interagit avec la responsabilité dans l'autre sens, parce que le bien-être incite à être responsable de ses actes.

À l'inverse, des interactions se manifestent entre irresponsabilité, paysage et mal-être : le citoyen peu vertueux peut être amené à réaliser un acte qui conduit à dégrader un paysage, par exemple en utilisant des pesticides dans son jardin ou en jetant des déchets dans une forêt. C'est dans ce cas un acte d'irresponsabilité qu'il porte à l'égard du paysage et de ses semblables ; inversement, le mal-être conduit à un sentiment d'irresponsabilité dans le sens où le non-respect des règles de convivialité ou de solidarité peut inciter d'autres personnes à faire de même. Cela peut être constaté notamment à propos des déchets en ville ou dans le paysage rural : il suffit qu'une personne mette sur un trottoir des objets dont elle veut se débarrasser pour que cet objet en attire d'autres ; le même comportement se remarque dans les campagnes où un objet abandonné en bordure de route attire d'autres déchets.

Il existe également une interaction entre bien-être et mal-être : le bien-être des uns peut entraîner le mal-être des autres, et inversement. Ce double mouvement intervient en raison des représentations sociales des paysages qui ne sont pas identiques d'un individu à l'autre : ce qui peut être considéré comme bien-être par l'un peut en effet être envisagé comme mal-être par un autre. Une haie peut par exemple signifier l'existence d'un abri pour les oiseaux et un lieu de production de biodiversité, alors que pour un autre elle aura le sens d'un obstacle à la vue d'un paysage. De multiples exemples similaires existent.

Il paraît essentiel de soulever la question de l'engagement, qui est au cœur de ces interactions. Il paraît important d'assumer une responsabilité à l'égard du paysage et de ceux qui contribuent à sa construction et à son évolution. Si le citoyen souhaite être responsable vis-à-vis de son cadre de vie, si le chercheur tente de produire des connaissances utiles pour l'avenir de l'humanité, si un membre d'une association cherche à agir en faveur de la qualité de vie et de l'environnement, tous doivent au moins s'engager dans leur mission. Il est possible d'affirmer que le citoyen responsable, le chercheur responsable et le militant d'une association responsable sont des citoyens engagés pour l'avenir de leur paysage, du territoire où ils vivent et de la planète, même s'ils agissent à leur échelle. Cela est une condition essentielle à la réussite des actions qu'ils sont amenés à conduire pour le bien-être de leur communauté et pour le bien-être de tous.

Indicateurs de bien-être

Depuis que les études et recherches sur l'évaluation économique des écosystèmes, de la biodiversité, des espaces naturels se sont développées, les chercheurs ont tenté d'élaborer des indicateurs permettant de mesurer directement les effets de la mise en œuvre de ces biens non marchands. Dans la mesure où il existe une multitude d'indicateurs, il convient de préciser la notion d'indicateur. Plusieurs termes en effet sont utilisés comme indicateurs, alors qu'ils ne signifient pas exactement la même chose ; entre indicateur, descripteur, critère, il existe des nuances importantes, et de nombreuses confusions et interprétations fallacieuses sont donc possibles.

Il est à ce sujet utile de se référer au rapport Stiglitz sur les performances économiques et le progrès social précité. Ce rapport fait état de nombreux indicateurs allant des indicateurs physiques, comme la mesure du CO₂ (dioxyde de carbone) émis dans l'atmosphère à des indicateurs de confiance des citoyens dans la gouvernance politique par les élus, en passant par des indicateurs de biodiversité et des indicateurs de réussite dans l'éducation :

Certains indicateurs non monétaires, plus directs, pourront être préférables lorsque l'évaluation monétaire est très incertaine ou difficile à déduire [...] ; il conviendrait d'élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes (Stiglitz *et al.*, 2009: 13, recommandations 3 et 5).

Cette observation rejoint la réflexion précédente, qui faisait remarquer que les biens non marchands tels que le paysage ou l'environnement ne peuvent être évalués qu'avec des indicateurs monétaires. Il en est de même, a fortiori, du bien-être qui, comme l'indique ce même rapport, est un bien subjectif. Subjectif, certes, mais qui peut être évalué à l'aide de critères ou de descripteurs objectifs, tels que le nombre d'espèces menacées, le bruit, ou encore le nombre de diplômes obtenus dans les lycées et universités. Ces descripteurs sont tous quantifiables et peuvent rendre compte de la qualité de vie et du bien-être, du moins en partie, puisqu'il faut mobiliser bien d'autres critères pour parvenir à un résultat complet.

La procédure de détermination des indicateurs de bien-être n'est pas exactement la même que celle qui s'applique à la qualité de vie, celle que recherchent de nombreux économistes, ou à la biodiversité ou à la qualité des écosystèmes. L'objectif est dans ce cas de parvenir à des indicateurs de bien-être procuré par le paysage. Mais les méthodes développées pour ces autres objets sont intéressantes parce qu'elles fournissent des exemples significatifs des efforts accomplis par la recherche et elles peuvent orienter les propositions d'indicateurs pour évaluer le bien-être par le paysage.

Dès 2016, l'Observatoire national de la biodiversité a proposé plusieurs indicateurs de biodiversité : évolution de la surface des prairies permanentes jugées écologiquement fonctionnelles, fragmentation des milieux naturels, niveaux de participation aux actions d'éducation à la biodiversité, etc. (<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>). Il s'agit de critères clairement quantifiables et potentiellement objectifs qui peuvent également être appliqués au paysage et au bien-être qu'il procure.

Cet observatoire s'est par ailleurs penché sur la question des zones humides qui représentent dans le monde un fort enjeu du maintien de la biodiversité en raison des tendances existantes visant à les drainer pour les mettre en culture alors qu'elles constituent des réserves importantes d'espèces rares ou menacées. Une enquête a été menée en France auprès de 200 experts issus de différents organismes publics, tels que l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, les collectivités territoriales et des associations telles que la Ligue pour la protection des oiseaux et les conservatoires d'espaces naturels. Son objectif était tout d'abord de faire le

point sur l'état des zones humides et leur évolution, puis d'analyser les zones humides où l'activité pastorale diminue ou augmente, où la pêche est en augmentation ou en déclin, où les plantes envahissantes s'installent. Les résultats sont pertinents pour la question du paysage et du bien-être. Une partie particulièrement intéressante de l'enquête concerne l'évolution des perceptions sociales des zones humides et le comportement des parties intéressées telles que les agriculteurs, les chasseurs, les élus, les promoteurs, les habitants, les industriels, les pêcheurs et les touristes. Cela montre que le groupe qui a le plus modifié son comportement comprend les élus les plus conscients de cette problématique. Ils sont suivis de près par les industriels.

Il convient aussi de se référer à un certain nombre d'études menées aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Italie et en France, par exemple.

La première est fondée sur le constat de la fréquentation de certains paysages néerlandais, considérant la notion d'attractivité. Une vaste enquête a été effectuée sur la base d'un questionnaire envoyé à 4800 et 1800 individus faisant état des notions d'unité et de cohérence, d'ordre et d'organisation des fonctions, d'adaptation aux activités propres à l'individu, de caractère historique et de naturalité, de dimensions spatiales et de sensations sensorielles. Les personnes ont été invitées à classer des paysages sur la base de photos selon une échelle de 1 à 10. Les résultats ont été analysés et ont donné lieu à des graphiques assortis d'une carte des Pays-Bas avec les principaux types de paysages (Farjon *et al.*, 2009). Plusieurs remarques peuvent être faites à propos de cette enquête et de ses résultats : l'enquête est établie sur la catégorie des préférences (les photos et leurs items) qui est souvent utilisée par une partie des économistes. Or, en matière de paysage, cette catégorie fonctionne difficilement, du fait que les représentations sociales des paysages peuvent donner lieu à des contradictions (un même individu peut apprécier un paysage et, dans le même temps, le rejeter). Les résultats de l'enquête correspondent à peu près à ce qu'il est possible d'observer en France et peuvent être considérés comme évidents en ce que les populations préfèrent des paysages verts avec des canaux. Si l'analyse des résultats n'est pas très approfondie et reste assez statistique et peu centrée sur les représentations sociales des paysages, elle constitue cependant un exemple intéressant de construction d'indicateurs de paysage.

La seconde expérience, menée par Natural England au Royaume-Uni (Baker, 2004), a mesuré les modifications du paysage en évaluant les modifications de son caractère sur deux périodes : 1990-1998 et 1999-2003. Elle s'est fondée sur la notion de tranquillité, qui peut constituer un critère de bien-être. Une première évaluation des transformations des

paysages a été réalisée selon la méthode « comptes de la qualité de la campagne » (*countryside quality counts*). Celle-ci consiste à faire évaluer les paysages par un groupe d'experts selon les données suivantes : 156 aires paysagères, les transformations sont évaluées selon des critères tenant à la présence de forêts et d'arbres, aux données des limites territoriales, aux données de l'agriculture, de l'habitat et du développement, d'éléments semi-naturels, aux données historiques, aux rivières et aux littoraux. Une matrice a été élaborée en considérant quatre états de paysages : stables, améliorés, négligés et divergents.

Divers experts ont mené l'enquête. Il s'agissait d'agents d'administrations ou d'organismes de l'État ou des comtés ; seules deux personnes du public y ont participé. Les résultats ont été rassemblés dans des cartes. L'université de Newcastle a mené une étude sur les zones de tranquillité, au motif que la tranquillité était un élément de bien-être. Les cartes de tranquillité étaient fondées sur la distance des sources de bruit, telles que les autoroutes et autres routes, les aéroports et les agglomérations. Cela a conduit à la production d'un « Livre blanc pour l'espace rural ». Un certain nombre de critères ont été appliqués pour étendre le concept de tranquillité. Une carte des caractéristiques contribuant à la tranquillité a été établie, fondée sur des caractéristiques telles que la luminosité du ciel et le caractère de la naturalité.

Cette étude est intéressante dans la mesure où elle rend compte de la perception d'une forme de bien-être. La notion de tranquillité peut cependant être considérée comme ambiguë, en raison de ce qu'elle implique : ne pas être dérangé par une personne inopportune, par une musique et par des cris d'individus proches. Par ailleurs, le public d'experts n'est pas neutre, il est fortement influencé par les fonctions que remplissent ces personnes appartenant à des organismes impliqués dans la protection de la nature ou des paysages. Les cartes montrent avec évidence que les zones où la tranquillité est la moins forte sont le plus souvent les zones urbaines, comme Londres, Birmingham, Sheffield ou Liverpool.

Une autre étude (Malcevschi et Poli, 2007), réalisée en Italie, a été fondée sur des critères objectifs : indicateur de naturalité, de ruralité et d'urbanisation. Cette étude développe des indicateurs propres à l'aménagement paysager alors que les indicateurs d'écologie du paysage semblent mieux appropriés dans ce cas, dans la mesure où la question du bien-être n'est pas traitée.

Une recherche a été conduite en France en 2016-2018 sous la responsabilité de la Mission Val de Loire et la collaboration du Laboratoire cités, territoires, environnement et sociétés (CITERES),

l'université de Tours, du laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), du CNRS, des universités de Paris-1, 7, 8 et 10, du Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités (CEMOTEV), l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, et l'atelier d'études et de maîtrise d'œuvres Passeurs, Bordeaux. Les entretiens, le parcours de lecture collective du paysage et du patrimoine et l'atelier ont permis d'identifier des critères très divers qui peuvent servir à construire un indicateur complexe « multicritères » comme le recommande le rapport Stiglitz. Ces critères concernent des domaines aussi variés que les sentiments et les sens humains, et traitent de diverses activités économiques, telles

que l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, mais aussi de la question des carrières et sablières, de l'emploi ou du chômage, des infrastructures, de l'éducation, de la santé et du tourisme, domaines qui peuvent donner lieu à des données chiffrées. Il est également question de nature, de biodiversité, ou, dans un tout autre registre, de la convivialité et de la solidarité. Il a été possible de hiérarchiser tous ces critères selon des catégories discutées lors d'un parcours et d'un atelier par les habitants, les élus, les agents des administrations et les membres d'associations locales. La recherche a identifié un certain nombre de critères associés à ces différents domaines qui peuvent constituer la base d'indicateurs de bien-être, ou son contraire.

Domaine ou activité	Bien-être	Mal-être
Lieux de bien-être ou de mal-être	Vue agréable sans obstacle Sons agréables (par ex. chants d'oiseaux) Odeurs agréables	Vue obstruée Bruit de circulation Mauvaises odeurs
Urbanisation	Maîtrisée Densité peu élevée Bonne qualité de la construction Sentiment d'appartenance Animation des bourgs Présence de commerces ou de grandes surfaces Relations sociales Services proches	Étalement urbain Densité élevée Bâtiments élevés Faible qualité de la construction Sentiment d'être un étranger Bourgs peu animés Pas de commerce de proximité, grandes surfaces éloignées Services éloignés
Circulation et déplacements	Routes peu fréquentées, pas de bruit de véhicules Faible distance entre la résidence et les lieux de travail, de culture ou de courses Existence de transports en commun Voies cyclables aménagées	Routes très fréquentées, risque d'accidents, bruits fréquents Lieux de travail et de services divers éloignés Faible fréquence des transports en commun Peu de voies cyclables
Végétation et biodiversité	Existence de réserves ou d'espaces de nature protégée Peu d'espèces envahissantes Accès libre aux espaces de nature Haies préservées	Disparition d'espèces endémiques Disparition de haies Prolifération d'espèces envahissantes Accès limité aux espaces de nature
Activités agricoles	Subsistance de prairies Haies protégées Peu d'usage de pesticides Circuits courts, productions locales valorisées Mesures en faveur de solutions luttant contre le changement climatique	Développement de cultures industrielles Agrandissement du parcellaire Disparition de haies Usage intensif de pesticides Productions industrielles, commercialisation de produits importés Développement de la mécanisation de l'agriculture défavorable à l'économie d'énergie et à la résolution du changement climatique

Domaine ou activité	Bien-être	Mal-être
Bâtiments industriels	Innovation architecturale et paysagère Restauration d'anciens bâtiments industriels Insertion dans les documents d'urbanisme de mesures en faveur d'une réflexion paysagère dans les zones artisanales, commerciales et industrielles	Développement de bâtiments industriels non réfléchis en matière architecturale et paysagère Absence de réflexion paysagère dans les documents d'urbanisme pour les bâtiments industriels Abandon d'anciens bâtiments industriels Absence d'innovation architecturale et paysagère
Patrimoine historique et petit patrimoine	Patrimoine reconnu et protégé Mesures en faveur du petit patrimoine Reconnaissance par les comités de tourisme du petit patrimoine et proposition d'itinéraires de visites Valorisation du patrimoine fluvial	Abandon d'éléments du patrimoine Absence de restauration des demeures anciennes Absence de circuits organisés pour la découverte du patrimoine local Absence ou peu de valorisation du patrimoine fluvial
Carrières et sablières	Cessation de l'activité d'extraction Aménagement paysager des carrières et sablières	Développement des carrières et sablières Abandon des carrières et sablières non aménagées
Santé	Présence de services médicaux, médecins, hôpitaux, dispensaires, infirmiers et infirmières Développement des pratiques d'alimentation saine et bio locale	Disparition ou absence de services médicaux, médecins, hôpitaux, dispensaires, infirmiers et infirmières Peu ou pas de pratiques d'alimentation bio locale
Éducation	Nombre d'établissements d'enseignement primaire, secondaire suffisant Distance faible aux universités Moyens de transport pour les scolaires et étudiants développés Existence d'établissements professionnels pour la formation de cadres et techniciens destinés au développement artisanal et industriel	Diminution du nombre d'établissements d'enseignement primaire, secondaire Diminution des moyens de transport pour les scolaires et étudiants ou professeurs Peu ou pas d'établissements professionnels pour la formation de cadres et techniciens destinés au développement artisanal et industriel
La Loire et les inondations	Existence d'un plan de prévention des risques inondation Alertes aux inondations anticipées Mesures contre les crues dans les documents d'urbanisme Entretien des berges et levées de la Loire Entretien des piles des ponts pour éviter les embâcles	Absence de plan de prévention des risques inondations Alertes aux inondations non ou pas anticipées Absence de mesures contre les crues dans les documents d'urbanisme Berges et levées mal entretenues Peu d'entretien des ponts pour éviter les embâcles
Emploi	Emploi développé Comportements des élus en faveur de la protection, la gestion et l'aménagement des paysages ne signifiant pas diminution de l'emploi	Développement du chômage Élus prétextant le développement du chômage pour éviter la protection, la gestion et l'aménagement des paysages

Critères de bien-être et de mal-être. Mission Val de Loire, 2018.

Le programme de recherche a permis de dresser une liste des critères applicables aux différents domaines d'activité et d'élaborer un indicateur agrégé du bien-être et du mal-être. Les principales composantes ont fait l'objet d'une analyse statistique. Des cartes montrant les zones de bien-être ou de mal-être, ou d'évolution de l'activité économique, et des photographies de bien-être/mal-être ont été réalisées. Cependant, la façon dont les personnes perçoivent ces zones peut varier. Par exemple, les habitants peuvent apprécier un bâtiment industriel en tant que lieu de travail et d'emploi, tout en ne l'appréciant pas d'un point de vue esthétique. Les paysages qui ont subi des changements importants, par exemple lorsque les bocages ont été remplacés par une production intensive de maïs, ont été jugés monotones par la population locale. Ce qu'ils apprécient, ce sont les petits champs bordés de haies dans lesquels ils peuvent se détendre et se promener. Les agriculteurs, quant à eux, préfèrent les champs qui se prêtent à la mécanisation et aux rendements élevés. Les haies associées aux paysages bocagers nécessitent un entretien coûteux et pénible et entravent la circulation des machines agricoles. Toute interprétation des critères de bien-être ou de mal-être nécessite également une analyse fine et précise des points de vue exprimés par tous les acteurs concernés.

Conclusion

La question des interrelations entre paysage, responsabilité, éthique, progrès et autres notions conduit à de nombreuses réflexions sur ce que les sociétés humaines doivent assumer pour leur avenir. Il apparaît tout d'abord que la notion de responsabilité n'est imputable qu'à l'espèce humaine et non à la nature qui, par essence, est irresponsable. L'être humain porte la responsabilité du maintien des ressources naturelles, du changement climatique et des paysages de demain, qui seront le cadre de vie des générations futures. Les sociétés sont dès lors responsables, comme les parents le sont de l'avenir de leurs enfants.

Cette responsabilité constitue un enjeu majeur parce que l'avenir de l'humanité est concerné. Le contexte de la crise écologique, financière et sociale, avec l'accroissement des inégalités, les migrations climatiques, la défiance des peuples envers les forces politiques, renforce cette responsabilité ; la crise implique tout particulièrement une éthique de la responsabilité à l'égard du paysage. Il est certain que l'ère moderne a changé la donne. Si auparavant les sociétés exploitaient la nature sans trop se préoccuper de leur épuisement, ils n'avaient pas forcément conscience de leur responsabilité envers les générations futures. Depuis l'apparition des problématiques environnementales, la vision de l'avenir

n'est plus la même et l'éthique environnementale s'est invitée dans les débats politiques et sociaux avec les responsabilités qu'elles sous-tendent. Dans le même temps, le paysage a changé de signification et est passé d'une conception essentiellement esthétique à une vision également sociale, politique et économique, centrée sur le paysage quotidien. Il s'agit là d'une évolution majeure car les enjeux ne sont plus les mêmes, ni le champ des responsabilités qui concerne désormais une sphère de domaines économiques plus vaste.

Cela a notamment conduit à élargir le champ des connaissances qui se limitait alors à celui des formes. Le domaine des connaissances a évolué vers une connaissance interdisciplinaire, qui comprend les savoirs savants dans les domaines de la géographie, de l'écologie, de l'économie, de l'anthropologie, de la sociologie et de la philosophie. Ces disciplines n'étaient pas auparavant comprises dans les programmes de l'enseignement du paysagisme. La recherche a apporté de nombreuses nouvelles connaissances et a donné un statut aux savoirs empiriques des habitants des lieux. Il est essentiel d'avoir accès à ce corpus de connaissances lorsqu'il s'agit d'entreprendre des projets d'aménagement du territoire et des paysages. Une responsabilité – individuelle et collective – quant à la protection, gestion et aménagement des paysages incombe ainsi tant à la population qu'aux responsables politiques, organismes de gestion territoriale et milieux associatifs.

Le champ des connaissances peut toutefois prêter à controverse et à des conflits interdisciplinaires. Il appartient à la communauté scientifique de prendre ses responsabilités et de réfléchir à la manière de produire du savoir, à l'aide de données des représentations populaires des paysages. Il s'agit de savoir comment traiter ces données et les diffuser pour les mettre à la disposition de l'action politique (en cas de désaccord entre la société civile, le monde politique et le secteur scientifique, il convient de vérifier l'exactitude des connaissances). À l'échelle internationale, des théories s'affrontent au sujet du changement climatique, l'avenir de l'humanité étant suspendu à des décisions politiques, alors qu'à l'échelle locale les sociétés s'inquiètent le plus souvent du devenir de leur paysage et de leurs conditions de vie. Ces populations ont de grandes difficultés à peser sur les négociations internationales sur le climat, ainsi que sur la teneur des traités du commerce international, désormais mondialisé, dont dépendent les évolutions des paysages locaux. Ces incertitudes mettent en danger la gouvernance de paysages qui ne dépend plus seulement des décisions prises à l'échelle d'une commune, d'un ensemble de communes ou d'une région, mais de négociations dont l'ampleur dépasse largement l'échelle locale.

Le paysage est devenu un objet de responsabilité, individuelle et collective. Chaque citoyen est responsable de son cadre de vie, devant ses concitoyens, à l'égard de sa descendance et de la nature qui fait partie intégrante du paysage. Tous les groupes sociaux, associations de protection de la nature et des paysages, de voisinage et autres, portent une responsabilité fondamentale devant l'avenir du cadre de vie des peuples des nations. Les responsabilités sont partagées entre tous les acteurs de la vie sociale, économique et des territoires. Ce sont des responsabilités en commun, puisque le paysage est un bien commun. Il s'agit de responsabilités entre tous les acteurs, qu'ils soient de simples habitants, des élus, des agents administratifs, associatifs, ce qui implique des règles morales acceptées par tous, c'est-à-dire une éthique collective à l'égard du paysage.

L'objectif du partage des responsabilités est de parvenir à assurer le bien-être des populations et de le maintenir pour les générations futures. Si le paysage peut contribuer au bien-être, à travers ses capacités à offrir un cadre de vie agréable aux habitants et aux visiteurs, il doit répondre au système de valeurs que les populations lui attribuent. L'appréciation de ces valeurs résulte en grande partie des représentations sociales que les populations s'en font. Or, celles-ci sont diverses et dépendent de nombreux facteurs. S'il ne répond plus à ces valeurs, ou s'il est dégradé par des actions malencontreuses d'acteurs irresponsables, le paysage peut contribuer au mal-être des populations. Les multiples interactions entre responsabilité individuelle, collective, bien-être, mal-être, irresponsabilité et paysage sont ainsi au cœur des préoccupations de la qualité de vie des populations.

Certains économistes ont utilisé diverses approches pour mesurer le lien entre paysage et bien-être (ou mal-être). Des spécialistes d'autres disciplines ont également traité ce sujet, en adoptant des positions divergentes. L'ensemble de ces experts se sont cependant accordés sur la nécessité de disposer de critères non seulement quantifiables, mais aussi qualitatifs.

L'élaboration d'indicateurs est une condition nécessaire pour améliorer la qualité de vie des populations. Elle consiste à agir par inflexion sur les tendances d'évolution des activités économiques, ainsi que sur les politiques publiques : l'action politique porte la responsabilité des conditions de vie des populations, pour leur bien-être et celui des générations futures.

De manière plus générale, il convient :

- ▶ de sensibiliser la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation, mais aussi à leur responsabilité en ce qui concerne le cadre de vie quotidien, c'est-à-dire le paysage de tous les jours ;

- ▶ de former les spécialistes de la connaissance et de l'intervention sur les paysages à l'éthique et à la responsabilité à l'égard de leurs interventions sur les paysages ;
- ▶ de sensibiliser les professionnels des secteurs privé et public à leurs responsabilités quant à leurs actions sur les paysages et de développer une éthique professionnelle ; et
- ▶ de former les élèves et les étudiants aux notions de responsabilité et d'éthique vis-à-vis de leur cadre de vie et donc de leurs paysages quotidiens (CM, 2017).

Références

Alphand A. (1867-73), *Les Promenades de Paris. Histoire [de l']Étude sur l'art des jardins et arboretum*, Rothschild, Paris.

Baker A. (2004), *Countryside quality counts: an indicator for monitoring change in the character of the English landscape, 1990-2003*, Natural England, Londres. <http://sciencesearch.defra.gov.uk/Default.aspx?Menu=Menu&Module=More&Location=None&Completed=0&ProjectID=11457>.

Barrault J. (2009), « Responsabilité et environnement : questionner l'usage amateur des pesticides », *Vertigo, revue électronique en sciences de l'environnement*, éd. spéciale, p. 1.

Boucheron P. (2013), *Conjurer la peur: Sienne, 1338*, Seuil, collection histoire, Paris.

Camus A. (1950), *Noces*, NRF, Gallimard, Paris.

Carroué L. et Boissière A. (2018), *Atlas de la mondialisation*, Éditions Autrement, Paris.

Comité des Ministres (2017), Recommandation [CM/Rec\(2017\)7](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable.

Comité des Ministres (2019), Recommandation [CM/Rec\(2019\)8](#) aux États membres en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – Paysage et démocratie : participation du public.

Farjon H., van der Wulp N. et Crommentuijn L. (2009), « Monitoring program of perception and appreciation of landscapes in the Netherlands » *Indicadors de paisatge: reptes i perspectives*, Observatori del Paisatge de Catalunya, Olot.

Forestier J.-C. N. (1908), *Grandes villes et systèmes de parcs*, Hachette, Paris

Garapon A. (1996), contribution au colloque « Éthique et environnement », université de la Sorbonne, Paris, 13 décembre 1996.

- Howard E. (1917), *Villes-jardins de demain*, The Tientsin Press. www.gutenberg.org/files/46134/46134-h/46134-h.htm.
- Imago Mundi, « La responsabilité et la sanction », www.cosmovisions.com/responsabilite-sanction.htm#1H2XL42gELbAPeXk.99.
- Janet P. [Paul] (1894), *La Morale*, 4^e Édition, Librairie Charles Delagrave, Paris, p. 567.
- Janet P. [Pierre] (1923), *La médecine psychologique*, Ernest Flammarion, Paris.
- Janet P. [Pierre] (1929), *L'évolution psychologique de la personnalité*, Éd. Chahine, Paris.
- Jonas H. (1993), *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, Éditions du Cerf, coll. « Passages », Paris.
- Lassus B. (1977), *Jardins imaginaires, les habitants paysagistes*, Les Presses de la Connaissance Weber, Paris.
- Le Dantec F. (1920), *Savoir*, Flammarion, Paris.
- Lenoir F. (2017), *Le Miracle Spinoza*, Fayard, Paris.
- Limido L. (2002), *L'Art des jardins sous le Second Empire. Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1873-1924)*, Champ Vallon, Seyssel, p. 290.
- Luginbühl Y. (2006), « Bien-être individuel et social et paysage », dans *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Luginbühl Y. (2017), « Paysage et démocratie », dans *Dimensions du paysage : réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Malcevschi S. et Poli G. (2007), « Indicators for sustainable management of the landscape: some Italian proposals and experiences », DET Università di Pavia: www.catpaisatge.net/fitxers/seminari_ind/presentacions/MALCEVSCHI_POLI.pdf.
- Mission Val de Loire (2018), Research report on the social and economic evaluation of well-being created by landscape and heritage, Mission Val de Loire, FEDER-financed programme in the Centre Val de Loire region.
- Morin E. (2005), *Introduction à la pensée complexe*, Seuil, Paris.
- Nijhuis S., van Lammeren R. et van der Hoeven F. (dir.) (2011), *Exploring the visual landscape: advances in physiognomic landscape research*, IOS Press, Amsterdam.
- Prieur M. et Dourousseau S. (2006), « Paysage et participation publique », dans *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Reclus É. (1866), « Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes », *Revue des Deux Mondes* (15 mai 1866), Paris.
- Rémond-Gouilloud M., intervention au colloque « Éthique et environnement », université de la Sorbonne, Paris, 13 décembre 1996.
- Sgard A. et Paradis S. (dir.) (2019), *Sur les bancs du paysage – Enjeux didactiques, démarches et outils*, MétisPresses, Genève, 320 p.
- Steiner G. (1991), *Réelles présences: les arts du sens*, Gallimard, coll « Folio Essais », Paris, p. 123-124.
- Stiglitz J., Fitoussi J-P. et Sen A. (2009), Rapport sur les performances économiques et du progrès social de la France, pour le Président de la République française.
- Tötzer T., Gigler U. (2008), « Mechanisms leading to the transformation of open space in the metropolitan region of Vienna, Austria: is there a need for a new management paradigm? », colloque De la connaissance des paysages à l'action paysagère, ministère de l'Écologie et du Développement durable, Bordeaux, 2-4 décembre 2004, Éditions Quæ, Versailles.
- UE (2013), Règlement d'exécution (UE) n° 485/213 de la Commission européenne du 24 mai 2013 modifiant le Règlement d'exécution (UE) n° 540/2011, en ce qui concerne les conditions d'approbation des substances actives clothianidine, thiaméthoxame et imidaclopride et interdisant l'utilisation et la vente de semences traitées avec des produits phytopharmaceutiques contenant ces substances actives.

Chapitre 9

Reconnaissance professionnelle des architectes paysagistes

Michael Oldham, expert du Conseil de l'Europe

Président fondateur de la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (EFLA), membre honoraire de la Fédération internationale des architectes paysagistes d'Europe (IFLA Europe), vice-président et diplômé de l'Institut du paysage (Landscape Institute) du Royaume-Uni.

Introduction

L'importance du paysage pour la société

La Convention européenne du paysage dispose que chaque Partie s'engage à promouvoir la « formation de spécialistes de la connaissance et de l'intervention sur les paysages », et reconnaît le besoin de professionnels formés, experts dans le domaine de l'architecture du paysage au sens large, une profession qui met en pratique des principes esthétiques et scientifiques pour concevoir, aménager, analyser et gérer les milieux naturels et bâtis.

Il convient toutefois de prendre en compte les conséquences qui résultent de l'absence de reconnaissance professionnelle explicite des experts, praticiens et spécialistes qui travaillent dans le domaine de l'architecture du paysage au sens large. Dans certains États, l'architecture du paysage, sous toutes ses formes, est une profession relativement jeune, n'ayant qu'une représentation limitée par comparaison à d'autres professions, reconnues et plus anciennes.

Il importe de garder à l'esprit que l'architecte paysagiste joue un rôle fondamental dans un processus d'aménagement intégré et holistique, qui élabore des stratégies paysagères parallèlement aux politiques sociales, économiques et environnementales. La garantie d'une vision démocratique capable de réaffirmer des intérêts collectifs, de dépasser les différences culturelles, de renforcer les liens entre les personnes et leur environnement et de définir des politiques et programmes paysagers garantissant une participation plurielle et collective est essentielle à ce rôle.

La vue d'ensemble présentée ci-après rend compte de la manière dont la profession est réglementée et reconnue, ou insuffisamment reconnue.

Une brève histoire de l'architecture du paysage et de l'évolution de la profession

L'architecture du paysage est profondément enracinée à la fois dans la nature et la culture. Le patrimoine de la ville européenne remonte en effet à la période hellénistique et à l'établissement de la cité grecque antique *polis*. L'agora, élément essentiel de la cité, était ainsi, il y a plus de 2 500 ans, un lieu de rencontre ou d'assemblée, essentiel aux aspirations de la démocratie et de la collectivité, de même qu'un pivot des activités commerciales. L'agora se trouvait dans le domaine public, mais les premiers exemples historiques de jardins et de propriétés privées remontent également à plus de 2 000 ans. La villa d'Hadrien, en Italie, par exemple, témoigne de la valeur considérable que l'on attachait aux aménagements de la sorte.

Les patios et les cloîtres de l'Europe médiévale – chrétienne et musulmane –, les vergers et jardins potagers producteurs de fruits et légumes, les grands jardins de la Renaissance italienne et française, le jardin de Boboli à Florence, le jardin du château de Versailles, ainsi que les paysages champêtres dessinés par un Lancelot Brown ou un Humphry Repton en Angleterre attestent également de la valeur attachée à cette forme d'aménagement. Ce qui s'élabore en Europe n'avait cependant rien d'unique, car ces aspirations trouvaient des échos ailleurs dans le monde : mais, sans surprise, toujours chez les riches et puissants. Les jardins de l'Empire moghol en Inde et les jardins impériaux du Japon non seulement l'attestent, mais apportent aussi une preuve supplémentaire ainsi que la possibilité de mieux comprendre la raison pour laquelle le paysage est tenu de jouer un rôle aussi considérable dans l'amélioration de la qualité de la vie de ceux qui peuvent en jouir et en tirer profit.

La révolution industrielle, accompagnée d'un exode massif des populations rurales vers les villes, annonce une évolution sous la forme de l'aménagement de parcs et de jardins destinés aux citadins. Un exemple en est, aux États-Unis, la création de Central Park à New York (dessiné en 1857 par l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted et l'architecte concepteur de paysage Calvert Vaux). Réalisé sur 315 hectares de terrain acquis par les autorités de la ville, ce parc est conçu pour faire office de poumon vert bénéficiant à une population urbaine en expansion rapide. À peine 15 ans plus tard, Yellowstone est créé en 1872 ; c'est le premier au monde à être désigné en tant que parc national. Il existe aujourd'hui plus de 400 parcs nationaux en Europe. Ils sont gérés de manière à fournir un accès public à des fins de loisirs et de formation professionnelle. Ils permettent de protéger des paysages sensibles, avec une attention particulière pour les interrelations entre la géomorphologie, la géologie et l'utilisation des sols, dans le domaine notamment de l'agriculture, de la sylviculture et de la protection de la vie sauvage et des milieux naturels. Les relations de cause à effet qui existent entre l'intervention de l'homme et ses conséquences sur la nature étant désormais mieux comprises, les conventions internationales sont devenues autant d'instruments essentiels pour le maintien d'un équilibre optimal dans un contexte de problèmes mondiaux croissants.

L'investissement dans le paysage, sous toutes ses formes, contribue à la constitution de sociétés harmonieuses et cohésives, propices au développement culturel et économique. Les conditions d'existence, de travail et de loisir de nombreuses populations sont directement liées aux paysages dans lesquels elles sont implantées. La façon d'envisager la gestion des paysages est une question

décisive s'agissant des moyens de subsistance des populations, car elle doit tenir compte des nécessités socio-économiques ainsi que des enjeux écologiques, faire face à la réalité du changement climatique et prévenir l'exploitation non durable des ressources, s'adapter de manière appropriée à l'urbanisation croissante, à l'industrialisation et à la pollution, tout en assurant des conditions favorables à l'innovation, à la durabilité et à la qualité de vie.

C'est pourquoi, plongeant ses racines dans l'art de la création de jardins, l'architecture du paysage a évolué, d'un métier à ses débuts essentiellement voué à la conception, pour devenir aujourd'hui une profession qui englobe un large éventail de besoins, regroupant notamment l'aménagement du territoire, la protection de la nature, les itinéraires verts, la gestion des forêts et des intérêts scientifiques, tout en relevant les défis que pose un environnement urbain en mutation rapide. En effet, les relations qu'entretiennent avec l'environnement les arts, les sciences, l'aménagement et la gestion des territoires sont d'une importance capitale pour l'humanité ; l'architecture du paysage représente désormais dans le monde entier une profession apportant une contribution décisive à la société moderne. Toutefois, c'est une profession qui demeure insuffisamment reconnue dans certains États, alors que le paysage est considéré au niveau international comme l'un des biens les plus précieux de la Terre sur laquelle nous vivons. Le paysage, c'est le milieu au sein duquel se déroule la vie des hommes, c'est le cadre de toutes les activités humaines et où fonctionne la nature, quoique, comme nous pouvons le constater, pas toujours dans une parfaite harmonie.

La pluralité des acteurs

Les paysages résultent de processus socio-économiques complexes soumis à d'innombrables variables. De plus, l'identité des paysages repose sur sa double dichotomie naturelle-culturelle, que manifeste sa prise en compte simultanée par deux domaines législatifs distincts : à savoir les législations relatives à la protection de l'environnement (préservation de la nature et de l'environnement), et/ou celles relatives à la conservation du patrimoine historique (protection des monuments et/ou d'ensembles bâtis, du patrimoine immatériel, etc.).

La complexité de la notion de paysage, qui rapproche science et esthétique, technique et tradition humaniste, se prête à la convergence de nombreuses disciplines au bénéfice de son entretien. Ces disciplines rassemblent des spécialistes capables d'analyser et de comprendre le paysage en tant que matrice biophysique : géographes, géologues, climatologues, topographes et hydrologues ; les spécialistes du biote – biologistes, écologistes, ingénieurs environnementaux, ingénieurs forestiers

et agronomes ; et des spécialistes capables de comprendre sa matrice culturelle – archéologues, historiens de l'art, ethnobotanistes, architectes, ingénieurs civils, avocats et juristes, économistes, sociologues et anthropologues.

Un tel degré de spécialisation représente l'apogée d'une évolution séculaire dont l'origine remonte à l'époque classique, qui s'est consolidée en Europe à la Renaissance avec la création d'universités et de centres d'enseignement, puis institutionnalisée à la fin du ^{xix}^e siècle avec la création d'académies et d'autres organismes analogues. C'est à cette époque, sous l'influence de la pensée de la modernité qui a traversé le continent au début du ^{xx}^e siècle, que la formation professionnelle s'est spécialisée, focalisée et orientée, enregistrant de spectaculaires progrès scientifiques, mais au détriment d'une conception plus générale et plus humaniste du savoir.

Il est probable que c'est cette confiance accordée à la « spécialisation » qui a suscité le besoin d'une vision plus générale, non immédiatement manifeste, en matière de projets paysagers. Toutefois, une telle absence de définition d'un profil global susceptible de protéger et de coordonner ces diverses spécialités est aussi préjudiciable que confier à un orchestre symphonique l'exécution d'une partition musicale en l'absence de chef. Il est par conséquent primordial de disposer des services d'un professionnel dont la formation inclut la capacité de dialoguer et de comprendre des thématiques hétérogènes, allant de celles qui visent à appréhender l'environnement physique à celles ayant un caractère plus artistique ou historique.

Pour pouvoir prétendre à exercer sa profession, l'architecte paysagiste doit avoir effectué une formation professionnelle spécialisée s'étendant sur plusieurs années. Un module court intégré dans une formation, donnant lieu à un diplôme, dispensée par une école d'architecture ou d'ingénieurs et sanctionnée par ce titre ne saurait y suppléer valablement. Les fondements de ces deux types de professions sont en effet diamétralement opposés. Alors que l'architecte et l'ingénieur travaillent avec des matériaux inertes et assoient normalement leurs visions sur la création d'un objet immuable dans le temps, l'architecte du paysage admet que la portée de son activité s'appuie sur une compréhension de l'environnement au sein duquel nous vivons. Celle-ci a pour caractéristique principale le fait que le paysage est de nature dynamique, qu'il est affecté par un changement continu, où la gestion des phases qu'il traverse en évoluant se révèle fondamentale.

Les paysages doivent leur existence à un processus organique et cumulatif qui inclut à la fois des épisodes et des activités géologiques s'étendant sur plusieurs millions d'années, ainsi que l'influence de

l'homme qui s'est exercée durant des millénaires au travers d'innombrables générations. Les évolutions du paysage physique se sont accélérées au cours des dernières décennies, par l'effet des changements démographique et climatique, de la mondialisation économique, des crises économiques et des clivages sociaux, qui ont perturbé l'équilibre qui prévalait traditionnellement entre les personnes et les lieux.

Les architectes paysagistes sont formés pour gérer ces strates et les identités qu'elles engendrent, tout en veillant à ce que l'aménagement du paysage ait un impact qui, s'il n'est positif, ne soit qu'à minima négatif sur la dynamique et l'intégrité des écosystèmes naturels. L'objectif est en effet de réaffirmer les intérêts collectifs en surmontant les différences culturelles, en renforçant par conséquent les liens entre les personnes et leur environnement afin d'assurer une qualité de vie acceptable pour tous. Les connaissances, compétences et expériences pratiques en matière de planification et d'aménagement du paysage sont utilisées pour dispenser des conseils aux décideurs et administrations, à la société civile et aux organisations non gouvernementales.

1. Organismes professionnels nationaux et internationaux, et reconnaissance à l'échelle mondiale

L'essor des organismes professionnels nationaux et internationaux

C'est au début du xx^e siècle que se sont formées les premières institutions professionnelles représentant les praticiens et réglementant leur pratique. À titre d'exemple, l'Institut des architectes paysagistes (Institute of Landscape Architects) a été créé au Royaume-Uni en 1929. Au cours de sa première décennie d'existence, il compta moins d'une cinquantaine de membres : aujourd'hui, après d'importantes évolutions intervenues dans les années 1980, époque où l'institut a changé de dénomination pour devenir Institut du paysage (Landscape Institute) et ouvert ses portes pour accueillir une plus grande diversité de membres, notamment des gestionnaires du paysage et des scientifiques, il représente désormais plus de 6 000 professionnels. En Allemagne, la situation a évolué de manière un peu différente, en raison de l'antériorité de la reconnaissance officielle de la profession par rapport au Royaume-Uni. Mais, de 1934 à 1945, la dénomination professionnelle d'architecte paysagiste fut frappée d'illégalité en Allemagne, et remplacée par celle de concepteur de jardin. Pour être autorisé à utiliser ce titre professionnel, il fallait nécessairement être membre du Bund Deutscher Gartengestalter (Association des concepteurs de jardins allemands), créé au sein de la Chambre des beaux-arts du Reich.

Par la suite, des organisations professionnelles sont fondées dans toute l'Europe. En Allemagne, un Institut de conception de jardin (Institut für Gartengestaltung) a été créé en 1909 à l'université technique de Berlin-Charlottenburg (Technische Hochschule Berlin-Charlottenburg) ; ses activités ont été ensuite transférées à l'université Humboldt (Humboldt Universität) jusqu'en 1949. La première école à proposer en Europe un enseignement en matière d'aménagement du paysage a été fondée en 1919 à Ås, non loin d'Oslo, en Norvège, dans le cadre de l'École supérieure d'agronomie : elle poursuit aujourd'hui ses activités au sein de l'Institut d'aménagement du paysage. Au Royaume-Uni, l'Institut du paysage (Landscape Institute) dispense un enseignement en architecture du paysage depuis 1929, sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur délivré par l'université de Reading. En Pologne, le premier programme d'enseignement en architecture du paysage a été créé en 1930, au sein de l'actuelle Université des sciences de la vie de Varsovie. Des programmes analogues ont vu le jour ailleurs en Europe. Aux Pays-Bas, depuis 1934, un enseignement de quatre ans a été dispensé à l'université de Boskoop, puis plus tard à Wageningen et Amsterdam ; au Portugal, les premiers cours d'architecture du paysage ont été créés à l'Institut supérieur d'agronomie de Lisbonne en 1945, suivis par ceux de l'université d'Évora ; au Danemark, le premier enseignement en la matière a été donné en 1960 à l'Université d'agriculture, puis en 1963 à l'Académie royale des beaux-arts et, en 1965, à l'École d'architecture d'Aarhus ; en Belgique, à Melle et Vilvoorde, une filière spécialisée est créée en 1956 ; en Israël, un programme d'architecture du paysage a commencé à l'Institut de technologie de Haïfa en 1982. À l'heure actuelle, des écoles sont implantées dans 29 États européens, la quasi-totalité d'entre elles ayant adopté le processus de Bologne favorisant la convergence de la structure des diplômes de l'enseignement supérieur ainsi que le partage de normes en matière d'assurance de qualité et de pratiques de reconnaissance communes.

Or, bien que l'appellation d'architecte paysagiste soit aujourd'hui communément comprise et utilisée partout dans le monde, l'utilisation réelle de la qualification d'architecte demeure problématique dans quelques États européens, toutefois rares désormais.

La Fédération internationale des architectes paysagistes

La Fédération internationale des architectes paysagistes (International Federation of Landscape Architects – IFLA) a été fondée en 1948 à Cambridge, en Angleterre, sous la première présidence de Sir Geoffrey Jellicoe. Elle représentait à l'époque 15 États d'Europe et d'Amérique du Nord. En 1978,

son siège a été établi à Versailles, en France. Le siège actuel de l'IFLA est à Bruxelles, en Belgique. L'IFLA représente à présent 76 associations professionnelles membres, d'Afrique, d'Amérique du Nord et du Sud, d'Europe et d'Asie-Pacifique.

La reconnaissance de la profession par l'Unesco

En 1965, l'IFLA est admise dans la catégorie C (relations d'information mutuelle) de l'Unesco. En 1970, elle a été admise en catégorie B (relations d'information et de consultation). En 1987, après de nombreuses années de discussions avec l'Unesco et une collaboration intensive, en particulier au sein de la Division du patrimoine culturel, l'IFLA a été admise en catégorie A (relations de consultation et d'association), ce qui représente un important jalon pour la profession. En juillet 2012, la Charte IFLA/Unesco pour l'enseignement de l'architecture du paysage a été adoptée. Elle exprime la volonté :

- ▶ d'améliorer la qualité de vie des collectivités, de l'ensemble de leurs habitants et des usagers ;
- ▶ de reconnaître et de favoriser la diversité culturelle et la biodiversité ;
- ▶ d'ajouter une valeur sociale et culturelle aux sites et aux espaces publics extérieurs ;
- ▶ de promouvoir en ce qui concerne les interventions en matière d'aménagement et de conception paysagers une démarche qui favorise la durabilité sociale, les besoins culturels et esthétiques, ainsi que les aptitudes physiques requises des personnes ;
- ▶ de mettre en œuvre une approche écologique de l'aménagement du territoire, de la conception et de la création de paysages, qui assure le développement durable de l'environnement bâti par l'intégration appropriée des systèmes biologiques, terrestres, aquatiques et atmosphériques ;
- ▶ de reconnaître le rôle du paysage en tant que domaine public, comme lieu d'échange et d'expression culturelle et sociale, et de le rendre accessible à toutes les personnes et collectivités ;
- ▶ de promouvoir l'équité par la collaboration avec des groupes ou des populations défavorisés, et l'élaboration de solutions abordables et accessibles à l'ensemble de la population.

Cette charte a contribué à définir l'étendue des compétences professionnelles de l'architecte paysagiste et les objectifs de sa formation. Il s'agit notamment du caractère interdisciplinaire de l'architecture du paysage, qui englobe les sciences humaines, les sciences naturelles et sociales, la technologie et les arts créatifs, sans oublier le contexte des politiques publiques, sociales et environnementales, et contribue à la détermination d'un cadre éthique dans lequel s'inscrit la prise de décision professionnelle.

La reconnaissance de la profession par l'Organisation internationale du travail (OIT)

Dans certains États, tels que l'Espagne et l'Italie, la profession demeure encore très étroitement associée à l'enseignement de l'architecture. En effet, dans ces deux États, ainsi qu'en France, des architectes contestent encore l'utilisation du titre d'architecte paysagiste. Cependant, en 1968, la profession d'architecte paysagiste, qui existait déjà en Europe depuis une cinquantaine d'années, voire une centaine d'années ailleurs, était officiellement reconnue par l'OIT à Genève dans un chapitre intitulé « Architectes et urbanistes ». Dans la dernière édition de la Classification internationale type des professions (CITP 08) publiée par l'OIT en 2012, les architectes paysagistes sont classés dans le groupe 2162, aux côtés des architectes du bâtiment (groupe 2161).

La Fondation européenne pour l'architecture du paysage et la branche européenne de la Fédération internationale des architectes paysagistes

En 1987, la Commission européenne a décidé de procéder à une révision générale des directives sectorielles, la distinction entre les professions n'étant plus viable ; leur mise en œuvre avait été excessivement longue et inefficace. Cette révision a donné lieu à la Directive 89/48/CEE relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans. Les associations professionnelles nationales représentant les 12 États membres de la Communauté économique européenne de l'époque reconnaissent la nécessité pressante de se réunir de manière plus formelle pour harmoniser à la fois la formation et la pratique professionnelles dans le domaine de l'architecture du paysage. En conséquence, la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (European Foundation for Landscape Architecture – EFLA) est créée en 1989.

D'autres organisations se sont rapidement formées dans l'orbite de l'EFLA, y compris des organismes professionnels affiliés représentant les architectes paysagistes d'États européens non membres de l'Union européenne, ainsi que d'autres organisations rassemblant à la fois des étudiants et des écoles. Le Conseil européen des écoles d'architecture du paysage (European Council of Landscape Architecture Schools – ECLAS) a été réuni par l'université technique de Berlin en 1989. La même année a été créée l'Association européenne des étudiants en architecture du paysage (European Landscape Architecture Students' Association), qui a pour principal objectif d'« accroître les possibilités de collaboration et d'échange entre les étudiants

en architecture du paysage à travers l'Europe, par l'amélioration de la circulation des informations et des idées ».

L'EFLA avait notamment pour objet d'établir une base commune pour la formation professionnelle généraliste des architectes paysagistes, et de soutenir celle-ci par un réseau d'écoles reconnues établi dans toute l'Europe. Un Groupe d'experts chargé de l'évaluation du niveau des écoles (*schools recognition panel*) a été constitué afin de contribuer au développement des écoles d'architecture du paysage, de réglementer leur enseignement et de veiller au respect des normes définies par l'EFLA.

Enfin, au début des années 2000, l'instance internationale mondiale, l'IFLA, a subi plusieurs réformes structurelles importantes et l'EFLA est devenue la Fédération internationale des architectes paysagistes Europe (IFLA Europe). Celle-ci a hérité dans les faits des statuts, des réglementations et du statut juridique de l'EFLA en tant qu'organisation à but non lucratif de droit belge. L'IFLA Europe regroupe 34 organisations représentatives nationales. Les États suivants comptent des associations professionnelles membres de l'IFLA Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

Organisation non gouvernementale, l'IFLA Europe a pour objet non seulement de défendre la profession d'architecte paysagiste, par la reconnaissance de l'excellence en matière de formation professionnelle et la promotion des meilleures pratiques dans chaque État membre, mais également d'exercer une influence sur la qualité du paysage en vue de son amélioration. Il s'agit à l'heure actuelle de l'instance représentative de la profession en Europe. L'IFLA participe aux travaux du Conseil de l'Europe afin de promouvoir les buts et objectifs de la Convention européenne du paysage : L'organisation est membre observateur du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe, ainsi que des conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Ces dernières années, l'IFLA Europe a contribué à ce processus en rendant compte des travaux réalisés par son assemblée générale sur divers sujets : paysage et démocratie (résolution d'Oslo, 2014), paysages culturels (résolution de Lisbonne, 2015), paysages urbains (résolution de Bruxelles, 2016), migration (résolution de Bucarest, 2017) et défis climatiques (résolution de Londres, 2018). Il s'agissait d'encourager un dialogue non seulement au

niveau européen mais aussi entre professionnels et citoyens, pour promouvoir des actions en faveur du paysage.

Lors de sa réunion tenue à Londres le 9 septembre 2018, l'assemblée générale de l'IFLA Europe a approuvé et adopté une charte qui rassemble tout à la fois les données sur l'organisation et la gouvernance de cette instance et des données concernant les exigences essentielles en matière de formation professionnelle. Elles se réfèrent notamment au Groupe d'experts chargé de l'évaluation du niveau des écoles (School Recognition Panel), aux pratiques publique et privée, aux responsabilités des professionnels libéraux, à la propriété intellectuelle, à l'indépendance et la probité professionnelles. Le document affirme enfin la prise en compte rigoureuse par l'organisation des objectifs de la Convention européenne du paysage.

Il est à noter que la charte décrit l'architecture du paysage comme la « profession mettant en œuvre des principes esthétiques et scientifiques pour l'analyse, l'aménagement et la gestion des environnements naturels et bâtis » (en référence à la Convention européenne du paysage). L'architecte paysagiste est défini comme un « professionnel qualifié, reconnu par une association professionnelle membre de l'IFLA (ou sinon, réglementée par le droit national) œuvrant dans le domaine de l'architecture du paysage ».

La reconnaissance officielle des qualifications de l'architecte paysagiste relève de la responsabilité commune des gouvernements nationaux, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, en collaboration avec les associations nationales d'architectes paysagistes. Toutefois, dans ce dernier cas, il incombe aux associations professionnelles nationales de prendre part à ce processus en assumant si nécessaire le rôle d'organismes d'autorégulation, intervenant dans la formation et la pratique professionnelles, contrôlant, surveillant et sanctionnant le cas échéant les activités de leurs membres, pour garantir la probité, la qualité du service et la protection des consommateurs au profit du public et des clients au service desquels se trouvent ces professionnels.

2. Formations et pratiques professionnelles

Développer un système de formation professionnelle générale

La mise en place d'un système de formation professionnelle généraliste pour les architectes paysagistes a été l'un des principaux objectifs de l'EFLA, puis conjointement de l'IFLA Europe et de l'IFLA Monde. La Convention européenne du paysage a également

reconnu la nécessité de former des spécialistes dans le domaine de l'architecture du paysage, ainsi que de créer et de promouvoir des enseignements scolaire et universitaire abondant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement. Elle reconnaît aussi la nécessité de former des spécialistes de la connaissance et de l'intervention sur les paysages, ainsi que de promouvoir des programmes pluridisciplinaires de formation sur la politique, la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, destinés aux professionnels des secteurs privé et public (article 6.B).

L'IFLA Europe reconnaît l'importance des dispositions de la Convention européenne du paysage en matière de sensibilisation, de formation et d'éducation, et s'engage à répondre à ces besoins par la formation professionnelle des architectes paysagistes et leur application à la pratique professionnelle. Le maintien de la qualité de la formation professionnelle et le respect des normes professionnelles sont au cœur de ses activités.

La définition de la profession d'architecte paysagiste dans le cadre de la Classification internationale type des professions, établie par l'Organisation internationale du travail en 2012, a fait l'objet d'une nouvelle étude en 2017. Cette étude (Bruschi, 2017) intègre la définition globale de la profession d'architecte paysagiste (groupe de base 2162) de la Classification internationale type des professions de l'OIT (CITP 08) et la développe.

Les architectes paysagistes mènent des recherches, analysent et réalisent le potentiel du paysage à toutes les étapes et échelles et dans tous les contextes du processus d'aménagement, y compris l'élaboration et la planification des politiques ; l'inspection de sites et les études de faisabilité ; la vision stratégique, l'aménagement et le contrôle rétrospectif ; l'élaboration du plan directeur et la conception spatiale ; la préparation et l'exécution d'un projet détaillé, ainsi que sa gestion, son entretien et sa réhabilitation à long terme.

Ces tâches supposent :

- ▶ la coordination des politiques paysagères aux niveaux national, international, régional et sous-régional ;
- ▶ la consultation des clients, employeurs et autres parties prenantes, y compris les gouvernements nationaux, quant à la législation et aux politiques envisagées ; les modifications apportées au processus d'aménagement ; les types, styles et dimensions des bâtiments, parcs, installations sportives, routes et autres espaces verts envisagés ;
- ▶ l'élaboration des orientations d'aménagement, des codes, des études d'impact environnemental

et visuel, des lignes directrices et des stratégies paysagères détaillées pour la mise en œuvre, la gestion, l'entretien, la conservation et la réhabilitation des paysages ;

- ▶ la recherche en vue de développer ou d'améliorer les théories, technologies et pratiques en matière d'arts et de sciences de l'architecture du paysage, y compris la philosophie, la théorie, la pratique et la pédagogie de la création ;
- ▶ la consolidation des aspirations aux environnements de qualité, en apportant la démonstration de l'excellence et de la mobilisation du public ;
- ▶ la mise en relation de stratégies et visions spatiales avec des propositions spécifiques, par l'intermédiaire de processus de planification et de consultation, en agissant comme témoins experts dans le cadre des enquêtes publiques, en dirigeant, coordonnant, assurant la médiation de travaux d'équipes de conception pluridisciplinaires et en y contribuant ;
- ▶ la recherche et l'analyse des données relatives au site (caractéristiques géographiques et écologiques, formes de relief, type de sol, végétation, hydrologie, caractéristiques visuelles et structures humaines), et la formulation de recommandations en matière d'utilisation du sol et d'une déclaration d'impact sur l'environnement ;
- ▶ la recherche et la conception d'études de faisabilité, de comptes rendus stratégiques et de plans directeurs, de planification technique et économique dans le domaine de la réhabilitation et de la construction urbaines, des travaux d'infrastructure et de remise en état, le renouvellement des systèmes de transport, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, l'implantation de villes nouvelles, l'urbanisme, l'aménagement de routes, centrales électriques, oléoducs et équipements nationaux, l'élaboration de stratégies concernant le tourisme, les loisirs, l'agriculture, la sylviculture, la conservation du patrimoine, et la conception d'environnements urbains, suburbains, périurbains, ruraux et sauvages, écologiquement, économiquement et socialement sains ;
- ▶ la préparation de rapports, plans d'implantation et d'exécution, de devis descriptifs et estimatifs des coûts, l'emplacement et des détails des propositions, y compris la modélisation du terrain, les constructions, la végétation et les accès, les plans de gestion du paysage et d'entretien pour le maintien de paysages ou la création de nouveaux paysages ;
- ▶ l'élaboration de propositions de conception, schématiques et détaillées, et de la documentation appropriée pour la mise en œuvre in situ de propositions d'espaces ouverts, publics et privés, y compris la communication des propositions de

cahiers des charges, de chiffrage des coûts et de construction, en tenant compte des coûts, de la fonction, de la qualité, des normes et règlements juridiques, techniques et consultatifs existants ;

- ▶ les cahiers des charges et les documents contractuels, ainsi que la supervision, la coordination, l'animation, la médiation et la mise en œuvre des projets, en veillant au respect des réglementations et des normes de qualité ;
- ▶ l'aménagement, la conception, la restauration, la gestion et l'entretien des paysages, parcs, sites et jardins culturels et historiques (Luengo Añon *et al.*, 2018).

La profession continue de s'adapter à l'évolution des besoins et aspirations de la société, mais aussi aux transformations constantes dues partout dans le monde au changement climatique, à la prise de conscience environnementale, à la pollution, à l'économie mondiale et aux instruments juridiques internationaux. Cependant, la nécessité de faire évoluer la profession dans le sens d'une plus grande diversité, se focalisant moins sur la conception, est déjà évidente. En effet, dans certains États, la profession a déjà évolué de manière significative pour être en mesure d'englober d'autres disciplines étroitement apparentées.

L'importance d'une diversité accrue dans un monde en mutation

Le monde subit l'influence de changements rapides. Différents effets, tel que ceux provoqués par le changement climatique et les progrès technologiques, modifieront les collectivités urbaines et rurales. On mesure mieux aujourd'hui la nécessité de préserver et de conserver des ressources naturelles importantes, une culture et un patrimoine appréciables.

Les circonstances dans lesquelles les architectes paysagistes effectuent leur travail et apportent leur contribution à la société varient d'un État à l'autre. Il n'existe pas de modèle standard qui s'appliquerait partout ; du reste, un tel modèle ne devrait pas exister. Toutefois, une plus grande harmonisation de la formation et de la pratique professionnelles demeure essentielle pour éliminer certaines incohérences persistantes et favoriser la libre circulation des professionnels. Par conséquent, tout en développant et mettant en pratique un noyau dur d'expertises et de compétences, il demeure nécessaire de disposer d'une diversité de professionnels à même de faire face aux différences nationales comme aux évolutions rapides qui affectent la société à tous les niveaux. En effet, en ce qui concerne la Commission européenne, l'adoption d'un Cadre commun de formation (CCF), comme le prescrit la Directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, se révèle essentielle car elle fournit un système

général d'équivalence des qualifications professionnelles. Cette nécessité est reconnue depuis quelque temps.

À l'heure actuelle, on compte dans 22 États (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Turquie) plus de 95 établissements de formation professionnelle supérieure et universités qui proposent plus de 200 cours reconnus par le Groupe d'experts chargé de l'évaluation du niveau des écoles (School Recognition Panel) de l'IFLA Europe. L'obtention d'un diplôme dans l'une ou l'autre de ces filières est un jalon fondamental s'agissant de la concrétisation de l'équivalence des qualifications professionnelles. Cependant, il revient à la profession de continuer à renforcer et à développer ses fonctions en matière de formation professionnelle.

À la fin des années 1980, par exemple, l'Institut du paysage (Landscape Institute) du Royaume-Uni a ouvert ses portes à un groupe diversifié de diplômés possédant une expertise plus étendue dans les domaines de l'aménagement du paysage, de la gestion du paysage et des sciences. Il a aujourd'hui de nouveau pour objectif d'accroître le nombre de ses membres professionnels. L'action de l'institut peut être quasiment considérée comme celle d'une autorité habilitée à délivrer un diplôme ; l'institut est reconnu par le gouvernement britannique comme une « instance de régulation », et l'une de ses principales préoccupations demeure d'assurer la compétence professionnelle de ses membres et de veiller que tous ses membres exerçant dans le secteur privé souscrivent une assurance en responsabilité professionnelle. La protection des consommateurs et celle de l'intérêt général sont de la sorte garanties. Les membres candidats sont tenus, deux ans au minimum après l'obtention de leur diplôme, de se présenter à un examen de pratique professionnelle qui comporte deux étapes : une épreuve écrite de trois heures, puis un entretien pour les candidats admissibles à l'issue de la première épreuve. La formation professionnelle continue est mise en œuvre sur la base d'un système de crédits, le développement professionnel continu. En outre, les relations avec les écoles sont étroites, ce qui garantit un niveau général élevé de formation professionnelle.

Dans certains États, les écoles se contentent de dispenser une formation professionnelle principalement axée sur la conception de projets. De plus, dans d'autres États, l'association professionnelle n'exerce aucun contrôle ni influence sur les écoles, n'est pas habilitée à délivrer des autorisations de pratique, et se contente le plus souvent de tenir à jour une

liste de praticiens professionnels sur lesquels elle a peu de pouvoirs et exerce peu de contrôle. Dans ces États, il n'est pas prévu d'adhésion obligatoire à l'association et nombreux sont les professionnels à s'abstenir de le faire.

Il est urgent que les pouvoirs publics instaurent un dialogue avec les associations professionnelles, non seulement pour renforcer la formation professionnelle et développer les possibilités de formation professionnelle, mais aussi pour définir des règles encadrant la reconnaissance officielle de la profession d'architecte paysagiste. La société est confrontée à de nombreux défis, dans les villes comme à la campagne, tels que le changement climatique et la dégradation des paysages. L'architecture de paysage est l'une des professions dont l'expertise est nécessaire pour assurer une réponse adéquate à ces défis afin d'améliorer le bien-être des personnes et, de ce fait, la cohésion sociale.

Compte tenu de l'étendue des compétences que la profession est en mesure d'offrir, il conviendrait de prendre davantage de mesures pour en reconnaître l'importance. Malheureusement, certains États s'engagent dans une direction opposée et il arrive, selon les circonstances, que d'autres professions tentent d'exclure du marché les architectes paysagistes. Or, la société dans son ensemble a tout intérêt à utiliser le savoir-faire de ces derniers. En effet, des paysages mal conçus, qu'ils soient aménagés en mode dur ou en mode doux, urbains ou ruraux, sont souvent des échecs : leur entretien représente un coût considérable, ils drainent systématiquement les ressources financières et contribuent dans certains cas au réchauffement climatique. Il convient de souligner le fait que ce sont les modes de gestion des paysages qui ont les effets les plus importants et les plus durables sur la société, et non leur conception qui ne représente que la première phase de création. L'ignorance de cette considération fondamentale au stade de la conception se traduit inévitablement par un coût non négligeable sur de nombreux plans, sociaux, environnementaux ou financiers.

3. Reconnaissance de la profession

Situation actuelle de la reconnaissance de la profession par certains États européens et comparaison avec celle d'autres régions du monde

En matière de reconnaissance professionnelle des architectes paysagistes, la situation en Europe est pour le moins complexe.

L'article intitulé « Le titre d'architecte paysagiste en Europe » (« The title landscape architect in Europe ») indique :

en général, dans les pays du nord-ouest de l'Europe, [la profession] est bien établie et reconnue de facto par les secteurs public et privé. Dans certains États, comme en Allemagne et en Hollande, le titre est protégé, tandis qu'en Scandinavie et au Royaume-Uni quiconque peut l'utiliser, mais la profession est en fait bien reconnue. En Russie, le titre habituel est celui d'« ingénieur vert », [la locution] « architecte paysagiste » étant moins couramment utilisée (Holden et Tricaud, 2008).

La dernière décennie a été marquée par certaines améliorations, mais a connu aussi de graves déceptions. Par exemple, le titre d'architecte paysagiste bénéficie désormais d'une protection adéquate dans plusieurs États, mais, dans d'autres, l'utilisation de la locution « architecte paysagiste » n'est toujours pas autorisée. En France, pour distinguer la profession de celle des jardiniers paysagistes, le titre de paysagiste concepteur a été créé par l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et le décret d'application n° 2017-673 du 28 avril 2017. Dans ce contexte, le terme de « concepteur » penche davantage du côté de la conception, ignorant résolument les rôles d'aménageur, de scientifique et de gestionnaire du paysage que les architectes paysagistes sont de plus en plus amenés à assumer.

Si certains États, par l'intermédiaire de leur système de formation professionnelle, soutiennent qu'un architecte paysagiste ne peut être en réalité qu'un concepteur, d'autres considèrent qu'un architecte paysagiste ne saurait être un concepteur dans le domaine de l'urbanisme du seul fait de sa formation scientifique. La Croatie, par exemple, considère que seuls les architectes, les architectes urbanistes et les ingénieurs (y compris les ingénieurs en génie électrique) peuvent être des concepteurs. Les pouvoirs publics ont noté à ce sujet ceci :

En ce qui concerne l'affirmation selon laquelle les architectes paysagistes possèdent les qualifications requises pour réaliser des projets d'aménagement du territoire, nous notons que l'architecture du paysage est l'une des branches d'un domaine scientifique – celui des sciences techniques –, et qu'elle est classée sous la rubrique de l'architecture et de l'urbanisme, en vertu de quoi la profession d'architecte gagne à mener à bien des études universitaires en architecture et urbanisme. Par conséquent, nous considérons que l'aménagement du paysage doit être envisagé dans le contexte de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et que les compétences nécessaires pour mener à bien ces tâches [...] sont celles des architectes ou des urbanistes » (Williams, 2018).

D'autres États ont adopté une position analogue. En Slovaquie, par exemple, seuls les architectes peuvent établir des plans d'urbanisme détaillés et effectuer des travaux d'aménagement du territoire.

Il apparaît désormais nécessaire de généraliser l'adoption d'une approche pluridisciplinaire équilibrée, incluant les architectes, les architectes paysagistes, les urbanistes et d'autres professionnels, sans que l'une de ces professions soit privilégiée par rapport à une autre. L'adoption d'une telle démarche au niveau gouvernemental, s'appuyant sur une législation appropriée, devrait permettre d'apporter des réponses adaptées aux préoccupations des populations quant à leur cadre de vie.

La partie 1 (Principes généraux) de la Recommandation CM/Rec(2008)3 sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage indique ce qui suit :

1.1 A. Prendre en considération le territoire tout entier

La convention s'applique à l'ensemble du territoire et couvre les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle porte tant sur les espaces terrestres que sur les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne les paysages pouvant être considérés comme remarquables, les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

1.1 B. Reconnaître le rôle fondamental de la connaissance

L'identification, la caractérisation et la qualification des paysages constituent la phase préliminaire de toute politique du paysage. Elles impliquent une analyse du paysage aux plans morphologique, archéologique, historique, culturel et naturel, et de leurs interrelations, ainsi qu'une analyse des transformations. La perception du paysage par les populations, tant dans son évolution historique que dans ses significations récentes, devrait être également analysée.

1.1 I. Développer l'assistance mutuelle et l'échange d'informations

L'échange d'informations, la circulation des théories, des méthodologies et des expériences, entre les spécialistes du paysage, comme l'enseignement apporté par ces expériences sont fondamentaux pour favoriser l'ancrage social et territorial et l'accomplissement des objectifs de la Convention européenne du paysage.

Le paysage n'a pas de frontières

Pour gagner une meilleure compréhension de la nature du paysage, il est de plus en plus souvent précisé que le paysage n'a pas de frontières. En Allemagne, la Forêt-Noire ne s'arrête pas brusquement à la frontière suisse et le Danube ainsi que la faune et la flore qui lui sont associées traversent une grande partie de l'Europe et, notamment, quatre capitales majeures.

L'aménagement stratégique du paysage aux plans local, régional et national est un aspect important à prendre en considération quant à la compréhension, la protection, la conservation et la gestion des biens paysagers précieux et parfois dégradés d'un État. Les structures paysagères identifiées par ces études ne s'arrêtent pas à la périphérie urbaine des

ville. Il est en effet essentiel, pour ce qui est par exemple de la circulation des espèces, de l'hydrologie et des écosystèmes, que ces structures interdépendantes ne soient pas interrompues. Encourager par le moyen de la conception et de la gestion les paysages naturels, y compris les forêts urbaines, à pénétrer dans l'environnement urbain afin de créer des coulées vertes, des zones naturelles reliées entre elles, des zones de loisirs informels ou officiels, des itinéraires de remplacement exempts de circulation automobile, est essentiel pour les villes modernes et devrait vraisemblablement revêtir à l'avenir encore davantage d'importance. Les infrastructures vertes, parfois désignées sous le terme d'« infrastructures bleu-vert », constituent un réseau stratégiquement planifié, associant dans une construction avec la nature les aspects fondamentaux des défis urbains, climatiques et environnementaux. Une telle approche holistique, associée à une gestion appropriée, se situe au cœur de l'architecture du paysage.

Aux États-Unis, le titre d'architecte paysagiste a été protégé par l'établissement d'un registre national qui confère aux architectes paysagistes un droit d'exercer dans 49 des 51 États. Un organisme distinct, le Conseil des bureaux d'enregistrement des architectes paysagistes (Council of the Landscape Architectural Registration Boards), assure conjointement le rôle d'autorité nationale chargée des examens. Cette instance a pour vocation de « protéger la santé, la sécurité et le bien-être du public par l'établissement et la promotion de normes pour la délivrance d'un permis d'exercice professionnel ». La Société américaine des architectes paysagistes (American Society of Landscape Architects) a été fondée le 4 janvier 1899 pour « instituer l'architecture du paysage comme profession reconnue en Amérique du Nord ». Elle rassemble à l'heure actuelle plus de 15 000 membres.

Le Conseil des architectes d'Europe (CAE) réunit plus de 500 000 architectes. Il est admis qu'il s'agit d'un organisme aussi influent que très puissant. En revanche, l'IFLA Europe compte moins de 20 000 architectes paysagistes qui exercent en Europe une très vaste diversité d'activités. Près de la moitié d'entre eux est regroupée dans deux États, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cependant, dans plusieurs États européens, nonobstant la ratification de la Convention européenne du paysage, l'exercice de l'architecture du paysage demeure difficile lorsque persistent des pratiques restrictives. Cette situation se complexifie dans les cas où la législation exige la signature d'un architecte. Il serait préférable d'adopter et d'encourager une pratique pluridisciplinaire par laquelle une expertise plus approfondie et plus globale serait applicable aux projets d'aménagement.

Lors de la 21^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysage et éducation », tenue à Tropea (Italie) du 3 au 5 octobre 2018, il a été indiqué que de nombreuses associations nationales étaient constituées en un système de « chambres », par exemple en Allemagne, en Bulgarie, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Slovaquie.

Les professions réglementées et l'Union européenne

La Directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles est entrée en vigueur en 2007. Il s'agit d'une pierre angulaire de la stratégie de la Commission européenne pour le marché intérieur, définie à Lisbonne en mars 2000 (Parlement européen, 2000), qui intègre le droit d'exercer une profession, soit à titre indépendant, soit à titre salarié, dans un État membre autre que celui où les qualifications professionnelles ont été

acquises. La Directive 89/48/CEE du 21 décembre 1988 relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans prévoit un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur. Les deux directives intègrent des directives sectorielles concernant principalement la profession médicale, les vétérinaires, les dentistes, les moniteurs de ski et les architectes.

Au début des années 1990, l'EFLA a proposé, par l'intermédiaire du Parlement européen, d'élaborer un projet de directive sectorielle portant sur l'architecture du paysage. Cependant, il ne fut pas donné de suite à cette initiative. Faute de participation des architectes paysagistes aux projets, la concurrence entre les catégories professionnelles est certes moins forte, mais la société se prive de l'expertise irremplaçable des architectes paysagistes.

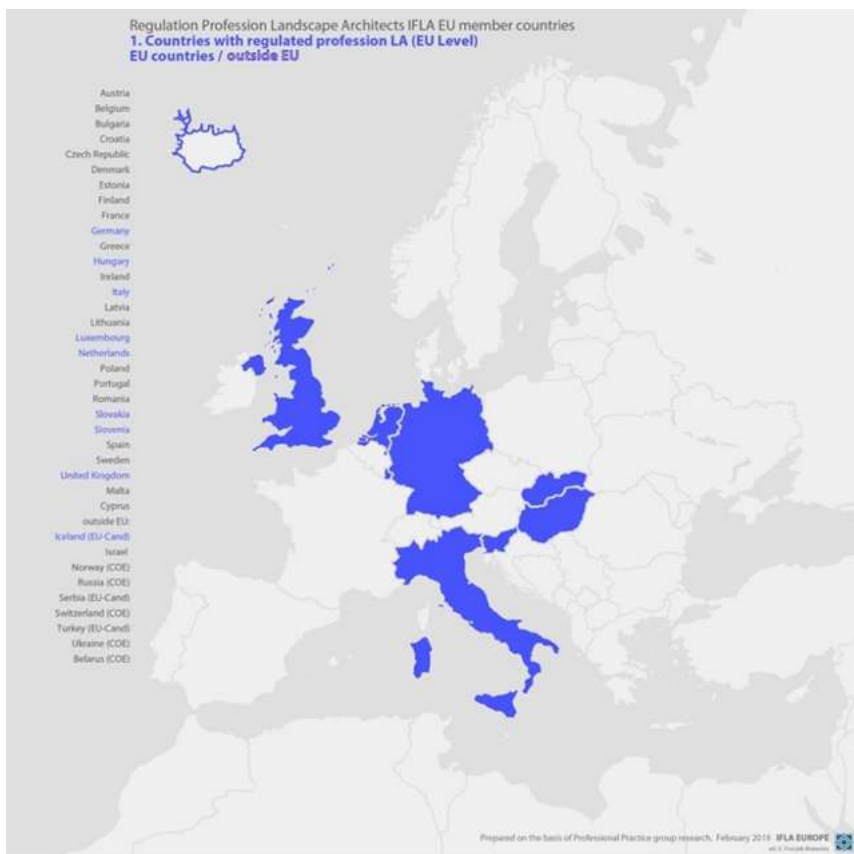


Fig. 1. États membres de l'Union européenne réglementant le statut de la profession d'architecte paysagiste (Forcek-Brataniec, 2019)

Le « statut réglementé » de la profession d'architecte paysagiste dans les États membres de l'Union européenne est accordé dans huit États (Allemagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie et Royaume-Uni) ; l'Islande est en voie de devenir le neuvième membre de ce groupe. La reconnaissance automatique (par la Directive 2005/36/CE,

article 49 bis) de la profession dans l'ensemble de l'Union européenne suppose que 10 États membres lui confèrent un statut réglementé.

En ce qui concerne la libre circulation des professionnels, l'IFLA Europe a mis en place une procédure standard pour aider les candidats transnationaux potentiels à mener à bien ce processus.

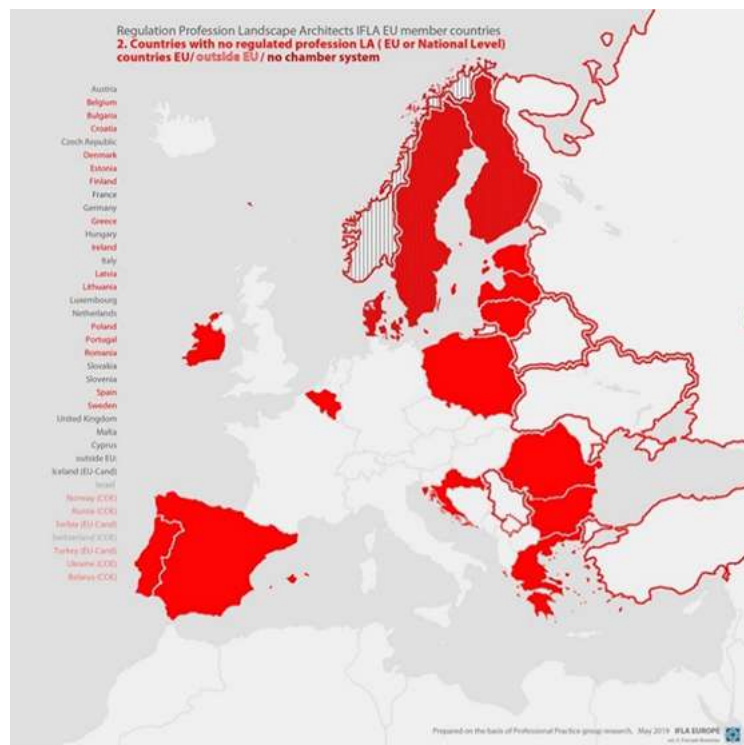


Fig. 2. États membres de l'Union européenne ne réglementant pas le statut de la profession d'architecte paysagiste au niveau national ou au niveau de l'Union européenne (Forcek-Brataniec, 2019)

L'adoption d'une carte professionnelle européenne pourrait contribuer à simplifier ce système.

4. Investissement dans le paysage

Conception et gestion

Le paysage est depuis toujours apprécié pour sa seule beauté. Mais nous vivons dans un monde où, pour convaincre les promoteurs, les banquiers, les investisseurs et, plus particulièrement, les responsables politiques, il est nécessaire d'apporter la démonstration que l'investissement dans le paysage et sa gestion peuvent produire une valeur monétaire réelle. Le paysage au sens large est souvent considéré comme un « cosmétique », une composante accessoire ou comme l'embellissement d'un projet d'aménagement, susceptible d'être omis in extremis sans perte réelle. Une telle absence de prise en compte, qui pourrait sembler insignifiante, a pour effet d'appauvrir le paysage, cadre de vie essentiel à la vie de la société.

Dans un article consacré à la conception architecturale, Judith H. Heerwagen pose la question suivante : « Quelles sont les composantes d'un habitat de qualité ? » (Heerwagen, 2012). Elle y répond en énonçant les six caractéristiques suivantes : les relations avec la nature ; le sentiment d'appartenance à la collectivité ; le choix et le contrôle comportementaux ; la possibilité d'exercices physiques réguliers ; la variabilité et les changements sensoriels significatifs ; et l'intimité, lorsque celle-ci est souhaitée.

Les relations avec la nature s'entendent non seulement comme un accès direct aux espaces naturels extérieurs, mais aussi comme un contact indirect, telle que la vue d'une fenêtre, voire comme des simulations au moyen de plantes d'intérieur, d'affiches et de peintures. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que plus la complexité de ces interrelations augmente, par exemple quand plantes et arbres sont associés à un cours d'eau, plus les bénéfices émotionnels, physiologiques, sociaux et cognitifs que produit ce contact sont élevés, accompagnés d'une réduction du stress et de la fatigue, d'une amélioration du fonctionnement émotionnel et de la capacité à se concentrer sur des activités importantes (Heerwagen, 2000 ; Ulrich, 1993).

Un capital naturel

Comment le paysage, l'agrément et la protection de la nature peuvent-ils être quantifiés, tant sur le plan de la valeur monétaire réelle que sur celui des pertes financières réelles ? Leur affecter une valeur monétaire est une opération qui n'a jamais été considérée comme étant facile. Toutefois, comparé aux coûts de construction, le paysage est d'emblée une matière première extraordinairement bon marché, qui représente en moyenne bien moins de 5 % (souvent pas plus de 2,5 %) du coût total d'un aménagement. Bien que la société soit plus consciente des avantages pour la santé et le bien-être lorsqu'elle dispose d'un accès facile à des espaces verts bien aménagés, il demeure difficile de chiffrer précisément ces caractéristiques en termes financiers.

À cet égard, un article publié en 2011 par l'Institut du paysage (Landscape Institute) du Royaume-Uni, intitulé « Pourquoi investir dans le paysage » (« Why invest in landscape »), s'est penché sur quelques-uns des avantages plus généraux résultant de sept projets très différents. Abstraction faite des améliorations apportées à l'agrément visuel, au microclimat et aux environnements écologiques/biotiques, ainsi que des avantages résultant de la réduction de la pollution, de la création d'itinéraires verts (voies piétonnes et cyclables exemptes de circulation automobile) et de la sécurité accrue qu'il est ainsi possible d'obtenir, ces avantages peuvent être quantifiés financièrement et résumés comme suit :

- ▶ augmentation du nombre de visiteurs, de la fréquentation, des achats ;
- ▶ création d'emplois ;
- ▶ augmentation des investissements du secteur privé ;
- ▶ facilitation de l'aménagement ;
- ▶ prise en charge des déchets (de préférence à leur mise en décharge) ;
- ▶ renforcement de l'attrait commercial ;
- ▶ augmentation des valeurs locatives.

Ces avantages reflètent étroitement ceux identifiés dans un document intitulé « Les avantages économiques des espaces verts » concernant les États-Unis :

- ▶ un espace vert est susceptible d'améliorer la valeur des biens immobiliers ;
- ▶ les investissements dans les espaces verts participent au développement de l'une des industries enregistrant la croissance la plus rapide, à savoir l'horticulture environnementale (1 964 339 emplois pour une valeur ajoutée de 95,1 milliards de dollars) ;
- ▶ la valorisation des locaux à usage commercial est un avantage économique ;
- ▶ les parcs améliorent la valeur des biens immobiliers ;
- ▶ la présence visible de plantes augmente la satisfaction au travail ;
- ▶ la nature augmente la productivité des travailleurs ;
- ▶ les espaces verts contribuent à réduire les coûts de climatisation (des études montrent que cette réduction peut atteindre 20 à 40 %), à diminuer la consommation d'énergie et à rapetisser les îlots thermiques urbains. Le pouvoir refroidissant d'une pelouse de superficie moyenne équivaut environ à neuf tonnes d'air climatisé ;
- ▶ l'aménagement du paysage renouvelle les quartiers d'affaires ;

- ▶ l'aménagement du paysage favorise la création d'emplois et le tourisme ;
- ▶ le commerce de détail augmente ;
- ▶ les entreprises se développent ;
- ▶ les systèmes de drainage sont protégés (Project Evergreen, 2020).

En considérant un simple élément du paysage, un arbre, l'analyse des conséquences bénéfiques résultant de sa présence indique que la couronne d'un arbre adulte agit comme un réservoir anti-inondation autonome. En un an, un arbre de ce type est susceptible de provoquer l'évaporation de 5,68 m³ d'eau, un volume qui ne s'écoulera donc pas sur le sol. Ce même arbre piège et stocke le carbone à raison de 9,25 kgC/m² de couverture végétale, ce qui permet d'estimer le taux brut annuel de piégeage et de stockage du carbone en ville par hectare à 0,8 kgC/ha/an, soit 0,3 kgC/m².

Les forêts urbaines peuvent contribuer de manière importante à la diminution des niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Elles sont en effet susceptibles d'avoir une plus forte incidence par unité de superficie de couvert forestier que les forêts non urbaines en raison d'un taux de croissance plus rapide, de la proportion plus importante de grands arbres et des effets secondaires possibles de la réduction de la consommation énergétique des bâtiments ainsi que des importantes émissions de carbone des centrales électriques. Toutefois, les émissions de carbone dues à l'entretien des arbres en milieu urbain peuvent parfois contrebalancer une partie des gains carbone réalisés grâce aux systèmes de forêts urbaines (Nowak et Crane, 2001: 381-9).

La Décision n° 1386/2013/UE du 20 novembre 2013 relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020, intitulé « Bien vivre, dans les limites de notre planète », précise que l'« Union est densément peuplée, et plus de 70 % de ses citoyens vivent dans des zones urbaines ou périurbaines et sont confrontés à des difficultés spécifiques liées à l'environnement et au climat ».

Il y a deux siècles, la population européenne vivait majoritairement dans les campagnes et beaucoup étaient des travailleurs agricoles ; l'air était plus salubre et les problèmes rencontrés aujourd'hui en raison du changement climatique n'existaient pas. L'environnement urbain actuel est le cadre de variations considérables de la qualité de vie ; les populations, qui sont en général sédentaires, ont besoin d'espaces de loisirs et de divertissement, de bénéficier d'air et d'eau salubres, de voies de communication exemptes de circulation automobile et d'un accès à la nature. Les zones défavorisées, souvent associées aux déserts urbains, aux paysages dégradés ou absents, conjuguent plus souvent criminalité et agitation sociale, chômage, pauvreté,

éducation déficiente et mauvaise santé. Ces facteurs ont ensemble un impact considérable sur l'économie d'une ville, d'une région ou d'un pays. Il ressort clairement de l'analyse de plusieurs études que l'accès à la nature est source d'avantages humains et économiques.

Les études consacrées à l'environnement bâti ont eu tendance à se focaliser sur les pratiques et les normes qui répondent aux problèmes de santé et de sécurité, de maladie et d'absentéisme associés à une mauvaise qualité de l'air intérieur, mais la question de la qualité de l'air extérieur, particulièrement dans les villes, ne saurait être ignorée. En effet, on s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'une mauvaise qualité de l'air dans les villes contribue de manière significative à la dégradation de la santé et à la mortalité prématurée. Il n'existe aucune norme indiquant la façon dont la conception architecturale peut favoriser la santé, le bien-être et d'autres pratiques positives comme la participation au lieu et le sentiment d'appartenance à une communauté (Heerwagen, 2012). Les études menées ces dernières décennies montrent que le contact avec la nature produit des avantages émotionnels, physiologiques, sociaux et cognitifs. Une étude réalisée sur des logements sociaux à Chicago atteste que les ensembles de logements environnés de grands arbres incitent les habitants à sortir de chez eux et, une fois dehors, à parler à leurs voisins et à établir des liens sociaux plus solides que les habitants d'ensembles de logements analogues mais dépourvus d'espaces verts et d'arbres (Walker, 2003).

Une autre étude réalisée en France, à la périphérie urbaine de Dijon, a analysé la vente de 2 520 logements (Cavaillès *et al.*, 2006) et a montré que la disposition spatiale des arbres est un facteur déterminant de l'évaluation du prix d'un logement. Même des bosquets disséminés dans un rayon de 70 mètres d'une maison ont un effet positif sur son prix.

Le concept de « capital naturel » a gagné en importance. Désormais d'usage courant, il prend en compte diverses méthodes contribuant à l'établissement de valeurs monétaires entendues comme un mode de présentation d'informations utiles aux personnes associées à la prise de décisions stratégiques, financières et de gestion. L'économiste Ernst Friedrich Schumacher est à l'origine de ce concept qu'il décrit en 1973 dans son ouvrage *Petit c'est beau (Small is beautiful)*. Au demeurant, le septième Programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne adopté en 2013 se donne comme objectifs prioritaires « la protection, la conservation et la valorisation du capital naturel de l'Union européenne » (Parlement européen, 2013).

On commence à admettre qu'il est possible d'attribuer à l'environnement naturel une valeur financière réelle. Mais il importe tout particulièrement

de rappeler que le capital naturel ne peut être aisément envisagé isolément de l'environnement bâti et d'autres transformations apportées à l'environnement au sens large. Alors que les concepts de « capital » et d'« actif » ont des significations différentes en économie, les locutions « capital naturel » et « actifs naturels » sont généralement interchangeables.

Le Comité du capital naturel (Natural Capital Committee – NCC) du Royaume-Uni, nommé par le Gouvernement de Sa Majesté pour conseiller les pouvoirs publics sur les questions relatives au capital naturel en Angleterre, définit le capital naturel en ces termes : « Les éléments de la nature qui produisent directement ou indirectement de la valeur ou des avantages pour les personnes, y compris les écosystèmes, les espèces, l'eau douce, la terre, les minéraux, l'air et les océans, de même que les processus et fonctions naturels » (Natural Capital Committee, 2014).

Des représentants des professions du paysage travaillent désormais en étroite coopération avec d'autres pour parvenir à mieux comprendre comment ce concept pourrait s'appliquer aux espaces verts urbains, ainsi qu'avec des propriétaires fonciers en milieu rural. Pour le dire simplement : « Le concept de capital naturel implique d'envisager l'environnement sur le plan de la valeur et des avantages qu'il apporte aux populations » (Landscape Institute, 2018).

Les architectes paysagistes, tout particulièrement sensibilisés à ce concept, participent à la cartographie et à l'analyse des actifs du capital naturel dans la phase initiale de la planification d'un projet.

Le concept de capital naturel fait par conséquent référence au stock d'actifs naturels, y compris les arbres, parcs et jardins, qui contribuent à la bonne santé et au bien-être des personnes. Pour prendre en compte la valeur financière des actifs du capital naturel et quantifier le coût de la pérennisation de ces avantages, un cadre a été élaboré qui propose un bilan faisant apparaître les avantages apportés par le capital naturel par rapport au coût de leur entretien dans le temps. Une telle analyse systématique est susceptible d'être réalisée sur le plan local comme sur les plans régional et national. Une démarche de la sorte contribue de manière significative à la production de plans stratégiques pour l'aménagement du paysage de même que pour la conservation du paysage.

Ces avantages peuvent être quantifiés. L'exemple suivant, provenant de la circonscription londonienne de Barnet, en identifie les principaux :

- ▶ amélioration de la qualité de l'air par l'absorption des polluants ;
- ▶ amélioration du climat par l'effet de refroidissement pendant les vagues de chaleur ;

- ▶ amélioration de la résilience aux inondations par le ralentissement du débit de l'eau ;
- ▶ amélioration de la qualité de l'eau par la filtration, et diminution des coûts de traitement de l'eau ;
- ▶ amélioration des perspectives de loisirs de plein air au sein d'environnements plus naturels ;
- ▶ amélioration de l'habitat pour un large éventail d'espèces.

Chacun de ces avantages a des répercussions significatives sur la vie des habitants de la circonscription. À l'aide des données disponibles et des données d'évaluation, ce rapport procède à l'estimation de la valeur monétaire de quelques-uns des avantages les plus importants apportés par les actifs du capital naturel dans la circonscription de Barnet. Il s'agit notamment :

- ▶ des activités récréatives : la valeur des visites effectuées dans les espaces verts de la circonscription de Barnet est estimée à plus de 41 millions de livres sterling par an ;
- ▶ des bénéfices pour la santé physique : la valeur des activités physiques (en coûts de soins de santé évités, dus à l'inactivité) s'appuyant sur les espaces verts de Barnet s'élève à plus de 19 millions de livres sterling par an ;
- ▶ des primes immobilières : on estime que cinq sites faisant l'objet d'une étude de cas rapportent entre 70 millions et 140 millions de livres sterling en primes immobilières résidentielles pour le territoire environnant. De plus, ces mêmes sites pourraient rapporter plus de 0,2 million de livres sterling en primes locatives chaque année ;
- ▶ de régulation du climat : la quantité de carbone piégée par les zones boisées et les prairies de la circonscription de Barnet est évaluée à plus de 70 000 livres sterling par an.

Aucune de ces sommes n'est insignifiante, bien au contraire.

Enfin, quel est le coût de la pérennisation de ces avantages monétaires ? On estime à près de 4,2 millions de livres sterling le coût annuel d'entretien à perpétuité, équivalent à un passif fixe de 134 millions de livres sterling en valeur actuelle. Ces coûts correspondent à l'entretien de 200 espaces verts et représentent dans le bilan l'entretien en cours du passif fixe. La population de la circonscription londonienne de Barnet est de l'ordre de 390 000 habitants. Par conséquent, le coût d'entretien des espaces verts de la circonscription s'élève à environ 10 livres sterling par personne et par an.

Ces considérations ne se limitent pas à l'espace urbain : il serait tout aussi essentiel d'établir un compte de capital naturel instaurant un dispositif d'appréciation et de comptabilisation de l'ensemble

des répercussions imprévues des pratiques agricoles actuelles qui ont pour conséquences la pollution des aquifères, la pollution de l'air, la destruction et la perte des sols (en particulier la destruction de la vie microbienne responsable de la fertilité naturelle des sols, les systèmes compromettant la résilience naturelle).

Bien que la conception soit importante, il est tout aussi patent que la gestion des paysages, tant ruraux qu'urbains, a des effets significatifs sur la vie humaine et sur l'interaction des personnes avec leur environnement local et naturel. Les modes d'utilisation des paysages, leur performance à long terme et leurs coûts d'entretien à long terme ont en lien direct avec, d'une part, la conception initiale et, d'autre part, leur gestion. À telle enseigne que la profession commence désormais à exercer une influence non négligeable en participant à l'élaboration des politiques de gestion durable des terres.

Budgétisation, allocation, gestion et mauvaise utilisation des fonds pour les travaux paysagers

Un projet d'aménagement ou un paysage mal conçu, ou dont les financements sont détournés par ignorance des travaux d'infrastructure paysagère, se traduit sur de nombreux plans par des conséquences dommageables considérables pour la société. Ces carences non seulement amputent les avantages sociaux légitimement mérités par les populations urbaines, mais créent également des coûts de gestion à long terme beaucoup plus élevés ou provoquent l'abandon des paysages. L'abandon partiel ou total d'un paysage est une conséquence fréquente de coûts de gestion non durables élevés, et ce délaissement favorise dans la population les problèmes de santé, la toxicomanie, la criminalité et les dépressions, renforçant ainsi les idées d'exclusion, de pauvreté, d'éducation déficiente et de clivages sociaux. Il est par conséquent nécessaire de comprendre comment, dans certaines circonstances, l'argent destiné au financement du paysage est détourné à d'autres fins.

Si le paysage est un bien relativement bon marché, les avantages qu'il procure sont potentiellement énormes. Le financement des travaux d'aménagement paysager est généralement inclus dans le budget global alloué à l'aménagement. Il est également de pratique courante d'inclure une somme destinée aux travaux d'aménagement paysager à entreprendre à l'issue du contrat de construction, qui fait souvent l'objet d'un contrat de sous-traitance accessoire au contrat de construction principal. De telles dispositions sont judicieuses, car elles réduisent le risque de conflits susceptibles de survenir au cours de l'exécution du contrat de construction, laissant l'entière responsabilité de la gestion et de la réalisation du projet au principal entrepreneur en bâtiment. Il est également judicieux de rassembler tous

les financements des projets, qui nécessitent souvent l'approbation des pouvoirs publics. Cependant, il n'est pas rare que le financement destiné aux travaux de paysage ne soit pas circonscrit et fasse l'objet d'abus.

Il est regrettable que les travaux d'aménagement paysager soient généralement réalisés à la fin du contrat de construction, car les problèmes qui surviennent pendant l'exécution du contrat sont souvent résolus en détournant les fonds destinés aux travaux d'aménagement paysager. Cette tendance, qui vise à maintenir les coûts contractuels généraux dans les limites du budget, a des conséquences aussi imprévues que fâcheuses. Il semblerait également que de telles décisions soient parfois prises sans en informer le client. Une meilleure compréhension de l'importance des avantages sanitaires et sociaux qui résultent de l'aménagement, de la conception et de la gestion des paysages devrait permettre d'éviter ce genre de problème. Toutefois, lorsqu'il se produit, ce résultat spolie réellement le public d'une ressource décisive dont il aurait pu espérer en tirer avantage.

Il n'est pas rare par ailleurs que l'architecte paysagiste soit informé d'un dépassement budgétaire intervenant dans d'autres domaines du contrat de construction, ce qui se répercute sur les fonds disponibles pour les travaux d'aménagement paysager. « Eh bien, nous avons eu un problème avec le toit » ou « on a oublié de prendre des mesures pour les robinets », phrases habituellement suivies d'un commentaire de ce genre : « Il ne reste pas beaucoup d'argent pour le paysage, à vous de voir ce que vous pourrez en faire. » La situation inverse serait difficilement imaginable : « Désolé, mais certains arbres coûtent plus cher que prévu, vous devrez donc vous contenter de ne construire que la moitié du toit », ou bien « vous pourrez construire les salles de bains, mais sans y mettre de robinets ». L'absurdité est patente dans les deux cas.

Chaque année, des sommes d'argent considérables sont détournées des travaux d'aménagement paysager pour résoudre des problèmes de fondation, de toiture, de plomberie, ou pour couvrir des erreurs professionnelles mineures ou flagrantes, mais les conséquences réelles sont rarement appréhendées, encore moins comprises, et l'on ne s'en soucie guère. Par conséquent, ce qui est alors réalisable dans les faits, c'est une solution souvent insuffisante dont les conséquences réelles portent préjudice tant à l'environnement qu'à la société.

À une époque où l'on n'ignore plus que l'environnement subit des pressions considérables, où l'on reconnaît la nécessité de réduire les émissions de CO₂, de contrôler l'élévation du niveau des mers et de repenser l'environnement urbain, il importe de comprendre les implications du détournement des

fonds alloués au paysage. À chaque fois qu'un tel détournement a lieu, il y a des victimes. Mais quelles sont-elles ?

- ▶ L'usager final : quelle que soit son identité, le destinataire des travaux d'aménagement paysager ne bénéficie pas pleinement du financement initialement prévu pour le projet ;
- ▶ la population résidant dans la zone où est situé le projet. Les plantations non seulement servent les intérêts du projet, mais sont également susceptibles de devenir un élément important du paysage inscrit dans l'environnement local. Le défaut d'achèvement adéquat des travaux d'aménagement paysager affecte chaque membre de la collectivité concernée. Le paysage n'a pas de frontières. L'influence qu'exerce un arbre sur le plan du piégeage du carbone ne cesse pas brusquement d'un côté de la clôture. Son impact visuel se prolonge sur une vaste zone, de même que son aptitude à piéger les particules fines ;
- ▶ l'environnement local, à la fois sur le plan des coûts d'utilisation d'un paysage appauvri et sur celui des conséquences environnementales et sociales onéreuses en termes de diminution de la biodiversité et d'augmentation de l'empreinte carbone ;
- ▶ le contribuable, car il assume invariablement les coûts croissants du budget d'entretien.

Lorsqu'il reste peu d'argent pour les travaux d'aménagement paysager, la solution adoptée dans les climats tempérés consiste en général à engazonner simplement la zone, car c'est le moyen le moins onéreux de couvrir une grande surface de terrain. Il ne fait aucun doute que le coût d'investissement lié à cet engazonnement demeure faible et qu'il constitue une solution élégante aux yeux de l'équipe chargée du projet. Le problème semble ainsi résolu. Mais, en réalité, il ne l'est pas : il ne fait que commencer, car les coûts d'entretien sont proportionnellement bien plus élevés qu'ils ne devraient l'être, pour une contribution minimale à l'environnement local.

Certes, il est plus onéreux au départ d'investir dans l'achat d'arbustes et de peuplement forestier, mais les coûts d'entretien à long terme sont bien moindres que ceux du gazon. Les arbres et les arbustes, outre qu'ils présentent un intérêt visuel pour la collectivité, enrichissent la faune locale. Les bénéfices environnementaux sur le plan de la biodiversité peuvent être par conséquent également importants. Comparons cela avec une monoculture d'herbe. Non seulement celle-ci ne produit guère plus qu'un désert vert, mais, pour éviter que ne surviennent d'autres problèmes, tels que le risque d'incendie ou l'état d'abandon, ainsi que d'autres activités antisociales comme la décharge non autorisée de déchets, l'herbe doit aussi être régulièrement

coupée, ce qui se fait parfois avec des machines électriques, mais plus couramment avec des tondeuses à essence. À quelle fréquence la pelouse doit-elle être tondue ? Combien de temps cela nécessite-t-il, et quel est son coût en main-d'œuvre ? Quels sont les niveaux d'émission de dioxyde de carbone, ainsi que les coûts en carburant ? Dans quelle mesure tout cela contribue-t-il à l'élévation des températures en milieu urbain ? Dernier point, et non des moindres, qui paie pour tout cela ? Dans le sud de l'Europe, où la tonte de l'herbe pose moins de problèmes, des sommes d'argent considérables sont dépensées pour l'irrigation, afin de préserver l'aspect agréable de la pelouse. Ces pratiques engendrent un effet doublement négatif : le gaspillage d'une ressource naturelle essentielle, la consommation d'énergie nécessaire à l'irrigation.

Le résultat financier de cette solution bon marché, qu'il aura peut-être fallu adopter parce que certaines sommes d'argent ont été imprudemment détournées au cours de l'exécution d'un contrat de construction, est une onéreuse friche aride dont l'empreinte carbone est inutilement élevée. Ainsi, si le projet est patronné par les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, ce sont les contribuables qui en sont les victimes, contraints de financer virtuellement à perpétuité des coûts d'entretien en augmentation constante. Cela équivaut à laisser couler l'eau du robinet ; pis, si des machines équipées de moteurs à essence sont utilisées pour son entretien, c'est comme laisser couler l'eau chaude.

Sur le plan du rapport qualité-prix global, la décision de détourner des fonds alloués au paysage ne constitue pas un bon choix. Lorsque de petites économies sont réalisées dans le cadre d'un contrat de construction par la réaffectation de fonds destinés à l'origine aux travaux d'aménagement paysager, les conséquences financières et environnementales à long terme sont manifestes. Ce qui semble insignifiant pour le décideur ne l'est en fait pas, bien au contraire. Pourquoi de telles décisions sont-elles alors prises ? On ne peut que supposer qu'il convient d'en rejeter la responsabilité sur l'ignorance, mais le contrecoup, c'est que le client est spolié et que l'utilisateur final, la population locale, la société et l'environnement local subissent un préjudice. Il est par conséquent essentiel de trouver les moyens nécessaires pour protéger les fonds alloués à la réalisation de travaux d'aménagement paysager.

Préserver des fonds pour les travaux paysagers

Quelles mesures peuvent-elles être mises en place pour protéger les fonds alloués ?

- ▶ Exclure les travaux d'aménagement paysager des contrats de construction ;
- ▶ inclure, dans les contrats conclus avec le maître d'œuvre, les architectes et les métreaux, une

clause exigeant le consentement exprès du client à toute modification des dépenses liées aux travaux d'aménagement paysager ;

- ▶ inclure dans la planification du projet l'exigence selon laquelle des plans d'aménagement paysager détaillés sont soumis avec chaque demande, et prévoir que des pénalités sont imposées si ces plans ne sont pas menés à bonne fin.

Exclure les travaux d'aménagement paysager des contrats de construction

Les fonds destinés aux travaux d'aménagement paysager pourraient être exclus des contrats de construction par l'établissement de contrats d'aménagement paysager indépendants, à la suite de l'achèvement des travaux de construction proprement dits. Les entrepreneurs en bâtiment ne s'intéressent pas prioritairement aux travaux d'aménagement paysager : leur priorité est d'achever un bâtiment et de passer à un autre projet. Les entrepreneurs paysagistes préfèrent ne pas se lier contractuellement aux entrepreneurs en bâtiment en tant que sous-traitants, car les paiements et les flux de trésorerie sont toujours problématiques. Toutefois, les maîtres d'œuvre, architectes et métreaux s'y opposent, parce qu'ils considèrent souvent qu'ils perdent tout contrôle sur un élément très visible. Ils invoquent également le fait que les travaux d'aménagement paysager risquent de ne pas être achevés à temps avec le bâtiment. Mais cette argumentation est généralement de peu de conséquence. Les travaux d'aménagement paysager sont un investissement à long terme. Des trois solutions proposées ici, l'exclusion des travaux d'aménagement paysager des contrats de construction reste de loin la plus efficace et la plus facile à réaliser.

Rendre le client directement responsable de la gestion des fonds paysagers

Ce procédé présente un certain attrait, mais il implique un degré élevé de confiance vis-à-vis de clients partageant une conscience sociale développée et ayant particulièrement à cœur les intérêts de la collectivité. Cette méthode peut être utilisée avec des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, mais a moins de chances de réussir avec des organisations privées.

Faire de la mise en œuvre des plans paysagers détaillés « approuvés » une condition du permis de construire

Cette solution déjà appliquée dans certains États pourrait être généralisée. Elle représente une garantie pour la collectivité que les plans d'aménagement détaillés qui sont soumis en accompagnement d'une demande de permis de construire sont exécutés sans modification majeure. Ce système nécessite toutefois des mesures de contrôle, car des vérifications doivent être effectuées pour s'assurer que la

condition a été respectée. L'inconvénient est que, lorsque des parties faisant preuve d'intransigeance n'entreprennent pas les travaux, les sanctions demeurent limitées. Des procédures judiciaires et des amendes sont envisageables, mais rarement d'un bon rapport coût-efficacité. Néanmoins, ce mécanisme garantit en général le respect des intérêts de la collectivité.

Conclusions

Réflexions

Une période de changements particulièrement rapides affecte la société moderne (Oldham, 2017). Des projets envisagés pour l'avenir peuvent être annulés presque instantanément par la découverte ou la mise au point de nouveaux systèmes. Si un projet est imaginé, il sera probablement réalisé. En conséquence, ce qui limite la société, c'est davantage sa capacité d'imaginer et de gérer le changement que son aptitude à concevoir et à créer de nouvelles situations et systèmes. Aujourd'hui, à l'aube de la quatrième révolution industrielle, avec l'avènement de l'internet des objets, de l'intelligence artificielle, de l'informatique quantique, de la robotique, de la biotechnologie, des véhicules autonomes, des taxis aériens et des drones, qui tous réduisent spectaculairement l'intervention humaine, il est difficile d'imaginer vers quoi se dirige l'humanité. Ce qui est certain, c'est que cela aura des répercussions sur la vie de tous les jours et que les villes vont changer, et surtout, que la société pourra également saisir cette occasion pour retirer de ces changements un enseignement et un profit, au lieu d'être simple victime de l'exploitation mondiale.

Dans son ouvrage intitulé *La Quatrième Révolution industrielle*, le professeur Klaus Schwab, fondateur et président exécutif du Forum économique mondial, laisse entendre que cette révolution est fondamentalement différente de celles qui l'ont précédée (Schwab, 2017). Les révolutions antérieures ont été caractérisées principalement par des progrès techniques et, plus récemment, par la possibilité de connecter des milliards de personnes par l'intermédiaire de la Toile, améliorant ainsi considérablement la bonne marche des entreprises et des organisations, y compris, par exemple, la régénération de l'environnement naturel par une gestion plus attentive des actifs. Cette révolution-ci se caractérise par une fusion des technologies matérielles, biologiques et numériques. Sa rapidité et l'ampleur des changements potentiels demeurent inconnues, mais ceux-ci seront vastes et toucheront tous les aspects de la vie. Schwab déclare que si les précédentes révolutions ont eu un développement essentiellement linéaire, celle-ci est exponentielle : elle progresse dans toutes les directions avec des prolongements imprévus et constants. Elle a le pouvoir

d'ébranler de fond en comble la société, mais recèle également le potentiel de l'améliorer sensiblement.

Il est impossible d'imaginer l'ampleur des transformations qui auront lieu. Les chaussées seront-elles en grande partie abandonnées en tant que simples places de stationnement pour automobiles ? En effet, quel serait l'intérêt de posséder une voiture si une flotte de véhicules autonomes peut nous transporter en ville, à la campagne et dans le monde entier, et si ces véhicules ne sont en outre plus limités au sol ? Certaines études laissent entendre que la voiture individuelle sera abandonnée d'ici moins de vingt ans. Ce changement transformerait considérablement les villes, ouvrirait à l'évidence de nouvelles possibilités de places publiques, d'espaces de loisirs, de sport et de divertissement. Il suffit de considérer les rues à l'heure actuelle, presque entièrement occupées par des voitures, qui pour beaucoup ne sont utilisées que 5 % du temps. Il est désormais temps de mener une réflexion sérieuse sur l'aménagement stratégique de l'infrastructure verte à l'échelle de la ville, intégrant l'approche holistique qui est au cœur de la profession d'architecte paysagiste.

Aucune profession n'est en mesure de traiter seule cette question, et encore moins de montrer à d'autres professions la voie à suivre dans une révolution post-haussmannienne. La gestion des villes est une affaire complexe et l'urbanisme ne se résume plus, comme à l'époque du baron Haussmann, à une conception dictée par des objectifs militaires stratégiques. En effet, avec l'avènement de la « ville intelligente » se créent des occasions de concevoir des bâtiments intelligents et économes en énergie, des systèmes de transport électrique et de systèmes d'éclairage à basse consommation, pour ne citer que quelques exemples. Pour gérer de manière adéquate ces évolutions, la société a besoin d'un large éventail de spécialistes hautement qualifiés et compétents, qu'il s'agisse de professionnels ou de représentants élus, de personnes ayant de bonnes qualifications professionnelles dans une grande diversité de disciplines, mais aussi une grande expérience et, surtout, une vision et la capacité d'instaurer le dialogue.

Il n'est donc plus d'actualité d'entreprendre de tracer des lignes de démarcation, de renouer avec quelque système de corporations ou de revenir à des conflits professionnels comme ceux que connaît la construction navale, où les charpentiers de marine ne peuvent construire rien d'autre que des navires et les soudeurs et riveteurs ne peuvent que souder et riveter. La société a besoin d'équipes pluridisciplinaires fortes, capables de proposer des solutions bien conçues, en particulier pour la vie en milieu urbain. Compte tenu de facteurs tels que le réchauffement climatique, la pollution atmosphérique, l'élévation du niveau des mers et la négligence, il est de nécessité pressante de fixer des objectifs adéquats

pour gérer l'avenir avec habileté et se départir sans tarder de règles établissant des distinctions professionnelles archaïques qui appartiennent en réalité à la fin du XIX^e siècle et non au début du XXI^e siècle.

Perspectives

Les rapports thématiques du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, 2006, 2012, 2016) présentent dans une série d'articles approfondis le large éventail d'activités auxquelles les architectes paysagistes sont associés dans l'application de la Convention européenne du paysage. Certains d'entre eux traitent en détail de l'importance de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, notamment l'élaboration de politiques du paysage dans le cadre de la convention. Ils recommandent de nouvelles « approches et structures organisationnelles interdisciplinaires » nécessaires pour « réunir autant de disciplines différentes que possible pour commencer à appréhender le paysage urbain comme une entité à part entière », précisant qu'« il importe de surmonter les fragmentations sectorielles inhérentes à la vue limitée que les personnes et les institutions ont de "leur" partie du monde » (Corner, 1999; Tress et Tress, 2004). Ce message essentiel doit être entendu.

Un rapport préparé pour le Conseil de l'Europe par Ingrid Sarlöv Herlin (Conseil de l'Europe, 2012 : 269-87) sur la formation des architectes paysagistes, élaboré avec la collaboration du Conseil européen des écoles d'architecture du paysage (ECLAS), résumait et évaluait l'état de l'éducation et de la formation professionnelle des architectes paysagistes dans les États membres du Conseil de l'Europe afin de fournir des recommandations générales sur les programmes d'études et les structures éducatives, en référence à l'article 6.B de la Convention européenne du paysage. Une grande partie de ce rapport est toujours d'actualité et, fait encourageant, beaucoup de choses ont continué à se développer depuis. Le rapport indique que, depuis le début du projet en octobre 2002, le nombre d'universités européennes membres du projet de réseau thématique en architecture du paysage LE:NOTRE est passé de 72 à plus de 100. Il y a maintenant plus de 200 cours reconnus par le Groupe d'experts chargé de l'évaluation du niveau des écoles de l'IFLA Europe.

Ingrid Sarlöv Herlin indique que l'architecture du paysage est située « au point de rencontre entre sciences naturelles, sciences sociales, études littéraires et compétences en aménagement et conception de paysage » (Conseil de l'Europe, 2012: 272), et que :

l'enseignement de l'architecture du paysage en Europe [...] est très proche des objectifs et de l'état d'esprit de la Convention [européenne du paysage].

Les architectes paysagistes encouragent l'interdisciplinarité et la création de liens entre différents secteurs. Depuis des décennies, l'enseignement du paysagisme en Europe offre une formation pluridisciplinaire portant sur la protection, la gestion et l'aménagement du paysage. Les paysagistes sont à la fois spécialisés et généralistes, formés pour proposer des solutions spatiales intégrant une vision globale du paysage (*ibid.*, 271).

La complexité des paysages européens, conjuguée aux interactions et aux interdépendances humaines, a créé un domaine d'étude d'une ampleur et d'une profondeur considérables. Par conséquent, l'étude de l'architecture du paysage s'appuie nécessairement sur des concepts et des méthodes issus à la fois des arts créatifs et des sciences naturelles, mais intègre aussi de nombreux aspects de l'évolution culturelle, de la durabilité environnementale et de la technologie, y compris les savoir-faire modernes et traditionnels. Néanmoins, on continue de croire dans certains milieux que l'architecture du paysage est un « cosmétique » qui peut être appliqué aux bâtiments un peu comme un accessoire de mode. Rien ne saurait être plus faux.

Dans sa globalité, l'architecture du paysage est moins liée à la conception qu'à la création et à la gestion de structures inorganiques et organiques complexes qui se retrouvent dans tous les aspects de la vie, en milieu urbain comme en milieu rural. Plus l'intégration de ces structures est poussée, reliant les zones rurales, périurbaines et urbaines, plus elles sont probantes, tout en étant également plus utiles et plus durables. Il est urgent à cet égard, en particulier dans le contexte des villes en développement, d'adopter une méthode d'approche de l'environnement qui soit holistique, centrée sur la nature et la culture, ainsi qu'un point de vue humaniste sur les modes de fonctionnement des lieux où nous vivons, travaillons et nous divertissons, tant aujourd'hui qu'à l'avenir. En effet, à la différence des bâtiments, le paysage est un milieu vivant et dynamique, et l'héritage qui nous est laissé ne peut être détruit sans entraîner d'importants dommages. C'est précisément pour cette raison que les politiques de paysage et d'aménagement doivent se focaliser sur des solutions durables et abordables qui respectent la nature et l'environnement, et répondent aux besoins de l'humanité.

Propositions

Cette contribution a eu pour objet de retracer l'histoire de l'éclosion et du développement de la profession d'architecte paysagiste, ainsi que son évolution pour être en mesure de répondre aux besoins de la société contemporaine. Il s'est agi de décrire comment la profession est structurée, réglementée et gérée, tant au niveau national qu'international. Il a été possible de considérer la formation institutionnalisée des professionnels et les modifications qu'il

conviendrait d'apporter périodiquement à cette activité afin que la profession puisse servir la société de manière optimale.

La reconnaissance officielle de la profession n'en est encore qu'à ses débuts dans certains États. Par ailleurs, même si la profession est bien établie dans d'autres États, les architectes paysagistes peuvent être exclus de certains secteurs d'activité. Cela ne répond pas aux intérêts réels et quotidiens de la société et va au contraire dans le sens du renforcement d'un système déjà inadapté où la législation confère un avantage à une profession au détriment d'une autre. L'atténuation de la concurrence et le soutien apporté à une profession ayant des compétences restreintes pour exercer dans des domaines spécifiques desservent l'intérêt public. Il serait préférable d'encourager une approche plus interdisciplinaire des problèmes complexes qui mobilisent la société moderne.

Une valeur financière réelle et des valeurs sociales importantes peuvent être attribuées aux biens paysagers. Les nombreux avantages pour la santé et le bien-être qui résultent de l'investissement dans le paysage sont reconnus, qu'il soit associé à un nouvel aménagement ou à la conservation et à la protection de paysages existants, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. L'importance attachée à l'élaboration de stratégies régionales et nationales en matière de paysage est admise, mais les fonds destinés aux travaux paysagers sont souvent insuffisants ou détournés à d'autres fins. Les répercussions de la quatrième révolution industrielle sur les villes demeurent inconnues, et l'importance accrue de la planification stratégique des infrastructures vertes est plus généralement appréhendée.

En un sens, la profession de paysagiste a atteint sa maturité, elle est reconnue internationalement et ses représentants sont en général bien formés. Toutefois, dans certains cas, il est urgent qu'elle bénéficie d'une formation plus générale, qu'elle soit plus universellement reconnue de manière officielle et qu'elle ait les moyens de mener à bonne fin ses fonctions, au profit de la société et de l'environnement, sans être mise en échec.

Il est donc essentiel que les Parties à la Convention européenne du paysage reconnaissent les avantages importants pour la santé et le bien-être qui résultent de l'investissement dans le paysage ; renforcent la diversité de l'enseignement en matière de formation professionnelle des architectes paysagistes, notamment en ce qui concerne la science, la gestion et l'aménagement ; reconnaissent officiellement la profession d'architecte paysagiste aux plans national et international ; et garantissent que les fonds destinés aux travaux d'aménagement paysagers soient utilisés de manière appropriée.

Remerciements

Carlo Bruschi, président sortant du Professional Practice and Policy Committee de la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA), consultant auprès de la Fédération internationale des architectes paysagistes Europe (IFLA Europe).

Merrick Denton-Thompson, OBE FLI, président sortant du Landscape Institute.

Krisztina Kincses, haut fonctionnaire, ministère de l'Agriculture de la Hongrie, représentante nationale pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, présidente de la 11^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Ana Luengo Añon, PhD, architecte paysagiste, présidente sortante de l'IFLA Europe.

Hermann Van den Bossche, architecte paysagiste, secrétaire de l'Association belge des architectes de jardin et paysagistes (ABAJP-BVTL), membre consultant de l'ICOMOS-IFLA International Scientific Committee of Cultural Landscapes (ISCL).

Tony Williams, BA, Nat.Sci., M.L.Arch., MILI, président sortant de l'Irish Landscape Institute, président de l'IFLA Europe.

Références

Brossard T. *et al.* (2006), « Analyse géographique et évaluation économique des paysages périurbains », *Archives Ouvertes*, alshs-00009556. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009556/document>.

Bruschi C. (2017), « Analyse comparative et fusion de documents ILO-EFLA-ECLAS ».

Cavallès *et al.* (2006), « Analyse géographique et évaluation économique des paysages périurbains », <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009556/document>.

Conseil de l'Europe (2000), Convention européenne du paysage, STE n° 176, Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Conseil de l'Europe, Recommandation [CM/Rec\(2002\)1](#) sur les principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen.

Conseil de l'Europe (2002-2019), Actes des « réunions du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la Convention européenne du paysage », des séminaires et symposiums de la « Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire ». www.coe.int/fr/web/landscape/publications.

Conseil de l'Europe (2006), *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.

- Conseil de l'Europe (2012), *Facettes du paysage : réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Conseil de l'Europe (2016), *Dimensions du paysage : réflexions et propositions pour une mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Conseil de l'Europe (2017), Recommandation [CM/Rec\(2017\)7](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable.
- Conseil de l'Europe (2018), *Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable*, Éditions du Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe (2019), *Déclaration de la Conférence des États membres du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage relative à la reconnaissance professionnelle des architectes paysagistes*, adoptée par la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, à Strasbourg le 7 mai 2019.
- Conseil de l'Europe (2019), Actes de la [21^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage](#), « Paysage et éducation », (Tropea, Italie 3-5 octobre 2018), Conseil de l'Europe, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2018, n° 114.
- Corner J. (1999), *Recovering Landscape: Essays in Contemporary Landscape Theory*, Princeton Architectural Press, Hudson.
- Déjeant-Pons M. (2012), « Espace public et paysage : l'échelle humaine », *Futuroipa*, n° 3.
- Economics for the Environment Consultancy Ltd (EFTEC) (septembre 2018), « Cholderton Estate Natural Capital Account; An Illustration of How Good Farming Pays », Londres.
- Economics for the Environment Consultancy Ltd (EFTEC), conjointement avec Jon Sheaff and Associates (2017). « Corporate Natural Capital – London Borough of Barnet ».
- Forcek-Brataniec U. (éd.) (2019), « States with or without regulated status of the profession of landscape architecture (at national or EU level) », rapport préparé pour IFLA Europe sur la base de la recherche du groupe de pratique professionnelle, mai 2019.
- Heerwagen J. H. (2000), « Green buildings and worker well-being », *Environmental Design + Construction Magazine*, juillet-août, p. 24-29.
- Heerwagen J. H., Hase B. (2001), « Building biophilia – Connecting people to nature in building design », *Environmental Design + Construction Magazine*, mars-avril, p. 30-36.
- Heerwagen J. H. (2012), « Investing in People: The Social Benefits of Sustainable Design », J. H. Heerwagen & Associates, Inc. Seattle, WA 98115, États-Unis.
- Holden R., Tricaud P.-M. (2008), « The Title Landscape Architect in Europe », *IFLA Newsletter* n° 75.
- Jobi J., Auweck F. (2011), « Strengthening Recognition of Professional Qualifications to Markets by Facilitating Recognition – Opportunities for Landscape Architects in the Revision of Directive 2005/36/EC Recognition of Professional Qualifications », Bruxelles/Munich.
- Kaplan A. (2014), « La stratégie de développement durable 2014-2023 de la péninsule Urla-Çeşme-Karaburun : le développement local orienté vers un équilibre "paysage durable, vie rurale et économie" », [15^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage](#), « Paysages durables et économie – De l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage » (1^{er}-2 octobre 2014, Urgup, Nevşehir, Turquie), Conseil de l'Europe, coll. « Aménagement du territoire européen et paysage », n° 104.
- Kaplan R. (1992), « Urban forestry and the workplace », dans Gobster P. H. (dir.), « Managing Urban and High-Use Recreation Settings », North Central Forest Experiment Station, USDA Forest Service, General Technical Report NC-163, Chicago, IL, États-Unis.
- Kweon B. S., Sullivan W. C., Wiley A. (1998), « Green common spaces and the social integration of inner-city older adults », *Environment and Behavior*, 30(6), p. 832-858.
- Land Use Consultants (2009), « Guidelines for implementing the European Landscape Convention, Part 2: Integrating the intent of the European Landscape Convention into Plans, Policies and Strategies », Natural England, Londres.
- Landscape Institute (2011), « Why invest in landscape », Londres.
- Landscape Institute (2018), Natural Capital Accounting, LI Technical Information, Note 02.
- Luengo Añon, A. (2018), Conclusions, dans [Actes 21^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage](#), « Paysage et éducation » (3-5 octobre 2018, Tropea, Italie). Conseil de l'Europe, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2018, n° 114.

- Luengo Añon A., Williams T, Van den Bossche H. (2018), « Landscape Architect and the role in Heritage Conservation, IFLA Europe for the European Cultural Heritage Strategy for the 21st Century », Conseil de l'Europe.
- Miccoli S., Finucci F., Murro R. (2014), « Social evaluation approaches in landscape projects », Sapienza – Université de Rome, www.mdpi.com/journal/sustainability.
- Natural Capital Committee (2014), *The state of natural capital: restoring our natural assets* Department for Environment, Food & Rural Affairs, Gov.UK.
- Nowak D. J., Crane D. E. (juillet 2001), « Carbon storage and sequestration by urban trees in the USA », USDA Forest Service, Northeastern Research Station, Syracuse, NY 13210, États-Unis.
- Oldham M. (2017), « Une vision de l'avenir – La 4^e révolution industrielle : compétences et architectes », dans Actes de la 19^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale » (5-6 septembre 2017, Brno, République tchèque), Conseil de l'Europe, Série Aménagement du territoire européen et paysage, 2018, n° 110.
- Parlement européen (2000), Conclusions de la présidence, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000. www.europarl.europa.eu/summits/lis1_fr.htm.
- Parlement européen (2013), Décision n° 1386/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 « Bien vivre, dans les limites de notre planète ».
- Parlement européen (2005), Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, article 49 bis, IFLA Europe, Groupe d'assistance à la reconnaissance professionnelle.
- Project Evergreen, Economic benefits of green spaces, www.projectevergreen.org.
- Schumacher E. F. (1973), *Small is beautiful*, Harper Collins, New York.
- Schwab K. (2017), *La Quatrième Révolution industrielle*, traduit de l'anglais par Jean-Louis Clauzier et Laurence Coutrot ; préface de Maurice Lévy, Dunod Éditeur, Malakoff.
- Sullivan W. C., Kuo F. E., De Pooter S. F. (2004), « The fruit of urban nature: Vital Neighborhood Spaces », <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0193841X04264945>.
- Tress G., Tress B. (2004), « Metropolitan landscapes: contours of an emerging concept », dans Tress G. et al. (dir.), *Planning Metropolitan Landscapes, Concepts, Demands, Approaches*, DELTA Series 4, Wageningen, Pays-Bas.
- Ulrich R. S. (1993), « Biophilia, biophobia, and natural landscapes », dans S. R. Kellert and E. O. Wilson (dir.) *The biophilia hypothesis*, Island Press, Washington DC. www.researchgate.net/publication/284655696.
- Walker C. (2003), *Beyond Recreation – A Broader View of Urban Parks*, The Urban Institute, The Wallace Foundation, Washington, DC, États-Unis.
- Williams T., président de l'IFLA Europe (2018), *Landscape Architecture in Croatia, The European Region of the International Federation of Landscape Architects*, Dublin, Irlande.
- Zhen W., Yang B., Li S., Binder C. (2016), « Economic benefits: metrics and methods for landscape performance assessment », School of Architecture and Urban Planning, Huazhong University of Science and Technology, Wuhan 430074, Chine, et Department of Landscape Architecture and Environmental Planning, Utah State University, Logan, États-Unis.

Annexes

Annexe 1 – Liste des organisations professionnelles du paysage membres de IFLA Europe

Allemagne

Chambre allemande des architectes – Bundesarchitektenkammer (BAK).

Autriche

Société autrichienne pour l'aménagement du paysage et l'architecture du paysage – Österreichische Gesellschaft für Landschaftsplanung und Landschaftsarchitektur (ÖGLA).

Belgique

Association belge des architectes de jardins et des architectes paysagistes (ABAJP) – Belgische Vereniging Voor Tuinarchitecten en Landschapsarchitecten (BVTL).

Bulgarie

Union des architectes paysagistes de Bulgarie (ULAB) – Съюз на Ландшафтните Архитекти (СЛА).

Croatie

Association croate des architectes paysagistes (HDKA) – Hrvatsko Drustvo Krajobraznih Arhitekata (HDKA).

Danemark

Association des architectes paysagistes danois (DL) – Danske Landskabsarkitekter (DL).

Espagne

Association espagnole des architectes paysagistes (AEP) – Asociación española de paisajistas (AEP).

Estonie

Union des architectes paysagistes estoniens (ELAU) – Eesti Maastikuarhitektide Liit (EMAL).

Finlande

Association finlandaise des architectes paysagistes – Suomen Maisema-Arkkitehtiliitto ry (MARK).

France

Fédération française du paysage (FFP).

Grèce

Association panhellénique des architectes paysagistes (PHALA) – Πανελλήνιος Σύλλογος Αρχιτεκτόνων Τοπίου (ΠΣΑΤ).

Hongrie

Association hongroise des architectes paysagistes (HALA) – Magyar Tájépítészek Szövetsége.

Irlande

Institut irlandais du paysage – Irish Landscape Institute (ILA).

Islande

Association islandaise des architectes paysagistes – Felag Islenskra Landslagsarkitekta (FILA).

Israël

Association israélienne des architectes paysagistes (ISALA) – פון יליכירדאל ילארשיה דוגיאה.

Italie

Association italienne des architectes paysagistes – Associazione Italiana di Architettura del Paesaggio (AIAPP).

Lettonie

Association lettone d'architecture du paysage (LAAB) – Latvijas Ainavu arhitektu asociacija (LAAA).

Lituanie

Association lituanienne des architectes paysagistes (LALA) – Lietuvos Krastovaizdžio Architektu Sajunga (LKAS).

Luxembourg

Association luxembourgeoise des architectes paysagistes (ALAP).

Norvège

Association norvégienne des architectes paysagistes – Norske Landskapsarkitekters Forening (NLA).

Pays-Bas

Association néerlandaise pour l'architecture de jardin et de paysage – Nederlandse Vereniging voor Tuin en Landschapsarchitectuur (NVTL).

Pologne

Association d'architecture de paysage – Stowarzyszenie Architektury Krajobrazu (SAK).

Portugal

Association portugaise des architectes paysagistes – Associação Portuguesa dos Arquitetos Paisagistas (APAP).

République tchèque

Association tchèque pour l'architecture du paysage, section de la Société des paysages et jardins (CZALA) – Společnost Pro Zahradni a Krajinarskou Tvorbu (SZKT).

Roumanie

Association roumaine des architectes paysagistes – Asociația Peisagistilor Din Romania (ASOP).

Russie

Association des architectes paysagistes de Russie – Ассоциация ландшафтных архитекторов России (АЛАРОС).

Serbie

Association serbe des architectes paysagistes – Udruzenje Pejzaznih Arhitekata Srbije (UPAS).

Slovaquie

Société des architectes slovaques – Spolok Architektov Slovenska (SAS).

Royaume-Uni

Institut du paysage – Landscape Institute (LI).

Slovénie

Association slovène des architectes paysagistes – Društvo Krajinskih Arhitektov Slovenije (DKAS).

Suède

Association suédoise des architectes – Sveriges Arkitekter.

Suisse

Association suisse des architectes paysagistes – Bund Schweizer Landschaftsarchitekten (BSLA).

Turquie

Chambre turque des architectes paysagistes (CTLA) – Peyzaj Mimarları Odası.

Ukraine

Guilde des architectes paysagistes d'Ukraine (GLAU) – Гильдіи ландшафтних архітекторів України.

Annexe 2 – Résolutions des réunions de l'Assemblée générale de l'IFLA Europe

(Extraits)

Assemblée générale de l'IFLA Europe, Oslo, Norvège, octobre 2014

« La démocratie paysagère est une forme d'aménagement et de conception à laquelle tous les citoyens sont censés participer sur un pied d'égalité, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants élus, pour proposer, élaborer et adopter les règles qui façonnent leurs paysages et espaces ouverts. »

Assemblée générale de l'IFLA Europe, Lisbonne, Portugal, octobre 2015

« Les paysages dans lesquels nous vivons sont des interprétations sociales et culturelles de la nature. Ils représentent les archives vivantes de l'évolution technologique et sociale de l'humanité dans ses efforts pour s'adapter aux circonstances naturelles. La résilience des paysages est, en tant que telle, essentielle aux moyens de subsistance des populations et apporte des réponses aux besoins socio-économiques ainsi qu'aux questions écologiques. En tant que société, nous faisons face à la réalité de changements de plus en plus rapides et à l'exigence de créer un mode de vie durable, tout en conservant et en améliorant la qualité de vie de tous les habitants. »

[La résilience est : a) la capacité d'une substance ou d'un objet à retrouver sa forme initiale ; l'élasticité ; b) la capacité à se rétablir rapidement face aux difficultés ; la résistance]

Assemblée générale de l'IFLA Europe, Bruxelles, Belgique, septembre 2016

« Pour la première fois dans l'histoire, plus de la moitié de la population de la planète vit dans des villes qui sont désormais plus grandes que jamais. Ces habitats posent à la société des difficultés sans précédent et perturbent notre relation avec

l'environnement naturel. En considérant les villes comme des paysages, on se donnera la possibilité de relier le passé, le présent et l'avenir pour atteindre les objectifs de justice sociale, d'ancrage territorial, de santé économique et d'intégrité écologique. »

Assemblée générale de l'IFLA Europe, Bucarest, Roumanie, juin 2017

« Ces dernières années, le monde a connu la plus grande migration de tous les temps, des centaines de millions de personnes ayant subi des déplacements forcés à travers le monde. Les conflits et les inégalités économiques se sont aggravés, ce qui constitue un défi pour les États nations et en particulier pour l'Union européenne. La compréhension du caractère pluriculturel du paysage contribuera à la mise en œuvre de politiques transnationales communes renforçant la relation entre les États et établissant un équilibre propice au développement durable. »

Assemblée générale de l'IFLA Europe, Londres, Royaume-Uni, septembre 2018

« Depuis la seconde moitié du xx^e siècle, le changement climatique s'est accentué : aujourd'hui, les variations des températures et des précipitations, l'élévation du niveau de la mer et l'intensification d'épisodes extrêmes tels que les sécheresses et les incendies entraînent de graves conséquences pour la biodiversité et les modes de vie des populations, sur notre continent comme dans le monde entier. Dans ce scénario de changements et d'incertitudes où les variables évoluent encore, il est impératif que nous transformions les défis liés au climat en une vision propice à la conception, à l'aménagement et à la gestion de nos paysages, car ceux-ci seront une ressource fondamentale pour le bien-être des générations futures. »

Chapitre 10

La pierre sèche dans le paysage, ancestrale et innovante pour des territoires durables

Claire Cornu, experte du Conseil de l'Europe

Architecte et urbaniste, certifiée en qualité environnementale du bâti et approche environnementale de l'urbanisme.

Contributeurs associés aux conclusions :

- ▶ Espagne (Baléares) : Augustin Petschen, architecte ;
- ▶ France (Ardèche) : Jean-François Blanc, géographe ; France (Cévennes) : Daniel Goupy, ingénieur géologue ; France (Provence) : Danièle Larcena, géographe ;
- ▶ Grèce (Épire, Zagori) : Eleni Pagkratiou, architecte ;
- ▶ Italie (Pouilles) : Michelangelo Dragone, architecte.

Photos de Claire Cornu, sauf indication contraire.

Introduction

Si, dès les premiers temps, l'être humain a su apprivoiser son milieu naturel, la mise à disposition de machines et de produits industriels, issus en grande partie du pétrole, l'a propulsé dans une conquête effrénée, faisant table rase des pratiques ancestrales ingénieuses. Cette surconsommation est compromise aujourd'hui. Une prise de conscience des limites pousse, dans la réappropriation de ces savoir-faire oubliés, une approche innovante. La pierre sèche profite de cet éveil : l'orientation « produire et construire autrement » en utilisant mieux les ressources locales concerne au plus haut point les acteurs de la pierre sèche.

Depuis plusieurs décennies, sur différents continents – Europe, Australie, Afrique (du Nord) et Amérique du Nord – des pionniers de plusieurs disciplines se réunissent tous les deux ans pour échanger des méthodes, des connaissances et des inventaires en vue de préserver ce patrimoine paysager vernaculaire immatériel de savoir-faire. Cette action commune rassemble des praticiens, des chercheurs, des institutions et des collectivités locales. En France, avec le renouveau de la technique de la pierre sèche, un code de bonnes pratiques (règles de l'art) a été élaboré, avalisé par plusieurs thèses de doctorat dans le domaine de l'ingénierie, et un manifeste raisonné a été approuvé conjointement. Le code de bonne pratique – dont le titre complet est *Guide de bonnes pratiques pour la construction de murs de soutènement en pierre sèche* (CAPEB et al., 2008) – a été élaboré par trois associations de muraillers fin 2007 et fait suite à deux thèses de doctorat en ingénierie.

Le métier a également été revitalisé en France par l'introduction de la certification et de l'enregistrement officiel du savoir-faire au niveau national. Commander un ouvrage en pierre sèche, c'est prendre position contre les techniques standardisées et refléter un choix alternatif avalisé par des siècles de pratique à travers le monde. Familiariser les décideurs politiques, les compagnies d'assurance, les bureaux de contrôle technique mais aussi les enseignants avec cette tradition est essentiel, car ce n'est qu'en apportant ces connaissances à l'industrie du bâtiment, au secteur des routes, à l'agriculture et à la gestion des eaux de captage qu'il sera possible de valider et d'instaurer la confiance dans ce système de construction.

Les membres de la Société scientifique internationale pluridisciplinaire pour la pierre sèche (SPS) estiment que des modes de construction alternatifs au parpaing de ciment ou au béton, comme la pierre naturelle doivent être réhabilités, voire inventés. La méconnaissance de la pierre et de ses techniques freine considérablement son usage. Il est pour cela impératif que la pierre naturelle puisse être à nouveau enseignée dans les écoles d'ingénieurs, les écoles d'architecture et les Centres de formation d'apprentis

(CFA) du bâtiment afin de constituer le matériau du futur dans le secteur du bâtiment. De plus, les valeurs des ouvrages en pierre sèche doivent être également étudiées dans le secteur de l'agriculture, de la forêt, de l'eau, des paysages et de l'environnement et, à l'instar du secteur du bâtiment, cet enseignement doit être dispensé à tous les niveaux.

« L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques » a été inscrit le 28 novembre 2018 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (Unesco, 2018).

1. La pierre sèche, un usage universel et intemporel

Définition

Selon Eric Vincens, professeur à l'École centrale de Lyon, chercheur au Laboratoire de tribologie et de dynamique des systèmes (LTDS-G8) : « Un ouvrage en pierre sèche, de par l'agencement particulier des pierres et le frottement existant des pierres entre elles, ne nécessite aucun liant pour assurer sa stabilité. » De même, Denis Garnier, chercheur au laboratoire Navier et enseignant à l'École des Ponts ParisTech souligne qu'un mur en pierre sèche n'est constitué que d'un seul matériau, la pierre, et que le reste n'est que du vide.

La technique de construction en pierre sèche consiste à assembler des pierres sans aucun mortier ni liant pour réaliser un ouvrage. C'est un système constructif non industrialisable qui utilise la pierre locale, un matériau naturel, sain, de réemploi ou issu des carrières de proximité. La pierre peut également provenir de l'épierrage des champs ou avoir été ramassée. Selon la nature géologique des sols, il est possible de récolter en surface des pierres altérées, dits « matériaux de découverte ».

Par méconnaissance, ce terme « pierre sèche » est souvent employé à tort. Il convient de distinguer pierre sèche et pierre hourdée posée à joints vifs (ou pierre discrètement jointoyée).

Un système constructif ancestral



Fig. 1. Cultures traditionnelles en Syrie (2009).



Fig. 2. Architecture de cueillette : pierre, bois, chaume. Reconstitution à Machu Picchu, Pérou (2007).



Fig. 3. Nuraghi de Sardaigne (âge du bronze), Italie.



Fig. 4. Monument funéraire talayotique à Minorque (Naveta d'Es Tudons) (âge du bronze), Espagne.

De tout temps, partout où la pierre était présente, des ouvrages en pierre sèche ont été construits. L'être humain a en effet cherché à répondre à ses besoins en faisant avec les matériaux qu'il trouvait à proximité dans la nature : bois, paille, terre, pierre. Ainsi, selon la géographie des lieux, il a nivelé les collines pour implanter sa maison et cultiver la pente, clôturé pour marquer sa propriété mais aussi protéger ses cultures ou contenir ses troupeaux. Il a aussi réalisé des chemins caladés comme solution de sol drainant pour éviter la boue autour de la fontaine du village, du parvis de sa ferme, le long des chemins muletiers et des caniveaux des rues.

Il a encore capté l'eau pour l'acheminer jusqu'aux cultures et la distribuer équitablement à chacun ; il a combattu l'érosion en dressant des barrages drainant en travers des talwegs pour ralentir les ravages du ruissellement lors de la fonte des neiges ou lors de fortes pluies. Ces systèmes de barrages contre l'érosion des sols provoquée par le ruissellement collinaire servent de bassin de rétention et sont par conséquent des zones particulièrement fertiles pour l'agriculture et absolument indispensables dans des régions minérales désertiques. En 2004, Urs Lippert, murailleur suisse, est parti en mission en Afrique de l'Est avec l'organisation Caritas pour réapprendre aux nouvelles générations, rescapées des guerres, comment bâtir ces barrages, cela afin de gérer le manque d'eau.

Un savoir-faire devenu rare

L'homme a épierré ses champs pour pouvoir les travailler et collecté les pierres en pierriers afin de les réemployer ensuite. Ce savoir-faire bien particulier s'est forgé entre hommes de métier issus de la maçonnerie comme entre paysans. Quel que soit le type de pierre, calcaire, granit, schiste, gneiss, grès, basalte, etc., ces maçonneries sont bâties sur les mêmes principes de base et les modèles diffèrent davantage par la forme de la pierre à disposition que par l'ouvrage à construire. La technique s'est affinée par empirisme.

Cependant, une brutale modification de la connaissance s'est progressivement opérée dans toutes les filières du bâtiment, de l'agronomie et de l'agriculture. Dans certains États, des guerres ont emporté les hommes et l'industrie a répondu aux besoins urgents de reconstruction par l'apport d'autres systèmes constructifs, balayant ceux qui préexistaient. Dans le bâtiment, notamment, l'ouvrier s'est transformé en poseur et en applicateur de produits industriels. Les découvertes prodigieuses de l'industrie ont bouleversé l'organisation du secteur de la construction. Le béton, l'acier ont représenté la modernité, la rapidité par la standardisation et, a fortiori, la réduction des coûts de production et de mise en œuvre. Le bâtiment a peu à peu perdu ce concept d'œuvre collective réalisée par le dialogue et la mutualisation des savoirs et des savoir-faire de chacun des corps de métiers, y compris celui de l'architecte. La rupture fut nette et définitive après la seconde guerre mondiale. En France, seul le secteur des monuments historiques a su préserver les savoir-faire et le « faire-ensemble ».

Parallèlement, l'exode rural a vidé les collines et les montagnes ; les prouesses technologiques des machines agricoles et de terrassement ont bouleversé les comportements, prônant la rentabilité de la monoculture et des engrais chimiques. Irrémédiablement, la pierre sèche est devenue une

technique désuète et rejetée. De la même façon que les haies champêtres ont été rasées pour favoriser le passage des machines agricoles toujours plus grosses, les agriculteurs se sont débarrassés des enclos lithiques dont les pierres ont été le plus souvent concassées et enfouies sous terre. Les agriculteurs ont délaissé les terrasses laissant la forêt les envahir et refermer les paysages.

Un savoir-faire spécifique

La construction en pierre sèche est une technique universelle et intemporelle qui requiert un réel savoir-faire fondé sur la maîtrise du choix et de l'agencement des pierres qui garantissent la tenue et la stabilité de l'ouvrage dans le temps.

Toutes les pierres sont triées au démarrage du chantier. Chaque module, selon sa forme et sa dimension, trouve sa fonction et sa place dans la maçonnerie. Chaque lit de pierre doit impérativement être stable grâce au calage de chaque pierre entre elles, dans la profondeur du mur, dans sa longueur et dans sa hauteur. Il faut pouvoir marcher sur chaque lit pour vérifier que rien ne bouge. Il s'agit d'un tissage serré, bien calé dans les trois dimensions. Afin d'y arriver, il existe des astuces techniques précises et approuvées par les différentes études, pour lesquelles les maçons ont apporté leurs connaissances pratiques aux scientifiques. La taille de la pierre est réduite au simple ajustement pour caler un module dans le mur ou pour travailler légèrement sa face côté parement du mur. Il convient d'éviter de tailler la pierre lorsque celle-ci est positionnée dans le mur, sous peine d'ébranler la maçonnerie. Il y a lieu de vérifier l'état de la pierre récupérée en écoutant le son qu'elle émet à un petit coup de marteau têtue. Un mauvais son est signe de faiblesse et donc de risque d'éclatement au gel. Dans ce cas, la pierre n'entrera pas dans la structure du mur mais servira au drain, à l'arrière du mur s'il s'agit d'un soutènement. En face externe du mur, en parement, il convient d'éviter de caler avec des petits éléments qui pourraient également éclater au gel et entraîner la chute d'un pan du mur par glissement d'autres pierres.

Le montage répond aux exigences habituelles d'une maçonnerie. En couronnement du mur sont placées les belles pierres pour faire poids. Un mur en pierre sèche est un mur de poids, le poids participant à la stabilité de l'ouvrage. Ce couronnement peut être composé de pierres « sur chant » ou posées à plat. Un couronnement de pierres sur chant permet d'utiliser plusieurs pierres pour assurer ce poids. Ce dispositif décourage les animaux de l'enjamber (il rebute principalement les chèvres). À Minorque, en Espagne, le manque de grosse pierre a été résolu par un couronnement d'environ 30 cm de haut, composé de petits modules de pierres enrobés dans un mortier de chaux puis enduit et chaulé de blanc.

Des similitudes apparaissent à Kyoto et à Nara au Japon. Un couronnement déstabilisé par le passage d'animaux risque l'effondrement ; les sangliers en sont fréquemment responsables. Une vigilance est donc nécessaire pour repositionner une pierre de couronnement. Cette connaissance et la capacité du praticien à mémoriser les caractéristiques des pierres qu'il a préalablement triées, ajoutée à sa dextérité, celle de son œil couplé à celle de sa main, pour lui trouver sa place, s'affinent au fur et à mesure des années de pratique. Les avant-bras et les doigts qui portent les pierres, les tournent et les retournent pour en choisir le profil qui conviendra le mieux à l'espace à combler et aux pierres déjà en place à caler sont tout particulièrement musclés.



Fig. 5. Jardin privé à Toulon, Var, France.



Fig. 6. L'Aveyron, Salers, Cantal, France.



Fig. 7. Nara, Kansai, Japon.



Fig. 8. Fond d'un jardin communal, servant de barrage en travers du talweg d'un vallon conduisant à la mer, Ciutadella, Minorque, Espagne.

La construction d'un mur de pierre sèche nécessite un travail rigoureux et patient. Les muraillers contemporains sont très souvent des rebelles à l'industrialisation et des poètes qui marquent leurs maçonneries de leurs empreintes : non seulement leurs assemblages se distinguent mais encore ils glissent dans leur composition un détail original inventé à partir de la forme ou de la couleur des pierres. L'artiste international de land art, Andy Goldsworthy, édifie ses œuvres en amenant avec lui les meilleurs muraillers britanniques aux quatre coins du monde.



Fig. 9. Usage polychromique des pierres pour des murs. Minorque, Espagne.



Fig. 10. Usage polychromique des pierres pour des murs. Près de Midelt, est de l'Atlas, Maroc.



Fig. 11. Restauration d'un soutènement à Oppède-le-Vieux, Luberon, Vaucluse. Chantier d'insertion « Maison des métiers du patrimoine ».



Fig. 12. Talus du train à grande vitesse (TGV) Méditerranée, à Tavel, Gard, France. Construction par l'entreprise Opus Patrimonia.

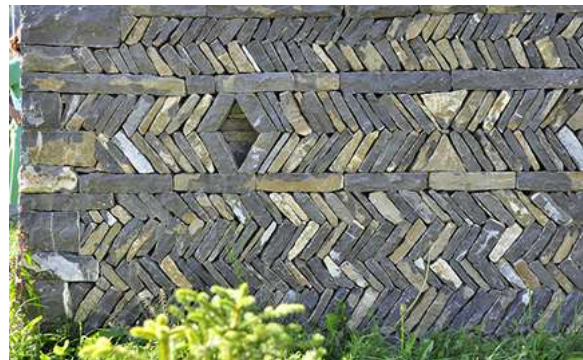


Fig. 13. Création : Urs Lippert, Suisse.



Fig. 14. Création : Laviers et Muraillers de Bourgogne, France.



Fig. 15. Création : Marc Dombre, Saint-Germain-de-Calberte, Lozère, France.



Fig. 16. Création : Roland Mousquès, Vialas, Lozère, France.

Cette mise en œuvre exige une grande rigueur, laquelle garantit la pérennité de l'ouvrage. Elle ne s'improvise pas. Paul Arnault, artisan, président fondateur de la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS) explique :

On ne verse pas les pierres pour remplir le mur, on les cale. On doit pouvoir marcher sur chaque lit de construction du mur sans qu'aucune pierre ne bouge car les pierres sont calées sur au moins trois points de contact et croisées dans les trois dimensions : dans l'épaisseur, dans la hauteur et dans la longueur du mur [...]. Pour un soutènement, il y a deux parements plus le drainage à l'arrière, car ce n'est pas le talus qui tient le mur, c'est le mur qui soutient le talus.

2. L'usage de pierre sèche, une contribution au développement durable

Le temps est venu de s'engager activement dans le développement durable. Chaque secteur de l'économie doit s'efforcer de montrer comment ses performances et sa production, ainsi que l'utilisation qui en est faite, contribueront au bien-être des générations futures. De ce point de vue, les murs en pierre sèche sont généralement appréciés par le public : ils s'intègrent à l'environnement et présentent des avantages tant naturels que culturels.

Parler de cabanes en pierre sèche suscitait auparavant juste de la bienveillance, les murs restaient ignorés. Tout discours sur les soutènements routiers à entretenir dans la pure technique de pierre sèche déclenchait la protestation : « ça ne tiendra pas, c'est techniquement impossible ! ». Cette méfiance envers la pierre sèche était tout simplement la conséquence de la perte de connaissance de toute la filière, depuis l'ingénieur, en passant par l'architecte et par l'artisan. Jusqu'aux années 2000, la construction des murs en pierre sèche n'était pas enseignée dans les écoles professionnelles. Depuis les années cinquante, les lobbies industriels étaient parvenus à éliminer la pierre sèche. Seul le béton banché, les parpaings de ciment et éventuellement la brique de terre cuite avaient leur place parmi les systèmes constructifs enseignés. Pour les terrassements, routes ou plateforme pour poser une maison, l'enrochement de gros blocs de pierre posés à la pelle mécanique ou les gabions (pierres de moindre gabarit versées dans une cage de fer) étaient devenus les seules réponses. Des décennies de silence avaient eu raison d'une technique non écrite, transmise oralement de génération en génération. Sans écrit, pas d'existence, pas d'assurabilité. Fort heureusement, les cabanes et par là même la connaissance de la pierre sèche, furent sauvées grâce aux convictions d'associations militant pour le patrimoine, le paysage, et s'exprimant le plus souvent en chantiers de jeunes bénévoles internationaux ou en chantiers d'insertion.

Un savoir-faire qui se régénère

En dehors de ces associations, et malgré un environnement défavorable, certains professionnels ont agi localement. Bravant les moqueries des partisans inconditionnels des parpaings et du béton, ils ont acquis des connaissances par le biais de leur famille ou demandé conseil aux anciens et ont ainsi pu perpétuer la tradition. Des bénévoles ont travaillé à cataloguer et à préserver les abris en pierre sèche. Chercheurs, artisans et encadrants techniques de chantiers d'insertion ont mis en commun leurs compétences, leur énergie et leur enthousiasme pour construire un parcours professionnel. La préoccupation du développement durable s'est accrue depuis 2003, et cette approche est devenue le modèle à suivre. De plus, il est scientifiquement prouvé que la construction de murs en pierre sèche est porteuse d'avenir.

Le partage des connaissances et la transdisciplinarité ont contribué à l'amélioration des murs en pierre sèche. Un certain nombre de thèses de doctorat dans le domaine de l'ingénierie ont notamment été réalisées. En France, notamment, des murs tests ont été expérimentés avec le calcaire du Vaucluse en 2002, puis le schiste des Cévennes en 2003, et enfin le granit des Cévennes en 2007. Cette progression collégiale a permis d'élaborer les règles de

l'art avec abaques de calculs de dimensionnement de l'ouvrage : *Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche*, édité en 2008. En leur permettant de prévoir un profil suffisant et rassurant, ces abaques de calcul de dimensionnement mis au point par les chercheurs ont été essentiels pour faciliter l'établissement des devis. Auparavant, le principe de précaution poussait les artisans à surdimensionner leurs ouvrages ; davantage de pierres et de temps d'exécution étaient nécessaires, ce qui rendait cette solution onéreuse et bloquait le marché.

Une nouvelle étape suivante a été parachevée avec l'établissement d'une qualification professionnelle nationale : le certificat de qualification professionnelle (CQP) « Ouvrier professionnel en pierre sèche », validé par la Commission paritaire nationale pour l'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) le 4 mars 2010. L'homologation d'un niveau supérieur, CQP « Compagnon professionnel en pierre sèche », a suivi en 2014.

La certification de la technique et la qualification du savoir-faire ont apporté la crédibilité qui manquait pour rassurer les prescripteurs, les assurances professionnelles, et pour encourager certains élus à se mobiliser pour soutenir le retour à l'art de bâtir en pierre sèche sur leur territoire. Depuis, des praticiens sortent de leur isolement, des jeunes issus de toute la France, éveillés à l'écoconstruction, se découvrent une vocation et se présentent à l'examen du CQP. Si certains y trouvent l'intérêt d'une reconnaissance, d'autres ajoutent cette compétence à leur entreprise, voire créent leur propre emploi. Des groupements momentanés d'entreprises s'organisent pour répondre aux appels d'offres des marchés publics qui demandent un gros volume de pierres.

La dynamique de réseau a servi de levier pour interpellier les donneurs d'ordres, ouvrir une filière et générer un marché.

Avantages écologiques

La pierre sèche bénéficie de cette évolution dans la façon de penser le bâtiment mais aussi de penser l'aménagement et l'agriculture. Le droit pour chacun de vivre dans un cadre de vie préservé est reconnu comme étape fondamentale revendiquée pour un développement harmonieux. Le développement effréné par suite de l'industrialisation a engendré la perte de pans entiers de savoir-faire. Aujourd'hui, un besoin de traçabilité, d'authenticité et une préoccupation croissante pour le durable invitent à s'interroger sur les techniques anciennes un peu trop vite mises à l'écart. En les analysant, les professionnels ingénieurs, architectes, artisans y décèlent de nombreux avantages. Ensemble, ils les perfectionnent et les adaptent aux besoins contemporains.

Ainsi, les matériaux bio et géosourcés tels que la paille, le chanvre, la terre, la pierre sont étudiés, testés, valorisés en tant que filières vertes dans la construction.

Les constructions en pierre sèche sont conformes au Plan d'action des Nations Unies de 2015 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Parce que le développement économique et social dépend d'une gestion durable de notre planète, ce plan stipule le recours à des modes de consommation et de production durables, la gestion durable des ressources naturelles, la lutte contre les changements climatiques.

En France, les constructions en pierre sèche sont également conformes à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Avec cette loi, la France marque sa volonté de faire de l'énergie un enjeu de demain. L'objectif est de consommer mieux en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transports) ; produire autrement en préservant l'environnement (plus de ressources locales, moins de déchets) ; faire progresser la société grâce à des projets mobilisateurs (projets coopératifs) et créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment. Les constructions en pierre sèche sont aussi conformes à l'esprit de la Charte de l'environnement de 2005, qui élève au rang des principes fondamentaux le droit à un environnement équilibré et favorable à une écologie humaniste n'opposant pas l'homme à la nature, ainsi qu'à l'esprit de la législation sur le paysage, qui ancre les projets territoriaux et leur gestion sur les éléments concrets qui caractérisent les paysages.

Matériau de proximité

L'ingéniosité et l'adaptabilité des hommes ont conduit au développement de savoir-faire adaptés aux besoins et conçus avec les ressources locales. Les ouvrages réalisés s'intègrent ainsi au paysage, conformément aux principes de l'économie circulaire.

Paul Arnault, artisan, président fondateur de la FFPPS, déclare à ce sujet :

Il ne faut plus compter que sur les industriels pour tout résoudre mais au contraire, entrons en résistance et battons-nous pour que les savoir-faire retrouvent la place qu'ils avaient autrefois : ils valorisaient les hommes au cœur des territoires et de leurs ressources. Car, que faisaient nos anciens pour répondre aux besoins ? Ils s'adaptaient à leur environnement et faisaient avec les matériaux qu'ils avaient autour d'eux, tout simplement parce que les déplacements étaient longs et coûteux. Il faut revenir à ce bon sens, à cette faculté d'adaptabilité, au dialogue et à cette solidarité entre corps de métiers comme clé de réussite. L'acte de bâtir est une œuvre collective.

Matériau de réemploi

Toutes les pierres des ouvrages en fin de vie sont réemployables. Une brèche dans un mur se répare. Toutes les pierres qui bougent sont retirées jusqu'à atteindre la zone stable pour s'y raccrocher. Paul Arnault explique : « Réparer une brèche, c'est comme repriser une chaussette : on va chercher la partie solide et saine du mur pour s'y raccrocher. » Ensuite, les pierres sont testées (au son qu'elles produisent lorsque le murailler les frappe de son têt), puis triées pour être rebâties. Un apport de nouvelles pierres d'environ 30 % est généralement nécessaire pour satisfaire à sa solidité. L'apport de nouvelles pierres se fait le plus souvent auprès des carrières les plus proches. Les carriers valorisent ainsi leurs « déchets ». Malheureusement, la mode du gabion (cage en fer parallépipédique dans laquelle on verse des pierres) inséré dans l'architecture et dans le routier ces dernières années a surenchéri le prix de la tonne de moellons tout-venant. Cet apport peut également se faire auprès d'un ramasseur de pierre, dûment autorisé par les propriétaires à récupérer des pierres de découverte sur les parcelles. Il convient notamment de prendre garde à des actes de vandalisme conduisant au pillage de pierres d'anciens murs, parfois réalisés au moyen de voitures tout-terrain pouvant se rendre dans des sites difficiles d'accès. En France, certains maires en viennent à interdire les voitures tout-terrain hors des chemins communaux par voie d'arrêté municipal.

Biodiversité et écologie

Les ouvrages à anfractuosités sont particulièrement précieux en tant qu'abris de la biodiversité, et les longueurs continues de murs de pierres sèches peuvent former des corridors écologiques pour la trame verte et bleue, qui sont à leur tour bénéfiques pour l'agriculture biologique.

Il fut un temps où, comme en Valais, en Suisse, les brèches d'effondrement des terrasses viticoles donnaient lieu au remplacement des murs en pierre sèche par des murs en béton banché. Après quelques années, le constat fut fatal : sur les terrasses bétonnées, la vigne était davantage sujette aux maladies, ce qui nécessitait des traitements phytosanitaires pour y remédier. Sans compter que le béton dénaturait le paysage viticole. De plus, cette solution obligeait souvent à recourir à l'héliportage de bétonnière du fait de l'inaccessibilité des sites. La comparaison entre terrasses viticoles en béton et terrasses viticoles en pierre sèche fut notamment présentée dans le rapport « Sauvegarde des murs en pierres sèches et du vignoble en terrasses valaisan » rédigé par l'Office de l'agriculture du canton du Valais (Parvex et Turiel, 2001). Cette conclusion a été tirée et

enseignée à maintes reprises, entre autres par Urs Lippert, Gerhard Stoll et la fondation Actions en faveur de l'environnement (FAFE).

Ces « murs secs, pleins de vie » sont bénéfiques aux écosystèmes (Jacquat *et al.*, 2009). Un mur très bien bâti, avec une bonne cohésion entre chaque pierre dans ses trois dimensions (hauteur, profondeur et longueur), aura au mieux 16 % de vide. Généralement, le mur compte plutôt 25 % de vide. Par conséquent, du fait même des multiples anfractuosités qui le composent, il représente un habitat stratégique pour les espèces végétales et animales.

Au début, la flore s'accumule par la poussière sous forme d'algues et de bactéries, puis cet apport se transforme très vite en mousses, lichens et champignons qui croissent puis se décomposent pour former de la matière organique. Avec cet humus apparaissent les plantes et par conséquent les fourmis. Celles-ci transportent des graines et augmentent ainsi la variété des espèces contenues dans les murs.

Dans un mur neuf, les fourmis sont, avec les araignées, les premières arrivées. Elles sont rapidement rejointes par les petits animaux qui recherchent un abri. En climat froid, ou en altitude, ceux-ci apprécient la chaleur nocturne à l'intérieur des murs. Les cocons, les papillons, les abeilles, les reptiles, les scorpions, les hérissons, les campagnols, les chauves-souris et les oiseaux aussi parfois viennent s'y nicher, y trouver à manger, se reproduire, voire aussi se fixer pour certains. Réciproquement, sous un climat chaud, ceux-ci recherchent la fraîcheur diurne des murs. En particulier, les hérissons y voient l'opportunité d'une cachette, les amphibiens demeurent volontiers dans les fissures sombres et humides pour s'abriter durant la journée. Les abeilles, les guêpes fabriquent un nid de glaise à la surface des pierres pour s'y reproduire. Certains papillons y font leur métamorphose. Les souris s'y réchauffent. Ces murs représentent une source de nourriture et un terrain de chasse pour de nombreux prédateurs comme les araignées et les lézards.

Le type de végétation dépend de l'orientation du mur puisque la face nord optimise l'effet de rétention de l'eau. Par ailleurs, le pH de la pierre et sa porosité confèrent au mur une faculté de rétention aussi bien de l'humidité que de la chaleur. Les espèces qui nichent dans le mur profitent de ces conditions tout comme le font également les espèces qui vivent proches des murs. La base du mur, plus épaisse, plus proche de l'humidité du sol, est de fait plus fraîche. Par opposition, le couronnement du mur est plus mince, et donc plus sensible à la sécheresse.

Plantes et animaux tiennent compte de ces différences, ainsi que des différentes qualités de pH des pierres, selon leurs aspirations. Ainsi, il apparaît que les escargots préfèrent le calcaire.

Sous le climat méditerranéen, ces murs sont comme une oasis dans les paysages ouverts, de pelouses d'altitude, de cultures ou de champs, non ombragés et terrassés par la chaleur estivale. Cependant, quel que soit le climat, un mur linéaire à double parement qui serpente dans un paysage ouvert crée un couloir à l'abri des regards pour se déplacer sans risquer d'être la cible d'oiseaux de proie (lesquels se perchent sur les murs pour les guetter) ou autres prédateurs. Il représente un couloir de migration pour les serpents, les lézards, les salamandres et autres animaux à sang froid qui apprécient particulièrement ce nid tempéré : chaud l'hiver et frais l'été. La capacité de la pierre à accumuler lentement la chaleur du jour pour la restituer durant la nuit fait qu'un mur agit comme régulateur de température et crée un microclimat sur les alentours proches. La pierre a une forte inertie, laquelle permet le déphasage thermique : un atout tout aussi favorable aux cultures et notamment à l'agriculture dite « héroïque », de fort dénivelé.

La monoculture sur de grands espaces non seulement est monotone pour les paysages, mais elle crée des paysages sans abri possible pour la faune et la flore qui, dès lors, fuient ces zones insécurisées et sans vie.

La faune affectionne le cœur des murs alors que la flore occupe sa surface ou son voisinage proche. Un mur joue un rôle d'auberge d'étape sur le trajet des animaux, tels les oiseaux migrateurs et les abeilles. Il constitue un lieu privilégié d'hibernation durant la période d'hivernage. Les murs servent donc d'infrastructures agroécologiques au même titre que peuvent l'être les haies champêtres, les mares et les puits.

Frédérique Mahieu, murailleuse à Minorque (Baléares), indique ceci :

Les rhizomes d'iris retiennent les pierres, dont certaines se délitent en vieillissant [...] Dans les murs que je démonte, à la base, je trouve souvent un cimetière de coquilles d'escargots : ces coquilles ne participent-elles pas à augmenter la capacité d'humidification des murs en récupérant la rosée accumulée par les pierres durant la nuit ?

Selon sa nature, la pierre joue un rôle d'éponge. De la même manière que les mousses, les lichens et les champignons concentrent la radioactivité, et donc a fortiori la pollution : puisque la pierre s'utilise pour équilibrer le pH de l'eau dans les systèmes de piscine naturelle, pourquoi ne jouerait-elle pas aussi un rôle de filtre ? Avec la problématique du changement climatique, le phénomène

des îlots de chaleur urbain mesuré par caméra thermique démontre l'apport d'un seul arbre, capable de faire baisser la température d'au moins 3 °C sous son ombrage. Il est également possible de s'interroger sur l'intérêt de créer des clôtures en pierre sèche.



Fig. 17. Œuvre d'Andy Goldsworthy, Angleterre.



Fig. 18. Léopard à Molompize, Cantal, France.



Fig. 19. Sébums sur mur face sud à Saint-Trinit, plateau d'Albion, Vaucluse, France.



Fig. 20. Mousses sur mur face nord à Molompize, Cantal, France.

La pierre sèche participe au fonctionnement des corridors écologiques. Elle doit être prise en compte dans les problématiques de trames vertes et bleues des outils d'urbanisme.

Mur drainant : système antiérosif, piège à limons

Composées à environ 25 % de vide, ces maçonneries sont donc parfaitement drainantes. Cette qualité est appréciable dans un mur de soutènement. En effet, un soutènement étanche devra obligatoirement présenter plusieurs barbicanes, correctement réparties pour être en capacité de dégager l'excès d'eau qui s'accumulerait à l'arrière. Tout particulièrement en région calcaire, les barbicanes d'une paroi étanche s'obstruent au bout d'un temps variant avec le degré de pH. Fragilisant le soutènement, le phénomène présente un risque d'effondrement brutal sous la poussée du poids des terres gorgées d'eau. Cela n'est pas sans risque lorsque cet ouvrage est présent dans un lieu public, comme une route par exemple. Le corps des cantonniers qui surveillaient les routes a été supprimé pour raison économique ; il y a lieu de s'interroger sur la sécurité des routes bétonnées. Le béton, même coulé dans les règles de l'art, n'est pas éternel. Certains bétons présentent des fragilités liées à la négligence : l'irrespect du positionnement des ferrillages fait que ceux-ci ne sont pas impeccablement protégés par le béton : ils s'oxydent, faisant éclater le béton. D'où l'avantage d'un soutènement à pierre sèche à barbicanes multiples et réparties sur l'ensemble de l'ouvrage. Cela d'autant qu'un mur en pierre sèche prévient visiblement avant de tomber : un gonflement apparaît.

Cette capacité drainante est exploitée depuis des siècles de diverses manières. Certains exemples sont présentés ci-après.

En haute montagne, les barrages en travers des talwegs permettent de lutter contre l'érosion des sols en période de fonte des neiges. Ils ont prouvé leur efficacité pour ralentir les eaux de ruissellement rapide en servant de bassin de rétention pour favoriser l'infiltration et le dépôt de matériaux qui viennent enrichir les cultures, sorte de piège à limons. Ils sont aussi très utiles pour préserver la terre des collines,

réduire la formation de torrents et limiter les ravages. Dans les zones arides et semi-désertiques, les cultures réalisées grâce à ces terrasses en talwegs sont souvent le seul endroit fertile.



Fig. 21. Chorges, Hautes-Alpes, France.



Fig. 22. Vila Franca, Castellón, Espagne.



Fig. 23. Près d'Imilchil, Haut-Atlas, Maroc.



Fig. 24. Plateau calcaire, nord-ouest d'Alep, Syrie (2009).

Un séminaire du Programme euro-méditerranéen EuroMed Heritage sur les « savoirs de la pierre », organisé à Tinos (Grèce) en 2003, a contribué à promouvoir la reconstruction des murs en pierre sèche.



Fig. 25. Pigeonniers, Tinos, Grèce.

Le projet Interreg III-B SUDOE TERRISC (2004), sur la « Récupération des paysages de terrasses et prévention des risques naturels » (partenaire principal : conseil de Majorque, Espagne) a permis d'étudier les avantages des maçonneries de pierre sèche à partir de quatre sites de démonstration : vallée du Douro, Porto, Portugal ; Serra da Estrela, Coimbra, Portugal ; Serra de Tramuntana, Majorque, Espagne ; Vallée Obscure, Cévennes (Gard), France.

À travers une méthodologie expérimentale commune, il s'agissait d'évaluer la régulation de l'eau et la prévention des risques dans les sites de terrasses. En France, les observations du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) se sont fondées sur les conclusions du projet « Ressources en eau » du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux des Gardons, à Peyrolles, dans le département du Gard (France). Jean-François Didon-Lescot fait l'observation suivante :

La restauration d'ouvrages hydrauliques anciens, les tancats, a permis une gestion alternative et durable de la ressource en eau tout en favorisant une gestion sociale de l'eau par un chantier d'insertion, formatrice et créatrice d'emploi en milieu. L'observation d'un site de terrasses recevant différents traitements de surface a démontré combien la nature du sol favorisait l'infiltration de l'eau en profondeur. Un ruissellement limité reste observé uniquement sur la parcelle travaillée et vierge de végétation. L'organisation des versants en terrasses fonctionne comme un système : tous les murs et les systèmes de drainage sont liés, formant un tout. Lorsqu'une partie du système subit un dommage, cela finit par affecter le reste du système.

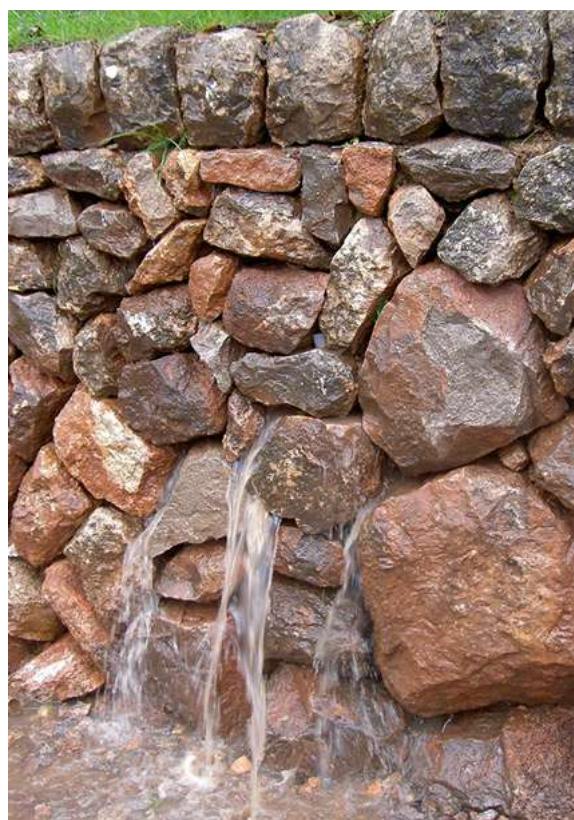


Fig. 26 et Fig. 27. Les murs après un orage à Majorque, Espagne. (Photo : Philippe Alvaro-Frotté, pour TERRISC.)

Il s'agit de prévenir la dégradation des terrasses, d'éviter leur abandon et de stimuler leur restauration. À Majorque, au vu de la force des orages et de leur rareté, pour jouer leur rôle de rétention, les terrasses ont parfois des soutènements composés de doubles murs constituant un ensemble particulièrement épais (environ 80 cm en tête) et comprennent des systèmes astucieux de drainage pour évacuer l'eau en excès, la guidant vers un béal (canal de petite dimension mais très bien bâti).

Dans le département des Bouches-du-Rhône, en France, le Plan d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI) des Alpilles et de la Montagnette considère ces dispositifs ancestraux comme efficaces. Laurent Reynaud, dans une publication intitulée

De l'intérêt des techniques ancestrales pour gérer les débits, indique ceci :

Les propriétés du sous-sol et le travail des eaux au fil des millénaires, en érodant ces massifs, ont créé des vallons. Ces « gaudres », plus ou moins encaissés et pentus, s'écoulent périodiquement mais rapidement durant les forts épisodes pluvieux. Cette position en amont impose l'application des principes de limitation de production et de ralentissement des écoulements [...] Le bilan de toutes les actions au sein d'un bassin versant (construction, imperméabilisation des sols, labours, curetage d'un canal...) provoque systématiquement une accélération du ruissellement et une diminution du temps de concentration [...]. Cette tendance est préjudiciable car elle augmente les effets néfastes des événements orageux.

Par le passé, le pastoralisme et le ramassage du bois maintenaient un couvert végétal bas. L'exode rural a laissé les pins envahir les sites, les incendies d'été les ont brûlés et les pluies des automnes ont désorganisé et raviné les sols. Cependant, les gaudres bénéficiant de retenues colinéaires (barrages drainants en pierre sèche environ tous les 100 m) permettent encore aujourd'hui une amélioration.

Dans l'ouvrage précité, Laurent Reynaud explique ceci :

Au cours du temps, la charge solide transportée par les eaux de ruissellement (cailloux mêlés à de la terre et de la matière organique) s'est accumulée à l'arrière de l'ouvrage, constituant un replat incliné, recouvert de végétation. Cette dernière, fixant les petites particules et produisant de la matière organique, constitue, au fil du temps, un sol profond (permettant d'accroître la réserve utile) [...]. Suivant la nature du substratum du sol, cette eau s'infiltrer vers la nappe phréatique ou ressort plus loin à la faveur d'un affleurement. Dans tous les cas, le ruissellement de l'eau est ralenti. Lors d'orage violent, les volumes d'eau générés par le bassin versant dépassent les capacités d'infiltration des replats. L'ouvrage reste pourtant parfaitement opérationnel. En effet, au droit de l'ouvrage, les eaux passent par-dessus les dalles de couronnement puis tombent verticalement. Cette chute dissipe une quantité d'énergie sur place. L'eau reprend progressivement son trajet dans le gaudre. Le pouvoir érosif est ainsi amoindri et le temps de concentration à nouveau allongé.

À l'inverse, les gaudres qui ont perdu leurs retenues colinéaires ont été totalement lessivés ; cela rendra leur recolonisation très difficile et il est à prévoir que ce phénomène s'amplifie.

Avantages socioculturels

L'économie locale fondée sur les ressources locales : personnes et matériaux

Sous l'angle de l'analyse du cycle de vie et du coût global, un soutènement en pierre sèche a une réelle pertinence économique. Qui plus est,

construire ou assurer la maintenance des ouvrages existants conduit à développer un marché local qui offre de l'emploi non industrialisable et non délocalisable. Par exemple, le remplacement d'un soutènement routier en pierre sèche par un soutènement en béton nécessite qu'il soit fait appel à une entreprise du secteur du bâtiment et travaux publics, spécialisée en béton clouté, qui viendra de loin et repartira une fois le travail achevé. La réparation du même soutènement par l'artisan murailleur du village conduira, au contraire, à maintenir un foyer dans le village : les enfants de l'artisan maintiendront une classe, voire l'école au village, la famille consommera au village, achètera son pain, son carburant, fera réparer sa voiture.

Le calcul d'un maire consistant à maintenir au village une famille – qui vit et consomme – n'est pas anodin. Un lien social indéniable résulte de l'artisanat qui s'exerce au niveau local. Il se traduit par le slogan « Consommez local, consommez artisanal » imaginé en France par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Cette constatation prend tout son sens dans les quartiers urbains comme dans le monde rural. Il appartient aux responsables élus de calculer le bénéfice pour leur collectivité sur le long terme, car rien n'est gratuit. Jamal Moussali l'affirme en déplorant l'abandon des terrasses autour du ksar fortifié familial au Maroc : « Ce qui ne se paie pas maintenant se paie plus tard. Les agriculteurs préfèrent recevoir le blé de l'État parce qu'il leur revient moins cher que de le faire pousser sur leurs terres. » Le cœur de l'Anti-Atlas marocain entre Tafraout et Ait Baha est effectivement un paysage de montagnes striées de terrasses densifiées, optimisées au maximum jusqu'au plus haut et en limite du rocher, dans lequel chaque lopin a été travaillé ; il y subsiste des amandiers et des arganiers.

Faire appel au murailleur, ressource humaine locale, c'est aussi redonner sa noblesse au savoir-faire et agir durablement pour les territoires.

Le savoir-faire valorisé et l'homme au cœur du processus de l'acte de construire

Le métier de murailleur a du sens, ce professionnel use d'un matériau noble et naturel, il répare sans dénaturer ce que les anciens ont laissé et sans risque pour sa santé et pour l'environnement. Il construit pour des décennies des ouvrages utiles, modestes, éminemment respectueux, plein de poésie, de vibrations, de jeux d'ombre et de lumière. Le murailleur laisse son empreinte dans son mur par les choix d'assemblage qu'il prend. Parfois rebelles, parfois malicieux, les murailleurs sont fiers. En France, tout artisan en capacité de revendiquer ce savoir-faire peut donc le faire préciser au répertoire des métiers de la chambre de métiers et de l'artisanat du département dans lequel siège son entreprise.

Par ailleurs, depuis 2006, la loi française n° 2005-882 du 2 août 2005 (version consolidée au 1^{er} janvier 2009), en faveur des petites et moyennes entreprises permet au murailleur de solliciter le label « Entreprise du patrimoine vivant ». Il s'agit d'une marque de reconnaissance de l'État établie pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

L'arrêté du 24 décembre 2015 désigne le métier de « murailleur » comme une spécialité de maçon du patrimoine dans la liste nationale des métiers d'art relative à la qualification artisanale et au Répertoire des métiers (JORF n° 0026 du 31 janvier 2016, texte n° 48). Cette liste est établie conjointement par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la ministre de la Culture et de la communication et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire. Elle est ensuite promulguée et promue par l'Institut national des métiers d'art, organisme sous la tutelle de ces ministères. De nombreuses personnes et organisations souhaitent une économie de la pierre sèche de qualité, génératrice d'emplois et d'activités, créatrice de lien social, respectueuse de l'environnement naturel et génératrice de beaux ouvrages.

Paul Arnault a fait part de l'importance de développer

une chaîne de solidarité entre praticiens, chercheurs, prescripteurs, élus, institutions et territoires pour poursuivre l'action et faire le maximum pour que la pierre sèche soit prise en compte aussi bien comme patrimoine rural et paysager que comme filière verte en circuit court et système constructif éco-performant.

Emplois non délocalisables : des ménages qui vivent et consomment sur le territoire

Le mode constructif en pierre sèche ne sera jamais industrialisable. Seule la dextérité de l'œil et de la main du murailleur peut assembler correctement les pierres pour en faire un ouvrage solide et pérenne. La création et l'entretien des murs sont du ressort d'un professionnel sérieux et revient majoritairement à un professionnel local. Entre faire appel à une entreprise extérieure, venant de loin, qui ne fera qu'intervenir momentanément puis disparaîtra vers d'autres chantiers, et convoquer un murailleur local, un maire sera bien inspiré de mesurer l'impact de sa décision. Réparer à l'identique, entretenir dans un esprit de circuit court, est un acte civique et solidaire pour l'économie de la commune : emploi local et consommateur local. Qu'elle exerce le métier d'agent municipal en charge de l'entretien de l'espace, d'agriculteur ou d'artisan, cette personne vivra au village, dans la mesure où elle optera pour le maintien des terrasses et enclos se situant à sa proximité. Cela signifie que cette personne fera ses courses localement et aura éventuellement une famille, et ses enfants iront probablement à l'école locale.

Dans le passé, les services des routes de l'État disposaient de maisons de cantonniers. Des maisons construites au bord des routes départementales ou nationales, servant de logement de fonction ou de service à ses agents en charge de l'entretien et de la surveillance du réseau. Leurs missions consistaient aussi bien à vérifier l'état de service des ouvrages d'art, des barrières de sécurité, l'élagage des arbres et le nettoyage des végétaux, le nettoyage des caniveaux et la circulation de l'eau en cas d'orage, et le bouchage des trous sur le revêtement routier notamment. Ce service de proximité a été supprimé et des techniciens sont parfois envoyés tous les quatre ans pour examiner une portion de route, et donner l'alerte en cas de problème d'insécurité. Le système de calcul de rentabilité des services a été modifié dans les années 1970. Plutôt que de miser sur la surveillance et l'entretien régulier, qui font appel à un budget de fonctionnement, le dispositif privilégie les grosses réparations qui entrent dans le calcul d'un budget d'investissement.

Cadre de vie identitaire préservé pour les habitants

La qualité du cadre de vie favorise l'harmonie des paysages comme celle de la population qui y vit. Le paysage rappelle l'histoire des hommes qui l'ont façonné, évoque la société et son organisation. L'être humain a besoin de comprendre quelles sont ses racines, et de les connaître. Ce besoin croît au fur et à mesure que la mondialisation homogénéise les paysages. L'architecture internationale gomme les différences dans les paysages urbains, et les commerces et les enseignes sont souvent similaires. Cela contribue à la standardisation des paysages. Le caractère et l'identité d'un paysage, et l'identité des populations sont amenés à se perdre. L'équilibre et la sérénité apaisent et sont sources de bien-être et signe d'une bonne gouvernance du territoire.

Avantages économiques

Levier de développement local et qualitatif

Mené de 1982 à 1989, le programme européen ProTerra « Pour une nouvelle valorisation des terrasses de culture » a rassemblé une quinzaine de territoires. Ce programme a été repris entre 1996 et 2001 avec des représentants de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce ; les partenaires chefs de file étant le Centre méditerranéen pour l'environnement (L'Isle-sur-la-Sorgue, Vaucluse) et le Syndicat mixte d'aménagement des baronnies, Drôme, France.

Dans un article intitulé « Les terrasses de cultures, lieu de l'innovation obligatoire », Sébastien Giorgis indiquait :

Une nouvelle fois, dans l'histoire du paysage agricole, les terrasses pourtant situées aux antipodes

de « l'économiquement correct » des années 1980 sont le champ d'expérimentations de nouvelles manières de voir les rapports entre « la qualité de la vie, la qualité des produits [et] la qualité des paysages ». Ce slogan a réuni sur ces espaces en marge des acteurs en marge (associations, nouveaux agriculteurs, chercheurs curieux et atypiques) soutenus par une administration en marge (la mission du paysage). Ce programme « Terrasses » a permis d'imaginer et d'expérimenter des solutions nouvelles sur les questions de mécanisation, de diversification agricole, d'irrigation, de techniques de soutènement ou d'équipements spécifiques comme les traversiers solaires (serres) mis au point en Cévennes. C'est sur ces marges-là que se sont forgées les idées nouvelles qui furent développées plus tard dans les plans de développement durable, et se généralisent aujourd'hui à travers les contrats territoriaux d'exploitation. Le programme européen « ProTerra » donne une nouvelle échelle à ces travaux et montre à quel point ce retour des terrasses dans le paysage est une vision partagée (Giorgis, 2001).

Quelques exemples du programme peuvent être mentionnés à titre d'illustration.

Didier Lecuyer, du parc national des Cévennes en France, a coopéré avec la Chambre d'agriculture de Lozère pour reconquérir les paysages de terrasses abandonnés. De nouveaux agriculteurs ont été sensibilisés et mobilisés pour revenir cultiver l'oignon doux en terrasses comme leurs prédécesseurs. Cette reconquête a été gratifiée par l'appellation d'origine contrôlée (AOC). La Fête des oignons doux a revu le jour à Saint-Martial, et est célébrée chaque année le 15 août. Le site internet actuel du groupement des cultivateurs d'oignons doux fait état de tous leurs efforts pour remonter les terrasses et restaurer ce paysage qui fait leur renommée et leur prospérité. Depuis, la pomme de terre est aussi mise en avant à travers le paysage, et affiche sur le filet d'emballage : « Des terrasses à votre table, la belle des bancels (terrasses) ».



Fig. 28. Environs de Saint-Martial, Gard, France.



Fig. 29. Oignon doux des Cévennes, France.
www.oignon-doux-des-cevennes.fr



Fig. 30. Environs de Saint-Martial, Gard, France.

Le Programme ProTerra a également inspiré la défense du monde agricole en obtenant l'élargissement de l'appellation d'agriculteur à des personnes qui s'installaient sur de petites surfaces, statut qu'il leur était auparavant refusé parce que les parcelles étaient jugées insuffisantes pour en vivre :

La taille modeste des fermes de plantes aromatiques et médicinales en bio et en montagne est passée de 5 hectares à 1 hectare en plaine et à 5000 m² irrigués pour les producteurs souhaitant s'installer sur les terrasses cévenoles. La taille humaine des exploitations permet le plus grand soin aux plantes. Les producteurs de la coopérative cueillent par ailleurs environ 80 % des plantes en sauvage (achillé, bruyère, myrtille, lavande, romarin, thym, etc.) (Lecuyer, 1997).

Le programme a conduit à ce qu'une plus grande considération soit donnée à l'agriculture périurbaine, la terre des espaces périurbains étant considérés comme une terre nourricière de proximité. Le paysage qui en résulte constitue une coupure verte qui délimite la ville, et ce « poumon vert » profite tant aux citoyens qu'à la faune et flore (corridor écologique). Une charte agricole et un accompagnement par le Centre technique agricole peuvent protéger les terres dans les documents d'urbanisme. Sur certains territoires de la commune d'Aubagne, la marque territoriale collective « Jardins du pays » promeut ses productions maraîchères en murets et petites

terrasses. Cette préoccupation d'un maraîchage en circuit court pour alimenter les assiettes des urbains est de la plus haute importance. Dans de nombreux États, le périurbain a été sacrifié pour un urbanisme d'opportunité, au coup par coup, pensé en termes de zonage, alors qu'il aurait été sage pour chacune des villes concernées de concevoir un projet d'urbanisme global anticipant l'organisation des besoins d'extension urbaine et leurs infrastructures. La population y gagnerait en termes de sécurité alimentaire et de cadre de vie. Les paysages de nombreuses entrées de villes deviennent désormais répulsifs : extrême pauvreté architecturale, système routier dominant et complexe, circulation effrayante et dangereuse pour les piétons et cyclistes qui s'y aventurent.

Économie touristique : paysages identitaires, patrimoine rural, randonnée

Le paysage participe à l'économie et le tourisme est une manne. Le tourisme doit être considéré sous ses deux visages : le tourisme étranger en quête de découvertes, à voir et à déguster, et le tourisme urbain de proximité qui aspire le week-end à profiter de lieux intacts et d'aires de respiration pour ses activités de plein air et de loisir. Ces fréquentations apportent et fidélisent une clientèle.

Ainsi, le vignoble en terrasses escarpées des « Cinq Terres » (Cinque Terre) en Italie offre un paysage d'exception avec ses villages perchés sur des falaises abruptes qui tombent dans la mer.



Fig. 31 et Fig. 32. Les Cinq Terres (Cinque Terre), Ligurie, Italie. (Photo : J. Respaud-Bouny).

La circulation est fermée aux véhicules individuels non résidents. Reste aux visiteurs le train et la marche. Le succès est tel que les bouteilles de vin sont souvent vendues avant même que les grappes de raisins ne soient vendangées.

Les écomusées permettent de préserver des éléments du patrimoine matériel et immatériel d'un lieu. Ils sont particulièrement attrayants et instructifs en tant que musées. Il est possible de mentionner le Musée suisse en plein air de Ballenberg, à l'est d'Interlaken. Il s'agit d'un vaste parc rassemblant le patrimoine rural suisse, tant matériel qu'immatériel. Une centaine de bâtiments représentatifs issus des différents cantons ont été démontés (chaque pièce a été numérotée), pour être reconstruits de manière conforme aux originaux. Le parc comprend des jardins paysans avec animaux de ferme et valorise l'artisanat traditionnel. Fondation d'utilité publique, le musée s'autofinance à 80 % ; il dépend de dons et legs pour son entretien. L'un des chalets a fait l'objet d'une réhabilitation ; l'intervention architecturale contemporaine, soucieuse du caractère patrimonial et de l'utilisation de matériaux traditionnels qui y a été accomplie, démontre qu'il est possible de préserver le patrimoine sans déroger au confort moderne. Dans tout le parc, les clôtures, terrasses et espaces d'accompagnement des maisons sont en pierre sèche ou en bois.

Production de terroir : marketing territorial

Un beau paysage agricole renvoie indéniablement au constat qu'une bonne pratique agricole y a été suivie et qu'un bon produit de terroir y est réalisé. Un beau paysage agricole participe en effet à la fierté des hommes, exprime la qualité de leur travail, respectueux de l'équilibre des écosystèmes, des rythmes des saisons, des productions, des sols, des arbres.



Fig. 33. Trieuse à moutons en fin d'estive à Belalp, glacier d'Aletsch au-dessus de Brig, Suisse. Restauration Stoneworks Lippert. (Photo : U. Lippert).



Fig. 34. Vallée de la Moselle à la confluence avec le Rhin, Allemagne.

En Allemagne, le vignoble de la vallée de la Moselle, conduisant jusqu'à sa confluence avec le Rhin, est aménagé en étroites terrasses sur l'adret, les coteaux des rives les mieux exposées au soleil. Le petit train monorail, système emprunté aux Suisses, escalade la pente pour permettre d'entretenir les ceps et les murs et pour faciliter la vendange. Des bateaux-mouches promènent les touristes, tandis que d'autres visiteurs plus sportifs empruntent la piste à vélo, en bord de rivière. Ce circuit touristique est très prisé. Chaque village constitue une « halte gourmande » où cafés et restaurants proposent la dégustation du vin de Moselle en terrasses agrémenté de charcuterie et de saucisses avec pommes de terre.

Sébastien Giorgis note :

Ce qui est nouveau, en réaction peut-être à l'impossible choix contemporain entre des paysages surexploités d'un côté et abandonnés de l'autre, c'est cette aspiration à être de quelque part, à vivre dans un paysage dans lequel on se reconnaît, à consommer des produits dont la référence à un terroir garantirait une certaine qualité (Giorgis, 2001).

Attractivité du territoire pour des entreprises soucieuses d'image

Le paysage est non seulement un atout pour valoriser les productions mais aussi une valeur sûre pour attirer l'implantation d'entreprises. Celles-ci recherchent des facilités d'accès grâce à des infrastructures de qualité, et veulent bénéficier d'une image garantissant leur notoriété. Elles sont donc très attentives au fait de fidéliser leurs cadres par un espace de vie agréable. Ainsi, les labels à consonance « qualité paysagère » comme le sont les parcs sont-ils convoités. Pour s'implanter, le siège de l'entreprise est situé, si ce n'est sur place, du moins à proximité, ce qui permet d'ajouter le nom du site paysager aux produits et, pour les employés, d'habiter au plus près.

3. Diversité des usages du système constructif en pierre sèche

Structures paysagères en pierre sèche

Les illustrations ci-après présentées font état de la valeur paysagère de divers ouvrages en pierre sèche.

Terrasses



Fig. 35. Vallée de la Castagniccia, Corse, France.



Fig. 36. Côte amalfitaine, Italie.



Fig. 37. Galice, Espagne.



Fig. 38. Castellón, Espagne.



Fig. 39. Majorque, Espagne.



Fig. 43. Vallée du Paz, Asturies, Espagne.



Fig. 40. Entre Aït Baha et Tafraout, Anti-Atlas, Maroc.

Enclos lithiques



Fig. 44. Île de Gotland, Suède.

Jardins



Fig. 41. Punta Nati près de Ciutadella, Minorque, Espagne.



Fig. 45. Gordes, Luberon, Vaucluse, France.



Fig. 42. Angleterre, Royaume-Uni.



Fig. 46. Nara, Kansai, Japon.



Fig. 47. Tavel, Gard, France.



Fig. 48. Victoires du paysage françaises 2014 : « Le jardin des migrations », fort Saint-Jean, Marseille. Concepteur « APS », Valence. Réalisation « Les Murailleurs de Provence », formateurs pour encadrer le chantier d'insertion d'« Acta Vista », France.



Fig. 49. Haute-Marne, France.



Fig. 50. Côte-d'Or, France.

Accompagnement du bâti et bâti

Clôtures



Fig. 51. Aveyron, France.



Fig. 52. Castellón, Espagne.



Fig. 53. Minorque, Espagne.



Fig. 54. Prieuré de Ganagobie, Alpes-de-Haute-Provence, France.



Fig. 55. Payzac, Ardèche, France.



Fig. 59. Gargas, Luberon, Vaucluse. Construction : Maison des métiers du patrimoine. Encadrant technique : Matthieu Collot, murailleur, France.



Fig. 56. Entrée d'une propriété agricole à Minorque, Espagne.



Fig. 60. Toulon, Var. Construction d'un soutènement par Albert Porri, murailleur, France.



Fig. 57. Valdemossa, Majorque, Baléares, Espagne.



Fig. 61. Vallée de la Moselle, Allemagne.



Fig. 58. Kyoto, Japon.



Fig. 62. Blauzac, Gard. Construction : Vincent Mougel, murailleur, France.

Calades du parvis



Fig. 63. Majorque, Baléares, Espagne.



Fig. 64. Prieuré de Salagon, Alpes-de-Haute-Provence, France.



Fig. 65. Fontaine, Aveyron, France.



Fig. 66. Ferme proche d'Étivaz, Pays-d'Enhaut, Suisse.

Bases et fondation de construction



Fig. 67. Construction d'un chalet, île de Gotland, Suède.



Fig. 68. Construction d'une remise dans le vignoble. Construction Laviers, murailleurs de Bourgogne, France. (Photo : J. Mari).



Fig. 69. Fondation et soubassement d'une maison neuve en briques de terre crue, Chinguetti, Mauritanie.

Maisons



Fig. 70. Chalet de haute montagne, près d'Étivaz, Pays-d'Enhaut, Suisse.



Fig. 71. Ferme près d'Alberobello, Pouilles, Italie.



Fig. 72. Ferme près de Noci, Pouilles, Italie.



Fig. 73. Maison de pierre sèche semi-enterrée, Lozère.



Fig. 74. Maison semi-enterrée au toit de chaume et de genêt, Lozère, France.

Cabanes



Fig. 75. Construction de pierre sèche pour s'abriter du vent (barraca), Minorque, Espagne.



Fig. 76. Construction pour abriter les animaux (pont de bestiar), Minorque, Espagne.



Fig. 77. Construction dans la clôture du vignoble, Saint-Chinian, Hérault, France.



Fig. 78. Anciens abris de berger en montagne (orris) au-dessus de la vallée de Vicdessos, Ariège, France.

Accompagnement de la route

Soutènements



Fig. 81. Aurel, mont Ventoux, Vaucluse, France.

Greniers



Fig. 79. Galice, Espagne.



Fig. 82. Galice, Espagne.



Fig. 83. Pyrénées-Orientales, France.



Fig. 80. Oasis d'Amtoudi, Anti-Atlas, Maroc.



Fig. 84. Près de Midelt, Atlas, Maroc.



Fig. 85. Mont Faron, Toulon, Var, France.

Accompagnement du chemin



Fig. 89. Catalogne, Espagne.



Fig. 86. Cap Corse, France.



Fig. 90. Pouilles, Italie.

Ponts



Fig. 87. Épire, Grèce.



Fig. 91. Près de Sóller, Majorque, Espagne.



Fig. 88. Navarre, Espagne.



Fig. 92. Chemin creux, chemin boueux pour drainer la pluie et protéger les pâturages des vaches limousines, Masgot, Creuse, France.



Fig. 93. Montée au château, Saint-Saturnin-lès-Apt, Luberon, Vaucluse, France.



Fig. 94. Montée à l'ermitage, Moustier-Sainte-Marie, Alpes-de-Haute-Provence, France.

Ouvrages hydrauliques



Fig. 95. Payzac, Ardèche, France.



Fig. 96. Var, France.



Fig. 97. Pêcherie (piège à poisson), El Jadida, Maroc.



Fig. 98. Parcelles vivrières en bord d'oued, inondables, oasis d'Amoudi, Anti-Atlas, Maroc.



Fig. 99. Jardins familiaux en parcelles inondables, rivière Lot à Saint-Julien-du-Tournel, Lozère, France.

Systèmes de protection

Lutte contre le ruissellement rapide et les inondations

La maçonnerie de pierre sèche, souple et drainante, contribue à lutter contre l'érosion et le ruissellement. En retenant la pente pour permettre les cultures, les terrasses favorisent un écoulement adapté de l'eau des bassins versants (tant en cas d'excès d'eau qu'en cas de pénurie d'eau), et préservent la terre. Construire des terrasses successives constitue un dispositif radical pour casser la pente et, par la même occasion, limiter la force de l'eau. Les rivières ont aussi des barrages, ou seuils, en travers des talwegs.



Fig. 100. La restanque (barrage en travers du talweg), Suisse. Le murailler montre le résultat du travail réalisé.



Fig. 101. Paysage agricole façonné par les restanques, Venasque, monts de Vaucluse, France.



Fig. 102. Aménagement du talweg au sud de Tiznit, Anti-Atlas, Maroc.



Fig. 103. Détail de l'ouvrage, sud de Tiznit, Anti-Atlas, Maroc.

Quais, berges de rivière



Fig. 104. Galice, Espagne.



Fig. 105. Le Nil, Égypte.



Fig. 106. Au nord de Dijon, Côte-d'Or, France.



Fig. 107. Le lot Saint-Julien-de-Tournel, Lozère, France.

Béal



Fig. 108. Combe des Bourguignons, Marguerittes, Gard, France.



Fig. 109. Majorque, Baléares, Espagne.

Lutte contre la désertification et la sécheresse



Fig. 110. Assouan, Égypte.



Fig. 111. Chinguetti, Mauritanie.

Lutte contre le vent

Des jardins-enclos ronds, faits de hauts murs en pierre sèche ajourée, servent par exemple à filtrer la force du vent et protègent les citronniers sur l'île de Pantelleria en Sicile.

Anti-éboulis, paravalanches et défenses militaires



Fig. 112. Pics d'Europe (Picos de Europa), Asturies, Espagne.



Fig. 113. Zakopane, montagnes carpatiques, Pologne.



Fig. 114. Anciennes tranchées militaires austro-hongroises, Val Venosta, Italie.



Fig. 115. Douve de protection d'un ancien fort de surveillance de la rade de Toulon, mont Faron, Toulon, Var, France.

Conclusion

À chaque fois qu'un paysage se referme, que le long des routes des murs s'écroulent et disparaissent pour être remplacés par du béton, de l'enrochement ou du gabion (cage de fer remplie de pierres), cette évolution fait ressentir comme un mélange de nostalgie et d'absurdité. Pourtant, il suffit que ces paysages de pierre sèche soient cultivés et bien entretenus à l'année pour qu'ils expriment une qualité totale : celle du pays, celle du travail des hommes, celle des productions.

Partout où ce patrimoine en pierre sèche est présent, il est sage de s'interroger sur sa fonction et son actualité.

La pierre sèche, un allié incontournable à inscrire dans les paysages et à prescrire

Certains paysages sont d'une beauté particulière, non signalée, comme ces murets qui serpentent dans le Jura, en France comme en Suisse, ces enclos tirés au cordeau qui trament Punta Nati dans l'île de Minorque aux Baléares, ou comme ces terrasses viticoles qui escaladent les pentes accidentées de la confluence du Rhin avec la Moselle en Allemagne ou celles du Valais en Suisse. Seuls quelques-uns sont reconnus par l'Unesco : Cinque Terre et la côte amalfitaine en Italie, le Haut Douro au Portugal, Lavaux en Suisse et la Sierra Tramuntana de l'île de Majorque. Pour autant, si leur labellisation s'est construite sur l'authenticité de leurs terrasses, soulignées par la pierre sèche, curieusement rien n'exige l'entretien de ces murs et leur restauration à l'identique. À y regarder de près, en parcourant ces sites d'exception, il a été possible de constater avec tristesse combien cette absence de notification dans le cahier des charges de ces sites concourt parfois au remplacement de ces ouvrages par d'autres systèmes constructifs, entraînant leur disparition pure et simple et, a fortiori, édulcorant la beauté des paysages.



Fig. 116. Haut Douro, Portugal.



Fig. 117. Promotion du paysage en azulejos dans la gare de Pinhao, Haut Douro, Portugal.



Fig. 118. Jura, France.



Fig. 119. Côte amalfitaine, Italie.

La méconnaissance est bien souvent cause de blessures pour les paysages comme pour l'architecture. Les bonnes intentions, ou plus vénalement la prétendue rentabilité (à court terme), sacrifient irrémédiablement richesse et diversité de compositions, lesquelles ont été façonnées durant des siècles de labeur. Ces modes constructifs sont fascinants par leur adaptabilité au climat, au relief et aux ressources locales.

Le patrimoine en pierre sèche est toujours menacé de destruction, non seulement par l'absence d'entretien mais encore au nom des contraintes économiques évaluées sur la seule notion de coût d'investissement, et non sur la durée de vie globale et la durée de service des ouvrages. La disparition

de ce savoir-faire immatériel aussi bien que de ces ouvrages drainants constitue un appauvrissement des savoirs et une incohérence avec l'exigence de pratiques durables, dans une échelle humaine et dans le respect des ressources de la planète. La protection de ce patrimoine à l'échelon de chaque État pourrait s'appuyer sur des savoirs, des expériences et les apports d'acteur en provenance de divers horizons. Il est ainsi nécessaire de reconnaître l'importance que présente la sauvegarde de ces ouvrages irremplaçables, à quelque peuple qu'ils appartiennent.

La pierre sèche, ses ouvrages, ses savoirs et son savoir-faire comme ressources locales à promouvoir

Il est nécessaire de promouvoir la connaissance et l'utilisation de la pierre sèche (diffusion d'ouvrages, des savoir-faire) comme ressource locale tant dans les politiques environnementales que dans les politiques agricoles. La pierre est un matériau naturel, sain, extrait à proximité du site ou un matériau de réemploi. Bâties à sec, ces maçonneries sont drainantes et antiérosives, elles s'adaptent au terrain et épousent les courbes de niveaux pour mieux s'intégrer au paysage et servir de bassins de rétention aux eaux de ruissellement. Par ailleurs, les anfractuosités des ouvrages en pierre sèche sont autant de niches pour la biodiversité qui entretiennent l'écosystème et favorisent une terre saine propice à la culture biologique et à la culture biodynamique.

Il convient également de tenir compte de la nécessité de sauvegarder et de promouvoir la pierre sèche dans le cahier des charges d'entretien des grands paysages et des sites inscrits, tout comme à l'occasion de la diffusion de bonnes pratiques pour les jardins, les chemins de randonnées, les routes touristiques, les berges de rivière, les clôtures, la perméabilité des sols, la lutte contre l'érosion, l'hydrologie, etc. Il convient de reconnaître le savoir-faire de murailles comme patrimoine culturel immatériel.



Fig. 120. Vallée du Paz, Asturies, Espagne.

L'enseignement et la formation

Par méconnaissance, certains vieux ouvrages s'écroulent en raison de l'absence d'entretien et sont rebâti en imitation. Dans ce cas, au-delà de la raideur de ce type de maçonnerie, les atouts que présente la pierre sèche ne sont plus garantis. Afin que les ouvrages soient correctement entretenus et construits dans les règles de l'art, des modules de formation à la pierre sèche devraient être ajoutés au cursus des formations professionnelles initiales et continues, à chaque fois que cela est cohérent. Il convient notamment d'insérer cet enseignement au sein des formations destinées :

- ▶ aux praticiens : maçons, tailleurs de pierre, jardiniers, forestiers, agents d'entretien des espaces naturels, agents d'entretien des collectivités, agriculteurs, oléiculteurs, viticulteurs, éleveurs, etc. ;
- ▶ aux concepteurs-prescripteurs : architectes, architectes paysagistes, techniciens, urbanistes, bureaux d'études et de contrôle, ingénieurs du bâtiment, ingénieurs du génie civil, ingénieurs en géotechnique, ingénieurs agronomes, etc.

Afin d'assurer ces formations, il convient de garantir le niveau de l'enseignement et d'éviter que les encadrants techniques chantiers école ne suivent pas un enseignement défini. Les essais scientifiques réalisés au cours des thèses de doctorat d'ingénieur ont prouvé que la rigueur de mise en œuvre des maçonneries garantit leur fiabilité. Toute maçonnerie mal bâtie qui s'effondre contribue à alimenter les détracteurs de la pierre sèche. Afin que la transmission des connaissances se fasse dans les règles de l'art, il est dès lors nécessaire que les savoirs et savoir-faire des enseignants et des formateurs soient validés.

La sensibilisation des responsables des autorités locales, du grand public et des autres acteurs

Il est essentiel de sensibiliser les responsables au niveau des autorités locales (auxquelles incombe la gestion des communes, des espaces naturels, agricoles ou urbanisés, des chemins, des routes, des forêts, des rivières), ainsi que le grand public et les autres acteurs, aux valeurs de la pierre sèche. En effet, quand bien même les techniciens proposent, ce sont les élus des collectivités qui ont le pouvoir décisionnaire. Le coût d'investissement peut parfois arrêter leur décision alors qu'une maçonnerie appropriée résistera plus longtemps et sera intégrée au paysage. Il importe que les élus soient bien informés des atouts de la pierre sèche dans un paysage.

Il est récurrent de constater que ce qui compose le paysage quotidien finit par ne plus être mesuré à sa juste valeur. Il faut parfois qu'un regard neuf s'extasie pour rappeler sa beauté, et ce n'est souvent qu'une fois que celui-ci a disparu que les regrets s'expriment. La sagesse est de préserver la mémoire en

maintenant des lieux intacts pour valeur d'exemple. Les citoyens peuvent être charmés par des aménagements ludiques et pédagogiques et, par là même, conquis.

Citons deux exemples de bonnes pratiques, simples à suivre.

Le premier exemple concerne les « sentiers du patrimoine » mis en place par l'Office pour l'environnement de la Corse, en France. Chaque village peut candidater à ce label en présentant son projet de restitution d'anciens sentiers proches du village afin de recevoir un financement pour leur réaménagement. Le dossier doit présenter un projet technique argumenté sur un historique étoffé. Sélectionné, il bénéficiera ensuite d'une promotion à l'échelle de la région. Les touristes profitent ainsi d'une alternative au fameux GR 20, qui n'est pas à la mesure de tout un chacun du fait de la difficulté sportive qu'il représente. Qui plus est, le touriste y trouve l'occasion de visiter un village où il n'aurait même pas pensé se rendre auparavant. Un sentier du patrimoine représente une « offre » de découverte tranquille, une promenade familiale. C'est pourquoi ce programme est un succès. Il séduit tout autant les touristes que les résidents. Ces chemins avaient été délaissés. Recouverts de végétation, ils avaient disparu et étaient inconnus des jeunes. Aujourd'hui, à peine les travaux commencés, ces chemins attirent la curiosité. Ce sont les plus âgés du village qui racontent leur usage et les anecdotes aux nouvelles générations. Le plaisir de retrouver l'aire de battage, la source, le cheminement par irrigation gravitaire qui apporte l'eau sur d'anciennes parcelles fait que même les jardins revivent, qu'un âne y trouve sa place, qu'un vieil arbre est vénéré... Ces sentiers du patrimoine font désormais la fierté des villageois. Leur référencement touristique régional apporte du mouvement au plus profond de l'intérieur de l'île de Beauté : un tourisme ethnoculturel apaisé et d'amplitude saisonnière élargie. Avec l'évolution de la société, ces vestiges d'une vie villageoise font sens et bien souvent les jardins sont réappropriés par les familles qui s'attachent à entretenir ce que leurs aînés ont façonné.

Le deuxième exemple concerne la Route de la pierre sèche ou GR 221 à Majorque (Baléares), en Espagne, qui traverse la Sierra Tramuntana. L'idée de sa création a été lancée par un président du Conseil insulaire de Majorque qui, à la fin des années 1980, pouvait sembler quelque peu inconscient tant le projet semblait irréalisable. Les anciens chemins muletiers tombés dans l'oubli avaient été envahis de broussaille ou annexés par des propriétés privées. À partir des anciens cadastres, il a fallu retrouver leurs traces, négocier le rachat de parcelles ou leur mise à disposition par baux emphytéotiques. Il a également fallu mettre au point l'organisation d'un programme

d'envergure nationale de subventions octroyées par le ministère de l'Emploi dans les années 1990 pour des écoles ateliers. L'embauche de jeunes diplômés d'architecture, de géographie, ou encore d'agronomie a permis d'encadrer de jeunes chômeurs sans qualification dans des programmes d'insertion professionnelle pour restaurer du patrimoine public. Ainsi, ces jeunes ont pu s'investir dans la restauration d'une résidence et d'un parc du XVIII^e siècle, d'une tour, d'un moulin ou encore d'un paysage en pierre sèche. Cette organisation a permis la sensibilisation de tous et l'éveil d'une vocation pour certains. L'association de muraillers de Majorque Gremi de Margers (un « meurger » est une épaisse muraille ou un tas de pierres parementé) est aujourd'hui composée d'anciens, passés par cette école de la vie et devenus de fiers artisans. Ils sont des messagers pour sensibiliser la population et convaincre les élus de leur village de perpétuer la tradition de la pierre sèche pour le bien-être de tous. Ces efforts ont été récompensés par l'obtention du label de l'Unesco « Paysage culturel » en 2011, un dossier qui a été soutenu par l'un des plus fervents admirateurs de l'île, l'acteur américain Michael Douglas. Actuellement, le département de l'Environnement du Conseil de Majorque s'engage dans un programme international de sentiers culturels de la pierre sèche en Méditerranée ; il s'agit d'une volonté partagée de construire une proposition de circuits de découverte de la pierre sèche.

La préservation et l'entretien d'anciennes infrastructures

Les décideurs devraient également créer ou rétablir des services de réparation et d'entretien.

La profession de cantonnier, qui a disparu dans certains États, a notamment pour charge de gérer le patrimoine routier. Il s'agit d'assurer une surveillance régulière des ouvrages, rigoles et canaux, ainsi que l'entretien des infrastructures afin d'éviter des interventions d'urgence. Depuis la disparition de ce corps de métier dans certains États, les plus belles routes touristiques, qui permettent une traversée de paysages caractéristiques du terroir, subissent une modernisation. Si celle-ci peut être considérée comme efficace d'un point de vue fonctionnel, elle conduit cependant de manière inexorable à une perte radicale du caractère de ces infrastructures. Or il conviendrait de considérer les atouts paysagers inhérents à de petites routes sinueuses de montagne, disposant d'ouvrages de soutènement routier en pierre sèche.

Certains exemples de routes sinueuses ayant un caractère paysager peuvent être cités.

La route de Sa Calobra à Majorque a été judicieusement maintenue en l'état. Les cars touristiques peuvent y circuler par tranches horaires (dans le

sens de la descente ou de la remontée) afin d'éviter les croisements de bus, qui seraient impossibles étant donné l'étroitesse de la chaussée à l'endroit précis où un soutènement ancien exceptionnel en pierre sèche peut être admiré (celui-ci est de 17 m de haut sur 140 m de long).

La Confédération suisse protège ses routes tortueuses de cols de haute montagne en les inscrivant en tant que « monument historique ». L'aménagement du col du Saint-Gothard est préservé : soutènements en pierre sèche, chaussée pavée, bornes en pierre chasse-roue pour en marquer le bord... L'ancienne route est le trajet de prédilection des motards, des cyclistes et des promeneurs, et la nouvelle route passe par un trajet direct en tunnel à une altitude inférieure.

L'ancienne route de Collias à Nîmes, en France, a été restaurée pour servir d'accès à la défense de la forêt contre les incendies. Elle est également utilisée comme chemin de promenade pédestre apprécié dans les gorges du Gardon, labélisées Grand site de France et Réserve de biosphère de l'Unesco.

Inventorier pour connaître et prendre les bonnes décisions de protection

Afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, il est essentiel de connaître les sites afin de pouvoir y effectuer des interventions appropriées. Il est nécessaire pour cela de réaliser des inventaires des éléments de pierre sèche significatifs.

Quelques exemples sont donnés ci-après.

En Espagne, aux Baléares, le département de l'Environnement du Conseil de Majorque a inventorié des kilomètres de murs de terrasse et observé des sites de pierres sèches. Les brèches et les déformations des ouvrages observés, ainsi que les ravines et sillons creusés dans le sol par le ruissellement ont été analysés afin de comprendre leur origine et d'adapter la restauration des sites en conséquence.

La mairie de Limogne (Quercy, département du Lot, France) a, au début des années 2000, adopté un arrêté municipal interdisant la destruction des murets en pierre sèche. Cet arrêté impose par ailleurs le stockage éventuel de pierres afin qu'elles soient ultérieurement réemployées pour restaurer un autre muret, visible depuis l'espace public et profitant à tous. L'entrée du village est caractérisée par ces murets ; ils font partie du paysage identitaire, carte postale du village, et doivent être respectés. D'autres mairies ont mis en place un stockage municipal comme Felletin dans le département de la Creuse.

Les travaux menés par l'Association de sauvegarde d'entretien de restauration du patrimoine urbain et rural, dans le Gard, en France (fondée par Maurice Rosta), ont été intégrés au cadastre informatisé de

la ville de Nîmes. Tous les murs et capitelles (cabanes en pierre sèche) des garrigues ont été répertoriés et font l'objet d'une protection dans le règlement du plan local d'urbanisme (PLU). L'épisode pluvieux meurtrier de 1988 a permis de prendre la mesure de l'efficacité drainante des murs en pierre sèche des collines surplombant la ville. Une subvention municipale a été votée pour aider les propriétaires à maintenir ces ouvrages. Il importe que les agents municipaux soient formés aux questions relatives à la pierre sèche afin de valider les bonnes pratiques.

Les travaux de l'association Pierre sèche en Vaucluse dans les monts de Vaucluse, en France (fondée par Danièle Larcena), ont servi, grâce aux inventaires réalisés par les bénévoles, à faire évoluer la dernière version du PLU de plusieurs communes.

Le respect est à la base des relations humaines. L'identification du patrimoine présent sur le territoire donne aux décideurs, aux professionnels et aux citoyens la capacité d'en comprendre la fonction. Il s'agit de respecter le choix des bâtisseurs de ce patrimoine, ainsi que l'ingéniosité dont ils ont fait preuve afin de mettre au point ces constructions.

L'étape suivante doit être d'inclure cette préoccupation dans les documents de planification, dans le but de garantir que le rôle des murs en pierre sèche dans le paysage est correctement reconnu.



Fig. 121. Vignobles en Bourgogne, France.

Références

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) *et al.* (2008), *Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche*, École nationale des travaux publics de l'État, Lyon, 157 p.

Conseil de l'Europe (2019), *Mémento contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – La pierre sèche dans le paysage, ancestrale et innovante, pour des territoires durables*, adopté par la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 7 mai 2019

Giorgis S. (2001), « *Les terrasses de cultures, lieu de l'innovation obligatoire* », *Aménagement et nature*, n° 141, pp. 89-96.

Jacquat M. S. *et al.* (2009), « Murs secs pleins de vie », *Cahiers du Musée d'histoire naturelle*, n° 10, Éditions de la Girafe, La Chaux-de-Fonds, Suisse, en association avec l'Association suisse pour la préservation des murs de pierres sèches (ASMPS), Jura suisse.

Parvex F. et Turiel A. (2001), *Sauvegarde des murs en pierres sèches et du vignoble en terrasses valaisan*, Service de l'agriculture de l'État du Valais, Offices des améliorations foncières et de la viticulture. www.pierreseche.com/a_lire/rapport_final_SEREC.pdf.

Reynaud L. (2014), « De l'intérêt des techniques ancestrales pour gérer les débits », *Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) du Comtat à la mer*.

Unesco (2018), « Examen des candidatures pour inscription en 2018 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (point 10.b de l'ordre du jour) » (13.COM, novembre 2018; référence du dossier: 1393). <https://ich.unesco.org/fr/10b-representative-list-01013>.

Thèses sur la pierre sèche

Colas A.-S. (2009), *Mécanique des murs de soutènement en pierre sèche : modélisation par le calcul à la rupture et expérimentation à l'échelle 1*.

Le H. H. (2013), *Stabilité des murs de soutènement routiers en pierre sèche : modélisation en trois dimensions par le calcul à la rupture et expérimentation à l'échelle 1*.

Oetomo J. (2014), *Comportement des murs de soutènement en pierre sèche : une modélisation par approche discrète*.

Savalle N. (2018), *Comportement hydraulique et sismique des murs de soutènement en pierre sèche*.

Terrade B. (2017), *Évaluation structurale des murs de soutènement en maçonnerie*.

Villemus B. (2004), *Étude des murs de soutènement en maçonnerie de pierre sèche*.

Chapitre 11

Marcher dans le paysage

Gerhard Ermischer, expert du Conseil de l'Europe

Archéologue et historien, Autriche.

Introduction

La marche est l'un des moyens les plus intenses d'expérimenter et de comprendre le paysage sous tous ses aspects. Elle permet de prendre conscience de la fragilité du paysage et de l'importance immense de le préserver et de le gérer de manière appropriée. La marche est la façon humaine de se déplacer, sans machines ni moteurs, à une vitesse et à un rythme humains. Elle représente une manière idéale de percevoir, voire de « consommer » le paysage comme quelque chose de beau, de naturel et d'humain.

La vitesse moyenne des transports a radicalement changé depuis l'industrialisation. Les trains, les voitures et les avions se déplacent tellement plus vite qu'un être humain ne pourrait le faire seul que le paysage que nous traversons se transforme en un défilé de formes floues à travers une fenêtre. La structure et la vitesse de notre mode de transport nous éloignent de notre environnement. C'est tout particulièrement le cas du voyage en avion, au cours duquel nous changeons complètement de perspective, nous nous déplaçons bien au-dessus des nuages, nous regardons la terre du point de vue d'un aigle, mais nous nous déplaçons beaucoup plus haut et beaucoup plus vite qu'aucun aigle ne pourrait jamais voler.

Lorsque nos déplacements sont ralentis par des intempéries, des travaux routiers ou des problèmes techniques et que nous nous déplaçons à la vitesse d'un escargot dans les embouteillages, ou encore lorsque nous attendons une correspondance dans une gare ou un aéroport, nous sommes tellement contrariés par les conséquences du retard que nous prenons rarement le temps, ne serait-ce qu'une seconde, de regarder autour de nous et encore moins d'essayer de comprendre le paysage qui nous entoure.

Le fait est que, souvent, très peu de choses sont visibles, car nous voyageons en train à grande vitesse à travers des tunnels et des vallées artificielles de béton qui nous cachent la vue et, au lieu d'observer, nous fixons nos ordinateurs portables ou smartphones, et parfois même, un écran affichant un paysage virtuel pour lequel il est possible de choisir la saison, une floraison de printemps ou une neige d'hiver.

Cette transformation massive d'expérience au cours des 150 dernières années a également changé le point de vue du public sur la marche. Elle n'est plus envisagée comme la seule façon naturelle de se déplacer car beaucoup de gens utilisent leur voiture, même pour aller chercher un paquet de cigarettes ou une baguette de pain au distributeur automatique ou au magasin du coin. Les véritables courses se font dans les centres commerciaux en dehors des villes, et même s'ils sont parfois accessibles en bus ou en

tramway, on utilise en général sa voiture particulière pour s'y rendre. D'un autre côté, les commerçants en centre-ville protestent régulièrement contre les nouvelles zones piétonnes, craignant une baisse de leur chiffre d'affaires si les clients ne peuvent plus venir en voiture et se garer devant leur porte (même si, en réalité, la plupart d'entre eux passent des heures à tourner autour des magasins à la recherche d'une place de parking). La marche est devenue une activité de loisirs, un passe-temps que l'on pratique juste pour le plaisir, pour sa santé ou même dans le but de faire l'expérience d'un paysage jugé digne d'intérêt. La marche est devenue une activité spécifique, souvent organisée par des clubs et associations de randonnées, professionnalisée par la formation de guides de randonnée certifiés, réalisée avec des équipements adaptés, étudiée scientifiquement et même régie par des normes industrielles.



Fig. 1. Le Voyage de la Sainte Famille.

Ainsi, marcher aujourd'hui est quelque chose de très différent de ce que nos prédécesseurs ont fait pendant des millénaires. C'est une activité de loisirs et, dans notre société à grande vitesse, hautement technologique et compétitive, cela signifie également qu'il s'agit d'une activité professionnalisée, commercialisée et sujette aux tendances. Elle est considérée comme « rétro », nous renvoyant à nos racines et permettant une expérience plus naturelle de notre corps, de notre âme et de l'environnement, qui, vu consciemment, devient paysage. Cette forme de marche, une manière consciente de vivre le paysage, est donc quelque chose de tout à fait nouveau, une chose qui ne pouvait se développer pleinement qu'avec l'industrialisation et les nouvelles technologies des transports. Cependant, ses origines prennent leurs racines loin dans l'histoire. Il est donc judicieux de remonter dans le temps avant d'analyser concrètement les tendances actuelles de la randonnée pédestre.

1. Petite histoire de la marche

Marcher sur deux pieds est l'une des caractéristiques distinctives de l'être humain. Devenir

humain, c'est acquérir la marche debout ; en anthropologie, les signes anatomiques d'un être marchant debout sont l'une des preuves les plus révélatrices d'une humanité pleinement développée, contrairement aux premiers ancêtres de l'homme qui se déplaçaient à quatre pattes ou marchaient accroupis, utilisant leurs mains pour stabiliser leur position. Les premiers hommes étaient des chasseurs et des cueilleurs, couvrant de longues distances, ils vivaient donc une vie nomade ou, tout du moins, semi-nomade. Ils marchaient à un rythme assez soutenu, un peu comme le jogging ou ce qu'on appelle aujourd'hui la « marche rapide ». Il leur fallait absolument comprendre leur environnement et se déplacer avec les yeux bien ouverts, afin de saisir tous les aspects du paysage environnant, y rechercher les dangers, les sources de nourriture et, bien sûr, les points de repère pour trouver leur chemin. Ils en savaient nécessairement beaucoup plus sur les caractéristiques de leur territoire que les fervents amoureux de la nature et les biologistes les mieux entraînés, ou qu'aucun citadin moderne lors de sa promenade dominicale. Prenant en compte leur environnement, l'interprétant et le mémorisant, formant une carte mentale des vues, des odeurs, des sons et des autres aspects physiques des terres sur lesquelles ils s'installaient, ils créaient leur propre paysage, tel que nous le définissons aujourd'hui. Bien sûr, ils ne le voyaient pas comme tel, et on peut donc se demander s'ils pensaient réellement à un paysage, mais il est certain que les êtres humains ont exploré et interprété leur environnement en y marchant, même si le concept de paysage a été créé beaucoup plus tard.

Au fil des siècles et des millénaires de l'évolution physique et culturelle de l'homme, la marche est restée le principal mode de transport. Jusqu'à l'industrialisation et l'invention du chemin de fer, la vitesse de référence du transport humain à travers les âges a été fixée par la marche. Avant cela, d'importantes révolutions avaient eu lieu dans les transports : la domestication de l'âne et du cheval, l'élevage de la mule, l'invention des véhicules à roues, des embarcations et des navires pour se déplacer sur l'eau, et la construction des premières voies et pistes en bois qui ont ensuite donné naissance aux routes technologiquement avancées construites par les rois perses et en Chine impériale ou, plus familières aux Européens, à celles construites par l'Empire romain. Malgré tout cela, la vitesse de référence restait celle de la marche. Le transport roulant ou maritime permettait aux gens de déplacer des marchandises plus volumineuses et plus lourdes, en quantités beaucoup plus importantes que celles qui pouvaient être transportées sur le dos d'un humain, mais cela ne changeait pas vraiment la vitesse du transport. Le moyen de transport terrestre le plus efficace pour les charges lourdes était la charrette à bœufs (dans d'autres régions du monde,

c'était peut-être l'éléphant), mais ce mode de transport ne permettait même pas d'atteindre la vitesse moyenne d'un piéton. Les attelages et les calèches pouvaient se déplacer un peu plus vite sur une route en bon état, mais les chevaux avaient besoin de se reposer fréquemment. Monter à cheval n'était plus rapide que sur une courte distance, car les chevaux se fatiguent facilement et ont besoin de se reposer encore plus souvent lorsqu'un rythme intense leur est imposé. L'un des systèmes les mieux organisés de communication médiévale à distance était celui des messagers royaux en Angleterre. Ils pouvaient parcourir une cinquantaine de kilomètres par jour, contre un maximum de 30 à 35 kilomètres pour le voyageur moyen ; le transport de marchandises lourdes était limité à environ 15 à 20 kilomètres par jour. L'aspect vraiment intéressant des messagers royaux est qu'il y en avait deux sortes : les messagers à pied et les messagers à cheval. Ces deux types de messagers parcouraient la même distance quotidienne ; en effet, si les cavaliers démarraient plus rapidement, ils devaient également s'arrêter plus souvent pour reposer leurs chevaux. Quant aux messagers à pied, ils marchaient rapidement et à vitesse constante, couvrant ainsi la même distance dans le même laps de temps.

Que ce soit à pied, à cheval ou en calèche, les différents moyens de transport dont disposait l'homme à cette époque permettaient de se déplacer plus ou moins à la même vitesse. Cependant, avec les deux derniers, les voyageurs bénéficiaient d'une perspective différente : monter à cheval et regarder les piétons d'en haut faisait une grande différence, tout comme s'asseoir dans une calèche. Un équipage standard ne permettait pas de se déplacer plus vite ou plus confortablement, sur des routes pleines de nids-de-poule et d'ornières, mais les personnes voyageant en calèche étaient privilégiées et avaient la possibilité d'observer leur environnement d'une manière différente. Dans cet esprit, Johann Wolfgang von Goethe, le célèbre poète et voyageur allemand, a écrit que la seule façon d'admirer un paysage était de marcher. Goethe affirmait que l'on ne pouvait jamais comprendre pleinement le paysage en le regardant à travers la fenêtre d'une calèche. Cette déclaration du début du XVIII^e siècle, peu avant la révolution industrielle, témoigne d'un changement de perspective, d'une nouvelle façon de voir le paysage et de le comprendre, mais également d'une nouvelle manière d'envisager la marche, qui n'était plus considérée par Goethe comme un moyen de transport, mais comme un moyen d'expérimenter, d'appréhender, d'explorer, de voir l'environnement avec un esprit conscient et ouvert, et avec une volonté de l'analyser et le comprendre pleinement. La vision générale du voyage, de l'observation et de l'expérimentation du paysage a été influencée par les publications de l'auteur sur ses voyages en Suisse (1775 et 1779) et en Italie (1786).



Fig. 2. Goethe dans la campagne romaine, J. H. W. Tischbein.

Un tel changement de perspective a transformé la marche en randonnée pédestre. N'étant plus désormais considérée comme un moyen de transport standard, elle est devenue une activité de loisirs, au-delà du simple besoin de se déplacer d'un point A à un point B. Goethe n'a pas été le premier à faire cette transition, mais il fut le premier à associer une manière spécifique et consciente de vivre le paysage avec l'expérience de la marche, au lieu d'utiliser tout autre mode de transport. Dans l'histoire du tourisme et de la randonnée pédestre, le premier Européen à décrire une expérience consciente du paysage et le déplacement (encore une fois, à pied) vers un lieu spécifique dans le but de vivre une expérience particulière fut un autre poète célèbre, l'Italien Francesco Pétrarque. En 1336, il gravit le mont Ventoux en Provence uniquement pour en apprécier la vue et décrivit son expérience dans le détail. C'est pour cette raison qu'il est considéré comme le bienfaiteur du tourisme, de la randonnée et de l'alpinisme.

À l'époque de Goethe, Alexander von Humboldt ne voyageait pas seulement autour du monde pour découvrir la nature, la géologie, les cultures et les paysages, mais il décrivait également comment il escaladait les montagnes et traversait les rivières, non seulement pour explorer de nouvelles perspectives et acquérir des connaissances, mais également pour être reconnu comme le premier européen à le faire. On relève un aspect compétitif dans son expédition au volcan du Chimborazo, ce qui ajoute à la randonnée une dimension que nous ne connaissons que trop bien dans notre société de compétition : l'envie de faire quelque chose de particulier, de stimulant, d'explorer les limites des capacités humaines, d'aller au-delà de ces limites, d'affronter le danger et de vivre une sensation extrême que la vie quotidienne ne peut offrir.

Ces aspects sont devenus beaucoup plus importants dans la société d'aujourd'hui qui donne, au minimum, l'illusion de la sécurité et permet une vie sereine et protégée, ce qui était impensable pour

toutes les générations précédentes et, bien sûr, pour de nombreuses personnes vivant aujourd'hui dans des lieux comme les zones de conflit.



Fig. 3. Alexander von Humboldt, Friedrich Georg Weitsch.

Ainsi, rares étaient dans le passé ceux qui associaient le voyage et la marche et « percevaient » réellement le paysage. Des poètes comme Pétrarque ou Goethe ont parlé de leurs expériences, et Alexander von Humboldt – comme d'autres explorateurs et scientifiques – a évoqué le paysage en tant qu'enseignant et professeur d'université dans ses célèbres conférences. Des peintres comme Pieter Brueghel l'Ancien, Lucas Cranach l'Ancien ou Albrecht Dürer ont transformé leurs expériences en œuvres d'art et développé de nouveaux concepts de paysage, surtout après leurs voyages d'Europe du Nord en Italie, qui leur ont permis d'admirer des vues magnifiques en traversant les Alpes. Mais qui d'autre voyageait avant les Temps modernes, et comment percevaient-ils le paysage ?

Il est communément admis que peu de gens voyageaient avant les Temps modernes. Bien sûr, une grande proportion de la société ne voyageait jamais en dehors des limites très restreintes de leur propriété familiale immédiate. C'était le cas des nombreux serfs, paysans et ouvriers agricoles liés au seigneur de la terre, qui n'avaient pas le droit de quitter le lieu où ils vivaient, et n'étaient pas libres de prendre un emploi comme ils le souhaitaient. Beaucoup de paysans libres se rendaient jusqu'à la prochaine ville de marché pour vendre leurs produits et acheter les marchandises nécessaires. Pourtant, les marchés et les foires étaient réguliers

et favorisaient les déplacements continus du public, du moins dans un secteur local et régional. Lorsque les historiens se sont intéressés de plus près à la vie quotidienne des générations passées, il est vite devenu évident qu'un grand nombre de personnes issues de toutes les classes de la société voyageaient périodiquement sur de plus grandes distances. C'était vrai pour la classe supérieure de la société : les rois, les ducs et les grands seigneurs de la terre voyageaient continuellement de résidence en résidence, en raison d'un besoin existentiel, non seulement pour assurer leur domination sur le territoire qu'ils contrôlaient par une présence physique périodique, mais aussi parce qu'aucun endroit ne pouvait accueillir leur entourage sur une longue période. Le transport n'était tout simplement pas assez performant pour pouvoir apporter la quantité suffisante de nourriture et d'autres fournitures nécessaires pour subvenir aux besoins de ces équipages sur de longues distances jusqu'à un lieu d'établissement sédentaire. Ainsi donc, voyager d'un endroit à l'autre et manger les provisions disponibles à ces endroits (un peu comme une invasion de sauterelles) était le seul moyen de sustenter ces groupes de nobles et l'ensemble des serviteurs nécessaires au fonctionnement de ces cours.



Fig. 4. Équipage de l'empereur Joseph II, Reutte, Autriche.

Avant les Temps modernes, quelques personnes de haut rang ont donné le ton à la plupart des voyages : au-delà d'une nécessité, c'était un véritable besoin existentiel. Les marchands et les commerçants devaient également se déplacer pour acheter et vendre leurs marchandises – et cela se vérifiait de l'artisan le plus pauvre au marchand noble le plus riche. Les marchands vraiment riches et puissants pouvaient rester dans les villes pendant que le transport des marchandises était effectué par leurs employés. Ces personnes étaient bien plus que de simples transporteurs de marchandises, plutôt des entreprises logistiques modernes, s'occupant des douanes et des péages, vendant des marchandises en cours de route et présentant des factures finales à l'issue de leur voyage. Cela étant dit, même les plus grands marchands devaient voyager pour faire

de bonnes affaires ou rendre visite aux grands seigneurs du pays afin d'offrir des prêts et de s'assurer des privilèges et des opportunités commerciales en retour. Les artisans médiévaux et postmédiévaux apprenaient leur métier en tant qu'apprentis, dans un lieu défini, avec un maître d'apprentissage désigné. Toutefois, par la suite, ils devaient voyager pour une durée déterminée afin d'acquérir de l'expérience, le titre de compagnon ne s'obtenant pas du jour au lendemain, mais nécessitant l'accomplissement d'un voyage au long cours, souvent deux ou trois ans. Pour beaucoup de compagnons, le voyage ne s'achevait pas au bout de ces trois ans, l'évolution possible était soit de devenir maître (difficile dans la société médiévale des corporations si le compagnon n'était pas le fils d'un maître), soit de trouver un emploi permanent dans un grand atelier.

Pour beaucoup de personnes, voyager était le seul moyen de gagner leur vie parce qu'elles ne pouvaient pas s'installer, payer le montant nécessaire pour obtenir la citoyenneté et ouvrir leur propre boutique. Au bas de l'échelle sociale, on trouvait également des vagabonds qui gagnaient leur vie en tant qu'artistes mimes, jongleurs, animateurs, chanteurs, en effectuant de petites réparations et en vendant des produits bon marché ; on trouvait même des mendiants, forcés de voyager de villes en villages, de marchés en cours, de palais en monastères, sans lieu fixe où s'installer. Les villes et les villages régulaient l'afflux de ces sans-abris, leur permettant de rester seulement pour une durée déterminée pour laquelle ils devaient obtenir une permission spéciale. Par conséquent, ces gens étaient exclus de la société, forcés de voyager indéfiniment d'un endroit à l'autre pour obtenir une maigre pitance. Les transformations économiques et sociales pouvaient augmenter leur nombre de façon spectaculaire, comme dans l'Angleterre de la fin du Moyen Âge où les changements climatiques et les conditions économiques favorisaient la production de laine issue de l'élevage de moutons plutôt que les cultures, et où de nombreux serfs et vilains étaient chassés des terres qu'ils occupaient depuis des générations pour vivre dans la rue comme colporteurs, mendiants ou enfin comme bandits de grand chemin et hors la loi.

Ces malheureux venaient également gonfler les rangs des soldats et des mercenaires, un autre groupe de personnes qui voyageaient constamment et parcouraient de longues distances. Les pèlerins, autre groupe de personnes représentatif de la plupart des secteurs de la société, voyageaient (principalement en marchant) à travers les routes d'Europe et d'ailleurs, dans un but précis, mais pas pour gagner leur vie. Les pèlerinages commençaient en Europe au début du Moyen Âge et avaient fréquemment Rome pour destination, mais plus tard également les lieux saints du Proche-Orient,

Jérusalem, Bethléem et les lieux de vie et de souffrance du Christ. Saint-Jacques-de-Compostelle est devenue l'une des principales destinations des pèlerins de toute l'Europe. Le chemin de Saint-Jacques a été le premier itinéraire culturel européen du Conseil de l'Europe et l'un des plus plébiscités. Il existait d'autres destinations régionales et nationales comme le sanctuaire de saint Thomas Becket à Canterbury qui a inspiré les célèbres *Contes de Canterbury* de Chaucer, un best-seller médiéval qui met en scène un groupe de pèlerins se rendant ensemble au sanctuaire de Canterbury et se racontant des contes les uns aux autres. Ce livre décrit les pèlerins, leur profession et leur milieu social, ainsi que leurs motivations pour le pèlerinage.

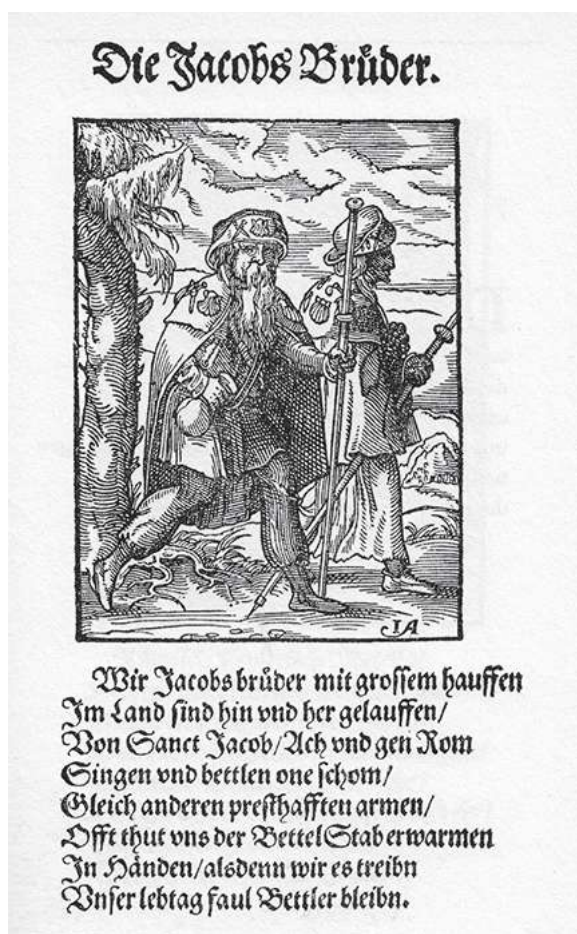


Fig. 5. Les Frères Jacob (Die Jacobs Brüder), Jost Amman.

Ces dernières n'étaient pas toujours religieuses. Les pamphlets médiévaux mettaient en garde les pèlerins contre les dangers des pèlerinages, les hôtes criminels des auberges douteuses, les hébergements et les reliques surévalués dans les centres de pèlerinage, les voleurs et les bandits de grand chemin, mais également les faux pèlerins qui s'en prenaient à leurs compagnons de voyage, les volant, les assassinant, les escroquant ou les entraînant dans de mauvais coups, par exemple en les encourageant à jouer à des jeux d'argent ou à payer les services de prostituées. Les sources médiévales évoquent

les risques néfastes des voyages, comme l'infidélité conjugale, qui était fréquente lors des pèlerinages (souvent due au fait que les prostituées se déguisaient parfois en pèlerins) et le libertinage comme effet secondaire des voyages loin des contraintes sociales régissant le foyer. Les pèlerins étaient un groupe de personnes qui non seulement se déplaçaient d'un lieu en un autre lieu le plus rapidement possible, mais qui prenaient également le temps de s'intéresser aux curiosités et aux merveilles du monde sur leur chemin. Les premiers guides de l'Europe médiévale étaient des ouvrages présentant des itinéraires pour les pèlerins, décrivant non seulement les meilleures routes vers Rome ou d'autres destinations célèbres, les auberges, les monastères et autres lieux de convenance et de culte, mais aussi les lieux particuliers à visiter et les caractéristiques des territoires que les pèlerins devaient traverser, notamment les coutumes et les spécificités des populations rencontrées.

Le rang social des pèlerins et leur manière de voyager étaient aussi diversifiés que la société de l'époque. Tout comme les randonneurs modernes, qui varient des amoureux de la nature emportant le moins possible avec eux à ceux qui marchent confortablement d'un hôtel quatre étoiles à un autre sans avoir à se soucier de leurs bagages, les modes de voyage des pèlerins de l'époque médiévale et post-médiévale variaient énormément. Bien sûr, il reste peu de vestiges de la plupart des pèlerinages, si ce n'est les nombreux insignes de pèlerin délivrés dans les sanctuaires sacrés, simples et taillés dans l'os ou dans l'ivoire, ou encore moulés dans le plomb et ornés de bijoux, qui témoignent que, tout comme aujourd'hui, le marché aux souvenirs s'adressait à toutes les origines et à toutes les bourses. Stephan Praun III, issu d'une riche famille de marchands nobles de Nuremberg, s'est rendu à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1571 et à Jérusalem en 1585. Il représente le gentleman pèlerin de manière frappante. Son costume de pèlerin était fait des meilleurs matériaux et taillé sur mesure pour lui. Ses bâtons de pèlerin étaient incrustés de nacre, et son chapeau était garni non seulement de coquillages mais aussi de bâtons de pèlerin miniatures taillés dans l'ivoire. Il a fait réaliser un portrait de lui-même en tenue de pèlerin dans toute sa splendeur et sa famille a conservé ses vêtements et son équipement dans le trésor familial. Aujourd'hui, son costume est exposé au musée national allemand à Nuremberg. Cet exemple illustre la manière dont une famille patricienne ascendante utilise le pèlerinage comme moyen de propagande, afin d'affirmer sa grandeur et son influence dans l'un des centres économiques de l'Europe.

Les pèlerinages pouvaient offrir aux curieux une excuse pour voyager, et les sources médiévales

suggèrent que ce n'était pas si rare. Cependant, pour la plupart des pèlerins, les paysages et les expériences rencontrés le long du chemin n'étaient qu'un spectacle parallèle. Le véritable but du pèlerinage était d'atteindre un des lieux saints de vénération pour obtenir la mansuétude et l'absolution de leurs péchés, ou de crimes graves, comme les homicides involontaires, pour lesquels les coupables pouvaient être condamnés à un pèlerinage afin d'expier leurs fautes.

Certaines périodes de notre histoire ont vu voyager des gens pour des raisons que l'on pourrait qualifier de touristiques, dans le but de découvrir le monde, différents modes de vie et diverses cultures, mais aussi pour établir et renforcer les réseaux sociaux existants. C'est un phénomène qui n'existait que dans la haute bourgeoisie et qui a atteint son apogée avec le « Grand tour », aux XVII^e et XVIII^e siècles, lorsque les jeunes hommes étaient envoyés par leur famille pour de longs voyages en Europe et en Méditerranée, généralement avec un tuteur, afin d'apprendre et d'étudier. De telles visites duraient un an ou deux, coûtaient très cher, étaient très instructives et, espérait-on, préparaient les fils de l'aristocratie, des riches marchands ou des banquiers à diriger l'entreprise familiale avec une vision plus large du monde. Il est intéressant de noter que de tels parcours initiatiques étaient également courants dans l'Antiquité romaine, où les fils de l'élite sénatoriale et des banquiers et commerçants les plus riches devaient se lancer dans quelque chose de très similaire au « Grand tour » (à l'échelle du vaste territoire de l'Empire romain), afin de se préparer à diriger l'affaire familiale ou à entrer dans l'administration romaine, carrières qui les conduiraient également vers de longs voyages. Une telle entreprise était rendue possible grâce au réseau de liens familiaux et au système romain de routes et de voies bien construites, parsemées d'hôtels particuliers et d'auberges. Il n'est pas surprenant de retrouver certaines similarités entre le premier guide touristique de l'Antiquité romaine et la description de la Grèce par Pausanias. Les premiers romans de voyage ont été produits par des auteurs de langue grecque de la partie orientale de l'Empire romain, principalement à Alexandrie. C'étaient des romans audacieux, remplis d'héritières perdues, de pirates et de miracles, mais, à bien des égards, ils ressemblaient beaucoup aux romans de voyage modernes.

2. De la marche à la randonnée – les effets de l'industrialisation

Au cours des différentes périodes de notre histoire, seule une petite proportion de personnes a réellement réfléchi sur le paysage en tant que tel et a vécu la promenade au cœur de ce dernier comme une expérience unique, à chérir et à décrire, à peindre

ou à mettre en musique : il s'agissait généralement d'artistes, de membres instruits de la haute société, de philosophes et de penseurs, de scientifiques et d'explorateurs avant-gardistes. Tout comme le reste du monde, cette situation a radicalement changé avec l'industrialisation. L'évolution la plus visible et la plus concrète a été la modification de la vitesse de déplacement. Jusqu'alors, la vitesse de la marche dictait celle des transports, des communications et des échanges, et rythmait la vie. La situation a complètement changé avec l'invention de la machine à vapeur et du chemin de fer. Même au temps des premiers chemins de fer, qui roulaient à environ 30 kilomètres à l'heure, les locomotives à vapeur parcouraient la même distance en une heure qu'un voyageur la parcourait à pied (ou à cheval, ou en voiture) en une journée complète. Les pessimistes ont alors déclaré que le corps humain n'était pas fait pour supporter une vitesse aussi incroyable et que les gens mourraient en voyageant à plus de 30 kilomètres à l'heure. Comme nous le savons, ces diseurs de bonnes aventures se sont trompés et, en quelques décennies, non seulement le réseau ferroviaire couvrait toute l'Europe et l'Amérique, mais les trains circulaient à deux ou trois fois cette vitesse.



Fig. 6. Chemin de fer Berlin-Potsdam, Menzel.

Le train a changé la manière de voyager et de percevoir le temps. Avant son invention, l'heure d'un lieu précis était fixée par le soleil, le cadran solaire définissant midi comme le milieu de la journée. Toutes les horloges mécaniques – horloges d'église et toute montre portée par un individu – étaient réglées en fonction du coucher du soleil. L'heure était donc différente à Munich et à Francfort, à Londres et à Exeter, à Paris et à Reims. Ce n'était pas un problème et personne ne s'en préoccupait, sauf les navigateurs qui parcouraient les mers. Désormais, alors que l'on parcourait facilement une distance quotidienne au minimum 10 fois plus importante que par le passé, les différences devenaient évidentes. C'était un problème pour les compagnies ferroviaires, car les trains devaient circuler selon des horaires programmés, mais comment calculer et publier des horaires avec une heure différente dans chaque gare ?

Les compagnies de chemin de fer ont donc inventé une heure normalisée, l'heure ferroviaire, qui était la même à travers tout un territoire. Par conséquent, l'heure indiquée par l'horloge de la gare et l'heure affichée sur l'horaire étaient différentes de l'heure de la ville ou du village. C'est ainsi que l'heure ferroviaire s'est répandue de la gare aux villes, et que le temps s'est uniformisé sur de vastes étendues. Le temps ne suivait plus le cours naturel du soleil, mais un cours créé artificiellement. Cela a été facilité par les exigences des grandes usines, attirant des travailleurs distants, exerçant leur métier selon un horaire programmé avec une heure de début, des pauses et des heures de fin fixes. Avec l'invention du télégraphe et la première communication en temps réel sur de grandes distances, l'heure normalisée est devenue encore plus importante pour l'économie et la finance, les marchés boursiers et les traders.



Fig. 7. Grand entrepôt, Coalbrookdale, Royaume-Uni.

Aujourd'hui, l'heure normalisée est si naturelle que nous ne pouvons plus imaginer la révolution que cela représentait au XIX^e siècle. Elle a modifié le mode de vie des gens autant que les nouvelles usines avec leurs machines et leurs tapis mécaniques. Elle a également entraîné un contre-mouvement, un élan de nostalgie pour le « bon vieux temps ». L'accent a été mis sur l'évolution radicale du paysage, aussi bien urbain que rural. Avant la révolution industrielle, la plupart des Européens vivaient à la campagne. La plupart des villes n'étaient que de grands villages et les vraies villes comme Londres, Paris, Cologne ou Nuremberg étaient rares. Soudain, envahies par les travailleurs pauvres, les petites villes se sont transformées en mégalofoles, comme Liverpool ou Manchester. En l'espace d'une seule génération, de nouveaux centres urbains sont apparus, transformant une zone rurale comme la vallée de la Ruhr en un centre d'activité industrielle et un réseau de villes plus grandes que la majeure partie des villes européennes seulement quelques décennies auparavant. Après seulement deux générations, l'exode rural vers les villes, où la majorité des Européens vivaient désormais, a complètement renversé le modèle historique de peuplement et a également

créé une pression sur l'agriculture, qui a dû fournir davantage de nourriture à un plus grand nombre de personnes, avec une population active fortement réduite. En conséquence, l'agriculture a été industrialisée et mécanisée : utilisation de machines à vapeur dans les champs et les granges, agrandissement des champs, disparition des haies et des murs, remplacement des modèles traditionnels de cultures et de bois par des systèmes de champs plus vastes aux cultures uniques, importation d'engrais depuis l'outremer afin d'accélérer la croissance des cultures.



Fig. 8. Vue de Hinterhäuser, Adolph Menzel.

Lorsque l'on se plonge dans la littérature européenne de l'époque, on peut voir ce changement se refléter dans une élégie de la perte, décrivant un passé glorifié, où les gens vivaient à un rythme beaucoup plus lent. Cette vie avait été remplacée par quelque chose d'inhumain, qui suivait le tic-tac de l'horloge et les exigences des machines et des moteurs au lieu des besoins humains. Cette impression du temps qui devenait le moteur autocratique de l'humanité et de la vitesse comme symbole d'un présent inhumain allait de pair avec la découverte du paysage comme acteur majeur du bien-être de l'homme. Ce paysage changeait, lui aussi, de manière radicale et rapide. Ces deux facteurs se sont réunis dans un nouveau passe-temps : la randonnée pédestre. Ainsi, le souci du paysage et du mode de vie des habitants des zones rurales est devenu une préoccupation majeure pour les personnes songeant à fuir les centres industriels surpeuplés et pollués, le commerce, et cette nouvelle vie urbaine et accélérée. Paradoxalement, ces personnes pouvaient atteindre le précieux paysage des zones rurales, des forêts, des plateaux et des montagnes grâce au chemin de fer, un moyen de transport plus rapide, leur permettant d'atteindre leurs destinations de loisirs en un court laps de temps, si court, en fait, qu'il était possible de marcher à la campagne un dimanche, après avoir quitté la ville tôt le matin, et de rentrer le soir même, à temps pour commencer une semaine de travail productive dès le lundi matin.

La marche n'était plus le seul moyen de transport, la seule façon de voyager, d'aller en pèlerinage, de faire des affaires et du commerce, de visiter des foires et de faire toutes les autres activités productives et ciblées de la vie quotidienne, elle s'était transformée en randonnée, un passe-temps, une activité de loisirs, considérée comme un modèle alternatif aux chaînes de production et au trafic industrialisé, combiné à une expérience de la nature, du paysage et du monde rural qui devait être protégée. En même temps, c'était une activité d'abord destinée aux gens qui en avaient les moyens, souvent des citoyens aisés et des bourgeois, et plus tard également à ceux qui avaient besoin d'améliorer leur santé et de trouver un peu de répit dans leur rythme de travail effréné. Toutefois, les trains modernes étaient utilisés à la fois par les riches bourgeois et les travailleurs pauvres pour se rendre dans les zones de loisirs, quoique dans des classes différentes, de la première classe dans les wagons Pullman à la troisième classe dans des voitures à toit ouvert.

3. Le développement des associations de randonnées

Cette tendance à voyager de la ville à la campagne pour découvrir le paysage a également conduit à la création des premières associations de randonnées. Dans les années 1860 et 1870, les premières associations ont vu le jour, notamment en France et dans les pays scandinaves, mais également en Allemagne et en Autriche (qui comprenait alors la Bohême et la République tchèque – qui reste aujourd'hui l'un des hauts lieux de la randonnée et des associations de randonnées). Les clubs et associations ont été fondés en grand nombre à cette époque. Les premières associations de randonnée pédestre ont été créées par des citoyens aisés vivant en ville. C'était tout naturel, car les randonneurs étaient principalement les citoyens les plus riches, qui fuyaient la pollution des villes pour l'air plus sain de la campagne voisine. Soucieux du paysage et des nombreuses mutations de leur propre environnement, à la recherche d'un lieu de villégiature sain et d'une culture traditionnelle de bonne qualité, ils s'intéressèrent à la protection de la nature, au maintien des cultures et de l'artisanat traditionnels, et à la préservation des structures agricoles. Ils offrirent rapidement différentes opportunités aux habitants, les dissuadant ainsi de quitter la campagne pour s'installer en ville. C'est ce qui explique l'éventail d'intérêts unique des associations de randonnées qui existent encore aujourd'hui. Celles-ci se distinguent en alliant protection de la nature et de l'environnement, protection culturelle, intérêt pour les savoir-faire traditionnels et le folklore, mais également pour le développement du tourisme comme source de revenus pour la population locale et en termes

d'infrastructures pour les randonneurs. Pour faire une randonnée, les gens ont besoin de cartes fiables, ils aiment marcher sur des sentiers bien entretenus et balisés, et ils peuvent même souhaiter avoir une personne formée professionnellement – ou au minimum qualifiée – capable de les guider à travers la campagne et de les ramener en toute sécurité, tout en leur commentant le paysage.

La randonnée est ainsi devenue une activité de loisirs. Comme toutes les activités de loisirs modernes, elle doit cependant être bien planifiée et disposer d'une certaine infrastructure. Bien qu'offrant un moyen d'échapper au stress quotidien, la randonnée se devait quand même de suivre l'horloge, car les gens devaient être de retour à la gare à l'heure pour le train, afin de rentrer chez eux pour reprendre leurs tâches quotidiennes. Les fondateurs des premières associations de randonnée étaient principalement des apothicaires, des médecins, des enseignants, de petits entrepreneurs, des commis et des fonctionnaires. Bien que la randonnée ait lieu à la campagne, mais sans trop s'éloigner car les zones de randonnée devaient être atteintes rapidement par le train (et plus tard par le bus ou la voiture), ce sont les villes qui accueillent les associations. Lorsque, en pleine expansion, les organisations de la classe ouvrière – partis ouvriers et syndicats – ont découvert que la randonnée était un bon loisir pour leurs membres, elles ont fondé leurs propres associations de randonnée, non seulement par fierté de classe, mais également parce que les associations existantes prenaient la forme de clubs assez fermés de citoyens aisés et n'ouvraient pas leurs adhésions aux ouvriers. D'autres groupes qui se sentaient victimes de discrimination ont fait de même, et c'est ainsi qu'à la fin du XIX^e siècle de nombreuses associations juives de randonnées ont vu le jour.

Les associations de randonnées se distinguent des associations d'alpinistes qui ont été fondées à la même époque. Ces dernières étaient destinées à la pratique d'un sport beaucoup plus exigeant que la randonnée, en montagne, comme dans les Hautes-Alpes. Alors que les membres des associations de randonnées vivaient à proximité des zones qu'ils utilisaient pour la randonnée et développaient ainsi une relation très forte avec leur région, les associations d'alpinistes ont été fondées loin de leur région de destination (par exemple, les membres des associations à Hambourg ou Berlin, en Allemagne du Nord, partaient en expédition à Berchtesgaden, en Allemagne du Sud). Les refuges qu'elles construisaient et les pistes qu'elles entretenaient étaient éloignés et leurs membres ne séjournaient dans la région qu'une seule fois par an pendant leurs congés principaux. Leurs exigences à l'égard des infrastructures touristiques étaient donc différentes. En Autriche, en Allemagne, en France et en Italie, les

associations d'alpinistes ont également été influencées par des tendances nationalistes de leur époque, formant en partie des structures paramilitaires d'où les forces spécialisées de leurs armées respectives ont ensuite été tirées. La compétition entre les clubs et les nations, pour savoir qui serait le premier à maîtriser un sommet spécifique dans les Hautes-Alpes ou à découvrir une nouvelle piste vers un sommet célèbre, a été un élément moteur de leur développement. Les associations de randonnées étaient moins compétitrices, plus attirées par une activité de loisirs agréable, de proximité. Elles étaient plus intéressées par le paysage et le développement local.

En ce sens, la randonnée – nouvelle activité de loisirs – est devenue une véritable « promenade dans le paysage ». On considérait alors que la marche permettait une expérimentation intensive du paysage, qui se perdait dans les moyens de transport mécanisés. D'une certaine façon, ce n'est que lorsque cette perte s'est ressentie que la marche est devenue une activité à part, méritant réflexion. C'était non plus un moyen naturel d'aller d'un lieu à un autre, mais plutôt une activité particulière, consciente, planifiée et chargée de sens. C'était une parenthèse de la vie quotidienne en ville, bonne pour la santé, mais également une activité culturelle, une manière d'être proche de la nature, dont les gens de la génération précédente n'avaient pas besoin car ils vivaient au sein de la nature et en faisaient l'expérience au quotidien ; ils n'avaient jamais eu aucune raison de penser que cela pouvait être quelque chose d'extraordinaire. Désormais, faire l'expérience de la nature était devenu une activité consciente, un acte spécifique pour en apprendre davantage sur l'environnement, la manière dont une forêt était gérée ou dont les récoltes étaient cultivées, la façon dont les animaux étaient élevés et la manière dont un environnement devenait un paysage grâce aux activités et aux conceptions humaines. La randonnée était devenue à la fois une aventure, un sport et un passe-temps. Il fallait également désormais s'y préparer, avec des chaussures de randonnée spéciales, des vêtements de plein air, une protection toutes saisons, des provisions, la planification d'excursions, l'achat de cartes, la planification du voyage aller-retour vers le site de randonnée, l'éventuelle embauche d'un guide et la découverte des hôtels et restaurants ou des refuges dans la forêt ou sur les collines.

Au sein des associations, la randonnée était à la fois une expérience sociale (marcher ensemble, en groupes organisés) et une opportunité pour améliorer les itinéraires, aider à construire des sentiers, les marquer et les baliser, les entretenir, organiser des projets de protection de la nature, étudier les traditions locales et le folklore, collecter des souvenirs et même créer des musées locaux, des associations touristiques ou organiser des foires artisanales. Il

devint clair que la randonnée pédestre permettait aux voyageurs de découvrir le paysage mais que ces randonneurs avaient également besoin de cartes, de guides imprimés et de guides accompagnateurs formés ; l'offre de ces services est devenue une activité majeure des associations de randonnées.

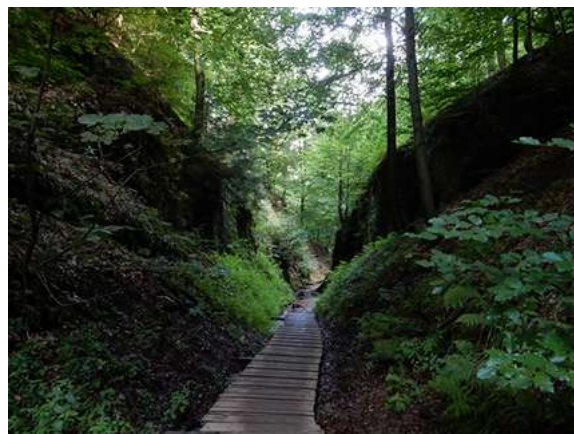


Fig. 9. Chemin de randonnée de Drachenschlucht, Allemagne.

Cet aspect est encore fort présent aujourd'hui, puisque la Fédération européenne de la randonnée pédestre délivre des agréments pour les guides de randonnée formés, connus sous le nom de *walk leaders*. Dans le référentiel qui régit cet agrément, la capacité de communiquer sur le paysage est un élément majeur. Les *walk leaders* doivent non seulement posséder des compétences techniques, comme la lecture de cartes, l'orientation ou l'utilisation de l'assistant de navigation (*global positioning system* – GPS), mais ils doivent également connaître le paysage régional et savoir communiquer ces connaissances aux personnes qu'ils accompagnent, d'une manière pratique et adaptée à leur expérience. Vivre le paysage avec tous ses sens est considéré comme la quintessence de la randonnée, bien plus que de parcourir de grandes distances et d'atteindre des sommets.

Les sentiers pédestres aménagés par les premières associations de randonnées constituent l'épine dorsale du réseau européen moderne de randonnées pédestres. Bien sûr, certains sentiers ont dû être abandonnés et de nouveaux sentiers ont vu le jour, mais le système de base est toujours en place, très semblable aux voies ferroviaires aménagées à la même époque. Bien que de nombreux nouveaux sentiers aient été créés, les associations de randonnée pédestre utilisent également des routes historiques comme base de départ de leurs parcours. Ces routes existaient déjà, et beaucoup tombaient en désuétude, tandis que le chemin de fer, et plus tard les routes, autoroutes et voies rapides dessinaient de nouvelles trajectoires pour de nouvelles technologies. Ces routes comprenaient des connexions à longue distance qui avaient été les principales

routes commerciales ou voies de pèlerinage pendant des siècles. Elles ont donc offert un tracé naturel pour les trajets de longue distance. La plupart des sentiers de randonnée ont été aménagés dans une zone restreinte clairement définie (comme sur les nombreux plateaux européens), sous la forme de circuits ou d'excursions à la journée reliant entre elles plusieurs gares ferroviaires, pour permettre aux randonneurs de commencer leur expédition dans une gare A et de l'achever dans une gare B avant de reprendre le train pour rentrer chez eux. Comme la plupart d'entre eux faisaient de la randonnée le dimanche et les jours fériés, rompant avec la routine d'une semaine de travail de six jours, les routes ne s'étendaient pas sur des centaines de kilomètres. Ce n'est que lorsque la randonnée a commencé à devenir une activité de loisirs plus stimulante, s'étalant sur une semaine de vacances pour parcourir une distance plus longue et permettre ainsi au marcheur d'explorer une étendue plus vaste, que ces sentiers de longue distance sont devenus une priorité pour les associations de randonneurs. Cependant, les sentiers existants étaient principalement locaux et régionaux, et les collectivités locales ne pouvaient pas les prendre en charge. Cette tâche est devenue celle des associations nationales de randonnée, qui se sont constituées en fédérations au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.



Fig. 10. Sentier de randonnée le long de la Ceinture verte européenne.

La randonnée pédestre de longue distance a gagné en popularité avec le développement de la société industrialisée, ainsi qu'avec la tendance des voitures particulières dans les années 1920. Aujourd'hui, un

réseau de sentiers de longue distance s'étend dans toute l'Europe. Il est régi par la Fédération européenne de la randonnée pédestre et marqué d'une lettre E et d'un numéro indiquant un sentier européen. Avec la chute du rideau de fer, les associations de randonnées ont pu être réformées, dans l'ancien empire soviétique et dans les nouveaux États indépendants d'Europe de l'Est, de la région baltique à la Grèce et Malte, de l'Espagne à la Pologne et de l'Écosse à la Sicile. Les chemins de pèlerinage d'antan sont également devenus de plus en plus populaires et le Conseil de l'Europe a donné le ton avec les Itinéraires culturels européens qui suivent l'ancien chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Un réseau d'itinéraires pour le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle s'est développé autour de l'itinéraire culturel officiel et la randonnée pédestre vers cette destination est récemment devenue un phénomène de masse. D'autres routes de pèlerinage sont également devenues populaires, ainsi que les routes empruntées par les communautés chrétiennes persécutées, comme les vaudois et les albigeois. De nos jours, les touristes ne se contentent pas de suivre ces sentiers en voiture ou en autocar, en visitant les principales attractions le long des anciennes routes, ils parcourent à pied l'ensemble du chemin ou une grande partie de celui-ci : ils se rapprochent souvent de l'expérience des pèlerins médiévaux, ne cherchant peut-être pas Dieu, mais plutôt eux-mêmes, ne cherchant pas l'absolution et la mansuétude de l'Église mais la purification du corps et de l'âme dans une situation extrême, achevant ainsi une réalisation qui paraissait autrefois évidente et qui est désormais particulière : parcourir le paysage non seulement pendant quelques heures mais pendant plusieurs jours, voire des semaines.

Les sentiers de longue distance qui traversent l'Europe sont le signe d'une Europe unificatrice (sinon unie) et constituent un défi pour les associations de randonnée. Régis par la Fédération européenne de la randonnée pédestre, ils nécessitent une coopération entre les associations de randonnée nationales. Toutefois, le travail de signalisation et d'entretien des sentiers relève concrètement de la responsabilité de l'association régionale et locale – organe historique au cœur du mouvement autour de la randonnée – et des organisations indépendantes en tant que telles. Cela exige beaucoup de planification et de communication, mais aide également à dépasser les frontières : en ouvrant et en donnant vie à des itinéraires de randonnée historiques entre l'Autriche ou l'Allemagne, d'un côté, et la République tchèque, de l'autre. Dans la région frontalière entre l'Allemagne et la France, où l'Association de la Forêt-Noire s'occupe de nombreux sentiers, le logo de l'association est visible sur les sentiers de randonnée et les panneaux de signalisation, en Alsace et à travers la ville de Strasbourg.

Lorsque la Fédération européenne de la randonnée pédestre a organisé le premier Euro-Rando, un événement européen de randonnée pédestre qui a lieu tous les cinq ans dans un pays d'Europe différent, cela s'est fait par l'intermédiaire des associations sœurs régionales en Allemagne et en France, dans la région de Strasbourg. Cet événement a également été organisé en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe et la manifestation principale a eu lieu à Strasbourg. En mémoire de cet événement, un monument a été érigé dans le parc de l'Orangerie, juste en face du Palais de l'Europe, le bâtiment principal du Conseil de l'Europe.



Fig. 11. Monument Euro-Rando, parc de l'Orangerie, Strasbourg, France.

Une peinture murale d'un randonneur peinte par l'artiste alsacien Tomi Ungerer lui rend également hommage dans l'un des couloirs, à l'intérieur du palais.



Fig. 12. Randonneur, Tomi Ungerer.

4. Marcher dans le paysage – une impression

Le paysage a été défini par Alexander von Humboldt comme « l'ensemble de tous les aspects d'un territoire, tels que perçus par l'homme ». Cette définition est reprise presque mot pour mot par la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe. Expérimenter cet « ensemble de tous les aspects d'un territoire » est le grand avantage de marcher dans le paysage. Avant la révolution industrielle, cette idée était déjà exprimée par les artistes, bien avant qu'un débat conscient sur le paysage n'ait débuté. Quand Ambrogio Lorenzetti a peint son célèbre tableau pour le Palazzo Publico de Sienne, décrivant les conséquences pour le paysage d'un bon et d'un mauvais gouvernement, il avait déjà compris qu'il existait un paysage urbain et un paysage rural. Il a exprimé très clairement le lien entre le paysage et l'homme. Le thème de ses fresques exprime la conviction profonde que les actions humaines ont un impact massif sur le paysage, pas seulement physique. Une perception positive ou négative se reflète dans le paysage autant que sur les personnes qui y vivent. Le paysage est la toile vivante sur laquelle se joue la vie humaine.



Fig. 13. Fresque Allégorie et effets du Bon et du Mauvais Gouvernement, Ambrogio Lorenzetti.

Pieter Brueghel l'Ancien est considéré comme le père de la peinture de paysage et son art a contribué à façonner le terme de paysage et sa compréhension moderne. Dans son œuvre, le paysage et l'homme sont inséparables. Dans son célèbre tableau *Paysage avec la chute d'Icare*, le peintre met trois personnes au premier plan : le plus imposant est le laboureur qui façonne le paysage avec sa charrue, près de lui se trouve un berger avec son troupeau de moutons, et enfin un pêcheur assis sur un promontoire, tenant sa canne à pêche au-dessus de la mer. Le véritable sens du titre du tableau est caché dans le coin inférieur droit, on y aperçoit Icare, tombé du ciel, qui n'est visible que sous la forme d'une paire de jambes disparaissant dans la mer. Les peintures énigmatiques de Brueghel étaient un dilemme pour ses contemporains et posent toujours un véritable casse-tête intellectuel

pour quiconque veut comprendre leur signification profonde. Le paysage présenté est une scène pleine de surprises, où se joue l'histoire de l'humanité.



Fig. 14. Paysage avec la chute d'Icare, Pieter Brueghel.

Pour les peintres romantiques, cette mise en scène du paysage semblait la plus naturelle. Dans son tableau le plus connu, *Le Voyageur contemplant une mer de nuages* (*Wanderer über dem Nebelmeer*), Caspar David Friedrich, célèbre peintre romantique allemand, met en scène un randonneur seul au cœur du paysage. Le randonneur apparaît comme une personne solitaire qui est parvenue à atteindre le sommet de la montagne (dans une tenue de ville inadaptée) et admire, bien au-dessus des nuages, un panorama de haute montagne spectaculaire. Le randonneur se tient dos au spectateur, personnage solitaire, héroïque, profond dans sa pensée. Cette œuvre constitue également un symbole du paysage en mutation de l'ère industrielle.



Fig. 15. Le Voyageur contemplant une mer de nuages, Caspar David Friedrich.

Carl Spitzweg, quant à lui, regarde l'homme dans le paysage d'une manière beaucoup plus ironique et terre à terre. Dans son tableau *La Promenade du dimanche*, il dépeint une famille de citadins aisés lors de sa promenade du dimanche dans un paysage pastoral. La ville n'est visible qu'à l'horizon : la famille se promène dans un champ de blé, soulignant le caractère rural du paysage qu'elle a choisi pour ce moment de détente. Le soleil est ardent : le patriarche, qui guide la famille, a enlevé sa veste et ouvert son gilet qui laisse apparaître un ventre proéminent ; son haut-de-forme repose sur sa canne et lui sert de parasol. Les dames portent leurs ombrelles et leurs chapeaux de paille à larges bords pour les protéger des assauts de la nature. La petite fille tenant la main de son père est presque complètement cachée par le maïs ; la fille aînée marche sereinement, tenant un bouquet de fleurs, tandis que le fils s'est éloigné du groupe et chasse joyeusement les papillons avec son filet. Voici une représentation des bons bourgeois partant à la campagne pour respirer de l'air pur, expérimenter la nature et profiter d'un paysage rural intact, au cours d'une escapade loin des rigueurs de la vie citadine.



Fig. 16. La Promenade du dimanche, Carl Spitzweg.

Avec l'industrialisation, l'intérêt pour le paysage, son histoire et ses particularités s'est accru. Ce n'était plus seulement le privilège d'un petit groupe de jeunes hommes pouvant faire le grand tour des pays étrangers. Le tourisme a commencé à se développer à cette période, les gens fortunés pouvaient voyager confortablement en train à travers l'Europe et visiter des lieux empreints de romantisme et de poésie. Spitzweg a retranscrit l'image parfaite de ces premiers touristes dans son tableau *Anglais à la campagne*. Il y dépeint le paysage ensoleillé de l'attente, avec des collines vallonnées au premier plan et des montagnes à l'arrière-plan, des ruines antiques et des plantes méditerranéennes. Le cicérone, guide touristique, montre du doigt quelques fragments antiques juste devant lui et fait de grands gestes de la main droite, tandis que le père est debout, figé dans son pantalon à carreaux et son chapeau à large bord, consultant le guide ouvert dans sa main et

testant visiblement l'exactitude des informations fournies par son accompagnateur. Sa femme est debout à côté de lui, des lunettes de soleil teintées sur le nez et un carnet de croquis sous le bras. La fille s'est déjà éloignée de ses parents et du guide loquace pour dessiner dans son propre carnet. Leur chauffeur d'autocar se tient à l'écart, prend sa pause et s'ennuie visiblement beaucoup. Remplacer le guide imprimé par une tablette, le carnet de croquis par un smartphone, et ce tableau pourrait représenter une scène contemporaine. Les personnes qui se promènent dans ce paysage s'attendent à voir exactement ce qui répondra à leurs attentes – un trait humain typique, surtout lorsqu'il s'agit de consommer le paysage. Ajouter une éolienne à cette représentation ferait l'objet de nombreux débats aujourd'hui.



Fig. 17. Anglais dans la campagne, Carl Spitzweg.

Certains peintres ont suivi l'exemple des poètes folkloriques qui dépeignaient le paysage « préservé et sain » du passé, tandis que d'autres étaient fascinés par le changement radical qui se produisait sous leurs yeux. Adolf von Menzel est devenu célèbre pour ses peintures historiques, en particulier celles qui représentent Frédéric le Grand dans mille et une poses et décors historiques différents. En tant qu'artiste, il était fasciné par la transformation du paysage. Il peignait l'avancée de Berlin sur la campagne, le complexe industriel noir et fumant en arrière-plan et les habitations des pauvres au premier plan, s'étendant de plus en plus loin du centre-ville historique. Ailleurs, il dépeignait le train fumant et rougeoyant qui roulait sur ses rails de la grande ville vers la campagne, coupée en deux par la voie de chemin de fer. D'autres ont peint les compagnons d'autrefois, des peintures romantiques représentant de jeunes hommes marchant à travers un paysage « médiéval », de petite ville en petite ville, pour apprendre leur métier et portant des costumes à l'ancienne rappelant aux spectateurs une époque meilleure, où le temps était plus lent et où le changement était invisible.

Cette tendance se retrouve également dans des chansons de randonnée populaires comme la chanson allemande « Es klappert die Mühle am rauschenden Bach » (Il cliquette, le moulin, sur le ruisseau bruissant) qui évoque une technologie moderne au *xvi^e* siècle devenue le symbole de la transformation au *xix^e* siècle – époque à laquelle le moulin à eau démodé a été remplacé par des machines à vapeur, où les moulins industriels produisant la farine ont pris la place du meunier dans son moulin à la périphérie de la ville, et où le pain pour les ouvriers était produit en masse par des boulangeries de grande taille. L'image idyllique de l'ancien temps était quelque chose de recherché et d'attendu par les citoyens qui se rendaient à la campagne pour leur randonnée du dimanche. C'est encore le cas aujourd'hui, lorsque d'anciens moulins à eau sont restaurés avec amour, que de vieux moulins à vent sont transformés en restaurants et que les chemins de randonnées sont certifiés de qualité ou de qualité supérieure pour l'industrie touristique, lorsqu'ils sont soigneusement aménagés pour éviter toute « perturbation » moderne et suivent une piste pittoresque et magnifique, donnant au minimum l'illusion d'un paysage naturel ou historique.

Cette évolution n'est cependant pas inéluctable et l'on peut présenter différentes façons de marcher dans le paysage de manière durable. Au cours des vingt dernières années, le projet archéologique Spessart a permis la création d'une centaine de sentiers thématiques dans la Spessart, une région de montagne au cœur de l'Allemagne. Ce projet régional d'amélioration de la qualité de vie dans la région de Spessart a été conduit en 1994-1995 par un groupe de chercheurs dans différents domaines : biologistes, géographes, géologues, historiens, archéologues, scientifiques de la culture et défenseurs de la nature. Le projet s'est transformé en association caritative en 1998. Cette dernière a créé, avec des bénévoles locaux, des sentiers thématiques appelés « sentiers culturels européens ». Ces sentiers sont principalement destinés aux citoyens de la région, qui peuvent ainsi explorer et étudier ensemble leur paysage local, le rendre visible et partager leurs connaissances avec les habitants et les visiteurs. Dès le début, ces sentiers ont été conçus pour « marcher dans le paysage ». Cette association n'est pas seulement dédiée à la randonnée pédestre en tant que sport, elle œuvre également à la protection du patrimoine et de la nature, à l'entretien du paysage et à la communication à son sujet, à la création d'infrastructures pour le tourisme et à la promotion des produits locaux – en substance, elle s'intéresse à tous les aspects du paysage. Les activités ont été développées avec l'association régionale de randonnée pédestre, l'Union de Spessart.



Fig. 18. Ouverture du sentier culturel à Marktbreit, Allemagne.

Tous ces sentiers ont été élaborés avec la population locale, permettant ainsi à la communauté d'exprimer ce qui était important pour elle dans son propre paysage. La plupart des sentiers sont des sentiers de randonnée pédestre, avec quelques pistes cyclables. Tous ne traversent pas les paysages les plus beaux ou les mieux « préservés » de leurs localités. Souvent, les gens ont voulu montrer ce qui était important pour eux, à savoir un complexe industriel comme principal employeur et force motrice de la région, le réservoir desservant la grande ville à 30 kilomètres de distance, une ancienne mine ou encore l'empiètement des bois sur les anciennes terres agricoles. Dans le cas de Mainaschaff, arrondissement voisin de la ville d'Aschaffenburg, il s'agissait de l'autoroute construite dans les années 1950, du lac artificiel de l'ancienne carrière qui fournissait du gravier pour l'autoroute, des immeubles d'habitation qui y ont été construits une fois l'autoroute terminée, ainsi que des premiers immeubles de grande hauteur dans les environs, qui dominent encore le paysage. Au début, beaucoup de gens disaient qu'il était fou de mettre une autoroute et des immeubles d'appartements modernes au cœur d'un sentier de randonnée, mais celui-ci est devenu l'un des chemins les plus réussis jusqu'ici. La population locale, les habitants de la région et les touristes visitent maintenant ce sentier. Le plus important, c'est que les guides locaux racontent l'histoire de l'autoroute et de la construction des immeubles, les querelles et les luttes qui ont suivi, et comment le village s'est transformé avec l'arrivée des nouveaux habitants de la métropole de Francfort, attirés par les appartements modernes, le cadre de vie et le réseau autoroutier.

En marchant dans le paysage, les gens peuvent l'explorer, découvrir son histoire et celle de ses habitants, mais ils peuvent également en apprendre plus sur le paysage contemporain et les défis et enjeux auxquels il doit faire face. Explorer le paysage qui a tant changé pendant la révolution industrielle devient alors possible, un paysage de mines de charbon et de structures d'acier, célèbre pour sa suie noire,

ses odeurs et son bruit. Un paysage qui est, une fois de plus, en profonde mutation. La désindustrialisation a laissé ces bassins industriels et ces structures massives à l'abandon ou en déclin. Désormais, les rivières ne sont plus empoisonnées et l'air est respirable. Sous un ciel bleu, les rivières et ruisseaux propres offrent des parcours agréables. Mais les plus intéressants, les sentiers que les personnes aiment vraiment suivre, sont ceux qui mènent aux ruines gigantesques des anciens complexes industriels, vestiges d'une ère industrielle obsolète. C'est le charme de la décadence, mais aussi la fascination d'un changement aussi radical, d'un paysage en transition et, dans ce cas-ci, d'un paysage dans sa deuxième transition, de rural à industriel à quelque chose de complètement nouveau, qui s'apparente au loisir. Les promeneurs ont l'occasion de s'interroger sur la gestion d'un tel changement, sur la façon dont le paysage devrait être utilisé et appréhendé à l'avenir.



Fig. 19. De la Ruhr industrielle au parc de loisirs, Allemagne.

Ces sentiers qui traversent un panorama en mutation profonde font référence au paysage tel que défini par la Convention européenne du paysage ; cette dernière stipule que le paysage n'est pas seulement rural, naturel ou historique, d'une beauté exceptionnelle, scénique ou simplement un cadre de loisirs ; il peut également être urbain, industriel, dégradé et problématique. Les immenses fosses laissées par l'exploitation à ciel ouvert du lignite exigent autant de bonne gestion et de planification que les paysages protégés.

5. Marcher dans le paysage industriel

Il n'y a pas de meilleure façon de comprendre un vaste paysage industriel, surtout lorsqu'il est en pleine mutation, que de le traverser. Par exemple, lors de la désindustrialisation de la Ruhr, la pureté de l'air et la propreté du paysage ont permis la création de sentiers de randonnée et de pistes cyclables qui sont devenus très populaires. En 2010, l'ensemble du district de la Ruhr est devenu une capitale européenne de la culture. La plus populaire de toutes les activités

de l'année a été la randonnée sur l'autoroute de la Ruhr. Cette autoroute, qui traverse le conglomérat urbain de la Ruhr, est devenue l'une des autoroutes les plus « peuplées » d'Europe. En temps normal, les voitures conduisent pare-chocs contre pare-chocs, à la vitesse d'un escargot dans des embouteillages permanents : une caricature de la notion d'autoroute, qui, en principe, est destinée à déplacer rapidement les véhicules d'un point A à un point B. Il devrait être possible d'étudier le paysage par les fenêtres d'une voiture, mais les gens sont souvent trop distraits et ne voient que la masse des véhicules devant eux.

En cas de fermeture d'une autoroute, les riverains peuvent installer des tables et informer les voisins de leurs projets, en offrant nourriture et boissons aux piétons qui se promènent sur la voie. Les autoroutes peuvent devenir un sentier de promenade, un lieu de rencontre, d'échange et de réseautage, un immense espace de promenade et de dialogue. C'est ce qui s'est passé dans la région de la Ruhr et, bien des années plus tard, les gens parlent encore de l'événement et de la façon dont il a changé leur vie : comment sont nées de nouvelles amitiés, de nouvelles idées de projets, comment les gens s'y sont rencontrés pour la première fois, comment les voisins s'y sont croisés par accident, comment ils ont repris possession de leur environnement, ce qui les a poussés à changer, à agir dans ce paysage en pleine mutation, avec ses enjeux économiques et sociaux, ses préoccupations et ses nombreuses problématiques.

Parcourir les sentiers thématiques à travers le paysage industriel reste également le meilleur moyen de comprendre l'importance des changements en cours et les défis posés par le patrimoine industriel. La dimension réelle des complexes miniers, des hangars en acier, des réservoirs de carburants, des campements de travailleurs aujourd'hui abandonnés et en attente de réhabilitation ne peut jamais être véritablement évaluée lorsque l'on traverse un tel paysage avec un véhicule. Seules la lenteur de la marche et la perspective d'une personne se tenant debout, sans protection, rendent ces structures impressionnantes. Comme l'a dit un jour un chef d'État conservateur au sujet de la mine Zollverein, site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco :

Si nous décidions de conserver l'ensemble de cette structure unique, cela absorberait la totalité de notre budget d'année en année, et ce ne serait même pas suffisant. Il faut passer devant les immenses halls en briques, à travers les constructions en acier des tours minières et des fours à fusion du fer pour bien comprendre ce défi et commencer à réfléchir à ce qu'il faut en faire. La transformation de certaines structures en centres commerciaux, musées et galeries d'art, restaurants, bars et centres de loisirs a été un succès, mais cela ne couvre qu'une partie minime de cette région et de son incroyable patrimoine industriel.



Fig. 20. Site industriel abandonné de la Ruhr, Allemagne.

Bien sûr, la mère patrie de l'industrialisation est le Royaume-Uni et la désindustrialisation y a commencé plus tôt que sur le continent. Ce fut également le berceau de l'histoire et de l'archéologie industrielle, et, à ce titre, il n'est donc pas surprenant que cette région ait accueilli les premiers centres touristiques dans d'anciens complexes industriels et que les nombreux chemins publics aient servi à créer des sentiers thématiques à travers ces sites du patrimoine industriel. Les *Llechwedd slate caverns*, dans le district d'extraction de l'ardoise dans le nord du pays de Galles, en sont un bel exemple. Il est facile d'y visiter le musée, les mines de démonstration et le centre touristique, tous impressionnants. Cependant, pour bien comprendre ce paysage d'ardoise, il faut parcourir les sentiers publics. Par exemple, les visiteurs peuvent atteindre Blaneau Ffestiniog à bord d'une locomotive à vapeur historique circulant le long de la voie ferrée construite pour transporter l'ardoise des montagnes jusqu'aux ports, mais ce n'est qu'en marchant à travers ce paysage, en grimpant sur les nombreux échaliers construits en moellons d'ardoise, que l'on peut voir les petites maisons en ardoise des paysans qui ont colonisé les terres publiques au XVIII^e siècle et ont dû lutter pour leur droit à y vivre quand celles-ci furent privatisées par le Parlement et remises aux riches magnats des mines qui exigeaient désormais un loyer de leur part.



Fig. 21. Paysage d'ardoise, pays de Galles, Royaume-Uni.

Ce n'est qu'en se promenant à pied dans ce paysage que l'on peut apprécier pleinement la manière dont il a été transformé par l'extraction de l'ardoise : des mares artificielles, des kilomètres et des kilomètres de murs de pierre entourant des champs, de multiples petites maisons en ardoise, des remblais (construits en ardoise) pour les chemins de fer, d'énormes collines de moellons d'ardoises. On peut réellement ressentir la transformation : les maisons des paysans, aujourd'hui abandonnées, tombent en ruine mais certaines d'entre elles ont été rénovées pour devenir des maisons de vacances. La réhabilitation de ces anciens villages les modifie profondément : plus de couleur gris ardoise mais plutôt des couleurs vives, des murs crépis et peints en blanc, des portes et fenêtres rouge vif, bleues ou vertes, comme des taches brillantes dans ce paysage gris de bruyère, de garrigue et d'ardoise. Puis le visiteur se rend dans une chapelle méthodiste typique, mais, en se rapprochant, il découvre une statue de la Vierge Marie et des images de saints sur les murs. Seul le randonneur apprendra, au cours d'une discussion informelle, que cette chapelle abandonnée a été réhabilitée par une petite communauté de moines grecs orthodoxes. En marchant, au milieu de nulle part, le visiteur aperçoit une cabine téléphonique rouge vif, l'une des cabines historiques typiques qui ont été remplacées par des structures grises mais qui sont désormais obsolètes, à l'époque des téléphones mobiles. Elle se dresse, ici, dans ce paysage d'ardoise, avec quelques moutons à proximité dans une ruelle de campagne où aucune voiture n'est visible, dans aucune direction, et où aucune maison ou village ne semble être à proximité. En s'approchant de la cabine téléphonique, le promeneur se demande ce qu'elle fait ici. Curieux de savoir si elle fonctionne, le marcheur entre à l'intérieur. Lorsqu'il s'aperçoit qu'elle est en service, le voyageur reste pensif encore longtemps en continuant à progresser. De telles énigmes du paysage ne peuvent certes pas toujours être résolues en marchant, mais nombreuses sont celles qui n'auraient jamais pu être trouvées par un autre moyen de déplacement à travers le paysage.



Fig. 22. Paysage d'ardoise, pays de Galles, Royaume-Uni.

En se promenant dans le paysage, le randonneur peut également découvrir des trésors cachés et des sites intéressants qui ne sont accessibles qu'à pied. La vallée d'Elsava dans la région de Spessart en est un bon exemple. Le projet archéologique Spessart a permis d'entreprendre des fouilles et des recherches archéologiques dans ce site, ainsi que la création d'un sentier thématique sur la production de fer dans cette vallée. Le long d'un sentier piétonnier et d'une piste cyclable qui longent la rive de la voie ferrée abandonnée, le promeneur passe devant le site d'excavation d'un broyeur à marteaux hydraulique, bâti par la famille Rexroth au XVII^e siècle et protégé par un petit château. Le randonneur pourra redécouvrir l'histoire de ces structures grâce aux panneaux d'informations ou à un guide touristique. Ce moulin, qui a été opérationnel jusqu'au début du XX^e siècle, est aujourd'hui une maison privée et n'est donc pas accessible. En suivant le sentier de randonnée, on traverse le ruisseau et on peut trouver une mare, des granges et des dépendances abandonnées, appartenant à l'ancien complexe industriel. En grim pant sur le flanc de la vallée, une vue magnifique sur l'ensemble du complexe s'offre au visiteur, et la promenade se termine au cimetière privé caché de la famille Rexroth, datant du XIX^e siècle. Comme les barons de l'acier en Angleterre, la famille Rexroth a créé son propre lieu de sépulture privé, d'une manière très particulière. Il s'agit d'un cimetière entouré par un mur circulaire autour duquel douze chênes ont été plantés. Il est constitué de monuments en fonte produits dans les usines Rexroth. Le cimetière est ouvert au public mais reste bien caché de la vue, et ne peut être exploré que par ceux qui marchent dans le paysage.



Fig. 23. Cimetière Rexroth, Spessart, Allemagne.

D'autres lieux ont été conçus en pensant aux visiteurs. La vallée d'Ironbridge en Angleterre en est un exemple. Situé à Coalbrookdale, dans les West Midlands, c'est le berceau de l'industrialisation, où Abraham Darby a fondu du fer pour la première fois avec du coke, et non du charbon de bois, en 1713.

Cette nouvelle technologie a permis de remplacer le bois (c'est-à-dire le charbon de bois) par de la houille, ce qui a entraîné l'explosion de la production de fer, la mécanisation et toutes les autres conséquences de la révolution industrielle. Plus tard, la famille Darby a décidé de construire le premier pont au-dessus d'une gorge en utilisant uniquement du fer et a montré ainsi l'énorme potentiel du fer et de la fonte comme matériaux de travail. Ils ont descendu la rivière en bateau pour trouver un endroit où leur pont serait visible des deux côtés, le plus longtemps et le plus loin possible, aussi bien pour les voyageurs en bateau qu'à pied. Le pont a ensuite été érigé à l'endroit choisi, aujourd'hui devenu le village d'Iron Bridge. Des peintures ont été créées à partir des croquis de la construction du pont et montrent le pont en place bien avant son achèvement ; ces images ont été utilisées à titre promotionnel. De ce fait, une fois le pont ouvert, il a attiré de nombreux visiteurs et a prouvé le succès de la publicité, permettant le développement du nouveau village autour des pubs et auberges destinés aux touristes. Aujourd'hui, ce site est classé au patrimoine mondial de l'Unesco et attire encore de nombreux visiteurs. Encore une fois, la meilleure façon de faire l'expérience du pont est la même qu'il y a deux siècles : en empruntant le sentier pédestre le long de la rivière et en traversant le pont (qui n'est maintenant accessible qu'aux piétons). Ceux qui suivent le sentier trouveront de nombreux vestiges de l'ère industrielle : des fours à coke, des poteries, des ports charbonniers, des rampes, des canaux et des ponts en fer qui racontent l'histoire de l'industrialisation, ainsi que de la désindustrialisation des Temps modernes. Mieux vaut, bien sûr, faire l'expérience avec un guide compétent qui saura faire revivre les fours à coke, les fours à vapeur et les marteaux bruyants, en peignant un tableau coloré d'une époque où la vallée romantique (et assez tranquille le long du sentier) était le foyer d'une production industrielle. Les nombreux pubs et auberges historiques le long du chemin sont un bonus, où le randonneur pourra goûter la bière et la nourriture locales, et compléter son expérience du paysage ; s'il est chanceux, il aura même l'occasion de rencontrer une harmonie Barbershop, ajoutant ainsi une tradition locale très typique à son aventure. Alors que le pont d'Iron Bridge – hommage monumental, fascinant et grandiose à l'industrialisation – reste aujourd'hui un parcours de choix pour les randonneurs curieux, de nombreux monuments moins spectaculaires de l'époque sont encore visibles dans le paysage, et certains sont même en lien direct avec la randonnée pédestre. Les panneaux de signalisation en fonte érigés au XIX^e siècle par les premières associations de randonnée pour marquer les sentiers en sont un magnifique exemple.



Fig. 24. Iron Bridge, Coalbrookdale, Angleterre, Royaume-Uni.

Les panneaux en fonte du Spessart constituent également un cas particulier. Ils ont été créés par l'usine Rexroth car, à l'époque, la doyenne de la famille s'intéressait à la randonnée et voulait contribuer au développement du tourisme dans la région pour aider à créer une nouvelle source de revenus pour la population qui souffrait en grande partie de la pauvreté. Les panneaux de signalisation, situés aux carrefours importants des principaux sentiers de randonnée pédestre, ont été ornés de bois de cerf en fonte sur le dessus, pour les rendre plus visibles. Certains sont encore en place aujourd'hui.



Fig. 25. Panneaux de signalisation Rexroth Spessart, Allemagne.

6. Marcher dans le paysage urbain

Compte tenu de la définition holistique du paysage, les paysages urbains doivent être considérés en tant que tels. Toutefois, dans plusieurs pays, les administrations chargées de l'aménagement du paysage et de l'urbanisme sont distinctes, habituellement situées dans différents ministères et agences. Dans les universités, le paysagisme et l'urbanisme font souvent l'objet de programmes séparés. Cependant, il n'existe pratiquement aucune différence entre les deux et les besoins, les défis et les méthodes sont les mêmes, ou du moins très similaires.

Les premiers sentiers de randonnée longue distance traversaient les villes et les villages. Cependant, dans les années 1960, ces routes ont été modifiées et les sentiers ont quitté les zones urbaines, contournant, dans la mesure du possible, les villes et les villages. Cela s'explique par l'augmentation du trafic automobile et par le fait qu'il était devenu très difficile de traverser les zones urbaines. Les chemins de promenade étaient souvent coupés par les voies rapides et les autoroutes, et il était désagréable de marcher le long des routes principales dans un air dense et pollué. Cette situation est de nouveau sur le point de changer : la plupart des villes s'enorgueillissent d'avoir de vastes zones piétonnes, et pas seulement dans leurs vieux centres-villes. Des ceintures vertes et des voies vertes ont été construites, et sont prévues pour offrir des espaces de loisirs aux citoyens et créer des ponts de communication ; elles peuvent également être utilisées par les randonneurs de longue distance. Ces derniers ont ainsi la possibilité de traverser à nouveau les villes et les villages.

En outre, les personnes ont commencé à considérer les villes comme des paysages. Les deux secteurs touristiques en plein essor que sont le tourisme rural (souvent lié à la randonnée) et le tourisme urbain ont longtemps été considérés comme des branches complètement distinctes, les touristes des zones rurales recherchant la nature et la tranquillité, tandis que les touristes des villes privilégient la culture et le divertissement. Le constat n'est pas si simple, car les touristes de chacune de ces catégories recherchent des choses très différentes. De nouveaux concepts sont en cours d'élaboration : de nombreuses initiatives locales et régionales trouvent leurs sources dans les racines populaires et sont parfois promues par de grandes organisations non gouvernementales. Ces initiatives envisagent le paysage urbain sous un angle nouveau et différent. Elles ont pour ambition de donner aux habitants et aux visiteurs un aperçu du fonctionnement de leur ville et de leur transmettre les histoires passionnantes qui se déroulent en coulisses. Les visites guidées sont conçues de manière innovante par rapport aux visites habituelles s'intéressant aux églises et aux palais, aux lieux historiques et aux lieux de naissance d'éminents personnages. Désormais, à Bruxelles, par exemple, les visiteurs peuvent suivre une excursion sur le thème du lobbying, au cours de laquelle des guides qualifiés accompagnent les touristes dans les institutions de l'Union européenne, les immeubles de bureaux des grandes entreprises et organisations, les lieux de rencontre traditionnels et les restaurants et cafés pour lobbyistes, tout en leur racontant comment le lobbying influence la politique.

Il existe malheureusement dans de nombreuses capitales des circuits couvrant la corruption et l'utilisation abusive de l'argent des contribuables, mais il est

également possible de trouver des excursions sur le thème de l'art de rue ou de l'art souterrain, des parties invisibles d'une ville, comme le réseau d'égouts, ou sur différents types de marchés et de brocantes. Au cours de ces visites sont révélées les histoires inédites des villes, des classes populaires et des exclus de la société.

Marcher à travers la ville offre également une toute nouvelle perspective et révèle des endroits insoupçonnés. Par exemple, à Oslo, les randonneurs peuvent prendre le tram jusqu'au lac Mariadalsvannet et entrer dans la vallée de l'Akerselva. Un sentier de randonnée démarre à l'entrée magnifique (et assez rurale) du lac et traverse une belle vallée fluviale, au bruit lointain de la circulation, unique signe pour le promeneur qu'il n'est pas vraiment au cœur d'une vallée isolée mais qu'il traverse en réalité une ville, protégé par les rives et les arbres. L'itinéraire passe par des barrages, des moulins anciens, et traverse les premiers bâtiments d'usine historiques établis le long de la rivière ; de temps en temps, des arbres révèlent les silhouettes lointaines d'immeubles d'habitation et de structures urbaines au-dessus de la vallée. Puis le promeneur retombe dans une rêverie qui semble être la nature à l'état pur, avant que les structures industrielles historiques n'apparaissent et que les silhouettes d'immeubles de grande hauteur ne deviennent plus fréquentes. Viennent ensuite les immenses bâtiments en briques des anciennes usines, les premiers bâtiments en béton juste sur la rive et, enfin, la rivière se transforme subitement en un canal flanqué de rangées d'immeubles d'habitation. Le paysage change constamment, il se transforme en parc avec des bâtiments traditionnels scandinaves en bois, une spectaculaire chute d'eau, d'anciens bâtiments industriels en briques réhabilités en centre culturel, un paysage champêtre avec un pont historique en fer, puis soudain un énorme immeuble en béton, et derrière lui tout un quartier urbain constitué d'ateliers d'artistes, de galeries et de pubs, avec des œuvres installées sur la rivière et ses abords, et des musées d'art. La promenade traverse ensuite le centre historique de la ville jusqu'à ce que la rivière disparaisse sous terre à la gare, pour finir sa course dans la mer.





Fig. 26, 27. Oslo Akerselva et Oslo Nydalen, Norvège.

En Andorre, par exemple, le randonneur peut grimper jusqu'à Andorre-la-Vieille pour atteindre le Rec del Solà, un sentier thématique qui longe la montagne et offre des vues spectaculaires sur la ville. Mieux encore, il peut admirer, depuis les hauteurs, l'agglomération de villes aux centres historiques variés ainsi que la mégalopole moderne qui s'est faufilée dans la vallée étroite. Le sentier suit un petit canal et traverse des jardins en terrasse traditionnels qui s'étendent à travers le flanc escarpé de la montagne au-dessus de la ville. Il donne sur des gravières, des filets en acier massifs et des piliers en béton qui stabilisent le flanc abrupt de la montagne et protègent le développement urbain en contrebas contre les glissements de terrain. Les panneaux, tout au long du chemin, informent le visiteur sur les changements des modes de peuplement, de l'agriculture et de l'utilisation des terres, ainsi que sur les conséquences du changement climatique dans cet environnement des plus vulnérables.

Marcher le long d'un tel sentier est non seulement un bon exercice physique (il y a beaucoup de marches et de rues escarpées pour accéder à l'entrée du sentier), mais c'est aussi l'occasion d'une belle promenade et d'une expérience éducative. Certes très différente de ce que l'on pourrait attendre d'une promenade dans le paysage urbain, la combinaison d'un sentier de randonnée traditionnel à flanc de montagne et de l'exploration d'une ville vue d'en haut est des plus stimulantes.



Fig. 28. Panorama d'Andorre-la-Vieille, Andorre.

Marcher dans l'environnement urbain offre une incroyable variété de paysages à explorer et, ce qui est encore plus intéressant, différents niveaux dans un même paysage urbain. Comme de plus en plus de gens s'intéressent à ce type de marche, cela représente également un défi pour les associations de randonnées traditionnelles. La plupart de leurs membres considèrent encore la randonnée comme une activité pratiquée dans le paysage rural, dans les collines et les montagnes, dans les régions montagneuses ou dans les zones côtières, et non dans les villes et villages. Mais de plus en plus de sentiers thématiques apparaissent dans les villes, souvent initiés par des groupes locaux, et des initiatives locales proposent des circuits spécifiques pour sensibiliser les gens à leur situation et à leurs intérêts.

De nouveaux cours de formation sont conçus pour les guides de randonnées afin de les former à devenir des *walk leaders*, de créer et d'animer des circuits fascinants à travers le paysage urbain (une chose qui intéresse tout particulièrement les plus jeunes). Pour les anciennes associations de randonnée pédestre ainsi que pour les initiatives locales ad hoc, les groupes de citoyens locaux et de nombreux autres acteurs de l'environnement urbain, ces cours permettent d'explorer les villes de façon non conventionnelle.

7. Promenade organisée dans le paysage

Les associations de randonnée pédestre sont assez anciennes, beaucoup d'entre elles remontent à environ 150 ans. Elles sont le produit de l'industrialisation et du développement de la société civile, la société bourgeoise, en ce sens qu'elles reflètent le développement social de leur époque et qu'elles ont été fondées principalement par des citoyens aisés des grandes villes et municipalités. Leur intention était non seulement de créer, de fournir et d'entretenir les infrastructures nécessaires à la randonnée, mais également de préserver le patrimoine culturel, les traditions locales et le folklore, de protéger la nature et d'améliorer la situation économique des sites de randonnée, particulièrement en accroissant leur potentiel touristique. Ces associations étaient le miroir de la situation sociale de l'époque, ce qui explique qu'elles étaient fondées et fréquentées principalement par des hommes de statut social élevé et excluaient ceux qui ne correspondaient pas à ce profil. Cela a conduit à la création d'associations de randonnées spécifiquement destinées aux travailleurs, aux ouvriers et aux petits artisans qui étaient exclus des organisations bourgeoises, ainsi qu'à la naissance d'associations de randonnées juives. Les objectifs de ces associations différaient quelque peu. Tandis que les associations bourgeoises se concentraient davantage sur le

patrimoine culturel, les organisations ouvrières se sont très rapidement consacrées à la protection de la nature et à la fourniture de logements bon marché à leurs membres. Les associations d'alpinisme et d'escalade en haute montagne étaient davantage axées sur le sport, y compris en introduisant la notion de compétition dans les activités sportives.

Ces différences ont aujourd'hui été effacées. Bien que les associations d'alpinisme soient encore plus axées sur le sport que les autres, elles s'occupent toutes du patrimoine culturel et naturel, ainsi que des aspects économiques, sociaux et touristiques, et constituent, en ce sens, de véritables associations de paysage. Ces organisations sont également confrontées aux changements et aux développements sociaux de la société d'aujourd'hui : la dimension de genre, ainsi que les exigences d'une société vieillissante et la tendance à l'individualisation des activités de loisirs, et surtout, les défis d'une société numérique dans le cadre d'une activité très physique. La randonnée s'est autant diversifiée que la société. Beaucoup de gens, y compris les personnes âgées et les jeunes familles, considèrent la randonnée pédestre comme un loisir sain pour les fins de semaine et les vacances. Ils recherchent des sentiers bien balisés et entretenus, dans leur voisinage, pas trop longs, pas trop difficiles et faciles d'accès. Malheureusement, cela signifie qu'il est habituellement plus facile de s'y rendre en voiture particulière, car les transports publics ne sont souvent pas adaptés (surtout le week-end et les jours fériés) pour accueillir les randonneurs qui souhaiteraient partir d'un point A et revenir ensuite depuis un point B. Cette évolution a favorisé les circuits.

Les grandes fédérations, tant au niveau européen que national, ont favorisé les sentiers de longue distance, tandis que les organisations locales et régionales ont tendance à se concentrer sur les sentiers plus courts, en particulier les circuits. Cela peut sembler naturel, mais des conflits ont pu naître en raison du fait que ce sont ces organisations qui délivrent les licences de qualité des sentiers. Les critères définis pour les sentiers de longue distance ne conviennent pas vraiment aux sentiers plus courts, qui sont surtout fréquentés par les personnes âgées, les jeunes familles avec enfants et les marcheurs du dimanche, moins bien formés. Le critère le plus important pour la qualité des chemins est traditionnellement leur état naturel. Les sentiers naturels sont considérés comme les plus précieux et les plus favorables aux randonneurs. Bien que cela se vérifie pour les itinéraires de longue distance, et même pour les randonneurs de courte distance bien entraînés, ce n'est pas vrai pour les autres groupes, y compris les personnes à mobilité réduite. Il a donc fallu élaborer de nouveaux critères pour ces sentiers courts, en mettant davantage l'accent sur l'expérience du paysage et

en permettant des surfaces lisses, voire artificielles, et des pentes limitées.

Aujourd'hui, toutes sortes de randonneurs empruntent les sentiers pédestres. Certains marchent sur des sentiers de longue distance, mais font transporter leurs bagages d'un hôtel de luxe à un autre (offrant souvent des installations thermales et une excellente cuisine). Les randonneurs peuvent dépenser beaucoup d'argent en vêtements et accessoires de randonnée fonctionnels. Cependant, il existe également une nouvelle tendance qui consiste à revenir à une expérience de nature pure, à faire du trekking et à passer la nuit à la belle étoile, muni seulement d'un sac de couchage ou d'une simple tente. Dans notre monde très peuplé et très réglementé, cela peut être très difficile à entreprendre sans enfreindre un certain nombre de lois et de réglementations. Les associations de randonnées pédestres, en collaboration avec les autorités locales et, par exemple, les administrations forestières de l'État, conçoivent des lodges de trekking qui sont agréés par l'administration de la protection de la nature et respectent toutes les réglementations nécessaires. Les randonneurs peuvent réserver ces hébergements sur internet et, moyennant un petit supplément, recevoir les coordonnées GPS de ceux se trouvant sur leur itinéraire. Ce système permet une certaine régulation, évite la surpopulation des lodges de trekking et donne la possibilité de réduire le nombre de randonneurs en dehors des sentiers balisés. Cela permet également aux randonneurs d'allumer un feu et de cuisiner dans ces lieux prévus pour cela, à condition qu'il n'y ait pas d'alerte spécifique en cas de sécheresse, et que les horaires définis soient respectés. Les associations de randonnées se sont également adaptées aux demandes actuelles en révisant le programme de formation des guides de randonnées et des guides touristiques agréés, et en proposant des formations complémentaires relatives aux programmes de santé ou aux nouvelles tendances spécifiques telles que les randonnées urbaines. Tous ces développements reflètent la société actuelle et son évolution.

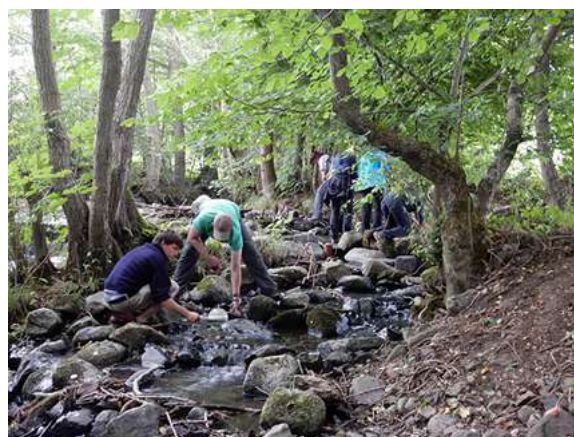


Fig. 29. Formation de guides paysagistes, Rhön, Allemagne.

Le plus grand défi aujourd'hui est de réagir à l'individualisation du ^{xxi} siècle au sein de structures datant du ^{xix} siècle. Bien que les réglementations et les structures des associations traditionnelles n'aient pas beaucoup changé, les questions d'assurance, de santé et de sécurité ainsi que les nouvelles lois fiscales, sociales et du travail sont devenues beaucoup plus complexes et exigent donc une administration professionnelle. Le plus grand atout des associations de randonnée pédestre reste leur vision holistique du paysage et leur manière de combiner la préservation de la culture, la protection de la nature et le réseautage social. En ce sens, la marche dans le paysage, et en particulier lorsqu'elle est organisée, fait partie intégrante du paysage dans son ensemble. La réciproque se vérifie parfaitement puisque le paysage dans son ensemble fait partie intégrante de la randonnée. À ce jour, on n'a toujours pas trouvé de meilleure façon de découvrir le paysage.

Conclusions

Quelle meilleure façon de percevoir le paysage qu'en marchant ? La randonnée permet d'expérimenter le paysage avec l'ensemble des cinq sens, en marchant d'une manière et à une vitesse naturelles. Cette activité peut être une expérience forte et même très émouvante et personnelle, comme en ont témoigné tant de poètes et de peintres, surtout à l'époque romantique, mais elle peut également être un événement social convivial. Les gens qui marchent ensemble, qu'il s'agisse de familles, d'amis ou de groupes aléatoires de randonneurs, marchent, échangent des idées et forment un réseau, au moins pendant la durée de la randonnée.

Avant l'adoption de la Convention européenne du paysage et depuis lors, le Conseil de l'Europe a publié plusieurs conventions qui traitent du patrimoine culturel et naturel, mais toutes ont également pris en compte les objets : patrimoine archéologique et architectural, valeur du patrimoine culturel, protection des biens culturels. La Convention européenne du paysage est unique parce qu'elle traite non seulement de l'objet, le paysage, et la façon de le gérer, de le développer et de l'améliorer, mais aussi du sujet, l'être humain. Cette Convention établit de façon officielle le fait que le paysage non seulement constitue un mélange de phénomènes naturels et culturels, mais qu'il est façonné et défini grâce à la perception humaine.

C'est l'aspect le plus important de cette Convention, qui reconnaît l'importance de l'être humain dans le paysage, non seulement en tant que promoteur, gardien ou éventuellement destructeur du paysage, mais également en termes de perception. Notre idée même du paysage façonne celui-ci et influe inexorablement sur notre façon de le traiter. La perception humaine peut être étudiée scientifiquement,

en fonction des différents contextes culturels et sociaux, de l'éducation, du groupe d'âge et d'autres facteurs, car chaque groupe aborde le paysage différemment. Derrière tout cela se cachent, en fin de compte, l'expérience et la perception uniques et personnelles du paysage par l'individu.

Références

Albrecht W., Kertscher H.-J. (dir.) (1999). *Wanderzwang – Wanderlust: Formen der Raum- und Sozialerfahrung zwischen Aufklärung und Frühindustrialisierung*, in *Hallesche Beiträge zur europäischen Aufklärung*, 11, Tübingen.

Bausinger H., Beyrer K. (dir.) (1991). *Reisekultur: von der Pilgerfahrt zum modernen Tourismus*, Munich.

Boehncke H., Johannsmeier R. (1987). *Das Buch der Vaganten*, Cologne.

Borst O (1983). *Alltagsleben im Mittelalter*, Francfort-sur-le-Main, 1983.

Chaucer G. (1985). *Die Canterbury Tales*, Lehnert M. Winkler, Munich.

Ermischer G. (2012). *Digging up history: A case study from the Spessart (Germany)*, in Schücker N. (dir.), *Integrating Archaeology: Science – Wish – Reality: Social Role, Possibilities and Perspectives of Classical Studies*, Römisch-Germanische Kommission des Deutschen Archäologischen Instituts, pp. 35-40.

Ermischer G. (2013). *Archäologisches Spessart-Projekt e.V.: ein Fallbeispiel zur Vermittlung der Kulturlandschaft und des kulturellen Erbes im bürgerschaftlichen Engagement*, in Bund für Heimat und Umwelt Deutschland (éd.), *Baukultur und Denkmalpflege vermitteln: Beispiele, Methoden, Strategien*, 2013, pp. 12-18.

Ermischer G. (2016). *Telling the Story, Understanding the Landscape and Identity Building – A case study from the Spessart*, in Crescini H., Vileikis O. (dir.), *Understanding Each Other's Heritage Challenges for Heritage Communication in a Globalized World, Symposium and Workshop Proceedings*, pp. 19-47.

Handbuch 1 – Wandern Zur Ausbildung von Wanderführerinnen und Wanderführernern, Schwäbischer Albverein im Auftrag des Deutschen Wanderverbandes (2012), Deutscher Wanderverband, 1^{re} édition.

Hermann B. (dir.) (1996). *Mensch und Umwelt im Mittelalter*, in Denecke D., *Straße und Weg im Mittelalter als Lebensraum und Vermittler*, pp. 207-223.

Hess D., Hirschfelder D. (éd.) (dir.) *Renaissance Barock: Kunst und Kultur vom 16. Bis zum 18. Jahrhundert*, dans Zander-Seidel J., *Pilgerfahrt und Prestige: Reisen nach Jerusalem und Santiago de Compostela*, pp. 167-177.

Humboldt A. (1807), *Ansichten der Natur*, Berlin.

Humboldt A. (2014). *Kosmos. Entwürfe einer physischen Weltbeschreibung*, épilogue de Ottmar Ette et Oliver Lubrich, Eichborn Verlag, Francfort-sur-le-Main.

Institut européen du tourisme de l'université de Trèves (2010), *Grundlagenuntersuchung Freizeit- und Urlaubsmarkt Wandern. Forschungsbericht, 591*, Deutscher Wanderverband, Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie (BMWi), Berlin.

Pétrarque F., *Die Besteigung des Mont Ventoux* (traduction), Francfort-sur-le-Main.

Specht J. (2009). *Fernwandern und Pilgern in Europa, über die Renaissance der Reise zu Fuß*, Eichstätter Tourismuswissenschaftliche Beiträge 11, Munich, Vienne.

Waas A. (1996). *Der Mensch im deutschen Mittelalter*, Wiesbaden.

Wandern – Die Entdeckung der Langsamkeit. Tourisme aktuell Fakten-Trends-Nachrichten Heft (2008). Baden-Württemberg Tourismus Marketing, Bade-Wurtemberg.

Chapitre 12

Formes traditionnelles de pensée et de spiritualité

Klaus Fürst-Elmecker, expert du Conseil de l'Europe

Architecte, membre de l'Association internationale de tai-chi-chuan Autriche.

Introduction

Si le paysage et tout ce qui le compose n'appartiennent à personne, nul n'en prend soin. Si le paysage n'appartient qu'aux individus, et que l'attitude générale consiste à se dégager de toute responsabilité vis-à-vis du système tout entier, le système s'effondre. Qu'en est-il si le paysage appartient à tout le monde, à une communauté de personnes, qui en est responsable sur le long terme, d'une génération à l'autre ?

De la propriété collective ou individuelle, laquelle est la plus simple à gérer ? En tant que membres d'une collectivité, les gens se préoccupent-ils du paysage, d'un environnement qui ne leur appartient pas ? Et si oui, pourquoi ? Au cours de l'histoire, ces questions ont parfois trouvé réponse sous des formes étonnantes.



Fig. 1. Une forêt dans la brume automnale. © Bigstock : denbelitsky

1. La région du Waldviertel en Autriche

On pratique au nord de l'Autriche une méthode agricole appelée *Streifenfluren*, ou « corridors écologiques ». Leur origine remonte au ^{XI}^e siècle, époque à laquelle la population locale commença à cultiver les terres de la région. Les épais couverts forestiers d'alors furent rasés et remplacés par des terres arables divisées en bandes de taille et de fertilité similaires, pour que tous les paysans puissent jouir de mêmes conditions de production.



Fig. 2. Corridors écologiques à Siebenlinden (Schweiggen, district de Zwettl), Autriche. © Bernhard Baumgartner Wandertipp

Le relief est vallonné, s'élevant par endroits en pente raide jusqu'à 1 000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et le sol contient en général plus de roche que de composants fertiles. Afin de lutter contre l'érosion, les habitants constituèrent des terrasses qu'ils bordèrent de pierres extraites des champs. Ce procédé eut pour première conséquence d'aplanir les parcelles et de les rendre plus fertiles. Il en eut une seconde – un effet secondaire en quelque sorte – qui mérite encore à ce jour toute notre admiration. Les bordures accueillirent une diversité végétale et animale bien plus riche qu'elle ne l'était avant le début des cultures. Les agriculteurs n'exploitèrent pas ces bordures comme des terres cultivables. Ils se contentèrent d'abattre quelques arbres ici et là, de mettre le feu aux broussailles pour éviter que l'ombre n'empiète trop sur leurs champs et d'emmenner les chèvres y pâturer pour que les fourrés restent ras. Dans ce système, environ 5 % des terres arables étaient cultivées selon des méthodes extensives. Mais, à l'image des rizières en terrasse d'Asie, les corridors écologiques prospérèrent aussi longtemps que les tâches agricoles étaient accomplies par l'homme avec l'aide d'animaux.

Les corridors écologiques furent pensés à l'origine pour améliorer les chances de survie de la population locale. Si toutes les parcelles cultivées sont divisées en bandes de taille et de qualité égales, tous les fermiers d'une même localité bénéficient de conditions de production identiques, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. La probabilité qu'un fermier perde l'intégralité de sa récolte lors d'une année noire était ainsi réduite au minimum. Chaque fermier pouvait espérer une bonne récolte dans une de ses bandes au moins. En travaillant ensemble, à proximité de leur voisinage, les villageois ont maintenu une communication et un lien social. Les terres cultivées présentaient par ailleurs une bien plus grande diversité que dans le cas de monocultures. La possibilité d'assurer à long terme la fertilité de l'écosystème fut un effet secondaire important. Cet héritage est aujourd'hui gravement menacé. Le recours à des engins lourds dans la foresterie et l'agriculture intensive prouve bien que le but poursuivi est de réaliser un profit maximal à tout prix.

2. Les itinéraires chantés en Australie



Fig. 3. Uluru, Ayers Rock, Australie.

Les « itinéraires chantés » ou « pistes des rêves » des Aborigènes traversent l'ensemble du continent australien. Il en résulte une sorte de cartographie mystique de sentiers invisibles. Selon des études réalisées à partir de l'acide désoxyribonucléique (ADN) de populations aborigènes, leur origine remonterait à plus de 40 000 ans. Mais comme les Aborigènes savent lire la carte de leurs itinéraires chantés, ils sont capables de nous relater des événements bien antérieurs à la période glaciaire – notamment grâce à leurs peintures, qu'ils continuent à réaliser dans les sites sacrés. Les itinéraires chantés ont été créés par les « ancêtres de la création », qui voyageaient en chantant. Les choses créées étaient nommées d'après des chants spécifiques. Ainsi, le paysage, les animaux et les lois régissant la société humaine ont vu le jour au gré des itinéraires chantés.

Les Aborigènes utilisent leur pouvoir de spiritualité pour maintenir la création dans son état actuel. Les terres n'existaient pas avant d'avoir été chantées pour la première fois. Aujourd'hui encore, il est vital pour la création d'être chantée, ce qui explique pourquoi les anciens chants ont survécu jusqu'à présent. Si un chant tombe dans l'oubli, la terre mourra, retournera à son état de terre morte. Les Aborigènes considèrent que les choses créées par les ancêtres sont parfaites : rien ne peut être amélioré, rien ne doit être ajouté. Cela étant, certaines civilisations tentent d'adapter le monde à leur propre manière de le concevoir.

Les itinéraires chantés sont transmis depuis les temps de la création. Un chant était parfois passé à un voisin ou à une tribu voisine, qui écrivait le couplet suivant. Les gardiens des chants étaient tenus de les transmettre à la génération suivante sous leur forme la plus parfaite. Les chants enseignaient aux gens leur histoire et leur culture, définissant ainsi des groupes et des responsabilités. Chose plus surprenante, un itinéraire chanté définissait aussi le terrain sur lequel un groupe résidait, ses cérémonies ainsi que ses obligations à l'égard de son territoire.

L'Australie comptait autrefois plusieurs centaines de groupes linguistiques. Le maillage obtenu à partir des itinéraires chantés, qui appartiennent aux divers groupes linguistiques répartis sur l'ensemble du territoire australien, créait une sorte de réseau culturel qui reliait ces populations entre elles. Bien qu'éparses géographiquement, ces tribus étaient liées par un réseau de chants parlant de patrimoine culturel, de mythologie et d'identité.

Dans la culture aborigène, tous les termes désignant la « terre » signifient aussi « itinéraire ». On considère que quiconque possède un terrain détient en fait une partie d'un de ces itinéraires chantés ancestraux qui serpentent dans tout le pays.

Les Aborigènes devaient toujours se tenir prêts à lever leur camp car les terres n'étaient pas assez fertiles à l'époque. En situation d'urgence, il fallait partir ou mourir. Le terme désignant sa « propre terre » pourrait se traduire par « l'endroit où je n'ai pas à demander ». Une migration le long d'itinéraires chantés définis s'accompagnait de l'obligation de commercer avec les tribus établies à proximité, en pratiquant le troc. Il s'agissait d'un échange symétrique, sans but lucratif. Les biens étaient considérés d'une manière générale comme quelque chose de nocif, à moins d'être en mouvement constant. Dans cette tradition, le fait de posséder un bien est un signe d'attachement. Les biens s'accrochent à l'esprit et dictent le comportement. Les Aborigènes appréciaient d'échanger des biens même s'ils n'avaient pas de valeur réelle. Cela offrait la possibilité de rencontrer d'autres personnes, de communiquer, d'échanger des informations, de chanter, de danser, de se marier, de partager des trésors et de définir des « frontières ».

3. Ise, au Japon



Fig. 4. Le torii, portail traditionnel des sanctuaires shinto, Japon. © Bigstock : leodaphne.

Le sanctuaire d'Ise est un endroit très spécial qui appartient à la tradition shintoïste et à l'histoire impériale japonaise.

Depuis le ^{vi}e siècle, une tradition de préservation, de transformation et de renouvellement des bâtiments qui le composent et du paysage environnant y perdure. Quelque 125 édifices de bois sont ainsi reconstruits tous les vingt ans avec les mêmes techniques de construction artisanale. Chaque bâtiment est reproduit à l'identique, les nouvelles constructions étant érigées à proximité des anciennes, qui sont détruites à la fin du chantier ; le bois récupéré est stocké en attendant le prochain cycle de reconstruction.

Les techniques de construction doivent donc être transmises de génération en génération sans interruption, sinon elles risquent de disparaître. Cette idée de préservation et de rénovation a profondément imprégné l'architecture japonaise et le lien qui existe depuis toujours sur l'archipel entre tradition et modernisme.

Un principe en particulier unit les adeptes de la religion shinto : celui de la purification et du renouvellement. L'eau revêt une importance de premier plan dans le processus de purification, qu'il s'agisse de purifier le corps, les vêtements, le foyer ou l'esprit (pour obtenir un cœur pur). Le sanctuaire lui-même symbolise le caractère transitoire de la vie : ralentir, laver, libérer l'esprit du fardeau du passé et se renouveler, dans une parfaite harmonie avec les dieux et la nature.

La religion shinto définit huit millions de dieux (*Kami*) vivant dans des endroits très spéciaux, tous de beaux endroits dans la nature. Ils prennent l'aspect d'humains, d'animaux, de plantes ou de montagnes et habitent le vent, la pluie, le tonnerre et les éclairs. La nature environnante et les phénomènes naturels sont vivants, ils sont donc respectés et adorés.



Fig. 5. Torii rouge, jardin du temple Hase-dera du sanctuaire Kakigara-Inari Kamakura, Japon, 2017. © Bigstock : bennymarty

4. Conceptions traditionnelles chinoises

Le taoïsme, très ancienne doctrine philosophique chinoise, représente le monde au moyen de cinq éléments ou « manifestations d'énergie ». On parle parfois de « système à cinq phases de transformation » pour désigner cette représentation de la nature. Pour bien comprendre le principe sous-jacent, il faut savoir que les éléments sont toujours organisés en cercle. Ainsi, quel que soit le sens dans lequel on le lit, le système revient toujours à l'élément de départ.



Fig. 6. Les cinq éléments.

Le premier cercle se lit dans le sens horaire. En premier vient le bois : le bois brûle. La terre apparaît en troisième position : la terre produit les minéraux qui la composent. Le métal est le quatrième élément : le métal se trouve dans l'eau sous forme de traces, c'est de lui que naît la vie dans l'eau. Puis vient le cinquième élément, l'eau : l'eau nourrit les plantes, les arbres repoussent et un nouveau cycle commence. Il s'agit du cercle le plus logique pour arranger ces cinq éléments, le plus simple à comprendre aussi. On l'appelle « cercle nourricier », comme la mère nourrit l'enfant.

Si on aborde le cercle dans l'autre sens, on obtient un « cercle d'affaiblissement » : le bois se gorge d'eau, l'eau corrode le métal, le métal appauvrit le sol en minéraux, la terre étouffe le feu et le feu brûle le bois.

Repartons maintenant dans le sens horaire, celui du cercle nourricier, mais en passant cette fois du bois à la terre, de la terre à l'eau, de l'eau au feu, du feu au métal et du métal au bois pour finir : il s'agit du « cercle de contrôle ». Chaque élément prend le contrôle de l'élément auquel il est rattaché. Le bois et les plantes absorbent les nutriments du sol et les racines stabilisent le sol ; la terre guide l'écoulement de l'eau ; l'eau éteint le feu ; le feu fait fondre le métal ; le métal fend le bois. Aucun élément du groupe ne doit avoir ni trop ni trop peu d'espace. Le système est un organisme vivant, il faut donc que tous ses éléments soient en équilibre et en mouvement.

Opérons un nouveau changement de direction, en passant cette fois du bois au métal, du métal au feu, du feu à l'eau, de l'eau à la terre et enfin de la terre au bois. Le système obtenu est le « cercle de la destruction ». Le bois émousse le métal, le métal absorbe la chaleur du feu, l'eau s'évapore sous l'action du feu, l'eau érode le sol, la terre asphyxie le bois.

On retrouve ces cinq éléments dans la projection de diverses dimensions du monde extérieur : cinq dimensions pour s'orienter dans l'espace, cinq manières de définir le goût, cinq saisons dans l'année, cinq types de conditions météorologiques, cinq vocalisations, cinq émotions. En appliquant cette projection au corps humain, on obtient cinq paires d'organes. Ainsi, le foie et la vésicule biliaire sont reliés au bois et le cœur et l'intestin grêle au feu.

Utilisation du bois dans le paysage

Sans l'ingérence de l'homme, les paysages retrouveraient l'aspect qui était le leur depuis la fin de la période glaciaire, celui de grandes étendues forestières. Cette hypothèse pourrait même devenir réalité, du moins en Europe, en un laps de temps réduit – disons en l'espace d'une vie humaine. Ainsi présentée, une telle perspective pourrait apparaître comme une menace pour nombre de personnes ; ce fut d'ailleurs le cas pendant des milliers d'années.

La jungle obscure et impénétrable, habitée de créatures sauvages et mystérieuses, fut un des principaux freins à l'essor de l'agriculture en Europe à partir du Moyen Âge.

Jusqu'au milieu du ^{xx}e siècle, les bois servaient en quelque sorte de compte bancaire, les arbres étant considérés comme une solution de repli pour les périodes difficiles. Ils servaient de matière première pour la fabrication de meubles ou de matériau de construction. En situation d'urgence, leur vente permettait d'en tirer quelque argent. Cela explique en partie l'âge vénérable que purent atteindre certains arbres, notamment des sapins et des épicéas qui tinrent bon plus de 200 ans, soit l'équivalent de cinq ou six générations de fermiers (la durée de vie moyenne d'un sapin est de 600 ans, celle d'un épicéa de 300 ans). Ces essences connaissent une croissance plutôt rapide au cours de leurs 30 à 40 premières années, puis leur croissance ralentit.

Le mode de gestion moderne de la foresterie a conduit à une recherche de la rentabilité maximale. L'épicéa, en particulier, est devenu le « gagne-pain » des exploitations forestières : une essence à très bon rendement, cultivé en monoculture et abattu à 40 ans en moyenne.

Les arbres sont devenus les « tiroirs-caisses » des forêts. Quand des fermiers insistent sur la nécessité d'abattre de vieux arbres pour favoriser la croissance des plus jeunes, ils favorisent un écosystème dans lequel il n'existe plus d'arbres « adultes ».

On considère parfois les arbres comme les plus anciennes créatures vivantes de la Terre. Pando est une colonie clonale – système racinaire donnant naissance à des arbres génétiquement identiques – implantée dans l'Utah (États-Unis). Elle compte en tout et pour tout 47 000 peupliers trembles, pour une masse totale de plus de 6 000 tonnes. Cet écosystème est le plus âgé de la planète (80 000 ans), ce qui en fait l'organisme le plus ancien et le plus lourd qui soit au monde. Le plus vieux clone individuel d'épicéa, qui a aujourd'hui près de 10 000 ans, se trouve en Norvège. Quant au doyen des arbres non clonaux, il s'agit d'un pin Bristlecone de 5 062 ans qui se situe aux États-Unis.

Les agriculteurs oublient souvent que les arbres sont des créatures vivantes qui pourraient jouer un rôle important dans un écosystème pendant de très nombreuses années, si on les laissait tranquilles. Il faut bien comprendre que les humains ne sont qu'une partie égale, et non supérieure, de cet écosystème. La responsabilité humaine est cependant majeure car il est possible de détruire en quelques minutes ce qui a mis des milliers d'années à pousser.

L'antithèse de ce qui précède se trouve dans la vénération traditionnelle des arbres, pratique millénaire en usage dans de nombreux pays du monde. Depuis

la culture mésopotamienne jusqu'aux rites indiens, grecs, celtiques, juifs et romains, les religions entretiennent toutes sortes de liens avec les arbres.

Les arbres ont abrité de tout temps diverses créatures dans la mythologie, mais ils jouent aussi un rôle dans certaines structures sociales. Au Moyen Âge, des procès se tenaient par exemple à l'ombre d'un tilleul. Même aujourd'hui, dans certains pays, la danse se pratique entre des tilleuls spéciaux de divers pays, coupés et cultivés pendant des décennies de manière spécifique.

Dans l'équilibre des cinq éléments, le bois contrôle la terre. Procéder à des coupes claires, et pas uniquement dans les forêts tropicales humides, érode le sol et conduit à sa stérilisation. Le métal contrôle le bois ; le bois alimente le feu, qui est lui-même un nutriment essentiel de la terre.

Utilisation du feu et de la lumière dans le paysage

Le célèbre écrivain Bruce Chatwin a dépeint les avantages tirés de la maîtrise du feu aux premiers temps de l'humanité en s'intéressant plus particulièrement aux dangers de la nuit. Il fit ainsi remarquer qu'avant de maîtriser le feu, et en l'absence de moyens d'éclairage artificiels, les humains devaient se méfier de la nuit et de l'obscurité totale. Pour des prédateurs tels que les grands félins, les lions de la savane par exemple, l'homme constituait une proie d'un gabarit idéal. Trouver refuge en grimpant dans un arbre ou se terrer dans une grotte était un moyen de leur échapper.

La maîtrise du feu changea tout, mais uniquement parce que l'humanité se comporta comme une communauté soudée. Veiller à ce que le feu brûle en permanence était une grande responsabilité, une mission de la plus haute importance. Peut-être est-ce la raison pour laquelle, aujourd'hui encore, presque tout le monde apprécie de se détendre et de rêvasser au coin du feu.

Le feu servait à la cuisson des repas et les aliments mous permirent à l'homme de développer une mâchoire moins proéminente, libérant de la place pour des cerveaux plus volumineux ; les aliments eux-mêmes gagnèrent en valeur nutritionnelle. Le feu permit à l'homme de tenir en respect la menace mortelle des grands félins et des ours, mais pas seulement : ce fut aussi le premier pas vers la transformation du paysage. On ne brûlait plus le bois par accident, mais à dessein. La maîtrise du feu marqua une première étape dans l'exploitation de l'élément yang possédant la plus grande énergie au profit de l'évolution de l'humanité. Non maîtrisés, la nature et le paysage apparaissaient avant tout comme des menaces. Le feu signifiait la lumière – une lumière précieuse, qui n'était disponible ni tout le temps, ni toute la nuit, ni partout.

L'invention de l'électricité et l'émission lumineuse qui en a résulté au cours des 50 dernières années ont entraîné la disparition complète de l'obscurité dans de vastes régions du monde, et pas seulement dans les grandes villes. Le yang domine d'une façon destructrice dans les émissions lumineuses. La nuit, les sources de lumière fonctionnent comme de véritables aspirateurs à insectes, détruisant l'équilibre faunique. Les ténèbres sont vitales pour la régénération comme pour les humains. La nuit noire est le yin à l'état pur. Pendant féminin du jour, elle apporte fraîcheur, paix et tranquillité. La nuit noire procure, en un sens, un sentiment de sûreté, même si nombreux sont ceux qui veulent que chaque recoin de leur environnement soit éclairé, pour s'y sentir plus en sécurité. De nombreux habitants de grandes villes, enfants comme adultes, n'ont jamais vu d'étoiles, et encore moins la Voie lactée. Certains se rendent même jusqu'en Nouvelle-Zélande pour contempler un ciel étoilé pour la première fois de leur vie.

L'obscurité signifie rêve et secrets. La célèbre chanson *The Sound of Silence*, écrite par Paul Simon et interprétée par Simon et Garfunkel, capture la qualité spéciale de ces visions qui viennent aux heures des ténèbres, dans le monde secret des rêves, mais aussi dans une contemplation tranquille dans l'immobilité de la nuit. Avec le son du silence, nous avons perdu la vue de l'obscurité.

Hello darkness, my old friend
Bonsoir obscurité, ma vieille amie

I've come to talk with you again
Je suis venu te parler de nouveau

Because a vision softly creeping
Car une vision s'insinuant doucement en moi

Left its seeds while I was sleeping
A semé ses graines durant mon sommeil

And the vision that was planted in my brain, still remains
Et la vision qui fut plantée dans mon cerveau, demeure encore

Within the sound of silence
Dans le son du silence.

C'est d'imagination et d'inspiration que nous avons besoin, et celles-ci naissent aussi de l'obscurité, du néant.

Le paysage en tant qu'endroit obscur, et donc mystérieux et imprévisible, n'a aucune valeur économique. Il s'agit d'un trésor qui recèle des secrets bien gardés. Avides de les découvrir, les personnes se lancent dans une quête désespérée. Plus les recoins du monde sont exposés à la lumière, plus les gens doivent parcourir de kilomètres pour se rendre dans des endroits secrets – et plus ils produisent eux-mêmes d'émissions lumineuses au cours de leur trajet. Bien entendu, ces voyages prennent

place dans le cadre de leur recherche de lieux tenus secrets. En général, les gens cherchent à découvrir la beauté de paysages encore vierges de toute civilisation. Ils veulent y être seuls, dans le silence et la solitude, surtout lorsqu'ils sont en vacances. Les guides touristiques promettent un accès aux derniers lieux intacts de la planète, en utilisant des titres tels que *Lonely Planet*. Mais tôt ou tard, le bouche-à-oreille finit par attirer les investisseurs. Tout « endroit secret » qui continue d'attirer les foules se dote en quelques années d'une infrastructure touristique bien organisée.

Le trésor autrefois caché est alors transformé pour que les touristes puissent le comprendre facilement et y accéder rapidement, sa valeur étant mesurée à l'aune des sommes qu'il rapporte. L'accès aux derniers paysages vierges devra être contrôlé à l'avenir – une mesure déjà prise dans certains parcs nationaux. Tout le monde ne pourra pas se payer le droit d'entrée. Moins il reste de trésors cachés, plus leur valeur augmente. Le dernier tigre de Sibérie deviendra bientôt le plus précieux d'entre eux.

Dans l'équilibre des cinq éléments, le feu contrôle le métal. Il fait fondre le métal, déclenchant un nouveau cycle de transformation pour l'avenir. L'eau contrôle le feu et le feu nourrit la terre, qui est elle-même un élément essentiel du métal.

Utilisation de la terre dans le paysage

À l'occasion d'une conférence sur l'architecture donnée à Vienne dans les années 1970, Carlo Scappa, célèbre architecte italien, s'est exclamé : « [M]ais une prairie est directement reliée au centre de la Terre ! » Afin de mener à bien un projet résidentiel, il considérait en effet préférable de ne pas creuser la terre d'espaces verts situés entre des bâtiments, laissant ainsi intact le sous-sol des espaces verts. Le creusement du sol aurait pourtant permis d'accélérer la durée d'exécution du projet et de le rendre aussi plus rentable.

Il avait raison : il existe bien un « centre de la Terre » et il est parfois bon de le rappeler, car, nous aussi, nous y sommes reliés. Si nous nous tenons debout sur le sol, pieds nus si possible, nous éprouvons des sensations différentes selon que la voie est libre jusqu'au centre de la Terre ou bloquée par un garage bétonné construit sous la pelouse. Certains d'entre nous ont peut-être perdu cette faculté, mais soyons assurés que les plantes et les arbres ressentent la différence.

Là encore, la première question qui vient à l'esprit lorsque l'on réfléchit à cette connexion souterraine est celle de la propriété. Qui décide du droit de posséder un morceau de la Terre ? Tant que les humains vivaient en nomades, la propriété n'avait aucune importance en termes de propriété foncière, ni au-dessus ou ni en dessous du sol.

Le terme « nomade » vient du grec *nomás*, qui signifie « qui paît, qui erre à la façon des troupeaux ». Les gens qui errent en compagnie des animaux de pâturage, ou qui se contentent de chasser ou de pêcher, ne créent pas d'enclos et ne définissent pas de frontières fixes. Ils n'exploitent le paysage d'aucune façon : leur idée est simplement de se déplacer lorsque les ressources viennent à manquer.

Nous aimons désigner sous le terme de « cultures anciennes avancées » des civilisations dont les traces ont été retrouvées sur les rives de l'Indus, en Mésopotamie, en Égypte ou encore en Chine, dont certaines remontent jusqu'à la période glaciaire. Toutes ont disparu. Certains des « peuples nomades primitifs » comme les Aborigènes d'Australie ont survécu pendant des dizaines de milliers d'années, jusqu'à ce que notre civilisation actuelle ne réduise peu à peu leurs derniers vestiges à néant au ^{XX}^e siècle, forçant leurs derniers représentants à se sédentariser. Le terme « sédentaire » signifiait à l'origine « être attaché » à un endroit. Dès lors que l'on s'implante quelque part, on délimite les frontières de sa propriété et on les défend, car le but est de protéger ses ressources à l'endroit même où l'on vit.

On parle, aujourd'hui encore, de « jalonner un terrain » dans le domaine des fouilles minières effectuées en sous-sol ou non. Les architectes tels que Carlo Scarpa s'intéressent à ce qui se passe au-dessus du sol, tout en se sentant profondément responsables de la nature et du paysage. Peut-être connaissait-il ce principe que les Aborigènes se sont toujours efforcés d'appliquer :

Moins vous enlevez à la terre, moins il vous faut lui rendre par la suite. L'équilibre doit être maintenu.

Les régions montagneuses telles que les Alpes offrent toutes sortes de possibilités pour pratiquer les sports d'hiver. On y trouve en général une forte densité d'infrastructures pensées pour faciliter les ascensions, depuis les télésièges jusqu'aux téléphériques. À l'impact de ces constructions massives sur la nature autrefois sauvage s'ajoutent les terrassements nécessaires pour obtenir des pentes convenant au tourisme hivernal, qui bouleversent le relief. La présence de touristes en montagne fait de la sécurité un enjeu de taille.

Des paravalanches artificiels doivent être construits pour parer aux coulées de neige. La production de neige artificielle nécessite des canons à neige ; pour cela, des bassins de rétention d'eau doivent être construits et le câblage électrique nécessaire installé. Toute cette activité humaine s'apparente à une guerre menée contre les éléments. Certaines personnes, tel le célèbre dramaturge autrichien Felix Mitterer (né en 1948), qui a grandi dans un milieu pauvre dans le Tyrol, parlent de « représailles » contre les montagnes.

Pendant des milliers d'années, les montagnes apparaissaient comme une menace mortelle aux yeux des montagnards tout comme des voyageurs de passage. Les agriculteurs et les mineurs mangeaient rarement à leur faim, menant une lutte acharnée pour survivre, jusqu'à ce que le tourisme ne change radicalement la donne, notamment au sortir de la seconde guerre mondiale.

Cela étant, ces dernières années, les habitants des montagnes ont investi non seulement dans des infrastructures destinées au tourisme mais aussi pour leur propre confort. Certains flancs de montagne ont subi de lourds travaux de terrassement pour pouvoir y injecter des tonnes de béton et ainsi parer aux dangers d'une nature imprévisible et en constante évolution.

Les experts en environnement, les archéologues et des spécialistes d'autres disciplines partagent des points de vue similaires sur la protection de l'environnement à long terme, se souciant des prochaines générations et de la nécessité de leur transmettre des trésors intacts.

Il est nécessaire d'instaurer un dialogue à la fois permanent et constructif sur ce que nous apporterait – à nous en tant que communauté d'êtres humains – le fait de protéger certaines zones naturelles essentielles d'une destruction due à la recherche du profit maximal.

Dans l'équilibre des cinq éléments, la terre contrôle l'eau. Elle retient l'eau puis guide son écoulement. Le bois contrôle la terre, la terre nourrit le métal, qui est lui-même un élément essentiel de l'eau.

Utilisation du métal dans le paysage

Qu'il s'agisse de métaux nobles comme l'or ou l'argent ou plus ordinaires comme le fer et l'acier, le métal a toujours revêtu une grande utilité pour l'homme. Lorsque ce dernier se mit à travailler la terre à l'aide d'outils, c'est-à-dire lorsque la sédentarisation et l'agriculture succédèrent au nomadisme, le fer devint une matière indispensable. On s'en servit pour fabriquer des armes, afin de combattre ses ennemis et protéger les nouvelles frontières ainsi que les biens.

Des efforts considérables doivent être déployés pour extraire des sols davantage de ressources naturelles. Les gisements de fer difficiles d'accès sont particulièrement convoités, parfois au mépris de la vie.

Parfois, l'acier tombait directement du ciel, sous forme de météorite. Ainsi, l'acier norique – baptisé d'après une tribu celtique ayant vécu sur l'actuel territoire de l'Autriche et du sud de l'Allemagne en l'an 200 av. J.-C. – fut très vraisemblablement forgé à partir d'une gigantesque météorite qui se serait écrasée sur Terre en 465 av. J.-C.

Le *ferrum noricum* forgé par les Noriques était d'une qualité telle que les Romains décidèrent de ne pas soumettre ce peuple mais d'en faire un partenaire commercial respecté. Les armes fabriquées à partir de cet acier d'excellente qualité ont probablement joué un rôle important dans la domination militaire de l'Empire romain, qui fut l'une des civilisations les plus avancées de l'Histoire.

Les améliorations apportées par James Watt à la machine à vapeur en 1769 constituèrent l'avancée technologique la plus remarquable de l'époque. L'effet de la révolution industrielle sur l'humanité est comparable, en termes d'importance, au passage du nomadisme à la sédentarisation pendant le Néolithique. Les progrès fulgurants de la technologie et de la science, et les énormes gains de productivité transformèrent en profondeur la société.

L'incidence de cette révolution, aidée par l'acier, sur les paysages du monde entier est un sujet absolument inédit pour les historiens. L'exploitation minière à grande échelle devint subitement possible, tout comme l'exploitation de sources d'énergie fossiles telles que le pétrole et le charbon à une nouvelle dimension. La construction de chemins de fer, tout d'abord, puis d'axes routiers destinés à la circulation de véhicules individuels, entailla au plus profond des écosystèmes dont l'équilibre flottant repose sur l'échange à la fois d'éléments et d'animaux.

Le recours à des métaux denses tels que le métal a toujours oscillé dans l'histoire entre responsabilité et emploi abusif, mais la révolution industrielle marqua un point de non-retour vers une forme de déséquilibre. Le cercle (antihoraire) d'affaiblissement des cinq éléments décrit le résultat de la domination appauvrissante du métal sur la terre. Le fer prive le sol de certains de ses minerais. Les trigrammes, toujours composés de trois traits superposés, représentent la terre sous forme de trois lignes yin. Le yin est l'élément féminin et ces trois traits symbolisent la perméabilité, un degré élevé de réceptivité et d'obéissance. Dans la classification de la voix en cinq vocalisations, la terre symbolise le chant.



Fig. 7. Les huit trigrammes.

Les trigrammes représentent le fer par trois traits yang superposés. Le yang est l'élément masculin et ces trois traits symbolisent le ciel, l'éclat, la créativité et l'égoïsme. Dans la classification de la voix en cinq vocalisations, le métal symbolise le sanglot. Notre époque actuelle est probablement celle qui représente le mieux la domination du yang sur la vitesse. Aucune civilisation avancée avant la nôtre ne fut capable d'une telle rapidité, que ce soit dans la communication ou dans les transports.

Il semble que le métal nécessite d'être davantage contrôlé que les quatre autres éléments. Le feu est l'élément qui contrôle le métal. Les trigrammes représentent le feu par deux traits yang séparés par un trait yin. Le feu dégage une chaleur que l'on perçoit de toutes parts alors que le yin est perçu à l'intérieur, au milieu de la lueur. Dans la classification de la voix en cinq vocalisations, le feu symbolise le rire. Il est aussi associé à la joie dans les cinq émotions, tandis que le métal est associé au chagrin et à la peine.

Dans l'équilibre des cinq éléments, le métal contrôle le bois. La hache abat l'arbre. Le feu contrôle le métal et le métal nourrit l'eau, qui est elle-même un nutriment essentiel du bois.

Utilisation de l'eau dans le paysage

L'eau est une source de vie aussi importante que la lumière et le feu du soleil, et que la chaleur émanant des énergies fossiles. Comme l'eau est une ressource indispensable qui fournit à l'homme de nombreux produits, les poissons par exemple, ce dernier s'est de tout temps établi non loin des rivières et des mers. Avant qu'on ne puisse la maîtriser, l'eau apparaissait comme une menace et un plaisir à la fois. On ne pouvait jamais prédire la prochaine crue d'une rivière et les dévastations qu'elle entraînerait. La possibilité de traverser des fleuves et de les utiliser comme routes commerciales en construisant des navires constitua un grand bond en avant pour l'humanité, aussi important que la maîtrise du feu. Il fallut attendre le *xx*^e siècle pour que l'homme dispose d'outils capables de modifier le cours d'un fleuve. Le besoin de produire de l'énergie en grande quantité, résultat de la révolution industrielle, fit germer l'idée de construire de gigantesques centrales hydroélectriques.

Comme on pouvait s'y attendre (ou presque), les premières retombées furent spectaculaires et bénéfiques à tous. La production d'énergie électrique s'accompagna de la mise en place de voies navigables sûres et d'un essor du commerce. L'homme pensa alors pouvoir dicter leur itinéraire à des rivières aux méandres capricieux et revoir sa stratégie d'implantation des populations le long des cours d'eau. Nous prenons aujourd'hui conscience que les efforts déployés pour tenter de maîtriser le tracé d'une rivière excéderont bientôt les avantages qu'il y a à en tirer. Cet élément tire sa force de sa fluidité.

Comme le dit un vieux proverbe : l'eau a une petite tête ! Si l'on tente de contraindre et d'empêcher le débit de l'eau, on réduit de fait sa qualité vitale et, en plus de détruire les sources et les environnements dont les rivières proviennent, nous appauvrissons les ressources en eau. L'eau constitue à nouveau un danger mortel, car elle court à nouveau sans entraves, tout comme les rivières naturelles creusaient autrefois leur lit en serpentant librement.

D'un autre côté, les réserves en eau s'épuisent du fait d'une destruction massive des forêts vierges et de la fonte des glaciers de montagne. Le Danube, par exemple, coulait librement au ^{xix}^e siècle. On y pêchait chaque jour du poisson de qualité en abondance, qui constituait une denrée alimentaire bon marché. Les domestiques sans le sou qui travaillaient au service des familles aisées se plaignaient d'avoir à manger du poisson tous les jours ; une loi fut d'ailleurs élaborée spécialement pour leur garantir le droit à ne pas recevoir du poisson plus de trois fois par semaine.

Quelle perte pour nous, et à quels moyens artificiels il nous faut aujourd'hui recourir pour retrouver une telle qualité dans notre assiette. Quelle énergie pour rendre aux cours d'eau leurs berges naturelles, du moins le long des petites rivières. Le Nil, en Égypte, qui a pourvu la population en eau et en nourriture pendant des milliers d'années, a vu son cours bloqué par le barrage d'une centrale hydroélectrique achevée en 1976. La fertilité de son estuaire, riche en boues fertiles et en poissons, s'en est allée et a été supplantée par des aliments artificiels. Endigué par le barrage, le cours entier de cette rivière sera rempli à terme de boue et le rendement de la centrale tombera à néant, et cela de manière irréversible.

Les avantages de tels projets n'ont jamais excédé leurs inconvénients et il en sera toujours ainsi – surtout si on les envisage sous l'angle de leur « empreinte écologique ».

Dans l'équilibre des cinq éléments, l'eau contrôle le feu. La terre contrôle l'eau et l'eau nourrit le bois, qui est lui-même un élément essentiel du feu.

La cosmologie chinoise compte huit trigrammes – sigles se composant de trois traits. Ils reposent sur la théorie du yin et du yang et relient les cinq éléments entre eux. Ils sont essentiels à la compréhension du

feng shui, qui est l'art de parvenir à l'équilibre des éléments, que ce soit à l'intérieur d'une maison, d'un jardin ou même en pleine nature.

Tout ce qui compose la nature évolue constamment, car la nature est un système vivant. Il s'agit d'un processus perpétuel de naissance, de transformation et de mort, dont tous les éléments sont reliés entre eux, s'entraident et se contrôlent, assumant par là même une certaine responsabilité à l'égard du système tout entier. Des concepts similaires se retrouvent dans le shiatsu, le tai-chi-chuan, l'acupuncture et la médecine traditionnelle chinoise.

Conclusions

Dans son allocution donnée à l'Université américaine de Washington le 10 juin 1963, John F. Kennedy avait déclaré : « Nous habitons tous cette petite planète. Nous respirons tous le même air. Nous chérissons tous l'avenir de nos enfants. Et nous sommes tous mortels. »

En vue de promouvoir une attitude attentive à la qualité du paysage, une « éthique de la responsabilité », il convient d'informer le grand public, en montrant des exemples de bonne pratique. Si les personnes n'ont pas conscience de la beauté nocturne de la Voie lactée, jamais ils ne s'en préoccuperont. Il y a lieu de vanter la beauté d'un arbre séculaire et d'aller le contempler. Partir à la découverte de tels trésors prend du temps. La vitesse est le plus grand obstacle à la mise en place d'une approche lente en faveur de la beauté de la nature et du paysage. Le feu contrôle la vitesse. Le feu intérieur qui brûle à l'intérieur des cœurs sans la moindre émission lumineuse s'accompagne de rires et de joie.

Une éthique de la responsabilité pourrait s'avérer, elle aussi, des plus joyeuse.

Références

- Chatwin B. (1992). *Traumpfade*, Fischer Taschenbuch Verlag, Francfort-sur-le-Main.
- Shakespeare N. (2000). *Bruce Chatwin*, Vintage, New York.
- Wohlleben P. (2015). *Das geheime Leben der Bäume*, Ludwig Verlag, Munich.

Chapitre 13

Paysages urbains et changement climatique : la contribution des architectes paysagistes à l'amélioration de la qualité de vie

Michael Oldham, expert du Conseil de l'Europe

Président fondateur de la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (EFLA), membre honoraire de la Fédération internationale des architectes paysagistes d'Europe (IFLA-Europe) et membre de l'Institut du paysage (Landscape Institute) Royaume-Uni.

Remerciements

Présidente de IFLA-Europe 2019-2021: Karine Helms, professeur d'architecture du paysage (Norvège).

Groupe de travail de IFLA-Europe : M^{me} Ana Luengo, Présidente (Espagne) ; M. Niek Hazendonk (Pays-Bas) ; M. Leor Lovinger (Israël) ; M. Michael Oldham, coordonnateur (Royaume-Uni) ; M^{me} Indra Puls (Lettonie), architectes paysagistes.

Royaume-Uni (Liverpool) : M^{me} Elaine Cresswell, architecte paysagiste, directrice de reShaped (architecture du paysage durable privilégiant la dimension humaine) ; M^{me} Juliet Staples, chef de projet senior, Urban GreenUP, conseil municipal de Liverpool.

France : M. Philippe Chiambaretta, urbaniste et architecte paysagiste, PCA-STREAM architecture ; Coloco, architectes paysagistes.

France (Strasbourg)/Allemagne : M. Jérôme Espargilière, urbaniste et architecte paysagiste.

Pays-Bas (Utrecht) : M. Nik Berkouwer, OKRA Landscape Architects BV.

Introduction

Le changement climatique

Il est désormais généralement admis que l'une des principales causes du changement climatique résulte directement de l'activité humaine. Le concept d'anthropocène, qui désigne une période géologique débutant avec les premiers impacts significatifs de l'homme sur la géologie et l'écologie de la Terre, mais ne se limitant pas au changement climatique, gagne rapidement du terrain. Il est essentiel pour la survie de l'humanité que nous assumions la responsabilité de nos actes et modifions nos activités pour en atténuer les conséquences les plus graves. Il est par conséquent fondamental de reconnaître que le changement climatique est à l'origine d'une recrudescence de vagues de chaleur, de la pollution, du déclin de la biodiversité, de sécheresses et d'inondations qui ont des répercussions considérables sur la qualité de la vie humaine et la morbidité, en particulier en milieu urbain.

Quelques initiatives mondiales importantes, prises au cours du dernier quart de siècle, ont fait office de réponses préliminaires. Le protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1997), signé par 192 Parties, énonce les premiers objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'accord de Paris, adopté en 2015, a été signé par 196 Parties. Cependant, il est clair que les objectifs entérinés par ces deux textes risquent déjà de ne pas être atteints.

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont entrepris de réaliser des études scientifiques et conclu des accords concernant certains aspects du changement climatique. La Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) a noté que les effets territoriaux du changement climatique (tant négatifs que positifs) sur les établissements humains, les infrastructures, les écosystèmes, l'emploi et les systèmes productifs régionaux constituent un sujet de préoccupation capital (Conseil de l'Europe, 2010).

Consciente des enjeux, l'Union européenne a parainé un certain nombre d'initiatives, dont la plus importante est le Pacte vert pour l'Europe, qui a notamment pour ambition de faire de l'Europe le premier continent neutre pour le climat. Cette feuille de route élabore pour les quelques années à venir une stratégie portant sur la réduction de la demande énergétique et des émissions de CO₂, la rénovation des bâtiments, la protection de la couche d'ozone et de la biodiversité en lien avec l'agriculture ; toutefois, de façon frappante, elle ne mentionne guère les milieux urbains en tant que tels, ni la façon dont la qualité de vie sera altérée

par le changement climatique, ni les mesures paysagères qui pourraient être déployées pour atténuer le problème.

On notera avec intérêt que dans un article intitulé « Comment les pandémies ont amené les grandes villes à développer leurs espaces verts au bénéfice des citoyens », Christopher Klein explique notamment comment le choléra fut au XIX^e siècle l'un des principaux moteurs de la métamorphose de villes comme Londres, Paris et New York. La covid-19 et les futures maladies épidémiques pourraient devenir au XXI^e siècle, avec le changement climatique, des facteurs déterminants de la transformation des villes modernes, accélérant le changement et contraignant, plus rapidement que c'eût été le cas autrement, à un réexamen de nombreux aspects de l'habitat urbain (Klein, 2021).

Il est en effet désormais impossible d'envisager simplement le changement climatique en relation avec l'avenir des milieux urbains sans tenir également compte des profondes conséquences de la pandémie de la covid-19 et de l'influence qu'elle a exercée sur les mentalités. Le changement climatique et la pandémie ont ensemble mis très clairement en évidence de nombreux aspects de la vie urbaine, dont le moindre n'est pas la relation qu'entretiennent l'infrastructure verte des villes, la qualité de vie ainsi que la santé et le bien-être des habitants.

L'aménagement du territoire et l'urbanisme conventionnels, tels qu'ils ont été élaborés dans le contexte de la révolution postindustrielle et de l'extension des villes dans toute l'Europe, se sont révélés déficients dans la mesure où ils ont suscité l'émergence de villes que l'on pourrait décrire de manière plus pertinente comme des « collections d'architectures ». Sous l'effet de pressions sociales et environnementales, une nouvelle conception de ce qu'on entendait auparavant par « ville » a émergé, de portée plus générale et plus complexe. Elle pourrait résulter d'une action créatrice et planifiée, mais elle procède plus communément du simple usage, d'un processus cumulatif et organique prenant sa source dans des habitudes, coutumes et traditions urbaines ou rurales. Elle est susceptible de se présenter sous certaines formes de répartition spatiale et d'habitats, de fragmentations et de cloisonnements, de bâtiments et d'ensembles qui constituent une partie inséparable d'un patrimoine complexe, d'un bien culturel indissociable du territoire qui lui a donné naissance et auquel il a également donné sa cohérence, mais qui reste à maints égards inadapté.

Ces aspects apparemment contradictoires – culturels et naturels, concrets et immatériels, d'image et de changement – se concentrent et convergent dans les villes, suscitant des paysages urbains des

plus particuliers, chacun étant doté de son caractère, de ses valeurs et de sa dynamique propres. Il se pourrait bien que les villes du futur opèrent la fusion des habitats et des processus humains et naturels, réalisent le mélange de l'urbain et de la nature sauvage – indigène, socialisée, construite, introduite et domestiquée –, et créent de ce fait des villes saines, dynamiques et vivantes, des lieux où il fait bon vivre, travailler et occuper ses loisirs.

Le rôle du paysage dans les villes

Les paysages urbains sont décrits selon les termes de la Convention européenne du paysage. Dans ce contexte, la notion de « paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action et de l'interaction de facteurs naturels et/ou humains. Cette définition reflète l'idée que le paysage évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'activité humaine. On admet que le concept de paysage est différent de celui d'« environnement », car il s'agit de la perception que les humains ont de leur environnement, qui est une construction sociale et culturelle. Le paysage en tant que tel est une composante de l'environnement qui n'en demeure pas moins importante, que son caractère soit ordinaire ou exceptionnel. La Convention applique cette conception au territoire dans son intégralité, à ses espaces naturels, ruraux, périurbains et urbains.

Pour mener à bien un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux des besoins sociaux, de l'économie et de l'environnement, le paysage constitue une importante ressource favorable à l'activité économique : par conséquent, sa protection, sa gestion et son aménagement peuvent sensiblement contribuer au développement durable, tout en participant de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social. Le souci

du développement durable donne au paysage une place essentielle en tant que facteur d'équilibre dans la conservation d'un patrimoine naturel et culturel reflet de l'identité et de la diversité européennes, en étant utilisé comme une ressource économique créatrice d'emplois.

Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les campagnes et dans les milieux urbains, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien. La Convention s'efforce de répondre au souhait du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation, précisément parce que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social.

L'occasion d'opérer une révision conceptuelle des pratiques actuelles en matière d'interventions urbaines est apportée par la simple considération de la ville comme paysage. Le paysage est habituellement perçu notamment comme décor, comme site spécifique d'une expression naturelle, comme système naturel ou comme entité holistique, alors qu'en réalité, il est tout cela à la fois, ces différents aspects se combinant entre eux et faisant naître des interactions complexes. Ce n'est que lorsque ces éléments sont disjoints dans le paysage urbain que celui-ci devient dysfonctionnel : l'une des tâches les plus importantes de l'urbanisme consiste à les rassembler pour les faire fonctionner collectivement, au bénéfice à la fois des humains et de l'environnement.

L'analyse conventionnelle du paysage s'articule autour de cinq gradients quasi indépendants (figurés ci-dessous). Or, dans de nombreuses régions, ces gradients ne reflètent plus ni la réalité ni ce qui est nécessaire. Au demeurant, pour qu'un environnement urbain fonctionne convenablement, il convient que ces éléments soient tous présents dans la ville, sous une forme ou sous une autre.

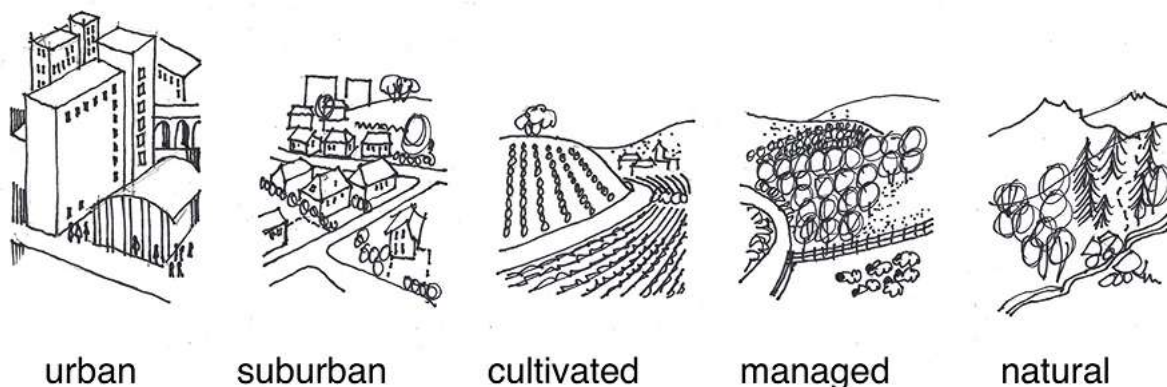


Fig. 1. Gradients du paysage, de l'espace urbain à l'espace naturel. © Michael Oldham

La perception polarisée et dualiste de l'homme et de la nature ou, plutôt, de l'espace urbain-rural-naturel, qui dictait les interventions telles que pratiquées au ^{xx}^e siècle, n'est plus réaliste ni fondée.

Désormais, les paysages sont perçus comme le dénominateur commun de la nature et de la culture, et puisque l'homme fait partie de la nature et n'est pas séparé d'elle, il bénéficie en tant que tel, physiquement et psychologiquement, d'un contact permanent avec la nature.

1. La qualité de vie en milieu urbain – études scientifiques

À l'heure actuelle, près de la moitié de la population mondiale vit dans des villes (Nations Unies, <https://population.un.org/wup/>). En Europe, cette proportion s'élève à plus de deux tiers. Alors qu'un intérêt grandissant se manifestait en faveur de la nécessité d'adapter les villes pour agir face au changement climatique, les mentalités à l'égard de la vie citadine ont évolué aussi brutalement que spectaculairement sous l'effet de la covid-19. La nécessité ou non de faire la navette entre le domicile et le lieu de travail, le travail à domicile, le désir d'habiter une maison avec jardin, voire le désir de fuir les villes, toutes ces questions ont été soulevées. D'aucuns se demandent même si nous reviendrons jamais là où nous en étions avant la pandémie.

Il est intéressant d'observer que, concernant cette évolution des mentalités, certaines voix se font entendre en faveur de l'aménagement des campagnes pour accueillir de potentielles migrations en provenance des villes, même s'il est vraisemblable que seuls les riches et les privilégiés pourront se le permettre et que, si cela devait se produire, il est très probable que les villes se dégraderaient progressivement, car les financements seraient détournés ailleurs. En tout état de cause, semblable solution serait inévitablement onéreuse, inutilement destructrice et exposerait à une pression encore plus considérable l'agriculture, les forêts et les autres zones naturelles.

Une bien meilleure solution consisterait à faire venir la campagne dans les zones urbaines, en transformant, par exemple, certaines voies de communication en trames vertes et bleues, sans circulation automobile, dotées d'équipements collectifs, notamment de commerces, services médicaux, écoles et d'espaces récréatifs en milieux ouverts semi-naturels, tous accessibles à pied ou à vélo, ou dans lesquelles des véhicules électriques autonomes pourraient fonctionner de manière plus ou moins continue, pour en faciliter l'accès. L'aménagement de quartiers plus autonomes et résilients n'est pas en soi une idée particulièrement nouvelle, mais elle gagne du terrain.

Pour fonctionner efficacement, le concept doit être développé pour inclure des milieux ouverts aisément accessibles et prendre sérieusement en considération les éléments naturels.

Pour donner un exemple simple, en réduisant les besoins de transport individuel urbain, on transformerait les rues (qui parfois ne sont guère plus que des parkings linéaires) et réduirait en même temps les émissions de CO₂ et la pollution. Des trottoirs roulants, escaliers mécaniques, télécabines et véhicules autonomes libéreraient les rues à d'autres fins. Ce faisant, la transformation des rues en zones urbaines attrayantes et multiformes ainsi que la plantation d'arbres améliorent l'agrément visuel, mais contribuent également à piéger des quantités considérables de CO₂, à fournir ombre et abri, à capter les particules nocives dans l'atmosphère et à améliorer la qualité de l'air, la diversité des espèces et le drainage naturel en réduisant le ruissellement. En modérant la mobilité dans les villes, on limiterait la production de CO₂ par la mise à disposition de systèmes de transport « verts », universellement accessibles et universellement acceptables, une solution qui réduirait à terme la nécessité d'avoir recours à la voiture individuelle et même, si elle est gérée de façon appropriée, le souhait d'en posséder une.

L'extension et l'optimisation des infrastructures cyclables contribueraient à consolider cette amélioration. Nombre de mesures qui rendent les milieux urbains plus durables créent également de la vitalité. Mais il faut pour cela mettre en place une transition planifiée. Plusieurs villes investissent dans la transformation de leur centre en un environnement sans voiture et plus vert. Il est essentiel de comprendre que l'investissement dans le paysage est un aspect clé de ce changement. Ce type d'investissement a toujours été relativement bon marché comparé à la construction et au génie civil, et il se révèle exceptionnellement efficace et rentable, apportant une ressource bénéfique au bien-être physique, mental et social, tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique. Sur ce point, le Pacte vert pour l'Europe pourrait être utile, mais il serait étonnant que même 1 % seulement de son budget soit réellement consacré au paysage.

Les bâtiments à haut rendement énergétique représentent un composant essentiel du changement, mais cela n'est en rien différent du remplacement du moteur électrique par le moteur à combustion interne. La conception de projets tenant compte de la nature – solution offrant sous maints aspects un avenir plus sûr – n'a rien de nouveau. Il y a cinquante ans, en 1969, Ian McHarg publiait *Design with Nature* (Composer avec la nature)

(McHarg, 1969). Cet ouvrage révolutionnaire a inspiré d'importants changements dans l'étude de l'architecture du paysage. Son retentissement n'a pas été limité aux milieux universitaires, car il a aussi contribué à amorcer des évolutions majeures en matière d'urbanisme.

Contrairement à la situation que l'on connaissait il y a dix ou vingt ans, il existe désormais une profusion d'informations et d'études scientifiques et techniques parfaitement documentées, qui traitent de l'importance des paysages urbains verts et des espaces verts pour la santé et le bien-être des citoyens.

Toutefois, si l'on prend le parti du changement, deux aspects se révèlent décisifs pour sa réussite. Le premier concerne la conception et l'organisation du changement sur la base de prises de décision judicieuses. Cet aspect dépend, en tant que tel et dans une très large mesure, d'une bonne compréhension de la grande diversité des choix possibles, de leurs conséquences à long terme, de l'économie et des avantages sociaux au sens le plus large, qui ne peuvent découler que d'une expertise véritable, associée à la conception, à l'aménagement, à la gestion, aux données scientifiques et à l'économie du paysage. Le second aspect consiste à associer le plus tôt possible le public à ce changement. Cet impératif est aujourd'hui mieux compris : dans le cadre de ce processus nécessaire, il est admis que les citoyens, les simples citoyens, doivent être informés et associés, assumer des responsabilités et s'approprier le changement, sans que celui-ci leur soit simplement imposé par l'État, les autorités régionales ou locales.

*Rapport « L'Environnement urbain »,
Commission royale du Royaume-Uni
sur la pollution environnementale (2007)*

Le rapport intitulé « L'Environnement urbain » reconnaît que « la santé et le bien-être sont indissociablement liés à l'environnement urbain » (Commission royale sur la pollution de l'environnement 2007).

*Étude « Paysage et bien-être : étude exploratoire
sur les retombées bénéfiques pour la santé des
environnements extérieurs » (2010)*

Dans l'étude « Paysage et bien-être : étude exploratoire sur les retombées bénéfiques pour la santé des environnements extérieurs », le paragraphe suivant résume ce lien :

Premièrement, les paysages ayant des effets bénéfiques sur la santé contribuent à l'adoption de modes de vie sains sur le plan des activités physiques et de la relaxation mentale et émotionnelle. Deuxièmement, les paysages ayant des effets bénéfiques sur la santé favorisent l'acquisition de ressources propices à la santé telles que le soutien social, la concentration et la stabilité émotionnelle (Abraham A *et al.*, 2010).

*Rapport « Les solutions fondées sur la nature
pour promouvoir la résilience aux changements
climatiques dans les zones urbaines » (2020)*

Ce rapport se réfère à des études techniques et donne des informations utiles :

Les solutions fondées sur la nature peuvent donner lieu à une large palette de résultats positifs sur les plans psychologique et physiologique. Plusieurs montrent que les espaces verts urbains ont des retombées positives sur les citoyens par la relaxation psychologique et le soulagement du stress (Roe *et al.*, 2013 ; Ward Thompson *et al.*, 2012), et par la multiplication des occasions d'activité physique (Sugiyama et Ward Thompson, 2007). D'autres études mettent également en évidence les relations positives en matière de santé entre la distance à parcourir pour atteindre des espaces verts urbains et les bénéfices potentiels pour la santé, suggérant que la proximité d'espaces verts urbains (Maas *et al.*, 2006) et la vision de la végétation (Dravigne *et al.*, 2008 ; Ulrich, 1984 ; Ulrich, 2002) ont des effets positifs sur la santé. Au titre des autres bénéfices pour la santé, citons l'atténuation de la dépression (Bratman *et al.*, 2015) et l'amélioration de la santé mentale (Hartig *et al.*, 2014 ; Van den Berg *et al.*, 2015 ; Vries *et al.*, 2003) ; la réduction de la morbidité et de la mortalité cardiovasculaires (Gascon *et al.*, 2016 ; Tamosiunas *et al.*, 2014) ; l'amélioration de l'aboutissement de la grossesse (Dadvand *et al.*, 2012) ; la réduction de l'obésité (Kim *et al.*, 2014) et du diabète (Maas *et al.*, 2009). Les espaces verts urbains offrent également aux enfants des occasions d'adopter des comportements exploratoires, et améliorent le fonctionnement du système immunitaire (Kuo, 2015 ; Lynch *et al.*, 2014).

Explorant dans leurs nombreuses dimensions les répercussions des solutions fondées sur la nature, ce rapport traite de questions telles que la qualité de l'air, la gestion des espaces verts, la régénération urbaine, la santé publique et le bien-être, ainsi que des potentiels en matière d'opportunités économiques et d'emplois verts. Parallèlement aux bénéfices positifs manifestes qui résultent de l'investissement dans les solutions fondées sur le paysage et la nature, il est admis qu'il n'en demeure pas moins difficile – mais non impossible – d'ajouter à l'équation la réduction des impacts négatifs du traitement de la mauvaise santé, de l'absentéisme, des décès prématurés, de la négligence et de la criminalité, qui sont souvent associés à la vie dans un environnement dégradé.

Les études mentionnées soulignent de manière générale que, si l'on veut radicalement changer les mentalités, une action rapide est nécessaire, et reconnaissent que le coût de l'inaction ou de l'ajournement de l'action sera vraisemblablement à terme considérablement plus élevé que celui de l'engagement en faveur du changement. Ce coût ne reflète pas uniquement celui de la seule prestation des travaux, mais doit intégrer un coût plus général pour la société, calculé en termes de morbidité et de perte d'opportunités.

Dans certains domaines spécifiques, les architectes paysagistes peuvent apporter une contribution spécifique afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être dans l'environnement urbain et périurbain, tout en répondant au changement climatique et à l'évolution des besoins de la société. Ce qui ne signifie pas que d'autres professions ne jouent pas, ou ne devraient pas jouer un rôle en la matière, bien au contraire. Des groupes professionnels pluridisciplinaires composés d'aménageurs du territoire, d'ingénieurs des ponts et chaussées, de concepteurs d'urbanisme, d'écologistes et d'architectes doivent intervenir dans le processus, tout comme les économistes, les responsables politiques et le grand public : une voie d'approche axée uniquement sur la construction de bâtiments ne saurait parvenir à réaliser un véritable changement structurel, résilient et durable à long terme. Une telle stratégie serait inévitablement détournée, inutilement coûteuse, mal ciblée et inefficace. Toute démarche reposant sur des solutions fondées sur la nature doit adopter une vision holistique et synergique de la vie urbaine et des problèmes contemporains que sont le changement climatique, la diversité des espèces, la pollution, l'évolution des méthodes de travail et les technologies émergentes. Telle est la condition d'un avenir durable.

Rapport « L'Adaptation urbaine en Europe : comment les villes réagissent au changement climatique », Agence européenne pour l'environnement, 2020, n° 12

Le rapport présente le statu quo en matière d'adaptation au changement climatique au niveau des collectivités locales, en mettant plus particulièrement l'accent sur les villes. Il offre un aperçu des risques climatiques pour les villes, des types de réponse adaptative, de l'étendue des aménagements et des actions d'adaptation au niveau local en Europe et des possibilités d'améliorer et d'accélérer la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique au niveau local. Cette étude scientifique approfondie portant sur les conséquences du changement climatique, l'efficacité et la rationalité économique de certaines mesures adaptatives, formule également des observations sur les questions d'aménagement du territoire et de gouvernance locale.

Le rapport énonce un certain nombre de messages clés et réaffirme la conviction

que les mesures d'infrastructures vertes se révèlent efficaces pour faire face à l'élévation des températures et aux risques d'inondation dans les villes, [...] que les solutions fondées sur la nature peuvent répondre simultanément à des risques multiples et engendrer des retombées bénéfiques tant pour l'environnement que pour la société. Il convient par conséquent d'encourager leur adoption.

Parallèlement, le rapport décrit des mesures d'infrastructure grise (à savoir, des mesures de construction

comme les bâtiments, les infrastructures techniques et de transport, les digues et autres mesures techniques de protection nécessitant des ouvrages de génie civil) qui,

si elles s'avèrent très efficaces dans de nombreux cas, peuvent ne pas offrir une protection suffisante face à l'ampleur des catastrophes climatiques à venir. Elles doivent être complétées par des infrastructures vertes et des mesures d'adaptation douces pour atteindre une efficacité et une rationalité économique optimales.

Un autre message clé précise qu'il convient d'éviter la « maladaptation », concept qui décrit des mesures ayant à long terme des effets préjudiciables sur d'autres aspects de l'environnement. Ces mesures consistent par exemple à modifier des bâtiments pour leur ajouter une climatisation ou à construire des ouvrages tels que des barrages ou des usines de dessalement. La plantation d'arbres et d'arbustes non adaptés à l'environnement local et ne contribuant pas à la diversité des espèces, mais la desservant au contraire, est une autre forme de maladaptation. Une connaissance approfondie des associations de végétaux et des écosystèmes est un aspect essentiel de l'aménagement à long terme des infrastructures vertes. Il convient par ailleurs de reconnaître qu'une infrastructure verte dont la survie dépend d'une irrigation artificielle, ou nécessitant un entretien constant comme la tonte de l'herbe, n'est ni durable ni économiquement rentable à long terme.

Outre les températures excessives, le rapport indique que « les conséquences majeures du changement climatique dans les villes européennes auront vraisemblablement pour origine des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des vagues de chaleur, de fortes précipitations, des inondations et des sécheresses, mais d'autres risques, notamment des incendies de grande ampleur et des maladies à transmission vectorielle, gagnent également du terrain ». La plupart des villes européennes étant situées sur le littoral ou à proximité de fleuves et de voies navigables, on imagine sans peine que le coût potentiel des réparations des dommages pourrait atteindre des montants considérables. Le phénomène de ruissellement peut être atténué par la plantation d'arbres et de forêts (tant dans les zones urbaines que rurales), les systèmes perméables drainant, la gestion des réseaux hydrographiques et des bassins de drainage, la limitation des travaux d'aménagement dans les plaines inondables, qui sont autant de mesures à même de réduire les risques. Les solutions fondées sur la nature sont bon marché et efficaces. Les infrastructures grises sont coûteuses et ne font trop souvent que déplacer le problème vers l'aval, contribuant même aux inondations côtières lors des interactions entre le niveau élevé d'un cours d'eau et la marée montante. La planification stratégique de tout nouvel aménagement devrait tenir compte de ces risques.

2. Les solutions paysagères

Rôle de la nature dans les villes – Les solutions fondées sur la nature (SFN)

Bien que la nature réside au cœur de l'existence humaine, les relations avec la nature sont souvent considérées comme secondaires par rapport à d'autres intérêts qui se font concurrence pour le bien social et le gain économique, sans que la collectivité ni l'environnement n'en bénéficient. Avec l'urbanisation croissante des générations successives, les relations directes avec la nature et ses bienfaits pour l'humanité s'amenuisent. Dans un trop grand nombre de villes d'Europe, la nature demeure encore un sujet secondaire ajouté par acquit de conscience. Et même lorsque des villes profitent d'une nature plus généreusement représentée, ces espaces verts ressemblent souvent à des poches de verdure locales et isolées. Il est nécessaire de se faire une image plus précise des multiples avantages de la nature quand celle-ci est pleinement intégrée au tissu urbain des villes. Une intégration qui contribue potentiellement à améliorer la santé et le bien-être des habitants. Les architectes paysagistes participent activement à la compréhension du monde naturel et proposent des visions holistiques et novatrices.

À titre d'exemple, dans le contexte des solutions fondées sur la nature (SFN), un projet de recherche et d'innovation d'une durée de cinq ans, financé

par l'Union européenne et géré par Urban GreenUP, a pour objet d'élaborer, appliquer et valider une méthodologie pour la renaturation des milieux urbains en vue d'atténuer les effets du changement climatique, améliorer la qualité de l'air et la gestion de l'eau, et promouvoir le développement durable. Plusieurs villes, dont Liverpool (Royaume-Uni), Valladolid (Espagne) et Izmir (Turquie), sont impliquées dans le projet. À ce titre, ces villes pionnières sont notamment chargées de mettre à niveau, tester et surveiller un éventail de différentes solutions fondées sur la nature en tant que modalités d'atténuation des conséquences attendues du changement climatique. Les multiples avantages environnementaux, sociaux et économiques font l'objet d'un suivi.

À Liverpool, une série de projets est en cours de réalisation, notamment des murs verts, toitures végétalisées pour pollinisateurs, plantations pour pollinisateurs, plantations d'arbres, écosystèmes flottants et jardins pluviaux. Des travaux analogues ont également lieu dans les villes partenaires et dans cinq autres villes de rang mondial : Chengdu (Chine), Ludwigsbourg (Allemagne), Mantoue (Italie), Medellín (Colombie), et Quy Nhon (Viêt Nam). Il est prévu que ces dernières reproduisent les projets les plus performants. Le tableau ci-dessous illustre la grande diversité des solutions qui pourraient être mises en pratique dans d'autres milieux urbains (www.urbangreenup.eu/solutions).

Arboreal Areas around urban areas	Channel re-naturalization	Compacted Pollinator's modules	Hard drainage-flood prevention	Hydroponic green façade	Natural pollinator's modules
Cool pavement	Cooling trees (species to maximize cooling effect)	Cycle-pedestrian green paths	Natural wastewater treatment	Parklets	Planting and renewal urban trees
Electro wetland	Floating gardens	Floodable park	Pollinator verges and spaces	Pollinators roof	Pollinators walls/vertical
Grassed swales and Water Retention Pounds	Green covering shelters	Green Façade with climbing plants	Rain gardens	Shade trees (species to spread canopies)	SUDs
Green fences	Green Filter area	Green Filter area	Trees Re-naturing parking	Urban Carbon Sink	Urban Catchment forestry
Green noise barriers	Green pavements – Green Parking Pavements	Green resting areas	Urban orchards	Vertical mobile garden	
Green roof	Green Shady Structures	Hard drainage pavements			

Urban GreenUP – Ensemble de solutions fondées sur la nature envisageables. © Urban GreenUP

À Liverpool, le projet de plantations pour pollinisateurs se révèle plus particulièrement intéressant car il montre un niveau d'analyse détaillée et de réflexion, nécessaire pour s'assurer que les nouveaux programmes de plantation, traitent de l'esthétique et sont aussi adaptés aux besoins particuliers. C'est là un sujet fondamental, car une sélection incorrecte et une association inconsidérée de végétaux peuvent se révéler coûteuses, contre-productives, dommageables et non durables. Des objectifs clairs et durables, surtout en ce qui concerne la diversité des espèces, sont un élément essentiel de la conception et de la planification des projets et rendent d'autant plus réalisable l'objectif à long terme d'une gestion efficace et économique.

Les architectes paysagistes jouent un rôle dans la recherche, les travaux scientifiques et l'évaluation de solutions innovantes à même d'éclairer des décisions prises par ailleurs. Bien que le projet entrepris à Liverpool soit modeste par son échelle, il est d'une extrême importance, car il contribue à identifier scientifiquement un vaste échantillon de flore et de faune indigènes et de sols appropriés, afin de rendre possible leur reproduction dans la durée.

De telles expériences sont menées dans des régions géographiquement et climatiquement très différentes. À Izmir, par exemple, la plantation de 5 000 arbres et la création d'une piste cyclable et piétonne d'une longueur de 10 km permettent d'absorber chaque année 50 tonnes de CO₂ et de réduire de 3° C à 5° C la température estivale moyenne. Les expériences réalisées à Valladolid portent davantage sur l'infrastructure verte, en vue d'accroître la biodiversité et d'améliorer la qualité de l'air et le bien-être des citoyens (Urban GreenUP, 2020).

Les solutions fondées sur la nature pour répondre aux enjeux sociétaux inspirés et soutenus par la nature sont rentables, procurent simultanément des avantages environnementaux, sociaux et économiques et contribuent à renforcer la résilience.

Ces solutions font entrer la nature dans les villes ainsi que des composants et processus naturels de plus en plus diversifiés. [...] Les solutions fondées sur la nature doivent être favorables à la biodiversité et prêter leur concours à la fourniture d'une palette de services écosystémiques (Commission européenne, 2020).

Trames vertes et bleues, l'interconnectivité des personnes et de la nature

La publication *Nature-based solutions for climate mitigation and analysis* (« Solutions fondées sur la nature pour atténuer et analyser les effets du changement climatique »), commandée par la Direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne (Unité 3 – Climat et limites planétaires), indique qu'un corpus croissant de connaissances

vient confirmer que les infrastructures urbaines vertes et bleues peuvent avoir des effets considérables non seulement sur les espaces verts mais aussi sur les quartiers qui les environnent. Ces effets sont parfois désignés par les locutions « îlot de fraîcheur végétal » ou « effet d'îlot de fraîcheur » (Aram *et al.*, 2019). La réduction de la température est plus ou moins importante en fonction de la superficie de l'espace vert, et les arbres ont en la matière une action plus efficace que les ouvrages construits.

Des mesures analogues ont été mises en pratique à l'occasion de différents projets : grâce à un financement Interreg, un projet « Ville verte et bleue » est actuellement mis en œuvre, avec la participation de l'Irlande via son Assemblée régionale du Sud, de la Roumanie via l'Agence de développement régional de Bucarest-Ilfov, et de la région du Piémont en Italie, pour améliorer les politiques encourageant les infrastructures vertes et bleues (IVB) en tant que parties intégrantes de stratégies locales ou régionales de préservation du patrimoine naturel. Le recours à un large éventail d'instruments politiques permettant d'identifier les obstacles potentiels à l'adoption d'infrastructures vertes et bleues n'est qu'une action parmi la vaste panoplie de mesures proposées par de nombreuses villes à travers l'Europe, des pays septentrionaux aux régions méridionales et à la Méditerranée.



Malmö, Suède. © Oopla.eu

À Malmö, Suède, les changements intervenus depuis le début du XXI^e siècle ont transformé cette ville jadis industrielle en un éco-centre, par la mise en application de mesures désormais présentées dans le monde entier comme autant d'études de cas. Pour ce qui est de son port métamorphosé en éco-quartier résidentiel, une panoplie de dispositions a été prise dans le cadre d'un partenariat public-privé auquel participe la collectivité, allant de la mise en place d'éoliennes, de panneaux solaires et de toitures végétalisées à la gestion des déchets et aux outils d'efficacité énergétique. Les immeubles résidentiels sont tous dotés de toitures végétalisées extensives et semi-intensives, divisées en sections de prairie sèche à végétation abondante (environ 70 % de la surface de la toiture) jouxtant des sections de végétation plus basse, principalement des sedums (environ 30 %). Un substrat d'une épaisseur

de 80 mm à 300 mm dans les différentes sections permet de collecter l'eau qui ruisselle ensuite sur des pavages alvéolés puis vers une zone humide extensive plantée d'espèces indigènes de prairie humide. Une telle stratégie de gestion des eaux pluviales atténue les contraintes exercées par ce lotissement sur le système municipal de traitement des eaux tout en créant un environnement naturel dans le quartier.

En Finlande, le ministère de l'Environnement a intégré les parcs urbains nationaux à la politique d'aménagement du territoire. Ceux-ci fonctionnent comme autant de corridors écologiques reliant les centres-villes aux quartiers environnants, offrant aux citoyens la possibilité de se rendre à pied d'un quartier à l'autre en passant par les parcs. Jusqu'ici, neuf villes finlandaises (Hämeenlinna, Pori, Heinola, Hanko, Porvoo, Turku, Kotka, Forssa et Kuopio) ont mis en application le programme de parcs urbains nationaux qui regroupent des zones naturelles abritant une biodiversité précieuse et des aspects culturels se rapportant à l'histoire de la ville, y compris des parcs et des espaces verts d'importance architecturale ou esthétique.



Parc urbain national de Hämeenlinna, Finlande.
© Ministère de l'Environnement de la Finlande



Parc urbain national de Porvoo, Finlande.
© Ministère de l'Environnement de la Finlande

Au confluent du Rhône et de la Saône, le développement de la ville de Lyon, dans un cadre pittoresque au bord du fleuve, a été rendu possible par la construction de barrages et d'un mécanisme

écrêteur de crues ayant autorisé l'urbanisation des berges. Mais ces ouvrages ont également empêché les citoyens de tirer avantage de ces ressources aquatiques qui auraient amélioré la qualité de vie en milieu urbain. Au cours de ces vingt dernières années, la Métropole de Lyon a concrétisé un système de gestion intégrée des ressources hydriques, de sorte que la ville puisse « reporter son attention » vers le fleuve et se développer autour de lui. À partir de 2001, les berges ont donc été revégétalisées par des plantations d'herbacées, d'arbustes et d'arbres, ce qui a créé de nouveaux habitats qui font désormais partie d'un réseau de zones humides abritant la plus riche biodiversité de la région. Ces zones stimulent également les activités liées à l'utilisation durable des terres, y compris dans les zones inondables naturelles situées en amont, afin de mieux protéger la ville contre les inondations. Cet aménagement vise à assurer la pérennité du cycle naturel de l'eau dans les zones urbaines et au-delà, en intégrant à l'urbanisme l'eau en tant qu'élément essentiel de la préservation de l'environnement et d'un avenir durable.



Centre-ville historique, Lyon, France.
© Creative Commons Attribution 4.0 International



Grand parc Miribel Jonage, Lyon, en amont sur le Rhône, France. © www.lyonplus.com

Des stratégies urbaines similaires ont été adoptées ailleurs. Par exemple, à Lisbonne, au Portugal, la mise en œuvre d'un schéma directeur métropolitain axé sur la dimension écologique a débuté en 2010. Composante du schéma directeur national, qui

inclut à la fois les réserves naturelles et les réserves agricoles nationales, le plan pour la sauvegarde des espaces verts de la ville a défini pour la période 2010-2020 une stratégie qui vise à augmenter de 20 % la biodiversité en milieu urbain. Cet objectif s'appuie sur la conservation de zones naturelles, l'augmentation de la longueur totale des cours d'eau naturalisés et le développement de parcs et jardins ainsi que de leurs liaisons. Quelque neuf corridors écologiques urbains ont déjà été créés pour lutter contre

la fragmentation des habitats et le changement climatique, en assurant la perméabilité des sols et en atténuant l'effet d'îlot de chaleur urbain. Pour assurer le suivi de ces mesures et leur succès, Lisbonne a participé au projet pilote urbain Cartographie et évaluation des écosystèmes et de leurs services, et joué un rôle de ville laboratoire dans le projet EnRoute du Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne. Lisbonne a été élue Capitale verte européenne pour l'année 2020.

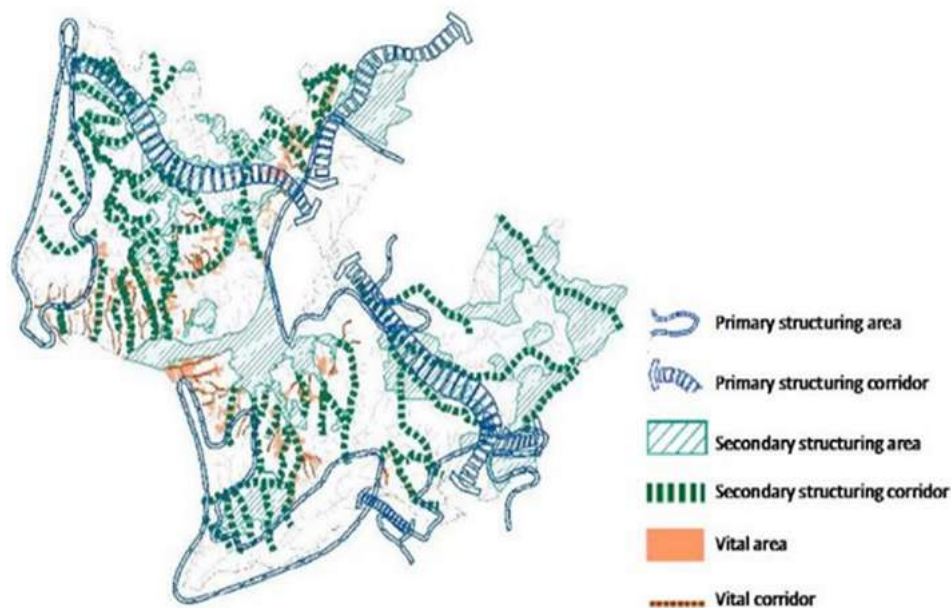


Fig. 2. Le réseau écologique urbain de Lisbonne, Portugal. © Losarcos et Romero, 2010

Le parc environnemental d'Alna en Norvège constitue un bon exemple de mise en œuvre de ce concept: un projet de trame verte et bleue assurant la biodiversité, d'activités récréatives et de gestion durable de l'eau en zone urbaine, entrepris par la municipalité d'Oslo et l'Agence de l'environnement urbain (Norvège). Ce projet a été salué par une mention spéciale du prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, lors de la 5^e session du prix 2016-2017 (www.coe.int/fr/web/landscape/norway).

Dans le cadre du projet GrowGreen, la ville de Valence, Espagne, prévoit de créer une trame verte à travers la ville en réalisant l'interconnexion d'un ensemble d'espaces verts et de jardins avec les zones végétalisées existantes, afin d'offrir aux citoyens un itinéraire piétonnier. En outre, des pergolas végétalisées – ouvrages supportant des plantations, afin de créer de l'ombre tout en éliminant les polluants – contribueront à dissiper le stress thermique. L'objectif visé n'est pas seulement de créer un

environnement plus confortable, mais aussi d'utiliser la ventilation naturelle et les vents pour rafraîchir l'environnement général et réduire la consommation d'énergie destinée au refroidissement artificiel (Commission européenne, 2020)

Ces projets, s'ils sont également associés à des essences d'arbres et d'arbustes indigènes, sont appelés à devenir d'importants vecteurs pour la faune sauvage, notamment pour les oiseaux et les insectes. L'interconnexion des projets devrait offrir à l'avenir la possibilité de créer un réseau intégré complexe dont bénéficieraient à la fois les humains et la nature.

Gestion de l'eau et prévention des inondations

Projet paysager pour la prévention des inondations – De la place pour la rivière Waal, Nimègue, Pays-Bas

Après les graves crues de 1995, ce projet national a été élaboré pour redonner davantage d'espace à la rivière Waal (Wahal), afin de réduire de manière

significative les futurs risques d'inondation. Ce projet est devenu l'initiative phare du programme « *Ruimte voor de Rivier* » (« De la place pour la rivière »). La construction d'un canal de décharge pour réduire la hauteur du niveau d'eau dans le canal principal et prévenir les crues a été associée à l'aménagement d'une zone centrale exceptionnelle située entre Nimègue et le village de Lent sur la rive opposée du Waal.

Au cours des dix dernières années, d'importants ouvrages de prévention des crues ont été réalisés le long des cours d'eau néerlandais en prévision de l'augmentation de leur débit due au changement climatique. À Nimègue, de grands ouvrages de génie civil ont été métamorphosés en un aménagement améliorant considérablement la qualité de vie urbaine. Le parc fluvial de 120 ha ainsi créé comporte un canal latéral, des berges, ponts, talus et plages autour de la nouvelle île urbaine de Veur-Lent, dont une partie formait l'ancienne digue. Ce projet est le plus complexe et complet d'une trentaine de programmes fluviaux similaires réalisés aux Pays-Bas, qui montrent que seule une approche pluridisciplinaire, dirigée dans le cas présent par des architectes paysagistes, peut associer une opération de sécurisation fluviale aussi considérable avec un nouvel aménagement urbain.



Vue aérienne de Veur-Lent, Pays-Bas.
© Johan Roerink / RWS, Combinatie i-Lent

La rivière Waal a été libérée de son carcan et la nouvelle île enrichit la ville d'un parc. L'accès au cours d'eau a été par ailleurs amélioré. Les processus de sédimentation et d'érosion ont été minutieusement étudiés et intégrés dans la conception du projet : ils évolueront progressivement et créeront différents écotypes et une biodiversité caractéristiques des paysages fluviaux. Ce projet a été élaboré et mis en œuvre en tant que mesure d'adaptation au changement climatique (ACC).

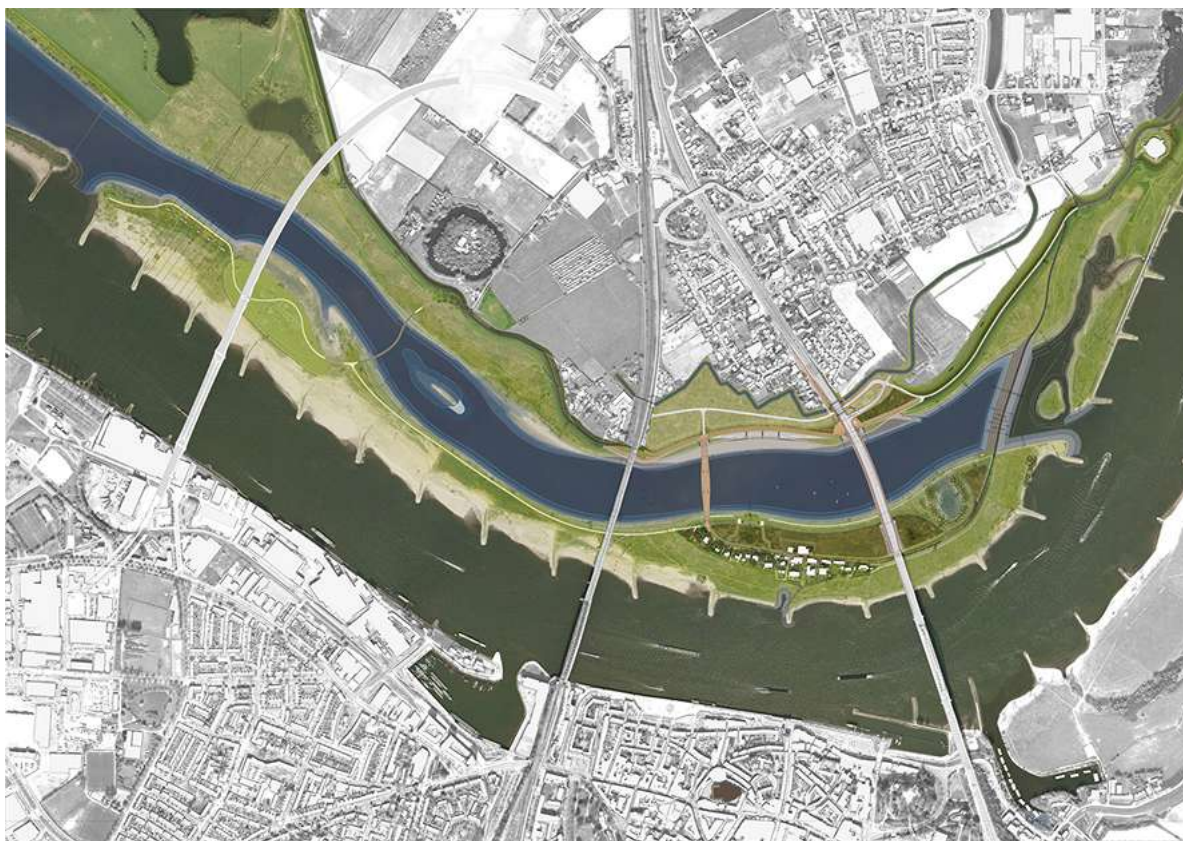


Fig. 3. Schéma d'aménagement de Veur-Lent Pays-Bas. © Johan Roerink / RWS, Combinatie i-Lent

Le projet « Cloudburst » (« Pluies torrentielles »)
à Copenhague

Copenhague, Danemark, offre l'exemple d'un autre projet encourageant. Cette ville côtière densément peuplée est exposée à un risque accru d'inondation en raison de l'élévation du niveau de la mer et de

l'augmentation de la fréquence des précipitations extrêmes. Après un épisode dévastateur de pluies torrentielles qui a causé en 2011 des dommages évalués à 1 milliard de dollars américains, les solutions d'atténuation des effets du changement climatique sont devenues autant d'objectifs à atteindre de toute urgence pour la ville de Copenhague.

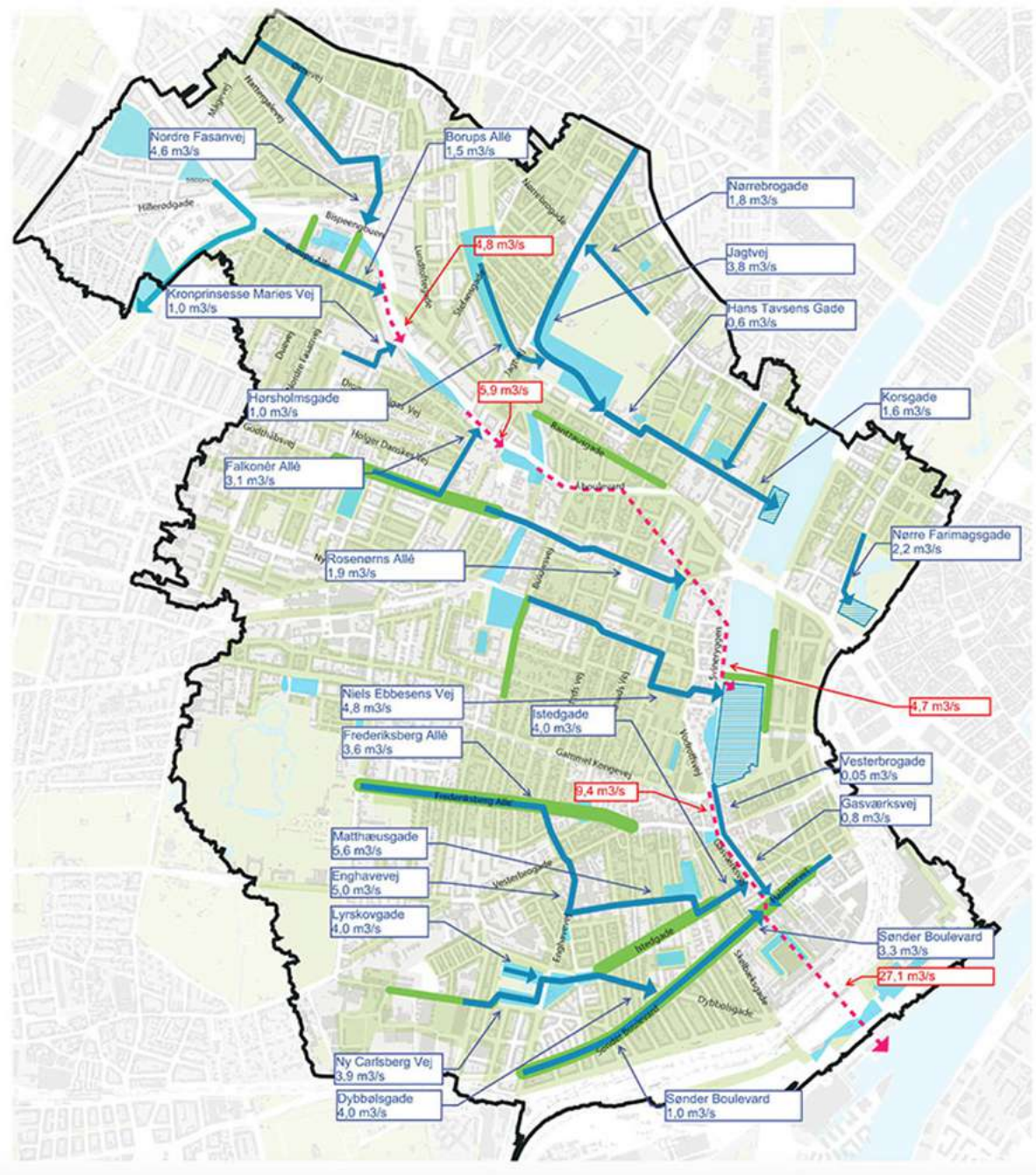


Fig. 4. Schéma du plan de la formule Cloudburst de Copenhague.
© Ramboll and Ramboll Studio Dreiseitl Media

La gestion des conséquences de la crue a transcendé les frontières des domaines de compétence, nécessitant une véritable collaboration entre paysagistes, ingénieurs, économistes, citoyens, entreprises de services publics, responsables politiques

et investisseurs, afin d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans le cadre réglementaire de l'aménagement. Ce plan offre un modèle souple et universellement adaptable visant à atténuer les répercussions des épisodes de crues

extrêmes, de plus en plus fréquents, grâce à des solutions d'infrastructures vertes et bleues incorporant l'urbanisme, la circulation routière et l'analyse hydraulique dans des stratégies d'investissement judicieuses, afin d'améliorer la qualité de la viabilité de la ville. Le projet a eu un effet d'entraînement avec l'identification de plus de 300 autres projets pilotes à l'échelle de la ville, l'intégration de lignes directrices pour la conception d'une gestion des crues dans les normes régissant les opérations

de promotion immobilière, et des études tendant à reproduire la formule dans d'autres lieux.

Espaces publics ouverts

Rethink Athens (« Repenser Athènes »)

Ce projet est réalisé par l'agence OKRA Landscape Architects (Pays-Bas) pour la fondation Onassis. Il couvre une superficie de 56 ha dans le centre d'Athènes.

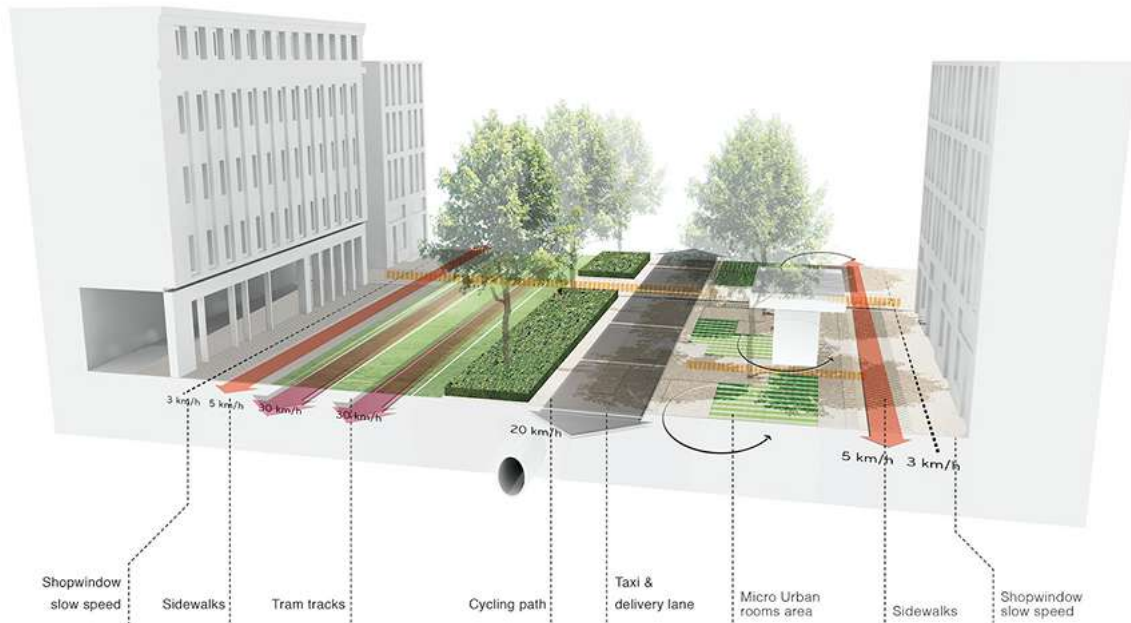


Fig. 5. Projet final – La rue durable.
© OKRA, Pays-Bas

Il a pour objet d'atténuer les effets d'îlots de chaleur urbains : refroidissement naturel par la végétalisation, adaptation des trottoirs, refroidissement

par puits climatique provençal et maximisation du stockage des eaux pluviales.



Fig. 6. Vue schématique de la perspective vers l'ouest et le bâtiment du Parlement hellénique.
© OKRA, Pays-Bas

Habitat urbain

Bon Pasteur, Strasbourg, France

Le concept paysager se proposait d'assurer une forte biodiversité dans un nouvel ensemble d'habitation dense. L'eau de pluie est recyclée au sein de l'aménagement, traversant les zones plantées avant de recharger le lac. L'essentiel des plantations est constitué de vivaces indigènes, arbustes et arbres, qui fournissent une flore de fond propice à la faune autochtone et à un écosystème équilibré. La densité de ce projet de 400 appartements (140 logements/ha) s'élève à 400 habitants/ha.



Bon Pasteur, Strasbourg, France.
© Google Streetview

Le budget de l'aménagement paysager du projet (éléments d'architecture de jardin et éléments paysagers vivants) s'élevait à 2,8 millions d'euros, pour un coût d'ensemble de l'opération immobilière d'environ 80 millions d'euros, le coût paysager représentant par conséquent environ 3,5 % du budget total. La maîtrise d'ouvrage du projet de logements privés et de logements sociaux était assurée par un consortium public/privé, la Société d'aménagement et d'équipement de la Région de Strasbourg.



Bon Pasteur, Strasbourg.
© Google Streetview

Si le projet constitue une extension paysagère du parc de l'Orangerie voisin dont l'accès est assuré par des liaisons piétonnes passant entre les deux, un grand tertre planté sépare toutefois visuellement les espaces, assurant de la sorte la protection et la conservation des aspects culturels et patrimoniaux importants du parc.



Vue aérienne – Bon Pasteur, Strasbourg, France.
© Jérôme Espargilière

L'eau dans les villes

On sait depuis des siècles que l'eau courante et les fontaines peuvent significativement réduire la température ambiante locale. Les jardins de l'Empire moghol en Inde avaient largement recours à cette technique ; l'un de ses exemples majeurs en Europe est le palais de l'Alhambra à Grenade, Espagne, bâti au XIII^e siècle. Communément utilisée pour offrir des instants de répit et de confort dans les villes d'Europe méditerranéenne, l'eau fait partie du patrimoine et de la culture des Européens. En raison du changement climatique, les régions septentrionales d'Europe connaissent de plus en plus souvent des températures plus élevées ; les villes du nord doivent par conséquent retenir les leçons du sud, en intégrant davantage de pièces d'eau dans leurs futurs projets d'aménagement.



Palais de l'Alhambra, Grenade, Espagne.
© Citeria, Espagne

Au début du XIX^e siècle, le chimiste Luke Howard, météorologue et spécialiste des nuages, fut le premier à constater que le climat dans les villes était différent du climat régnant dans leurs environs. Il écrit qu'il fait plus chaud dans les zones urbaines densément peuplées de Londres que dans les zones rurales s'étendant à la périphérie de la capitale britannique, surtout la nuit et en hiver. Depuis

lors, nombre de travaux internationaux ont été consacrés au climat urbain, notamment pour étudier l'impact de l'urbanisation sur le réchauffement climatique planétaire. Le bâti urbain exerce une influence sur différentes variables comme la température, le vent et les précipitations. Les villes, habituellement plus chaudes que leur campagne environnante, forment en quelque sorte un îlot de chaleur dans le paysage. L'écart de température peut se traduire par une différence de 4 °C pour une ville de 10 000 habitants et atteindre 7 °C pour une ville de 200 000 habitants. Des amplitudes aussi importantes ne sont enregistrées que durant les nuits claires et sans vent.

D'autre part, les milieux suburbains connaissent des températures moins élevées que dans les centres-villes. L'écart de température entre les quartiers situés au cœur de la ville et la périphérie dépend essentiellement de la superficie de l'agglomération, de l'heure de la journée et des conditions climatiques. La configuration et la structuration de la ville sont à cet égard également importantes. Les métropoles d'Amérique du Nord, à forte densité de gratte-ciel de grande hauteur, retiennent davantage la chaleur que les villes européennes de même population. Les sources de chaleur d'origine humaine, telles que la circulation automobile, le chauffage et la pollution atmosphérique, contribuent au réchauffement, surtout en hiver.

Le changement climatique se traduit par des épisodes climatologiques plus extrêmes, avec des étés et des hivers à tout le moins plus chauds, parfois des hivers plus froids. Le stress thermique sera de plus en plus problématique et pèsera sur la qualité de vie, surtout dans les villes, en raison de l'effet d'îlot de chaleur urbain. Cette évolution et la perspective d'un climat de plus en plus chaud dans les régions plus septentrionales imposent désormais d'accorder une plus grande attention à la réalisation de fontaines et de pièces d'eau dans des villes qui n'en possédaient jusqu'à présent que peu. Mais d'autres moyens sont également à la disposition des projets paysagers désireux d'intégrer l'eau. La rénovation de la halle Pajol, à Paris, France, propose un intéressant dispositif de gestion des eaux de pluie. L'allée principale est bordée de parterres de vivaces et de plantes couvre-sol, ainsi que de bassins longitudinaux. Les espaces plantés sont arrosés à l'eau de pluie collectée sur le toit et stockée dans les bassins devenus jardins aquatiques. Les plantes couvre-sol, fougères, buissons, graminées, plantes grimpantes et arbustes déterminent un milieu et une atmosphère de sous-bois à l'ombre de la vaste structure industrielle.

On trouvera un autre exemple de gestion intelligente de l'eau à Arkadien-Winnenden, Allemagne, dans le cadre d'un important projet de

réhabilitation d'une zone industrielle. Une grande diversité de composants à haut rendement a fait de ce quartier l'un des plus durables au monde et offert une vision novatrice de l'aménagement de quartiers suburbains producteurs de ressources et tenant compte des besoins des habitants. Une architecture urbaine attentive à la question de l'eau est à l'origine d'un caractère urbain distinctif. La densité des constructions est adoucie par la présence de la nature, sous forme de plantations généreuses, d'un plan d'eau remarquable s'étendant au cœur du lotissement et d'un cours d'eau restauré, accompagnés d'un sentier récréatif et d'aires de jeux intégrées aux prairies alluviales nouvellement créées.

La plantation d'arbres

Il convient de ne pas sous-estimer la valeur de la simple plantation d'arbres. La végétation, et plus particulièrement les arbres, absorbe le CO₂ tout en produisant de l'oxygène. Le carbone est de ce fait retiré de manière temporaire ou permanente du cycle du carbone. Un seul arbre, comme l'indique sa thermodynamique, peut également fournir, outre la séquestration du dioxyde de carbone, toute une palette d'autres « services » climatiques. L'absorption de l'énergie solaire par un arbre adulte grâce à la photosynthèse est un processus particulièrement efficace. Par exemple, pour produire approximativement 1 000 litres d'eau d'évaporation, quelque 100 000 calories sont prélevées dans l'environnement. Près de 5 % de l'énergie rayonnée est convertie en biomasse qui absorbe pour une plus longue durée le dioxyde de carbone. De plus, le houppier d'un arbre adulte fonctionne comme un réservoir autonome anti-inondation. En un an, un tel arbre peut intercepter et évaporer 5,6 m³ d'eau de pluie, en l'empêchant d'atteindre le sol et de ruisseler. La plantation massive d'arbres peut ainsi modifier sensiblement un climat local.

À ce titre, les forêts urbaines représentent une solution, mais elles ne sont pas un phénomène nouveau ni rare dans les villes européennes – elles font en effet partie de la culture européenne – et ce constat a conduit à une accélération du rythme de création de forêts urbaines. Le programme « Villes arborées du monde » de la Fondation Arbor Day (<https://treecitiesoftheworld.org>) soutient l'instauration de villes plus résilientes et durables, et épaulé des projets menés à Erevan (Arménie), Paris (France), Mantoue, Milan et Turin (Italie), Dordrecht (Pays-Bas), Moscou (Russie), Ljubljana (Slovénie), Arroyomolinos et Madrid (Espagne), Malmö (Suède) et six villes du Royaume-Uni : Camden, Ealing, Bradford, Birmingham, Welwyn-Hatfield, et Barking et Dagenham.

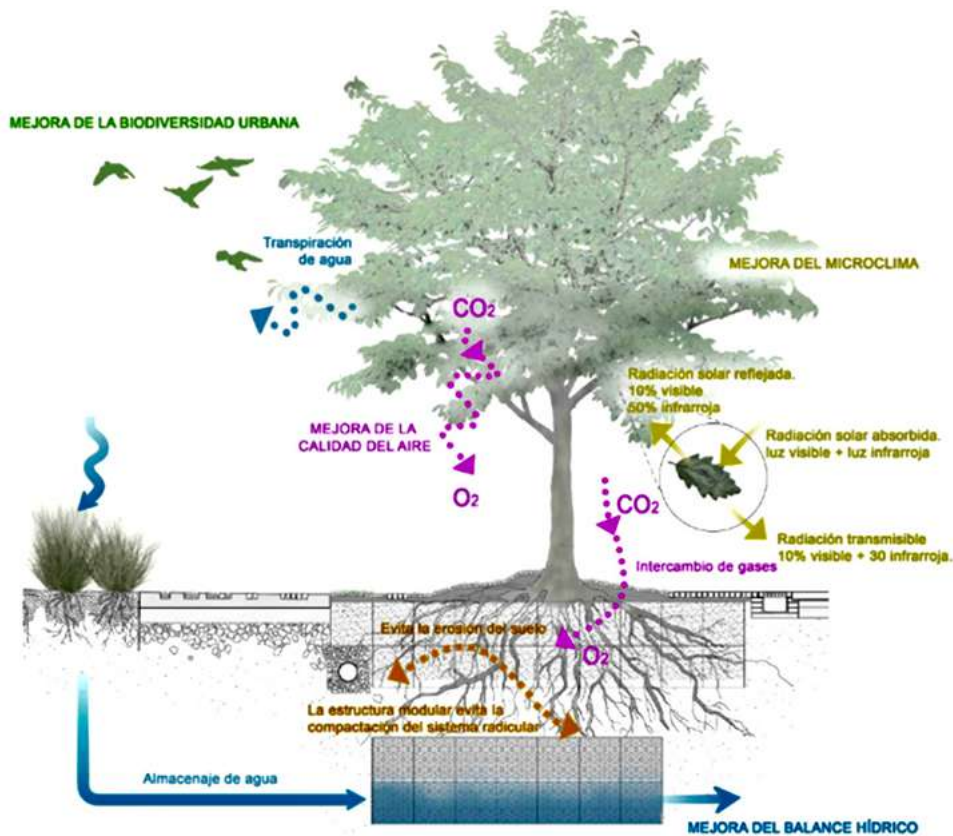


Fig 7. Thermodynamique d'un arbre.
© Groupe de travail IFLA-EU, Citeria, Espagne

De nombreuses villes se sont en outre associées aux efforts de promotion de la foresterie urbaine. Dans le cadre d'un projet européen visant à concevoir des pratiques innovantes pour protéger les arbres urbains, la ville de Porto, Portugal, a recours à des champignons (ectomycorhiziens) qui contribuent au soin et à l'entretien de sa forêt urbaine. Manchester, troisième ville la plus peuplée du Royaume-Uni, envisage de planter autant d'arbres qu'elle compte d'habitants : le projet « Ville des arbres » ambitionne de planter 3 millions d'arbres dans l'agglomération du Grand Manchester avec l'aide d'un groupe d'éco-volontaires souhaitant revitaliser des quartiers négligés et sous-utilisés de la ville.

À Berlin, Allemagne, la campagne « Arbres urbains » lancée en 2012 a permis de planter 10 000 arbres d'alignement en plus des 440 000 arbres existants. Les attributions et responsabilités de ce projet en partie financé par des dons ont été partagées par le département du Sénat pour le développement urbain et le logement et les districts de Berlin ayant conclu un accord de projet.

En 2020, la Turquie a lancé l'opération « Un souffle pour l'avenir » pour promouvoir la reforestation du pays et lutter par conséquent contre la désertification : à cette occasion, le record mondial du plus grand nombre de jeunes arbres plantés en une heure a été établi. Au total, plus de 13 millions de jeunes

arbres ont été plantés lors de cette campagne menée simultanément dans tout le pays.

Parallèlement à ces projets principalement institutionnels, diverses associations bénévoles œuvrent pour la plantation de forêts. En Belgique, les projets Forêts urbaines ont facilité le travail de près de 3 000 bénévoles qui ont planté plus de 37 000 arbres, essentiellement sur de petites parcelles de terrain sélectionnées dans un souci de développement durable. Tree Nation, une plateforme réunissant et interconnectant diverses activités de reboisement dans le monde entier, et offrant aux citoyens, entreprises et sociétés horticoles le moyen d'échanger des services, a planté plus de 7,5 millions d'arbres dans le monde, du Burkina Faso au Portugal, en passant par l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie (<https://tree-nation.com/projects>).

3. Apprendre du paysage

Un élément essentiel du changement des mentalités par l'éducation est de veiller à ce que les enfants, les élèves, le grand public et les professionnels du paysage comprennent suffisamment ce qu'implique le changement climatique et l'importance de la nature pour la qualité de vie.

La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe dispose que chaque Partie s'engage à promouvoir la formation de spécialistes de la

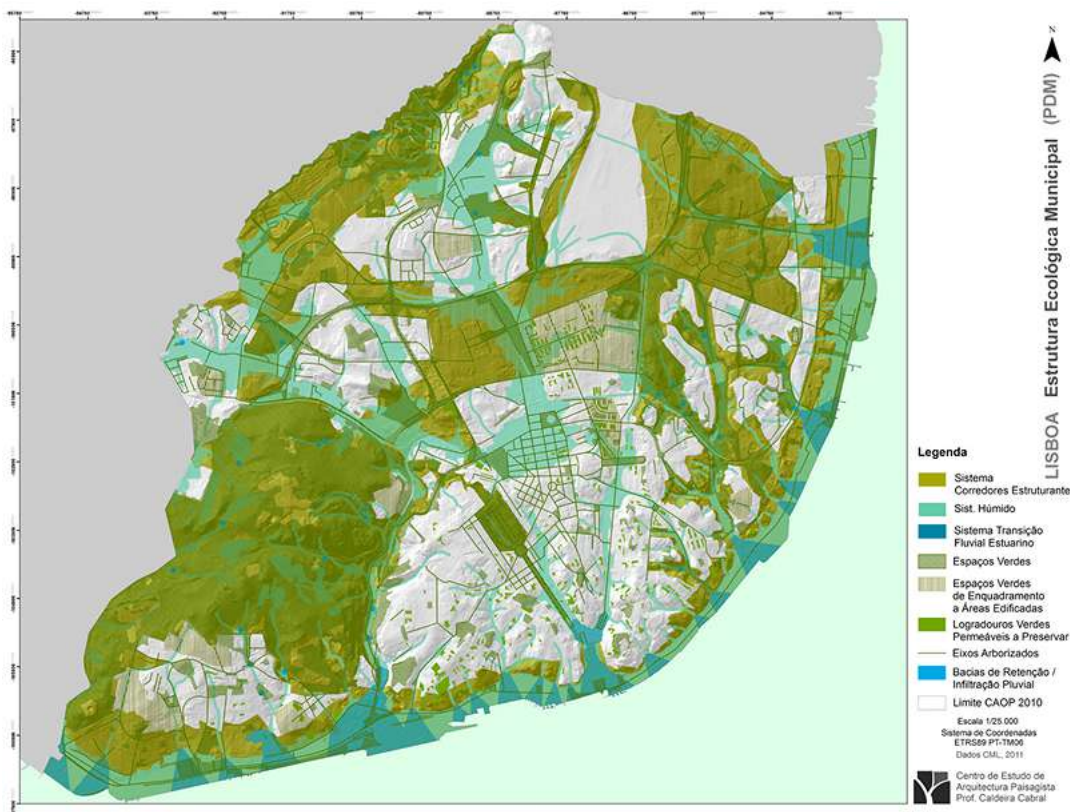
connaissance et de l'intervention sur les paysages ; des programmes pluridisciplinaires de formation sur la politique, la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, destinés aux professionnels des secteurs privé et public et aux associations concernées ; des enseignements scolaire et universitaire abondant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement (article 6).

Divers travaux ont été menés par le Conseil de l'Europe afin de promouvoir la mise en œuvre ces dispositions. Les actes de la 21^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Paysage et éducation » (Conseil de l'Europe, 2019) rendent compte de certaines expériences menés au niveau international afin de promouvoir l'éducation au paysage au niveau de l'école primaire, dans le secondaire et à l'université. Une publication *Activités d'éducation au paysage pour l'écoles primaire – Livret pédagogique* (Conseil de l'Europe, 2021) a également été réalisée. Les réalisations présentées dans le cadre de l'Alliance du Paysage du Conseil de l'Europe (Conseil de l'Europe, 2017) présentent par ailleurs des exemples de sensibilisation et d'éducation à la valeur du paysage : en Espagne (« L'éducation et la sensibilisation au paysage : ville, territoire,

paysage », Generalitat de Catalogne et Observatoire du paysage de Catalogne), en Slovénie « Nous aménageons notre paysage », Association slovène des architectes paysagistes), et en République tchèque (« L'éducation des enfants dans des paysages fortement industrialisés », école élémentaire de la ville de Most).

En ce qui concerne l'enseignement primaire, un concours encourageant les élèves à concevoir un meilleur environnement scolaire a été lancé au Royaume-Uni par le Landscape Institute⁶. Il avait pour objet d'inciter enseignants et élèves à explorer et mieux comprendre l'environnement extérieur de leur école. Un architecte paysager bénévole les assistait pour redessiner un aspect de leur cour de récréation. Le projet ayant remporté le premier prix a reçu un financement contribuant à sa réalisation, mais l'initiative a également permis de produire un dossier pédagogique rassemblant des conseils et des orientations utiles. Ce projet simple a attiré l'attention des élèves sur leur environnement à un jeune âge, mais d'autres institutions ont élargi leur champ de vision en les orientant vers des programmes de plus grande envergure.

6. <https://landscapewpstorage01.blob.core.windows.net/www-landscapeinstitute-org/2016/09/The-Playground-Project-guidance-pack.pdf>



Structure écologique de Lisbonne,
Centre d'étude de l'architecture du paysage, prof. Caldeira Cabral

L'architecture du paysage a elle aussi évolué, en tant que discipline professionnelle, au cours des cinquante dernières années. Les architectes paysagistes interviennent dans la planification à l'échelon local, régional et national ; la gestion du paysage, des zones humides aux parcs nationaux, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et les subtilités de la biodiversité ; et surtout en proposant des services d'experts holistiques pour traiter de l'impact environnemental envisagé sous ses formes les plus diverses. Leur travail dans les zones urbaines et périurbaines a joué un rôle central dans ces réalisations, par la revitalisation de cours d'eau en zones urbaines, la création de forêts urbaines, la conception de places sans circulation automobile, ainsi que la conversion à d'autres usages possibles des déserts verts occupant les espaces disponibles entre les bâtiments, notamment des fermes urbaines.

L'histoire de l'architecture du paysage remonte pour l'essentiel à la nécessité de créer des lieux propices à la santé et au bien-être des populations (Landscape Institute, 2013).

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'IFLA Europe a mis sur pied en 1989 un groupe d'experts chargé de l'évaluation du niveau de l'enseignement, qui porte une appréciation sur les programmes universitaires en matière d'architecture du paysage et formule des conseils. Au cours des trente dernières années, des évolutions et des orientations du contenu et de la méthodologie des enseignements dans les écoles d'architecture du paysage à travers toute l'Europe ont été mises en œuvre, pour encourager la conception de projets adaptés aux conditions climatiques en tant que discipline obligatoire, afin de préparer les étudiants au défis climatiques actuels et à venir.



Atelier d'étudiant à Blois, présenté dans une émission de France Culture.
© Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire, France

L'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, France, est l'un de ces établissements d'enseignement de l'architecture du paysage. La transition écologique ayant désormais le statut de stratégie gouvernementale, l'enseignement de l'architecture du paysage a été recentré sur les sciences de

l'environnement et l'écologie, sans laisser de côté les perspectives sociales ni les concepts patrimoniaux. La nécessité de maîtriser radicalement les aménagements, dans un contexte de réduction des ressources matérielles et énergétiques, repose sur la formation spécifique des étudiants qui seront mieux à même de juguler les pressions qui s'exercent de manière croissante sur l'environnement⁷.

4. Perspectives et problèmes

Potentiel

La nécessité s'impose d'améliorer les milieux urbains en tant que lieux de vie et il existe en la matière un potentiel non réalisé considérable. On rencontre aujourd'hui dans la plupart des villes modernes de nombreux paysages de qualité médiocre, quartiers semi-abandonnés ou friches urbaines, y compris des sites délaissés avant ou après un aménagement, terrains contaminés et vastes étendues de zones herbeuses nauséabondes, souvent situés le long des routes ou séparant les trottoirs des voies de circulation automobile. Ces espaces offrent autant de perspectives de réintroduction de la nature, sans même que le besoin se fasse sentir d'envisager comment modifier structurellement les villes. Un investissement même modeste consacré à l'amélioration de ces espaces en plein air aura des résultats spectaculaires.

Financement, ou plutôt absence de financement

Un sous-investissement massif dans le paysage a été longtemps la norme. Dans de nombreux États, l'aménagement paysager représente rarement plus de 1 ou 2 % du coût total d'une opération immobilière. À l'occasion de la réalisation d'un des projets présentés ci-dessus, le Bon Pasteur à Strasbourg, le budget consacré au paysage s'élevait à 3,5 % du coût global d'un ensemble immobilier à très forte densité. Les résultats parlent d'eux-mêmes, occasionnant des conditions de vie saines et attrayantes, où l'attention aux détails et le recours à la nature favorisent la biodiversité et contribuent au traitement du problème des eaux pluviales et de ruissellement. Cet aménagement aussi durable que résilient est d'un entretien relativement bon marché. Si sa réalisation s'était conformée aux pratiques en cours, avec un budget seulement suffisant pour financer des pelouses gazonnées, il en serait résulté un désert vert urbain de plus, aux coûts d'entretien élevés et auquel les résidents n'attribueraient relativement que peu de valeur. Tondre de vastes et inutiles étendues de pelouse très largement inutilisées revient à laisser couler l'eau chaude : c'est une pratique non durable, non rentable, pauvre en biodiversité et contribuant directement au réchauffement

7. <https://www.letudiant.fr/educpros/veille/blois-les-batisseurs-de-paysage-au-programme-de-grantanfi-sur-france-culture.html>.

climatique, au lieu de le combattre, en raison de la dépense énergétique nécessaire à la tonte.

Une couverture financière suffisante pour réaliser des travaux paysagers de bonne qualité permet non seulement de faire des économies à long terme, mais aussi d'améliorer la santé et la qualité de vie des habitants et de lutter contre le changement climatique. Cet aspect est essentiel afin d'améliorer les zones urbaines et périurbaines et de faire venir la campagne dans les villes.

Droits de l'homme, environnement et équité du paysage

La Conférence de haut niveau « Protection de l'environnement et droits de l'homme » qui s'est tenue le 27 février 2020 à Strasbourg (Conseil de l'Europe, 2020) a mis l'accent sur le lien entre la protection de l'environnement et les droits de l'homme. La Déclaration finale de la présidence géorgienne du Comité des ministres souligne que :

le Conseil de l'Europe a un rôle clé à jouer pour intégrer la dimension environnementale dans les droits de l'homme et poursuivre une approche de la protection de l'environnement fondée sur le droit.

La conférence a mis en avant le fait que le changement climatique, l'extinction des espèces, le déclin de la biodiversité, la pollution et la dégradation globale des écosystèmes de la terre ont un impact mondial profond sur la jouissance effective des droits de l'homme et nécessitent la plus large coopération possible entre tous les États membres du Conseil de l'Europe. Le paysage est, par essence, une réalité physique et écologique, de même qu'une réalité culturelle et symbolique : il suppose la matérialisation du temps dans un espace spécifique où se reflètent les idéaux et les aspirations de l'homme. Dans cette optique, l'appropriation d'un lieu par les humains implique – au-delà de la survie même de l'espèce – la quête d'un objectif d'identité culturelle par lequel le lieu acquiert son sens, grâce à l'action humaine. De plus, cette relation d'interdépendance de l'homme et de la nature constitue la base d'un contrat millénaire passé entre les deux, instaurant une garantie de sécurité et de prospérité qui est aujourd'hui appelée État providence. Elle implique une responsabilité éthique de l'humanité vis-à-vis du monde : c'est un modèle moral et politique présent dans toutes les cultures, à toutes les époques.

Plusieurs études – notamment « Stratégie mondiale de la conservation » (UICN, 1980), « Notre avenir commun » (CMED, 1987), « Prendre soin de la Terre » (UICN, 1991) – ont abouti en 1992 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, connue sous le nom de Sommet Planète Terre ou Conférence de Rio. Sous cette perspective globale, on peut observer la mise en place d'une dynamique planétaire et comprendre la fracture qui

se creuse au niveau mondial entre une économie que l'on pourrait dire humaine, voire artificielle, et une économie naturelle.

Le rôle joué par le Conseil de l'Europe dans l'intégration de la dimension environnementale dans les droits de l'homme est plus opportun que jamais. En ce sens, l'architecture du paysage s'inscrit dans une grande proximité avec ces concepts. Les professionnels de l'architecture du paysage ont inclus dans leur code de déontologie professionnelle la « compréhension et l'application des normes éthiques du code de déontologie environnementale », ce qui est assez unique parmi les professions similaires.

Nations Unies – Unesco

La Recommandation de l'Unesco concernant le paysage urbain historique considère la ville comme un palimpseste continu et définit les paysages urbains comme étant

le résultat d'une stratification historique des valeurs et attributs culturels et naturels, s'étendant au-delà de la notion de « centre historique » ou d'« ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large et son cadre géographique.

Le rapport de la 2^e consultation sur l'application par les États membres de la recommandation (Unesco, 2019) examine le lien entre les zones urbaines historiques et l'environnement naturel, y compris le changement climatique. Il encourage la

consolidation du lien entre les zones urbaines historiques et l'environnement naturel [...] par la mise en œuvre des politiques et des pratiques écosensibles visant à renforcer la durabilité et la qualité de vie.

De plus, il promeut l'utilisation de nouveaux modèles et de nouvelles approches fondés sur des politiques et des pratiques visant à atténuer les impacts du changement climatique sur les zones urbaines historiques. La reconnaissance de ce fait essentiel est un important pas en avant.

On assiste par ailleurs à l'émergence d'une éthique environnementale (Bindé, 2007 ; Have, Henk A. M. J. Ten, 2007).

Considérations futures

Des actions supplémentaires doivent être menées, qui contribueront à pérenniser la conservation, le développement et la gestion des paysages urbains afin d'assurer la résilience aux changements climatiques. Quelques-unes des mesures suivantes ont été prises dans certains États, mais elles pourraient être universellement appliquées :

- reconnaître juridiquement le paysage, par exemple dans les législations relatives aux politiques climatiques : des politiques susceptibles d'avoir des effets considérables sur les paysages et les villes ;

- ▶ définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant à protéger, gérer et aménager les paysages (en relation avec la lutte contre le changement climatique, afin que les villes restent habitables) ;
- ▶ mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs (y compris le secteur privé et les ONG) concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage et des politiques urbaines, car le climat a également un rôle à jouer en la matière ;
- ▶ intégrer le paysage, plus particulièrement le paysage urbain, dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, mais également dans les politiques climatiques et, en lien avec elles, dans les politiques culturelles, environnementales, agricoles, sociales et économiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

Ces actions relèvent pour l'essentiel de la compétence des autorités régionales ou locales, en tant que principaux garants du système de planification, du paysage et de la qualité de vie urbaine, mais il est nécessaire de renforcer l'implication du public et sa participation au processus de décision. À cet effet, l'identification des paysages, leur évaluation qualitative, la définition d'objectifs, la compréhension des engagements de gestion et leur suivi sont autant de conditions pour créer des paysages durables qui seront résilients face au changement climatique, grâce à la transition énergétique, améliorant ainsi la qualité de vie des populations.

Conclusions

Relation entre le paysage et les personnes

Toutes les données disponibles montrent que la relation entre le paysage et les personnes revêt une importance fondamentale pour la qualité de vie. Celle-ci est étroitement liée à une meilleure santé physique et morale. Elle favorise par ailleurs une productivité accrue, une diminution des coûts de sécurité sociale et de soins de santé, et une amélioration économique. Les personnes en bonne santé se montrent généralement plus satisfaites, travaillent davantage, sont plus sociables et moins susceptibles de commettre des actes criminels. Des études attestent que la valeur des biens immobiliers est plus élevée dans les zones où le paysage joue un rôle éminent, et qu'elle croît sensiblement dans les zones faisant l'objet de programmes de réhabilitation où l'investissement dans le paysage occupe une place importante.

Il est désormais bien compris que des solutions résilientes et durables reposant sur un choix adéquat de matériaux et de techniques de construction, la

sélection de plantes et d'associations de végétaux adaptées, complétées par un entretien approprié, aboutissent à des coûts de gestion moins élevés, une amélioration de la gestion de l'eau, de la qualité de l'air et du climat. Il est mieux tenu compte de l'incalculable valeur ajoutée des mesures consistant à faire venir la campagne en ville sur le plan de la diversité des espèces, sans sous-estimer la diminution du besoin, et donc la réduction des coûts et de l'empreinte carbone, de s'échapper de la ville simplement pour retrouver la nature, être proche de l'eau et bénéficier d'un élément de bien-être visuel qui ne soit pas fait de briques et de mortier, de béton, de verre et d'acier.

L'évolution des villes est aussi patente qu'inévitable. Il est encore difficile d'évaluer la rapidité de ces changements, mais tout porte à croire qu'ils interviendront bien plus vite qu'on ne l'imagine. Les vingt premières années de ce millénaire ont été marquées dans des domaines très divers par des transformations jusqu'à présent inimaginables. Il semblerait que, même si l'atténuation des effets du changement climatique commence à être sérieusement abordée en tant que sujet de préoccupation autonome, s'agissant notamment de la réduction des émissions de CO₂ et des besoins énergétiques, l'articulation directe de cet objectif à l'amélioration de la qualité de vie dans les villes n'est pas suffisamment prise au sérieux. À l'évidence,

les solutions fondées sur la nature offrent non seulement un potentiel d'adaptation au changement climatique, mais présentent également de multiples avantages, en particulier les effets bénéfiques sur le plan social et de la santé qui sont liés à la répartition des espaces verts urbains dans les villes (Commission européenne, 2015).

La conception, la planification, la gestion et les bases scientifiques de l'architecture du paysage représentent nécessairement un engagement soutenu et à long terme. La simple décision de planter un arbre aujourd'hui ne permet pas d'en retirer les plus grands bénéfices avant des décennies, et le choix du mauvais arbre pour de mauvaises raisons sera tout bonnement contre-productif et diffèrera les retombées bénéfiques réelles. Alors qu'au jour de son achèvement un bâtiment se dresse dans sa splendeur immaculée et commence à se dégrader à partir de ce moment, le terme d'un projet d'aménagement paysager serait davantage comparable à une nativité, avec un avenir plein de promesses à mesure de son développement. Il n'en demeure pas moins qu'il nécessite un dévouement parental, un entretien soigneux et des connaissances spécialisées pour parvenir à maturité et réaliser son plein potentiel.

L'histoire atteste que les solutions opportunes ont le plus souvent des effets éphémères – temporaires, relativement inefficaces et donc coûteux. C'est en

privilégiant la planification de changements structurels, et non les mesures cosmétiques transitoires, en faisant appel à des équipes pluridisciplinaires solides, qui appréhendent réellement les difficultés et feront porter leurs efforts sur des solutions fondées sur la nature, qu'on aboutira à la création de zones urbaines et périurbaines résilientes et durables. La participation du public contribuera, par là même, à garantir l'adaptation du réaménagement et de la réhabilitation aux besoins réels des habitants, sans se conformer simplement à des motivations politiques. Rien ne s'oppose à ce que des villes postcovid deviennent des lieux moins pollués et plus sains, où la qualité de vie des habitants sera en nette amélioration et où les difficultés résultant du changement climatique seront abordées intelligemment.

En termes généraux, il convient toutefois de reconnaître et d'admettre que le paysage a été gravement sous-financé au cours des ans. L'ensemencement de vastes étendues de pelouse a régulièrement représenté une solution paresseuse, opportune et bon marché, pour créer des déserts urbains. L'entretien de ces espaces est onéreux, consommateur d'énergie et préjudiciable à l'environnement. Or, en termes relatifs, même avec le plus modeste des financements, les effets bénéfiques pour les populations urbaines en matière de lutte contre les effets du changement climatique pourraient être considérables, tout en améliorant de manière très importante la qualité de vie des citoyens. Le simple remplacement de kilomètres carrés de zones herbeuses nauséabondes par des forêts urbaines riches en espèces et profitables à la nature, améliorant les conditions atmosphériques urbaines, offrant un abri et des espaces récréatifs visuellement plus intéressants, serait, outre les autres bénéfices évidents, moins onéreux d'entretien et moins préjudiciable à l'environnement.

Raisons d'être optimiste



Champs-Élysées. <https://vimeo.com/390936231>
© PCA-STREAM Architectes, Paris

Les raisons d'être optimiste ne manquent pas : le monde ne commence que depuis peu à réagir aux risques graves du changement climatique et comprendre la complexité des réponses à leur apporter. À titre d'exemple, pour illustrer cet optimisme,

le projet présenté ci-après est extraordinaire dans sa conception, mais c'est le type de réponse qui se révèle nécessaire, en application notamment du concept « faire venir la campagne en ville ».

Ce projet global de transformation des Champs-Élysées, la plus célèbre avenue parisienne, a reçu une approbation préliminaire, mais le réaménagement chiffré à 250 millions d'euros ne devrait pas être réalisé avant l'accueil par la capitale des Jeux olympiques d'été de 2024. La proposition ambitieuse de métamorphoser sur 1,9 km un axe central de Paris en vaste jardin : outre la création de nombreux équipements de loisir au cœur de la ville, elle prévoit de limiter la circulation automobile, transformer les chaussées en espaces verts piétonniers et créer des voûtes végétales pour améliorer la qualité de l'air, apporter de l'ombre et réduire les apports thermiques.



Image extraite de la vidéo précitée.
© PCA-STREAM Architectes

Le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement précité note que la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie (www.conventiondesmaires.eu/) constitue pour les petites collectivités locales un moyen de mise en réseau, et reconnaît en particulier, s'agissant du traitement de ces problèmes, l'existence d'un obstacle à la connaissance. En effet, le rapport indique que, même si les données scientifiques et les risques sont aujourd'hui bien mieux compris, et même si les administrations publiques, les villes et les collectivités locales commencent à réagir, la question de comprendre comment transformer en projets les connaissances scientifiques n'en demeure pas moins problématique. Un problème supplémentaire résulte du fait que les collectivités locales sont souvent petites et ne disposent pas d'un personnel expert capable de les aider à préparer les projets devant être soumis à appel d'offre ou choisir les consultants aptes à entreprendre ce type de travail. Le rapport publié par l'Union européenne intitulé « Scientific evidence for policy-making », qui contribue à inspirer l'élaboration des politiques à travers l'Europe, pourrait être étendu pour répondre aux problématiques de l'adaptation des villes.

Il fait observer que :

dans certains cas, les informations ne sont pas disponibles, ou sont présentées à une échelle inappropriée pour une mise en application dans les villes. Dans d'autres cas, les acteurs compétents au sein des administrations locales ignorent l'existence des informations ou ne sont pas en mesure de les obtenir auprès des autorités nationales ou régionales. Enfin, il se peut que les équipes municipales n'aient pas les compétences ou la formation nécessaires pour interpréter les données (Partenariat pour l'adaptation au changement climatique, 2018). De plus, le simple fait d'avoir accès aux données et aux informations peut ne pas suffire à convaincre certains acteurs locaux, en raison de leurs idées préconçues sur le sujet (Commission européenne, 2014).

L'accès aux services d'experts est une exigence fondamentale pour aider les autorités locales dans l'interprétation des données et les assister dans la réalisation d'enquêtes, la prise de décision sur les options envisageables équilibrant les solutions dans un rapport coût-efficacité et la préparation d'études préliminaires à la consultation du public, de rapports en vue d'obtenir des financements et de stratégies de mise en œuvre des projets retenus.

En d'autres termes, il ressort à l'évidence que l'une des réponses les plus efficaces et les moins onéreuses s'agissant de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens consiste simplement à investir plus massivement dans le paysage : planter davantage d'arbres, créer des espaces récréatifs, aménager des itinéraires piétonniers et pistes cyclables sans voiture, et créer des trames vertes et bleues agissant comme autant de vecteurs naturels au profit de toutes les espèces

Les effets positifs qui en résulteraient sont manifestes. Un engagement politique, voire une révolution culturelle, sont nécessaires pour restituer les zones urbaines aux personnes qui y vivent ; sauver les zones urbaines de l'autocratie de l'automobile ; faire venir la campagne en ville ; garantir un air pur, un accès à l'eau et aux zones boisées dans le cadre d'une infrastructure reliant les quartiers ; et, ce faisant, plus fondamentalement, investir dans le recours aux espèces indigènes afin d'assurer la pérennité et la biodiversité.

Rien de tout cela n'est difficile à comprendre, mais il nous faut absolument faire mieux, pour le bien de nos enfants, pour l'humanité, pour les zones urbaines et périurbaines, pour les rendre plus habitables et, pour le dire plus solennellement, pour l'avenir de la planète.

Références

Abraham A., Sommerhalder K., Abel T. (2010), « [Landscape and well-being: a scoping study on the health-promoting impact of outdoor environments](#) », *International Journal of Public Health*, vol. 55, issue 1, 59-69.

Agence européenne pour l'environnement (2020), *Adaptation urbaine en Europe : comment les villes réagissent au changement climatique* (version anglaise).

Aram F. *et al.* (2019), « Urban green space cooling effect in cities », Heliyon 5.

Association des architectes paysagiste slovènes (2020), *Cold Cities for a Hot Planet, The Importance of Adapting to Climate Change in Urban Areas*, actes de la conférence.

Bindé J. (2007) (dir.), *Making peace with the earth*, Icaria Editorial y Ediciones Unesco, Barcelone.

Chiambaretta P. (2020), Champs-Élysées, histoire et perspectives, communiqué de presse, Pavillon de l'Arsenal, Comité Champs-Élysées.

Commission européenne (2014), Direction générale de la recherche et de l'innovation, *Scientific evidence for policy-making, Research insights from socio-economic sciences and humanities*, EU-funded project SCOOP (2009-2012).

Commission européenne (2015), *Towards an EU research and innovation policy agenda for nature-based solutions & re-naturing cities*, rapport final du groupe d'experts Horizon 2020 sur les solutions fondées sur la nature et la renaturation des villes.

Commission européenne (2020), *Nature-based solutions for climate mitigation*, Direction générale Recherche et innovation, direction C – Planète saine, unité C3 – Climat et limites planétaires, Union européenne.

Commission royale sur la pollution de l'environnement (2007), [26^e rapport « L'environnement urbain »](#), présenté au Parlement sur ordre de Sa Majesté, mars, Cm 7009, Royaume-Uni.

Conan M. (2000) (dir.), *Environmentalism in Landscape Architecture*, Dumbarton Oaks Publication Office, Washington DC, États-Unis.

Conseil de l'Europe (2003), « Ville et développement durable », *Naturoipa*, n° 100.

Conseil de l'Europe (2006), *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Conseil de l'Europe (2007), Actes de la 3^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysages pour les zones urbaines, suburbaines et périurbaines » (Cork, Irlande, 16-17 juin 2005), série Aménagement du territoire européen et paysage, n° 82.

Conseil de l'Europe (2010), *Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) – Textes fondamentaux 1970-2010*, Éditions du Conseil de l'Europe.

- Conseil de l'Europe (2012), « Espace public et paysage : l'échelle humaine », Futuropa, n° 3.
- Conseil de l'Europe (2012), *15^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)*, Moscou, Fédération de Russie, 8-9 juillet 2010, Éditions du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire européen et paysage, n° 94.
- Conseil de l'Europe (2012), *Facettes du paysage – Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Conseil de l'Europe (2017), *L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Convention européenne du paysage*, volume 1, Éditions du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire européen et paysage, n° 105.
- Conseil de l'Europe (2017), *Dimensions du paysage – Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Conseil de l'Europe (2018), *Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – Contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable*, Éditions du Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe (2019), *Actes de la 21^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysage et éducation »*, (Tropea, Italie, 3-5 octobre 2018), Aménagement du territoire européen et paysage, n° 114.
- Conseil de l'Europe (2020), *L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Convention européenne du paysage*, volume 2, Éditions du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire européen et paysage, volume 2, n° 120.
- Conseil de l'Europe (2020), *Conférence de haut niveau sur la protection de l'environnement et droits de l'homme*, Strasbourg, 27 février. www.coe.int/fr/web/human-rights-rule-of-law/final-declaration-by-the-presidency-of-the-committee-of-ministers.
- Conseil de l'Europe (2021), *Activités d'éducation au paysage pour les écoles primaire, Livret pédagogique*, Éditions du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire européen et paysage, n° 121.
- Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) (1998), *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*.
- Gill S. E. et al. (2007), « Adapting Cities for Climate Change: The Role of the Green Infrastructure », *Built Environment*, n° 33, p. 115-133.
- Gouvernement du Royaume-Uni (2018), *A Green Future: Our 25-Year Plan to Improve the Environment*, Crown copyright.
- Have, Henk A. M. J. Ten (2007), *Éthiques de l'environnement et politique internationale*, Unesco, Paris.
- IFLA-Europe (2018), Fédération internationale des architectes paysagistes, « *Climate Challenges* », résolution de l'assemblée générale, Londres.
- Kelemen A. et al. (2014), Union européenne, Fonds européen de développement régional (FEDER), Thematic study: Environmental Risk Management and Climate Change, Regional Environmental Centre for Central and Eastern Europe, Hongrie.
- Klein C. (2021), « How Pandemics Spurred Cities to Make More Green Space for People »: www.history.com/news/cholera-pandemic-new-york-city-london-paris-green-space.
- Landscape Institute (2013), *Public Health and Landscape, Creating healthy places*.
- Landscape Institute (2020), plan d'action « *Climate Change and Biological Diversity* ».
- McHarg I. (1969), *Design with Nature*, Island Press (anciennement Wiley Books), première édition.
- Nations Unies (2018), Department of Economic and Social Affairs: www.un.org/development/desa/en/news/population/2018-revision-of-world-urbanization-prospects.html.
- Rapport du groupe de travail d'experts Eklipse (2020), *An impact evaluation framework to support planning and evaluation of nature-based solutions projects*, Horizon 2020, programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne.
- Unesco (2019), *Rapport de la 2^e consultation sur l'application par les États membres de la Recommandation de l'Unesco concernant le paysage urbain historique*, Centre du patrimoine mondial.
- Urban GreenUp (2020), *Green space management*, projet européen pour l'innovation et la recherche Horizon 2020.

Chapitre 14

Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux

Régis Ambroise, expert du Conseil de l'Europe

Ingénieur agronome et urbaniste, ancien chargé de mission paysage et agriculture auprès des ministères en charge de l'Équipement, de l'Environnement puis de l'Agriculture, France.

Évolution du paysage au xx^e siècle

Les modèles de développement mis en œuvre au cours du xx^e siècle ont été fondés sur l'utilisation extensive des ressources énergétiques fossiles, en particulier le charbon et le pétrole. Ces modèles ont permis l'industrialisation des pays, la création de richesses et l'amélioration du confort, de la sécurité alimentaire et de l'espérance de vie des populations. Mais dans le même temps, cela a conduit progressivement à la dégradation de la biodiversité et à une réduction de la quantité d'eau propre disponible, ainsi qu'à la pollution des sols, des mers et de l'air et à une augmentation des gaz à effet de serre qui ont accéléré le changement climatique. Ces tendances constituent aujourd'hui de graves menaces pour la paix mondiale et l'avenir de l'humanité. Les changements remettent en cause les modèles eux-mêmes.

L'industrialisation du xx^e siècle a conduit à une transformation radicale des paysages. Pour valoriser au mieux l'usage des énergies fossiles et en tirer le maximum d'avantages et de profits, les villes ont été restructurées pour être au service de la voiture, l'urbanisme s'est étalé toujours plus loin des centres, les réseaux de transport automobiles, aériens et ferroviaires se sont multipliés ainsi que leurs infrastructures, les régions agricoles se sont spécialisées et la taille des parcelles a fortement augmenté, les zones de loisirs se sont développées notamment le long des côtes et en montagne. Toutes ces évolutions ont fortement modifié et souvent dégradé l'aspect des paysages.

Dans la plupart des pays, durant toute cette période d'industrialisation et de modernisation, le paysage ne faisait pas partie des débats concernant le projet de société. Il évoluait en devenant la simple résultante des choix d'aménagement qui imposaient leurs solutions sur les territoires sans intégrer de composantes qualitatives. Seuls les sites les plus emblématiques et certains cœurs de ville ont pu bénéficier de politiques de protection. Ils étaient considérés comme des attributs historiques pouvant servir aux politiques de développement touristique mais déconnectés des enjeux contemporains. Ailleurs, l'évolution des paysages n'engageait la responsabilité de personne. L'appréciation de ces paysages relevait de la seule sphère privée. Il en était de même pour les questions environnementales : seuls les espèces et les espaces les plus remarquables étaient protégés.

Développement durable et paysage

Des réactions se font bien sûr fait jour à tous les niveaux. Mais la prise en compte effective des impacts négatifs de ces modèles de développement en termes environnemental et paysager n'a commencé que quand ils se sont traduits par des coûts économiques et sanitaires incontestables. La notion de développement durable a émergé au niveau international lors de la Conférence des

Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992. Elle a pris le dessus sur la notion de protection de la nature en tant que telle. Il apparaît en effet que s'intéresser seulement à la protection des espaces les plus remarquables du point de vue de l'environnement, en confiant cette protection à un personnel spécialisé, n'est pas suffisant afin de résoudre les problèmes plus vastes qui se présentent. Tous les territoires et tous les humains sont concernés, et doivent veiller au respect du vivant. Chacun doit pouvoir devenir acteur du développement durable.

En 2000, et dans le même esprit, les États membres du Conseil de l'Europe « soucieux de parvenir à un développement durable », ont pris la responsabilité d'élargir la question du paysage à tous les territoires, « reconnaissant que le paysage est partout un élément important du cadre de vie des populations » et précisant que « sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun » (préambule de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage). Ces engagements ont constitué une grande avancée pour faire évoluer les pratiques, renforcer l'attention portée à la qualité de tous les paysages et donner plus de place et de moyens à ceux qui avaient en charge la tâche d'améliorer la qualité du cadre de vie des populations. La Recommandation [CM/Rec\(2008\)3](#) du Comité des Ministres aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage précise que le concept de paysage tel qu'énoncé par la Convention « exprime la volonté d'affronter de façon globale et frontale le thème de la qualité des lieux où vivent les populations, reconnue comme condition essentielle pour le bien-être (compris aux sens physiques, physiologiques, psychologiques et intellectuel) individuel et social, pour un développement durable et comme ressource favorisant les activités économiques ».

Le changement climatique

La question du changement climatique, mise en évidence depuis 1988 au niveau international par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), s'est véritablement imposée dans le débat public dans les années 2010. La Résolution A/RES/70/1 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a fixé 17 Objectifs de développement durable (ODD), dont la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions. L'Accord de Paris du 12 décembre 2015 vise à : [contenir] l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels [; pour-suivre] l'action menée pour limiter l'élévation de la

température à 1,5° C par rapport aux niveaux pré-industriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ; [renforcer] « les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques ; promouvoir la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire [et rendre] les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Ce constat remet profondément en cause les fondements des économies, et une telle orientation nécessite une mobilisation de chacun pour économiser les énergies fossiles, améliorer l'efficacité des systèmes énergétiques et renforcer la place des énergies alternatives décarbonées.

La crise résultant de la pandémie due à la covid-19

En 2020, dans sa présentation de l'ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », le site internet des Nations Unies indique que :

tandis que les pays s'apprêtent à reconstruire leur économie après la covid-19, ils peuvent, grâce aux plans de relance, façonner l'économie du ^{xxi} siècle de manière qu'elle soit propre, verte, saine, sûre et plus résiliente. La crise que nous traversons actuellement ouvre la voie à un changement systémique profond vers une économie plus durable, bénéfique à la fois pour l'humanité et pour la planète (www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/)

Cette crise a en effet ouvert les yeux d'une bonne partie de la population et des responsables politiques sur les risques que faisaient courir les modes actuels d'aménagement des territoires dans la propagation des pandémies. La prise en compte de la dimension du paysage apparaît nécessaire afin de faciliter la responsabilisation de tous les acteurs dans la mise en œuvre de ces changements.

Le paysage en tant qu'élément clé du développement durable, de la lutte contre le réchauffement climatique et du bien-être des populations

Dans le prolongement du travail effectué pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, et afin de contribuer aux nouveaux engagements découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de l'Accord de Paris, tout en faisant face aux conséquences de la crise de la covid-19, il est désormais nécessaire de prendre pleinement en compte la dimension paysagère en tant

qu'aspect vital du bien-être individuel et social. Celle-ci représente un réel « outil » au service des politiques de développement durable, concernant notamment la lutte contre le réchauffement climatique. L'importance des mutations à mener implique que tous les acteurs concernés par le paysage soutiennent ces politiques en toute responsabilité.

C'est dans ce cadre que la question du paysage doit être traitée aujourd'hui car, même si l'approche paysagère, telle qu'énoncée par la Convention européenne du paysage et ses textes de référence, n'apparaît pas en tant que telle dans les ODD, elle constitue un excellent moyen pour mobiliser les populations, les rendre responsables et atteindre ces objectifs, notamment ceux traitant de l'environnement, de l'énergie, de l'alimentation, de la ville, de la santé, de l'emploi, de la pauvreté. La question du paysage devrait être ainsi pleinement intégrée dans les plans de relance faisant suite à la pandémie.

Nombre des travaux engagés par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de travail de la Convention sur le paysage constituent des exemples convaincants dans lesquels des élus de collectivités territoriales, des professionnels, des associations ou des habitants, soutenus ou non financièrement, ont su se mobiliser autour de la question du paysage, pour engager leur territoire dans une démarche de développement plus durable et harmonieux. Ces exemples s'appuient sur des manières de travailler différentes mais relevant toutes de mêmes principes, que l'on regroupe sous le terme d'approches paysagères.

Approches paysagères et responsabilité des acteurs

Du fait de leur caractère transversal, les approches paysagères contribuent à rendre plus cohérente et plus efficace la réorganisation de l'espace et de la vie sociale, afin que les processus de transition écologique, économique et culturelle nécessaires puissent être entrepris de manière plus participative, efficace et rapide. Elles s'appuient sur les éléments méthodologiques présentés ci-après.

Développer une conscience précise des singularités naturelles et humaines des territoires

À chaque lieu appartient, en propre, une identité singulière résultant de son histoire et de sa géographie. Le climat, le relief, l'hydrologie, la végétation, les espèces vivantes, les sols, se combinent de façon chaque fois particulière selon les évolutions naturelles et les actions des hommes qui, au cours du temps, ont aménagé pour y vivre. Trop souvent négligée par les aménageurs du ^{xx} siècle, cette connaissance permet de mettre en évidence les atouts et les contraintes d'un territoire et de

restituer la succession des projets qui l'ont façonné, en alliance avec le vivant, et qui contribuent à la culture locale de ses habitants. La mobilisation de compétences interdisciplinaires, ainsi que les échanges entre les spécialistes et la population, permettent très souvent de dégager des orientations et de définir des objectifs reconnus par tous. Ceux-ci s'inspirent parfois des solutions les plus ingénieuses imaginées par les générations précédentes.

Impliquer le public

Lieu de vie pour la population et de découverte pour les visiteurs, le paysage est l'affaire de tous. Chacun possède une expertise sur le territoire où il habite et dans lequel il se déplace, travaille, tisse des relations, passe du temps et duquel il profite pendant ses loisirs. Confronté à la réalité de ce paysage, il en connaît certains des atouts et des contraintes et peut ainsi compléter les connaissances techniques et fonctionnelles des professionnels par des connaissances résultant de son vécu et de son attachement aux lieux. Les échanges entre experts et habitants permettent d'améliorer les projets ayant un impact sur le paysage, et de les faire accepter plus largement. Si tous les individus sont invités à prendre part aux projets dès le début, ils peuvent participer à leur réussite et peuvent même être prêts à changer certaines de leurs habitudes en assumant leur part de responsabilité dans la construction d'une meilleure façon de vivre ensemble.

Promouvoir un multusage des sols et une multifonctionnalité des aménagements

L'expertise collective permet de proposer des orientations générales communes qui aident chacun à trouver sa place. De là émergent des solutions qui, pour chaque projet d'aménagement, concourent à la résolution de plusieurs enjeux à la fois d'une part, et prennent en compte les liens entre les différentes échelles d'intervention d'autre part. Cette approche va à l'encontre des modes d'aménagement des territoires développés après la seconde guerre mondiale qui étaient fondés sur la notion de zonage. Chaque zone ainsi délimitée définit une fonction unique, ce qui produit le plus souvent un important gâchis économique et foncier. En restant dans cette logique de zonage monofonctionnel, le besoin de terre pour se nourrir, se loger, assurer une biodiversité suffisante, produire de l'énergie, se déplacer, se distraire serait, d'ici à trente ans, supérieur au double des surfaces disponibles sur la planète. Il convient dès lors d'imaginer des systèmes permettant plusieurs usages sur une même portion de sol : production (agricole ou urbaine) et biodiversité, et/ou énergie, et/ou loisirs... Une parcelle agricole bien gérée peut ainsi fournir tout à la fois et de façon durable des aliments, de l'énergie, de la biodiversité, épurer les eaux, et autres. De même, des aménagements

urbains peuvent être aptes à produire de l'énergie et des aliments, à laisser place à d'autres formes du vivant, et à accueillir des logements ainsi que des activités diverses. Cette orientation conduit à réfléchir, dans certaines situations, à la question de paysages nouveaux, qui soient plus complexes et plus harmonieux.

Oser parler de beauté

Le thème du paysage incarne la qualité et la beauté du projet de vie. Pour remédier aux pollutions, enrayer le processus de dérèglement climatique, mieux partager les ressources, en particulier les ressources en eau et les aliments, les populations se mobilisent avec plus d'intensité et de responsabilité si elles comprennent que les solutions mises en œuvre vont conduire également à une meilleure harmonie entre les personnes, à une qualité de vie accrue et à plus de beauté dans leur environnement. Cette recherche de beauté, ancrée dans l'histoire de chaque territoire et à laquelle des artistes peuvent apporter leur contribution, reflète les valeurs qui sont à l'origine de ces nouveaux paysages.

Mobiliser ces démarches paysagères conduit à faciliter la réussite de projets engagés pour satisfaire certains des ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Ces démarches apportent une vision plus transversale et mieux partagée de ces espaces, et reposent sur des méthodes participatives orientées vers la recherche d'un développement durable et harmonieux des territoires. Elles mobilisent les savoirs concrets des habitants au même titre que les connaissances des experts. Elles permettent d'élargir à d'autres objectifs la recherche de solutions initialement envisagées pour régler une seule problématique. En s'intéressant aux conséquences spatiales et sociales que des choix d'aménagement ont pour les populations d'une part, et en recherchant ensemble une meilleure qualité du cadre de vie d'autre part, ces démarches contribuent également à inventer de nouvelles formes d'harmonie et de beauté, enrichies par la connaissance de l'histoire des lieux. Elles renforcent la responsabilité des acteurs.

Les considérations qui suivent présentent comment des démarches paysagères appliquées à des politiques sectorielles énoncées dans l'article 5.d. de la Convention européenne du paysage permettent d'améliorer les réponses apportées à certains des ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Agriculture et paysage

Longtemps, les paysans furent reconnus pour leur rôle de gestionnaire du territoire et valorisés pour la qualité des produits et des paysages qu'ils fabriquaient. Les systèmes de production,

de transformation et de distribution industrialisés utilisés aujourd'hui sont remis en cause du fait des impacts négatifs qu'ils font subir à l'environnement, au climat, à la santé et aux paysages. Si la question du paysage n'était généralement pas abordée dans les politiques agricoles du xx^e siècle, ou alors seulement de façon défensive, le paysage agricole n'en a pas moins été radicalement transformé par des politiques puissantes d'aménagement foncier conduisant à agrandir les parcelles, à drainer les terres, à les irriguer, à supprimer nombre de chemins ruraux et d'infrastructures agropaysagères telles que les haies, les murets, les rigoles et les mares.

Paysage agricole et espace de production

De nombreux programmes de recherche-développement en agriculture tentent à présent de répondre à l'ODD 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. La cible 2.4 prévoit notamment :

d'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Certains cherchent à promouvoir l'agroécologie, qui est une façon de concevoir des systèmes de production agricoles s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. L'agroécologie tente d'utiliser au maximum la nature comme un facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. Elle implique le recours à un ensemble de techniques, telles que la diversification des cultures et l'allongement des rotations, le non-labour, la couverture des sols en hiver et l'implantation d'infrastructures agroécologiques, permettant de produire tout en préservant les ressources naturelles (eau et matière organique des sols, biodiversité) et de diminuer les pressions sur l'environnement (limitation du recours aux engrais chimiques et aux produits phytosanitaires, réduction des émissions de gaz à effet de serre, et autres). L'exploitation agricole est prise en compte dans son ensemble, en lien avec son territoire.

Les approches paysagères peuvent faciliter la mise en œuvre de tels systèmes en portant une attention particulière à la connaissance des caractéristiques de chaque partie de l'espace de production en lien avec le reste du territoire. De même que le paysage agricole a été profondément modifié pour servir la mise en œuvre d'une agriculture industrielle, de même ce paysage doit-il être recomposé pour faciliter

l'instauration d'une agroécologie efficace laissant place à d'autres formes du vivant. Les approches paysagères peuvent proposer que la taille et la forme des parcelles soient redessinées en fonction du potentiel agronomique des sols de façon à améliorer à la fois les performances économiques et les performances environnementales. En même temps, elles permettent de réfléchir à la localisation, au choix et au type d'entretien des nouvelles infrastructures agroécologiques (bandes enherbées, arbres et haies, murets, rigoles, et autres) pour qu'elles soient en mesure de rendre plusieurs services : augmentation des rendements des cultures et de l'élevage, production de bois et d'énergie, enrichissement de la biodiversité (et notamment des organismes auxiliaires dans le cadre de la protection des végétaux contre les ennemis des cultures), lutte contre l'érosion et les inondations, adaptation et lutte contre le réchauffement climatique. Ces approches appliquées à l'espace de production proposent aux agriculteurs, à leurs conseillers, aux experts agronomes, écologues, hydrologue, énergéticiens, de se retrouver ensemble sur le terrain pour observer et analyser comment réorganiser au mieux le parcellaire agricole en lien avec les enjeux du territoire.

Paysage agricole et cadre de vie des populations

L'espace de production est perçu également comme une composante du cadre de vie des agriculteurs, des habitants et du monde vivant qui sont à côté, et de tous ceux qui en profitent pour leurs loisirs. En même temps qu'elles permettent d'améliorer de nouveaux systèmes de production agroécologiques, les approches paysagères facilitent l'exploration de questions qui permettent de renforcer localement les liens entre le monde agricole et la société locale : aliments vendus en circuits courts, loisirs de nature, qualité du cadre de vie... L'organisation d'ateliers de vente directe, la mise en place de chemins de découverte, l'intégration d'une recherche de qualité architecturale durable dans l'aménagement de nouveaux bâtiments, la création de ressources énergétiques à usage local, la protection des terres agricoles contre des projets d'urbanisme peuvent être imaginées lors de visites rassemblant tous les usagers du paysage.

L'expression de tous les points de vue portés sur les systèmes de production et le cadre de vie contribue à ouvrir les esprits et à orienter les projets vers des solutions innovantes répondant à de multiples objectifs permettant à chacun de trouver un intérêt en assumant une part de responsabilité : les agriculteurs, responsables des mutations de leurs systèmes d'exploitation notamment, pourront trouver leur compte en termes de revenu, de cadre de vie, de reconnaissance sociale, et de création d'emploi ; les différents spécialistes qui accompagnent l'agriculteur et qui, en se formant à ces approches

paysagères, pourront élargir leur champ de compétences ; les élus et la population qui pourront découvrir dans le paysage un bien commun et accepter de partager avec les agriculteurs la responsabilité de son évolution (en considérant les trois axes énoncés par la Convention sur le paysage : protection, gestion et aménagement du paysage).

Paysage et urbanisme

Les villes constituent désormais le cadre de vie de la plus grande partie de la population qui y consomme d'importantes quantités d'énergie pour se loger et s'y déplacer sans compter celle nécessaire pour y amener les aliments et y fabriquer les objets du quotidien. La période du « tout énergie fossile » et du zonage, confortée par les grands principes de la modernité énoncés dans la Charte d'Athènes de 1933, a transformé les formes urbaines, modifié les matériaux de construction et les réseaux de circulation généralisant la création de paysages fonctionnels, énergivores, consommateurs en espaces, mais rarement reconnus pour leur qualité esthétique.

Aujourd'hui, la ville consomme près des trois quarts de l'énergie considérée comme nécessaire et produit les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre, principalement du fait des déplacements (transit automobile et marchandises) et du bâti (chauffage, équipements et éclairage, notamment). L'urgence qu'il y a à engager une transition énergétique et écologique conduit à poser la question de la nécessaire transformation de certains paysages urbains hérités. Elle appelle de nouvelles manières de construire, d'aménager les villes et de circuler, tel que l'indique l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Des élus, architectes, urbanistes, ingénieurs et paysagistes de plus en plus nombreux, se mobilisent autour de cet objectif. La population est par ailleurs directement concernée car elle devra très souvent faire évoluer ses modes de vie.

Le zonage monofonctionnel de la période antérieure, qui entraînait une multiplication des déplacements contraints, est progressivement remplacé par le concept de mobilité qui vise à les réduire en développant la mixité fonctionnelle des quartiers. Cette évolution se traduit par une densité plus forte du bâti, la fin de l'étalement urbain et une offre de transports individuels et collectifs décarbonés. Il est préconisé de construire et d'isoler les bâtiments en utilisant des matériaux renouvelables à faible bilan énergétique. Les dimensions très techniques, technologiques, scientifiques et sectorielles de ces nouvelles préoccupations, si elles sont précieuses et légitimes, ne doivent cependant pas être appliquées sans tenir compte des singularités des territoires.

Les mêmes logiciels appliqués du nord au sud de l'Europe et ailleurs dans le monde donneraient naissance partout à un même paysage urbain « vert », mais parfaitement banalisé.

« Faire » la ville par le paysage conduit à améliorer les réponses des urbanistes en utilisant la géographie des lieux, son relief, son climat, les matériaux renouvelables disponibles aux alentours, son patrimoine bâti et ses jardins. Il s'agit de profiter de ces atouts et de tenir compte des contraintes du territoire. Cette connaissance du paysage amène à trouver les solutions les mieux adaptées au contexte naturel local, que ce soit en termes d'environnement, d'énergie et de développement économique. Par ailleurs, elle s'intéresse à la spécificité des cultures, des histoires et des identités des habitants anciens ou nouveaux, en leur donnant le rôle d'« experts » pour imaginer le futur. Les chances de réussite des processus de transition sont grandement accrues par la participation des habitants aux études de réaménagement de l'espace, à l'élaboration des projets urbanistiques et architecturaux et à la création d'espaces publics, et par la discussion avec eux des questions d'esthétique urbaine. Directement concernés et actifs dans les évolutions de leur ville vers un développement plus durable et un mieux vivre ensemble, ils acceptent d'autant plus facilement de modifier en toute responsabilité leur cadre et leur mode de vie (relation aux autres, type de consommation, choix de transport et d'habitation...). Le rôle des élus locaux et des associations est essentiel dans cette mobilisation de la population à partir du paysage.

Paysage et énergie

L'usage massif des matières et des énergies fossiles durant le ^{xx}e siècle, et encore aujourd'hui, a fortement contribué au réchauffement climatique, aux pollutions de l'eau, de l'air et des sols, à l'érosion de la biodiversité, à la production de nombreux déchets, et à la banalisation des paysages. L'ODD 7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies a pour objet de « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » :

Cet objectif est au centre des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. Il constitue indubitablement une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel (www.agenda-2030.fr/odd/odd7-garantir-lacces-de-tous-des-services-energetiques-fiables-durables-et-modernes-un-cout-46).

Il importe donc, à présent, d'apprendre à réduire la consommation d'énergies fossiles ainsi que l'énergie nucléaire onéreuse et dangereuse, en limitant

ses besoins, en améliorant l'efficacité énergétique et en utilisant les énergies renouvelables. Les solutions viendront en bonne part des ressources mêmes des territoires et de la mobilisation de leurs populations. De multiples expériences commencent à démontrer que les approches paysagères permettent, en ville ou à la campagne, d'organiser l'espace pour économiser les dépenses énergétiques, mais aussi pour valoriser les ressources énergétiques locales renouvelables. Elles permettent d'entraîner les populations dans des transformations de leurs modes de vie au service d'un mieux-être partagé.

Les nouveaux équipements nécessaires pour produire des énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique, issue du bois et de la biomasse, et autres) font désormais partie des paysages suscitant enthousiasme ou rejet. C'est principalement aux élus locaux que revient la responsabilité d'engager des démarches paysagères pour accompagner efficacement la mise en œuvre de politiques énergétiques territoriales. Du fait de leur approche transversale et partenariale, ces démarches apportent une meilleure connaissance de l'ensemble des potentialités énergétiques d'un territoire et facilitent, grâce aux débats sur le terrain, la résolution de possibles conflits. Elles permettent, au côté des approches prônées par les énergéticiens, d'aider les collectivités territoriales concernées à définir elles-mêmes le « mix énergétique » le mieux adapté aux singularités naturelles et humaines de leur territoire. Elles conduisent à proposer des principes de bonne implantation des infrastructures et équipements en lien avec les caractéristiques paysagères locales à travers des visites de terrain et des discussions et négociations entre opérateurs, élus et populations. Ces démarches paysagères permettent également d'observer et de révéler les incohérences éventuelles dans la mise en œuvre d'actions, telles que le soutien à l'implantation d'éoliennes ou d'unités de méthanisation sur des terres agricoles cultivées de façon très intensives et donc consommatrices en énergies fossiles, ou implantées sans aucune attention à des éléments remarquables du paysage.

L'adhésion de la population à cette transition énergétique et sa mobilisation en sa faveur suppose qu'elle en comprenne les raisons, qu'elle soit convaincue de son bien-fondé, et qu'elle en ait des retours, en termes financiers et en termes de cadre de vie. Le paysage doit par ailleurs profiter à la communauté tout entière, et non seulement à une partie de la population. Grâce aux approches paysagères, les autorités publiques responsables peuvent ainsi engager, à l'échelle de leur territoire, des politiques énergétiques ambitieuses avec le soutien d'une partie de la population pouvant reconnaître que des choix effectués donnent du sens à l'évolution du paysage.

Il s'agit d'inscrire les décisions dans une continuité choisie dont la population peut se sentir fière.

Paysage et santé

La situation actuelle de pandémie demande d'étudier de façon plus résolue les liens entre paysage et santé dans un contexte marqué notamment par l'érosion rapide de la biodiversité, la multiplication des élevages hors sol, la concentration des populations dans les métropoles, l'importance des échanges et des transports au niveau mondial et le réchauffement climatique en particulier. Tous ces phénomènes sont des facteurs de risque pour la propagation des épidémies. Au cours des confinements auxquels la population de nombreux pays a été soumise, certaines personnes ont redécouvert les avantages de vivre à la campagne, de s'approvisionner en produits locaux non transformés, de s'initier au télétravail, de partir moins loin en vacances. Ces transformations des modes de vie appellent de nouvelles façons d'aménager les territoires de façon à les rendre plus résistants par rapport aux risques et plus accueillants pour de nouvelles populations. Il s'agit d'un vaste chantier à engager rapidement.

Par ailleurs, il est désormais reconnu que les personnes malades ou fragiles récupèrent plus rapidement lorsqu'elles bénéficient d'un environnement naturel avec la possibilité de promenades et d'activités dans les jardins. Les gestionnaires d'hôpitaux travaillent avec des paysagistes pour offrir de tels espaces à leurs patients en aménageant leurs bâtiments dans ce sens.

Des objectifs de qualité paysagère en faveur d'un développement plus durable et harmonieux des territoires

Les approches paysagères s'appliquent en soutien à des politiques sectorielles telles que celles de l'agriculture, de l'urbanisme, de l'énergie, de la santé et autres ; elles sont utilisées également dans des procédures concernant directement le paysage comme les plans, chartes, programmes, atlas ou inventaires de paysage. Elles font référence à la notion d'« objectifs de qualité paysagère » qui devrait, pour sa bonne compréhension, être accompagnée des termes « au service d'un développement plus durable et harmonieux des territoires ». En effet, le terme « qualité paysagère » peut être compris de façon diverse par chaque individu et dépend des valeurs auxquelles il se réfère. C'est pourquoi il est important de préciser les valeurs auxquelles se rattache la Convention européenne du paysage. La Recommandation [CM/Rec\(2008\)3](#) sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage fait état de « la qualité des lieux où vivent les populations, reconnue comme condition essentielle pour le bien-être (compris aux sens physique,

physiologique, psychologique et intellectuel) individuel et social, pour un développement durable et comme ressource favorisant les activités économiques ». C'est par rapport à ces diverses fonctions du paysage, auquel il convient aujourd'hui d'ajouter celle de « contributeur » à la lutte contre le dérèglement climatique, que le terme « objectif de qualité paysagère » peut être appréhendé dans une perspective fondée sur la notion de responsabilité.

Méthodes de participation fondées sur le paysage

Afin de favoriser la participation à la fois du public, des autorités locales et régionales et des autres acteurs qui sont concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage, il est utile de promouvoir des méthodes d'animation se fondant directement sur le paysage (Conseil de l'Europe, 2019). Il peut s'agir de visites de terrain en groupe, de discussions à l'extérieur avec, en arrière-plan, le territoire à aménager, de partage de documents iconographiques anciens et contemporains (plans, cartes, photos, peintures...). La réalisation de schémas, de dessins, de blocs-diagrammes pour aider à spatialiser les propositions et vérifier leur cohérence sont des méthodes de travail performantes pour mieux valoriser les savoirs de chacun sans laisser dans l'ombre des éléments qui pourraient induire ultérieurement des blocages. Ces méthodes favorisent le partage des points de vue, elles enrichissent le niveau de connaissance et facilitent l'évolution des projets dans le sens du bien commun. La formulation d'objectifs de qualité par les autorités publiques pour des paysages identifiés après consultation du public peuvent évoluer et s'enrichir grâce à une confrontation de points de vue. Ces objectifs de qualité paysagère peuvent être exprimés d'une manière nouvelle, plus largement partagée et mieux orientée vers les objectifs de développement durable, de lutte contre le changement climatique, et donc de qualité du cadre de vie. Les visites de terrain sont donc de véritables outils de travail. Les organiser prend du temps mais le résultat est bénéfique car il permet aux participants de se sentir responsables du résultat du travail et de s'engager ensemble à mettre en œuvre les projets dont ils ont convenu. La Recommandation [CM/Rec\(2019\)8](#) en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur Paysage et démocratie : participation du public recommande aux gouvernements des États parties à la Convention de prendre en considération certaines formes de participation du public concerné par la conception et la réalisation des politiques du paysage.

Paysage et création d'emplois

La Convention européenne du paysage indique dans son préambule que le paysage « constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement

appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ». Le contexte actuel engage vers des transformations radicales des modes de produire et des modes de vivre. Les approches paysagères peuvent faciliter ces transformations sur le terrain. Des formations existent et elles doivent se multiplier, notamment : dans les écoles de paysagistes, d'urbanistes, d'architectes, de géographes, de géologues, d'historiens, de juristes, de sociologues, qui s'ouvrent à l'étude du « grand paysage » ; dans les écoles qui forment des professionnels de corporations agissant sur les territoires : ingénieurs et techniciens des sciences de la nature, de l'hydraulique, de l'énergie ; dans les écoles formant des agriculteurs, des forestiers, des spécialistes des métiers du patrimoine. Des formations doivent également s'adresser aux élus. Il est important que ces formations délivrent des enseignements qui fassent comprendre l'importance d'aborder le paysage comme un instrument des transitions à entreprendre.

Valoriser toutes les ressources naturelles et culturelles des territoires est créateur d'emploi. Le nombre d'agriculteurs est certainement destiné à augmenter lorsqu'on considère les multiples fonctions à développer pour la production de biens et de services en lien avec le paysage. Les métiers de l'urbanisme et de la construction, qui recentrent une partie de leurs activités sur la mise en valeur des richesses patrimoniales et/ou matérielles du territoire vont requérir de nouvelles compétences, notamment dans le domaine des matériaux biosourcés. La recherche d'autonomie énergétique conduit à créer des emplois locaux autour de l'isolation des bâtiments, de la création de transports en commun, de la fabrication d'équipements nécessaires à l'essor des énergies renouvelables. La remise en valeur d'équipements indispensables pour fournir certaines énergies naturelles négligées durant les dernières décennies conduit très souvent à se réapproprier des savoirs anciens, à les moderniser et à créer localement de nouveaux emplois. Les formes de tourisme qui se développent de façon plus décentralisée sont à l'origine de nouveaux métiers valorisant la qualité de ces paysages innovants.

Ainsi, dans cette période de mutations si importantes alors que les valeurs, les manières de faire et de vivre ensemble sont remises en cause, la question du paysage doit retrouver une place centrale dans les nouvelles façons d'imaginer le futur et d'aménager les territoires. Le bien commun qu'il représente pour tous les êtres vivants, les richesses négligées qu'il recèle, les beautés qu'il offre sans calcul font que chacun s'ouvre, aujourd'hui plus qu'hier, à lui porter un nouvel intérêt, à élargir son point de vue et à prendre ses responsabilités au côté des autres. Le paysage redevient ce qui rassemble, il contribue à l'invention des solutions pour l'avenir.

Références

Conseil de l'Europe (2019), Recommandation CM/Rec(2019)8 en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – Paysage et démocratie : participation du public.

Conseil de l'Europe (2021), Recommandation CM/Rec(2021)9 du Comité des Ministres aux États membres pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux.

Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
BE-1040 BRUXELLES
Tel.: + 32 (0)2 231 04 35
Fax: + 32 (0)2 735 08 60
E-mail: info@libeurop.eu
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy/DL Services
c/o Michot Warehouses
Bergense steenweg 77
Chaussée de Mons
BE-1600 SINT PIETERS LEEUW
Fax: + 32 (0)2 706 52 27
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
22-1010 Polytek Street
CDN-OTTAWA, ONT K1J 9J1
Tel.: + 1 613 745 2665
Fax: + 1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CROATIA/CROATIE

Robert's Plus d.o.o.
Marasovičeva 67
HR-21000 SPLIT
Tel.: + 385 21 315 800, 801, 802, 803
Fax: + 385 21 315 804
E-mail: robertsplus@robertsplus.hr

CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco CZ, s.r.o.
Klecakova 347
CZ-180 21 PRAHA 9
Tel.: + 420 2 424 59 204
Fax: + 420 2 848 21 646
E-mail: import@suweco.cz
<http://www.suweco.cz>

DENMARK/DANEMARK

GAD
Vimmelskaflet 32
DK-1161 KØBENHAVN K
Tel.: + 45 77 66 60 00
Fax: + 45 77 66 60 01
E-mail: reception@gad.dk
<http://www.gad.dk>

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
PO Box 128
Keskuskatu 1
FI-00100 HELSINKI
Tel.: + 358 (0)9 121 4430
Fax: + 358 (0)9 121 4242
E-mail: akatilaus@akateeminen.com
<http://www.akateeminen.com>

FRANCE

Please contact directly /
Merci de contacter directement
Council of Europe Publishing
Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81
Fax: + 33 (0)3 88 41 39 10
E-mail: publishing@coe.int
<http://book.coe.int>

Librairie Kléber
1, rue des Francs-Bourgeois
F-67000 STRASBOURG
Tel.: + 33 (0)3 88 15 78 88
Fax: + 33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: librairie-kléber@coe.int
<http://www.librairie-kléber.com>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
NO-0314 OSLO
Tel.: + 47 2 218 8100
Fax: + 47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
<http://www.akademika.no>

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 Obrocnow Street
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: + 48 (0)22 509 86 00
Fax: + 48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
<http://www.arspolona.com.pl>

PORTUGAL

Marka Lda
Rua dos Correios 61-3
PT-1100-162 LISBOA
Tel: 351 21 3224040
Fax: 351 21 3224044
E-mail: apoio.cientes@marka.pt
www.marka.pt

RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ves Mir
17b, Butlerova ul. - Office 338
RU-117342 MOSCOW
Tel.: + 7 495 739 0971
Fax: + 7 495 739 0971
E-mail: orders@vesmirbooks.ru
<http://www.vesmirbooks.ru>

SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl
16, chemin des Pins
CH-1273 ARZIER
Tel.: + 41 22 366 51 77
Fax: + 41 22 366 51 78
E-mail: info@planetis.ch

TAIWAN

Tycoon Information Inc.
5th Floor, No. 500, Chang-Chun Road
Taipei, Taiwan
Tel.: 886-2-8712 8886
Fax: 886-2-8712 4747, 8712 4777
E-mail: info@tycoon-info.com.tw
orders@tycoon-info.com.tw

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd
PO Box 29
GB-NORWICH NR3 1GN
Tel.: + 44 (0)870 600 5522
Fax: + 44 (0)870 600 5533
E-mail: book.enquiries@tso.co.uk
<http://www.tsoshop.co.uk>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Co
670 White Plains Road
USA-10583 SCARSDALE, NY
Tel: + 1 914 472 4650
Fax: + 1 914 472 4316
E-mail: coe@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 STRASBOURG Cedex

Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: + 33 (0)3 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>

La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, et d'organiser la coopération internationale dans ce domaine. Elle s'applique à tout le territoire des Parties contractantes et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne les paysages pouvant être considérés comme remarquables, ordinaires ou dégradés. Cette publication présente certaines pensées et propositions pour la mise en œuvre de la convention, et traite d'une « mosaïque » de questions essentielles liées à son devenir. Elle s'inscrit dans un processus de réflexion sur des thématiques majeures concernant l'espace de la vie.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



<http://book.coe.int>
ISBN 978-92-871-9221-9
68 €/136 \$US

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE